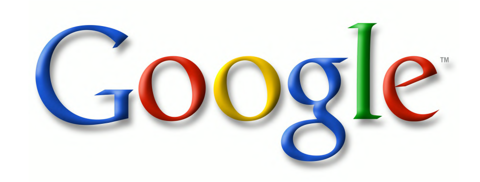
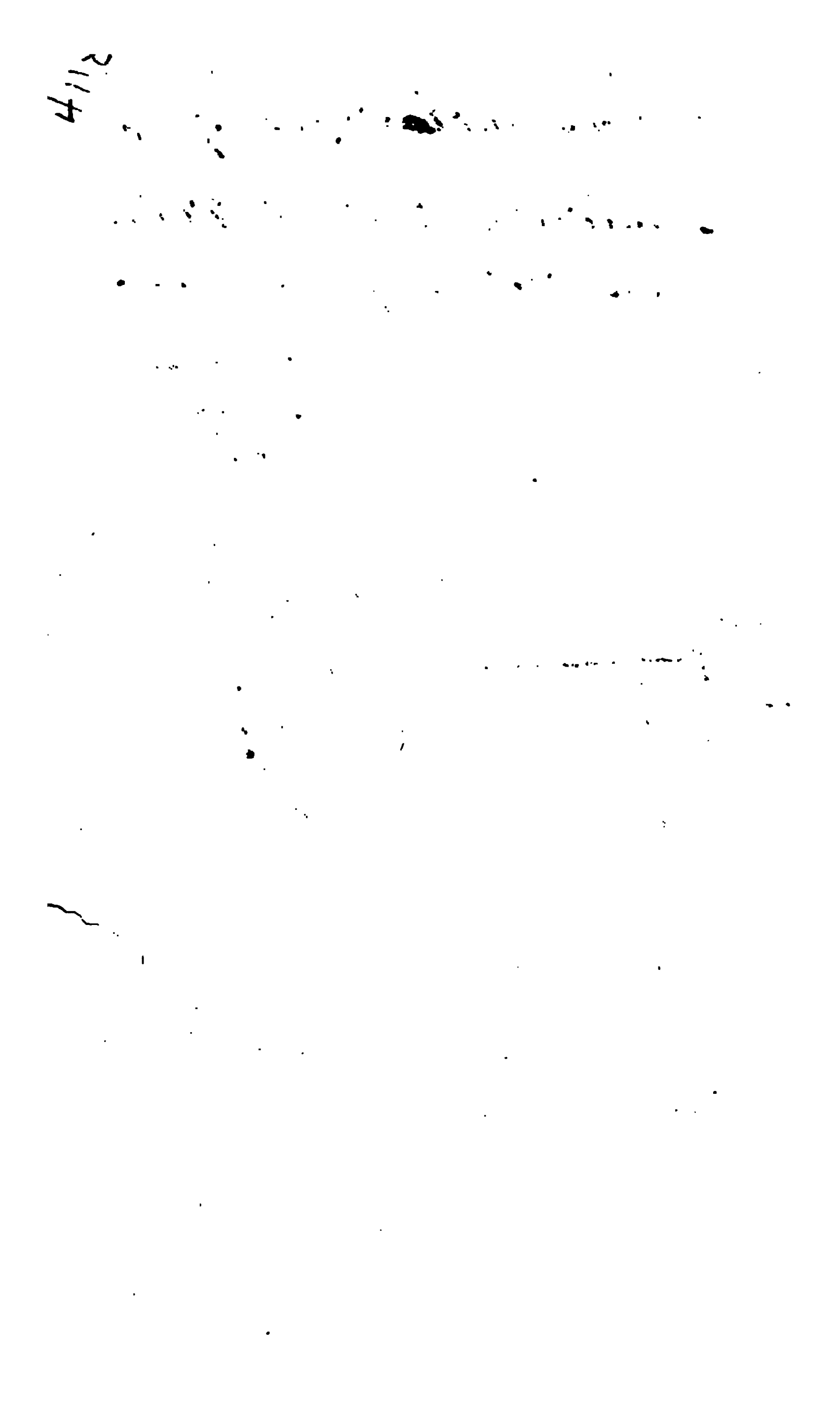

Google



ex dono authoris, anno 1780.

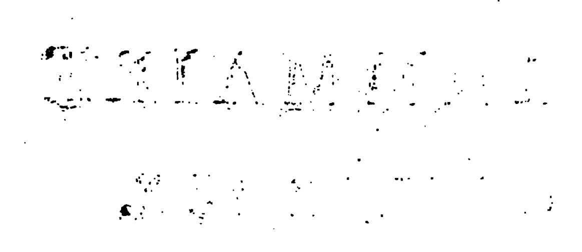
„ Multis ille Bonis flebilis occid.
„ nulli flebilior quam mihi.

[illegible] canoni[illegible]


2114

# GRAMMAIRE
# *GÉNÉRALE.*

TOME I.



# GRAMMAIRE GÉNÉRALE,

*OU*

## EXPOSITION RAISONNÉE DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES DU LANGAGE,

Pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues.

*Par M. BEAUZÉE de la Société royale des sciences & arts de Metz, des Sociétés littéraires d'Arras & d'Auxerre, professeur de Grammaire à l'Ecole royale militaire.*

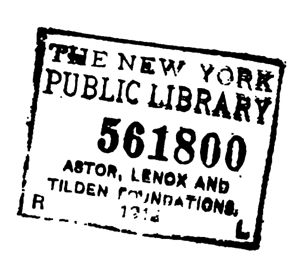
TOME PREMIER.



*A PARIS,*

De l'imprimerie de J. BARBOU, rue & vis-à-vis la grille des Mathurins.

*M DCC LXVII.*




Vox diverſa ſonat, populorum eſt vox tamen una.

*Martial.* Amphit. Cæſ. *Epig.* 3.




# A MESSIEURS
## DE
## L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

MESSIEURS,

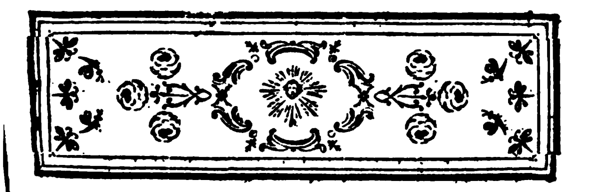
*Si l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter atteint au but que je me propose ; il facilitera la connoissance des langues, & celles des richesses littéraires de toutes les nations.*

*L'objet de vos travaux*, MESSIEURS, *est la langue françoise, que l'on peut nommer la langue générale de l'Europe : elle est riche en écrits, qui seront toujours admirés dans tous les lieux où régnera le goût du vrai & du beau : & les illustres écrivains qui l'étenden & l'immortalisent, regardent comme un des prix les plus dignes d'eux, l'honneur d'être admis parmi vous.*

*A qui pouvois-je, à plus juste titr qu'à vous*, MESSIEURS, *faire hommage de mon travail ? Sous quels auspices plus favorables aurois-je pu le produire ? Rien ne sauroit être plu flatteur ni plus avantageux pour moi que l'honneur de vous rendre ce témoignage public du profond respect ave lequel je suis,*

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissan serviteur, BEAUZÉE.



# PRÉFACE.

Le Créateur, comme l'obſerve Quintilien (1), ne nous a guères diſtingués du reſte des animaux, que par le don de la parole & par la raiſon. Mais cette raiſon, dont la poſſeſſion ſeule nous élève ſi fort au-deſſus des brutes, & dont le bon uſage nous égale preſque aux eſprits céleſtes, à quoi nous ſerviroit-elle, comment ſe manifeſteroit-elle en nous, ſi nous n'avions la faculté d'exprimer nos penſées par la parole (2)?

(1) Deus ille princeps, parens rerum fabricatorque mundi, nullo magis hominem ſeparavit à cæteris... animalibus, quam dicendi facultate.... Rationem igitur nobis præcipuam dedit. *Quintil. Inſtit. Orat.* II. 16.

(2) Sed ipſa ratio neque tam nos juvaret, ne-

C'eſt du Langage qu'elle emprunte immédiatement les lumières qui font ſa gloire ; c'eſt en quelque ſorte dans le Langage qu'elle a ſa ſource, parce que c'eſt par le Langage qu'elle ſe communique & qu'elle tranſmet l'image de la penſée.

C'eſt le but de toutes les langues ; & pour y parvenir, elles employent toutes les ſons de la parole. Ces ſons ne peuvent former qu'un tout ſenſible, ſucceſſif, & diviſible ; ce qui paroît fort éloigné de pouvoir repréſenter la penſée, objet purement intellectuel & néceſſairement indiviſible. Mais la Logique, par le ſecours de l'abſtraction, vient à bout d'analyſer en quelque ſorte cet acte indiviſible de l'eſprit : elle conſidère ſéparément les idées qui en ſont l'objet ; elle obſerve les diverſes rela-

que tam eſſet in nobis manifeſta, niſi, quæ conceepiſſemus mente, promere etiam loquendo poſſemus... Homines quibus negata vox eſt, quantulum adjuvat animus ille cœleſtis ! *Ibid.*

tions qu'elles ont entre elles, à cauſe du rapport qu'elles ont toutes à la penſée indiviſible qu'elles conſtituent. Ces relations ſuppoſent un ordre fixe entre leurs termes : la priorité eſt propre au terme antécédent ; la poſtériorité, au terme conſéquent. D'où il ſuit que les idées partielles d'une même penſée ſont enchaînées les unes aux autres dans une ſucceſſion fondée ſur les rapports qui les lient entre elles & au tout.

Je donne, à cette ſucceſſion, le nom d'ordre analytique ; parce qu'elle eſt tout à la fois le réſultat de l'analyſe de la penſée, & le fondement de l'analyſe du diſcours dans toutes les langues. Cette analyſe, dont les principes ſont puiſés dans la raiſon humaine, ou, pour mieux dire, dans la raiſon éternelle, qui eſt ſon guide, donne partout des réſultats ſemblables ; elle établit partout les mêmes eſpèces de mots, pour repréſenter ſous des points de vûe ſemblables les mêmes eſpèces d'idées ; elle aſſujettit

les mots aux mêmes ſervices ; elle en fixe ſemblablement les rapports, d'après les relations mêmes des idées dont ils ſont devenus les ſignes.

Le Langage, fondé partout ſur cette analyſe uniforme, qui en eſt comme le méchaniſme intellectuel, devient ainſi l'inſtrument commun de la manifeſtation des penſées & de la raiſon humaine, l'interprète des ſentiments & des affections, l'organe précieux de la charité univerſelle qui doit lier tous les hommes pour leur bonheur, & le lien néceſſaire de la ſociété qui les unit.

En effet, ſi la ſociabilité fait partie de l'eſſence de l'homme ; ſi le précepte de la bienveillance univerſelle, qui en eſt en même temps la preuve & la loi fondamentale, eſt gravé dans nos cœurs, par le doigt de Dieu même, en caractères ineffaçables ; ſi c'eſt une loi urgente, invariable, indiſpenſable, qui ne puiſſe être, ni révoquée par aucune autorité, ni abolie par aucune puiſſance, ni étouffée par aucun

intérêt, ni altérée par aucune révolution : il falloit bien que le Langage, qui en eſt l'organe néceſſaire, fût, dans ſes principes fondamentaux, univerſel comme la loi même, immuable comme elle, inaltérable comme elle. Les différences qui ſe trouvent d'une langue à l'autre ne ſont, pour ainſi dire, que ſuperficielles ; elles tiennent à celles des temps, des lieux, des mœurs, & des intérêts, qui variant ſans fin laiſſent toujours ſubſiſter le même fonds.

La GRAMMAIRE, qui a pour objet l'énonciation de la penſée par le ſecours de la parole prononcée ou écrite, admet donc deux ſortes de principes. Les uns ſont d'une vérité immuable & d'un uſage univerſel, ils tiennent à la nature de la penſée même, ils en ſuivent l'analyſe, ils n'en ſont que le réſultat : les autres n'ont qu'une vérité hypothétique, & dépendante des conventions fortuites, arbitraires, & muables, qui ont donné naiſſance aux différents idiômes.

Les premiers conſtituent la Grammaire générale, les autres ſont l'objet des diverſes Grammaires particulières.

La GRAMMAIRE GÉNÉRALE eſt donc la ſcience raiſonnée des principes immuables & généraux du Langage prononcé ou écrit dans quelque langue que ce ſoit.

Une GRAMMAIRE PARTICULIÈRE eſt l'art d'appliquer, aux principes immuables & généraux du Langage prononcé ou écrit, les inſtitutions arbitraires & uſuelles d'une langue particulière.

La *Grammaire générale* eſt une *ſcience*, parce qu'elle n'a pour objet que la ſpéculation raiſonnée des principes immuables & généraux du Langage.

Une *Grammaire particulière* eſt un *art*, parce qu'elle enviſage l'application pratique des inſtitutions arbitraires & uſuelles d'une langue particulière aux principes généraux du Langage.

La *Science grammaticale* eſt anté-

rieure à toutes les langues ; parce que ſes principes ne ſuppoſent que la poſſibilité des langues, qu'ils ſont les mêmes que ceux qui dirigent la raiſon humaine dans ſes opérations intellectuelles, en un mot qu'ils ſont d'une vérité éternelle.

L'*art grammatical* au contraire eſt poſtérieur aux langues ; parce que les uſages des langues doivent exiſter avant qu'on les rapporte artificiellement aux principes généraux du Langage, & que les ſyſtèmes analogiques qui forment l'art ne peuvent être que le réſultat des obſervations faites ſur les uſages préexiſtants.

La juſteſſe & la néceſſité de cette diſtinction, toute abſtraite qu'elle paroît être, ont toutefois des caractères ſi palpables, qu'elles ont été ſenties de bonne heure par les bons eſprits. C'eſt à la nature, dit Quintilien (3), que nous devons l'origine

---

(3) Initium ergo dicendi dedit natura ; initium artis, obſervatio. *Inſtit. Orat.* III. 2.

& les fondements du Langage ; & c'eſt à l'obſervation qu'il faut rapporter l'exiſtence de l'art. Mais en diſtinguant ainſi la ſcience grammaticale & l'art grammatical, je ne prétends pas inſinuer que l'on doive ou que l'on puiſſe même en ſéparer l'étude : la ſcience & l'art ſe doivent des ſecours mutuels, ſans leſquels il ne nous ſeroit pas poſſible d'en acquérir une connoiſſance ſolide.

En premier lieu, l'art ne peut donner aucune certitude à la pratique, s'il n'eſt éclairé & dirigé par les lumières de la ſpéculation ; & cela eſt évident, puiſque l'art a pour objet l'application pratique des inſtitutions uſuelles d'une langue aux principes généraux du Langage. Il eſt donc de la plus grande importance de bien établir les principes généraux ; & ſans cette connoiſſance, on doit s'attendre à ne trouver que déſordre & incertitude dans les Grammaires particulières des langues, comme l'expérience ne l'a que trop conſtaté juſqu'à

présent. C'est une des raisons qui justifient mon entreprise : puisse-t-elle être également justifiée par le succès! Mais si c'est de la connoissance des principes généraux que doit partir la lumière sur les procédés de l'art grammatical ; c'est donc par les notions élémentaires de ces principes qu'il est raisonnable de commencer l'étude des langues, si l'on veut espérer d'y faire quelques progrès. Je crois cette remarque digne d'attention dans les conjonctures présentes, où un événement inattendu, qui a surpris toute l'Europe, doit nécessairement être en France le germe d'une révolution dans l'enseignement public & l'institution nationale.

En second lieu, la science ne peut donner aucune consistance à la théorie, si elle n'observe avec soin les usages combinés & les pratiques différentes, pour s'élever par degrés jusqu'à la généralisation des principes. Ces principes, en eux-mêmes, sont déterminés & invariables : mais par

rapport à nous, ils ſont, comme les objets de toutes nos recherches, environnés de ténèbres, de doutes, d'incertitudes; la voie de l'obſervation & de l'expérience eſt la ſeule qui puiſſe nous mener à la vérité. Deſcartes, ce génie puiſſant, l'honneur de ſon ſiècle & de la France ſa patrie, ſéduit par les délires de ſon imagination féconde, fabriqua dans ſon cabinet le ſyſtème ingénieux des tourbillons pour expliquer celui de l'univers: Neuton, génie auſſi vaſte, mais rendu plus ſage par les écarts mêmes de notre philoſophe, vint avec des faits & des expériences répétées, vérifiées, comparées; & les tourbillons de Deſcartes diſparurent. Il en eſt partout comme en phyſique: nous ne pouvons, dans quelque genre que ce ſoit, connoître les cauſes que par les effets, ni les principes des arts que par leurs productions; & il n'y a qu'une longue ſuite d'expériences, d'obſervations, & de comparaiſons, qui puiſſe nous mettre

en état d'apprécier la juste valeur, l'étendue, & les bornes d'un principe.

J'ai donc regardé les différents usages des langues comme des phénomènes grammaticaux, dont l'observation devoit servir de base au système des principes généraux. J'ai consulté des Grammaires de toute espèce ; hébraïque, syriaque, chaldéenne, grecque, latine, françoise, italienne, espagnolle, basque, irlandoise, angloise, galloise, allemande, suédoise, laponne, chinoise, péruvienne. Sans renoncer aux vûes lumineuses qui s'y trouvent éparses comme au hasard, j'y ai plutôt cherché des faits que des principes. Je me suis tenu en garde contre les surprises des préjugés, contre les illusions de l'aveugle routine, contre les assertions vagues & non éprouvées, contre les règles hasardées, contre les systèmes calqués sans modification d'une langue sur une autre : en un mot, j'ai moins compté sur les défi-

nitions & les règles des grammairiens, que ſur l'analyſe même des exemples qu'ils me mettoient ſous les yeux.

J'ai cru devoir traiter les principes du Langage, comme on traite ceux de la Phyſique, de la Géométrie, ceux de toutes les ſciences ; parce que nous n'avons en effet qu'une Logique, & que l'eſprit humain, ſi je puis riſquer cette expreſſion, eſt néceſſairement aſſujetti au même méchaniſme, quelles que ſoient les matières qui l'occupent. J'ai donc été, autant que je l'ai pu, à l'épargne des principes ; & pour ne pas les multiplier ſans beſoin, j'ai tâché de ramener à un ſeul, tous les uſages qui m'ont ſemblé analogues : les exceptions m'ont paru être en Grammaire ce qu'elles ſont effectivement en Phyſique, des dépoſitions de l'expérience contre le principe auquel on les rapporte comme exceptions.

En ſuivant conſtamment cette méthode, j'ai trouvé partout les mêmes vûes,

vûes, les mêmes principes généraux, la même universalité dans les lois communes du Langage : j'ai vu que les différences des langues, que les idiotismes ne sont que des aspects différents des principes généraux, ou des applications différentes des lois communes & fondamentales ; que ces différences sont limitées, fondées en raison, réductibles à des points fixes ; qu'en conséquence tous les peuples de la terre, malgré la diversité des idiômes, parlent absolument le même Langage sans anomalie & sans exception ; & qu'enfin l'on peut réduire à un assez petit nombre les *Eléments nécessaires du Langage*, & à une méthode simple, courte, uniforme, & facile, l'enseignement de toutes les langues.

Je dis les *Eléments nécessaires du Langage*, parce qu'ils sont en effet, dans toutes les langues, d'une nécessité indispensable pour rendre sensible l'exposition analytique & métaphysique de la pensée. Mais je ne

prétends point parler d'une néceſſité individuelle, qui ne laiſſe à aucun idiôme la liberté d'en rejetter aucun; je veux ſeulement marquer une néceſſité d'eſpèce, qui fixe les bornes du choix que l'on peut en faire. On ſait, par exemple, que toutes les langues ne font pas uſage des mêmes ſons élémentaires; mais tous ceux qui ſont uſités ſont de quelqu'une des claſſes que j'ai aſſignées. Il y a des idiômes qui ont remplacé le ſervice des prépoſitions par autant de cas, comme le baſque & le péruvien; d'autres qui ont remplacé le ſervice des cas par des prépoſitions, comme le françois, l'italien, l'eſpagnol; d'autres ont admis des cas & des prépoſitions, comme le grec, le latin, l'allemand; d'autres enfin auroient pu ſupprimer les adverbes, ſoit en ſe ſervant toujours de la prépoſition avec le nom, ſoit en introduiſant dans les noms un aſſez grand nombre de cas pour en déſigner tous les rapports. Il y a, comme on voit, pluſieurs

moyens de marquer les mêmes points de vûe : le choix en a été décidé, dans les différents idiômes, par les causes fortuites qui les ont fait naître & qui en ont déterminé le génie propre.

Au reste la science grammaticale a sur l'attention des savants, beaucoup plus de droit qu'on n'a coutume de le croire ; & l'on s'exposeroit à se tromper, si l'on ne vouloit en juger que par les progrès qu'on y a faits jusqu'ici. Les décisions informes des premiers grammairiens, répétées scrupuleusement d'âge en âge sans avoir jamais été soumises à l'examen, ont été servilement appliquées à tous les idiômes sans distinction & sans modification : ces méprises multipliées n'ont fait que multiplier les erreurs, épaissir les ténèbres autour des vrais principes, & avilir la science même. Par un retour fâcheux, mais presque naturel, le peu de cas que l'on en a fait faute de progrès marqués, est devenu un obstacle réel à ceux qu'on

y auroit pu faire : les bons esprits n'avoient garde de s'occuper sérieusement d'un objet dédaigné, & uniquement abandonné à l'enfance & au pédantisme.

Mais les Sanctius, les Wallis (4), les Arnaud, les du Marsais, ont montré par leurs excellents ouvrages, que la science de la parole ne diffère guères de celle de la pensée, qui est si honorable, si utile, si propre à l'homme ; que la Grammaire, qui ne peut éclairer l'une que par l'autre, est accessible à la Philosophie ; que

(4) Wallis, compté par M. de Fontenelle entre les fondateurs de la Géométrie de l'infini (*Préf.*), mérite aussi une place distinguée entre les fondateurs de la Grammaire générale. Son livre intitulé, *Grammatica linguæ anglicanæ, cui præfigitur de loquelâ sive sonorum formatione tractatus grammatico-physicus*, & dont la première édition parut à Oxfort en 1653, renferme des principes très-philosophiques, très-féconds, & très-dignes de l'esprit géométrique qui les discuta. Il ne paroît pas que le grammairien de P. R. ait connu cet ouvrage ; mais il est bien surprenant, que même les grammairiens anglois qui sont venus depuis, en ayent si peu profité.

l'on peut en raiſonner les principes, les généraliſer, les féconder, en un mot faire un corps de ſcience de cette partie de la littérature.

C'eſt l'exécution de ce projet que j'oſe tenter dans l'ouvrage que je préſente au public. J'y diſcute en trois livres les *Eléments néceſſaires du Langage* : le premier traite *des Eléments de la Parole* ; le ſecond, *des Eléments de l'Oraiſon* ; & le troiſième, *des Eléments de la Syntaxe*. Le tableau analytique des diviſions de l'ouvrage, que l'on trouvera à la fin de cette préface, indiquera le détail des matières que j'examine ſous ces trois points de vûe.

Je ne dois point diſſimuler que mon ſyſtème de Grammaire eſt bien différent de celui qu'on a ſuivi juſqu'à préſent, & qu'il renverſe la plupart des idées reçues ; & je ſais bien que pluſieurs pourront en prendre acte pour me condamner, parce qu'il leur ſemble qu'il eſt dû un reſpect inviolable aux opinions accréditées par

l'usage des savants & par leur propre ancienneté ; disons tout : (a)

*Clament periisse pudorem, . . .*
*Vel quia nil rectum, nisi quod placuit sibi, ducunt ;*
*Vel quia turpe putant parere minoribus, & quæ*
*Imberbes didicêre, senes perdenda fateri.*

(a) Horat. II. *Epist.* j. 80.

Ce qui est accrédité par un long usage mérite sans doute des égards ; & ces égards exigent qu'on n'abandonne pas une opinion, qu'on ne renonce pas à un système, à une méthode, sans justifier l'innovation par des raisons plus fortes que celles qui étayoient les principes anciens. Mais aussi faut-il convenir qu'il y auroit de l'excès, à vouloir consacrer en quelque sorte les opinions anciennes sur le seul titre de leur ancienneté, & à rejeter toutes les nouvelles par la seule raison de leur nouveauté. » En effet, dit Quintilien, qu'eût-ce été des siècles où » l'on ne pouvoit se proposer aucun » modèle, si les hommes de ce temps- » là eussent cru ne devoir rien ima-

» giner, rien faire que ce qui leur » étoit déjà connu ? Assûrément on » n'auroit jamais rien inventé. Pour-» quoi donc nous sera-t-il défendu » de trouver quelque chose qui n'ait » point été avant nous ? « (5) » Tout » ce que nous avons aujourd'hui de » plus excellent, dit en un autre en-» droit ce maître judicieux, n'a pas » toujours été. « (6) Loin donc de décourager ceux qui osent faire des recherches en quelque genre que ce soit, il faut convenir au contraire qu'on ne sauroit faire trop de tentatives, soit pour perfectionner soit pour découvrir. » C'est avoir contri-» bué beaucoup à la découverte d'u-» ne nouveauté, que d'en avoir seu-

(5) Quid enim futurum erat temporibus illis quæ sine exemplo fuerunt, si homines nihil, nisi quod jam cognovissent, faciendum sibi aut cogitandum putassent ? Nempe nihil fuisset inventum. Cur igitur nefas est reperiri aliquid à nobis quod ante non fuerit ? *Instit. Orat.* X. 2.

(6) Quidquid est optimum, ante non fuerat. *Ibid.* XII. 11.

» lement conçu l'espérance. « (7)

Mais de tous les objets dont on doit desirer la perfection ; il n'y en a peut-être pas un seul qui puisse autant intéresser & la société en général & la république des lettres en particulier, que la méthode d'enseigner & d'étudier les langues anciennes & modernes : la communication des idées en est une dépendance évidente ; mais les arts, les sciences, les mœurs même peuvent en tirer des secours considérables.

La langue hébraïque & les autres langues orientales qui y ont rapport, comme la chaldaïque, la syriaque, l'arabique, sont nécessaires pour la connoissance précise du vrai sens des textes originaux de nos livres saints ; & c'est dans ces livres que l'on trouve, avec la science du salut, l'origine des peuples, des langues, de l'Idolâtrie, de la

(7) Plurimum ad inveniendum contulit, qui speravit posse reperiri. *Senec. Nat. quæst.* VI. 5.

Fable ; en un mot les fondements les plus sûrs de l'Histoire, & les clés les plus raisonnables de la Mythologie. Il n'y a qu'à voir seulement la *Géographie sacrée* de Samuel Bochart, pour prendre une haute idée de l'érudition prodigieuse que peut fournir la connoissance des langues orientales.

La langue grecque n'est guères moins utile à la Théologie, non seulement à cause du texte original de quelques-uns des livres du *Nouveau Testament*, & de la traduction grecque du *Pentateuque* par les Septante ; mais encore parce que c'est la langue des Chrysostôme, des Basile, des Grégoire de Nazianze, & d'une foule d'autres pères. Mais dans quelle partie de la littérature cette belle langue n'est-elle pas d'un usage infini ? Elle fournit des maîtres & des modèles dans tous les genres ; Poésie, Eloquence, Histoire, Philosophie morale, Physique, Histoire naturelle, Médecine, Géographie, &c.

La langue latine eſt aujourd'hui celle de l'Egliſe catholique & de toutes les écoles de la Chrétienté, tant pour la Théologie & la Philoſophie, que pour la Juriſprudence & la Médecine : c'eſt d'ailleurs l'idiôme des Cicéron & des Quintilien ; des Horace, des Virgile, des Térence, des Phèdre, des Ovide, & des Juvenal ; des Jule-Céſar, des Salluſte, des Tite-Live, des Tacite, des Quint-Curce, *&c.*

Le goût des ſciences & des arts univerſellement répandu dans toute l'Europe, rend aujourd'hui intéreſſantes toutes les langues qu'on y parle. Perſonne n'ignore que l'allemand a quantité de bons ouvrages ſur le Droit public, ſur la Médecine & toutes ſes parties, ſur l'Hiſtoire naturelle & principalement la Métallurgie ; que l'anglois a des richeſſes immenſes en fait de Méthaphyſique, de Mathématiques, de Phyſique, de Politique, & de Commerce ; que l'italien offre le champ le

plus vaſte à l'étude de la Littérature, des beaux Arts, & de l'Hiſtoire. Indépendamment des tréſors que renferment les excellents Mémoires de nos Académies, notre françois a des chef-d'œuvres dans tous les genres, & peut dédommager amplement, par la communication de nos richeſſes, les étrangers qui voudront apprendre notre idiôme.

C'eſt donc dans la vûe de trouver une méthode d'introduction aux langues, qui pût en faciliter & en ſimplifier l'étude, que j'ai ſuivi, à l'égard de la Grammaire générale, la méthode d'examen propoſée par Deſcartes pour toutes les matières philoſophiques ; & il étoit aſſez naturel que cet examen eût ici le même effet, qu'il eut autrefois ſur d'autres matières. La Grammaire eſt en effet une vaſte région, qui n'eſt, pour ainſi dire, qu'apperçue : on n'en a guères connu juſqu'à préſent que ce que les anciens géographes connoiſſoient de la terre ; quelques-unes des con-

trées habitables, déterminées par des poſitions fauſſes & dépendantes d'une figure inalliable avec les phénomènes obſervés depuis. On peut donc y faire encore de nombreuſes & d'utiles découvertes. Sans prétendre me ſingulariſer, j'ai pris une route qu'on n'avoit pas encore eſſayée, quoique bien des indices la déſignaſſent comme la meilleure : j'ai fait mes obſervations, je les ai comparées entre elles & avec les opinions reçues ; j'ai penſé à remonter aux principes fondamentaux du Langage, par l'analyſe des faits grammaticaux ; j'ai ſuivi le fil de cette analyſe, ſouvent avec peine, quelquefois avec étonnement, toujours avec fidélité ; & mon ſyſtème n'eſt que l'expoſition ſincère de mes réſultats.

Ce mot de *ſyſtème*, pour me ſervir des termes même de M. de Mairan, dans l'excellente *préface* de ſa *Diſſertation ſur la Glace* (*b*), » Je » crains qu'il ne m'enlève des ſuffra- » ges qui me ſeroient précieux : car

(*b*) Impr. royale, 1749. *p*. v.

» *système* ou *chimère* semblent être
» aujourd'hui termes synonymes dans
» la bouche de bien des personnes,
» d'ailleurs habiles, & qui se distin-
» guent par leurs ouvrages. *C'est un*
» *système*, fait souvent la critique en-
» tière d'un livre ; se déclarer contre
» les systèmes & assûrer que ce qu'on
» va donner au public n'en est pas
» un, est devenu un lieu commun des
» préfaces. «

Le savant académicien se débarrasse bientôt de ses craintes, & démontre d'une manière victorieuse, que le préjugé, à cet égard, a été porté au delà de ses justes bornes. Mais il s'agit de Physique dans son ouvrage ; & dans celui-ci il est question de Grammaire. Quel besoin y a-t-il, diront bien des gens, d'entrer dans des discussions profondes & de recourir à une Métaphysique abstraite, pour décider à quelle classe il faut rapporter des mots, dont après tout il n'importe que de bien connoître la destination ? pour fixer le

ſervice des terminaiſons, dont l'emploi eſt ſuffiſamment déterminé par l'uſage de chaque langue ? en un mot, pour démêler dans le Langage, des fineſſes que la réflexion n'y a point miſes, que les gens du grand monde qui parlent le mieux n'y apperçoivent point, & dont la connoiſſance paroît aſſez peu néceſſaire ?

Réduiſons les termes à leur juſte valeur, & ne nous expoſons pas aux inconſéquences de la préoccupation. La Métaphyſique grammaticale n'eſt rien autre choſe que la nature du Langage miſe à découvert, conſtatée par ſes propres faits, & réduite à des notions générales. Il n'importe à la vérité que de bien connoître la deſtination des mots, & l'emploi des différentes terminaiſons qu'ils peuvent prendre ; mais cette deſtination des mots & de leurs terminaiſons en conſtitue la nature, & la connoiſſance de cette nature en eſt la Métaphyſique.

Les fineſſes que cette Métaphyſi-

que découvre dans le Langage ne ſont point, ſi l'on veut, l'ouvrage de la réflexion ; mais elles méritent bien d'en être l'objet. Elles émanent en ce cas d'une ſource bien ſupérieure à notre raiſon chancelante & fautive ; elles viennent de la raiſon éternelle, qui nous dirige à notre inſu, & dont nous ne ſaurions trop étudier les voies, pour apprendre à rectifier les nôtres.

Vainement prétendroit-on que ceux qui parlent le mieux n'apperçoivent pas ces principes délicats. Comment pourroient-ils les mettre ſi ſupérieurement en pratique, ſans les appercevoir en aucune façon ? J'avoue qu'ils ne ſeroient peut-être pas en état d'en raiſonner ſur le champ ſelon toutes les règles, parce qu'ils n'en ont point étudié l'enſemble & le ſyſtème : mais enfin puiſqu'ils ſuivent ces principes, ils les ſentent donc au dedans d'eux-mêmes ; ils ne peuvent ſe dérober aux impreſſions de cette Logique naturelle, qui diri-

ge ſecrettement mais irréſiſtiblement les eſprits droits dans toutes leurs opérations. Or la Grammaire générale n'eſt que l'expoſition raiſonnée des procédés de cette Logique naturelle.

Si cette expoſition eſt abſtraite & métaphyſique, c'eſt la matière qui le comporte.

Si l'étude en eſt mépriſable, ſi les ouvrages qui en portent l'empreinte ſont ridicules, ſi les écrivains qui s'en occupent ſont condamnables : c'eſt notre raiſon même & la Logique qu'il faut mépriſer ; c'eſt la *Minerve*, la *Grammaire générale & raiſonnée*, les ſavantes *Remarques* qu'on y a ajoûtées, le livre des *Tropes*, celui des *Synonymes françois*, & je ne ſais combien d'autres pareils, qu'il faut ridiculiſer ; ce ſont les Sanctius, les Arnaud, les Duclos, les du Marſais, les Girard, les Vaugelas, les Bouhours, l'Académie françoiſe elle-même qu'il faut condamner.

Enfin ſi cette Métaphyſique eſt inutile

inutile ; c'eſt qu'il eſt inutile aux hommes de connoître les richeſſes & les reſſources de l'eſprit humain, de comprendre les règles éternelles qui les dirigent, de jouir de leur raiſon, & de s'élever au deſſus de la condition des purs automates.

Mais pourquoi croiroit-on la Métaphyſique déplacée dans un livre de Grammaire générale ? J'aimerois autant que l'on trouvât déplacés dans un traité de Théologie, les textes de l'Ecriture, les canons des conciles, les témoignages des pères ; que l'on voulût bannir de la Poéſie, les inverſions harmonieuſes, les figures hardies, les images pittoreſques, les ſentiments vifs ; que l'on ſe plaignît de trouver des expériences dans les livres de Phyſique, des maximes dans les livres de Morale, des démonſtrations dans les livres de Géométrie, de la vérité dans les livres d'Hiſtoire.

La Grammaire en effet doit expoſer les fondements, les moyens

généraux, & les règles communes du Langage; & le Langage est l'exposition de l'analyse de la pensée par la parole. Or il n'y a rien de plus abstrait & de plus métaphysique que cet objet; les moyens de le rendre sensible doivent y être adaptés, & l'abstraction des principes de la Grammaire générale est en leur faveur un préjugé, plutôt qu'un titre pour les condamner : on ne doit, à le bien prendre, compter que sur ceux que l'on aura reçus des mains de la Métaphysique.

Quelque effrayante qu'on veuille la faire, c'est pourtant elle seule qui peut approfondir la vérité dans quelque genre que ce soit. C'est une espèce d'axiome, ou du moins c'est un proverbe reçu dans la république des lettres, que » Qui ne sait pas l » métaphysique d'une chose, ne doi » pas se flatter de savoir la chose. C'est qu'il n'y a que la Métaphysique, c'est-à-dire, l'examen le plus réfléchi & le plus analysé des idée

abſtraites, qui puiſſe découvrir la vérité, l'étendue, & l'application des principes. Sans elle, les idées fondamentales auront été mal vues; les définitions ſeront ou obſcures, ou diffuſes, ou fauſſes; les règles ſeront ou mal digérées, ou mal préſentées; on aura omis des choſes eſſencielles, ou on ſe ſera chargé de ſuperflues; l'enſemble n'aura pas le mérite de l'ordre: & c'eſt l'ordre qui fixe l'analogie & la correſpondance des principes, qui les fait retenir l'un par l'autre en les enchaînant, qui les enchaîne de manière que les reflets multipliés augmentent la lumière & que la lumière les féconde en les éclairant.

Je demanderois volontiers à ceux qui voudroient que l'on s'en tînt aux idées reçues, s'ils jugent plus clairs, plus ſimples, plus accommodés à la foible intelligence des enfants, les livres élémentaires qui ont cours aujourd'hui, les principes qui y ſont adoptés, & la méthode longue, em-

barrassante, & ridicule, qui en est une suite nécessaire. » Il me semble, » dit le P. Lami (c), & il n'y a aucun de nous, qui ne puisse, s'il est de bonne foi, le dire avec lui : » Il » me semble qu'on me mettoit la tête » dans un sac, & qu'on me faisoit » marcher à coups de fouet, me châ- » tiant toutes les fois que, ne voyant » point, j'allois de travers. Je ne » comprenois rien à toutes ces règles » qu'on me forçoit d'apprendre par » cœur. «

(c) IV. Entr. sur les sc.

Qu'on y prenne garde : ce n'est, pour continuer l'allégorie du P. Lami, que l'habitude du vieux sac qui fait qu'on ne veut pas essayer d'un nouveau ; quoiqu'à force d'essais on puisse à la fin en trouver un de gaze qui laissera passer la lumière.

Les enfants en effet, qui n'ont point encore de préjugés, recevront ceux de mon système aussi aisément que ceux d'un autre, quand on les aura réduits aux notions élémentaires. Que dis-je ? Ils les recevront

bien plus aiſément, puiſqu'il ne s'agira que d'un petit nombre de principes : les notions des différentes parties d'oraiſon & des diverſes eſpèces de temps, les définitions juſtes des cas & des modes, & celle de l'ellipſe ; c'eſt tout ce qu'il faut, avec les déclinaiſons & les conjugaiſons, pour entrer dans l'explication raiſonnée de toutes les phraſes pleines ou elliptiques, directes, inverſes, ou hyperbatiques. J'ajoûte que les enfants recevront ces principes avec plus de fruit ; parce qu'ils ſeront raiſonnés, aſſortis aux uſages, liés entre eux ſyſtématiquement, & qu'ils ne ſeront jamais démentis par des exceptions contradictoires.

Avant que j'en euſſe fait l'eſſai, je craignois moi-même que cette réduction ne fût ou difficile ou inutile ; mais mon expérience m'a raſſûré ſur l'un & ſur l'autre. Mon ſyſtème des temps eſt ce qu'il y a dans ma Grammaire, non ſeulement de plus éloigné des opinions reçues,

mais encore de plus abſtrait : cependant après en avoir expliqué les premières définitions, j'ai eu, dans une claſſe, la ſatisfaction de voir plus d'un élève deviner les ſuivantes, me les donner dans les propres termes que j'avois préparés pour eux, & y appliquer les exemples avec la plus grande juſteſſe. C'eſt que rien n'eſt ſi clair que le vrai, quand il eſt pris dans ſa ſimplicité primitive, & qu'il n'y a que l'erreur qui porte les ténèbres avec elle.

Si ma propre raiſon, ſi mes expériences particulières ne m'en font point accroire ; j'ai donc lieu d'eſpérer qu'il pourra ſortir de cet ouvrage une méthode ſimple, aiſée, courte, & uniforme, pour ſervir d'introduction à l'étude de toutes les langues. C'eſt en ſe rapprochant des vûes de mon ſyſtème, que M. de Kéralio, capitaine aide-major à l'Ecole R. M. s'eſt mis, dans l'eſpace de quelques ſemaines, en état de traduire du ſuédois en françois, plu-

ſieurs des morceaux compris dans le premier volume de la *Collection* qu'il a dédiée à l'Académie R. des inſcriptions & belles-lettres : (8) il a rapporté, en peu de pages, aux principes de mon ſyſtème grammatical, les uſages pratiques de la langue ſuédoiſe, de manière à réduire la Grammaire particulière de cette langue à une étude de quelques jours. Il eſt actuellement occupé à rédiger la Grammaire grecque d'après les mêmes vûes. Mon ſyſtème ne peut que gagner beaucoup, en paſſant par les mains de l'homme de lettres à qui il a le plus d'obligation : car je ne veux pas laiſſer ignorer au pu-

(8) *Collection de différents morceaux ſur l'hiſtoire naturelle & civile des pays du Nord, ſur l'hiſtoire naturelle en général, ſur d'autres ſciences, ſur différents arts ; traduits de l'allemand, du ſuédois, du latin, avec des notes du traducteur.* A Paris chez Davidts, quai des Aug. 1762. Tout l'ouvrage doit être en 8 vol. in-12. L'Académie des ſciences de Stockolm a fait à l'auteur des compliments ſur la ſageſſe de ſon choix & ſur la fidélité & l'élégance de ſa traduction.

blic, que j'ai trouvé dans ce ſavant militaire, pour la compoſition des articles de Grammaire que j'ai fournis à l'Encyclopédie, & par conſéquent pour cet ouvrage-ci même, les ſecours d'une Métaphyſique auſſi ſûre que pénétrante, la connoiſſance de pluſieurs langues anciennes & modernes, &, par deſſus le tout, le caractère le plus honnête & le plus communicatif.

Indépendamment des excellentes vûes que j'ai puiſées dans les bons ouvrages, que je cite avec fidélité dans le cours du mien; je pourrois me prévaloir des noms les plus illuſtres dans la république des lettres, comme garants de quantité d'avis ſages dont j'ai profité, de ſavantes obſervations qui m'ont corrigé, & d'encouragements flatteurs qui m'ont ſoutenu & échauffé. Je m'abſtiens de les nommer, parce que je dois éviter de prévenir le jugement du public par des ſuffrages qui ont droit d'entraîner le ſien: mais je crois du moins

pouvoir parler de mon travail avec quelque confiance, puisqu'il en est tant dû aux lumières des savants que j'ai consultés; & j'espère que, malgré les fautes de détail, inévitables dans un ouvrage de la nature de celui-ci, l'ensemble de mon système trouvera quelque indulgence auprès de ceux qui l'examineront après eux.

Je n'ai garde de me croire irrépréhensible ou supérieur à toutes les objections, & moins encore de vouloir les éviter. C'est à l'utilité publique que j'ai consacré mon travail; & il n'est rien que je désire tant, que de le voir perfectionné & rendu plus digne de sa destination par une critique éclairée, sage, impartiale, & sévère. Trop heureux à ce prix, si, en facilitant par ma méthode la communication des idées entre les nations, je pouvois contribuer d'autant à étendre cette bienveillance sociale, qui est le premier devoir de l'humanité, le fondement de toutes les bonnes lois, & la principale source du bonheur des hommes.

S'il m'étoit permis d'espérer que mon livre passât chez les étrangers, & pût y fixer quelques moments l'attention des gens de lettres ; je les prierois, aussi instamment que sincérement, d'examiner mes procédés & mes vûes, de peser l'utilité plus ou moins grande de mes idées, de les comparer aux usages particuliers de leurs langues respectives, & de me faire passer leurs observations par les voies ouvertes à la communication littéraire. Je recevrai toutes les bonnes remarques avec docilité, & j'en ferai usage avec reconnoissance.

*Tantum abest ut scribi contra nos nolimus, ut id etiam maximè optemus....*

*Nos qui sequimur probabilia, nec ultra id quod verisimile occurrerit progredi possumus ; & refellere sine pertinaciâ & refelli sine iracundiâ parati sumus.* Cic. II. Tusc. disput. *ij.* alit. 4 & 5.



# TABLEAU ANALYTIQUE

*des divisions de cet ouvrage.*

## LIVRE I.

### Des Eléments de la Parole.

## *LIVRE II.*

### Des Eléments de l'Oraison.

# *LIVRE III.*

## Des Eléments de la Syntaxe.

GRAMMAIRE

xLI4



# GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

## LIVRE I.

### *Des éléments de la Parole.*

## INTRODUCTION.

LIV. I.

DIEU, qui avoit destiné l'homme à vivre en société, avoit préparé en lui l'organe de la parole, pour être l'instrument de la communication des pensées. Au moyen de la flexibilité prodigieuse des parties de cet organe, les hommes sont capables de prononcer une certaine quantité de sons simples; de les lier avec assez de rapidité pour en former de composés; & de combiner les uns & les autres en tant de façons, que la

LIV. I. ſécondité même de l'eſprit humain, toute infinie qu'elle paroît être, ne ſemble pas pouvoir épuiſer les reſſources de l'organe.

La communication des penſées par l'Ecriture n'eſt guères moins admirable que celle qui ſe fait par la Parole. Ce ne fut apparemment qu'après bien des méditations & des eſſais multipliés, que, dégoûté des difficultés, des équivoques, des obſcurités, des bornes trop étroites de l'écriture hiéroglyphique, l'inventeur de l'écriture littérale reconnut le nombre aſſez petit des ſons élémentaires, & comprit qu'en les repréſentant par autant de caractères diſtincts, on pourroit combiner ces caractères comme les ſons qu'ils repréſentent : ce qui conſtitue en effet

*. . . . . Cet art ingénieux*
*De peindre la parole & de parler aux yeux ;*

art merveilleux, qui fixe à jamais la Parole & la penſée qu'elle exprime, qui porte l'une & l'autre aux abſents, qui les fait paſſer à la poſtérité la plus reculée, & dont on peut dire avec vérité & ſans reſtriction, ce que dit M. Diderot d'un idiome qui deviendroit commun à tout le genre humain : (*a*) que par ſon moyen, *la diſtance des temps diſparoît, les lieux ſe touchent, il ſe forme des liaiſons entre tous les points habités de l'eſpace & de la durée, & tous les êtres vivants & penſants s'entretiennent.*

(*a*) Encyclop. au *mot* ENCYCLOPÉDIE.

C'eſt donc l'examen raiſonné de ces premiers éléments de la Parole, ſoit prononcée ſoit écrite, qui va être l'objet de ce premier livre.

## CHAPITRE I.

### *Des Voix ſimples & des lettres Voyelles.*

ON diſtingue dans la Parole deux ſortes d'éléments, la voix simple & l'articulation. CHAP. I.

La *Voix ſimple* eſt un ſon qui réſulte de la ſimple émiſſion de l'air, & dont les différences eſſentielles dépendent de la forme du paſſage que la bouche prête à cet air pendant l'émiſſion.

L'Écriture, qui peint la Parole, parce qu'elle en repréſente les éléments dans l'ordre de leur production par le moyen des lettres qui en ſont les ſignes, doit donc comprendre pareillement deux ſortes de lettres ; ce ſont les voyelles & les conſonnes.

Les *Voyelles* ſont des lettres conſacrées par l'uſage national à la repréſentation des voix ſimples. » Les *Voyelles*, dit M. du Mar- » ſais, (*b*) ſont ainſi appelées du mot *voix*, » parce qu'elles ſe font entendre par elles- » mêmes ; elles forment toutes ſeules un » ſon, une voix : « c'eſt-à-dire qu'elles re-

(*b*) Encyclop. au *mot* CONSONNE.

présentent des sons qui n'ont besoin que de la simple ouverture de la bouche & d'une forme déterminée dans ce passage, pour devenir sensibles & se faire entendre.

Dans les différents articles de l'*Encyclopédie* où j'ai eu occasion de toucher cette matière, j'ai dit que la voix humaine comprend deux sortes d'éléments, le son & l'articulation. Ce langage, nouvellement introduit dans la Grammaire, m'avoit paru mériter attention; parce qu'il distingue en effet des éléments réellement distincts & toujours confondus par la plupart des grammairiens. M. Restaut me semble être le premier qui ait voulu éviter cette confusion, (c) lorsqu'il définit les voyelles, *des lettres employées pour exprimer un son simple qui se forme par la seule ouverture de la bouche;* & les consonnes, *des lettres ... dont on se sert pour exprimer les différentes articulations des sons simples & permanents.* Cette distinction néanmoins étoit plutôt indiquée par le tour des définitions, que nettement envisagée par l'auteur; puisqu'il désigne encore sous le nom de *sons* ce que font entendre les consonnes prononcées. *Quand je dis*, ajoûte-t-il, ba, ca, da, &c. *je fais entendre, conjointement avec le son de l'*a, *plusieurs autres sons formés par les différents mouvements de la langue, des dents, & des lèvres : & ce sont les* sons *produits par ces mouvements, que l'on*

(c) Gramm. fr. *ch.* I. *art.* ij. & iv.

*appelle articulations, & qui sont représentés par les consonnes.* CH. I.

M. l'abbé Girard avoit pris sur cela un parti plus réfléchi & plus décidé. » Comme » la prononciation dépend, dit-il, (*d*) & » de la situation & du mouvement des or- » ganes; cela fait qu'elle comprend deux » espèces de modifications, dont l'une for- » me le son & l'autre l'articulation. Le son » est la voix prononcée par la seule forme » du passage que lui donne la situation des » organes... L'articulation consiste dans les » mouvements que les organes ajoûtent à » leur situation dans le temps de l'impulsion » de la voix : elle ne sauroit être entendue » sans le secours du son, dont elle est l'ac- » compagnement... On nomme particulié- » rement *voyelles*, ceux (les caractères) qui » représentent les sons; & *consonnes*, ceux » qui représentent les articulations : « Voilà la distinction nettement énoncée; & les fondements en sont bien marqués dans la diversité du méchanisme qui opère les deux sortes d'éléments, & qui établit la nécessité de les distinguer entre eux. C'est l'évidence de cette nécessité qui avoit déterminé M. Harduin, secrétaire perpétuel de la Société littéraire d'Arras, à adopter le langage de M. l'abbé Girard dans ses *Remarques diverses sur la prononciation & sur l'orthographe* : & je l'avois adopté moi-même, pour les mêmes

(*d*) Vrais princip. *Tom.* I. *Disc.* j. *pag.* 7.

raiſons, dans les articles de Grammaire que j'ai faits pour l'*Encyclopédie.*

Je ne renonce pas ici à la diſtinction des deux eſpèces d'éléments, elle eſt indiſpenſable ; mais je crois qu'elle doit être caractériſée par d'autres termes. Les articulations, repréſentées par les conſonnes, ne ſont pas moins du reſſort de l'ouie que les voix repréſentées par les voyelles ; ce ſont donc des éléments qui doivent également être compris dans la claſſe des ſons. C'eſt conſerver d'ailleurs le langage commun des grammairiens : ce que l'on doit toujours faire autant que le permettent les intérêts de la vérité ; 1°. par reſpect pour l'unanimité, qui a toujours la préſomption en ſa faveur, tant qu'elle n'eſt pas combattue par de bonnes raiſons ; 2°. pour ne pas s'expoſer au danger de n'être pas entendu & approuvé, faute de juſtifier ſuffiſamment les termes nouveaux ou le nouvel uſage que l'on fait des anciens.

Je conſerverai donc le nom général de *ſons* aux éléments de la Parole repréſentés par les lettres ; & j'appellerai ſpécialement *voix* & *articulations*, les deux ſortes de ſons repréſentés par les voyelles & par les conſonnes.

Notre langue me paroît avoir admis huit voix fondamentales, d'où dérivent, par des changements fort légers, les autres voix ſim-

ples ufitées parmi nous. Les voici rangées selon l'analogie des difpofitions de la bouche lors de leur formation. CH. I.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *a* | comme dans | *cadre.* | *eu* | comme dans | *meunier.* |
| *ê* | | *tête.* | *o* | | *pofer.* |
| *é* | | *bonté.* | *u* | | *lumière.* |
| *i* | | *misère.* | *ou* | | *poudre.* |

I. La bouche eft fimplement plus ou moins ouverte pour la génération des quatre premières voix, qui retentiffent dans la cavité de la bouche : je les appellerois volontiers des *voix retentiffantes*, & les voyelles qui les repréfenteroient feroient pareillement nommées *voyelles retentiffantes.*

A eft à la tête, non de droit divin, comme le dit férieufement Wachter dans les prolégomènes de fon *Gloffaire germanique* (*e*) ; mais parce que c'eft la voix la plus naturelle, & la première ou du moins la plus fréquente dans la bouche des enfants. L'ouverture de bouche néceffaire à la prononciation de cette voix, eft de toutes la plus aifée & celle qui laiffe le cours le plus libre à l'air intérieur. Le canal femble fe rétrécir de plus en plus pour les autres : la langue s'élève & fe porte en avant pour Ê ; un peu plus pour É ; & les machoires fe rapprochent encore un peu davantage pour I.

(*e*) Sect. II. § 32.

Liv. I. Pour la génération des quatre dernières voix, les lèvres se rapprochent ou se portent en avant d'une manière si sensible, que l'on pourroit donner à ces voix le nom de *labiales*, & aux voyelles qui les représenteroient la dénomination analogue de *voyelles labiales*.

Les lèvres forment autour de la bouche une espèce de cercle pour produire EU; elles se serrent davantage & se portent en avant pour O; encore plus pour U; mais pour le son OU, elles se serrent & s'avancent plus que pour aucun autre.

II. Les deux premières voix de chacune de ces deux classes sont susceptibles de certaines variations, que notre usage n'a pas données aux autres sons des mêmes classes, parce qu'apparemment ils s'en accommoderoient moins aisément, ou qu'ils n'en seroient point du tout susceptibles. Ainsi l'on pourroit, sous ce nouvel aspect, distinguer les huit voix fondamentales en deux autres classes; savoir quatre *variables* & quatre *constantes*: & les voyelles qui les représenteroient seroient désignées par les mêmes dénominations.

1°. Les voix *variables*, que M. Duclos appelle *grandes voyelles* (*f*), sont les deux premières voix retentissantes A, Ê; & les deux premières labiales EU, O. Elles sont variables; parce que chacune d'elles peut

(*f*) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. j.

être *orale* ou *nasale*, & que chaque orale peut être *grave* ou *aigüe*.

Une voix variable est *orale*, lorsque l'air qui en est la matière sort entiérement par l'ouverture de la boüche disposée comme il convient à ce son. Une voix variable est *nasale*, lorsque l'air qui en est la matière sort en partie par l'ouverture de la bouche & en partie par le nez.

Une voix orale est *grave*, lorsqu'étant obligé d'en traîner davantage la prononciation & d'appuyer en quelque sorte dessus, l'on sent que l'oreille, indépendamment de la durée plus longue du son, y apperçoit quelque chose de plus plein, de plus nourri, pour ainsi dire, & de plus marqué. Une voix orale au contraire est *aigüe*, lorsque la prononciation en étant plus légère & plus rapide, l'oreille y apperçoit quelque chose de moins nourri & de moins marqué, & qu'elle en est, en quelque manière, piquée plutôt que remplie. Ainsi

A est oral & grave dans *pâte*, oral & aigu dans *pate ;* & nasal dans *pante* (de lit).

Ê est oral & grave dans la *tête*, oral & aigu dans il *tette ;* & nasal dans *teinte*.

EU est oral & grave dans le *jeûne* (du carême), oral & aigu dans un *jeune* (homme), oral & muet ou presque insensible dans *je* (moi), car c'est toujours le même

LIV. I. son, quoique l'orthographe soit différente ; enfin il est nasal dans être à *jeun*.

O est oral & grave dans *côte* (sorte d'os), oral & aigu dans *cote* (espèce de jupe) ; & nasal dans *conte* (récit.).

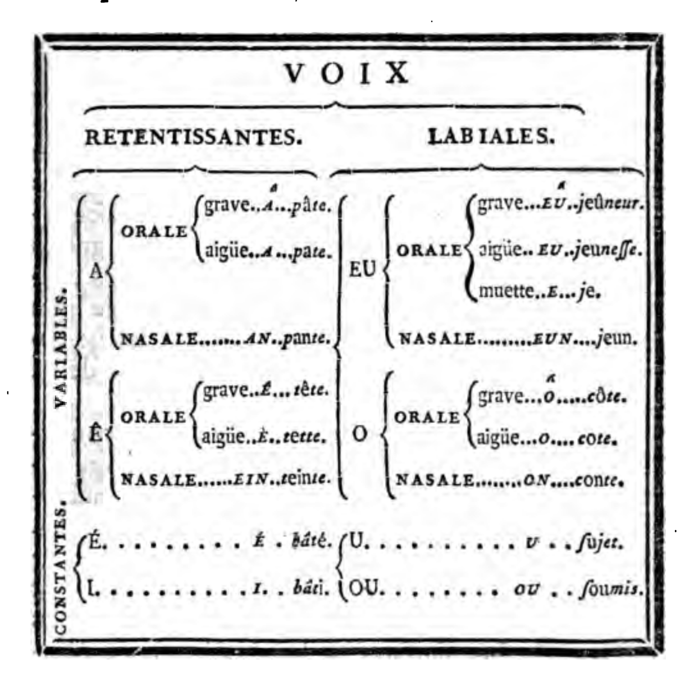
2°. Les voix *constantes*, que M. Duclos appelle *petites voyelles*, (g) sont les deux dernières voix retentissantes É, I ; & les deux dernières labiales U, OU. Elles sont constantes : parce qu'en effet chacune d'elles est constamment orale, sans devenir jamais nasale ; & qu'elles ont toujours le même degré de plénitude & d'intensité, si on peut parler ainsi, sans aucune distinction de son grave ou aigu, soit qu'on en hâte la prononciation, soit qu'on la fasse durer plus longtemps.

(g) Ibid.

Voici donc le système complet des huit voix fondamentales usitées dans notre langue, & de celles qui en sont dérivées au moyen des variations que l'on vient d'assigner : je les représenterai conformément à notre orthographe actuelle, & je les justifierai par des exemples où la prononciation en est sensible.

Il est évident par cette table qu'il y a dix-sept voix distinctes usitées dans notre langue, conformément au calcul de M. Duclos, que je n'ai pas prétendu réduire en système, mais que j'ai trouvé d'accord avec

celui de mes réflexions : faudroit-il qu'il y eût pareillement dix-ſept voyelles dans notre alphabet ?




Je crois que ce ſeroit multiplier les ſignes ſans néceſſité ; ou même effacer les traces de l'analogie naturelle des voix, qui exigent une même diſpoſition dans le tuyau organique de la bouche. En deſcendant de l'*a* à

LIV. I. l'*ou*, il eſt aiſé de remarquer que le diamètre du canal de la bouche diminue, & qu'au contraire le tuyau qu'elle forme s'allonge par des degrés, inappréciables peut-être dans la rigueur géométrique, mais auſſi réellement diſtingués entre eux que les huit voix fondamentales que caractériſent ces degrés. Il ne paroît pas au contraire qu'il y ait dans la diſpoſition de l'organe aucune différence ſenſible, qui puiſſe caractériſer les variations dont les voix fondamentales ſont ſuſceptibles : ces changements ne paroiſſent guères venir que de l'affluence plus ou moins conſidérable de l'air ſonore, de la durée plus ou moins longue du ſon, ou de quelque autre principe également indépendant de la forme actuelle du paſſage.

Il ſeroit donc raiſonnable, pour conſerver les traces de l'analogie, que notre alphabet eût ſeulement huit voyelles, qui repréſenteroient les huit voix fondamentales. Dans ce cas, un ſigne de naſalité, comme pourroit être notre accent circonflexe, dont les deux pointes déſigneroient les deux iſſues du ſon ; un ſigne de longueur, tel que pourroit être notre accent grave, naturellement deſtiné à cet office par ſa dénomination ; & un ſigne tel que notre accent aigu ou l'accent horiſontal — des grecs & des latins, pour caractériſer l'*eu* muet ; ces trois ſignes ſeroient avec nos huit voyelles tout l'appa-

reil alphabétique de ce ſyſtème. La voyelle qui n'auroit pas le ſigne de naſalité, repréſenteroit un ſon oral; celle qui n'auroit pas le ſigne de longueur, repréſenteroit un ſon bref: & quoique Théodore de Bèze ait décidé (*h*) que *Eadem ſyllaba acuta quæ producta, & eadem gravis quæ correpta;* il eſt cependant certain que ce ſont ordinairement les ſons graves qui ſont longs, & les ſons aigus qui ſont brefs : d'où il ſuit que la préſence ou l'abſence du ſigne de longueur ſerviroit encore à déſigner que le ſon variable eſt grave ou aigu. Ainſi *a* oral, bref, & aigu ; *à* oral, long, & grave ; *á* naſal.

CH. I.

(*h*) *De francicæ linguæ rectâ pronunciatione tractatus.* Genev. 1584.

Ce que je propoſe ici n'eſt point une nouvelle pratique que je veuille introduire; je connois, & je ferai voir ailleurs (*i*) l'injuſtice & les dangers du Néographiſme. Mais en ſuivant ſcrupuleuſement l'uſage, il eſt permis & même utile d'obſerver ce qu'il peut avoir de vicieux, & les corrections qu'il pourroit admettre. 1°. On eſt plus en état d'apprécier les nouveautés de détail que les néographes tâchent d'introduire de loin à loin, & de juger du cas que l'on en doit faire, ainſi que du parti que l'on doit prendre à ce ſujet. 2°. En établiſſant une règle immuable, fondée ſur la raiſon & ſur la nature des choſes : on s'en fait comme une pierre de touche, pour éprouver les opinions différentes; ou comme un flambeau, qui porte

(*i*) *Ch.* VIII.

Liv. I. la lumière juſques ſur l'origine des erreurs. En voici un exemple qui tient à la matière dont il s'agit ici.

Dans le rapport analyſé des *Remarques* de M. Duclos, ſur la *Grammaire générale* de P. R. & du *ſupplément* de M. l'abbé Fromant, que fit à l'Académie R. des ſciences, belles-lettres, & arts de Rouen, M. Maillet du Boullay, ſecrétaire de cette Académie pour les belles-lettres ; il compare & diſcute les penſées des trois auteurs ſur la nature des voix & des voyelles, qu'il déſigne par le même nom de *voyelles.* » Cette multipli-» cation de voyelles, dit-il, eſt-elle bien » néceſſaire ? & ne ſeroit-il pas plus ſimple » de regarder ces prétendues voyelles (il » parle des *naſales*) comme de vraies ſylla-» bes, dans leſquelles les voyelles ſont mo-» difiées par les lettres *m* ou *n* qui les ſui-» vent ? « Il eſt viſible que notre orthographe fait ici illuſion à M. du Boullay, & qu'il ne ſe ſeroit pas même douté de l'influence des lettres *m* ou *n*, ſi nous & ceux que nous avons imités, avions été dans l'uſage de marquer cette naſalité par l'accent circonflexe, comme je l'ai propoſé : il auroit lu ſans préjugé les preuves ſatisfaiſantes qu'a données M. l'abbé de Dangeau, (*k*) pour démontrer que les ſons que je nomme ici voix naſales, & qu'il nommoit voyelles naſales ou ſourdes, ſont de véritables voix

(*k*) Opuſc. ſur la langue françoiſe. *pag.* 19-32.

ſimples & inarticulées en elles-mêmes ; & il n'auroit pas manqué d'être de l'avis de cet excellent académicien. CH. I.

» Quand on fredonne, dit-il, ſur les mots » de *hazards*, *légers*, *ſoupirs*, jamais le port » de voix n'appuyera que ſur l'*a*, ſur l'*e* ou » ſur l'*i* ; & on n'y entendra l'*r*, que quand » le ſon de la voyelle commencera à diſpa- » roître. Je dis la même choſe des autres » conſonnes : ſi on prononce *immortels*, *pé-* » *rils*, *griefs*, le port de voix ne ſe fera que » ſur l'*e* ou ſur l'*i*, & jamais ſur l'*l*, ni ſur » l'*f*. Mais ſi vous prononcez des mots qui » finiſſent par mes voyelles ſourdes, le port » de voix ſe fera tout entier ſur le ſon de » *an*, *en*, *on*, *un*. Quand vous voudrez fre- » donner ſur *tyrans*, *biens*, *profonds*, *com-* » *muns*, tout votre port de voix ſe fera ſur » *an*, *en*, *on*, *un*. Si le ſon de *an* étoit com- » poſé de la voyelle *a* & de la conſonne *n*, » votre port de voix ſe feroit ſur l'*a* ; & vous » commenceriez à prononcer l'*n*, quand vo- » tre port de voix ſur l'*a* viendroit à finir : » c'eſt ce qui n'arrive pas quand vous fre- » donnez ſur *tyrans*, & votre port de voix » eſt ſur le ſon de *an* ; preuve certaine que » ce ſon n'eſt pas compoſé. Je dis la même » choſe des autres ſons que j'ai nommés » voyelles ſourdes, comme *en*, *on*, *un*. «

A cette première preuve, tirée de la manière dont ces voix ſe prononcent en mu-

LIV. I. ſique quand il s'agit de les fredonner, le ſavant abbé en ajoûte une ſeconde, tirée de ce que ces voix ſe trouvant à la fin d'un mot ſuivi d'un autre mot qui commence par une voyelle, elles y ſont un hiatus comme les voyelles les plus ſimples & les moins conteſtées. » Pour preuve, dit-il, de ce que je » vous dis, remarquez, je vous prie, ce qui » arrive à ceux qui récitent ſur le théâtre, » ou à ceux qui veulent chanter. Quand un » muſicien voudra chanter ce vers,

» *Ah! j'attendrai longtemps; la nuit eſt l*oin *encore;*

» il fera tout ce qu'il pourra pour éviter le » bâillement : ou il prendra une prononcia- » tion normande, & dira *la nuit eſt l*oin- » n-*encore;* ou il mettra un petit *g* après » *loin*, & dira *la nuit eſt l*oin-g-*encore;* ou » il fera une petite pauſe entre *loin* & *encore*. » La même choſe arrive aux comédiens dans » des rencontres ſemblables. Mais quelque » expédient que prennent le comédien & » le muſicien, ils tomberont dans de nou- » veaux inconvénients, en voulant éviter » celui du bâillement, & les tempéraments » qu'ils cherchent montrent ſeulement que » mon ſyſtème eſt vrai; la nature toute ſeule » leur en fait ſentir la vérité, ſans qu'ils ayent » étudié comme nous la nature des ſons.

» Mais ſi la nature ſans étude a appris » aux comédiens & aux muſiciens à éviter

» ces bâillements, comment n'a-t-elle pas » appris aux poètes à ne les pas faire ? A » cela je réponds, que le poète compose » ordinairement la plume à la main, & que » dans le moment qu'il écrit une *n*, qui jusqu'ici a passé pour une consonne, il ne » s'imagine pas qu'il puisse faire un bâillement : mais comme tous les poètes ne » composent pas de la même manière, ils » ne tomberont pas tous également dans l'inconvénient dont nous parlons. Quoiqu'ils » composent la plume à la main, il leur arrive souvent de prononcer leurs vers avant » que de les écrire ; & selon qu'ils auront » l'oreille plus ou moins sensible à ces prononciations vicieuses, ils feront plus ou » moins de ces fautes-là...

» Pour voir si j'avois bien rencontré, je » lus le *Cinna* de Corneille & le *Mithridate* » de Racine : je marquai soigneusement tous » les endroits où le choc de mes voyelles » sourdes avec d'autres voyelles faisoit des » bâillements : j'en trouvai vingt-six dans » *Cinna*, & je n'en trouvai qu'onze dans » *Mithridate* ; & même la plûpart de ceux » de *Mithridate* sont dans des occasions où » la prononciation sépare de nécessité le mot » qui finit par une voyelle sourde d'avec celui qui commence par une autre voyelle... » Je jugeai qu'en prenant une pièce d'un » homme qui fût en même temps acteur &

LIV. I. » auteur, j'y trouverois encore moins de ces » bâillements : je lus le *Misantrope* de Molière, & je n'y en trouvai que huit. Continuant à raisonner toujours de la même » manière, je crus que je trouverois encore » moins de ces rencontres de voyelles, si je » lisois de ces pièces faites pour être chantées, & faites par un homme qui connût » ce qui est propre à être chanté. Dans cette » vûe je lus un volume des *Opera* de Quinaut, qui contenoit quatre pièces ; & de » ces quatre pièces il y en avoit une toute » entière où je ne trouvai pas un seul de » ces bâillements : il y en avoit fort peu » dans les trois autres pièces ; encore étoient-ils presque tous dans des endroits où le » chant suspend de nécessité la prononciation, & sépare si fort les voyelles sourdes » d'avec les autres, que leur rencontre ne » peut faire aucune peine à l'oreille...

» Cette découverte des voyelles sourdes, » ajoûte plus loin l'illustre académicien, » peut nous servir à connoître pourquoi les » latins font des élisions dans les vers, quand » les mots terminés par des *m* précèdent des » mots qui commencent par des voyelles, » comme dans

» *Multum ille & terris jactatus & alto.*

» Je ne doute point que les romains, en » parlant latin, ne prononçassent tous les

» mots qui finissent par des *m*, de la même
» manière que les italiens & les languedociens
» les prononcent aujourd'hui ; c'est-à-dire,
» la dernière syllabe de *Dominum*, comme
» nous prononçons en françois la négative
» *non ;* la dernière de *animam*, comme nous
» prononçons la première de *manger*. Puis-
» qu'ils faisoient une élision, il faut croire
» qu'ils y étoient forcés par la rencontre
» de deux voyelles ; & il ne peut y avoir
» de rencontres de voyelles dans ces occa-
» sions qu'en posant deux choses : l'une,
» qu'ils prononçassent les mots terminés par
» une *m* tout de même que les italiens &
» les languedociens les prononcent aujour-
» d'hui ; l'autre, que ces prononciations,
» qui sont ce que j'appelle des voyelles sour-
» des, sont de véritables voyelles. «

Ces raisonnements de l'abbé de Dangeau m'ont toujours paru démonstratifs ; & je suis d'autant plus surpris qu'ils n'ayent pas obtenu le suffrage de M. du Boullay, que, par le rapport même d'où j'ai extrait son objection, j'ai lieu de le croire très-intelligent dans les matières grammaticales, qu'il en saisit en maître la métaphysique, & qu'il sait autre chose que les faits de Grammaire. Son erreur viendroit-elle du climat qu'il habite ? & y seroit-il tombé par la même raison qui fait que l'on trouve dans le *Cinna* de Corneille vingt-six hiatus occasionnés par des voyelles

LIV. I. naſales, & qu'il ne s'en rencontre qu'onze dans le *Mithridate* de Racine, huit dans le *Miſantrope* de Molière, & beaucoup moins dans les *opéra* de Quinault ? Sont-ce ſes yeux qui ont ſurpris ſon oreille, ou quelque autre autorité a-t-elle ſurpris ſon jugement ?

Je me trompe fort, ou M. l'abbé Fromant eſt dans ce dernier cas à l'égard de l'abbé de Dangeau, lorſqu'il prétend que nous faiſons uſage d'un *i* naſal ; & il ne s'en cache point. » Quant à la modification naſale, je doute, dit-il (*l*), que *i* ne la reçoive point, comme M. Duclos le prétend. M. l'abbé de Dangeau connoiſſoit aſſûrément la prononciation de la Cour & de la Ville ; cependant, ſelon cet excellent académicien, *in* ne ſe prononce pas comme *en* dans bien des mots, ſpécialement dans *innombrable*, *immuable* ; l'*i* naſal ſe fait ſentir dans le mot *incorporé*, dit-il dans une note d'après Boindin (*m*) : par conſéquent le Théâtre ſe conforme au bon uſage, dont il eſt un exemple permanent, en diſtinguant ce dernier ſon naſal dans la prononciation. «

(*l*) Suppl. à la *Gramm. génér.* I. j.

(*m*) Sons de la langue, *pag.* 24 & 78.

Ne peut-on pas répondre d'abord à M. Fromant, que M. Duclos, qu'il contredit ici, ne connoît pas moins la prononciation actuelle de la Cour & de la Ville, que M. l'abbé de Dangeau ne connoiſſoit celle de ſon temps ; que l'un n'appartient pas moins

que l'autre à l'Académie françoise ; que l'un ne s'y est pas moins distingué que l'autre ; & que tous deux ont fait des preuves également heureuses de capacité & de succès dans les matières grammaticales ? Ne pourroit-on pas ajoûter que tous deux peuvent avoir raison ; que l'abbé de Dangeau est un garant fidèle de la prononciation qui régnoit de son temps à la Cour & à la Ville ; que M. Duclos est de même un témoin sûr de l'usage moderne, qui est différent de celui qui avoit cours sous l'ancien académicien ; & que M. Boindin, mort vieux dans la jeunesse de M. Duclos, parloit encore d'après la vieille Cour ? Peut-on même expliquer d'une autre manière la diversité des opinions de deux académiciens dont l'un a élévé l'autre (1), qu'en supposant diversité dans les usages ?

(1) M. l'abbé de Dangeau dirigeoit alors une Pension de seize pauvres gentilshommes, qui y recevoient une éducation gratuïte, & qui en sortoient chevaliers de l'ordre de S. Lazare, par la faveur de M. le marquis de Dangeau, frère de l'abbé & Grand-Maître de l'ordre depuis 1693. D'autres jeunes gens payoient pension pour y recevoir les mêmes leçons ; & M. Duclos étoit de ce nombre. Cette anecdote fait penser naturellement à l'Ecole royale militaire, dont on doit l'établissement à la munificence de LOUIS le bien-aimé, & le projet au zèle patriotique d'un citoyen dont le nom seul fait l'éloge ; c'est M. Paris du Verney, conseiller d'État & intendant de l'Ecole R. M. La marque distinctive des élèves qui en sortent, est la petite croix du même ordre de S. Lazare.

Il est constant d'ailleurs qu'aujourd'hui, dans les premières syllabes des mots *innombrable*, *immuable*, on fait entendre les articulations *n* & *m* après *i*, comme s'il y avoit *ine*, *ime*, *ine-nombrable*, *ime-muable*; & conséquemment que l'*i* y est presque aussi pur que dans *inaction*, *image*.

Pour ce qui regarde la pratique du théâtre, on peut dire que, quoique l'*i* nasal s'y soit introduit, » il n'en est pas moins vicieux, » puisqu'il n'est pas autorisé par le bon usa- » ge, auquel le Théâtre est obligé de se con- » former, comme la Chaire & le Barreau.(*n*) Personne en effet jusqu'ici ne s'est avisé de faire entrer l'autorité du Théâtre dans ce qui constitue le bon usage d'une langue; & l'on a eu raison. » On prononce assez générale- » ment bien au théâtre, ajoûte M. Duclos; » mais il ne laisse pas de s'y trouver quel- » ques prononciations vicieuses, que cer- » tains acteurs tiennent de leur province ou » d'une mauvaise tradition. « Et de fait, le grand Corneille étant en quelque sorte le père & l'instituteur du théâtre françois, il ne seroit pas surprenant qu'il s'y fût conservé traditionnellement une teinte de la prononciation normande, que ce grand homme pourroit y avoir introduite.

(*n*) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. j.

Je terminerai ce chapitre par deux observations. La première, c'est que je n'ai choisi le système des voix simples usitées dans no-

tre langue, que comme un point fixe pour appuyer les notions générales que j'avois à établir ; car au surplus chaque idiome a sur cet objet son système particulier : les italiens, par exemple, & les espagnols ne connoissent point notre voix *u*, quoiqu'ils ayent admis la voyelle qui la représente dans notre alphabet ; mais dans le leur elle représente la voix *ou*, pour laquelle nous n'avons point de caractère particulier, & que nous ne désignons que par l'union des deux voyelles *ou*. CH. I.

La seconde observation, c'est que le son que j'ai appellé *eu* oral & muet, comme nous l'exprimons à la fin de *je* (pronom de la premiere personne), n'est pas précisément la même chose que le *schéva* presque insensible que nous faisons entendre, par exemple, à la fin de *fer*, *Nil*, *Job*, ou même à la fin de *mère*, *bile*, *robe*, où nous le représentons par un *e*. Ce schéva presque insensible est commun inévitablement à toutes les langues qui terminent quelque syllabe par une consonne non muette, ou qui mettent de suite deux ou trois consonnes différentes, comme *bra*, *clo*, *spu*, *stri*, *scro*, *spré*, &c. L'*eu* muet au contraire est une voix propre à quelques langues seulement, & spécialement à la nôtre, où il est ordinairement représenté par un *e* & prononcé bien plus fortement que le schéva,

du moins dans bien des occurrences : car il nous arrive quelquefois de ne lui donner pas plus de vigueur qu'au schéva. Nous prononçons, par exemple, bien pleinement *je veux* en deux syllabes distinctes, dans le discours soutenu ; mais dans le discours ordinaire, nous prononçons sourdement *je veux* comme s'il y avoit *j-veux* en une syllabe seulement : dans le premier cas, nous prononçons en effet l'*eu* muet ; & dans le second cas, c'est le simple schéva.

## CHAPITRE II.

### *De l'Hiatus, & des effets qu'il a occasionnés.*

Le mot *Hiatus* est purement latin ; & notre langue l'a adopté sans aucun changement, pour signifier l'espèce de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émission consécutive de plusieurs voix simples, qui ne sont distinguées l'une de l'autre par aucune articulation intermédiaire. L'état de la bouche pendant l'émission de ces voix consécutives, est un *bâillement.*

On regarde assez communément les deux termes d'*hiatus* & de *bâillement* comme synonymes ; mais je suis persuadé qu'il en est

de ceux-là comme de tous les autres, & qu'avec une relation commune à une ſuite non interrompue de voix ſimples, ces mots déſignent des idées acceſſoires différentes qui en ſont les caractères ſpécifiques. Ainſi le *bâillement* exprime ſpécialement l'état de la bouche, & l'*hiatus* énonce l'eſpèce de cacophonie qui en réſulte ; de manière que l'*hiatus* eſt l'effet du *bâillement* : le *bâillement* eſt pénible pour celui qui parle, l'*hiatus* eſt déſagréable pour celui qui écoute : la théorie de l'un appartient à l'Anatomie, celle de l'autre eſt du reſſort de la Grammaire.

L'hiatus peut ſe trouver ou entre deux mots, dont l'un finit & l'autre commence par une voix ſimple, comme dans *il m'obligea à y aller* ; ou dans le corps même d'un mot, où il ſe trouve de ſuite pluſieurs voix ſimples non articulées, comme dans *Phaéton*, *Zaïre*, *Laonice*, *Archélaüs*, *déiſte*, *Cléon*, &c.

---

## ARTICLE I.

### *De l'Hiatus entre deux mots ; de l'Eliſion ; de l'Euphonie.*

C'eſt la première eſpèce d'hiatus qui, dans toutes les langues, a paru la plus déſagréable, & qu'on a le plus ſongé à éviter ou à corriger ; ſurtout dans la poéſie, dont le langage doit être plus méſuré, plus cou-

LIV. I. lant, plus châtié : & de là eſt venu d'une part l'uſage de l'*Eliſion*, & de l'autre celui des articulations *euphoniques* introduites entre deux mots.

1°. L'*Eliſion* eſt la ſuppreſſion de la voix finale d'un mot avant un autre mot qui commence par une voyelle, comme dans ce vers de Virgile (*o*) :

(o) Æn. II. 1.

*Conticuere omnes, intentique ora tenebant*,

que l'on doit ſcander ainſi :

*Conticu | er' om | nes, in | tenti | qu'ora te | nebant*;

de manière que l'*e* final de *conticuere* eſt ſupprimé à cauſe de l'*o* initial du mot *omnes*, & l'*e* final de l'enclitique *que*, à cauſe de l'*o* initial du mot *ora*.

Les latins, dans leurs vers, élidoient pareillement les *m* finales, quand le mot ſuivant commençoit par une voyelle ; parce que la lettre *m* n'étoit alors, ainſi qu'on l'a remarqué dans le *chap.* I, que le ſigne muet de la naſalité de la voyelle précédente : ainſi ce vers de Phèdre (*p*) :

(p) Fab. I. 1.

*Ad rivum eundem lupus & agnus venerant*,

doit être ſcandé de cette manière :

*Ad ri | v' eun | dem lupus | & a | gnus ve | nerant*;

où l'on voit que la voyelle finale *um* de *rivum* eſt ſupprimée à cauſe de la voyelle initiale *e* du mot *eundem*.

» Nous ignorons, dit M. d'Alembert (*q*), » si dans la prose latine l'élision des voyelles » avoit lieu ; il y a apparence néanmoins » qu'on prononçoit la prose comme la poé- » sie. » Cette conjecture de M. d'Alembert me paroît démontrée par une remarque de Quintilien (*r*), qui me semble ne laisser aucun doute sur ce point : *Nam & coëuntes litteræ quæ* συναλοιφὴ *dicitur, etiam leniorem faciunt orationem, quam si omnia verba suo fine cludantur ; & nonnunquam hiulca etiam decent faciuntque ampliora quædam.* Ce qu'il y a de certain, c'est que nous admettons dans notre prose françoise les mêmes élisions que dans nos vers ; mais nous n'avons pas le même soin d'y éviter les hiatus des voyelles consécutives que notre usage ne nous permet pas d'élider.

2°. Les articulations *euphoniques*, sont celles que l'on introduit entre deux mots dont l'un finit & l'autre commence par une voyelle, afin d'en faciliter la prononciation & d'en bannir l'hiatus, qui ne peut que l'amollir ou l'arrêter. On donne le nom d'*euphoniques* à ces articulations étrangères insérées entre deux, du mot grec εὐφωνία, qui est composé de εὖ (*bene*, bien) & de φωνὴ (*sonus*, son) ; d'où vient l'adjectif *euphonique* (bien sonnant) : ces articulations servent en effet à mettre plus de jeu dans les organes de la parole, & par conséquent

(*q*) Encyclop. au *mot* ELISION.

(*r*) *Instit. orat.* IX. 4.

LIV. I. plus de facilité & d'agrément dans la prononciation.

Nous disons, par exemple, en françois, *dira-t-on* au lieu de *dira-on*, *m'aime-t-elle* au lieu de *m'aime-elle*; & non seulement nous prononçons ce *t* euphonique, nous l'écrivons même comme on le voit ici; ce que ne faisoient pas les anciens, suivant le témoignage de Henri Estienne: *A Gallis interponi litteram* T *sciendum est, sed in pronunciatione potius quam in scripturâ.* (*s*).

(*s*) *Hypomn. de ling. gall.* De consonantibus *pag.* 72. *Edit.* 1582.

Les latins ont peu d'exemples où il se trouve une articulation euphonique entre deux mots demeurés distincts; le *mederga* pour *me erga*, qui en approche le plus, est plutôt un mot composé que deux mots différents: en effet ils ont souvent usé du *d* euphonique dans la composition; *prodes*, *proderam*, *prodesse*, au lieu de *pro-es*, *pro-eram*, *pro-esse*, de même que l'on dit sans *d*, *prosum*, *profueram*, *profuisse*.

Les grecs avoient aussi leurs articulations euphoniques; mais ils les ajoûtoient à la fin du premier mot, au lieu de les détacher des deux, comme nous faisons dans notre orthographe, ou de les mettre au commencement du second, comme nous le pratiquons dans notre prononciation. Ainsi ils disoient, εἴκοσιν ἄνδρες (vingt hommes), pour εἴκοσι ἄνδρες.

On voit le principe de l'euphonie adopté partout, parce que c'est une suggestion de

la nature ; mais l'application s'en fait comme celle de tous les autres principes généraux, selon le goût particulier de chaque nation, & conformément aux décisions accidentelles des différents usages. CH. II.

Quelque vicieux au reste que puisse être l'hiatus entre deux mots dans le discours ordinaire, & à plus forte raison dans la poésie, d'où en effet il a été banni avec plus de scrupule : je ne sais s'il est bien certain qu'il doive y déplaire toujours, ou plutôt je crois qu'il peut quelquefois y produire un bon effet ; comme il arrive aux dissonances de plaire dans la musique, & aux ombres dans un tableau, lorsqu'elles sont placées avec intelligence.

Par exemple, lorsque Racine (*t*) met dans la bouche du grand-prêtre Joad, ce discours si majestueux & si digne de sa matière :

(*t*) Athal. *act.* I. *sc.* 1.

*Celui qui met un frein à la fureur des flots,*
*Sait aussi des méchants arrêter les complots ;*

est-il bien certain que l'hiatus qui est à l'hémistiche du premier vers y soit une faute, comme l'ont prétendu tant de littérateurs ? M. l'abbé d'Olivet (*u*) se contente de l'excuser par la raison du repos, qui interrompt la continuïté des deux voix & fait disparoître l'hiatus. L'observation est excellente : on ne seroit pourtant pas bien reçu à en faire l'application sans jugement & sans palliatif;

(*u*) Prosod. fr. *pag.* 47.

 ce qui prouve, ſi je ne me trompe, que l'hiatus ne ſe préſente en général, que comme un vice réel dans l'harmonie métrique du vers. Il ſaudroit donc que ce vice du méchaniſme produisît un de ces effets pittoreſques, dont on ſait tant de gré à ceux qui ont oſé s'élever au deſſus de l'art pour le perfectionner, ou plutôt pour le ſurpaſſer en l'abandonnant; & je ſuis bien tenté de croire que l'hiatus de Racine eſt dans ce cas: s'il met, pour ainſi dire, un frein à la rapidité de la prononciation, il fait une image d'autant plus juſte & d'autant plus agréable; il ſemble que l'on ſe ſente arrêté par cette même toute-puiſſance *qui met un frein à la fureur des flots.* Je ne prétends pas dire que le poète ait eu explicitement cette intention: mais il eſt certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthouſiaſme dans le *procumbit humi bos*, n'a pas plus de ſolidité.

---

## Article II.

### *De l'hiatus dans le corps d'un mot; de la briéveté d'une voyelle avant une autre; des Diphthongues.*

Pour ce qui concerne la ſeconde ſorte d'hiatus, celle qui ſe rencontre dans le corps même du mot; il ſemble au premier aſpect qu'on auroit dû en être choqué autant que

de la première, & que les deux eſpèces auroient dû produire les mêmes effets. Voici comment s'explique à ce ſujet M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de la ſociété littéraire d'Arras (*x*) : CH. II.

(*x*) Rem. ſur la prononc. & ſur l'orthograph. *pag.* 106 à la note.

» Quoique l'éliſion ſe pratiquât rigoureu- » ſement dans la verſification des latins, » & quoique les françois, qui n'élident or- » dinairement que l'*e* féminin, ſe ſoient fait, » pour les autres voyelles, une règle équi- » valente à l'éliſion latine, en proſcrivant » dans leur poéſie la rencontre d'une voyelle » finale avec une voyelle initiale ; je ne ſais » s'il n'eſt pas entré un peu de prévention » dans l'établiſſement de ces règles, qui don- » ne lieu à une contradiction aſſez bizarre. » Car l'hiatus, qu'on trouve ſi choquant en- » tre deux mots, devroit également déplaire » à l'oreille dans le milieu du mot : il devroit » paroître auſſi rude de prononcer *meo* que » *me odit*. On ne voit pas néanmoins que » les poètes latins ayent rejeté, autant qu'ils » le pouvoient, les mots où ſe rencontroient » ces hiatus : leurs vers en ſont remplis ; & » les nôtres n'en ſont pas plus exempts. » Non ſeulement nos poètes uſent librement » de ces ſortes de mots, quand la meſure ou » le ſens du vers paroît les y obliger ; mais » lors même qu'il s'agit de nommer arbitrai- » rement un perſonnage de leur invention, » ils ne font aucun ſcrupule de lui créer ou

Liv. I. » de lui appliquer un nom dans lequel il se » trouve un hiatus ; & je ne crois pas qu'on » leur ait jamais reproché d'avoir mis en » œuvre les noms de *Cléon*, *Chloé*, *Arsinoé*, » *Zaïde*, *Zaïre*, *Laonice*, *Léandre*, &c. Il » semble même que, loin d'éviter les hiatus » dans le corps d'un mot, les françois ayent » cherché à les multiplier, quand ils ont sé- » paré en deux syllabes quantité de voyelles » qui font diphthongue dans la conversation. » De *tuer* ils ont fait *tu-er*, & ont allongé » de même la prononciation de *ruine*, *vio-* » *lence*, *pieux*, *étudier*, *passion*, *diadême*, » *jouer*, *avouer*, &c. On ne juge cependant » pas que cela rende les vers moins cou- » lants ; on n'y fait aucune attention ; & on » ne s'apperçoit pas non plus que souvent » l'élision de l'*e* féminin n'empêche point la » rencontre, comme quand on dit *année* » *entière*, *plaie effroyable*, *joie extrême*, *vie* » *agréable*, *vûe égarée*, *bleue & blanche*, » *boue épaisse*, &c. «

Ces observations de M. Harduin sont le fruit d'une attention raisonnée & d'une grande sagacité ; mais elles me paroissent susceptibles de quelques remarques.

1°. Il est certain que la loi générale qui condamne l'hiatus comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuïté du bâillement qu'exige l'hiatus, met l'organe de la parole dans une

une contrainte réelle & fatigue les poumons de celui qui parle, parce qu'il eſt obligé de fournir de ſuite & ſans interruption une plus grande quantité d'air ; au lieu que, quand des articulations interrompent la ſucceſſion des voix, elles procurent néceſſairement aux poumons de petits repos, qui facilitent l'opération de cet organe. Car la plupart des articulations, comme on le verra plus loin (*y*), ne donnent l'exploſion aux ſons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en eſt la matière : cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration; puiſqu'elle en ſuſpend le cours, & qu'elle doit même occaſionner vers les poumons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émiſſion. CH. II.

(*y*) Ch. III.

D'autre part, c'eſt un principe indiqué & confirmé par l'expérience, que l'embarras de celui qui parle affecte déſagréablement celui qui écoute : tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque perſonne enrouée ou bègue, ou un orateur dont la mémoire eſt chancelante ou infidèle. C'eſt donc eſſenciellement & indépendamment de toute prévention que l'hiatus eſt vicieux ; & il l'eſt également dans ſa cauſe & dans ſes effets.

Si les latins pratiquoient rigoureuſement l'éliſion d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agîſſent pas de même à l'égard de deux voyelles conſécu-

 tives au milieu d'un mot ; si nous-mêmes, ainsi que bien d'autres peuples, avons en cela imité les latins : c'est que nous avons tous suivi l'impression de la nature, car il n'y a que ses décisions qui puissent amener les hommes à l'unanimité.

D'ailleurs l'effet du bâillement étant de soutenir la voix, l'oreille doit s'offenser plutôt de l'entendre se soutenir quand le mot est fini, que quand il dure encore ; parce qu'il y a analogie entre *soutenir* & *continuer*, & qu'il y a contradiction entre *soutenir* & *finir*.

Il faut pourtant avouer que cette contradiction a paru assez peu offensante aux grecs, puisque le nombre des voyelles non élidées dans leurs vers ne laisse pas d'être assez considérable. C'est une objection qui doit venir naturellement à quiconque a lu les poëtes grecs. Mais il faut prendre garde en premier lieu, à ne pas juger des grecs par les latins, chez qui la lettre *h* étoit toujours muette quant à l'élision qu'elle n'empêchoit jamais ; au lieu que l'esprit rude chez les grecs avoit le même effet que notre *h* aspirée : & l'on ne peut pas dire qu'il y ait alors hiatus, quoiqu'il n'y ait pas élision, comme dans ce vers d'Homère (z) :

(z) *Iliad.* I.

*Αξω ἑλων : ὁ δεκεν κεχολωσεται ὁνκεν ἱκωμαι.*

Cette première observation diminue beau-

coup le nombre apparent des voyelles non élidées. Une seconde que j'y ajoûterai, peut encore reduire à moins les témoignages que l'on pourroit alléguer en faveur de l'hiatus : c'est que quand les grecs n'élidoient pas, les voyelles finales, quoique longues de leur nature, devenoient ordinairement brèves ; ce qui servoit à diminuer ou à corriger le vice de l'hiatus : & les poètes latins ont quelquefois imité les grecs en ce point : (*a*)

CH. II.

*Credimus ? ăn quĭ ămant ipsi sibi somnia fingunt ?*

(*a*) Virg. *Ecl.* VIII. 108.

Que reste-t-il donc à conclure de ce qui n'est pas encore justifié par ces observations? Que ce sont des licences autorisées par l'usage en faveur de la difficulté, ou suggérées par le goût pour donner au vers une mollesse relative au sens qu'il exprime, ou même échappées aux poètes par inadvertance ou par nécessité ; mais que, comme licences, ce sont encore des témoignages rendus en faveur de la loi qui proscrit l'hiatus.

2°. Quoique les latins admîssent sans précaution au milieu des mots plusieurs voix consécutives, l'usage de leur langue avoit cependant égard au vice de l'hiatus ; s'ils ne supprimoient pas tout à fait la première des deux voyelles, ils en supprimoient du moins une partie en la faisant brève. Telle est la véritable cause de cette règle de quantité énoncée par Despautère en un vers latin :

LIV. I. *Vocalis brevis ante aliam manet usque latinis ;*

& en deux vers françois par la *Méthode latine* de P. R :

*Il faut abréger la voyelle,*
*Quand une autre suit après elle.*

Ce principe n'est pas propre à la langue latine : inspiré par la nature & amené nécessairement par le méchanisme de l'organe, il est universel & il influe sur la prononciation dans toutes les langues. Les grecs y étoient assujettis comme les latins : & quoique nous n'ayons pas des règles de quantité aussi fixes & aussi marquées que ces deux peuples ; c'en est cependant une que tout le monde peut vérifier, que nous prononçons brève toute voyelle suivie d'une autre voyelle dans le même mot : *lĭer, nŭer, prĭeur, crĭant.*

On trouve néanmoins, dans le *Traité de la Prosodie françoise* par M. l'abbé d'Olivet (*b*), une règle de quantité qui paroît contradictoire à celle-ci : c'est » Que tous les » mots qui finissent par un *e* muet immédia- » tement précédé d'une voyelle, ont leur » pénultième longue ; « comme *aimēe, je līe, joīe, je loūe, je nūe,* &c. Qu'on y prenne garde : la première des deux voyelles est longue, si l'on veut; mais la seconde est brève : ce qui produit à peu près le même effet pour la correction de l'hiatus,

(*b*) *pag.* 73. *sur la terminaison* ÉE.

& c'eſt la ſeule choſe dont il s'agit ici. Or cette correction de l'hiatus ſe fera toujours & partout ſelon l'une de ces deux méthodes également naturelles, & dont le choix eſt néceſſairement ſubordonné à une loi inviolable de l'harmonie, qui exige que de deux voyelles conſécutives, la première ſoit fortifiée, ſi la ſeconde eſt muette ou très-brève; ou au contraire que la première ſoit foible, ſi la ſeconde peut ſervir de point d'appui à la voix. Le premier membre de cette alternative n'eſt pas moins raiſonnable que le ſecond : l'e muet final eſt ſi bref, qu'on le compte abſolument pour rien, & que l'oreille ne l'entend point dans les mots dont il s'agit ou du moins ne l'y entend qu'à peine; mais d'autre part il eſt ſi réel, que l'on eſt forcé d'en retenir la quantité, qui ſemble alors retomber uniquement ſur la voix précédente. CH. II.

3°. C'eſt encore au méchaniſme de l'organe & à l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'hiatus, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues. Ce mot eſt grec d'origine, διφθογγος; il a pour racines δις (*bis*, deux fois) & φθογγος (*ſonus*, ſon); ce dernier mot eſt dérivé du verbe φθεγγω (*ſono*, je ſonne) : ainſi διφθογγος (diphthongue) veut dire *qui ſonne deux fois, qui a double ſon*. Une *diphthongue* en effet eſt une voix compoſée de deux voix ſimples que l'on

entend très-distinctement & successivement, quoiqu'elles n'exigent qu'une seule émission instantanée de l'air sonore ; comme *ui* dans *lui*, *puiser*, ou *ié* dans *pitié*, *amitié*, &c. Les grecs appellent *prépositive* la première des deux voix simples qui composent la diphthongue, & *postpositive* la seconde : ces dénominations sont vraies & peuvent être utiles, & rien n'empêche qu'elles ne soient adoptées dans le langage de la Grammaire générale, & même dans toutes les Grammaires particulières.

Les diphthongues ne sont point dans la nature primitive de la parole ; il n'y a de naturel que les voix simples. Mais dans plusieurs occasions, le hazard ou les lois de la formation ayant introduit deux voix consécutives sans articulation intermédiaire, on a naturellement prononcé bref l'un de ces deux sons, & communément le premier, pour éviter le désagrément d'un hiatus trop marqué & l'incommodité d'un bâillement trop soutenu, ainsi que je viens de l'observer un peu plus haut. Lorsque la voix prépositive s'est trouvée propre à se prêter à une rapidité assez grande sans être totalement supprimée, les deux voix se sont prononcées en un seul temps, en une seule émission ; & c'est la diphthongue.

De là vient que toute diphthongue réelle est communément longue dans quelque langue

que ce ſoit ; parce que le ſon double réunit dans ſa durée les deux temps des ſons élémentaires dont il eſt composé, & que, quand les beſoins de la verſification ont porté les poètes à décompoſer une diphthongue, pour en prononcer ſéparément les deux parties élémentaires, ils ont toujours fait bref l'un de ces deux ſons, mais ſurtout le ſon prépoſitif : ſi, par une licence contraire, ils ont voulu ſe débarraſſer d'une ſyllabe incommode, en n'en faiſant qu'une de deux voix conſécutives que l'uſage de la langue n'avoit pas réunies en diphthongue ; cette diphthongue factice a toujours été longue comme les diphthongues uſuelles, & pour la même raiſon.

Quoique je n'aye pas expliqué toutes les inconſéquences apparentes de la loi qui condamne l'hiatus, & qui en laiſſe pourtant ſubſiſter un grand nombre dans toutes les langues ; j'ai cru néanmoins pouvoir joindre mes remarques à celles de M. Harduin. Peut-être que la combinaiſon des unes avec les autres pourra ſervir quelque jour à les concilier, & à faire diſparoître les prétendues contradictions dont il s'agit ici. Je crois du moins que mes obſervations ſur ce point ſuffiſent pour établir, qu'en général on doit ſe défier beaucoup des exceptions à une loi qui paroît univerſelle & fondée en nature : ſouvent on ne la croit violée, que parce

que l'on n'en connoît pas les motifs, les causes, les relations, les degrés de subordination à d'autres lois plus générales ou plus essencielles. Cette dernière réflexion sera prouvée en mille manières dans toute la suite de cet ouvrage. Je reprends ce qui concerne les diphthongues.

Il résulte de ce que l'on vient d'en dire: 1°. que l'organe doit produire en une seule émission, & que l'oreille doit entendre en un seul temps deux voix distinctes quoique successives; 2°. que la voix prépositive doit pouvoir se prêter à une rapidité assez grande pour s'associer en quelque sorte avec la voix postpositive, qui est seule susceptible d'une durée marquée & de ce que l'on nomme en Musique tenue ou port de voix.

Cette sociabilité des deux voix élémentaires comprises dans la diphthongue dépend de deux causes: 1°. de l'affinité naturelle des deux dispositions requises dans l'organe pour la production de ces sons; 2°. de la flexibilité habituelle de l'organe, qui est ordinairement le résultat d'un usage fréquent & pris de bonne heure. La première de ces deux causes donne aux voix élémentaires une sociabilité que l'on peut appeler *naturelle*; la seconde, une sociabilité qui seroit bien caractérisée par la dénomination d'*usuelle*.

Il me semble que nous ne pouvons pas

physiquement prononcer une diphthongue dont la voix prépositive seroit nasale ; si cela est, c'est la sociabilité naturelle qui manque à cette espèce de combinaison. Nous sommes assûrés au contraire que les latins prononçoient la diphthongue *æ*, qu'il nous seroit fort difficile de rendre aujourd'hui ; c'est, par rapport à nous, la sociabilité usuelle qui manque à cette combinaison. CH. II.

Ceci nous mène à une remarque qui est fondamentale : c'est qu'il est possible qu'il y ait dans une langue des diphthongues usitées qui ne soient aucunement connues dans une autre. Les Allemands employent fréquemment la diphthongue que nous représenterions par *aou* , & qu'ils écrivent *au* parce que leur *u* représente notre *ou ;* ainsi *glauben* (croire) , *traum* (songe), *frau* (dame) se prononcent comme nous prononcerions *glaou-ben* en deux syllabes & faisant sonner *n* final comme dans *amen*, *traoum* en une syllabe & faisant sentir *m* comme à la fin de *Deum* , *fraou* en une syllabe : cette même diphthongue n'a pas lieu en françois, quoiqu'elle se soit introduite dans les patois des provinces qui confinent l'Allemagne ; on dit dans le Verdunois *aou* pour *ou*, *maou* en une syllabe pour *moult* anciennement usité dans le langage national & dérivé du latin *multum* (beaucoup).

Chaque Grammaire particulière doit donc

Liv. I. déterminer avec exactitude les diphthongues usitées dans la langue dont elle traite : la Grammaire générale doit se contenter d'en indiquer philosophiquement l'origine, la nature, & les propriétés. Pour terminer ce qui regarde cette matière, il ne reste donc qu'à observer que M. Duclos (*c*) a donné aux voix élémentaires de la diphthongue, d'autres noms que ceux que j'ai adoptés. » Je » pourrois, dit-il, nommer *transitoire* le » premier son de nos diphthongues, & *re-* » *poseur* le second; parce que le premier se » prononce toujours rapidement, & qu'on » ne peut faire de tenue que sur le second. « Ces mots expriment, si l'on veut, la nature des sons qu'ils dénomment ; mais l'un est employé dans un sens nouveau, & l'autre est tout à fait neuf : il me semble que la liberté de corriger l'usage, même du langage didactique, ne va pas jusqu'à autoriser de pareils changements, à moins que les mots que l'on abandonne ne soient ou contraires à la vérité, ou du moins absolument muets sur la vraie nature des objets. Les termes de *prépositif* & de *postpositif* ne sont point dans ce cas ; ils expriment clairement la position des sons élémentaires de la diphthongue, & c'est leur position qui leur donne les propriétés que M. Duclos a prétendu exprimer : ils ne sont donc point opposés au développement de la nature des objets

(*c*) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. iij.

nommés, ils mettent même ſur les voies; & ils ont avec cela l'autorité qu'un ancien uſage donne toujours aux mots.

---

## CHAPITRE III.

### *Des articulations & des lettres conſonnes.*

---

On a coutume de dire que les *Articulations* ſont des modifications de la voix, produites par le mouvement ſubit & inſtantanée de quelqu'une des parties mobiles de l'organe ; & que les *Conſonnes* ſont les lettres deſtinées à la repréſentation des articulations. Mais cette notion eſt ſi vague qu'il eſt indiſpenſable de la développer davantage, afin d'y mettre, s'il eſt poſſible, plus de préciſion. CH. III.

Dans une thèſe ſoutenue aux écoles de Médecine de Paris, le 13 Janvier 1757. (*d*) M. Savary prétend que l'interception momentanée du ſon eſt ce qui conſtitue l'eſſence des conſonnes, c'eſt-à-dire, des articulations; car il ne faut pas confondre le ſigne avec la choſe ſignifiée, comme le fait l'auteur d'après le langage ordinaire.

(*d*) *An, ut cæteris animantibus, ita & homini ſua vox peculiaris?*

J'avoue que l'interception du ſon caractériſe en quelque ſorte toutes les articulations unanimement reconnues, parce qu'elles ſont

LIV. I. toutes produites par des mouvements qui embarraſſent en effet l'émiſſion de la voix. Si les parties mobiles de l'organe reſtoient dans l'état où les met d'abord ce mouvement ; ou l'on n'entendroit rien, ou l'on n'entendroit qu'un ſifflement cauſé par l'échappement contraint de l'air hors de la bouche. Pour s'en aſſûrer, on n'a qu'à réunir les lèvres comme pour articuler un *p*, ou approcher la lèvre inférieure des dents ſupérieures comme pour prononcer un *v*, & tâcher de produire le ſon *a* ſans changer cette poſition des lèvres : dans le premier cas, on n'entendra rien juſqu'à ce que les lèvres ſe ſéparent ; & dans le ſecond, on n'aura qu'un ſifflement informe juſqu'à ce que la lèvre inférieure laiſſe un cours libre à l'air ſonore : preuve certaine que le mouvement de la partie organique mobile s'oppoſe d'abord à l'émiſſion libre de la voix & en intercepte le ſon.

Voilà donc deux choſes à diſtinguer dans l'articulation ; le mouvement inſtantanée de quelque partie mobile de l'organe, & l'interception momentanée de la voix : laquelle de ces deux choſes eſt repréſentée par les conſonnes ? Ce n'eſt aſſûrément ni l'une ni l'autre : le mouvement en ſoi n'eſt point du reſſort de l'audition ; & l'interception de la voix, qui eſt un véritable ſilence, n'en peut pas être davantage. Cependant l'oreille diſ-

tingue très-sensiblement les modifications de la voix représentées par les consonnes ; autrement, quelle différence trouveroit-elle entre les mots *vanité*, *badiné*, *ranimé*, qui se réduisent également aux trois voix simples *a-i-é*, quand on en supprime les consonnes ? CH. III.

La vérité est que le mouvement des parties mobiles de l'organe est, dans les cas dont il s'agit, la cause physique de ce qui fait l'essence de l'articulation ; que l'interception de la voix est l'effet immédiat de cette cause physique ; mais que cet effet n'est encore qu'un moyen pour amener l'articulation même : & voici en quoi elle consiste.

L'air est un fluïde, qui, dans la production de la voix, s'échappe par le canal de la bouche : il lui arrive alors, comme à tous les fluïdes en pareille circonstance, que, sous l'impression de la même force, ses efforts pour s'échapper & sa vitesse en s'échappant croissent en raison des obstacles qu'on lui oppose. Or il est très-naturel que l'oreille distingue les différents degrés de la vitesse & de l'action d'un fluïde qui agit sur elle immédiatement ; & ces degrés varient nécessairement comme les parties organiques dont le mouvement les produit, & dans la proportion de la force que ces parties organiques opposent à l'émission de la voix. Ces diverses actions instantanées & variées comme les causes qui les produisent, sont ce que

LIV. I. l'on appelle *explosion*. On peut donc dire que les articulations sont les différentes sortes d'explosion que reçoivent les voix, par le mouvement subit & instantanée des différentes parties mobiles de l'organe.

Mais ce n'est point par les causes physiques que notre oreille juge des articulations; elle en démêle toutes les variations sans autre secours que sa propre sensibilité : toute explosion de la voix est pour elle une articulation, quelle qu'en puisse être la cause; toutes les différentes sortes d'explosion sont pour elle des articulations différentes, de quelque manière que ces différences s'opèrent dans l'organe.

Or l'explosion étant principalement une augmentation extraordinaire de vitesse, peut venir d'une autre cause que de l'effort du fluïde contre l'obstacle qui tend à en empêcher l'émission; elle peut être l'effet de l'augmentation même du fluïde ou de la force expulsive qui le met en mouvement.

De là vient la nécessité de reconnoître une autre sorte d'explosion de la voix, qui vient d'une plus grande affluence de l'air à la sortie de la trachée-artère; explosion à laquelle on donne communément le nom d'*aspiration*, qui est par conséquent une véritable articulation.

Voilà donc deux espèces d'articulations, différenciées par les causes physiques qui les

produisent. L'une comprend des articulations que l'on peut nommer *organiques*, & l'autre renferme l'articulation *aspirée*. CH. III.

---

ARTICLE I.

*Des Articulations organiques.*

Les articulations *organiques* sont celles qui naissent de l'interception du son occasionnée par le mouvement subit & instantanée de quelque partie mobile de l'organe : & l'on peut les considérer sous quatre aspects différents.

§. 1. Si on les considére relativement à la partie organique dont le mouvement leur donne naissance, il y en a deux espèces générales, les *labiales* & les *linguales*.

1°. Les articulations *labiales* sont celles qui naissent du mouvement des lèvres. Telles sont les articulations *m*, *b*, *p*, *v*, *f*, que l'on entend devant *a*, dans les syllabes *ma*, *ba*, *pa*, *va*, *fa*.

Ces articulations labiales sont les premières dans l'ordre naturel ; elles dépendent de la partie organique la plus extérieure, la plus libre dans ses mouvements, & la première en conséquence dont les enfants fassent un usage fixe & distinct. De là vient que les idées de *mère* & de *père* sont rendues dans toutes les langues par des mots où

LIV. I. domine quelqu'une des articulations labiales : dans la langue égyptienne *ap*, ou *apa* (père), *am* ou *ama*, (mère), ou même l'un & l'autre, synonymes du *parens* des latins qui signifie indistinctement *père* & *mère*; *ammis* en langue syrienne est dans le même cas : *pater* en grec & en latin (père), *pappos*, en grec (aïeul) ; *meter* en grec, *mater* en latin, *madre* en italien & en espagnol, *mère*, en françois ; &c.

» Le soleil, dit M. le président des Brosses, (e) a été adoré de presque tous les » peuples orientaux, sous ce nom de *am* » (père de la nature), qu'ils ont prononcé » suivant les différents dialectes *ammon*, » *oman*, *omin*, *iman*, &c. De là en géné» ral *iman*, chez les orientaux, signifie » *Dieu*, *être sacré*. Ce mot se trouve en» core dans la langue turque pour *sacerdos*. » *Ar-iman*, chez les anciens perses, c'est » *Deus fortis*. « M. de la Condamine a retrouvé les mots *papa*, *mama*, dans les langues barbares de l'Amérique, & avec les mêmes significations ; ce qui ne peut venir que de ce que les premiers objets à nommer pour les enfants sont leurs parents, de qui ils attendent & obtiennent tout ce qui leur est nécessaire dans l'état de foiblesse & d'impuissance où ils se trouvent en naissant.

(e) *Dans un de ses* Mém. sur les Etymol. *lus à l'Acad. R. des Inscrip. & B. Lett.*

2°. Les articulations *linguales* sont celles qui naissent du mouvement de la langue.

Telles

Telles sont les articulations *n*, *d*, *t*, *g*, *q*, *l*, *r*, *z*, *s*, *j*, *ch*, que l'on entend devant *a* dans les syllabes *na*, *da*, *ta*, *ga*, *qua*, *la*, *ra*, *za*, *sa*, *ja*, *cha*. CH. III.

Partout, & spécialement dans notre idiôme, les articulations linguales sont les plus nombreuses; parce que la langue est la principale des parties organiques nécessaires à la production de la parole : d'où vient même que le nom de cette partie organique a été donné à la totalité des usages reçus dans toute une nation pour l'expression des pensées par la parole; & que l'on dit, *langue grecque*, *langue hébraïque*, *langue latine*, *langue françoise*, &c.

§. 2. Si on considère les articulations organiques relativement à l'issue par où s'opère l'explosion, elles sont ou *nasales* ou *orales*.

1°. Les articulations *nasales* sont celles qui font réfluer par le nez une partie de l'air sonore dans l'instant de l'interception, de manière qu'au moment de l'explosion il n'en reste qu'une partie pour produire la voix articulée.

Chacune des deux parties mobiles de l'organe ne produit qu'une seule articulation nasale, du moins dans notre langue; ainsi nous avons une labiale nasale qui est *m*, & une linguale nasale qui est *n*. L'abbé de Dangeau dit (*f*) que *m* n'est autre chose qu'un *b* passé par le nez, & que *n* n'est de même qu'un *d*

(*f*) Opusc. pag. 54.

paſſé par le nez. La preuve qu'il en donne eſt remarquable ; & je vais la rapporter en propres termes, pour donner tout à la fois & un raiſonnement démonſtratif & une autorité grave.

» Quand vous prononcez *m*, dit-il, com» me dans *malice*, vous frappez la lèvre d'en » haut avec celle d'en bas, tout de même que » lorſque vous prononcez un *b* dans *balan*» *ce* ; mais il ſe fait outre cela un petit mou» vement dans le nez. Je dis la même choſe » de l'*n*. Pour la prononcer dans le mot *né*» *goce*, la langue fait le même mouvement » que pour faire un *d* dans *décrire* ; mais il » ſe fait auſſi un petit mouvement dans le » nez.

» Il n'y a pas longtemps, ajoûte l'aca» démicien, que j'entendis parler un hom» me qui étoit fort enrhumé : le rhume lui » avoit tellement embarraſſé le nez, il étoit » ſi fort enchifrené, qu'il ne pouvoit pro» noncer les *n*. Je remarquai que pour dire, » *je ne ſaurois*, il diſoit, *je de ſaurois*. Auſſi» tôt je dis en moi-même, que, ſi j'avois » bien rencontré & que l'*m* fût un *b* paſſé » par le nez, la même difficulté que l'hom» me enrhumé trouvoit à prononcer l'*n*, il » la trouveroit à prononcer l'*m* ; & que, » comme il avoit changé l'*n* en *d*, il chan» geroit l'*m* en *b* : & effectivement un mo» ment après, au lieu de dire, *je ne ſau-*

» *rois manger de mouton*, il dit, *je de saurois* CH. III.
» *banger de bouton.* «

Il est donc évident que le mouvement qui se fait dans le nez à l'occasion de l'*m* & de l'*n*, vient du passage de l'air qui y reflue pendant l'interception; & que, quand le canal du nez est obstrué, comme dans l'enchifrenement, le reflux de l'air ne peut plus avoir lieu & l'on ne peut plus prononcer d'articulation nasale. On dit donc précisément le contraire de ce qui est, quand on dit d'une personne enchifrenée qu'*elle parle du nez* : cette manière de parler ne peut subsister dans notre langue avec le sens qu'on lui donne, que par une sorte d'antiphrase; car on ne l'entend guères que de ceux qui ont le canal du nez bouché de manière que l'air n'y puisse plus passer librement.

2°. Les articulations *orales* sont celles qui ne contraignent point l'air sonore de passer par le nez dans l'instant de l'interception, de manière qu'au moment de l'explosion tout sort par l'ouverture ordinaire de la bouche.

Si l'on excepte les deux articulations nasales *m* & *n*, toutes les autres articulations organiques sont orales, parce qu'il n'y a point une troisième issue : mais les orales ne laissent pas de se soudiviser en deux classes, relativement à la manière dont se pré-

LIV. I. ſente l'obſtacle formé par le mouvement de la partie organique mobile ; & elles ſont en conſéquence ou *muettes* ou *ſifflantes*.

Les articulations orales *muettes* ſont celles qui naiſſent d'une interception totale de l'air ſonore ; de manière que, ſi la partie organique qui eſt miſe en mouvement reſtoit dans l'état où ce mouvement la met d'abord, il ne pourroit s'échapper aucune partie de l'air ſonore & l'on ne pourroit rien faire entendre de diſtinct.

Les deux articulations labiales *b* & *p*, qui exigent que les deux lèvres ſe rapprochent l'une de l'autre, ſont muettes par cette raiſon même ; comme on peut s'en convaincre par l'eſſai que j'ai propoſé dès le commencement de ce chapitre. Il en eſt de même des articulations linguales *d*, *t*, *g*, *q*, *l*, *r*.

Les articulations orales *ſifflantes* ſont celles qui naiſſent d'une interception imparfaite de l'air ſonore ; de manière que, quand la partie organique qui eſt miſe en mouvement reſteroit dans l'état où ce mouvement la met d'abord, il s'échapperoit pourtant aſſez d'air ſonore pour faire entendre l'articulation même dont il s'agit, & même pour la faire durer longtemps comme une ſorte de ſifflement, de même que l'on fait durer les voix ſimples auſſi longtemps que les poumons peuvent fournir de l'air : d'où vient que plu-

sieurs grammairiens ont donné à ces articulations le nom de *demi-voyelles* (*semivocales.*)

Les deux articulations labiales *v* & *f*, qui ne dépendent que du mouvement de la lèvre inférieure contre les dents supérieures, sont sifflantes pour cela même, à cause du passage qui reste à la voix dans les coins de la bouche, où la lèvre inférieure ne peut pas toucher les dents supérieures. Il en est de même des quatre articulations linguales *z*, *s*, *j*, *ch*, à cause des situations particulières que prend la langue par le mouvement qui les produit, & qui seront expliquées dans un moment.

Au reste jusqu'ici on avoit assigné, aux articulations muettes & aux consonnes qui les représentent, une notion toute autre que celle que j'en donne : la plûpart des grammairiens appellent *muettes*, toutes celles dont le nom commence par une consonne, comme *b*, *c*, *d*, *g*, *k*, *p*, *q*, *t*, *z*, que l'on nomme *bé*, *cé*, *dé*, *gé*, *ka*, *pé*, *quu*, *té*, *zède*; & ils appellent *demi-voyelles* toutes les autres, dont le nom commence par une voyelle, comme *f*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x*, que l'on nomme *effe*, *elle*, *emme*, *enne*, *erre*, *esse*, *ixe*.

S'il ne s'agit que de commencer le nom d'une articulation & de sa consonne par cette consonne même, pour la rendre muette;

 toutes le ſont devenues dans le ſyſtème de P. R. adopté depuis par M. Dumas dans ſon Bureau typographique, où les noms de toutes les conſonnes commencent par la conſonne même, qui eſt rendue ſenſible & ſonore par l'émiſſion de l'*e* muet prononcé enſuite ; *be*, *ſe*, *le*, *me*, &c. Cette diſtinction, enviſagée ſous ce point de vûe, eſt donc une diſtinction d'autant plus chimérique, que telle conſonne dont l'épellation commence chez nous par une voyelle, a ailleurs un nom qui commence par la conſonne même : nous diſons *elle*, *emme*, *enne*, *erre* ; les grecs diſoient *lambda*, *mu*, *nu*, *ro* ; les hébreux, *lamed*, *mem*, *nun* ou *noun*, *reſſ* ou *reſch* ; &c. Ainſi les mêmes lettres qui étoient muettes pour ces peuples ſeroient des demi-voyelles pour nous, quoiqu'elles ſoient les ſignes des mêmes moyens d'exploſion ; ce qui eſt abſurde.

Il n'en eſt pas de même de ma diſtinction des articulations & des conſonnes en muettes & en ſifflantes : elle eſt fondée ſur la manière dont ſe préſente l'obſtacle formé par le mouvement de la partie organique ; & cette manière ſera la même partout où l'on voudra procurer à la voix les mêmes exploſions.

§. 3. Après avoir conſidéré les articulations organiques, relativement à la partie mobile dont le mouvement leur donne naiſ-

ſance & à l'iſſue par où s'opère l'exploſion ; on peut encore les diſtinguer entre elles par les différences du méchaniſme qui les produit. Le méchaniſme des articulations labiales a été ſuffiſamment détaillé ci devant, & n'opère rien d'ailleurs que la diſtinction que j'en ai faite en naſales & orales, & de celles-ci en muettes & ſifflantes. Mais le méchaniſme des articulations linguales mérite quelque attention de plus, puiſqu'il occaſionne des ſoudiviſions qui peuvent être utiles à remarquer, relativement à l'affinité plus ou moins grande qu'il peut y avoir entre les orales, ſoit muettes ſoit ſifflantes. CH. III.

1°. Les articulations linguales, orales, & muettes, conſidérées relativement au méchaniſme qui les produit, peuvent ſe diviſer en *dentales*, *gutturales*, & *liquides*, ſelon qu'elles s'opèrent à l'une des deux extrémités de la langue ou au milieu.

J'appelle *dentales*, celles dont la production ſuppoſe que la pointe de la langue s'appuye contre la racine des dents ſupérieures, comme pour y retenir la voix, de manière que l'exploſion s'y opère & que la voix paroît en partir. Telles ſont les deux articulations *d* & *t*. L'articulation naſale *n*, outre ce qui la rend naſale, ſuppoſe d'ailleurs, comme on l'a vu, le même méchaniſme que *d*.

J'appelle *gutturales*, celles dont la pro-

LIV. I. duction suppose que la pointe de la langue s'appuye contre les dents inférieures, afin que la racine de cette partie organique, qui est voisine du gozier ( *gutturalis* ), s'élève pour intercepter la voix dans cette région, d'où en effet on entend alors partir la voix avec l'explosion propre à ce méchanisme. Telles sont les deux articulations *g* & *q* prononcées *gue*, *que* ou *ke*.

J'appelle *liquides*, conformément au langage reçu, les deux articulations *l* & *r*. La première dépend d'un seul coup de la langue vers la partie du palais qui avoisine les dents. La seconde est l'effet d'un trémoussement vif & réitéré de la langue. Toutes deux paroissent avoir reçu le nom de *liquides*, où de ce que la langue les produit par un mouvement libre & indépendant de tout point d'appui dans l'intérieur de la bouche, où elle nage en quelque sorte : ou de ce que ces articulations s'allient si bien avec d'autres, qu'elles ne paroissent faire ensemble qu'une seule modification instantanée de la même voix ; de même que deux liqueurs s'incorporent assez bien pour n'en plus faire qu'une seule qui n'est plus ni l'une ni l'autre, mais le résultat de leur mêlange.

2°. Les articulations linguales, orales, & sifflantes, considérées par rapport au méchanisme, peuvent se diviser en *dentales* & *palatales*.

J'appelle *dentales*, celles dont le sifflement s'exécute vers la pointe de la langue appuyée contre les dents. Telles sont les deux articulations *z* & *s*. **Ch. III.**

J'appelle *palatales*, celles dont le sifflement s'exécute dans l'intérieur de la bouche, entre le milieu de la langue & le palais, vers lequel elle s'élève un peu à cet effet. Telles sont les deux articulations *j* & *ch*.

§. 4. Les articulations organiques peuvent se diviser encore en deux espèces générales, les *constantes* & les *variables* : & cette division est relative au degré de force avec lequel se fait l'explosion, soit que ce degré dépende de la quantité de la force expulsive, ou qu'il soit proportionné à la résistance de la partie organique qui intercepte la voix.

1°. Les articulations *constantes* sont celles dont l'explosion se fait constamment avec le même degré de force ; ou parce que le mouvement organique intercepte toujours la voix avec le même degré de résistance, ou parce que l'obstacle de cette résistance est toujours rompu avec le même degré de vitesse par la même quantité d'air.

Les articulations constantes de notre langue sont 1°. les deux nasales *m* & *n*, qui sont toujours les mêmes, parce qu'il y a toujours le même degré de force dans le

 méchanisme qui occasionne tout à la fois l'interception de l'air & le reflux par le nez: 2°. les deux liquides *l* & *r*, dont le méchanisme ne peut intercepter la voix avec deux différents degrés de force.

2°. Les articulations *variables* sont celles dont l'explosion se fait avec différents degrés de force, quoique la disposition méchanique des parties organiques soit toujours la même. Cette différence de degrés n'est appréciable que par la différence vague du *plus* ou du *moins ;* de sorte que l'on ne peut assigner à chaque disposition méchanique des organes, que deux articulations variables, ou plutôt variées, l'une *foible* & l'autre *forte :* c'est la même articulation, si l'on ne pense qu'à la disposition méchanique, & que l'on en envisage les variations comme accessoires ; & cette articulation unique est vraîment *variable :* ce sont deux articulations différentes, si l'on regarde le degré de force de l'explosion comme une partie essentielle & distinctive de leur nature.

Nous avons six paires d'articulations variables, une foible & une forte dans chaque paire.

Les deux labiales muettes : *b* qui est foible, comme dans *baquet ;* & *p* qui est forte, comme dans *paquet.*

Les deux labiales sifflantes : *v* qui est foible, comme dans *vendre ;* & *f* qui est forte, comme dans *fendre.*

Les deux linguales muettes & dentales : *d* qui est foible, comme dans *dome ;* & *t* qui est forte, comme dans *tome.*

Les deux linguales muettes & gutturales : *g* qui est foible, comme dans *galle ;* & *q* qui est forte, comme dans *calle.*

Les deux linguales sifflantes & dentales : *z* qui est foible, comme dans *zélé ;* & *s* qui est forte, comme dans *scellé.*

Enfin les deux linguales sifflantes & palatales : *j* qui est foible, comme dans *japon ;* & *ch* qui est forte, comme dans *chapon.*

---

## ARTICLE II.

### *De l'Aspiration.*

L'articulation *aspirée* est celle qui naît de l'affluence extraordinaire & accélérée de l'air qui sort des poumons, & qui donne aux voix, à la sortie de la trachée-artère, une explosion telle que celle que nous entendons à la tête des mots *hameau*, *héros*, *hibou*, *honte*, *houssine*, *hupé*, *heurter*, &c.

Il n'est pas unanimement avoué par tous les grammairiens, que l'aspiration soit une articulation, & que la lettre *h*, qui en est le signe parmi nous, soit une consonne : plusieurs vont même jusqu'à douter que ce caractère doive être regardé comme une lettre. Mais si j'ai bien établi dès le commen-

LIV. I. cement, que la nature de l'articulation consiste, non dans l'interception du son, qui n'étant qu'un silence ne peut être du ressort de l'audition, mais dans l'explosion sensible & distinctive des voix ; si j'ai bien prouvé que l'aspiration est une véritable explosion des voix, qui vient de la plus grande affluence ou de la plus grande vitesse de l'air à la sortie de la trachée-artère : il n'est pas possible de ne point accorder que l'aspiration est une véritable articulation, & que le caractère *h*, par lequel nous la représentons, est une véritable consonne comme tous les autres caractères représentatifs des articulations.

Ceux qui ne veulent pas en convenir, » soutiennent, dit M. du Marsais, (*g*). » que ce signe ne marquant aucun son par» ticulier analogue au son des autres con» sonnes, il ne doit être considéré que com» me un signe d'aspiration. «

(*g*) Encyclop. au *mot* CONSONNE.

Je réponds que cette objection ne prouve rien, parce qu'elle prouveroit trop. On pourroit appliquer ce raisonnement à telle classe d'articulations & de consonnes que l'on voudroit, puisqu'en général les consonnes d'une classe ne marquent aucun son particulier analogue au son des consonnes d'une autre classe, si l'on ne veut faire consister cette analogie des sons que dans la ressemblance du méchanisme qui les produit : ainsi

l'on pourroit dire, par exemple, que nos cinq lettres labiales *m*, *b*, *p*, *v*, *f*, ne marquant aucun son particulier analogue au son des autres consonnes, elles ne doivent être considérées que comme les signes de certains mouvements des lèvres. CH. III.

Cette application du principe allégué par M. du Marsais nous en fait voir le faux : c'est que l'on y suppose que l'analogie des sons dépend d'une ressemblance exacte dans le méchanisme qui les produit. Mais ce méchanisme n'est point ce qui constitue la nature des sons, puisqu'il n'est pas du ressort de l'audition ; ce n'en est que la cause physique, & c'est dans les effets de cette cause qu'il faut chercher l'analogie. Or l'aspiration est un objet de l'audition très-analogue aux sons représentés par les autres consonnes ; je veux dire, une explosion réellement distinctive des voix, quoiqu'elle suppose une cause physique très-différente. Si l'on a cherché ailleurs l'analogie des consonnes ou des articulations, c'est une pure méprise.

» Mais, dira-t-on, les grecs ne l'ont jamais regardée comme telle ; c'est pour cela » qu'ils ne l'ont point placée dans leur alphabet, & que dans l'écriture ordinaire ils » ne la marquent que comme les accents au » dessus des lettres ; & si dans la suite ce » caractère a passé dans l'alphabet latin & » de là dans ceux des langues modernes,

LIV. I. » cela n'est arrivé que par l'indolence des » copistes, qui ont suivi le mouvement des » doigts & écrit de suite ce signe avec les » autres lettres du mot, plutôt que d'interrompre ce mouvement pour marquer l'aspiration au dessus de la lettre. « (h).

(h) Ibid.

C'est encore M. du Marsais qui prête ici son organe à ceux qui ne veulent pas même reconnoître *h* pour une lettre. *Si Pergama dextrâ defendi possent, etiam hac defensa fuissent :* (*i*) mais l'objection demeure encore sans force sous la main même qui étoit la plus propre à lui en donner.

(i) *Æn.* II. 291.

Que nous importe en effet que les grecs ayent regardé ou non ce caractère comme une lettre, & que dans l'écriture ordinaire ils ne l'ayent pas employé comme les autres lettres, puisque cette question doit être décidée par le raisonnement & non pas par l'autorité ? Mais n'avons-nous pas d'ailleurs à opposer à l'usage des grecs, celui de toutes les nations de l'Europe qui se servent aujourd'hui de l'alphabet latin, qui y placent ce caractère, & qui l'employent dans les mots comme toutes les autres lettres ? Pourquoi l'autorité des modernes le céderoit-elle sur ce point à celle des anciens ? pourquoi même ne l'emporteroit-elle pas du moins par la pluralité des suffrages ?

C'est, dit-on, que l'usage moderne ne doit son origine qu'à l'indolence des copis-

tes, & que celui des grecs paroît venir d'une inſtitution réfléchie. Quelque réfléchi que l'on veuille ſuppoſer l'uſage des grecs, cette hypothèſe ne forme jamais en leur faveur qu'un préjugé, qui n'exclut ni l'examen, ni une cenſure fondée ſur d'autres réflexions poſtérieures & peut-être plus heureuſes. Cependant notre uſage que l'on blâme comme moderne, ſur l'autorité des grecs, paroît tenir de plus près à la première inſtitution des lettres, & au ſeul temps où, ſelon la judicieuſe remarque de M. Duclos, (*k*) l'Orthographe ait été parfaite. CH. III.

Les grecs employèrent au commencement le caractère H, qu'ils nomment ητα, à la place de l'eſprit rude qu'ils introduiſirent plus tard par un rafinement peut-être trop réfléchi. D'anciens grammairiens nous apprennent qu'ils écrivoient HOΔOI pour ὁδοί, HEKATON pour ἑκατόν; & qu'avant l'inſtitution des caractères abrégés que l'on nomme conſonnes aſpirées, ils écrivoient ſimplement la ténue & H enſuite; THEOΣ pour ΘΕΟΣ. Nous avons fidélement copié cet ancien uſage des grecs dans l'orthographe des mots que nous avons empruntés d'eux, comme *Rhétorique*, *Théologie*; & nous avons, en cela, ſuivi les latins, dont nous avons adopté l'alphabet, & qui l'avoient pris des grecs apparemment avant l'introduction des eſprits & des conſonnes aſpirées. Les grecs

(*k*) Rem. ſur la *Gramm. gén.* I. v.

Liv. I. eux-mêmes n'étoient que les imitateurs des phéniciens à qui ils devoient la connoiſſance des lettres (*l*), comme l'indique encore ſpécialement le nom grec ητα du caractère η, aſſez analogue au nom *heth* du caractère hébraïque ח, *à quo ſicut nec nomine, ita nec figurâ multum diſcrepat.* (*m*) Ceux donc pour qui l'autorité des grecs eſt une raiſon déterminante, doivent trouver, dans cette pratique, un témoignage d'autant plus grave en faveur de l'opinion que je défends ici, que c'eſt le plus ancien uſage, & le plus univerſel à tout prendre, puiſqu'il n'y a guères que l'uſage poſtérieur des grecs qui y faſſe exception.

(*l*) *Voyez* Mém. de l'Acad. des Inſc. & B. Lettr. *Tom.* II. *pag.* 246.

(*m*) Maſclef, *Gramm. hebr.* cap. I. n°. ij. litt. ח *pag.* 12.

Au ſurplus, il n'eſt pas tout à fait vrai qu'ils n'ayent employé que comme les accents le caractère qu'ils ont ſubſtitué à H. Jamais ils n'ont placé les accents que ſur des voyelles, parce qu'en effet il n'y a que les voix qui ſoient ſuſceptibles de l'eſpèce de modulation indiquée par les accents, laquelle eſt très-différente de l'exploſion déſignée par les conſonnes. Ce que la grammaire grecque nomme aujourd'hui *eſprit*, ſe trouve quelquefois ſur des voyelles & quelquefois ſur des conſonnes.

Dans le premier cas, il en eſt de l'eprit ſur la voyelle, comme de la conſonne qui la précède ; & l'on voit en effet que l'eſprit s'eſt transformé en conſonne, ou la conſonne en

en esprit, dans le passage d'une langue à une autre ; le *ἱρ* des Grecs est devenu *ver* en latin ; le *fabulari* des latins est devenu *hablar* en espagnol. On n'a aucun exemple d'accents transformés en consonnes, ni de consonnes métamorphosées en accents. CH. III.

Dans le second cas, il est encore bien plus évident que l'esprit est de même nature que la consonne : ils ne sont associés que parce que chacun de ces caractères représente une articulation ; & l'union des deux signes est alors le symbole de l'union des deux causes d'explosion sur la même voix.

Une nouvelle preuve de cette conclusion, c'est que non seulement les grecs ont placé l'esprit rude sur des consonnes, mais qu'ils ont encore introduit dans leur alphabet des caractères représentatifs de l'union de cet esprit avec une consonne, de même qu'ils en ont admis d'autres qui représentent l'union de deux consonnes. Ils donnent, aux caractères de la première espèce, le nom de *consonnes aspirées*, φ, χ, θ ; & à ceux de la seconde, le nom de *consonnes doubles*, ψ, ξ, ζ. La première consonne est de part & d'autre une labiale π, une gutturale κ, ou une dentale τ ou δ : toutes trois, dans la première classe, sont modifiées par l'aspiration qui leur est commune ; ce qui fait prendre, aux caractères qui les représentent, le nom de consonnes *aspirées* : tou-

LIV. I. les trois, dans la ſeconde claſſe, ſont modifiées par le ſifflement qui leur eſt commun; ce qui auroit pu faire prendre, aux caractères abrégés qui les repréſentent, le nom de conſonnes *ſifflantes*. Les unes & les autres ſont donc également *doubles*, & ſe décompoſent en effet de la même manière : ψ vaut πσ, ξ vaut κσ, & ζ vaut δσ; pareillement φ vaut PH, χ vaut KH, & θ vaut TH, en ſuppoſant que H eſt le ſigne de l'aſpiration, comme il l'étoit originairement.

Il paroît donc qu'attribuer l'introduction de la lettre *h* dans l'alphabet à la prétendue indolence des copiſtes, c'eſt une conjecture haſardée en faveur d'une opinion à laquelle on tient par habitude, ou contre un ſentiment dont on n'avoit pas approfondi les preuves, mais dont le fondement ſe trouve chez les grecs mêmes, à qui l'on prête aſſez légérement des vûes tout oppoſées.

L'aſpiration eſt donc une véritable articulation; & la lettre *h*, qui la repréſente, une véritable conſonne. Les autres articulations, ſous l'impreſſion de la même force expulſive, ſont des exploſions proportionnées aux obſtacles qui embarraſſent l'émiſſion de la voix; l'articulation aſpirée eſt une exploſion ſimplement proportionnée à l'augmentation de la force expulſive. Auſſi

produit-elle, ſur les voix, le même effet général que les articulations organiques; toutes opèrent, entre les voix qu'elles modifient, une diſtinction qui empêche de les confondre quoique pareilles & conſécutives. CH. III.

Quand nous diſons, par exemple, *la halle*, le ſecond *a* eſt diſtingué du premier auſſi ſenſiblement par l'articulation aſpirée *h*, que par l'articulation *b* quand nous diſons *la balle*, ou par l'articulation *m* dans *la malle*, ou par l'articulation *s* dans *la ſalle*; quoique ces diſtinctions ſoient différentes comme les articulations.

Cet effet euphonique, cette propriété de lier les voix conſécutives & d'en empêcher la confuſion, eſt nettement déſignée par le nom d'*articulation*, qui ne veut dire autre choſe que *diſtinction des membres* ou des parties élémentaires de la parole. Nous pouvons donc conclure enfin, que les *articulations* ſont *les différents degrés diſtinctifs d'exploſion que peuvent recevoir les voix élémentaires de la parole, par le moyen des diverſes opérations de l'organe pendant l'émiſſion.*

D'où il ſuit qu'il eſt de l'eſſence de toute articulation de précéder la voix qu'elle modifie, parce que le ſon une fois échappé n'eſt plus en la diſpoſition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification.

La choſe eſt évidente d'abord à l'égard

Liv. I. des articulations organiques. Comme elles ne procurent l'explosion aux voix que par le moyen de l'interception, qui améneroit un véritable silence si elle continuoit; la voix ne peut être entendue, que quand l'obstacle qui la retenoit est forcé : & c'est au moment même où cet obstacle est forcé que la voix éclate, & le passage une fois libre, la voix coule sans aucune impétuosité marquée, l'explosion ne se faisant sentir qu'au départ. » La consonne, dit l'auteur du *Traité* » *des sons de la langue françoise*, (*n*) n'est » qu'un éclat de voix, qu'on peut très-bien » comparer à cet éclat qu'on entend, lorsque » que le vent vient à enfoncer un morceau » de papier ou quelque autre chose qui lui » fermoit le passage; éclat qui passe dans » l'instant, après quoi on n'entend plus » que le bruit sourd que fait le vent en en- » trant par le passage qu'il s'est ouvert. «

(*n*) *Part.* I. *ch.* ij. *art* 2. §. 5. *p.* 40.

Pour ce qui est de l'articulation aspirée, comme elle est le produit d'une affluence extraordinaire d'air sonore, il n'est pas moins clair qu'elle doit également précéder la voix aspirée; parce que si la voix étoit une fois partie, l'aspiration ne pourroit plus la modifier : l'augmentation de la force expulsive doit évidemment précéder l'expulsion & par conséquent l'explosion de la voix, comme la cause doit précéder l'effet.

Le P. Lami, qui dans sa rhétorique a

approfondi autant qu'il a pu le méchanisme de la parole, s'explique ainsi sur la différence des voix & des articulations, qu'il désigne par les noms de *voyelles* & de *consonnes*, conformément au langage ordinaire & peu réfléchi des grammairiens. *On peut dire que les voyelles sont au regard des lettres qu'on appelle consonnes, ce qu'est le son d'une flute aux différentes modifications de ce même son que font les doigts de celui qui joue de cet instrument.* (*o*) CH. III.

(*o*) Rhét. III. *iij.*

M. du Marsais, parlant le même langage, a vu les choses sous un autre aspect dans la même comparaison prise de la flute. *Tant que celui qui en joue*, dit-il, (*p*) *y souffle de l'air, on entend le son propre au trou que les doigts laissent ouvert. . . . Voilà précisément la voyelle. La situation qui doit faire entendre l'*a*, n'est pas la même que celle qui doit exciter le son de l'*i*. Tant que la situation des organes subsiste dans le même état, on entend la même voyelle aussi longtemps que la respiration peut fournir d'air.* Ce qui marquoit, selon le P. Lami, la différence des voyelles aux consonnes, ne marque, selon M. du Marsais, que la différence des voyelles entre elles, c'est-à-dire, pour parler le langage établi dans les chapitres précédents, la différence des voix simples; & cela est beaucoup plus juste & plus vrai. Mais l'encyclopédiste n'a

(*p*) Encyclop. au *mot* CONSONNE.

Liv. I. rien trouvé dans la flute, qui pût caractériser les consonnes ou plutôt les articulations ; & il les a comparées à l'effet que produit le battant d'une cloche, ou le marteau sur l'enclume.

M. Harduin, dans une *Dissertation sur les voyelles & les consonnes*, qu'il a publiée en 1760 à l'occasion d'un extrait critique de l'*abrégé de la grammaire françoise* par M. de Wailly, a repris (q) la comparaison du P. Lami ; & en la rectifiant d'après des vûes semblables à celles de M. du Marsais, il étend ainsi la similitude jusqu'aux consonnes. » La bouche, dit-il, & une » flute sont deux corps, dans la concavité » desquels il faut également faire entrer de » l'air, pour en tirer du son. Les voyelles » répondent aux tons divers causés par l'ap- » plication des doigts sur les trous de la » flute ; & les consonnes répondent aux » coups de langue qui précèdent ces tons. » Plusieurs notes coulées sur la flute sont, » à certains égards, comme autant de voyel- » les qui se suivent immédiatement ; mais » si ces notes sont frappées de coups de » langue, elles ressemblent à des voyelles » entremêlées de consonnes. «

(q) p. 7.

Il me semble que voilà la comparaison amenée au plus haut degré de justesse dont elle soit susceptible : & j'ai appuyé volontiers sur cet objet, afin de rendre plus sen-

fible la différence réelle des voix fimples CH. III.
& des articulations, & de montrer en même temps, par un exemple frappant, la manière lente dont procède l'efprit humain dans fes découvertes.

J'ai déjà mis fous les yeux du lecteur le tableau du fyftème des voix fimples ufitées dans notre langue ; je lui préfente ici celui des articulations que notre ufage

**ARTICULATIONS.**

| | | | | | CONSTANTES | VARIABLES. *Foibles* | VARIABLES. *Fortes* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ORGANIQUES | LABIALES | *Nasale* | | | M. *Mort* | | |
| | | *Orales* | Muettes | | | B. *Baquet* | P. *Paquet* |
| | | | Sifflantes | | | V. *Vendre* | F. *Fendre* |
| | LINGUALES | *Nasale* | | | N. *Nort* | | |
| | | *Orales* | Muettes | Dentales | | D. *Dome* | T. *Tome* |
| | | | | Gutturales | | G. *Galle* | K. *Calle* |
| | | | | Liquides | L. *Loi* | | |
| | | | | | R. *Roi* | | |
| | | | Sifflantes | Dentales | | Z. *Zélé* | S. *Scélé* |
| | | | | Palatales | | J. *Japon* | CH. *Chapon* |
| ASPIRÉE. | | | | | H. *Héros* | | |

LIV. I. a adoptées : je les rends ſenſibles par des exemples ; & je ſuis dans le tableau l'ordre des diviſions que je viens de détailler dans ce chapitre.

---

## ARTICLE III.

### *Difficultés réſolues.*

Juſqu'ici je n'ai ſongé qu'à établir rapidement mon ſyſtème, ſans paroître faire aucune attention à des opinions reçues, que je n'ai ni employées ni réfutées, & même ſans me conformer à ce que j'ai établi ailleurs. Pour ce qui me concerne, ce que je dis maintenant, je le crois meilleur que ce que j'ai dit autrefois, & je le dis avec ſincérité ; c'eſt ce que je dois au public. Mais je dois des égards aux opinions d'autrui, & je ne puis les abandonner ou les contredire ſans déduire mes raiſons. Ceci ſe réduit à deux points principaux.

(r) Rem. ſur la *Gramm. gén.* I. ij.

§. 1. » On doit obſerver, dit M. Duclos, (r) » que le ſon du *q* eſt plus ou moins fort » dans des mots différents. Il eſt plus fort » dans *banqueroute* que dans *banquet*, dans » *quenouille* que dans *queue*. . . . . Le *g* eſt » auſſi plus ou moins fort. Il eſt plus fort » dans *guenon* que dans *gueule*, dans *gome* » que dans *guide*. « C'étoit auſſi le ſenti-

ment de M. Boindin ; (*s*) & il vient d'être adopté par l'auteur anonyme du *Traité des sons de la langue françoise.* (*t*) Il diffère de M. Duclos, en ce qu'il distingue les deux *q* & les deux *g* par des dénominations différentes ; il appelle *gutturales*, les deux articulations que le secrétaire de l'académie nomme *fortes ;* & *mouillées*, celles que l'académicien nomme *foibles* : il semble avoir introduit ce changement, pour en faciliter un autre qui avoit été indiqué avec beaucoup de justesse par M. Harduin, (*u*) dont l'auteur anonyme avoit lu l'ouvrage, puisqu'il le cite & le contredit six pages plus loin. Ce second changement consiste à opposer le *g* guttural au *q* guttural, & le *g* mouillé au *q* mouillé ; comme on oppose le *b* au *p*, le *v* au *f*, en un mot une foible à sa forte.

(*s*) Sons de la langue. *p.* 30.

(*t*) *Part.* I. *ch.* ij. *art.* 5. *pag.* 56.

(*u*) Rem. div. *p.* 123.

En supposant, aux différences de prononciation dont il s'agit ici, toute la réalité qu'on leur prête, on ne devoit effectivement les comparer que comme a fait l'anonyme d'après l'avis de l'académicien d'Arras : mais j'avoue que cette réalité me paroît bien suspecte ; & mon organe n'a jamais pu donner au *g* ni au *q* des prononciations différentes, quoique je l'aye essayé de bonne foi.

Je sais bien que l'inflexibilité de mon

LIV. I. organe ne feroit pas fuffifante pour établir que tous les autres y font conformes; de même qu'un chinois prouveroit mal la non-exiftence des articulations B, D, R, par l'impoffibilité perfonnelle où il eft de les prononcer. Mais les partifans du double *g* & du double *q*, qui apparemment les prononcent ou croyent les prononcer diftinctement, n'ont jamais pu parvenir à les rendre fenfibles à mon oreille; & M. Harduin (*x*) avoue qu'il n'a jamais apperçu & qu'il n'apperçoit point encore cette différence, quoique l'anonyme prétende qu'avec de l'attention on peut l'appercevoir aifément.

(*x*) Ibid.

» *Ga* & *qua*, dit celui-ci rendent un fon » bien plus dur que *gai* & *quai*.... L'articulation qui produit *ga* & *qua*, fe fait au » fonds de la bouche vers la gorge, la langue fe gonflant vers fa racine, & fe dégonflant enfuite fubitement; au lieu que » pour l'articulation qui produit *gai* & *quai*, » la langue s'élevant par fon milieu, va » s'appliquer au palais, & fe remet tout » d'un coup dans fa fituation naturelle. « (*y*)

(*y*) Loc. cit. *p*. 58.

Je me fuis éprouvé d'après cette defcription, & voici ce que j'ai obfervé. Lorfque je prononçois le fon *a* pur, ma langue reftoit étendue dans ma bouche dans une fituation horifontale & fixe; & fi je venois à prononcer *ga* ou *qua*, elle fe gonfloit en

effet vers sa racine d'une manière bien marquée. Mais lorsque je voulois prononcer *é* ou *ai* pur, ma langue s'avançoit beaucoup davantage & jusqu'à se replier contre les dents : ce qui ne peut arriver sans étendre & roidir d'autant les fibres longitudinales de cette partie organique, & par conséquent sans rendre plus difficile le gonflement qui doit se faire à la racine pour prononcer *gai* ou *quai* ; car la voix & son articulation sont entendues dans le même instant indivisible, de manière que le mouvement organique qui doit produire l'articulation & la disposition de bouche nécessaire à la formation de la voix, doivent nécessairement concourir, ou du moins se succéder avec une rapidité si grande qu'il doit en résulter à peu près les mêmes effets physiques. CH. III.

C'est donc en effet, dans *ga* & *gai*, dans *qua* & *quai*, le même mouvement organique qui opère l'interception & ensuite l'explosion de la voix : & si l'oreille y apperçoit quelque différence ; ce n'est point que la cause physique de l'articulation soit différente, c'est que l'effet en est modifié par la disposition particulière de la bouche dans l'émission de telle ou telle voix. De là vient que le *g* & le *q* paroissent naturellement mous & affoiblis avec les voix *è*, *eu*, *é*, *i*, *u*, *ein*, *un* ; & au contraire

Liv. I. vigoureux & pleins avec les autres voix. Ce n'eſt ni le caprice ni le génie de notre langue qui a fait ce partage ; c'eſt la conſtitution phyſique de l'organe qui en eſt le principe naturel.

Le parti que je prends, de ne tenir aucun compte de ces différences dans mon ſyſtème des articulations, peut donc ſe juſtifier par les obſervations que je viens d'expoſer ; & il peut même trouver de l'appui dans l'autorité de quelques grammairiens habiles. » Je ne dois pas diſſimuler, » dit M. Duclos, (z) que d'habiles grammairiens, en admettant la différence ſenſible des différents ſons du G & du Q, » penſent qu'elle ne vient que des voyelles » auxquelles ils s'uniſſent. « Il y a même lieu de croire que ce ſavant académicien ne jugeoit pas impoſſible que le ſentiment de ces grammairiens fût adopté, puiſqu'il en fait la ſuppoſition, pour appuyer du moins ſur quelques corrections, dont la néceſſité lui paroît inconteſtable dans cette hypothèſe.

(z) Loc. cit.

§. 2. Mais ſi j'ai pu compter ſur le ſuffrage de quelques grammairiens au ſujet de la queſtion qui vient d'être diſcutée ; je ne puis pas me promettre le même appui à l'égard des trois articulations mouillées, que je ne reconnois point du tout, & qui, à l'exception de celle que l'on nomme le *mouil-*

*lé foible*, sont universellement adoptées. CH. III.

» Nous avons, dit M. Duclos, (*a*) » trois sons mouillés, deux forts & un foi- » ble. Les deux forts sont le *gn* dans *règne*, » le *ill* dans *paille*; le mouillé foible se » trouve dans *aïeul*, *païen*, soit qu'on l'é- » crive par un *y* grec ou par un *ï* tréma. » C'est dans ces mots une véritable con- » sonne quant au son; puisqu'il ne s'entend » pas seul, & qu'il ne sert qu'à modifier » la voyelle suivante par un mouillé foible. » Il est aisé d'observer que les enfants & » ceux dont la prononciation est foible & » lâche, disent *païe* pour *paille*, *Versaïes* » pour *Versailles*; ce qui est précisément » substituer le mouillé foible au mouillé » fort. Si l'on faisoit entendre l'*i* dans *aïeul* » & dans *païen*, les mots seroient alors de » trois syllabes physiques; on entendroit » *a-i-eul*, *pa-i-en*, aulieu qu'on n'entend » que *a-ïeul*, *pa-ïen*: car on ne doit pas » oublier que nous traitons ici des sons, » quels que soient les caractères qui les » représentent. «

(*a*) Ibid.

Je dirai hardiment de ces trois prétendues articulations mouillées tout ce que j'en pense: persuadé qu'en matière de raisonnement, il n'est dû, aux auteurs les plus graves & les plus habiles, que la considération qu'on ne peut sans injustice refuser au mérite; mais que la déférence ne doit être

LIV. I. accordée qu'à la force des raisons. Telles sont les dispositions où je crois tous les écrivains que je combats en quelque point dans cet ouvrage, & celles où je serois moi-même, si j'osois espérer l'honneur d'une critique; *& refellere sine pertinaciâ & refelli sine iracundiâ parati sumus.* (*b*)

(*b*) Cic. II. *Tusc.* ij. 5.

1°. Je commence par le mouillé foible, tel qu'on prétend l'observer dans *aïeul*, *païen*. C'est dans ces mots, dit-on, une véritable consonne quant au son, puisqu'il ne s'entend pas seul, & qu'il ne sert qu'à modifier la voyelle suivante. S'il suffit à un son de n'être pas entendu seul dans le même instant & de servir à modifier la voix qui vient après, pour être mis au rang des articulations; les défenseurs du mouillé foible n'ont pas assez généralisé la conséquence qu'ils en tirent. Car si l'*ï* pur avant d'autres voyelles doit être regardé comme consonne, par la raison qu'il modifie la voyelle suivante & qu'il n'est pas entendu seul dans le même instant: » je crois, dit » M. Harduin (*c*) qu'on devroit aussi met» tre au rang des consonnes l'*u* du mot » *huile*, & l'*ou* du mot *oui*, & qu'on est » en droit de reprocher à ces auteurs (qui » font de l'*ï* tréma une consonne) un peu » de contradiction; puisqu'ils se contentent » d'attribuer à l'*ï* un principe, qui me semble » ne pouvoir être vrai par rapport à ce

(*c*) Rem. div. *pag.* 27. à la note.

» son, sans l'être pareillement à l'égard des » sons *u* & *ou* dans la même position. « En effet quand on prononce *huile*, *oui*, l'*u* & l'*ou* se prononcent avec l'*i* suivant d'une même émission de voix; on entend dans le même instant l'*u* & l'*i* de *huile*, l'*ou* & l'*i* de *oui*; l'*u* dans le premier de ces mots ne paroît servir qu'à modifier l'*i* suivant, comme l'*ou* dans le second. CH. III.

Ce seroit un argument bien foible encore, que de prétendre que l'*ï* tréma dans *aïeul*, *païen*, &c. est consonne, parce que le son ne peut en être continué par une cadence musicale, comme quand il n'est suivi d'aucune autre voyelle. Ce qui empêche cet *i* d'être cadencé, c'est qu'il est la voyelle prépositive d'une diphthongue; qu'il dépend par conséquent d'une situation momentanée des organes, subitement remplacée par une autre situation qui produit la voyelle postpositive; & que ces deux dispositions des organes doivent en effet se succéder rapidement, parce qu'elles doivent, en une seule émission instantanée, produire deux voix distinctes qui ne font qu'un son composé.

Pour se dérober aux conséquences de cette explication physique, le P. Buffier (*d*) tâche de prouver que le prétendu mouillé foible se prononce avec une conformation d'organes différente de celle qui produit le son de l'*i* dans *ignorant*. Mais quelques essais

(*d*) Gramm. fr. n°. 819.

 que j'aye faits pour vérifier les différents méchanismes dont il fait l'exposition, j'ai trouvé constamment que la langue se dispose toujours de la même manière pour la production de tous les *i* imaginables ; *i* pur, comme dans *ignorant* ; *i* articulé, comme dans *diner* ; *ï* tréma pur, comme dans *laïs*, *theïsme*, *déïcide* ; *ï* tréma prépositif en diphthongue, comme dans *aïeul*, *païen* ; *i* prépositif & articulé, comme dans *bien*, *mieux*, &c.

La seule différence physique que j'aye pu y appercevoir, & qui m'ait paru la plus propre à surprendre les grammairiens, même les plus attentifs : c'est que quand l'*i* est prépositif dans quelque diphthongue que ce soit, la situation de la bouche nécessaire à la production de l'*i* dure si peu, & change si subitement pour être remplacée par celle qu'exige la voix postpositive ; que la langue semble ne faire en effet, pour l'*i*, qu'un de ces mouvements démontrés nécessaires à la production des articulations linguales.

Mais la célérité de ce mouvement vient simplement de ce que la situation de la langue dans cet état ne doit & ne peut être qu'instantanée, parce que l'*i* prépositif qui doit en résulter doit être prononcé assez rapidement pour être entendu dans le même instant que la voix postpositive. Ce seroit

feroit se tromper lourdement que de regarder ce mouvement de la langue comme devant produire une articulation linguale. En effet, comme il n'est pas possible d'imaginer ni de dire que ce soit une articulation nasale ; elle seroit donc nécessairement orale, & par conséquent muette ou sifflante : l'un & l'autre est également insoutenable. CH. III.

Ce qu'on appelle le mouillé foible n'est point une articulation muette : car quand la langue resteroit dans la situation où la met d'abord le mouvement, il n'y a personne de bonne foi qui ne convienne qu'elle ne pourroit alors intercepter totalement l'air sonore ; ce qui est pourtant le caractère essenciel des articulations muettes.

Elle ne produiroit pas davantage une articulation sifflante ; parce que, quand l'air sonore est intercepté d'une manière imparfaite par une partie organique mobile, si elle reste dans l'état requis pour cette interception, l'émission de l'air sonore ne fait entendre alors qu'un sifflement informe, caractérisé seulement par l'explosion propre à l'interception dont il s'agit, laquelle modifie tout au plus ce schéva presque insensible auquel suffit la moindre issue. Mais si la langue reste dans la situation qu'elle prend d'abord pour le prétendu mouillé foible, l'émission de l'air sonore fait entendre très-

Liv. I. nettement & très-distinctement la voix *i* : ainsi l'on peut prononcer en trois émissions physiques les mots *a-ï-eul*, *pa-ï-en*, au lieu de les prononcer en deux conformément à l'usage national, qui fait dire *a-ïeul*, *pa-ïen*. J'avoue, si l'on veut, que ce ne seroit plus les mêmes mots, parce que les éléments n'en seroient plus combinés de même ; mais me prouveroit-on bien que ce ne sont pas de part & d'autre les mêmes éléments ?

(e) pag. 63. L'anonyme déjà cité convient (*e*) que l'on peut absolument séparer les trois voyelles prépositives *i*, *u*, *ou*, de la voyelle postpositive, & les prononcer seules dans les mots *mieux*, *huile*, *oui*, en disant *mi-eux*, *hu-ile*, *ou-i* » Ce seroit à la vérité » mal prononcer, dit-il ; mais le discours » n'en deviendroit pas pour cela obscur & » inintelligible. Est-il possible d'en faire au» tant à ces mots *paye*, *payons* ? si je pro» nonçois ainsi, *il a reçu sa pai-ï-e* ; qui » est-ce qui comprendroit ce que je vou» drois dire ? si je disois, *lorsque nous pai-» ï-ons*, ne penseroit-on pas que je parle » d'un payement passé, tandis que je veux » parler d'un payement présent ? & on ne » m'entendroit pas. D'où il faut conclure » que ce *ï* mouillé, étant inséparable de la » voyelle suivante, est une consonne véri» table.

Comment l'auteur regarde-t-il son *ï*

mouillé comme inséparable de la voyelle suivante, puisqu'il vient lui-même de l'en séparer par hypothèse dans *pai-ï-e* & *pai-ï-ons*? Il est vrai qu'il prétend que *pai-ï-e* seroit inintelligible, & que *pai-ï-ons* seroit équivoque : mais ces inconvénients-là ne rendent pas impossible la séparation qu'ils supposent, & que l'anonyme a lui-même réalisée ; ce ne sont que des titres pour la rejeter dans la prononciation usuelle, & qui en prouvent peut-être la possibilité physique. Au surplus je doute fort que personne voye plus d'obscurité dans le sens du mot *pai-ï-e* prononcé en trois émissions, que dans celui des mots *mi-eux*, *hu-ile*, *ou-i*, prononcés en deux ; je ne vois de part & d'autre qu'une prononciation contraire à l'usage, & vicieuse à ce seul titre : pour ce qui est de *pai-ï-ons*, il n'y a d'équivoque dans cette prononciation décomposée que pour ceux qui manqueroient d'attention ou de justesse ; dans cet état il exprime sans équivoque un payement présent, & pour énoncer un payement passé il faudroit dire en décomposant *pai-ï-i-ons*, comme il est clairement indiqué par l'orthographe de *payions* qui a un *i* de plus que celle de *payons*. CH. III.

Mais en accordant à l'anonyme que son *ï* mouillé est inséparable de la voyelle suivante, il conviendra apparemment que cette

inſéparabilité n'eſt qu'accidentelle, & uniquement fondée ſur la déciſion de l'uſage, qui l'exige pour l'exactitude de la prononciation : il ne ſauroit prétendre que cette inſéparabilité ſoit d'une néceſſité phyſique, après les exemples qu'il vient de donner lui-même. Or la voyelle prépoſitive de toute diphthongue n'eſt pas moins inſéparable de la voyelle poſtpoſitive, ſans quoi elle ne conſtitueroit plus une diphthongue : ſi de ce que le prétendu *ï* mouillé eſt inſéparable de la voyelle ſuivante, on peut conclure que c'eſt une conſonne véritable ; on peut donc dire la même choſe de la voyelle prépoſitive de toute diphthongue. » Si j'aban» donnois mon premier ſentiment, dit M. » Harduin à ce ſujet, (*f*) ce feroit pour aller » d'une extrêmité à l'autre : & je penſe qu'il » faut néceſſairement de deux choſes l'une ; » ou que l'*ï* tréma de *Naïade* ſoit maintenu » dans ſon ancienne qualification de voyelle ; » ou que l'on ne reconnoiſſe plus aucune » diphthongue, & que l'alphabet, indépen» damment du *j* & du *v*, ſoit augmenté de » trois conſonnes, ſavoir *i*, *u*, & *ou*, lorſ» que chacun de ces caractères eſt ſuivi » d'une voyelle qui fait partie de la même » ſyllabe. «

(*f*) Differt. ſur les Voyelles & ſur les Conſ. 1760. *pag.* 18.

Si l'on en eſt réduit à cette alternative, je crois que les partiſans de l'*ï* mouillé aimeront mieux le regarder comme voyelle,

CH. III.

puisqu'en soutenant même qu'il est conson-ne, ils avouent que nul son n'approche plus de la voyelle *i* que ce *ï* mouillé ; ce sont les propres termes de l'anonyme & du P. Buffier, & aucun d'eux ne peut en disconvenir, puisqu'ils veulent que ce soit une consonne dans *yeux* & une voyelle dans *dieux* : or, demande M. Harduin, (g) » si » je prononce *les maux d'yeux* & *les faux* » *dieux*, & que je demande en quoi consiste » la différence des deux *i* ; que me répon- » dra-t-on ? «

(g) Ibid. *à la note.*

2°. Si nous passons aux deux mouillés forts, je trouve la même erreur provenant de la même source : il semble que l'*i* prépositif de nos diphthongues doive partout nous faire illusion ; c'est lui qui a trompé les grammairiens, qui l'ont pris pour une consonne dans certains cas & qui l'ont nommé *mouillé foible* ; & c'est, je crois, le même *i* qui les trompe encore sur nos deux prétendus *mouillés forts*, que notre orthographe représente communément par *ll* & par *gn*.

Dans les mots *feuillage*, *sémillant*, *gentillesse*, *mouillé*, *merveilleux*, *carillon*, ceux qui parlent le mieux ne font entendre à mon oreille que l'articulation ordinaire *l*, suivie des diphthongues *iage*, *iant*, *iesse*, *ié*, *ieux*, *ion*, dans lesquelles la voix prépositive *i* est prononcée sourdement & d'une manière si

LIV. I. rapide, que la ſituation d'organes néceſſaire à cette voix n'eſt pas encore entiérement formée, lorſque celle de la voix ſuivante en prend la place : & c'eſt de cette formation imparfaite que naît la petite différence qui fait illuſion aux grammairiens. Voyez nos dames les plus ſpirituelles, & qui ont l'oreille la plus ſenſible & la plus délicate ; ſi elles n'ont appris d'ailleurs les principes quelquefois capricieux de notre orthographe uſuelle, perſuadées que l'écriture doit peindre la parole, elles écriront les mots dont il s'agit de la manière qui leur paroîtra la plus propre pour caractériſer la ſenſation que je viens d'analyſer; par exemple, *feulliage*, *ſémilliant*, *gentillieſſe*, *moullié*, *mervellieux*, *carillion*. Si quelques-unes ont remarqué par haſard que les deux *ll* ſont précédées d'un *i*, elles le mettront ; mais elles ne ſe diſpenſeront pas d'en mettre un ſecond après : c'eſt le cri de la nature, qui ne cède, dans les perſonnes inſtruites, qu'à la connoiſſance certaine d'un uſage contraire, & dont l'empreinte eſt encore viſible dans l'*i* qui précède les *ll*, quoique déplacé.

Dans les mots *paille*, *abeille*, *vanille*, *feuille*, *rouille*, & autres terminés par *lle*, quoique la lettre *l* ne ſoit ſuivie d'aucune diphthongue écrite, on y entend aiſément une diphthongue prononcée *ie*. Ces mots

ne se prononcent pas tout à fait comme s'il y avoit *palieu*, *abellieu*, *vanillieu*, *feullieu*, *roullieu*; parce que, dans la diphthongue *ieu*, la voix postpositive *eu* est plus longue, plus appuyée, & moins sourde que la voix muette *e* : mais, pourvu qu'on mette dans la prononciation de ces mots la rapidité qu'exige une diphthongue, il n'y a point d'autre différence. CH. III.

Dans les mots *bail*, *orteil*, *mil* (sorte de grain), *seuil*, *fenouil*, & autres terminés par la seule consonne *l*, prétendue mouillée, c'est encore pour l'oreille la même chose que dans les précédents; la diphthongue *ie* y est sensible après l'articulation *l*: mais dans l'orthographe elle est supprimée, comme l'*e* muet est supprimé à la fin des mots *bal*, *canal*, *mil* (nombre), *seul*, *Toul* (ville), où tous les grammairiens conviennent qu'il est nécessairement supposé & même entendu : ce qui est une suite naturelle du principe établi ci-devant, qu'*il est de l'essence de toute articulation de précéder la voix qu'elle modifie*, *parce que la voix une fois échappée n'est plus en la disposition de celui qui parle pour en recevoir quelque modification*.

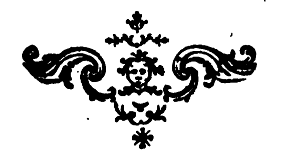
Il me paroît donc assez vrai-semblable que ce qui a trompé les grammairiens sur le point dont il s'agit, c'est l'inexactitude de notre orthographe usuelle; & que cette

LIV. I. inexactitude est née de la difficulté que l'on trouva peut-être dans les commencements, à éviter dans l'écriture les équivoques d'expression. Mais il existe un fait, remarqué cent fois, & dont on n'a pas tiré la conséquence la plus naturelle & la plus vraie; c'est cette prononciation foible & lâche de ceux qui disent *païe* pour *paille*, *feuïage* pour *feuillage*, *vermeïe* pour *vermeil*, *seüie* pour *seuil*, &c. M. Duclos dit que c'est précisément substituer le mouillé foible au mouillé fort; & il me semble, à moi, que c'est tout simplement supprimer l'articulation *l* avant une diphthongue qui a pour voix prépositive un *i* rapide, que M. Duclos appelle mouillé foible, mais que j'ai prouvé être toujours voyelle. Il en est dans ces mots de la suppression de *l*, comme de la suppression de *r* dans les mots *parron*, *maraine*, *taureau*, que certains grasseyeurs prononcent *paton*, *ma-aine*, *tau-eau*: on ne peut pas dire qu'il y ait ici aucune substitution; il n'y a qu'une suppression de *r*, comme il n'y a qu'une suppression de *l* dans les premiers exemples : & c'est de part & d'autre le même effet; parce que de part & d'autre il y a même raison de difficulté, les deux articulations étant également liquides & également embarrassantes pour ceux qui ont l'organe moins libre ou moins actif.

L'origine de la plûpart des mots où nous prononçons la prétendue *l* mouillée, est une nouvelle preuve en faveur de mon système : ils viennent de quelques mots étrangers où se trouvoit la syllabe *li* suivie d'une voyelle. Ainsi *ailleurs* vient d'*aliorsum*, *bouillant* de *bulliens*, *Corneille* de *Cornelius*, *famille* de *familia*, *feuille* de *folium*, *fille* de *filia*, *meilleur* de *melior*, &c. CH. III.

Je pense de notre *gn* prétendu mouillé, comme du premier ; c'est l'articulation *n* suivie d'une diphthongue dont la voix prépositive est un *i* prononcé avec une extrême rapidité. Quelle autre différence trouve-t-on, que cette prononciation rapide, entre *il dénia*, ( denegavit ) & *il daigna* ( dignatus est ) ; entre les terminaisons consonnantes de *cérémonial* & de *signal*, de *harmonieux* & de *hargneux*, &c ? D'ailleurs l'étymologie de plusieurs de nos mots où l'on rencontre *gn* confirme ma pensée, puisque notre *gn* y répond à *ni* ou quelquefois à *ne* suivi d'une voyelle dans le mot radical : *bretagne* vient de *britannia* ; *sardaigne* de *sardinia* ; *seigneur* de *senior* ; *borgne* de l'italien *bornio* qui a le même sens ; *charogne* ou du grec *χαρωνια* ( lieu puant ), ou de l'adjectif factice *caronius* dérivé de *caro* par le génitif analogue *caronis* syncopé dans *carnis* ; *ligne* vient de *linea* ; *teigne* de *tinea* ; *araignée* d'*aranea*, &c.

 Il ſemble que les eſpagnols ayent entrevu la vérité de cette opinion, & qu'ils ayent voulu en conſerver des traces en repréſentant notre *gn* par la lettre *n* ſeulement, ſurmontée de ce qu'on appelle communément un titre en cette manière, *ñ* : ce titre eſt ſur une conſonne le ſigne convenu d'une voyelle omiſe après la conſonne ; & la prononciation eſpagnole indique en ce cas que la voyelle omiſe eſt un *i*, comme dans leurs mots *ſeñor*, *pequéño*, *pequéñito*, *peñas*, &c. Cette ſuppreſſion de l'*i* prépoſitif eſt un ſigne bien imaginé de l'exceſſive briéveté de cet *i*. Un ſigne ſemblable ſur notre *l*, en pareil cas, ſeroit très-utile, & pourroit même repréſenter la diphthongue muette finale de nos mots terminés par la conſonne ; comme *travaľ*, *orteľ*, *miľ*, &c.



## CHAPITRE IV.

### *Des Syllabes.*

M. Duclos diſtingue la ſyllabe phyſique de la ſyllabe uſuelle. » Il faut obſerver, » dit-il, (*h*) que toutes les fois que plu- » ſieurs conſonnes de ſuite ſe font ſentir » dans un mot, il y a autant de ſyllabes » réelles (ou phyſiques), qu'il y a de con- » ſonnes qui ſe font entendre, quoiqu'il n'y » ait point de voyelle écrite à la ſuite de » chaque conſonne; la prononciation ſup- » pléant alors un *e* muet (ou plutôt un ſché- » va), la ſyllabe devient réelle pour l'o- » reille; au lieu que les ſyllabes d'uſage ne » ſe comptent que par le nombre des voyel- » les qui ſe font entendre & qui s'écri- » vent.... Par exemple, le mot *armateur* » eſt de trois ſyllabes d'uſage & de cinq » réelles, parce qu'il faut ſuppléer un *e* » muet après chaque *r*; on entend néceſſai- » rement *a-re-ma-teu-re.* «

CH. IV.

(*h*) Rem. ſur la *Gramm. gén.* I. iij.

Dans le rapport dont j'ai parlé ci-devant, (*i*) M. Maillet du Boullay s'exprime ainſi, en annonçant le même chapitre qui a occaſionné la remarque que je viens de citer de M. Duclos : » Nous ne pou-

(*i*) *Ch.* I.

LIV. I. » vons le mieux commencer, qu'en adop-
» tant la définition de l'abbé Girard cité par
» M. Fromant. Suivant cette définition, qui
» est excellente & qui nous servira de point
» fixe, *la syllabe est un son simple ou com-*
» *posé, prononcé avec toutes ses articula-*
» *tions, par une seule impulsion de voix.*
» Examinons sur ce principe le système
» adopté par M. Duclos. «

Qu'il me soit permis de faire observer à M. du Boullay, qu'il commence sa critique par une vraie pétition de principe. Adopter d'abord la définition de l'abbé Girard, pour examiner d'après elle le système de M. Duclos ; c'est proprement s'étayer d'un préjugé, pour en déduire des conséquences qui n'en seront que la répétition sous différentes formes. Ne seroit-on pas aussi bien fondé à adopter d'abord le système de M. Duclos, pour juger ensuite de la définition de l'abbé Girard? ou plutôt ne vaut-il pas mieux commencer par examiner la nature des syllabes en soi & indépendamment de tous préjugés, pour apprécier ensuite le système de l'un & la définition de l'autre?

Les éléments de la parole sont de deux sortes, les voix simples & les articulations. Les voix simples (*k*) sont des sons qui résultent de la simple émission de l'air sonore, & dont les différences essencielles dépen-

(*k*) Ch. II.

CH. IV.

dent de la forme du paſſage que la bouche prête à cet air pendant l'émiſſion : les articulations (*l*) ſont les différentes ſortes d'exploſion que reçoivent les voix, & qui réſultent de l'accélération ſubite de l'air ſonore, cauſée ou par l'augmentation de la force expulſive ou par l'augmentation de viteſſe qu'occaſionne le mouvement ſubit & inſtantanée de quelqu'une des parties mobiles de l'organe. D'où il ſuit, comme il a déjà été démontré, qu'il eſt de l'eſſence de toute articulation de précéder la voix qu'elle modifie ; parce que l'exploſion d'une voix n'eſt au fonds rien autre choſe que cette voix même ſortant avec tel degré de viteſſe acquis par telle ou telle cauſe, & que la voix une fois échappée n'eſt plus en la diſpoſition de celui qui parle pour en recevoir aucune modification.

(*l*) *Ch.* III.

Cette conſéquence, ſuite néceſſaire de la nature des éléments de la parole, me ſemble prouver ſans réplique :

1°. Que toute articulation eſt réellement ſuivie de la voix qu'elle modifie & à laquelle elle appartient en propre, ſans pouvoir appartenir à aucune voix précédente ; & par conſéquent, que toute conſonne eſt ou ſuivie ou cenſée ſuivie d'une voyelle qu'elle modifie, ſans aucun rapport à la voyelle précédente. Ainſi le mot *or*, qui ſemble ne comprendre qu'une ſeule voix,

Liv. I. en renferme réellement deux ; parce que le son *o* une fois échappé ne peut plus être modifié par l'articulation *r*, & qu'il faut supposer ensuite la moins sensible des voix, le schéva, comme s'il y avoit *o-re.*

20. Que si l'on trouve de suite deux ou trois articulations dans un même-mot, il n'y a que la dernière qui puisse tomber sur la voyelle suivante ; parce qu'elle est la seule qui la précède immédiatement, & que l'articulation d'une voix, n'étant que cette voix même articulée de telle ou telle manière, en est réellement inséparable : les autres articulations ne peuvent donc être regardées en rigueur que comme des explosions d'autant de schéva, inutiles à écrire parce qu'il est impossible de ne pas les exprimer, mais aussi réels que toutes les voyelles écrites. Ainsi le mot françois *scribe*, qui passe dans l'usage ordinaire pour ne renfermer que deux voix, en comprend réellement quatre ; parce que les deux premières articulations *s* & *k* supposent chacune un schéva à leur suite, comme s'il y avoit *se-ke-ri-be.* Il y a pareillement quatre voix physiques dans le mot *sphinx*, où l'on croit n'en appercevoir qu'une : parce que la première articulation *s*, n'étant pas immédiatement suivie de la voix nasale *in*, ne peut tomber que sur un schéva peu sensible ; & que la lettre finale *x*, équivalant à

*ks*, indique deux articulations dont chacune suppose après elle un pareil schéva, comme s'il y avoit *se-phin-ke-se*. CH. IV.

Que ces schéva ou *e* muets ne soient supprimés dans l'orthographe, que parce qu'il est impossible de ne pas les faire sentir dans la prononciation quoique non écrits; j'en trouve la preuve non seulement dans la rapidité excessive avec laquelle on les prononce, mais encore dans des faits orthographiques, si je puis parler ainsi. 1°. Nous avons plusieurs mots terminés en *ment*, dont la terminaison étoit autrefois précédée d'un *e* muet pur, lequel n'étoit sensible que par l'allongement de la voyelle précédente, comme *enrouement*, *éternuement*, *ralliement*, *incongruement* &c : aujourdhui on supprime ces *e* muets dans l'orthographe, quoique la voyelle précédente soit demeurée longue; & l'on se contente, afin d'éviter l'équivoque, de marquer la voyelle longue de l'accent circonflexe, *enroûment*, *éternûment*, *rallîment*, *incongrûment*. 2°. Cela n'est pas seulement arrivé après les voyelles; on l'a fait encore entre deux consonnes, & le mot que nous écrivons aujourdhui *soupçon*, je le trouve écrit *souspeçon*, avec l'*e* muet, dans le *livre de la précellence du langage françois* par H. Estienne. Or il est évident que c'est la même chose pour la prononciation, d'écrire *soupeçon* ou *soupçon*,

pourvu que l'on paſſe ſur l'*e* muet écrit, avec autant de rapidité que ſur le ſchéva que l'organe met naturellement entre *p* & *ç*, quoiqu'il n'y ſoit point écrit.

Cette rapidité, en quelque ſorte inappréciable, de l'*e* muet ou ſchéva qui ſuit toujours une conſonne qui n'a pas immédiatement après ſoi une autre voyelle, eſt préciſément ce qui a donné lieu de croire qu'en effet la conſonne appartenoit, ou à la voyelle précédente, ou à la ſuivante quoiqu'elle en ſoit ſéparée. C'eſt ainſi que le mot *acre* ſe diviſe communément en deux parties, ſavoir *a-cre*, & que l'on rapporte également les deux articulations *k* & *r* à l'*e* muet final : au contraire, quoique l'on coupe auſſi le mot *arme* en deux parties, on rapporte l'articulation *r* à la voyelle *a* qui précède, & l'articulation *m* à l'*e* muet qui ſuit; *ar-me*. On regarde pareillement le mot *or* comme indiviſible, parce qu'on rapporte à la voyelle *o* l'articulation *r*, faute de voir dans l'écriture & d'entendre ſenſiblement dans la prononciation, une autre voyelle qui vienne après & que l'articulation puiſſe modifier.

Il eſt donc bien établi, par la nature même des éléments de la parole combinée avec l'uſage ordinaire, que, pour prendre des ſyllabes une idée juſte & vraie, il faut y diſtinguer les voix qui ſont très-ſenſibles

ſenſibles & , en quelque ſorte , caractériſtiques , de celles qui ſont ou inſenſibles ou très-peu ſenſibles & , pour ainſi dire , acceſſoires : ainſi dans *or* il y a une voix très-ſenſible & qui caractériſe la ſyllabe ; c'eſt *o* ; il y a une autre voix preſque inſenſible & acceſſoire à la principale , c'eſt le ſchéva ou *e* muet que ſuppoſe néceſſairement l'articulation finale *r*. C'eſt , comme on le voit , ſous un autre nom , la diſtinction expoſée par l'illuſtre ſecrétaire de l'Académie françoiſe , dont le ſyſtème ſe trouve par là juſtifié & ſolidement établi , indépendamment de toutes les définitions imaginables , du moins par rapport à la vérité de la diſtinction. On verra bientôt pourquoi je ne regarde pas chaque voix inſenſible comme conſtituant une ſyllabe , même ſous le nom de ſyllabe phyſique.



Les mêmes conſidérations qui affermiſſent les fondements du ſyſtème de M. Duclos , ruinent au contraire celui de l'abbé Girard. » C'eſt , dit-il , (*m*) un ſon , ſimple » ou compoſé , prononcé avec toutes ſes » articulations , par une ſeule impulſion de » voix. « Il ſuppoſe donc que le même ſon , c'eſt-à-dire , la même voix ſimple , peut recevoir pluſieurs articulations ; & il venoit de dire en effet , (*n*) que la voyelle *a quelquefois pluſieurs conſonnes attachées à ſon ſervice , & qu'elle peut les avoir à ſa tête ou*

(*m*) Vrais princip. *Diſc.* I. *Tom.* j. *pag.* 12.

(*n*) Ibid. pag. 11.

LIV. I. *à sa suite.* Or c'est précisément ce dont je crois avoir démontré la fausseté : cette pluralité de consonnes attachées au service d'une même voyelle ne peut être admise que dans les syllabes usuelles tout au plus ; encore ne paroît-il pas trop raisonnable de partager comme on fait les syllabes d'un mot, lorsqu'il renferme deux consonnes de suite entre deux voyelles. Dans le mot *armé*, par exemple, on attache *r* à la première syllabe & *m* à la seconde, *ar-mé* ; & l'on ne fait guères d'exceptions à cette règle, si ce n'est lorsque la seconde consonne est l'une des deux liquides *l* ou *r*, comme dans *â-cre*, *ai-gle.*

» Pour moi, dit M. Harduin (*o*), je ne » crois pas que cette distinction soit appuyée » sur une raison valable ; & il me paroîtroit » beaucoup plus régulier que le mot *armé* » s'épelât *a-rmé*.... Il n'y a aucun partage » sensible dans la prononciation de *rmé* ; & » au contraire on ne sauroit prononcer *ar*, » sans qu'il y ait un partage assez marqué : » l'*e* féminin qu'on est obligé de suppléer » pour prononcer l'*r*, se fait bien moins sen- » tir & dure bien moins dans *rmé* que dans » *ar*. En un mot, chaque son sur lequel on » s'arrête d'une manière un peu sensible, » me paroît former & terminer une syllabe ; » d'où je conclus qu'on fait distinctement » trois syllabes, en épelant *ar-mé*, au lieu

(*o*) Rem. div. sur la pron. *p.* 56.

» qu'on n'en fait pas distinctement plus de » deux, en épelant *a-rmé.* Ce qui se pra- » tique dans le chant peut servir à éclaircir » ma pensée. Supposons une tenue de plu- » sieurs mesures sur la première syllabe du » mot *charme*; n'est-il pas certain qu'elle se » fixe uniquement sur l'*a* sans toucher en » aucune manière à l'*r*, quoique dans les pa- » roles mises en musique il soit d'usage d'é- » crire cette *r* immédiatement après l'*a*, & » qu'elle se trouve ainsi séparée de l'*m* par » un espace considérable ? N'est-il pas évi- » dent, nonobstant cette séparation dans l'é- » criture, que l'assemblage des lettres *rme* se » prononce entièrement sous la note qui suit » la tenue ? CH. IV.

» Une chose semble encore prouver que » la première consonne est plus liée avec » la consonne suivante qu'avec la voyelle » précédente, à laquelle, par conséquent, » on ne devroit pas l'unir dans la compo- » sition des syllabes : c'est que cette voyelle » & cette première consonne n'ont l'une » sur l'autre aucune influence directe, tandis » que le voisinage de deux consonnes altère » quelquefois l'articulation ordinaire de la » première ou de la seconde. Dans le mot » *obtus*, quoiqu'on y prononce foiblement » un *e* féminin après le *b*, il arrive que le » *b*, contraint par la proximité du *t*, se change » indispensablement en *p*, & on prononce

Liv. I. » effectivement *optus*. Ainsi l'antipathie même » qu'il y a entre les consonnes *b*, *t*, [parce que l'une est foible & l'autre forte] » sert à faire voir que dans *obtus* elles sont » plus unies l'une à l'autre, que la première » ne l'est avec l'*o* qui précède.

» J'ajoûte que la méthode commune me » fournit elle-même des armes qui favorisent » mon opinion. Car 1°. j'ai déjà fait remar- » quer que, selon cette méthode, on épelle » *â-cre* & *É-glé* : on pense donc du moins » qu'il y a des cas où, de deux consonnes » placées entre deux voyelles, la première » a une liaison plus étroite avec la seconde » qu'avec la voyelle dont elle est précédée. » 2°. La même méthode enseigne assûré- » ment que les lettres *st* appartiennent à une » même syllabe dans *style*, *statue* : pour- » quoi en seroit-il autrement dans *vaste*, » *poste*, *mystère ?* «

On peut tirer la même conséquence de *pseaume* pour les deux lettres *ps* dans *rapsodie* ; de *spécieux* pour les deux lettres *sp* dans *aspect*, *respect*; de *strophe* pour les trois consonnes *str* dans *astronomie* ; de *Ptolomée* pour les deux lettres *pt* dans *aptitude*, *optatif* ; du mot *scribe* pour les trois consonnes *scr* dans *escrime* ; &c. C'est le système même de P. R. dont il va être parlé dans un moment.

» Voici quelque chose de plus fort, con-

» tinue M. Harduin. Qu'on examine la ma- » nière dont s'épelle le mot *axe*, on con- » viendra que l'*x* tout entier eſt de la ſeconde » ſyllabe, quoiqu'il tienne lieu des deux con- » ſonnes *cs* & qu'il repréſente conſéquem- » ment deux articulations. Or ſi ces deux » articulations ſont partie d'une même ſyl- » labe dans le mot *axe*, qu'on pourroit écrire » *acſe*; elles ne ſont pas moins unies dans » *accès*, qu'on pourroit écrire *acsès*; & dès » qu'on avoue que l'*a* ſeul fait une ſyllabe » dans *accès*, ne doit-on pas reconnoître » qu'il en eſt de même dans *armé* & dans » tous les cas ſemblables?

CH. IV.

» Dom Lancelot, dans ſa *Méthode pour* » *apprendre la langue latine*, connue ſous le » nom de Port-Royal, (*p*) établit, ſur la » compoſition des ſyllabes, un ſyſtème fort » ſingulier, qui, tout différent qu'il eſt du » mien, peut néanmoins contribuër à le faire » valoir. *Les conſonnes*, dit-il, *qui ne ſe peu-* » *vent joindre enſemble au commencement d'un* » *mot, ne s'y joignent pas au milieu; mais* » *les conſonnes qui ſe peuvent joindre enſem-* » *ble au commencement d'un mot, ſe doivent* » *auſſi joindre au milieu:* & Ramus *prétend* » *que de faire autrement, c'eſt commettre un* » *barbariſme*. Il eſt bien sûr que ſi la jonc- » tion de telle & telle conſonne eſt réelle- » ment impoſſible dans une poſition, elle » ne l'eſt pas moins dans une autre. Mais

(*p*) Traité des lettr. *Ch.* XIV. §. iij.

Liv. I. » D. Lancelot fait dépendre la possibilité de » cette jonction d'un seul point de fait, qui » est de savoir s'il en existe des exemples à la » tête de quelques mots latins. Ainsi, suivant « cet auteur, *pastor* doit s'épeler *pa-stor*, parce » qu'il y a des mots latins qui commencent » par *st*, tels que *stare*, *stimulus* : au con- » traire *arduus* doit s'épeler *ar-duus*, parce » qu'il n'y a aucun mot latin qui commence » par *rd*. La règle seroit embarrassante, puis- » qu'on ne pourroit la pratiquer sûrement, » à moins que de connoître & d'avoir pré- » sents à l'esprit tous les mots de la langue » qu'on voudroit épeler. Mais d'ailleurs, s'il » n'y a point eu, chez les latins, de mot » commençant par *rd*, est-ce donc une preu- » ve qu'il ne pût y en avoir ? Un mot cons- » truit de la sorte seroit-il plus étrange que » *bdellium*, *Tmolus*, *Ctesiphon*, *Ptolomæus* ? «

A ces excellentes remarques de M. Harduin, j'en ajoûterai une dont il me présente lui-même le germe. C'est que pour établir la possibilité de joindre ensemble plusieurs consonnes dans une même syllabe, il ne suffiroit pas de consulter les usages particuliers d'une seule langue ; il faudroit consulter tous les usages de toutes les langues anciennes & modernes : & cela même seroit encore insuffisant pour établir une conclusion universelle, qui ne peut jamais être fondée solidement que sur les principes naturels. Or

il n'y a que le méchanisme de la parole qui puisse nous faire connoître, d'une manière sûre, les principes de sociabilité ou d'incompatibilité des articulations; & c'est conséquemment le seul moyen qui puisse les établir. La sociabilité des articulations tient à la compatibilité naturelle des mouvements organiques qui ont à se succéder pour produire les articulations : & il y a peu de combinaisons des articulations, que notre manière de prononcer l'*e* muet écrit ne puisse nous faire reconnoître. Par exemple, la combinaison *dg* se fait entendre distinctement dans notre manière de prononcer rapidement *en cas de guerre*, comme s'il y avoit *en-ca-dguè-re;* nous marquons *jv* dans *les cheveux*, que nous prononçons comme s'il y avoit *lé-jveu;* &c. Mais il faut, dans ces essais, que l'oreille soit en garde contre les préjugés qui peuvent entrer par les yeux, & que, nonobstant les illusions de l'orthographe, elle ne soit attentive qu'à la prononciation & aux véritables procédés de la nature. CH. IV.

Il paroît donc démontré que l'on se trompe en effet dans l'épellation ordinaire, lorsque, de deux consonnes placées entre deux voyelles, on rapporte la première à la voyelle précédente & la seconde à la voyelle suivante. Si, pour se conformer à la formation usuelle des syllabes, on veut ne

LIV. I. point imaginer de ſchéva entre les deux conſonnes, & regarder les deux articulations comme deux cauſes qui concourent à l'exploſion de la même voix ; il faut les rapporter toutes deux à la voyelle ſuivante, par la raiſon qu'on a déjà alléguée pour une ſeule articulation, qu'il n'eſt plus temps de modifier l'exploſion de la voix quand elle eſt déjà échappée.

Quant à ce qui concerne les conſonnes finales, qui ne ſont ſuivies dans l'écriture d'aucune voyelle, ni dans la prononciation d'aucune autre voix que de l'*e* muet preſque inſenſible ; l'uſage de les rapporter à la voyelle précédente eſt abſolument en contradiction avec la nature des choſes : & il ſemble que les chinois en ayent apperçu & évité l'inconvénient de propos délibéré : dans leur langue, tous les mots ſont monoſyllabes ; ils commencent tous par une conſonne, jamais par une voyelle ; & ne finiſſent jamais par une conſonne. (*q*) Ils parlent d'après la nature, & l'art ne l'a ni enrichie ni défigurée. Oſons les imiter du moins dans notre manière d'épeler ; & de même qu'il eſt prouvé que l'on doit épeler *charme* par *cha-rme*, *accès* par *a-ccès*, *circonſpection* par *ci-rcon-ſpe-cti-on*, &c. ſéparons de même la conſonne finale de la voyelle qui précède, & prononçons à la ſuite le ſchéva preſque inſenſible, pour ren-

(*q*) Fourmont, *Grammat. ſinica.* lib. I. ſect. *ij.* art. 2.

dre ſenſible la conſonne elle-même : ainſi *acteur* s'épellera *a-cteu-r ; Jacob* ſera *Ja-co-b ; cheval* ſera *che-va-l ;* &c. CH. IV.

Après tout cette manière d'épeler n'eſt que l'analyſe exacte de la manière dont nous parlons en effet ; & les obſervations précédentes démontrent qu'il eſt contre la nature, & par conſéquent impoſſible, de parler autrement. La méthode que l'on propoſe ici a donc plus de vérité que la méthode ordinaire ; elle eſt d'ailleurs plus ſimple, & conſéquemment plus facile pour les enfants à qui on apprend à lire. Il n'y auroit à craindre pour eux que le danger de rendre trop ſenſible le ſchéva des conſonnes qui ne ſont ſuivies d'aucune voyelle écrite : mais, outre que le ſchéva propre à la conſonne finale n'eſt point imprimé, un maître intelligent ſaura bien les prévenir là-deſſus, & les amener à la prononciation ferme & uſuelle de chaque mot : ce ſera même une occaſion favorable de leur faire remarquer qu'il eſt d'uſage de regarder la conſonne finale comme faiſant ſyllabe avec la voyelle précédente, & de leur apprendre ce que c'eſt qu'une ſyllabe *phyſique*, une ſyllabe *artificielle*, une ſyllabe *uſuelle*.

Une ſyllabe *phyſique* eſt une voix ſenſible prononcée naturellement en une ſeule émiſſion. Telles ſont les deux ſyllabes du mot *a-mi* : il y a dans chacune d'elles une

LIV. I. voix, *a*, *i*; chacune de ces voix eſt ſenſible, puiſque l'oreille les diſtingue ſans confuſion comme l'organe les prononce; chacune de ces voix eſt prononcée naturellement, puiſque la première eſt le produit d'une ſimple émiſſion ſpontanée, & que l'autre eſt le réſultat d'une émiſſion accélérée par une articulation qui la précède, comme la cauſe précède naturellement l'effet; enfin chacune de ces voix eſt prononcée en une ſeule émiſſion, & c'eſt le principal caractère des ſyllabes.

Une ſyllabe *artificielle* eſt une voix ſenſible prononcée artificiellement avec d'autres voix inſenſibles en une ſeule émiſſion. Telles ſont les deux ſyllabes du mot *trom-peur*: il y a dans chacune d'elles une voix ſenſible, *om*, *eu*, toutes deux diſtinguées par l'organe qui les prononce & par celui qui les entend: chacune de ces voix eſt prononcée avec un ſchéva inſenſible; *om* avec le ſchéva que ſuppoſe la première conſonne *t*, laquelle ne tombe pas immédiatement ſur *om* comme la ſeconde conſonne *r*; *eu* avec le ſchéva que ſuppoſe la conſonne finale *r*, laquelle ne peut naturellement modifier *eu* comme la conſonne *p* qui précède: chacune de ces voix ſenſibles eſt prononcée artificiellement avec ſon ſchéva en une ſeule émiſſion; puiſque la prononciation naturelle donneroit à chaque ſchéva

une émiſſion diſtincte, ſi l'art ne la préci- CH. IV.
pitoit pour rendre le ſchéva inſenſible; d'où il réſulteroit que le mot *trompeur*, au lieu des deux ſyllabes artificielles *trom-peur* énoncées en deux émiſſions, auroit en quatre émiſſions diſtinctes les quatre ſyllabes phyſiques *te-rom-peu-re.*

Il y a, dans toutes les langues, des mots qui ont des ſyllabes phyſiques & des ſyllabes artificielles: *ami* a deux ſyllabes phyſiques; *trompeur* a deux ſyllabes artificielles; *amour* a une ſyllabe phyſique & une artificielle. Ces deux ſortes de ſyllabes ſont donc également *uſuelles*; & c'eſt pour cela que j'ai cru ne devoir point, comme M. Duclos, oppoſer l'uſage à la nature pour fixer la diſtinction des deux eſpèces que je viens de définir: il m'a ſemblé que l'oppoſition de la nature & de l'art étoit plus réelle & moins équivoque, & qu'une ſyllabe uſuelle pouvoit être ou phyſique ou artificielle; la ſyllabe uſuelle eſt un genre, la phyſique & l'artificielle en ſont les eſpèces. Qu'eſt-ce donc enfin qu'une ſyllabe *uſuelle*, ou une ſyllabe en général? C'eſt, en ſupprimant des définitions précédentes les caractères diſtinctifs des eſpèces, *une voix ſenſible prononcée en une ſeule émiſſion*.

Il me ſemble que l'uſage univerſel de toutes les langues nous porte à ne reconnoître en effet pour ſyllabes, que les voix ſenſi-

bles prononcées en une ſeule émiſſion. La meilleure preuve que l'on puiſſe donner que c'eſt ainſi que toutes les nations l'ont entendu & que par conſéquent nous devons l'entendre, ce ſont les ſyllabes artificielles, où l'on a toujours reconnu l'unité ſyllabique, nonobſtant la pluralité des voix réelles que l'oreille peut y appercevoir : *lieu*, *lien*, *leur*, voilà trois ſyllabes avouées telles dans tous les temps, quoique l'on entende les deux voix *i*, *eu*, dans la première ; les deux voix *i*, *en*, dans la ſeconde ; & dans la troiſième la voix *eu* avec le ſchéva que ſuppoſe la conſonne *r* : mais la voix prépoſitive *i*, dans les deux premières, & le ſchéva, dans la troiſième, ſont preſque inſenſibles malgrè leur réalité ; & le tout, dans chacune, ſe prononce en une ſeule émiſſion, d'où dépend l'unité ſyllabique.

Il n'eſt donc pas exact de dire, comme M. Duclos, (*r*) que nous avons des vers qui ſont à la fois de douze ſyllabes d'uſage, & de 25 à 30 ſyllabes phyſiques. Toute ſyllabe phyſique uſitée dans la langue, en eſt auſſi une ſyllabe uſuelle, parce qu'elle eſt une voix ſenſible prononcée en une ſeule émiſſion : par conſéquent on ne trouvera jamais dans nos vers plus de ſyllabes phyſiques que de ſyllabes uſuelles. Mais on peut y trouver plus de voix réelles & phyſiques que de voix ſenſibles, &

(*r*) Rem. ſur la *Gramm. gén.* I. iij.

dès là même plus de voix physiques que de syllabes ; parce que les syllabes artificielles, dont le nombre est assez grand, renferment nécessairement plusieurs voix réelles & physiques : mais une seule est sensible, & les autres sont insensibles.

Cette idée de la nature des syllabes paroît d'ailleurs assez conforme avec l'origine & le sens étymologique du nom qu'on leur a donné, si elle n'y trouve même un appui. Ce nom vient du verbe grec συλλαμβανω, *comprehendo*, mot composé de συν, *cum*, & de λαμβανω, *prehendo ;* de là vient le nom συλλαβη, *syllaba* ( syllabe ). Priscien, & les grammairiens latins qui l'ont suivi, ont tous pris ce mot dans le sens actif : *Syllaba*, dit Priscien, *est comprehensio litterarum*, comme s'il avoit dit *id quod comprehendit litteras*. Mais cette pluralité de lettres, ou de sons élémentaires, n'est nullement essencielle à la nature des syllabes, puisque le mot *a-mi* a réellement deux syllabes également avouées nécessaires à l'intégrité du mot, quoique la première ne soit que d'une lettre, ou ne renferme qu'un son élémentaire. N'est-il pas plus raisonnable & plus conforme à la nature des syllabes, telle que je viens de l'exposer, de prendre dans le sens passif le *comprehensio* des latins & le συλλαβη des grecs, *id quod uno vocis impulsu comprehenditur ?* Il me

 semble que cette explication remplit d'autant mieux les vûes des premiers nomenclateurs, qu'elle est applicable, comme la définition générale, à toutes les espèces de syllabes usuelles. On les divise communément, ou par rapport à la voix qui en est comme la base, ou par rapport à l'articulation.

I. Par rapport à la voix, les syllabes sont ou *incomplexes* ou *complexes*.

1°. Une syllabe *incomplexe* est une voix unique, qui ne renferme pas plusieurs voix élémentaires dont elle seroit le résultat : telles sont les premières syllabes des mots *a-mi*, *ta-mis*, *ou-vrir*, *cou-vrir*, *en-ter*, *plan-ter*.

2°. Une syllabe *complexe* est une voix double, qui comprend deux voix élémentaires prononcées distinctement & consécutivement, mais en une seule émission : telles sont les premières syllabes des mots *oi-son*, *cloi-son*, *hui-lier*, *tui-lier*.

Il suit de ces deux définitions, que la différence caractéristique des deux espèces de syllabes consiste en ce que la voix qui constitue l'incomplexe, est essenciellement unique ; & que celle qui constitue la complexe, est essenciellement une diphthongue : car dans chacune des deux espèces, la voix peut être ou n'être pas articulée, parce que l'articulation n'entre pour rien dans les vûes de cette première distinction.

II. Par rapport à l'articulation, les ſyllabes ſont ou *ſimples* ou *compoſées*. CH. IV.

1°. Une ſyllabe *ſimple* eſt une voix ſenſible qui n'eſt modifiée par aucune articulation : telles ſont les premières ſyllabes des mots *a-mi*, *ou-vrir*, *en-ter*, *oi-ſon*, *hui-lier*.

2°. Une ſyllabe *compoſée* eſt une voix ſenſible modifiée par une ou par pluſieurs articulations : telles ſont les premières ſyllabes des mots *ta-mis*, *cou-vrir*, *plan-ter*, *cloi-ſon*, *tui-lier*.

Il ſuit de ces deux définitions, que la différence caractériſtique des deux eſpèces de ſyllabes conſiſte en ce que la voix de la ſyllabe ſimple n'eſt point articulée, & que la voix de la ſyllabe compoſée eſt modifiée par une ou par pluſieurs articulations : dans chacune des deux eſpèces, la voix peut être indifféremment unique ou double, parce que le genre de la voix n'entre pour rien dans cette ſeconde diſtinction.

Enfin comme ces deux diviſions ſont fondées ſur des aſpects tout à fait différents, la même ſyllabe, enviſagée ſous ces deux aſpects, doit ſe rapporter à deux claſſes dont l'une eſt d'un genre & l'autre d'un autre genre. Ainſi les premières ſyllabes des mots *a-mi*, *ou-vrir*, *en-ter*, ſont incomplexes & ſimples ; celles des mots *oi-ſon*, *hui-lier*, ſont complexes & ſimples ; celles

LIV. I. des mots *ta-mis*, *cou-vrir*, *plan-ter*, sont incomplexes & composées ; & celles des mots *cloi-ſon*, *tui-lier* ſont complexes & composées.

Une ſyllabe incomplexe & ſimple, ou modifiée par une ſeule articulation, eſt une ſyllabe phyſique ; telles ſont les premières ſyllabes des mots *a-mi*, *ou-vrir*, *en-ter*, *ta-mis*, *cou-vrir*, *van-ter* : une ſyllabe incomplexe modifiée par pluſieurs articulations, eſt une ſyllabe artificielle à cauſe du concours des articulations ſur la même voix ; telles ſont les premières ſyllabes des mots *cla-meur*, *trou-ver*, *plan-ter* : une ſyllabe complexe & ſimple, ou modifiée par une ſeule articulation, eſt ſimplement artificielle à cauſe de l'union des deux voix élémentaires en une ſeule émiſſion ; telles ſont les premières ſyllabes des mots *oi-ſon*, *hui-lier*, *poi-ſon*, *tui-lier* : une ſyllabe complexe modifiée par pluſieurs articulations, eſt doublement artificielle, à cauſe de l'union des deux voix élémentaires en une ſeule émiſſion & du concours des articulations ſur la même diphthongue ; telles ſont les premières ſyllabes des mots *cloi-ſon*, *frui-tier*.

Les

| | | | Physiques | Artificielles. Par les voix. | Par les articulations. | Par les deux. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SYLLABES | Incomplexes | ſimples | *A-mi.* | | | |
| | | | *OU-vrir.* | | | |
| | | | *EN-ter.* | | | |
| | | compoſées | *TA-mis.* | | *CLA-meur.* | |
| | | | *COU-vrir.* | | *TROU-ver.* | |
| | | | *VAN-ter.* | | *PLAN-ter.* | |
| | Complexes | ſimples | | *OI-ſon.* | | |
| | | | | *HUI-lier.* | | |
| | | compoſées | | *POI-ſon.* | | *CLOI-ſon.* |
| | | | | *TUI-lier.* | | *FRUI-tier.* |

Les ſyllabes ſervent à former les mots, CH. IV.
ont chacun eſt déterminé par l'uſage à être e ſigne d'une idée totale. Un mot a donc utant de ſyllabes qu'il comprend de voix enſibles prononcées en une ſeule émiſſion; inſi le mot *bon* n'eſt que d'une ſyllabe; le not *ſeigneur* en a deux, qui ſont *ſei-gneur*; e mot *vanité* en a trois, qui ſont *va-ni-té*; le mot *calomniateur* en a cinq, qui ſont

LIV. I. *ca-lo-mni-a-teur* ; le mot *ressentiment* en quatre, qui sont *re-ssen-ti-ment* ; le mo latin *constantinopolitanensibus* en a dix savoir *con-stan-ti-no-po-li-ta-nen-si-bus*.

Un mot considéré par rapport au nom bre des syllabes dont il résulte, est *mono syllabe* ou *poly-syllabe*.

On appelle *mono-syllabes* les mots q n'ont qu'une syllabe ; comme *ha*, *si*, *bon moi*, *pour*, *voir*, &c. Cette dénominatio est composée de deux mots grecs, μον qui signifie *seul*, & συλλαβη, *syllabe*.

On appelle *poly-syllabes* les mots q ont plusieurs syllabes, comme *seigneur vanité*, *ressentiment*, *calomniateur*, &c. l première racine de ce mot est l'adject grec πολυς, *nombreux*.

Si on compare les mots par le nomb des syllabes dont ils sont composés, o appelle *pari-syllabes* ceux qui ont le m me nombre de syllabes ; comme *moi pour* qui en ont chacun une, *vouloir* & *s gneur* qui en ont chacun deux, *vanité prudemment* qui en ont chacun trois, & On appelle *impari-syllabes* ceux qui n'o pas le même nombre de syllabes, comm *bon*, *prudent*, *ordonné*, *gouvernement*, & dont le premier n'a qu'une syllabe, le s cond en a deux, le troisième trois, & quatrième quatre. Les adjectifs latins *p* (pareil) & *impar* (qui n'est point pareil

font les premières racines de ces mots composés. CH. IV.

La prononciation des syllabes qui composent les mots doit se faire selon certaines lois qui en règlent la *Quantité* & *l'Accent*; & c'est l'objet de ce qui s'appelle en Grammaire la *Prosodie* des mots : matière des trois chapitres suivants.

---

## CHAPITRE V.

### *De la Quantité des syllabes.*

---

PAR *Quantité*, l'on entend, en Grammaire, la mesure de la durée de la voix sensible qui constitue chaque syllabe de chaque mot. CH. V.

» On mesure les syllabes, dit M. l'abbé » d'Olivet, (*t*) non pas relativement à la » lenteur ou à la vitesse accidentelle de la » prononciation, mais relativement aux pro» portions immuables qui les rendent ou » longues ou brèves. Ainsi ces deux méde» cins de Molière, (*u*) l'un qui allonge » excessivement ses mots, & l'autre qui » bredouille, ne laissent pas d'observer la » Quantité : car quoique le bredouilleur ait » plus vite prononcé une longue que son » camarade une brève, tous les deux ne

(*t*) Prosod. fr. *pag.* 53.

(*u*) L'Amour médecin, *act.* II. *sc.* 5.

» laissent pas de faire exactement brèves » celles qui sont brèves, & longues celles » qui sont longues ; avec cette différence » seulement qu'il faut à l'un sept ou huit » fois plus de temps qu'à l'autre pour arti» culer.

La Quantité des voix dans chaque syllabe ne consiste donc point dans un rapport déterminé de la durée de la voix à quelqu'une des parties du temps que nous assignons par nos montres, à une minute, par exemple, à une seconde, *&c.* Elle consiste dans une proportion invariable entre les voix, laquelle peut être caractérisée par des nombres ; en sorte qu'une syllabe n'est longue ou brève dans un mot, que par relation à une autre syllabe qui n'a pas la même Quantité. Mais quelle est cette proportion ?

*Longam esse duorum temporum, brevem unius, etiam pueri sciunt*, dit Quintilien. (*x*) » Un temps, dit M. l'abbé d'Olivet, » est ici ce qu'est le point dans la Géomé» trie, & l'unité dans les nombres. « (*y*) C'est-à-dire que ce temps n'est *un* que relativement à un autre qui en est le double, & qui est par conséquent comme *deux* ; que le même temps qui est *un* dans cette hypothèse, pourroit être considéré comme *deux* dans une autre supposition, où il seroit comparé avec un autre temps qui

(*x*) *Instit. orat.* IX. 4.

(*y*) Prosod. fr. *pag.* 49.

n'en seroit que la moitié. C'est en effet de cette manière qu'il faut calculer l'appréciation des temps syllabiques, si l'on veut pouvoir concilier tout ce que l'on en dit. CH. V.

Par rapport à la Quantité, on distingue généralement les syllabes en longues & en brèves, & *on assigne*, dit M. l'abbé d'Olivet, (z) *un temps à la brève & deux temps à la longue.* » Mais cette première » division des syllabes ne suffit pas, ajoûte-» t-il un peu plus loin : car il y a des lon-» gues plus longues & des brèves plus brè-» ves que les autres. « Quintilien avoit dit formellement la même chose : (x) *& longis longiores, & brevibus sunt breviores syllabæ.*

(z) Ibid.

(a) *loc. cit.*

Que suit-il delà ? Le moins qu'on puisse donner à la plus brève, c'est un temps, de l'aveu du savant prosodiste françois. J'en conclus qu'il juge lui-même ce temps indivisible, puisqu'autrement on pourroit donner moins à la plus brève : donc le moins qu'on puisse donner au delà à la moins brève, sera un autre temps; la longue aura donc au moins trois temps ; & la plus longue, qui aura au delà de trois temps, en aura au moins quatre. Dans ce cas, que devient la maxime de Quintilien, reçue par M. d'Olivet, *longam esse duorum temporum, brevem unius ?*

Notre prosodiste augmente encore la diffi-

Liv. I. culté. » Je dis sans hésiter, c'est lui qui
(b) pag. 51. » parle (b), que nous avons nos brèves &
» nos plus brèves, nos longues & nos plus
» longues. Outre cela nous avons notre syl-
» labe féminine, plus brève que la plus
» brève des masculines : je veux dire celle
» où entre l'E muet ; soit qu'il fasse la syl-
» labe entière, comme il fait la dernière
» du mot *armée* ; soit qu'il accompagne une
» consonne, comme dans les deux premiè-
» res du mot *revenir*. Quoiqu'on l'appelle
» muet, il ne l'est point ; car il se fait en-
» tendre. Ainsi, à parler exactement, nous
» aurions cinq temps syllabiques, puisqu'on
» peut diviser nos syllabes en muettes,
» brèves, moins brèves, longues & plus
» longues. « Par conséquent le moindre temps syllabique étant envisagé comme indivisible par l'auteur, la moindre différence qu'il puisse y avoir d'un de nos temps syllabiques à l'autre, est cet élément indivisible ; & ils seront entre eux dans la progression des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5.

La chose iroit bien plus loin encore, si l'on admettoit la remarque de Denys d'Halicarnasse dans son traité *De l'Arrangement des mots*. (c) On trouveroit des brèves d'un temps, de deux temps, de trois temps, & de quatre temps ; & par la même raison, des longues de cinq, de six, de sept, & de huit temps.

(c) Cap. XV.

Notre illustre académicien répondra peut-être, que je lui prête des conséquences qu'il n'a point avouées: qu'il a dit positivement que la plus brève auroit un temps, que la moins brève auroit un peu au delà d'un temps, mais sans pouvoir emporter deux temps entiers; qu'ainsi la longue auroit justement deux temps, & la plus longue un peu au delà. CH. V.

Je conviens que tel est le systême de la *Prosodie françoise.* Mais je réponds 1°. qu'il est inconséquent : puisque l'auteur commence par poser que le moins qu'on puisse donner à la plus brève, c'est un temps; ce qui est déclarer ce *moins* un élément indivisible, quoiqu'on le divise ensuite pour fixer la gradation de nos temps syllabiques sans excéder les deux temps élémentaires. 2°. Que cette inconséquence même n'est pas encore suffisante pour renfermer le systême de la Quantité dans l'espace de deux temps élémentaires : puisqu'on est forcé de laisser aller la plus longue de nos syllabes un peu au delà des deux temps; & que par conséquent il reste toujours à concilier les deux principes de Quintilien, que la brève est d'un temps & la longue de deux, & que cependant il y a des syllabes plus & moins longues ainsi que des brèves plus & moins brèves. 3°. Que dans ce systême on n'a pas encore compris nos syllabes

 muettes, plus brèves que nos plus brèves masculines ; ce qui reculeroit encore les bornes des deux temps élémentaires. 4°. Enfin que, sans avoir admis explicitement les conséquences du principe de l'indivisibilité du premier temps syllabique, on doit cependant les admettre dans le besoin, puisqu'elles suivent nécessairement du principe; & qu'au reste c'est peut-être le parti le plus sûr pour graduer d'une manière raisonnable les différences de Quantité qui distinguent les syllabes.

Pour ce qui concerne la conciliation de ce calcul avec le principe connu des enfants mêmes, que l'art métrique, en grec & en latin, ne connoît que des longues & des brèves ; il ne s'agit que de distinguer la Quantité *physique* & la Quantité *artificielle.*

1°. La Quantité *physique* ou *naturelle* est la juste mesure de la durée de la voix dans chaque syllabe de chaque mot, que nous prononçons conformément aux lois du méchanisme de la parole & de l'usage national.

Dans la Quantité naturelle on peut remarquer des durées qui soient entre elles comme les nombres 1, 2, 3, 4, 5, ou même dans une autre progression : & ceux qui parlent le mieux une langue, sont ceux qui se conforment le plus exactement à toutes les nuances de cette progression quelconque. Les femmes du grand monde sont ordi-

nairement les plus exactes en ce point, sans y mettre de pédantisme. Cicéron en a fait quelque part la remarque sur les dames romaines, dont il attribue le succès à cet égard à la retraite où elles vivoient. Mais si l'on peut dire que la retraite conserve plus sûrement les impressions d'une bonne éducation ; on peut dire aussi qu'elle fait obstacle aux impressions de l'usage, qui est, dans l'art de parler, le maître le plus sûr ou même l'unique qu'il faille suivre. Nous voyons en effet que des savants très-profonds s'expriment sans exactitude & sans graces ; parce que, continuellement retenus par leurs études dans le silence de leur cabinet, ils n'ont avec le monde aucun commerce qui puisse rectifier leur langage. D'ailleurs le succès de nos dames en ce genre ne peut plus être attribué à la même cause que celui des dames romaines, puisque leur manière de vivre est si différente. La bonne raison est celle qu'allègue M. l'abbé d'Olivet (*d*) : c'est qu'elles ont, d'une part, les organes plus délicats que nous, & par conséquent plus sensibles, plus susceptibles des moindres différences ; & de l'autre, plus d'habitude & plus d'inclination à discerner & à suivre ce qui plaît. A peine distinguons-nous dans les sons toutes les différences appréciables ; les femmes y démêlent toutes les nuances sensibles.



(*d*) *pag.* 99.

LIV. I. 2°. La Quantité *artificielle* eſt l'appréciation conventionnelle de la durée de la voix dans chaque ſyllabe de chaque mot, relativement au méchaniſme artificiel de la verſification métrique & du rythme oratoire.

S'il avoit fallu tenir un compte rigoureux de tous les degrés ſenſibles ou même appréciables de Quantité, dans la verſification métrique ou dans les combinaiſons harmoniques du rythme oratoire : les difficultés de l'art, exceſſives ou même inſurmontables, l'auroient fait abandonner avec juſtice, parce qu'elles auroient été ſans un juſte dédommagement ; les chef-d'œuvres des Homères & des Virgiles, des Pindares & des Horaces, des Démoſthènes & des Cicérons, ne ſeroient jamais nés ; ces noms illuſtres, enſevelis dans les ténèbres de l'oubli qui eſt dû aux hommes vulgaires, n'enrichiroient pas aujourd'hui les faſtes littéraires. Il a donc fallu que l'art vînt mettre la nature à notre portée, en réduiſant à la ſimple diſtinction de longues & de brèves, toutes les ſyllabes qui compoſent nos mots. Ainſi la Quantité artificielle regarde indiſtinctement comme longues, toutes les ſyllabes longues ; & comme brèves, toutes les ſyllabes brèves : quoique les unes ſoient plus ou moins longues, & les autres plus ou moins brèves. Cette manière d'enviſager la durée des voix ſenſibles n'eſt point con-

CH. V.

traire à la manière dont l'organe les produit; elle lui est seulement inférieure en précision, parce que plus de précision seroit inutile ou même nuisible à l'art.

Indépendamment de notre manière d'apprécier la Quantité des syllabes dans chaque mot, elle est déterminée en soi, ou *par le méchanisme* ou *par l'usage*.

1°. Une syllabe d'un mot est longue ou brève *par le méchanisme*, quand la voix sensible qui la constitue dépend de quelque mouvement organique que le méchanisme naturel doit exécuter avec lenteur ou avec célérité, selon les lois physiques qui le dirigent.

C'est par le méchanisme que, de deux voyelles consécutives dans un même mot, l'une des deux est brève, & surtout la première; que toute diphthongue est longue, soit qu'elle soit usuelle, soit qu'elle soit factice; que si par licence on décompose une diphthongue, l'une des deux voix élémentaires devient brève, & plus communément la première : j'ai expliqué plus haut (e) les raisons naturelles de ces règles de Quantité.

(e) *Ch.* II. *art.* ij.

On peut regarder encore comme méchanique une autre règle de Quantité, que Despautère énonce en deux vers latins :

*Dum postponuntur vocali consona bina*
*Aut duplex, longa est positu.* . . . .

LIV. I. & que l'on trouve rendue par ces deux vers françois dans la Méthode latine de P. R.

*La voyelle longue s'ordonne ;*
*Lorsqu'après suit double consonne.*

Ceci doit s'entendre de la voix sensible représentée par la voyelle ; & sa position consiste à être suivie de deux articulations prononcées, comme dans la première syllabe de *carmen*, dans la syllabe *post*, dans *at* suivi d'un mot commençant par une consonne, *at pius Ænæas*, &c. C'est que l'on ne tient alors explicitement aucun compte du schéva qui suit nécessairement toute consonne qui n'est pas avant un autre voix ; & qu'en conséquence on rejette, sur le compte de la voix antécédente, le peu de temps qui appartient à ce schéva amené sourdement mais nécessairement par la première des deux consonnes. Ainsi dans le mot *carmen* il n'y a que deux syllabes usuelles ; mais l'articulation *r* y introduit nécessairement un schéva qui, s'il étoit plus sensible, feroit prononcer *ca-re-men* : il est si peu sensible qu'on ne le compte point comme syllabe ; mais il est si réel que l'on est forcé d'en retenir la Quantité, qui est imputée à la voix sensible qui précède.

(*f*) Traité de la Quantité, *régl.* IV.

L'auteur de la *Méthode latine* observe (*f*) que pour faire qu'une syllabe soit longue par position, il faut au moins qu'il y ait

une des consonnes dans la syllabe même qu'on fait longue. » Car, dit-il, si elles » sont toutes deux dans la suivante, cela » ne la fait pas longue d'ordinaire; comme » *frigore frondes, æquora Xerxes, sæpe sty-* » *lum vertas*, &c. Neanmoins cela arrive » quelquefois, comme CH. V.

» *Ferte citi ferrum, date telā, scandite muros.* (g)

(g) *Æn.* IX. 37.

» Ce que Catulle & Martial semblent par» ticuliérement affecter dans leurs vers, » comme il est très-ordinaire parmi les » grecs. «

Cette remarque est peu philosophique; parce que deux consonnes ne peuvent appartenir à une même syllabe physique, & qu'une consonne ne peut influer en rien sur une voyelle précédente. Que les deux consonnes appartiennent donc au mot suivant, ou qu'elles soient toutes deux dans le même mot que la voyelle qui précède, ou enfin que l'une soit dans ce mot & l'autre dans le mot suivant; il doit toujours en résulter le même effet prosodique, puisque c'est toujours la même cause. L'usage des grecs, les prétendues affectations de Catulle & de Martial, & le vers qu'on nous cite de Virgile, sont donc dans la règle générale: les exemples contraires, que l'on croit y pouvoir soustraire, en sont des transgressions formelles & ne

 peuvent passer que pour des licences autorisées par l'usage.

On objectera peut-être que la liberté qu'on a en grec & en latin, de faire brève ou longue, à son gré, une voyelle originairement brève, quand elle se trouve, par les lois de la formation, suivie de deux consonnes dont la seconde est liquide, semble prouver que la règle d'allonger la voyelle située devant deux consonnes n'est pas dictée par la nature ; puisque rien ne peut dispenser de suivre l'impression de la nature.

Mais il faut prendre garde, 1°. que l'on suppose qu'originairement la voyelle est brève, & que, pour la faire longue, il faut aller contre la loi primitive qui l'avoit rendue brève : car si elle étoit originairement longue ; loin de la rendre brève, le concours des deux consonnes seroit une raison de plus pour l'allonger. 2°. Il faut que des deux consonnes la seconde soit liquide ; c'est-à-dire, qu'elle s'allie si bien avec la précédente, qu'elle paroisse n'en faire plus qu'une avec elle : or dès qu'elle paroît n'en faire qu'une, on ne doit sentir que l'effet d'une, & la brève a droit de demeurer brève ; si l'on veut appuyer sur les deux, la voyelle doit devenir longue.

On peut objecter encore que l'usage de notre orthographe est diamétralement op-

posé à cette prétendue loi du méchanisme, puisque nous redoublons la consonne d'après une voyelle que nous voulons rendre brève. Nos pères, selon M. l'abbé d'Olivet, (*h*) ont été si fidèles à cette orthographe, que souvent ils ont secoué le joug de l'étymologie, comme dans *couronne*, *personne*, où ils redoublent la lettre *n*, de peur qu'on ne fasse la pénultième longue en françois ainsi qu'en latin. » Quoique le » second *e* soit muet dans *tette*, dans *patte*, » c'est, dit-il, (*i*) une nécessité de conti- » nuer à les écrire ainsi, parce que le redou- » blement de la consonne est institué pour » abréger la syllabe, & que nous n'avons » point d'accent, point de signe qui puisse » y suppléer. «

CH. V.

(*h*) Prosod. *pag.* 22.

(*i*) Ibid. *pag.* 23.

La réponse à cette objection est fort simple. Nous écrivons deux consonnes à la vérité, mais nous n'en prononçons qu'une : la première est muette, quoi qu'en dise M. d'Olivet, & non pas la seconde; puisque c'est la première qui, étant plus voisine de la voyelle brève, doit être uniquement signe de cette briéveté. Or la Quantité de la voix est une affaire de prononciation & non d'orthographe; si bien que dès que nous prononcerons les deux consonnes, nous allongerons inévitablement la voyelle précédente.

Quant à l'intention qu'ont eue nos pères,

LIV. I. en instituant le redoublement de la consonne dans les mots où la voyelle précédente est brève ; ç'a été, non pas de l'abréger, comme le dit l'auteur de la *Prosodie françoise*, mais d'indiquer seulement qu'elle est brève. Le moyen étoit-il bien choisi ? je n'en crois rien : parce que le redoublement de la consonne dans l'orthographe, devroit indiquer naturellement l'effet que produit dans la prononciation le redoublement de l'articulation, qui est de rendre longue la voix qui précède ; *hic enim usus est litterarum, ut custodiant voces & velut depositum reddant legentibus.* (*k*).

(*k*) Quintil. *Instit. orat.* I. 4.

Nous n'avons point de signe, dit-on, qui puisse y suppléer. J'ai actuellement sous les yeux un exemplaire de la *Prosodie françoise*, apostillé de la main de M. Duclos, l'homme de lettres le plus poli & le plus communicatif. Dans une remarque sur cet endroit-là même, il demande s'il ne suffiroit pas de marquer les longues par un circonflexe, & les brèves par la privation d'accent. Nous pouvons déjà citer quelques exemples autorisés : *matin* ( commencement du jour ) a la première brève, & il est sans accent ; *mâtin* ( espèce de chien ) a la première longue, & il a le circonflexe : c'est la même chose de *tache* ( souillure, *macula* ) & de *tâche* ( besogne à faire,

faire, *pensum* ); de *sur* ( préposition, *super*) & de *sûr* ( adjectif ); de *jeune* ( d'âge, *juvenis* ) & de *jeûne* ( abstinence de manger, *jejunium* ); &c. Y auroit-il plus d'inconvénient à écrire *il tète* & la *tête*, la *pate* d'un animal & la *pâte* du pain; vu surtout que nous sommes déjà en possession d'écrire avec le circonflexe ceux de ces mots qui ont la première longue?

2°. Une syllabe d'un mot est longue ou brève *par l'usage* seulement, lorsque, dans la voix sensible qui la constitue, le méchanisme de la prononciation n'exige ni longueur ni briéveté.

Il y a dans toutes les langues un plus grand nombre de longues ou de brèves usuelles qu'il n'y en a de méchaniques. Dans les langues qui admettent la versification métrique & le rythme calculé, il faut apprendre sans réserve la Quantité de toutes les syllabes des mots, & en ramener les lois, autant qu'il est possible, à des points de vûe généraux: cette étude nous est absolument nécessaire pour pouvoir juger des différents mètres des grecs & des latins. Dans nos langues modernes, l'usage est le meilleur & le plus sûr maître de Quantité que nous puissions consulter. Mais dans celles qui admettent les vers rimés, il faut surtout faire attention à la dernière syllabe masculine, soit qu'elle termine le mot,

Liv. I. soit qu'elle ait encore après elle une syllabe féminine : la rime ne seroit pas soutenable, si les dernières syllabes masculines correspondantes n'avoient pas la même Quantité. Ainsi, dit M. l'abbé d'Olivet (*l*), ces deux vers sont inexcusables :

(*l*) Profod. fr. *pag.* 110.

*Un Auteur à genoux dans un humble préface,*
*Au lecteur qu'il ennuye a beau demander grâce.*

c'est la même chose de ceux-ci, justement relevés par M. Restaut (*m*) :

(*m*) Abrég. des règl. de la *versif. fr.*

*Je t'instruirai de tout, je t'en donne parôle,*
*Mais songe seulement à bien jouer ton rôle.*

*Si ce n'est pas assez de vous céder un trône,*
*Prenez encor le mien, & je vous l'abandônne.*

mais c'est mal à propos que ce grammairien cherche, en faveur de Boileau, à excuser les deux premiers, qui sont inexcusables en effet, ainsi que les deux suivants :

*Aimez-vous la muscade ? On en a mis partoût.*
*Sans mentir, ces pigeons ont un merveilleux goût.*

Cette observation, dont la vérité ne sera mise en doute par qui que ce soit qui aura l'oreille un peu juste, sert à prouver la fausseté de ce qu'avance le P. Lami (*n*). » Dans les langues vivantes, dit-il, on » s'arrête également sur toutes les syllabes;

(*n*) Rhét. III. *x*.

» ainsi les temps de la prononciation de Ch. V.
» toutes les voyelles sont égaux. « Si cela étoit vrai, nous ne trouverions rien de répréhensible dans les rimes qui viennent d'être censurées : d'ailleurs la distinction des syllabes longues & brèves par le méchanisme, dont il me semble avoir démontré l'existence, ne pourroit avoir lieu dans une langue où les temps de la prononciation de toutes les voyelles seroient égaux.

La seule chose qui soit vraie, c'est que les langues vivantes, excepté l'allemand, n'ont pas tiré de la distinction des longues & des brèves, pour leur versification, le même parti que la langue grecque & la langue latine. Le discours y étoit assujetti à des mesures précises, déterminées par le nombre des temps qu'elles comprenoient ; & ces mesures avoient le nom de *pieds*, » parce qu'il semble, dit le même P. Lami (o), que les vers marchent en cadence » par le moyen de leurs mesures. « Or il y avoit des pieds de deux syllabes, & des pieds de trois syllabes.

(o) Ibid. xj.

Les pieds de deux syllabes sont, 1°. le *spondée*, qui comprend deux syllabes longues, comme *rectos*, & qui est ainsi nommé du grec σπονδὴ (*sacrificium*), parce qu'il étoit surtout employé dans les sacrifices à cause de sa gravité & de sa majesté ; 2°. le *pyrrique*, qui comprend deux sylla-

bes brèves, comme *dea*, & qui tire son nom, dit Hesychius, de celui de Pyrrhus fils d'Achille, inventeur d'une danse militaire, où cette sorte de pied dominoit; 3°. le *trochée* ou *chorée*, qui comprend une longue & une brève, comme *fronde*, & qui tient son premier nom du verbe τρεχω (*currere*) parce qu'il passe fort vite, & le second du nom χορος (*chorus*) parce qu'il convenoit fort dans les danses; 4°. l'*iambe*, qui comprend une brève & une longue, comme *Deo*, & qui tire son nom du verbe ιαπτω (*maledico*) parce qu'il est entré d'abord dans des poèmes injurieux & remplis de médisances.

Les pieds de trois syllabes sont 1°. le *molosse*, qui est de trois longues, comme *audiri*, ainsi nommé des *Molosses* peuples d'Epire qui aimoient à l'employer; 2°. le *tribraque*, qui est de trois brèves, comme *crepida*, & dont le nom est composé de τρεις (*trois*) & de βραχυς (*bref*); 3°. le *dactyle*, dont la première est longue & les deux autres brèves, comme *carmina*, de même que le doigt (δακτυλος) a une articulation longue & deux moins longues; 4°. l'*anapeste*, dont les deux premières sont brèves & la troisième longue, comme *referens*, & qui tire son nom du verbe ανακρουω (*repercutio*) parce qu'il frappe l'oreille dans un sens contraire à celui du dac-

tyle auquel on le compare; 5°. le *bachique*, dont la première est brève & les deux autres longues, comme *piorum*, & qui étoit d'un grand usage dans les hymnes de Bacchus dont il emprunte sa dénomination; 6°. l'*antibachique*, ainsi nommé par opposition avec le précédent, parce que les deux premières sont longues & la dernière brève, comme *cantare*; 7°. l'*amphimacre*, qui comprend une brève entre deux longues, comme *castitas*, ce que marque son nom, tiré d'ἀμφι (*utrinque*) & de μακρὸς (*longus*); 8°. enfin l'*amphibraque*, qui comprend au contraire une longue entre deux brèves, comme *redire*, ce qui est encore marqué par les deux racines ἀμφι (*utrinque*) & βραχὺς (*brevis*).

Tous ces pieds n'étoient pas également propres à la versification, pour des raisons qui ne sont point de mon sujet; mais ils étoient tous nécessaires à connoître pour le rythme oratoire, comme on peut le voir dans l'excellent traité de l'*Orateur* de Cicéron.



## CHAPITRE VI.

### De l'Accent des syllabes.

LA même syllabe, prise matériellement & détachée de tout mot, est susceptible de bien des inflexions différentes, autres que celles qui naissent de la quantité. Ce sont, en général, ces diverses inflexions auxquelles on donne le nom d'*Accents*; terme général & employé dans des sens quelquefois assez différents les uns des autres, à cause de la différence des idées accessoires qu'on y attache sélon l'occurrence. » On » peut, dit M. l'abbé d'Olivet, (p) en l'ac» compagnant d'une épithète, sauver l'équi» voque : ainsi distinguons l'Accent *prosodi»que*, l'Accent *oratoire*, l'Accent *musical*, » l'Accent *national*, l'Accent *imprimé*. « Je crois ne pouvoir faire mieux que de suivre pied à pied une division indiquée par un si grand maître, surtout dans une matière jusqu'à présent assez peu approfondie, & plus propre apparemment à être sentie que discutée par écrit.

(p) Prosod. fr. p. 24.

I. L'Accent *prosodique* est une inflexion de voix qui sert ou à élever le ton, ou à le baisser, ou à l'élever d'abord & le bais-

ser ensuite sur la même syllabe. L'inflexion CH. VI.
qui élève le ton, rend la voix aigüe, & se nomme elle-même Accent *aigu;* telle est l'inflexion de la voix *o* dans *cote* ( espèce de jupe ). L'inflexion qui baisse le ton, rend la voix grave, & prend le nom d'Accent *grave;* telle est celle de la voix *o* dans *côte* ( espèce d'os ). L'inflexion qui baisse le ton après l'avoir élevé sur une même voix, semble en quelque manière la rompre & la fléchir ( *circumflectere* ); & delà vient que les grammairiens lui ont donné le nom d'Accent *circonflexe.*

Il ne seroit pas possible de citer dans notre langue un exemple de l'Accent circonflexe prosodique; mais il faut bien se garder d'en conclure qu'il n'y en a dans aucune autre. » Les grecs, dit M. Duclos » (q) étoient fort sensibles à l'harmonie. » Aristoxène parle du chant du discours, & » Denys d'Halicarnasse dit que l'élévation » du ton dans l'Accent aigu, & l'abbaisse- » ment dans le grave, étoient d'une quinte; » ainsi l'Accent prosodique étoit aussi musi- » cal, surtout le circonflexe, où la voix, » après avoir monté d'une quinte, descen- » doit d'une autre quinte sur la même syl- » labe, qui par conséquent se prononçoit » deux fois. « Cette dernière observation est importante, mais naturelle; & peut-être néanmoins a-t-elle échappé à la plûpart

(q) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. jv.

LIV. I. de ceux qui ont répété d'après les anciens, que l'Accent circonflexe sert à élever d'abord & à rabaisser ensuite le ton sur une même syllabe : & c'est précisément parce que notre langue n'est point harmonieuse & chantante comme étoit celle des grecs, que nous ne faisons aucun usage de ce dernier accent.

» On ne sait plus aujourd'hui, continue » l'illustre secrétaire de l'Académie françoise, » quelle étoit la proportion des Accents des » latins ; mais on n'ignore pas qu'ils étoient » fort sensibles à la prosodie. « Nous en avons une preuve assûrée dans un témoignage de Cicéron : (*r*) » C'est, dit-il, un » effet admirable de la nature de la voix, » de mettre dans toutes les espèces de chant » une variété si étendue & si agréable, au » moyen de trois tons seulement, le cir- » conflexe, l'aigu, & le grave : or il y a » aussi dans la parole une sorte de chant. « *Mira est natura vocis, cujus quidem è tribus omnino sonis inflexo, acuto, gravi, tanta sit & tam suavis varietas perfecta in cantibus. Est autem in dicendo etiam quidam cantus.* Après avoir ainsi établi bien nettement la distinction des trois Accents prosodiques, l'orateur romain certifie plus loin la sensibilité de ses concitoyens à tout ce qui concerne l'exactitude de la prononciation. » Une » syllabe plus brève ou plus longue qu'il ne

(*r*) *Orator.* XVII. alit. 57.

» convient, excite, dit-il, (*s*) un cri géné- CH. VI.
» ral dans nos théâtres, quoique la multi-
» tude ne connoisse ni pied ni rythme, &
» qu'elle ne sache ni pourquoi ni en quoi
» les oreilles sont offensées : mais la nature
» a préparé cet organe de manière à juger
» sainement de la longueur & de la brièveté,
» de l'Accent aigu & de l'Accent grave de tous
» les sons. « *Theatra tota exclamant, si fuit una syllaba brevior aut longior; nec verò multitudo pedes novit, nec ullos numeros tenet, nec illud quod offendit aut cur aut in quo offendat intelligit: & tamen omnium longitudinum & brevitatum in sonis, sicut acutarum graviumque vocum, judicium ipsa natura in auribus nostris collocavit.*

(*s*) Ibid. n. 175.

Cette sensibilité des latins a continué dans les siècles mêmes de la décadence de la langue : voici comment s'exprime Festus (*t*) : *ADEO duas habet significationes; nam cùm prima syllaba acuta effertur, idem significat quod* accedo, *ut cùm dicimus* adeo prætorem : *cùm autem secunda, idem est quod* usque eo.

(*t*) *Voce* ADEO.

Il paroît par toutes les relations qui nous viennent de la Chine, que les Accents prosodiques y sont encore en plus grand nombre : on y en reconnoît unanimement cinq, que Boym, Kirker, & Muller, au rapport de M. Fourmont, (*u*) croyent exactement correspondants aux cinq premiers tons de

(*u*) *Grammat. sinic.* lib. I. sect. ij. art. 3.

la gamme, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*. Quoiqu'il y ait peut-être quelque chose à rabattre de cette précision, il est certain au moins qu'on ne peut guères douter de l'existence de ces cinq accents; & ils y servent principalement à différencier les sens du même mot radical: cette diversité de tons fait monter les 326 radicaux mono-syllabes qui y sont usités, au nombre de 1630 mots réels; à peu près comme nos mots *mâtin*, & *matin*, *bête* & *bète*, *jeûne* & *jeune*, *hôte* & *hote*, ne différent entre eux matériellement que par l'Accent, qui est grave dans l'un & aigu dans l'autre, quoiqu'ils expriment des idées fort différentes & qui n'ont entre elles nulle analogie.

M. l'abbé d'Olivet, malgré les exemples que je viens de citer & une infinité d'autres que je pourrois y joindre, demande si nous avons » des syllabes, qui, considé» rées à part & sans aucune relation, ni à » celles qui les accompagnent ni à ce que » la phrase entière signifie, demandent d'ê» tre élevées ou baissées; « (*x*) & après avoir examiné la règle de Théodore de Bèze dont j'ai parlé ci-devant, (*y*) ainsi que l'opinion de Nicod & du président Rahconnet, il conclud négativement. S'il entendoit en effet la question comme il la propose, & que sa décision ne regardât que les syllabes prises matériellement &

(*x*) Prosod. fr. p. 31.

(*y*) Ch. I.

séparément, ainsi qu'il le dit & qu'il semble d'abord le croire; il faudroit bien convenir qu'il n'y en a aucune, ni dans notre langue ni même dans aucune autre, qui demande par elle-même d'être élevée ou abaissée : mais ce n'est pas là, quoi qu'il en dise, le véritable état de la question. Il s'agit de savoir si nous avons des syllabes qui ayent été assujetties par notre usage à être élevées dans un mot & abaissées dans un autre; & il me semble que cette question est décidée affirmativement par les exemples que je viens de rapporter & par la simple exposition des voix usitées dans notre idiôme. CH. VI.

Cependant la décision du prosodiste françois va jusqu'à nier l'existence de nos Accents prosodiques, même dans ce sens. » J'ai consulté, dit-il, au défaut de livres, » quantité de personnes qui parlent bien, » & qui tiennent, soit de la réflexion soit » de l'usage, tout ce qu'il faut pour bien » parler. Or ils sont tous convenus que » notre langue ne connoissoit point l'Accent » prosodique, & que la même syllabe qu'on » élève dans une phrase pouvoit être bais» sée dans une autre. « J'ose dire hardiment qu'à s'en tenir aux termes de la question proposée par le savant académicien, il a manqué dans cette occasion de la clarté qui fait un des caractères propres de son élo-

Liv. I. cution; & qu'il a appliqué aux idées qu'il avoit énoncées, des réponses qui ne tomboient que sur celles qu'il avoit dans l'esprit. Mais si les personnes qu'il a consultées ont prononcé effectivement & en propres termes, que *notre langue ne connoît point l'Accent prosodique;* ils ont eu tort de croire que cela dépendît de la nature des syllabes isolées & prises matériellement: tout ce qui précède prouve assez qu'il faut les considérer comme éléments des mots, & souvent même avec relation au sens.

II. L'Accent *oratoire* est une inflexion de voix fort différente de l'Accent prosodique. » On interroge, dit M. l'abbé d'Olivet, » (z) on répond, on raconte, on fait un » reproche, on querelle, on se plaint: il » y a pour tout cela des tons différents; & » la voix humaine est si flexible, qu'elle » prend, naturellement & sans effort, toutes » les formes propres à caractériser la pensée » ou le sentiment. Car non seulement elle » s'éleve ou s'abaisse [ conformément à ce qu'exige l'Accent prosodique, dont il semble que l'auteur reconnoisse ici l'existence ]; » mais elle se fortifie ou s'affoiblit, elle se » durcit ou s'amollit, elle s'enfle ou se rétrécit, elle va même jusqu'à s'aigrir. Toutes les passions en un mot ont leur Accent: » & les degrés de chaque passion pouvant » être subdivisés à l'infini, delà il s'ensuit

(z) pag. 25.

» que l'Accent oratoire est susceptible d'une » infinité de nuances, qui ne coutent rien à » la nature, & que l'oreille saisit, mais que » l'art ne sauroit démêler. CH. VI.

M. Duclos a donc remarqué avec raison (*a*) que » l'Accent oratoire influe moins sur » chaque syllabe d'un mot, par rapport aux » autres syllabes, que sur la phrase entière, » par rapport au sens & au sentiment : il » modifie, dit-il, la substance même du dis» cours, sans altérer sensiblement l'Accent » prosodique. La prosodie particulière des » mots d'une phrase interrogative ne diffère » pas de la prosodie d'une phrase affirma» tive, quoique l'Accent oratoire soit très» différent dans l'une & dans l'autre..... » L'Accent oratoire est le principe & la base » de la déclamation. «

(*a*) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. jv.

Il est aisé d'assigner, d'après ces notions générales, les différences caractéristiques de l'Accent prosodique & de l'Accent oratoire ; celui-là modifie les syllabes une à une relativement aux autres syllabes ; celui-ci modifie toute la substance du discours relativement au sens & aux différentes passions : le premier est constamment le même dans chaque mot d'une langue ; le second varie comme les passions qui font parler : l'Accent prosodique se termine à l'élévation ou à l'abbaissement de la voix ; l'Accent oratoire fortifie ou affoiblit la voix, il la durcit ou

Liv. I. l'amollit, il l'aigrit ou l'addoucit ſelon l'occurrence : en un mot on peut concilier & on concilie tous les jours l'un avec l'autre ſans les confondre.

On peut ajoûter que l'Accent proſodique tient plus de l'arbitraire, au moins dans le choix des ſyllabes qu'on élève ou qu'on abbaiſſe ; au lieu que l'Accent oratoire, inſpiré partout par la nature, dépend uniquement de l'eſpèce & du degré des paſſions qui animent celui qui parle. » Les langues, » dit ailleurs M. Duclos (*b*), ne ſont que » des inſtitutions arbitraires, que de vains » ſons pour ceux qui ne les ont pas appri- » ſes. Il n'en eſt pas ainſi des inflexions » expreſſives des paſſions, ni des change- » ments dans la diſpoſition des traits du » viſage : ces ſignes peuvent être plus ou » moins forts, plus ou moins marqués ; » mais ils forment une langue univerſelle » pour toutes les nations. L'intelligence en » eſt dans le cœur, dans l'organiſation » de tous les hommes. Les mêmes ſignes » du ſentiment, de la paſſion, ont ſouvent » des nuances diſtinctives qui marquent des » affections différentes ou oppoſées.

(*b*) Encyclop. au *mot* Déclamation des Anciens.

Avant que de terminer ce que je dois dire ici de l'Accent oratoire, j'obſerverai que M. du Marſais (*c*) lui a donné le nom d'Accent *pathétique*, & que j'aurois volontiers préféré cette dénomination à l'autre,

(*c*) Ibid. au *mot* Accent.

si je n'avois été retenu par les égards qui sont dus à l'autorité des deux excellents académiciens que je viens de citer, & à l'usage qu'ils semblent avoir décidé sur ce point. La dénomination d'*oratoire* semble déterminer l'espèce d'inflexion dont il s'agit à des discours soutenus & de grand appareil, quoiqu'on ne puisse nier qu'il influe souvent sur les conversations même les plus froides & les moins apprêtées : au lieu que la dénomination de *pathétique*, qui vient du grec παθος ( passion, émotion, ) désigneroit, ce me semble, d'une manière plus précise, une sorte d'inflexion qui se fait sentir plus ou moins dans tout discours qui n'est pas prononcé par un pur automate. CH. VI.

III. L'Accent *musical* est une inflexion de voix de même genre que l'Accent prosodique, puisqu'il consiste pareillement à élever le ton ou à le baisser : mais il y a cette différence, que l'Accent musical baisse ou élève le ton par des intervalles certains & déterminés d'une manière précise ; au lieu que l'Accent prosodique n'admet que des variations inappréciables quoique très-sensibles. » L'accent musical ne peut aujour» dhui élever ni baisser moins que d'un » demi-ton, dit M. Duclos dans ses Re» marques manuscrites sur la *Prosodie fran» çoise* ; & le prosodique procède par des » tons qui seroient inappréciables dans la

LIV. I. » musique, des dixièmes, des trentièmes de » ton. Il y a, ajoûte-t-il, bien de la diffé- » rence entre le sensible & l'appréciable. «

J'ai insinué plus haut qu'il pouvoit y avoir à rabattre quelque chose de l'opinion de ceux qui croyent correspondants aux cinq premiers tons de la gamme les cinq Accents prosodiques chinois : la différence qui vient d'être assignée entre le musical & le prosodique, confirme ma pensée ; mais voici un fait qui justifie sans réplique cette différence & la conséquence que j'en tire. Je le rendrai dans les propres termes de M. Duclos (*d*), qui le cite d'après le rapport qu'en fit M. Freret à l'Académie royale des inscriptions & belles-lettres. ,, Arcadio Hoangh, chinois de naissance & très-instruit dans sa langue, étant » à Paris, un habile musicien, qui sentit » que cette langue est chantante, parce » qu'elle est remplie de mono-syllabes dont » les Accents sont très-marqués pour en va- » rier & déterminer la signification, exa- » mina ces intonations en les comparant » au son fixe d'un instrument. Cependant il » ne put jamais venir à bout de détermi- » ner le degré d'élévation ou d'abaissement » des inflexions chinoises. Les plus petites » divisions du ton, telles que l'eptaméride » de M. Sauveur, ou la différence de la » quinte juste à la quinte tempérée pour l'accord

(*d*) Encyclop. au *mot* DÉCLAMATION DES ANCIENS.

» l'accord du clavecin, étoient encore trop » grandes, quoique cette eptaméride soit » la 49e. partie du ton, & la 7e. du com» ma : de plus, la quantité des intonations » chinoises varioit presque à chaque fois » que Hoangh les répétoit; ce qui prouve » qu'il peut y avoir encore une latitude sen» sible entre des inflexions très-délicates, » & qui cependant sont assez distinctes » pour exprimer des idées différentes. «

CH. VI.

„ On peut, dit M. l'abbé d'Olivet (*e*), » envoyer un opéra en Canada, & il sera » chanté à Québec, note pour note, sur » le même ton qu'à Paris. Mais on ne sau» roit envoyer une phrase de conversation » à Montpellier ou à Bordeaux, & faire » qu'elle y soit prononcée, syllabe pour » syllabe, comme à la Cour. « Cela vient de la différence assignée entre l'Accent prosodique & le musical; le premier n'est que sensible sans être appréciable, le second est sensible & apprécié avec justesse.

(*e*) Prosod. fr. *p.* 27.

IV. L'Accent *national* ou provincial est le systême général des inflexions de voix usité dans une contrée ou une province particulière.

» Chaque nation, dit M. du Marsais (*f*), » chaque peuple, chaque province, chaque » ville même, diffère d'une autre dans le » langage, non seulement parce qu'on se » sert de mots différents, mais encore par

(*f*) Encyclop. au *mot* ACCENT.

LIV. I. » la manière d'articuler & de prononcer les » mots..... Accent ou modulation de la » voix dans le discours, est le genre dont » chaque Accent national est une espèce » particulière; c'est ainsi qu'on dit l'Accent » *gascon*, l'Accent *flamand*, &c. L'Accent » gascon élève la voix où, selon le bon » usage, on la baisse; il abrège des sylla» bes que le bon usage allonge: par exem» ple, un gascon dit *par consquent*, au » lieu de dire *par conséquent*; il prononce » séchement toutes les voyelles nasales *an*, » *en*, *in*, *on*, *un*, &c. «

L'Accent national ne comprend pas seulement ce qui concerne l'élévation ou l'abaissement du ton; il comprend encore tout ce qui peut avoir rapport à la prononciation en général, comme la quantité & toutes les autres modifications dont la voix peut être susceptible. Toutes ces modifications se retrouvent dans les Accents nationaux de toutes les provinces où l'on parle une même langue; mais elles y sont appliquées différemment.

» Pour bien parler une langue vivante, » dit encore M. du Marsais, (g) il faudroit » avoir le même Accent, la même inflexion » de voix qu'ont les honnêtes gens de la » capitale: ainsi quand on dit que *pour bien* » *parler françois, il ne faut point avoir* » *d'Accent*; on veut dire qu'il ne faut avoir

(g) Ibid.

» ni l'Accent gascon, ni l'Accent picard, ni » aucun autre Accent qui n'est pas celui des » honnêtes gens de la capitale. « CH. VI.

L'explication que donne ici M. du Marsais de cette ancienne maxime, me paroît bien raisonnable ; puisqu'en effet il n'est pas possible de parler, soit françois, soit italien, ou telle autre langue vivante que l'on voudra, sans donner à la voix quelque inflexion déterminée : on peut bien disserter sur les modulations de la voix en général, mais on ne lui donnera jamais des modulations générales ; on n'exécute que des modifications particulières & déterminées : on élève ou l'on baisse nécessairement le ton sur chaque voix, on allonge ou l'on abrège indispensablement la durée de chaque syllabe, & par conséquent on parle avec un Accent ; il ne reste donc, pour bien parler, que d'adopter l'Accent de la partie de la nation dont l'autorité constate le meilleur usage.

M. l'abbé d'Olivet, qui, comme je l'ai remarqué, ne reconnoît point d'Accent prosodique dans notre langue, prétend que, par cette ancienne maxime, » on a seulement voulu nous dire que c'étoit à l'Ac» cent oratoire à régler notre prononcia» tion, & à y mettre toute la variété dont » elle peut avoir besoin. « (*h*) Mais il est évident que M. du Marsais a mieux rencon-

(*h*) Prosod. fr. p. 33.

LIV. I. tré le vrai ſens de la maxime ; & il eſt certain que les aveux même de M. l'abbé d'Olivet autoriſent cette explication, puiſqu'il reconnoît que les ſyllabes abrégées dans certaines provinces ſont allongées dans d'autres, & par conſéquent qu'il y a en effet un choix d'Accent pris dans ce ſens.

V. L'Accent *imprimé*, que j'aimerois mieux nommer l'Accent *écrit* ou *figuré*, parce que ces dénominations ſont plus générales & par là même plus vraies, eſt un caractère inventé pour indiquer l'élévation ou l'abaiſſement du ton : c'eſt du moins la première intention qu'on a eue en inventant les ſignes d'Accentuation.

(*i*) Encyclop. au *mot* ACCENT.

(*k*) Liv. IX. Part. *ij*. ch. 6. *p*. 546.

» Les grecs, dit M. du Marſais, (*i*) paroiſſent être les premiers qui ont introduit l'uſage des accents (*figurés*) dans » l'écriture. L'auteur de la *Méthode grecque* » de P. R. (*k*) obſerve que, la bonne prononciation de la langue grecque étant » naturelle aux grecs, il leur étoit inutile » de la marquer par des Accents dans leurs » écrits ; qu'ainſi il y a bien de l'apparence » qu'ils ne commencèrent à en faire uſage » que lorſque les romains, curieux de s'inſtruire de la langue grecque, envoyèrent » leurs enfants étudier à Athènes. On ſongea alors à fixer la prononciation & à » la faciliter aux étrangers ; ce qui arriva, » pourſuit cet auteur, un peu avant le temps » de Cicéron. «

Comme l'Accent figuré étoit destiné à indiquer au lecteur les variations de l'Accent prosodique, & que celui-ci se réduit à trois tons, savoir l'aigu, le grave, & le circonflexe ; l'Accent figuré comprend de même trois signes, auxquels on a conservé les noms d'Accent aigu, d'Accent grave, & d'Accent circonflexe. L'Accent aigu étoit figuré par un petit trait droit placé sur la voyelle, & descendant de droite à gauche, ainsi que nous le marquons nous-mêmes sur nos *é* fermés ou masculins ; comme dans *créé*, *dégénéré*. L'Accent grave étoit figuré par un trait pareil, mais descendant obliquement de gauche à droite, ainsi que nous le marquons aujourdhui sur les voyelles finales des mots *accès*, *procès*. L'Accent circonflexe réunit dans sa figure celles de l'aigu & du grave formant une pointe par en haut, à la manière d'un v renversé, de même qu'il réunit dans sa valeur celles du ton aigu & du ton grave ; c'est ainsi que nous le marquons dans les mots *pâte*, *bête*, *gîte*, *goûter* : les copistes dans la suite trouvèrent plus expéditif de l'arrondir, comme on le voit ici sur les mots grecs φῶς (*lumière*), σῶμα (*corps*) ; ce qui n'est effectivement usité que pour le grec. CH. VI.

Ce n'est point ici une grammaire françoise, & il ne s'agit pas de déduire, dans un détail complet, tous les usages que nous

LIV. I. faiſons ou que nous devrions faire des Accents figurés. Il ſuffira d'obſerver que nous ne prenons pas garde de fort près à l'Accent proſodique, dans les emplois que nous faiſons du figuré. Nous n'employons l'Accent aigu que comme un ſupplément à nos caractères littéraux, pour déſigner que la voyelle *é* repréſente la voix que nous appellons *é* fermé ou maſculin, qui eſt la troiſième des voix retentiſſantes & la première des conſtantes: au lieu que nous nous ſervons des figures de l'Accent grave & du circonflexe, pour indiquer que la même voyelle repréſente la ſeconde voix retentiſſante & variable, à laquelle nous donnons le nom d'*è* ouvert; mais, par une inconſéquence remarquable, c'eſt l'Accent grave qui marque que cette voix eſt aigüe, comme dans *il tète*, & le circonflexe marque qu'elle eſt grave, comme dans *la tête*. Dans quantité d'autres occaſions, l'Accent grave ne nous ſert que pour différencier certains mots qui s'écrivent d'ailleurs & ſe prononcent de la même manière; comme *où*, conjonction déterminative, différent de *ou*, conjonction disjonctive; *à*, prépoſition, différent de *a*, verbe; *là*, adverbe, différent de *la*, article; *&c.* Souvent l'Accent circonflexe nous ſert à de ſemblables uſages.

Il faut pourtant remarquer que nous faiſons de ce dernier Accent un uſage aſſez

prosodique, si je puis parler ainsi; c'est lorsque nous le mettons sur une voyelle, qui dans l'ancienne orthographe s'écrivoit deux fois, comme dans *âge*, *rôle*, que l'on écrivoit autrefois *aage*, *roole*: or il est vraisemblable que les deux voyelles se prononçoient comme elles s'écrivoient, parce qu'on n'introduit guères une nouveauté dans l'orthographe que pour la rendre plus analogue à la prononciation; dans ce cas, la première voix étoit aigüe & la seconde grave, parce qu'il est naturel d'élever le ton avant que de le baisser, & on auroit pu écrire *àage*, *róòle*: en conservant l'Accent circonflexe sur la voyelle, *âge*, *rôle*, on indique les deux tons successifs qui doivent y être exécutés, & par conséquent la longueur de la voyelle, vu que chaque ton suppose un temps. L'usage orthographique de nos pères confirme, comme on voit, la réflexion de M. Duclos, *que l'Accent circonflexe faisoit prononcer deux fois la voyelle.* CH. VI.

Il se présente ici une question fort naturelle. Si les Accents figurés n'ont été introduits dans l'écriture, que pour fixer la prononciation d'une langue & la faciliter aux étrangers; doit-on également en faire usage pour les langues vivantes & pour les langues mortes? La réponse paroît fort simple. Ceux qui parlent une langue vivante, en connoissent bien la prononciation, &

peuvent, au moyen des Accents figurés, indiquer aux étrangers que les mots qui en ſeront marqués doivent ſe prononcer comme d'autres qui auront les mêmes ſignes & qu'ils leur auront prononcés & fait prononcer : ainſi quand j'aurai fait entendre de vive voix à un étranger la différence de prononciation qui diſtingue les deux mots *mâtin* & *matin*, je ſerai fondé à lui donner pour règle générale, que tous les *a* qu'il trouvera marqués de l'Accent circonflexe ſe prononcent comme celui de *mâtin*, & que ceux qui ſeront ſans Accent ſe prononcent comme celui de *matin*; je pourrai même lui dire que le premier eſt grave & le ſecond aigu, & il m'entendra. L'uſage des Accents figurés eſt donc utile pour la tranſmiſſion des langues vivantes.

Mais il eſt certain qu'il en eſt tout autrement pour les langues mortes : perſonne n'en connoît l'exacte prononciation, & par conſéquent il n'y a plus d'exemples sûrs qui puiſſent diriger ſur la valeur des ſignes. Il ſemble donc que l'on ſoit bien fondé à n'employer les Accents figurés, dans l'écriture des langues anciennes, que quand on peut établir une règle générale qui ait pour objet la diſtinction des ſens. Par exemple, on peut conſerver l'Accent circonflexe ſur les ablatifs féminins en *â*, parce qu'il ſera toujours une marque sûre pour diſtinguer

ce cas de tout autre & pour en fixer le sens : on peut de même conserver l'Accent grave sur la voyelle finale des adverbes latins, quand ils se trouvent semblables d'ailleurs à quelque cas de l'adjectif homologue, comme *doctè* (doctement), semblable à *docte*, vocatif de *doctus* ; *rarò* (rarement), semblable à *raro* datif ou ablatif de *rarus*. CH. VI.

Aussi s'est-il trouvé des auteurs graves qui en ont usé de la sorte pour le latin, sans aucun égard pour les règles déduites à ce sujet dans la *Méthode latine* de P. R. (*l*) Le même auteur remarque dans sa *Méthode grecque*, (*m*) que » quelques-uns ont » cru qu'il seroit peut-être utile..... de ne » plus marquer aucun Accent, puisqu'ils ne » servent qu'à nous accoutumer à une fausse » prononciation, & à nous faire prendre » souvent pour long ce qui est bref & » pour bref ce qui est long. « Malgré les raisons qui ont déterminé D. Lancelot à conserver tout l'attirail des Accents figurés, le P. Sanadon a déclaré depuis, qu'il écrit le grec sans Accents (*n*) : & c'est, je crois, à tout prendre, le parti le plus sage, puisque c'est le plus simple ; pourvu qu'on s'en tienne, comme je l'ai déjà dit, aux distinctions qui peuvent être soumises à des règles générales.

(*l*) Traité des Accents.

(*m*) Liv. IX. Part. *ij*. ch. 6. *p.* 549.

(*n*) Préf. sur *Horace*. art. II.

» Nous ne devons, dit M. du Marsais » en parlant de ces signes, les regar-

LIV. I. » der que comme les ſignes d'une prononciation qui n'eſt plus : & je ſuis perſuadé » que les ſavants qui veulent aujourdhui » régler leur prononciation ſur ces Accents, » ſeroient ſifflés par les grecs mêmes, s'il » étoit poſſible qu'ils en fuſſent entendus. « (o) Il croit cependant, avec D. Lancelot, qu'il faut les conſerver dans l'écriture, parce qu'il arrive ſouvent que deux mots ne diffèrent entre eux que par l'Accent. Il me ſemble que ceci n'eſt une raiſon pour les conſerver, que dans les cas où ils ſervent à cette diſtinction, comme dans φῶς (lumière) pour le diſtinguer de φὼς (homme) : hors de là c'eſt un abus.

(o) Encyclop, au mot ACCENT.

## CHAPITRE VII.

### *De la Proſodie des mots.*

» PAR ce mot *Proſodie*, on entend, dit » M. l'abbé d'Olivet, (p) la manière de » prononcer chaque ſyllabe réguliérement, » c'eſt-à-dire ſuivant ce qu'exige chaque ſyl» labe priſe à part, & conſidérée dans ſes » trois propriétés, qui ſont l'accent, l'aſpi» ration, & la quantité. « Cette définition donne lieu à bien des réflexions, que je réduirai ici à deux articles.

(p) Proſod. fr. p. 5.

I. L'Aspiration est-elle bien effectivement du ressort de la Prosodie ? Cette question n'est pas sans fondement. J'ai prouvé, si je ne me trompe, (*q*) que l'Aspiration n'est qu'une manière particulière de prononcer les voix avec explosion; qu'en conséquence elle est une véritable articulation, comme toutes les autres qui s'opèrent par le mouvement subit & instantanée des lèvres ou de la langue; & qu'enfin la lettre H, qui est le signe de l'Aspiration, doit être mise au rang des consonnes, comme les lettres qui représentent les articulations labiales & les articulations linguales. Or il doit y avoir une raison égale, ou pour soumettre au domaine de la Prosodie toutes les autres articulations aussi bien que l'aspirée, ou pour en soustraire l'aspirée aussi bien que les linguales & les labiales.

CH. VII.

(*q*) *Ch.* III. *art.* ij.

» Toute syllabe, dit le prosodiste françois, (*r*) est prononcée avec douceur » ou avec rudesse, sans que cette douceur » ni cette rudesse ait rapport à l'élévation » ou à l'abaissement de la voix. « Il regarde cette douceur & cette rudesse comme des variétés prosodiques, propres à nous garantir de l'ennuyeux fléau de la monotonie, & conséquemment comme appartenant à la *Prosodie* avec autant de fondement que l'accent & la quantité, qui sont destinés à la même fin.

(*r*) Ibid. *p.* 6.

Mais ce ſondement me paroît appuyer bien ſoiblement les droits de l'Aſpiration. Que toute ſyllabe ſoit prononcée avec douceur ou avec rudeſſe, c'eſt un ſait inconteſtable; c'eſt-à-dire qu'il eſt hors de doute que toute voix eſt produite avec l'exploſion aſpirée ou ſans cette exploſion. Mais ne peut-on pas dire de même que toute voix eſt produite avec telle ou telle exploſion labiale ou linguale, ou ſans cette exploſion? N'eſt-il pas également vrai que les différentes articulations ſont autant de variétés propres à nous épargner le dégoût inſéparable de la monotonie, ou pour mieux dire, de l'affreuſe cacophonie qui réſulteroit de la continuïté perpétuelle des voix ſimples? Ira-t-on conclure pour cela que l'uſage, le choix, & la prononciation des conſonnes eſt une affaire de Proſodie? N'eſt-il pas plus naturel de penſer que l'Aſpiration ne doit point entrer dans ce ſyſtème.

A quoi ſe réduit après tout ce que l'on charge la Proſodie de nous apprendre au ſujet de l'Aſpiration? A nous faire connoître les mots où la lettre H, qui en eſt le ſigne, doit être prononcée ou muette; & M. l'abbé d'Olivet n'a traité de rien autre choſe dans le troiſième article de ſa *Proſodie françoiſe*, qui-eſt entiérement conſacré à l'Aſpiration. Mais ſi c'eſt à la Proſodie qu'il appartient de nous régler ſur ce point;

elle doit donc aussi se charger de nous apprendre quand & comment il faut prononcer plusieurs consonnes & plusieurs voyelles, qui sont quelquefois prononcées & qui quelquefois ne le sont pas quoiqu'écrites : je parle de ces lettres que les grammairiens nomment ordinairement *muettes*, par rapport à la pronciation, où elles ne se font pas plus sentir que si elles n'avoient point été écrites, & qui ont, dans la grammaire hébraïque, le nom de *quiescentes*, qui a le même sens, & que je préférerois à cause de l'usage que j'ai fait ailleurs (*s*) du nom de *consonnes muettes*. Eh pourquoi la Prosodie ne seroit-elle pas encore chargée de nous assigner les cas où la même consonne représente une articulation foible, ou une forte, ou même une articulation qui n'a aucun rapport prochain avec celle dont cette consonne est le signe ordinaire ? Ce seroit donc aux prosodistes à marquer que le *c* guttural est foible dans le mot *second* que l'on prononce *segond*, & qu'il est fort dans *fécond* que l'on prononce *fékond*; que le *t* représente, dans *retient*, une articulation muette, dentale, & forte, & dans *patient*, une articulation sifflante, dentale, & forte; *&c.*

CH. VII.

(*s*) *Ch.* III. *art.* j. §. 2.

Si toutes ces observations, & une infinité d'autres que j'aurois pu y joindre, ne sont & ne peuvent être reconnues comme

LIV. I. faisant partie de l'objet de la Prosodie, parce que ce seroit l'anéantir que de vouloir en étendre la jurisdiction au delà de ses bornes naturelles ; il en est évidemment de même de l'articulation aspirée, puisqu'elle est absolument dans le même cas, & que d'ailleurs elle n'est point dans l'ordre des modifications de la voix que la Prosodie doit régler, telles que l'accent & la quantité, qui sont d'un genre bien différent des articulations.

II. En parlant de la Prosodie en général, est-ce en assigner l'objet dans toute son étendue, que de le réduire à ce qui concerne l'accent & la quantité de chaque syllabe ?

J'ai ouvert bien des livres qui traitent de la Prosodie des grecs & des latins, Prosodie, quelque étendue que l'on donne à la signification de ce mot, beaucoup plus marquée que la nôtre : & j'ai vu que les uns ne font point entrer dans leur systême prosodique ce qui concerne l'accent ; que les autres ajoûtent à la quantité des syllabes les notions des différents pieds qui peuvent en résulter, & la théorie du méchanisme des vers métriques ou déterminés par le nombre & le choix des pieds ; j'en rencontre d'autres qui y font entrer la mesure des pauses qui doivent distinguer entre elles les différentes parties d'un discours, ce qui se

marque dans l'écriture par la ponctuation. CH. VII.
Ce n'est apparemment que faute de s'en être avisé, que quelque autre écrivain n'a pas étendu nommément les fonctions de la Prosodie jusqu'à fixer les principes méchaniques de ce que l'on appelle *nombre* ou *rythme* dans la prose: mais si cela n'est renfermé dans aucune définition connue de la Prosodie, il n'est pas moins entré par le fait dans quelques-uns des traités qui en ont été faits; M. l'abbé d'Olivet, dont la définition donne lieu à cette discussion, en a fait la matière du §. 2. de l'article V. de sa *Prosodie françoise.*

Il est vrai que l'examen des principes du rythme n'est dans ses mains, que comme un moyen pour prouver l'utilité de la Prosodie, en la prenant dans le sens que sa définition assigne à ce mot; mais ce n'en est pas moins l'application immédiate du choix & de l'assortisément des syllabes considérées par l'accent & par la quantité, relativement aux différentes nuances des sens partiels qui constituent tout le discours.

Concluons que la véritable notion de ce que l'on doit entendre par le terme de *Prosodie* n'est pas encore trop décidée, & qu'il est encore temps de donner à ce mot une signification qui, en s'accordant avec l'étymologie, puisse concilier toutes les vûes des prosodistes.

Ce mot est purement grec : προσῳδια, dont les racines sont la préposition προς, ad (à, pour, vers) & le nom ᾠδη cantus (chant) ; προς ᾠδην, *ad cantum ;* & de là προσῳδια, *institutio ad cantum.*

Le mot *accent*, qui nous vient du latin *accentus*, a des racines pareilles, *ad* & *cantus ;* le *d* final de *ad* y est changé en *c* par une sorte d'attraction de la lettre initiale *c* du mot *cantus* : M. du Marsais regarde en conséquence comme synonymes le mot grec & le mot latin (*t*).

Mais je ferois différemment la construction des racines élémentaires dans ces deux mots composés : je dirois que προς ᾠδην, *ad cantum*, est la construction des racines du mot grec προσῳδια, à cause du mot sousentendu παιδεια ou αγωγη, *institutio*, conformément à l'explication que j'en ai déjà donnée, *institutio ad cantum :* je dirois au contraire que *cantus ad* est la construction des racines du mot latin *accentus*, que l'on doit expliquer par *cantus ad vocem* (chant ajoûté à la voix) ; c'est à quoi répond le nom grec τονος, qui n'est point synonyme de προσῳδια, comme semble le croire M. du Marsais.

Cette première observation étymologique nous marque assez clairement que l'accent est du ressort de la Prosodie, puisque c'est une espèce de chant ajoûté à la voix, &

(*t*) Encyclop. au *mot* ACCENT.

& que la Prosodie est l'art de diriger tout ce qui rend la voix chantante. Mais l'accent n'est pas la seule chose qui, dans la voix, tienne de la nature du chant; il est certain que la quantité est dans le même cas : l'accent, dans la Prosodie, répond aux différents tons de la musique; & la quantité, qui décide les syllabes longues & plus longues, brèves & plus brèves, répond à la valeur des notes, caractérisée dans la musique par les rondes, les blanches, les noires, les croches, les doubles croches, &c. CH. VII.

Nous voilà sur les voies, & c'est M. l'abbé d'Olivet qui nous y met. La musique, selon lui, (u) n'est, à proprement parler, qu'une extension de la Prosodie. Cette proposition prise en rigueur n'a peut-être pas toute la vérité possible, parce qu'il y a une très-grande différence physique entre la voix parlante & la voix chantante, & conséquemment entre les modifications accessoires qui constituent les modulations de l'une & de l'autre. (x) Mais on peut dire au moins que la Prosodie est à l'égard de la voix parlante ce qu'est la musique à l'égard de la voix chantante.

Or la musique n'est pas bornée à donner séchement la connoissance des différents tons & de la valeur des notes; elle enseigne encore les diverses mesures aux-

(u) Prosod. fr. p. 9.

(x) Voyez Encyclop. au mot DECLAMATION DES ANCIENS.

quelles le chant peut être assujetti, le choix qu'il en faut faire selon la différence des pièces que l'on en compose, la proportion & l'usage des soupirs, des demi-soupirs, des quarts de soupirs, &c. C'est la même chose de la Prosodie. Elle ne doit pas seulement do[illegible] connoissance des accents, & fixer les [illegible]grés de la quantité des syllabes : elle embrasse encore naturellement tout ce qui peut résulter de la combinaison bien entendue de ces premiers éléments ; les pieds & leurs différents mélanges, tant par rapport aux vers métriques dans les langues dont le génie s'est prêté à cette sorte de mélodie, que par rapport au rythme soit de la prose en général soit de la poésie des vers rimés ; les rimes elles-mêmes, les loix ou naturelles ou usuelles qu'elles doivent suivre, l'étendue des parties du discours qu'elles doivent terminer & caractériser ; la proportion des pauses que les besoins de l'organe & la distinction des sens exigent dans l'énonciation des pensées : tout cela est de la juridiction de la Prosodie, si l'on veut prendre ce mot dans toute l'étendue de la signification que l'étymologie indique, & qui semble être en effet le lien commun & naturel d'une infinité de théories éparses, que leur réunion rendroit plus utiles.

Il faut donc conclure que la Prosodie en

général est *l'art d'adapter, aux différents sens qu'on exprime, la modulation propre de la langue que l'on parle.* CH. VII.

L'accent oratoire ajoûte à la voix parlante une sorte de mélodie, qui dépend absolument des différents sens exprimés par le discours & des divers sentiments que l'on veut exciter dans l'ame ; mais il est par là même du ressort de la Prosodie, aussi bien que l'accent auquel on a donné la dénomination exclusive d'accent *prosodique* ; il est prosodique lui-même, & ce nom ne peut plus être un caractère spécifique. On pourroit donc changer quelque chose avec avantage dans la nomenclature de la Prosodie, & dire, par exemple, qu'il y a deux sortes d'accents *prosodiques*, savoir l'accent *tonique* & l'accent *oratoire*, distingués entre eux de manière, que l'accent tonique des mêmes mots demeure invariable au milieu de toutes les variétés de l'accent oratoire, parce que dans le même mot chaque syllabe conserve la même relation méchanique avec les autres syllabes, au lieu que le même mot dans différentes phrases ne conserve pas la même relation analytique avec les autres mots de ces phrases. Ce mot de *tonique* a déjà été employé dans ce sens par M. du Marsais, (y) en concurrence avec celui de *prosodique*, qu'il connoissoit bien, mais dont ap-

(y) Encyclop. au mot ACCENT.

Liv. I. paremment il n'étoit pas entiérement satisfait, puisqu'il lui en associoit un autre comme pour l'expliquer.

Mais l'accent oratoire, qui, ainsi que je l'ai déjà remarqué, tombe moins sur les syllabes prises une à une, que sur la substance entière des mots & même sur celle des phrases; les pieds & leurs différentes combinaisons pour former le rythme, soit poétique soit oratoire; les différentes pauses qu'il convient de faire dans la suite d'un discours, selon la différence des sens que l'on veut y distinguer & selon les besoins de l'organe: rien de tout cela n'est compris ni explicitement ni implicitement dans la définition donnée par M. l'abbé d'Olivet. On ne peut la regarder que comme la notion de la Prosodie particulière des mots, abstraction faite de l'emploi que l'on peut en faire dans les propositions; encore faudroit-il la rectifier à quelques égards.

J'ai déjà prouvé que l'aspiration ne doit point entrer dans cette définition, parce qu'elle n'est en aucune façon du ressort de la Prosodie. Mais voici une autre remarque à faire sur cette même définition. Le prosodiste françois dit que la Prosodie est la manière de prononcer chaque syllabe réguliérement, c'est-à-dire, suivant ce qu'exige chaque syllabe prise à part & considérée dans ses trois propriétés, qui sont l'accent,

l'aspiration, & la quantité. M. Duclos, dans ses remarques manuscrites sur cet ouvrage, observe qu'il falloit dire, *chaque syllabe d'un mot*, parce que chaque syllabe prise à part & détachée des mots, n'a ni accent ni quantité.

Rien de plus sage que cette observation; car peut-on dire en effet que le son *a*, par exemple, soit long ou bref, grave ou aigu, en soi & indépendamment d'une destination déterminée? C'est tout simplement une voix, qui suppose une certaine disposition & une certaine ouverture de la bouche, & naturellement susceptible de telle modification prosodique que les besoins du méchanisme ou les différents usages pourront exiger dans les diverses occasions: ainsi, selon la remarque de M. d'Olivet lui-même, *a* est long, quand il se prend pour la première lettre de l'alphabet; *un petit* a, *une panse d'*a: quand il est préposition, il est bref; *je suis* à *Paris*, *j'écris* à *Rome*, *j'ai donné* à *Paul*. Je puis ajoûter, en conséquence des principes que j'ai établis ci-devant (z), que dans le premier cas *a* est grave, & qu'il est aigu dans le second.

(z) Ch. I.

Voici la dernière conséquence: la Prosodie des mots est *l'art de prononcer chaque syllabe de chaque mot avec l'accent tonique & le degré de quantité qui lui conviennent, ou à cause du méchanisme de la parole*

*ou en vertu de l'usage de la langue que parle.* C'est l'idée précise de ce que j'a traiter ici; si j'ai porté mes réflexions l de cette sphère, ce n'a été que par o sion & dans la vûe d'éclaircir davantage principes que j'avois à établir.

## CHAPITRE VIII.

### *Des Lettres, de l'Alphabet, & de l'Orth graphe en général.*

JUSQU'ICI je n'ai parlé des *Lettres* q passant, pour ainsi dire, & autant étoit nécessaire pour fixer les idées des élémentaires dont elles sont les signes, qui étoient le principal objet des chapi précédents: je vais en parler ici d'une nière plus particulière, plus directe, & approfondie.

Je commence par l'origine même mot: il nous vient du latin *Litera*, dont étymologistes assignent bien des rac différentes.

Priscien le fait venir par syncope de *tera, eo quod iter legendi præbeat:* (a) qui me semble prouver que ce gramr rien n'étoit pas difficile à contenter ajoûte ensuite que d'autres tirent ce mo

(a) *Lib.* I. de Literâ.

*litura, quod plerumque in ceratis tabulis antiqui scribere solebant & postea delere:* mais si *Litera* vient de *litura*, je doute fort que ce soit par cette raison, & qu'on ait tiré la dénomination des Lettres de la possibilité qu'il y a de les effacer; il auroit été, ce me semble, bien plus raisonnable de prendre *litura* dans le sens d'*onction*, & d'en tirer *Litera*, de même que le mot grec correspondant γράμμα est dérivé de γράφω (je peins), parce que l'écriture est en effet l'art de peindre la parole. Cependant il resteroit encore contre cette étymologie une difficulté réelle & qui mérite attention; la première syllabe de *litura* est brève, au lieu que *Litera* a la première longue & s'écrit même communément *Littera*. CH. VIII.

Jul. Césf. Scaliger (*b*) croit que les Lettres étant en effet composées de petites lignes, elles furent originairement appelées *Lineaturæ*, & qu'insensiblement l'usage a réduit ce mot à *Literæ*. Quoique la quantité des premières syllabes ne réclame point contre cette origine, j'y apperçois encore quelque chose de si arbitraire, que je ne la crois pas propre à réunir tous les suffrages.

(*b*) *De Causs. L. L. cap.* 4.

Vossius, (*c*) d'après Hésychius, dérive ce mot de l'adjectif grec λιτός, *tenuis*, *exilis*; parce que les Lettres sont en effet des traits minces & déliés. M. le président des Brosses, dans ses Mémoires que j'ai déjà

(*c*) *Etymologicon. L.L.* verbo LITERA.

 cités, juge cette étymologie préférable à toutes les autres ; persuadé que quand les Lettres commencèrent à être d'usage pour remplacer l'écriture symbolique, dont les caractères étoient nécessairement étendus, compliqués, & embarassants, on dut être frappé surtout de la simplicité & de la grande réduction des nouveaux caractères, ce qui put donner lieu à leur nomination.

Qu'il me soit permis d'observer que l'origine des Lettres latines, qui viennent incontestablement des Lettres grecques, & par elles des phéniciennes ou anciennes hébraïques, prouve qu'elles n'ont pas dû être désignées en Italie par un nom qui tînt à la première impression de leur invention ; ce n'étoit pas alors une nouveauté qui dût paroître prodigieuse, puisque d'autres peuples en avoient l'usage. Que ne dit-on plutôt que les Lettres sont les images des parties les plus petites de la voix, & que c'est pour cela que le nom latin en a été tiré du grec λιτὸς, ensorte que *literæ* est une espèce d'adjectif, comme si l'on disoit *notæ literæ*, c'est-à-dire *notæ elementares*, *notæ partium vocis tenuissimarum* ?

Que l'on pense au reste comme on voudra de l'étymologie du mot ; il est évident, par la définition même de la chose, qu'il y a une grande différence entre les Lettres & les sons élémentaires qu'elles représen-

tent. *Hoc intereſt*, dit Priſcien, (*d*) *inter* CH. VIII.
*elementa & Literas, quod elementa propriè* (*d*) *Lib.* I.
*dicuntur ipſæ pronunciationes, notæ autem* de Literâ.
*earum Literæ.* Il ſemble que les grecs ayent fait auſſi attention à cette différence, puiſqu'ils avoient deux mots différents pour ces deux objets, στοιχεια (éléments,) & γραμματα (peintures). Cependant l'auteur de la Méthode grecque de P. R. croit ces deux mots ſynonymes : mais il eſt bien plus naturel de penſer que dans l'origine le premier de ces mots exprimoit en effet les éléments de la voix indépendamment de leur repréſentation, & que le ſecond en exprimoit les ſignes repréſentatifs ou de peinture.

Il eſt pourtant arrivé par le laps du temps, que ſous le nom du ſigne on a compris indiſtinctement & le ſigne & la choſe ſignifiée. Priſcien (*e*) remarque cet abus : *Abu-* (*e*) *Ibid.*
*ſivè tamen & elementa pro Literis & Literæ pro elementis vocantur.* Cet uſage contraire à la première inſtitution eſt venu ſans doute de ce que, pour déſigner tel ou tel élément de la voix, on s'eſt contenté de l'indiquer par la Lettre qui en étoit le ſigne, afin d'éviter les circonlocutions toujours ſuperflues & très-ſujettes à l'équivoque dans la matière dont il eſt queſtion : ainſi au lieu de dire ou d'écrire, par exemple, *l'articulation muette foible produite par la réunion des deux lèvres*, on a dit & écrit *le B*; & ainſi des autres.

Liv. I. Au reste cette confusion d'idées n'a pas de grands inconvénients, si même on peut dire qu'elle en ait. Tout le monde entend très-bien que le mot *Lettres*, dans la bouche d'un maître d'écriture, s'entend des signes représentatifs des sons élémentaires; que, dans celle d'un fondeur ou d'un imprimeur, il signifie les petites pièces de métal qui portent les empreintes de ces signes pour les transmettre sur le papier au moyen d'une encre; & que, dans celle d'un grammairien, il indique tantôt les signes & tantôt les sons élémentaires, mais toujours d'une manière suffisamment déterminée par les circonstances : souvent même ce mot indique la chose & le signe tout à la fois, parce que les Lettres écrites suivent assez communément le sort des Lettres prononcées, vu qu'elles en sont les dépositaires; *Hic enim usus est Litterarum ut custodiant voces, & velut depositum reddant legentibus.* (f)

» L'écriture, dit M. Duclos (g) n'est pas » née, comme le langage, par une pro- » gression lente & insensible : elle a été » bien des siècles avant que de naître; mais » elle est née tout à coup, comme la lu- » mière.... Si l'on y réfléchit, on verra » que cet art ayant une fois été conçu, dut » être formé presque en même temps..... » En effet après avoir eu le génie d'apper-

(f) Quint. *Instit. orat.* I. 4.

(g) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. v.

» cevoir que les sons d'une langue pou- CH. VIII.
» voient se décomposer & se distinguer,
» l'énumeration dut en être bientôt faite. Il
» étoit bien plus facile de compter tous les
» sons d'une langue, que de découvrir qu'ils
» pouvoient se compter. L'un est un coup
» de génie, l'autre un simple effet de l'at-
» tention. Peut-être n'y a-t-il jamais eu d'Al-
» phabet complet que celui de l'inventeur
» de l'écriture. Il est bien vrai-semblable que
» s'il n'y eut pas alors autant de caractères
» qu'il nous en faudroit aujourdhui, c'est
» que la langue de l'inventeur n'en exigeoit
» pas davantage. «

Les changements qui arrivent nécessairement dans le langage, & l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité réelle, qu'il y auroit à introduire parallélement dans l'écriture tous ceux que l'instabilité naturelle du langage amène sans fin dans la prononciation des langues vivantes; voilà les causes naturelles de l'imperfection de tous les Alphabets.

Par *Alphabet* on entend le catalogue des Lettres usitées dans une nation pour la représentation des sons élémentaires de la langue qu'elle parle; & l'arrangement qu'on donne aux lettres dans l'Alphabet, se nomme *ordre alphabétique*. Toutes les nations qui écrivent leur langue, ont un Alphabet qui leur est propre, ou qu'elles ont em-

prunté de quelque autre langue ; ce qui pourroit être encore une ſource de défauts plus ou moins conſidérables dans l'Orthographe.

En effet les diverſes nations qui couvrent la ſurface de la terre, ne diffèrent pas ſeulement les unes des autres par la figure & par le tempérament, mais encore par l'organiſation intérieure, qui doit néceſſairement ſe reſſentir de l'influence du climat & de l'impreſſion des habitudes nationales. Or il doit réſulter de cette différence d'organiſation, une différence conſidérable dans les ſons élémentaires dont les peuples font uſage. De là vient que nous n'avons point reçu dans notre langue & qu'il nous eſt très-difficile de bien prononcer l'articulation que les allemands repréſentent par *ch* ; qu'eux-mêmes ont bien de la peine à prononcer notre articulation *j* comme nous la prononçons, quoiqu'ils ſe ſervent du même caractère pour repréſenter un autre ſon qu'ils croyent être une articulation, & que je crois réellement une voix ſimple ; que les Chinois, dans leur langue parlée, ne connoiſſent point nos articulations *b*, *d*, *r*, quoiqu'ils faſſent uſage des correſpondantes *p*, *t*, *l* ; &c.

Les ſons élémentaires uſités dans une langue n'étant donc pas les mêmes que ceux d'une autre, les mêmes Lettres ne peuvent

pas y servir, du moins de la même manière : c'est pourquoi il est impossible de faire connoître à quelqu'un, par écrit, la prononciation exacte d'une langue étrangère, surtout s'il est question d'un son inusité dans la langue naturelle de celui que l'on voudroit instruire. Je ne parle ici que des sons bruts, & abstraction faite de toutes les variations que peut y mettre l'accent tonique. » Entre les organes de la parole, » dit M. Diderot, (*h*) il n'y en a pas un » qui n'ait mille fois plus de latitude & de » variété qu'il n'en faut pour répandre des » différences surprenantes & sensibles dans » la production du son. A parler avec la » dernière exactitude, il n'y a peut-être pas, » dans toute la France, deux hommes qui » ayent absolument une même prononcia- » tion. » On ne sauroit, dit M. l'abbé » d'Olivet (*i*), envoyer une phrase de con- » versation à Montpellier ou à Bordeaux, » & faire qu'elle y soit prononcée, syllabe » pour syllabe, comme à la Cour. « Or si la transmission exacte des sons élémentaires d'une langue est impossible par les Lettres usitées dans une autre; il est beaucoup plus impossible encore d'imaginer un corps de Lettres qui puisse servir à toutes les nations : les caractères chinois ne sont connus des peuples voisins, que parce qu'ils ne sont pas les types des sons élémentaires

CH. VIII.

(*h*) Encyclop. au mot ENCYCLOPÉDIE.

(*i*) Prosod. fr. *pag.* 27.

LIV. I. d'une langue parlée, & qu'ils sont les symboles immédiats des choses & des idées; & de là vient que ces caractères sont lus diversement par les différents peuples qui en font usage, parce que chacun d'eux exprime selon le génie de sa langue les différentes idées dont il a les symboles sous les yeux. C'est ainsi que nos chiffres 1, 2, 3, 4, 5, &c. sont employés par plusieurs nations de l'Europe, mais que chacune les lit à sa manière, parce qu'ils représentent les idées des nombres qui sont désignés dans chaque langue par un nom propre, & non pas les sons élémentaires des noms qui leur sont attachés dans quelque langue en particulier: nos chiffres sont des caractères *réels*, ou des signes de choses; nos Lettres sont des caractères *nominaux* ou des signes de sons.

Chaque langue doit donc avoir son corps propre de Lettres: mais il seroit à souhaiter que chaque Alphabet comprît précisément autant de Lettres qu'il y a de sons élémentaires fondamentaux dans la langue; que le même son élémentaire ne fût pas représenté par divers caractères; que le même caractère ne fût pas chargé de diverses représentations; & que l'union de plusieurs caractères ne servît jamais, qu'à marquer l'union des sons élémentaires dont on les a institués signes. Toutefois il n'est aucune langue qui

jouisse de cet avantage : & il faut prendre le parti de se conformer sur ce point à toutes les bisarreries de l'usage, dont l'empire après tout est aussi raisonnable & aussi nécessaire sur l'écriture que sur la parole ; puisque les Lettres n'ont & ne peuvent avoir qu'une signification conventionnelle, & que cette convention ne peut avoir d'autre titre que l'usage le plus reçu. CH. VIII.

» Je ferai ici une distinction, dit M. Du» clos (*k*). Dans les choses purement arbi» traires, on doit suivre l'usage qui équi» vaut alors à la raison : ainsi l'usage est le » maître de la langue parlée. Il peut se » faire que ce qui s'appelle aujourdhui un » *livre*, s'appelle dans la suite un *arbre* ; » que *vert* signifie un jour la couleur *rouge*, » & *rouge* la couleur *verte* ; parce qu'il n'y » a rien dans la nature ni dans la raison » qui détermine un objet à être désigné par » un son plutôt que par un autre : l'usage » qui varie là-dessus n'est point vicieux, » puisqu'il n'est point inconséquent, quoi» qu'il soit inconstant. Mais il n'en est pas » ainsi de l'écriture ; tant qu'une conven» tion subsiste, elle doit s'observer. L'usage » doit être conséquent dans l'emploi d'un » signe dont l'établissement étoit arbitraire : » il est inconséquent & en contradiction, » quand il donne, à des caractères assem» blés, une valeur différente de celle qu'il

(*k*) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. v.

Liv. I. » leur a donnée & qu'il leur conserve dans » leur dénomination ; à moins que ce ne » soit une combinaison nécessaire de caractères, pour en représenter un dont on » manque. Par exemple, on unit un *e* & » un *u* pour exprimer le son *eu* dans *feu* ; » un *o* & un *u* pour rendre le son *ou* dans » *cou* : ces voyelles *eu* & *ou* n'ayant point » de caractères propres, la combinaison qui » se fait de deux lettres ne forme alors » qu'un seul signe. Mais on peut dire que » l'usage est vicieux lorsqu'il fait des combinaisons inutiles de Lettres qui perdent » leur son, pour exprimer des sons qui ont » des caractères propres.... On peut donc » entreprendre de corriger l'usage, du moins » par degrés, & non pas en le heurtant de » front, quoique la raison en eût le droit ; » mais la raison même s'en interdit l'exercice trop éclatant, parce qu'en matière » d'usage ce n'est que par des ménagements » qu'on parvient au succès..... Le corps » d'une nation a seul droit sur la langue » parlée, & les écrivains ont droit sur la » langue écrite. »

(*l*) Encyclop. au *mot* Alphabet.

M. du Marsais (*l*) se fonde sur la même distinction pour en tirer à peu près les mêmes conséquences. » Il faut bien distinguer, dit-il, la prononciation d'avec l'Orthographe. La prononciation est l'effet » d'un certain concours naturel de circon-

stances :

» ſtances : quand une fois ce concours a CH. VIII.
» produit ſon effet & que l'uſage de la
» prononciation eſt établi, il n'y a aucun
» particulier qui ſoit en droit de s'y oppo-
» ſer ni de faire des remontrances à l'uſage.
» Mais l'Orthographe eſt un pur effet de
» l'art; tout art a ſa fin & ſes principes;
» & nous ſommes tous en droit de repré-
» ſenter qu'on ne ſuit pas les principes de
» l'art, qu'on n'en remplit pas la fin, &
» qu'on ne prend point les moyens pro-
» pres pour arriver à cette fin. «

Quelque reſpectable que ſoit l'autorité de deux grammairiens ſi philoſophes & ſi profonds, quelque poids qu'elle puiſſe avoir, & quelque riſque qu'il y ait peut-être à ne pas y déférer; j'oſerai cependant examiner leur opinion. Il me ſemble que tout ce qui a la même nature, la même fin, & la même univerſalité, doit avoir le même fondement & ſuivre les mêmes principes. Or la langue parlée & la langue écrite doivent être miſes à cet égard ſur la même ligne: l'une eſt la totalité des uſages propres d'une nation pour exprimer les penſées par la parole; l'autre eſt la totalité des uſages propres de la même nation pour exprimer les ſons par des lettres.

La penſée, étant purement intellectuelle, ne peut être repréſentée par aucun ſigne matériel ou ſenſible qui en ſoit le type na-

Liv. I. turel : elle ne peut l'être que par des ſig conventionnels ; & la convention, n'é & ne pouvant jamais être le réſultat d' délibération nationale, ne peut être aut ſée ni connue que par l'uſage. Pareillem les productions de la parole, ne pouvant que du reſſort de l'ouie, ne peuvent a être repréſentées par aucune des choſes reſſortiſſent au tribunal des autres ſens moins d'une convention qui établiſſe e les ſons élémentaires & certaines fig viſibles, par exemple, la relation néceſſ pour fonder cette ſignification : or c convention eſt de même nature que la mière ; c'eſt l'uſage qui doit l'autoriſer & faire connoître.

Il y aura peut-être des articles de c convention qui auroient pu être plus gé raux, plus aiſés à ſaiſir, plus faciles & ſimples à exécuter, plus analogues & conſéquents à d'autres articles antécéde Qu'importe ? vous devez vous confor aux déciſions de l'uſage, quelque caprici ſes & quelque inconſéquentes qu'elles p ſent vous paroître : il a néceſſairement la parole écrite la même autorité que la parole prononcée ; & il eſt ſujet mêmes reproches dans ces deux par de ſon domaine. Si nous écrivons *ai* p *é* dans *maître*, pour *é* dans *je ſortirai*, p *e* dans *nous faiſons :* M. Duclos lui-mê

nous ſait remarquer que nous employons le même mot matériel *ſon*, pour exprimer les trois idées totales que les latins rendoient par les trois mots *ſonus*, *furfur*, *ſuus*; & tous les homonymes, dont aucun idiome n'eſt exempt, ſont dans le même cas. Si, comme le dit l'illuſtre ſecrétaire de l'Académie françoiſe, *il n'y a rien dans la nature ni dans la raiſon qui détermine un objet à être déſigné par un ſon plutôt que par un autre*; on peut dire avec autant ou plus de vérité, qu'il n'y a rien dans la nature ni dans la raiſon qui détermine un ſon à être déſigné par une lettre plutôt que par une autre. Je dis *avec plus de vérité*, parce que l'onomatopée ſemble avoir établi bon nombre de mots dans toutes les langues ſur des fondements aſſez naturels. Enfin ſi *le corps d'une nation a ſeul droit ſur la langue parlée*, il eſt hors de doute qu'il a ſeul droit ſur la langue écrite; & les écrivains n'ont pas d'autre droit ſur l'une que ſur l'autre. CH. VIII.

M. Duclos lui-même ſemble l'avouer. » On peut entreprendre, dit-il, de corriger » l'uſage (de l'Orthographe) *du moins par » degrés, & non pas en le heurtant de front*, » quoique la raiſon en eût le droit; mais » la raiſon même s'en interdit l'exercice trop » éclatant, parce qu'*en matière d'uſage, ce » n'eſt que par des menagements qu'on par-*

Liv. I. » *vient au ſuccès.* « Ce que l'habile académicien permet ici contre l'uſage de l'Orthographe ou de la langue écrite, eſt autoriſé par tous les grammairiens contre l'uſage de la langue parlée, & aux mêmes conditions. On riſque quelquefois avec ſuccès un terme nouveau, un tour extraordinaire, une figure inuſitée; & le poète des graces ſemble lui-même en donner le conſeil: (*m*)

(*m*) Horat. *de Arte poëticâ*, 48.

*Dixeris egregiè, notum ſi callida verbum*
*Reddiderit junctura novum. Si fortè neceſſe eſt*
*Indiciis monſtrare recentibus abdita rerum;*
*Fingere cinctutis non exaudita Cethegis*
*Continget, dabiturque licentia ſumpta pudenter.*

Mais en montrant une reſſource au génie, Horace lui aſſigne tout à la fois comment il doit en uſer: c'eſt avec circonſpection & avec retenue, *licentia ſumpta pudenter;* & il faut y être comme forcé par un beſoin réel ou très-apparent, *ſi fortè neceſſe eſt:* ce qui exige, de la part de celui qui uſe de cette licence, beaucoup de modération & de réſerve: (*n*)

(*n*) *Ibid.* 47.

*In verbis etiam tenuis cautuſque ſerendis.*

La principale précaution qu'il eſt indiſpenſable de prendre pour aſſûrer la fortune des mots nouveaux que l'uſage n'a pas encore autoriſés, c'eſt de rendre une ſorte d'hommage public à ce ſouverain légiſlateur du Langage, en revêtant, pour ainſi dire,

de ses livrées les termes que l'on expose à son jugement ; je veux dire, en les assujettissant aux lois de l'analogie, qui n'est qu'une extension de l'usage à tous les cas semblables à ceux qu'il a déja décidés : *en matière d'usage, ce n'est que par des ménagements qu'on parvient au succès.* Mais avec ces ménagements, tout ce qu'il est permis d'oser contre l'usage de la langue écrite, on peut l'oser de même contre celui de la langue parlée. CH. VIII.

(o) *Ego cur acquirere pauca,*
*Si possum, invideor ; cum lingua Catonis & Enni*
*Sermonem patrium ditaverit & nova rerum*
*Nomina protulerit ? Licuit semperque licebit*
*Signatum præsente notâ producere nomen.*

(o) Ibid. 56.

J'ajoûte que tous les ménagements prescrits par la raison & par l'intérêt du succès, à l'égard de l'usage de la langue parlée, sont également & aussi rigoureusement dûs à l'usage de la langue écrite ; parce que l'autorité de l'usage est la même de part & d'autre, que de part & d'autre elle est fondée sur les mêmes titres, & que l'on court le même risque à s'y soustraire dans les deux points, le risque d'être au moins inintelligible.

Les lettres, peut-on dire, étant instituées pour représenter les éléments de la parole, l'écriture doit se conformer à la prononciation. Voilà le fondement de la

Liv. I. véritable Orthographe, qui, par l'abus qu'il est aisé d'en faire, devient aussi le prétexte du néographisme; (2) je veux dire, de cette liberté réfléchie que prennent quelques auteurs, de suivre, dans leur manière d'écrire, un systême différent de celui qui est autorisé par l'usage de la plus nombreuse partie des gens de lettres.

» Si l'on établit pour maxime générale, » dit l'abbé des Fontaines, (p) que la prononciation doit être le modèle de l'Orthographe; le normand, le picard, le bourguignon, le provençal écriront comme » ils prononcent: car dans le systême du » néographisme, cette liberté doit conséquemment leur être accordée. « Il me semble que l'abbé des Fontaines abuse lui-même de la critique, en s'élevant contre l'abus que l'on peut faire de la maxime qu'il censure; il lui donne un sens trop étendu, & dès lors il ne combat plus qu'un fantôme qui est le fruit de sa propre imagination. Rendons plus de justice aux néographes: ce n'est point toute prononciation qu'ils prennent pour règle de leur manière d'écrire; ce seroit proprement écrire sans rè-

(p) Observ. sur les écrits modernes, *Tom.* XXX. *pag.* 255.

(2) Ce terme vient de l'adjectif grec νεος, *novus* (nouveau), & du verbe γραφω, *scribo* (j'écris); comme le mot *Orthographe* est composé de l'adjectif grec ὀρθὸς, *rectus* (régulier), & du même verbe γραφω.

gle : ils ne considèrent que la prononciation autorisée par le bon usage, qu'ils reconnoissent pour législateur exclusif dans les langues, relativement à la création & au choix des mots, au sens qui doit y être attaché, aux alliances, pour ainsi dire, qu'il leur est permis ou défendu de contracter, &c. Ainsi le picard n'en a pas plus de droit d'écrire *gambe*, *cat*, *moizon*, pour *jambe*, *chat*, *maison* ; ni le gascon d'écrire *hûre*, *par conscant*, pour *heure*, *par conséquent*, sous prétexte que l'on prononce ainsi dans leurs provinces. CH. VIII.

Mais on peut faire aux néographes un reproche mieux fondé : c'est qu'ils violent en effet les lois de l'usage dans le temps même qu'ils affectent d'en consulter les décisions & d'en reconnoître l'autorité. C'est à l'usage légitime qu'ils s'en rapportent sur la prononciation, & ils font très-bien : mais ils éludent ses décisions & se soustrayent à son autorité en ce qui concerne l'Orthographe ; & voilà en quoi ils sont eux-mêmes autant & plus inconséquents que l'usage dont ils se plaignent.

Ce n'est pas au reste que chacun ne puisse proposer ses projets de réforme, surtout si l'on a soin, comme je l'ai déjà insinué, de ménager avec respect les droits de l'usage national, &, en démontrant les avantages du nouveau système, de soumettre ses idées

LIV. I. à ce qu'il plaira à l'uſage même d'en ordonner. Tout ce qui eſt raiſonné & qui peut étendre la ſphère des idées, ſoit qu'on en propoſe de neuves ſoit qu'on donne aux anciennes des combinaiſons nouvelles, doit être regardé comme louable & reçu avec reconnoiſſance.

Mais ſi la réforme que vous voulez introduire tend à bouleverſer toute la langue écrite, & que l'empreſſement de voir votre ſyſtème exécuté vous faſſe abandonner l'Orthographe uſuelle pour la vôtre; je crains bien que vous ne couriez les riſques d'être cenſuré par le grand nombre. Vous imitez celui qui viendroit vous parler une langue que vous n'entendriez pas, ſous prétexte qu'elle eſt plus parfaite que celle que vous entendez. Que feriez-vous? vous ririez d'abord; puis vous lui diriez qu'une langue que vous n'entendez pas n'a pour vous nulle perfection, parce que rien n'eſt parfait qu'autant qu'il remplit bien ſa deſtination. Appliquez-vous cette réponſe. C'eſt la même choſe en fait d'Orthographe. C'eſt pour les yeux un ſyſtème de ſignes repréſentatifs de la parole : & ce ſyſtème ne peut avoir, pour la nation qu'il concerne, aucune perfection, qu'autant qu'il ſera autoriſé & connu par l'uſage national; parce que la perfection des ſignes dépend de la connoiſſance de leur ſignification.

Nul particulier ne doit ſe flatter d'opérer ſubitement une révolution dans les choſes qui exigent le concours de toute une grande ſociété ; & un corps même, quelque compétent, quelque reſpectable, & quelque reſpecté qu'il fût, ne s'y prendroit qu'avec beaucoup de circonſpection & le feroit peut-être ſans fruit. Mais quand, par impoſſible, on feroit enfin parvenu à établir entre la prononciation & l'Orthographe la correſpondance la plus exacte, la plus ſimple, & la plus lumineuſe ; ce ne feroit qu'un avantage momentanée, qu'il feroit impoſſible de fixer : en voici la raiſon.

L'expreſſion de la penſée par la parole eſt néceſſairement variable ; parce qu'elle eſt paſſagère, que par là elle fixe moins les traces ſenſibles qu'elle peut mettre dans l'imagination, & qu'en conſéquence la prononciation en paſſant de bouche en bouche en eſt imitée moins parfaitement : *verba volant.* Au contraire l'expreſſion de la parole par l'écriture eſt permanente ; elle offre aux yeux des images durables, que l'on ſe repréſente auſſi ſouvent & auſſi longtemps qu'on le juge à propos, dont en conſéquence les traces deviennent plus profondes dans l'imagination, & qu'il eſt plus facile d'imiter avec exactitude : *& ſcripta manent.*

C'eſt cette différence eſſencielle qu'il y a

entre la prononciation & l'Orthographe, qui fait que nous écrivons aujourd'hui plusieurs mots tout autrement que nous ne les prononçons ; parce que l'Orthographe s'en est conservée, tandis que l'ancienne prononciation s'en est insensiblement altérée : nous écrivons, *il aimoit*, *ils aimoient*, comme on l'écrivoit & comme on le prononçoit autrefois, & comme les picards le prononcent encore aujourd'hui ; mais nous prononçons *il aimèt*, *ils aimèt* : » De nos jours, » dit M. Duclos (*q*), *charolois* est devenu » *charolès*, *harnois* a fait *harnès*..... Dès » qu'un mot est quelque temps en usage chez » le peuple des gens du monde, la pro- » nonciation s'en amollit. Si nous étions » dans une relation aussi habituelle, d'affai- » res, de guerre, & de commerce, avec » les *suédois* & les *danois* qu'avec les *an-* » *glois* ; nous prononcerions bientôt *danès* » & *suédès*, comme nous disons *anglès*. « Mais en changeant la prononciation de ces mots, nous n'en changerions pas plus l'Orthographe, que nous n'avons changé celle des mots *anglois*, *harnois*, *charolois*, *il aimoit*, *ils aimoient*. C'est une suite nécessaire de l'instabilité naturelle de la prononciation, & des impressions durables que fait l'écriture sur les imaginations.

(*q*) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. j.

C'est donc une prétention chimérique, que de vouloir mener l'écriture paralléle-

ment avec la parole; c'est vouloir pervertir la nature des choses, donner de la mobilité à celles qui sont essenciellement permanentes, & de la stabilité à celles qui sont essenciellement changeantes & variables. CH. VIII.

Devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures de deux choses qui ont d'ailleurs entre elles d'autres relations si intimes? Applaudissons-nous au contraire des avantages réels qui en résultent. Si l'Orthographe est moins sujette que la voix à subir des changements de forme : elle devient, par là même, dépositaire & témoin de l'ancienne prononciation des mots; & elle facilite la connoissance des étymologies, qui n'est pas sans mérite ni sans utilité.

» Ainsi, dit M. le Président des Brosses » dans l'un des mémoires que j'ai déjà cités, » lors même qu'on ne retrouve plus rien » dans le son, on retrouve tout dans la » figure avec un peu d'examen.... *Exemple.* » Si je dis que le mot françois *sceau* vient » du latin *sigillum :* l'identité de signification » me porte d'abord à croire que je dis vrai; » l'oreille au contraire me doit faire juger » que je dis faux, n'y ayant aucune ressem- » blance entre le son *so* que nous pronon- » çons & le latin *sigillum.* Entre ces deux » juges, qui sont d'opinion contraire, je

LIV. I. » sais que le premier est le meilleur que je
» puisse avoir en pareille matière, pourvu
» qu'il soit appuyé d'ailleurs ; car il ne
» prouveroit rien seul. Consultons donc la
» figure : & sachant que l'ancienne terminai-
» son françoise en *el* a été récemment chan-
» gée en *eau* dans plusieurs termes, que l'on
» disoit *scel* au lieu de *sceau*, & que cette
» terminaison ancienne s'est même conser-
» vée dans les composés du mot que j'e-
» xamine, puisque l'on dit *contrescel* & non
» pas *contresceau* ; je retrouve alors dans le
» latin & dans le françois la même suite
» de consonnes ou d'articulations : *sgl* en
» latin, *scl* en françois, prouvent que les
» mêmes organes ont agi dans le même
» ordre en formant les deux mots ; par où
» je vois que j'ai eu raison de déférer à
» l'identité du sens, plutôt qu'à la contra-
» riété des sons. «

Ce raisonnement étymologique me paroît d'autant mieux fondé & d'autant plus propre à devenir universel, que l'on doit regarder les articulations comme la partie essencielle des langues, & les consonnes comme la partie essencielle de leur Orthographe. Une articulation diffère d'une autre par un mouvement différent du même organe, ou par le mouvement d'un autre organe ; cela est distinct & distinctif : mais une voix simple diffère bien moins d'une autre ;

parce que c'eſt toujours une ſimple émiſ- CH. VIII.
ſion de l'air par l'ouverture de la bouche, variée à la vérité ſelon les circonſtances, mais dont les variations ſont ſi peu marquées, qu'elles ne peuvent opérer que des diſtinctions fort légères & très-peu ſenſibles. De là le mot de Wachter dans ſon *Gloſſaire germanique* (*r*) : *Linguas à dialectis ſic diſtinguo, ut differentia linguarum ſit à conſonantibus, dialectorum à vocalibus.* De là auſſi l'ancienne manière d'écrire des phéniciens, des hébreux, des chaldéens, des ſyriens, des ſamaritains, qui ne peignoient guères que les conſonnes, & qui abandonnoient à l'intelligence du lecteur le choix des voyelles de rempliſſage.

(*r*) *Præf.* ad *Germanos.* §. X. not. *k.*

Je n'ajoûterai plus rien ici ſur l'Orthographe; mais j'avertirai que l'on peut trouver de fort bonnes choſes ſur cette matière dans les *Grammaires françoiſes* de l'abbé Regnier & du P. Buffier. Le premier (*s*) rapporte hiſtoriquement les efforts ſucceſſifs des néographes françois pendant deux ſiècles, & met dans un ſi grand jour l'inutilité & les inconvénients de leurs ſyſtèmes, que l'on ſent bien qu'il n'y a de ſûr & de raiſonnable que celui de l'Orthographe uſuelle. Le ſecond (*t*) diſcute, avec une impartialité louable & avec beaucoup de juſteſſe, les raiſons pour & contre les droits de l'uſage

(*s*) Traité de l'Orthogr. *p.* 71. in-12. *p.* 75. in-4°.

(*t*) *N°.* 185. 209.

LIV. I. en fait d'Orthographe ; & en permettant aux novateurs de courir tous les risques du néographisme, il indique avec assez de circonspection les cas où les écrivains sages peuvent abandonner l'usage ancien, pour se conformer à un système plus approchant de la prononciation : c'est principalement lorsque le nouveau système a partagé l'usage en sa faveur d'une manière sensible.

Ce n'est qu'à ces conditions, & pour éclairer l'usage plutôt que pour le corriger, que je vais proposer ici mes vûes sur notre alphabet. Je sens très-bien qu'il n'y a aucun fonds à faire sur une pareille innovation ; mais je ne puis penser qu'il faille pour cela en dédaigner le projet, ne pût-il que servir à montrer comment on envisage en général & en détail un objet qu'on a intérêt de connoître. L'art d'analyser, qui est peut-être le seul art de faire usage de la raison, est aussi difficile que nécessaire ; & l'on ne doit rien mépriser de ce qui peut servir à le perfectionner. Si l'on joint à cette réflexion celles que j'ai faites dès le commencement (*u*) sur le même sujet ; la liberté que je vais prendre sera suffisamment justifiée.

(*u*) *Ch.* I.

J'ai montré au même endroit que huit voyelles suffisent dans notre alphabet, pour y représenter les huit voix fondamentales usitées dans notre langue ; & qu'en y ajoû-

tant un ſigne de naſalité (ʌ), un ſigne de longueur (\`), & un ſigne pour caractériſer l'*eu* muet (′), on auroit tout ce qu'il faut pour repréſenter toutes les variations des voix ſondamentales : la voyelle en effet qui n'auroit pas le ſigne de naſalité, repréſenteroit par là même une voix orale ; & celle qui n'auroit pas le ſigne de longueur & de gravité, repréſenteroit un ſon bref & aigu. 

Au moyen de ce premier appareil, on ne verroit plus trois voix différentes repréſentées par la même voyelle, comme dans notre mot *fermeté*, dont le premier *e* repréſente la ſeconde voix retentiſſante orale aigüe, le ſecond repréſente la première voix labiale orale muette, & le troiſième repréſente la troiſième voix retentiſſante : on ne verroit plus une voix ſimple repréſentée par l'union de deux voyelles comme *eu* dans *feu*, *ou* dans *fou* ; union néceſſaire pourtant dans l'état préſent de notre alphabet, qui ne renferme pas un nombre de lettres ſuffiſant : il n'y auroit plus aucun motif fondé ſur cette inſuffiſance, pour ſubſtituer à une voyelle ſimple une combinaiſon d'autres voyelles, à l'imitation des combinaiſons amenées par la néceſſité, comme *ai* pour *é* dans *je lirai*, pour *e* dans *nous faiſons*, pour *ê* dans *maître*, &c : enfin l'on ne verroit plus les conſonnes *m* & *n* deve-

LIV. I. nir auxiliaires pour la représentation des voix nasales, puisqu'un signe sur la voyelle produiroit cet effet.

Pour ce qui est des consonnes, il est bien établi (*x*) que nous en avons dix-sept, ce qui exigeroit dans notre alphabet dix-sept autres caractères : par là nous ne serions plus dans le cas de représenter l'articulation linguale sifflante palatale forte par la combinaison des deux caractères CH, ni autorisés par cet exemple à substituer PH à F comme dans *philosophe*. Nous avons adopté ce PH de l'Orthographe des latins, sans en prendre la prononciation, qui étoit fort différente de celle de F, quoiqu'elle en approchât peut-être beaucoup : nous en avons la preuve, dans la censure que fit, de la prononciation vicieuse d'un témoin grec, Cicéron qui plaidoit pour Fundanius, parce que ce témoin prononçoit *Φundanius*, ou *Phundanius* ; c'est Quintilien (*y*) qui nous a conservé cette observation tirée de la harangue même de Cicéron, qui existoit du temps de ce rhéteur & qui est perdue aujourdhui. Or pourquoi multiplier la représentation d'un même son ? C'est aux étymologistes à puiser des principes dans l'histoire même de l'Orthographe, & non pas à en entretenir les défauts : les italiens, qui ont banni PH de la leur, n'en sont pas moins bons étymologistes.

(*x*) Ch. III.

(*y*) *Instit. orat.* I. 4.

Ce

Ce ne feroit pas encore assez d'avoir réduit notre alphabet aux vingt-cinq caractères qui y sont nécessaires : la perfection exigeroit, ce me semble, que la liste alphabétique de ces lettres suivît un ordre dont on pût rendre un compte raisonnable. Des causes, inconnues pour nous, mais sensibles apparemment dans le temps de l'institution, ont produit dans l'alphabet de toutes les langues un arrangement où nous ne voyons ni suite ni intelligence ; les genres, les espèces, & toutes les classes subalternes y sont confondues : & de là vient que qui connoît à force de mémoire l'ordre alphabétique des latins, n'a presque aucune avance pour celui des grecs, pour celui des hébreux, *&c.* Il étoit pourtant assez simple de suivre l'ordre de la génération des sons élémentaires ; les voyelles seroient à la tête, & les consonnes viendroient ensuite : les diverses distinctions que j'ai faites des unes & des autres auroient servi à les arranger par classes chacune dans leur espèce, conformément aux deux tableaux raisonnés que j'en ai donnés ci-devant. CH. VIII.

Me permettra-t-on encore une remarque qui peut paroître minutieuse, mais qui me semble cependant raisonnable ? C'est que je crois qu'il auroit pu y avoir quelque utilité à donner aux lettres d'une même classe une forme analogue, & distinguée de la

LIV. I. forme commune aux lettres d'une autre classe : l'analogie dans l'écriture aura les mêmes effets que dans la prononciation ; elle facilite l'intelligence du langage, & on ne sauroit mettre trop de facilité dans le commerce qu'exige la sociabilité. Ainsi l'on pourroit ne former les voyelles que de traits arrondis, & garder les traits droits pour les seules consonnes ; ne se servir que de traits droits pour les consonnes organiques, & mêler un trait arrondi avec un droit pour la consonne aspirée ; composer les consonnes labiales de traits droits égaux, & les linguales de traits inégaux ; donner deux traits aux foibles & trois aux fortes ; lier ces traits par le haut pour les muettes, & par le bas pour les sifflantes ; & placer également, ou le premier ou le dernier, le trait majeur des consonnes qui ne diffèrent que par le degré de force, avec attention d'en tenir également l'excès au dessus ou au dessous du corps de la lettre : en tenant dans une situation verticale tous ces traits droits pour les consonnes orales, on pourroit commencer les nasales par un trait horisontal pour marquer la seconde voie par où s'échappe l'air ; du reste la figure en seroit la même que celle de la première muette foible de même genre, parce qu'elle s'opère par le même mouvement organique. Si l'on ajoûtoit à toutes ces attentions, celle de

représenter les voyelles retentissantes par deux traits arrondis, & les labiales par un seul; les variables par une figure fermée, & les constantes par une figure ouverte: on auroit un alphabet à peu près tel que l'exigeroient l'exactitude de l'Orthographe & les vûes de l'analogie. 

Je ne saurois trop répéter que je ne présente ici mes idées que comme un essai sur la manière d'envisager l'objet dont il s'agit, & nullement comme un projet à exécuter. Je connois les droits imprescriptibles de l'usage sur l'Orthographe, & le besoin indispensable de son autorité sur tout ce qui en fait partie; & c'est ici que l'on peut, sans mériter aucun reproche, ou que l'on doit même, pour éviter tout reproche, être dans le cas de dire:

*Video meliora, proboque;*
*Deteriora sequor.*

Je reviens donc à l'usage, & j'achève d'indiquer ce qu'il a autorisé.

1°. Notre alphabet a aujourd'hui vingt-cinq lettres bien distinguées, disposées comme on va le voir dans la liste alphabétique:

*a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l,*
*m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z.*

LIV. I. Comme il n'y a pas longtemps que nous regardons les deux lettres *j* & *v* comme des consonnes distinguées des voyelles *i* & *u*; il subsiste encore quelques traces de cette équivoque dans nos dictionnaires, dans nos tables alphabétiques, & partout où il est avantageux de suivre cet ordre. La plûpart des dictionnaires mettent encore ensemble les mots qui commencent par *i* ou par *j*, par *u* ou par *v*, ou dont les différences commencent par l'une ou l'autre de ces lettres : par exemple on trouve de suite dans nos vocabulaires *jambe* & *ïambe*, *jeuneur* & *ïeuse*, *vue* & *uvée*, &c; ou bien les mots *adjection*, *adieu*, *adjoindre*, ou bien *augment* avant le mot *avide*; celui-ci avant *aulique*, *aulique* avant le mot *avocat*, &c. C'est, dans le système alphabétique moderne, une inconséquence frappante, dont l'Encyclopédie même ne s'est pas préservée, quoique l'autorité de l'usage soit nulle sur ce point, ou plutôt quoique cette pratique soit un véritable abus. J'ai sous les yeux la dernière édition des *Origines de Ménage* ou de son *Dictionnaire étymologique*; (z) on y a distingué les mots commençants par *j* de ceux qui commencent par *i* : mais en premier lieu on n'a pas suivi cette distinction pour arranger entre eux les mots qui commencent par d'autres lettres, & l'on trouve, par exemple, *ajancer* avant les mots

(z) Deux vol. *in-fol.* à Paris, chez Briasson, 1750.

qui commencent par *aid*, *aie*, *aig*, *ail*, *aim*, *ain*, & enſuite vient *ajourner*, qui eſt ſuivi des mots qui commencent par *air*, *ais*, *ait*, & enfin le mot *ajuſter*; en ſecond lieu on n'a point fait la même diſtinction entre *u* & *v*. C'eſt rendre plus ſenſible le ridicule de l'abus auquel on demeure attaché. CH. VIII.

On peut remarquer ici qu'à la rigueur notre alphabet pourroit ſuffire, en aſſignant à chaque lettre une valeur unique & immuable, conformément aux obſervations précédentes.

2°. Les diſtinctions néceſſaires dans une Orthographe raiſonnée, ont amené des variétés utiles dans la forme & dans la figure des lettres, ſans aucun changement dans la valeur que l'uſage leur a donnée.

J'entends par la *forme* des lettres, la ſituation perpendiculaire ou inclinée des traits qui les compoſent; ce qui donne lieu à la diſtinction des caractères *romains* & des caractères *italiques*.

Les lettres de caractère romain ſont droites & poſées perpendiculairement: A, a; B, b; C, c; D, d; E, e; *&c.* Ce ſont les lettres de caractère romain que l'on emploie le plus ordinairement dans l'impreſſion des livres.

Les lettres de caractère italique ſont poſées obliquement, de manière que la par-

 tie ſupérieure penche vers la droite ; *A* ; *a* ; *B* , *b* ; *C* , *c* ; *D* , *d* ; *E* , *e* ; &c. On s'en ſert pour diſtinguer, du reſte du diſcours, un mot ſur lequel on veut fixer plus particuliérement l'attention du lecteur, une phraſe plus remarquable que le reſte, &c.

J'entends par la *figure* des lettres, la détermination de chaque caractère fondée ſur le nombre, la proportion, & l'aſſortiment des traits qui le compoſent ; ce qui donne lieu à la diſtinction des lettres *majuſcules* & des lettres *minuſcules*, ſoit romaines ſoit italiques.

| | | |
|---|---|---|
| Majuſcul. | romaines. | A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, *&c.* |
| | italiques. | *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *I*, *J*, &c. |
| Minuſcul. | romaines. | a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, *&c.* |
| | italiques. | *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*, *i*, *j*, &c. |

Les anciens ne connoiſſoient pas la diſtinction des majuſcules & des minuſcules, toute utile qu'elle eſt pour fixer les commencements des propoſitions, les noms propres, *&c.* On n'en trouve encore aucune trace dans les livres hébreux modernes, ni dans les anciens : cependant Maſclef inſinue (*a*) qu'il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions une édition du texte hébreu de l'Ecriture, où entre autres changements on mettroit, à la tête des noms propres & des propoſitions principales, des lettres ma-

(*a*) *Gramm. hébr.* Præf.

juſcules, qui ne différeroient des autres que par la hauteur & l'épaiſſeur des traits; & je crois qu'il a raiſon: on ne ſauroit trop multiplier les moyens d'intelligence qui n'ont rien de contraire aux déciſions eſſencielles de l'uſage légitime. CH. VIII.

## CHAPITRE IX.

### *De l'aſſemblage des lettres, & des manières de lire.*

CE n'étoit pas aſſez d'avoir imaginé de repréſenter, par des lettres, les ſons élémentaires des ſyllabes & des mots; il falloit encore convenir d'une manière de peindre la ſucceſſion de ces éléments de la parole, en fixant aux yeux celle des lettres, des ſyllabes, & des mots. CH. IX.

La première & la plus ancienne manière d'écrire, eſt celle des hébreux, des chaldéens, des ſyriens, des arabes, & autres peuples orientaux, qui conſiſte à diſpoſer les lettres de chaque mot & les mots de chaque ligne de droite à gauche, les lignes de chaque page de haut en bas, & les pages de chaque volume de droite à gauche,

Il ſeroit difficile ou même impoſſible de dire avec certitude, ce qui a pu détermi-

LIV. I. ner ce premier ordre qu'on a ſuivi dans l'emploi des lettres : mais on l'a ſuivi, & on le ſuit encore dans l'Orient ; c'eſt une vérité de fait. Or ſi l'on fait attention 1°. que c'eſt dans ces contrées qu'eſt né l'art d'écrire, 2°. que cette méthode eſt de toutes la moins commode, parce qu'on perd de vûe les lettres à meſure qu'on les trace, & que la main droite qui les trace peut aiſément les effacer en avançant vers la gauche pour en tracer de nouvelles ; on ſera porté naturellement à y reconnoître les premiers eſſais de l'inventeur de l'art, dont la manière fut fixée ſans doute par quelqu'une de ces cauſes locales ou momentanées, qui tiennent aux mœurs & uſages du temps ou du pays, & dont toutes les traces ſe diſſipent dans les révolutions des ſiècles.

La ſeconde manière d'écrire paroît avoir été propre aux anciens grecs, qui la nommèrent βουστροφηδὸν γράφειν (*boum verſuræ inſtar ſcribere*) : parce qu'elle conſiſte en effet à tracer d'abord la première ligne au haut de la page en allant de droite à gauche, en ſorte que la ſeconde ligne commence où finit la première, la troiſième où finit la ſeconde, & ainſi de ſuite ; de même que les bœufs, qui recommencent toujours un ſillon dans un ſens contraire à celui dans lequel ils ont tracé le précédent. C'eſt une

amélioration au premier système, parce qu'on crut qu'il seroit plus raisonnable de ne pas interrompre la continuïté d'un même discours. CH. IX.

Il est vrai-semblable que la commodité & les avantages que l'on trouva dans la manière d'écrire les lignes de retour qui alloient de gauche à droite, firent renoncer au petit avantage de la continuïté de l'écriture, pour écrire tout de cette façon. C'est la troisième manière, qui consiste à disposer les lettres de chaque mot & les mots de chaque ligne de gauche à droite, les lignes de chaque page de haut en bas, & les pages de chaque volume de gauche à droite. Les avantages de ce système sont palpables. La main qui avance vers la droite n'est point exposée à effacer les caractères qui viennent d'être tracés ; elle les laisse entiérement exposés aux yeux de l'écrivain, qui par là est plus en état de penser à ceux qui doivent suivre, en en jugeant par ceux qui précèdent : ajoûtez qu'on est plus en état de donner, à toutes les lettres qu'on rassemble, l'égalité & la proportion qui en facilitent la lecture par l'agrément, & de jeter entre elles des intervalles égaux ou inégaux, selon qu'elles appartiennent aux mêmes mots ou à des mots différents. Aussi fut-il saisi avidement par les grecs, amateurs décidés du mieux ; & il a été adopté

LIV. I. par les latins & par tous les peuples modernes de l'Europe qui ont emprunté l'alphabet de ceux-ci, & même par ceux qui font usage de l'alphabet gothique.

Il y a vingt-quatre manières de disposer les lignes parallélement, sans interrompre la continuïté du discours écrit, qu'autant que l'exige la nécessité indispensable de changer les lignes & les pages (3) : mais il ne s'agit point ici du possible, il n'est question que de ce qui a été réellement usité dans l'écriture littérale. C'est pourquoi je ne parlerai d'aucune autre manière d'écrire, pas même de celle des chinois, qui va de haut en bas par des lignes verticales, parce que leur écriture est symbolique & non littérale. Des trois systèmes dont je

(3) Les lignes sont ou horizontales ou verticales. Dans le premier cas, les lettres sont disposées ou seulement de droite à gauche, ou seulement de gauche à droite, ou de ces deux manières alternativement en sillonnant : dans chacun de ces trois systèmes, l'ordre des lignes peut être ou du haut en bas ou du bas en haut ; ce qui en fait réellement six. Dans le second cas, les lettres vont ou seulement du haut en bas, ou seulement du bas en haut, ou des deux manières alternativement par sillons : dans chacun de ces trois systèmes, l'ordre des lignes peut être ou de droite à gauche ou de gauche à droite ; ce qui en fait encore six. Voilà donc en effet douze systèmes d'écriture, qui peuvent être doublés & portés à vingt-quatre, par la manière de disposer les pages ou de droite à gauche ou de gauche à droite.

viens de faire mention, il n'y a plus que le premier & le dernier qui méritent aujourd'hui attention ; l'un, parce qu'il est propre aux langues orientales soit anciennes soit modernes ; l'autre, parce que c'est celui du grec, du latin, & des langues modernes de toute l'Europe. CH. IX.

---

## ARTICLE I.

### *Lecture de gauche à droite.*

Dans le grec, dans le latin, & dans les langues modernes qui ont le même alphabet, on a donné aux lettres, des noms dont on ne peut faire aucun usage raisonnable pour apprendre à lire, mais qu'il faut pourtant connoître.

*Noms des lettres de l'alphabet latin.*

A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L.
*a. bé cé. dé. é. effe. gé. hache. i. ji. ka. elle.*
M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. X.
*emme. enne. o. pé. quu. erre. esse. té. u. vé. ixe.*
Y. Z.
*i* grec. *zède.*

LIV. I.

## ALPHABET GREC.

| Figures. | Noms. | Valeurs. |
|---|---|---|
| Α α | *Alpha.* | *a.* |
| Β β ϐ | *Bêta.* | *b.* |
| Γ γ ϒ | *Gamma.* | *g.* |
| Δ δ ẟ | *Delta.* | *d.* |
| Ε ε | *Epsilon.* | *é.* |
| Ζ ζ ϛ | *Zêta.* | *dz.* |
| Η η | *Eta.* | *ê.* |
| Θ ϑ θ | *Thêta.* | *th.* |
| Ι ι | *Iota.* | *i.* |
| Κ κ | *Cappa.* | *k.* |
| Λ λ | *Lambda.* | *l.* |
| Μ μ | *Mu.* | *m.* |
| Ν ν | *Nu.* | *n.* |
| Ξ ξ | *Xi.* | *x, cs.* |
| Ο ο | *Omicron.* | *o.* |
| Π π ϖ | *Pi.* | *p.* |
| Ρ ρ ϱ | *Rho.* | *r.* |
| Σ σ ς | *Sigma.* | *s.* |
| Τ τ ꞇ | *Tau.* | *t.* |
| Υ υ | *Upsilon.* | *u.* |
| Φ φ | *Phi.* | *ph, f.* |
| Χ χ | *Chi.* | *ch, kh.* |
| Ψ ψ | *Psi.* | *ps.* |
| Ω ω | *Omega.* | *ô.* |

» Quoique les lettres ayent d'abord été
» inventées pour être les ſignes des ſons ;
» l'ordre alphabétique donne moyen de les
» faire ſervir à beaucoup d'autres uſages ,
» dont il ſeroit difficile [ & même ici
» ſuperflu ] de faire l'énumération.... Pour
» faire ſervir les lettres à tant d'uſages, il
» a fallu leur donner des noms. Les nations,
» ne s'étant point accordées ſur les formes
» ou figures des lettres, n'ont pas été plus
» d'accord ſur les noms qu'elles leur ont
» donnés. De là vient tant de différence
» dans les noms que chaque peuple a donnés
» à ſes lettres. « (*b*) Ainſi vient-on de voir que les lettres que nous appelons *bé*, *dé*, *emme*, *elle*, *erre*, *eſſe*, *té*, ſont appelées par les grecs, *bêta*, *delta*, *mu*, *lambda*, *rho*, *ſigma*, *tau*.

(*b*) Traité des ſons de la langue fr. Part. II. ch. ij. art. 1. p. 91.

» Il faut obſerver (*c*) que ces noms....
» ne ſont donnés aux lettres que pour
» rappeler à l'eſprit leurs formes & leurs
» figures. Ainſi quand on me parle d'un *bé*,
» mon imagination ſe repréſente une figure
» faite de cette façon, *B* ou *b*. Mais ces
» noms doivent être bien diſtingués des ſons
» que ces lettres repréſentent.

(*c*) Ibid. art. 2. §. 1. p. 96.

» Puiſqu'il y a tant de différence entre
» les noms des lettres & les ſons qu'elles
» repréſentent, (*d*) il faut conclure, que
» lorſqu'on enſeigne à lire, comme tout
» ce qu'on a à faire eſt de fixer l'imagina-

(*d*) Ibid. §. 2. p. 97.

» tion des disciples, afin de les bien accou» tumer à unir l'idée des sons à la vûe des » lettres, il faut laisser là les noms des » lettres, & se contenter de faire pronon» cer les sons en montrant les lettres ou » les combinaisons de lettres destinées à » les représenter..... Agir autrement, c'est » commencer par les perdre (*les disciples*) » & les égarer, avant que de les conduire » au but; c'est les jeter dans des incertitu» des & des embarras, dont on a ensuite » bien de la peine à les faire sortir; c'est » enfin les induire en erreur, puisqu'on leur » fait prendre les noms des lettres pour » les sons de ces lettres, & qu'on leur » présente plusieurs sons dans des syllabes » qui n'en ont qu'un. « On tombe dans ce dernier défaut, quand on fait épeler *é*, *a*, *u*, pour faire prononcer *ô*: & c'est jeter les enfants dans un véritable embarras que de leur faire dire *pé*, *hache*, *i*, pour prononcer *fi*; *elle*, *o*, pour prononcer *lo*; *esse*, *o*, pour prononcer *zo*; & *pé*, *hache*, *é*, pour prononcer *fe*.

» Depuis quelque temps, continue le » même auteur anonyme, beaucoup de » maîtres ont renoncé à faire dire aux com» mençants, par exemple, *cé*, *hache*, *a*, » *cha*; *pé*, *é*, *a*, *u*, *peau*; *chapeau*; ayant » senti le ridicule de cette manière de faire » épeler. Ils s'y prennent d'une autre façon

» faisant dire, *che*, *a*, (cha); *pe*, *eau*, CH. IX.
» (peau), ou autrement, *che*, *a*, *pe*, *au*
» (chapeau). «

Ce changement dans l'épellation est dû à la remarque judicieuse que fit, dès 1660, l'auteur de la *Grammaire générale & raisonnée*. (*e*) M. Dumas l'adopta & la développa dans son système du bureau typographique, qui en tire peut-être son principal mérite; & l'usage de ce bureau n'a pas peu contribué à faire connoître & pratiquer cette nouvelle épellation, solidement justifiée par ses succès & par les progrès qu'elle fait de jour en jour: il y a même lieu de croire que cette méthode l'emportera sur l'ancienne plutôt que ne l'espère M. Duclos. (*f*) Car on peut dire que si elle n'est pas encore universellement employée, c'est plutôt pour n'être pas généralement connue, que pour avoir été désapprouvée par quelque auteur grave, ou combattue par quelque objection plausible.

(*e*) *Part.* I. *ch.* vj.

(*f*) Rem. sur la *Gramm. gén.* I. vj

Il ne faut pourtant pas dissimuler que M. l'abbé Fromant (*g*) donne à entendre que l'abbé Regnier n'approuvoit point de telles innovations. Car après avoir rapporté une réflexion de ce grammairien sur l'inconséquence des noms donnés à plusieurs de nos consonnes, il en rapproche un autre texte pris à cent pages du premier. » Où en seroit» on, dit-il (*h*), dans chaque langue, s'il en

(*g*) Suppl. à la *Gramm. gén.* I. vj.

(*h*) Regnier. *p.* 102. in-4°. *p.* 97. in-12.

LIV. I. » falloit réformer les éléments, ſur les diffi» cultés que les enfants auroient à bien » retenir la valeur de chaque caractère & » les différentes variations qu'un long uſage » y a introduites ? C'eſt aux enfants à ap» prendre à lire comme leurs pères & leurs » grands-pères ont appris. Pour les femmes » qui veulent s'inſtruire par la lecture & ſe » cultiver l'eſprit, c'eſt à elles à ſe ſervir » des moyens qui ſont entre les mains de » tout le monde pour la juſte prononcia» tion de chaque lettre. «

Mais l'abbé Regnier parle ainſi à l'occaſion des différents ſyſtèmes d'orthographe propoſés conſécutivement par Sylvius ou Dubois, par Meigret, par Ramus ou La Ramée, par Leſclache, par Lartigaut; ſyſtèmes qui détruiſent tous les uſages ordinaires des lettres, & dont quelques-uns en introduiſent de nouvelles. Or ceci eſt effectivement réformer les éléments de l'orthographe uſuelle; au lieu que la méthode de lecture propoſée par P. R. les laiſſe ſubſiſter tels que l'uſage les a établis, & n'indique qu'un moyen d'épellation plus facile que celui qui tient aux noms ordinaires des lettres. C'eſt donc abuſer en quelque ſorte des deux textes de l'abbé Regnier, que de les rapprocher comme a fait l'auteur du ſupplément; & il eſt poſſible d'épargner aux enfants les peines & les dégoûts qu'ont éprouvés

éprouvés leurs pères en apprenant à lire, & de conserver pour les institutions usuelles tout le respect qu'exige l'académicien. CH. IX.

En effet il ne s'agit point, dans la nouvelle méthode, d'abolir les anciens noms des lettres ni d'en changer l'ordre alphabétique reçu : on ne propose que de ne pas faire connoître trop tôt aux enfants ces noms anciens & cet ordre arbitraire, parce qu'ils occasionneroient des difficultés réelles dans l'épellation ; & l'on convient qu'il est nécessaire, quand les enfants savent lire, de leur apprendre les noms ordinaires des lettres & l'ordre alphabétique. Qui est-ce qui ne sent pas l'utilité réelle qu'il peut y avoir à montrer d'abord séparément les voyelles & les consonnes, & chacune de ces espèces selon l'ordre des divisions indiquées ci-devant ? Qui ne voit évidemment qu'un ordre ainsi raisonné donne à la mémoire des facilités qui ne peuvent se trouver dans un arrangement tout arbitraire ? D'ailleurs il est certain qu'en nommant toutes les consonnes par le moyen du schéva mis après, outre l'uniformité de la nomination, on facilite merveilleusement la syllabisation, s'il m'est permis d'user de ce terme ; parce qu'il est aisé de faire concevoir aux enfants, qu'au lieu du schéva, il faut mettre après la consonne la voix simple représentée par la voyelle qui suit.

Liv. I.

(i) Part. II. ch. ij. art. 2. §. 2. p. 99.

» J'avoue, dit l'auteur anonyme du Tr
» des sons de la langue françoise (i) ;
» voue que cette nouvelle méthode d'e
» ler a moins d'inconvénients que l
» cienne, qu'elle est plus facile, & qu'
» donne moins de peine aux enfants. M
» elle n'est pas sans défauts. 1°. C'est
» jours une peine aux commençants de r
» nir que *che*, *a*, fait *cha* : & puis
» faudra toujours qu'ils apprennent à p
» noncer *cha-peau*, pourquoi user de
» conlocutions & de détours, & ne
» pas faire dire tout d'un coup *chapea*
» 2°. Il n'est pas vrai que *che-a*, fasse c
» surtout étant nécessaire d'appuyer sur
» *e* muet qu'on supplée. *Che* étant un
» nosyllabe, & la voix ne pouvant être
» tenue, on ne peut le prononcer autren
» que *cheu* ; or *cheu-a* sera toujours *che*
» & jamais *cha*. «

Je réponds à l'anonyme, 1°. que v
tablement *che-a* fera toujours *che-a*,
jamais *cha* ; mais qu'au moins *che-a* est
près d'être *cha* ou conduit plus aisémе
*cha*, que ne feroit le verbiage de la vi
épellation *cé-hache-a* : d'où je conclus
s'il ne reste plus qu'à choisir entre les c
épellations, la nouvelle doit à cet é
l'emporter sur l'ancienne. 2°. Que l'un
mité de la nouvelle méthode réduit
moins à un seul point ce qu'elle laisse

fister de difficulté ; & elle consiste à subs- CH. IX.
tituer au son du schéva, par lequel on nomme toutes les consonnes, celui de la voyelle suivante : ce qui étant apprécié avec justesse & sans préjugé, ne doit fonder aucune objection contre la nouvelle méthode. 3°. Qu'il est vrai que l'on ne nomme la consonne que par un *eu* muet, & non pas par le schéva ; mais que c'est du moins la voix qui approche le plus de ce schéva, qu'il n'est pas possible de prononcer à moins que la consonne ne soit précédée d'une voyelle sur laquelle elle s'appuye en quelque sorte, ou suivie d'une autre consonne qui produise le même effet. 4°. Que la nécessité de nommer les consonnes par le schéva ou par une voix approchante, est démontrée par la manière dont on prononce naturellement les consonnes finales dans toutes les langues, où elles ne deviennent effectivement sensibles que par ce schéva ; comme dans le mot françois *acteur*, dans le latin *marmor*, dans le grec γῆρας ( *vieillesse* ), dans l'allemand *birn* ( poire ) *&c.* 5°. Qu'en adoptant cette méthode, l'art de lire ne suppose d'éléments à apprendre que les diverses manières usitées dans une langue pour représenter les sons élémentaires qui y sont adoptés, & le seul principe de substitution dont je viens de parler ; au lieu que la méthode proposée

LIV. I. par l'anonyme, pour éviter ce principe unique, fait de toutes les ſyllabes poſſibles autant d'éléments à apprendre indépendamment les uns des autres : en effet après avoir appris la valeur de *cha* & de *peau*, il faudra encore apprendre *che*, *ché*, *chê*, *chai*, *chei*, *cho*, *chou*, &c ; *pau*, *pa*, *pé*, *pan*, *pin*, *pon*, *peu*, &c ; & au contraire dans la méthode de P. R. les ſignes des ſons élémentaires une fois connus, la ſubſtitution fait de tout le ſyllabaire un corollaire aiſé de ces premières connoiſſances.

Je ne dois point entrer ici dans le détail de toutes les attentions qu'exige cette méthode ; mais je ne puis me diſpenſer de faire quelques réflexions ſur les livres élémentaires que l'on met entre les mains des enfants pour leur apprendre à lire. Il en eſt des éléments de l'art de lire comme de tous les autres : les livres abécédaires ne ſont point rares, les bons ne ſont pas communs, & les meilleurs ne ſont pas ſans défauts. C'eſt que tout livre préparé pour l'inſtruction, & ſurtout pour celle des enfants, doit être conçu & rédigé par la Philoſophie : non par cette Philoſophie ſourcilleuſe & fauſſe, qui mépriſe tout ce qui n'eſt pas extraordinaire & ſublime, & qui ne croit digne de ſes regards que les objets éloignés d'elle & placés peut-être hors de la ſphère de ſa vûe ; mais par cette Philo-

sophie modeste & vraie, qui s'occupe simplement des choses dont la connoissance est nécessaire, qui les examine avec discrétion, qui les discute avec profondeur, qui s'y attache par estime, & qui les estime à proportion de l'utilité dont elles peuvent être. CH. IX.

J'avoue que la lecture est la moindre des parties nécessaires à l'éducation; mais au moins c'en est une, & l'on peut même dire qu'elle est fondamentale, puisque c'est la clé de toutes les autres sciences & la première introduction à la Grammaire, *quæ nisi oratori futuro fundamenta fideliter jecerit, quidquid superstruxeris corruet.* C'est Quintilien qui en parle ainsi. (*k*)

(*k*) *Instit. orat.* I. 4.

Lui-même, dès le premier chapitre de son excellent ouvrage, s'est occupé, dans un assez grand détail, des choses que j'examine ici; & je ne veux, pour ma justification, que les propres paroles de ce sage rhéteur. *Quod si nemo reprehendit patrem qui hæc non negligenda in suo filio putet; cur improbetur, si quis ea quæ domi suæ recte faceret in publicum promit?...... An Philippus macedonum rex Alexandro filio suo prima litterarum elementa tradi ab Aristotele, summo ejus ætatis philosopho, voluisset, aut ille suscepisset hoc officium, si non studiorum INITIA A PERFECTISSIMO QUOQUE TRACTARI pertinere ad sum-*

Liv. I. *mam credidisset?* On le voit; ce n'est pas aux plus mal-habiles que Quintilien abandonne le soin de montrer les premiers éléments, *initia;* il juge que l'homme le plus parfait n'est pas de trop pour cette première culture, *à perfectissimo quoque tractari;* & il en conclut qu'il ne doit point avoir honte d'exposer, au commencement de son ouvrage, ses vûes sur la manière d'enseigner ces choses: *Pudeatne me in ipsis statim elementis etiam brevia docendi monstrare compendia?* (l)

(l) Ibid. I. 1.

Me voilà donc encore bien plus autorisé que Quintilien même à proposer ici mes vûes sur la même matière: elles deviennent une partie essencielle d'un ouvrage, qui, ayant pour objet la communication des pensées par la parole & par l'écriture, ne doit en négliger aucune portion.

Quelques-uns de nos syllabaires faits avec le plus de soin sont des *in-douze* ou des *in-octavo* considérables. Ce sont, par là même & abstraction faite de ce qu'ils renferment, des livres trop considérables pour des enfants, qui aiment à changer souvent & qui croyent avancer d'autant: si c'est une illusion, il est utile de la leur laisser, parce qu'elle sert à les encourager.

Ajoûtez à cette première observation, que des livres si gros sont en conséquence beaucoup trop chers pour leur destination;

la partie la moins aisée des citoyens est la plus nombreuse ; & les enfants ont le temps de déchirer plusieurs fois des livres un peu gros, avant que d'arriver à la fin. CH. IX.

Un syllabaire doit donc être d'un volume très-mince, tant pour n'être pas si long-temps entre les mains des enfants, dont il faut ménager & non pas émousser le goût, que pour être plus à la portée des facultés de tous les ordres de citoyens. Il s'en faut beaucoup qu'ils puissent tous fournir, à leurs enfants, ces secours ingénieux mais dispendieux, que l'art a inventés pour apprendre à lire avec succès ; comme des fiches, des cartes, une boite typographique, *&c* ; mais il y en a peu qui ne puissent faire l'acquisition d'un petit livre élémentaire ; & les personnes charitables qui tournent leurs vûes sur les écoles publiques, en auront plus de facilité pour fournir des livres aux enfants des pauvres. Au reste si un petit livre est assez bien fait pour être utile aux pauvres citoyens, les riches mêmes feront peut-être bien de ne pas le dédaigner : il n'est pas bien sûr que le méchanisme de l'enseignement, par le bureau typographique, n'accoutume pas les jeunes esprits à une espèce de marche artificielle, qu'il n'est ni possible ni avantageux de leur faire suivre partout ; il y a même quelques expériences qui rendent cette remarque plus que conjecturale.

Liv. I. Mais à quoi faut-il réduire un syllabaire, pour lui donner dans un petit volume toute l'utilité qu'il doit avoir & dont il est susceptible ? A l'exposition juste & méthodique de tous les éléments des mots, & à quelque petit discours suivi qui sera la matière préparée des premiers essais de lecture.

J'entends par les éléments des mots, les lettres, les différentes combinaisons de lettres autorisées par l'usage pour la représentation des sons simples, & les syllabes. Par rapport à l'ordre qu'il convient de suivre dans l'exposition de ces éléments, il doit être, autant qu'il est possible, d'après des idées raisonnées, telles que celles qui remplissent toute cette première partie ; & l'on peut consulter d'après cela le livre de M. Dumas, celui de M. de Launay, & la plûpart de ceux que j'ai cités jusqu'ici. Quant aux syllabes, je remarquerai comme une chose importante, qu'il n'en faut omettre aucune dans les tables que l'on en dressera pour le syllabaire : *syllabis nullum compendium est ; perdiscendæ omnes*, c'est l'avis de Quintilien (m) ; & il veut qu'on y arrête les enfants jusqu'à ce qu'on ait toute la certitude possible qu'ils ne sont plus embarrassés de la distinction d'aucune syllabe. J'ajoûterai que je suis persuadé que l'on ne sauroit mieux faire à cet égard, que de

(m) *Ibid.*

ſuivre ce que j'ai dit de la nature des ſyllabes & des éléments dont elles ſont compoſées. (*n*) CH. IX.

(*n*) Ch. IV.

Quand les enfants ſont fermes ſur ces premiers éléments, il faut les faire paſſer aux premiers eſſais de lecture préparés dans le ſyllabaire. Je ne trouve rien de mieux imaginé quant à la forme, que ce que j'ai vu pratiqué dans quelques livres abécédaires. Le diſcours qui doit ſervir de matière aux premières lectures, eſt imprimé ſur la page du *recto* ſous la forme ordinaire, & vis-à-vis, ſur le *verſo* précédent, le même diſcours eſt imprimé en pareils caractères, mais avec un tiret entre les ſyllabes de chaque mot pour en marquer tout à la fois la diſtinction & l'union. Par exemple:

| | |
|---|---|
| Ce-pen-dant Jo-ſe-ph fut con-dui-t en É-gy-pte, & ven-du pou-r ê-tre e-ſcla-ve de Pu-ti-pha-r, mi-ni-ſtre du roi Pha-ra-on. | Cependant Joſeph fut conduit en Égypte, & vendu pour être eſclave de Putiphar, miniſtre du roi Pharaon. |

On commence à faire lire l'enfant au *verſo*; cela eſt aiſé pour lui, il y retrouve dans un autre ordre les mêmes ſyllabes qu'il a vues auparavant: on l'avertit qu'il faut lire de ſuite celles qui ſont liées

LIV. I. par le tiret, *ce-pen-dant;* que les consonnes finales qui sont séparées doivent se prononcer, *Pu-ti-pha-r;* que celles qui ne sont pas séparées sont muettes, *fut* comme *fu*. Il est bientôt au fait, & l'on peut, après deux essais, lui cacher le *verso* & lui faire répéter la même lecture au *recto*.

Mais quelle matière offrira-t-on à ses premiers essais? Il me semble que jusqu'ici on n'a apporté guères de discernement ou d'attention au choix que l'on en a fait. Dans quelques syllabaires, c'est l'*oraison dominicale*, la *salutation angélique*, le *symbole des apôtres*, la *confession*, les *commandements de Dieu & de l'Église*, & quelquefois les *pseaumes de la pénitence*: choses excellentes en soi, mais déplacées ici; 1°. parce qu'elles ne sont pas de nature à fixer agréablement l'attention des enfants, dont la curiosité n'y trouve aucune idée nouvelle nettement développée & tenant à leur expérience; 2°. parce qu'on a soin dans les familles chrétiennes d'apprendre de bonne heure aux enfants les mêmes choses qu'on leur met ici sous les yeux, ce qui les expose à rendre très-bien l'enchaînement des syllabes & la suite des mots, sans être plus intelligents dans l'art de lire, & à tromper ainsi l'espérance de leurs maîtres, qui, en les faisant passer à un autre livre, les trouveront aussi embarras-

sés & aussi neufs que s'ils n'avoient encore rien vu de pareil. CH. IX.

Je connois un syllabaire qui donne pour lecture aux enfants, les déclinaisons chimériques de nos noms (*o*), nos conjugaisons assez mal digérées, un sommaire de l'histoire sainte, un autre sommaire de la morale chrétienne; outre cela de la morale en vers, des fables de Richer, de la Mothe, de la Fontaine; des madrigaux, des sonnets, des épigrammes, des historiettes: & le tout est suivi des vêpres & complies du Dimanche en latin. Voilà une collection bien entendue!

(*o*) Voyez Liv. III. Ch. iv.

J'ai vu dans un autre les fables d'Ésope réduites à quatre vers françois, quelquefois difficiles à concevoir pour les lecteurs les plus raisonnables; tandis qu'on a bien de la peine à proportionner la prose la plus simple à la foible intelligence des enfants

Il est constant qu'ils s'occuperont d'autan plus volontiers de leur lecture, qu'ils l trouveront plus à la portée de leur espr & qu'ils auront plus de facilité à l'entendre; que rien n'est moins éloigné de leur intelligence que les faits historiques, parce que ce sont des tableaux où ils se retrouvent eux-mêmes, & dont leur petite expérience les rend déjà juges compétents; mais que cette matière même doit encore être rapprochée d'eux par la manière dont on

 la leur présente ; que le style doit en être concis & clair, les phrases simples & peu recherchées, les périodes courtes & peu compliquées, en un mot le tout assujetti aux petites lumières de l'Enfance.

L'histoire de Joseph, la plus intéressante & la plus instructive de toutes pour les enfants, la plus favorable au développement des premiers germes de vertu qui sont dans leurs cœurs, & la plus propre à mettre dans leurs ames l'idée heureuse & la conviction utile des attentions perpétuelles de la Providence sur les hommes, me semble mériter, par tous ces titres, la préférence sur toute autre histoire pour paroître la première sous les yeux de ces jeunes citoyens.

Je voudrois qu'elle fût partagée en plusieurs articles, & que chaque phrase fût en *alinéa*. Ces *alinéa* pris un à un, deux à deux, *&c.* selon la capacité de l'enfant, fixeroient naturellement les premières tâches. Chaque article feroit l'objet d'une répétition totale. Après avoir fait lire à l'enfant un ou deux versets, on les lui feroit relire assez pour l'affermir un peu, & on l'exhorteroit à les relire assez en son particulier pour les redire par cœur : ce moyen, en mettant de bonne heure en exercice sa mémoire & l'art de s'en servir, lui procureroit plus promtement l'habitude

de lire, par la répétition fréquente de l'acte même. En allant ainsi de tâche en tâche, on ne manqueroit pas de lui faire reprendre la lecture de tout l'article, quand on seroit à la fin, & de le lui faire répéter en entier par cœur avant que d'entamer le suivant. Quand on seroit parvenu à la fin de toute l'histoire, il seroit bon de la reprendre, en faisant alors de chaque article une seule leçon, & enfin de tous les articles une seule répétition, ou du moins deux répétitions partielles, qui deviendroient elles-mêmes la matière d'une répétition totale, tant pour la lecture que pour la récitation. CH. IX.

Je ne crois pas qu'il faille ajoûter autre chose à ce premier livre élémentaire : mais pour être bien exécuté dans son détail, il exige de la méthode & de l'art ; & je puis dire que c'est un ouvrage d'autant plus digne d'un citoyen vraiment philosophe, que le public même qu'il serviroit lui en tiendroit moins de compte, parce qu'en effet *plus habet operis quam ostentationis.* (p)

(p) Quintil. I. *Instit. orat.* I. 4.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de la lecture de notre françois, & chaque nation peut en faire l'application à sa propre langue : mais je suis d'avis qu'on ne doit apprendre aux enfants à lire le latin, que quand ils ont déjà lu beaucoup dans leur langue, & qu'ils n'y ont plus de difficulté. Alors

Liv. I. on peut leur mettre entre les mains un petit ſyllabaire latin, dont chaque nation réglera la prononciation ſuivant ſon uſage; car quoique cette langue ſoit morte aujourdhui, c'eſt pourtant à l'uſage à en régler la prononciation dans chaque pays, à cauſe de l'emploi public que l'on en fait partout, ſoit dans les égliſes, ſoit dans les écoles de Théologie, de Médecine, de Juriſprudence, *&c.*

Ce n'eſt pas tout à fait la même choſe du grec: l'uſage en eſt moins étendu, & il eſt reſſerré entre les ſavants qui s'en occupent; de maniere que la prononciation la plus ſûre eſt apparemment celle qui eſt appuyée ſur les meilleures raiſons des gens de lettres. La prononciation indiquée & juſtifiée par l'auteur de la *Méthode grecque* de P. R. (q) me paroît la plus raiſonnable, & la plus approchante d'ailleurs des caractères qui nous en reſtent dans Denys d'Halicarnaſſe. Je penſe que l'on feroit bien de mettre de bonne heure entre les mains des enfants un alphabet grec, avec les abbréviations recueillies dans la *Méthode* de P. R. & l'évangile ſelon S. Luc, pour les exercer à la lecture du grec. On feroit bien auſſi de les accoutumer de bonne heure à l'écrire.

(q) *Préf.* art. VIII. & IX.

## ARTICLE II.

### *Lecture de droite à gauche.*

Il ne ſeroit guères moins avantageux aux jeunes gens que l'on deſtine au cours ordinaire des études, d'être initiés de bonne heure & par degrés dans la lecture & l'écriture des langues orientales anciennes, & ſpécialement de l'hébreu. Ces langues diffèrent de celles dont j'ai parlé juſqu'ici, non ſeulement en ce qu'elles s'écrivent de droite à gauche, ce qui ne ſeroit pas une grande difficulté ; mais encore en ce que la plûpart des mots y ſont écrits ſans voyelles.

C'eſt pour ſuppléer en quelque ſorte à ces voyelles, qu'on a introduit, dans l'écriture hébraïque des livres ſaints, une foule de points preſque imperceptibles diverſement arrangés & combinés, auxquels on a donné le nom de *points-voyelles* ( puncta vocalia ) : ils ſervent à indiquer les voix dont les conſonnes écrites marquent l'exploſion ; ainſi le mot דבר, ( *rbd*, en arrangeant les conſonnes comme dans l'hebreu, ), ſe prononce de différentes manières & a des ſens différents, ſelon la différence des points ajoûtés aux conſon-

Liv. I. nes dont il est composé ; דָבָר se lit *dābār* ; & signifie *chose* & *parole* ; דֹבֵר se lit *dōbĕr*, & veut dire *bercail* ; דֶבֶר se lit *dĕbĕr* & signifie *destruction*, &c. Avant l'invention des points-voyelles ; l'usage, la construction, le sens total de la phrase, la suite de tout le discours, servoient à fixer le sens & la prononciation des mots écrits.

Il y a trois classes différentes de points-voyelles ; cinq longs, cinq brefs, & quatre très-brefs, dont je vais montrer les caractères sur la consonne ב ( *beth* ).

Les cinq points longs sont appelés

*kamets*, ou *â* long, comme בָ *bâ* ;
*tséré*, ou *ê* long, comme בֵ *bê* ;
*chirik* long, ou *i* long, comme בִי *bî* ;
*kholem*, ou *ô* long, comme בוֹ *bô* ;
*schourek*, qui est *ou*, comme בוּ *bou.*

Les cinq points brefs sont appelés

*phatach*, ou *a* bref, comme בַ *bă* ;
*ségol*, ou *è* bref, comme בֶ *bĕ* ;
*chirik* bref, ou *i* bref, comme בִ *bĭ* ;
*kamets-kateph*, ou *o* bref, comme בָ *bŏ* ;
*kibbuts*, ou *u* bref, comme בֻ *bŭ.*

Les

Les quatre points très-brefs sont appelés CH. IX.

*schéva*, ou *e* bréviffime, comme בְ *be*;
*kateph-phatach*, ou *a* très-bref, comme בֲ *bă*;
*kateph-ségol*, ou *é* très-bref, comme בֱ *bé*;
*kateph-kamets*, ou *o* très-bref, comme בֳ *bŏ*;

Outre qu'il est très-aisé, dans un si grand nombre de signes si peu sensibles, de confondre ceux qui sont les plus différenciés; il y en a qui diffèrent très-peu, & le *kamets* ou *â* long est précisément le même que le *kamets-kateph* ou *o* bref. D'ailleurs l'emploi de tous ces signes entraîne des détails innombrables & des exceptions sans fin, qu'on ne saisit & qu'on ne retient qu'avec peine, & qui retardent prodigieusement les progrès de ceux qui veulent étudier la langue sainte.

Au commencement du XVI siècle, *Elias Levita*, grammairien juif, avança dans un ouvrage public, que les points-voyelles n'ont été inventés que du temps des massorètes, & qu'avant ces auteurs juifs, on entendoit l'hébreu des livres saints sans le secours de ces points. Cet aveu d'un juif attira l'attention des chrétiens. Choqué des difficultés & des variations de la lecture de l'hébreu, Louis Capelle, professeur en hébreu dans l'académie de

Saumur, publia en latin, vers l'an 1624, un traité intitulé *Arcanum punctationis revelatum, sive de punctorum vocalium apud hebræos verâ & germanâ antiquitate* : il y prouve ce qu'avoit avancé le grammairien juif, & il y ajoûte que les massorètes n'avoient point été guidés par des traditions authentiques. Il en conclut depuis, (r) que ces points étant une invention des massorètes, dont l'autorité n'a aucun droit de nous subjuguer, les règles de la Grammaire hébraïque doivent être d'après les mots écrits sans points, & qu'il faut conséquemment retrancher toutes celles qui tiennent à ce système factice. Il ajoûte que dans la lecture il ne faudroit avoir égard qu'aux lettres matrices, *matres lectionis*, (ce sont les voyelles); mais que, comme elles manquent très-fréquemment dans le texte, cette manière de lire lui paroît difficile à établir. Voici sa conclusion. *Age sanè punctationi massorethicæ eatenus adhæreamus, quatenus neque certior neque commodior vocales ad vocum enunciationem necessarias designandi ratio usque hodie inventa est; atque ex consequenti eam tradendæ & docendæ grammaticæ rationem sequamur quæ illi punctationi innititur, neque temerè eam convellamus aut sollicitemus, nisi fortè aliquis aliam rationem certiorem & commodiorem inveniret punctandi.*

(r) *Crit. sacr.* lib. VI. cap. 11.

Au lieu d'imaginer un ſyſtème plus ſimple des points-voyelles, M. Maſclef, chanoine de la cathédrale d'Amiens, inventa il y a quelques années une méthode fort ſimple de lire l'hébreu ſans points, & il étendit ſes vûes juſques ſur le chaldaïque, le ſyriaque, & le ſamaritain. Cette méthode conſiſte à *ſuppoſer après chaque conſonne hébraïque la voyelle auxiliaire du nom alphabétique de cette conſonne, lorſqu'elle n'eſt pas ſuivie d'une autre voyelle écrite.* On fit contre ce nouveau ſyſtème des objections, que je ne détaillerai point ici, mais que l'on trouvera réſolues avec force & avec intelligence dans l'édition de la Grammaire de Maſclef, terminée en 1731 par les ſoins de M. de la Bletterie, à la fin du tome ſecond (*s*); & l'auteur des *Racines hébraïques ſans points-voyelles* a diſcuté ſommairement & ſavamment la même queſtion (*t*). Auſſi le maſcléfiſme fait-il aujourdhui une ſecte conſidérable parmi les hébraïſants, & il me ſemble qu'il eſt à ſouhaiter d'en voir hâter les progrès.

CH. IX.

(*s*) *Novæ Grammaticæ argumenta ac vindiciæ.*

(*t*) Præf.

Pour donner une idée de cette méthode, je vais préſenter ici l'alphabet ſamaritain, qui eſt l'ancien hébraïque, & l'alphabet hébraïque moderne, avec les noms & les valeurs de chaque lettre, d'après les obſervations mêmes de M. Maſclef, & quelques autres.

Liv. I.

### Alphabet.

| *Samaritain.* | *Hébreu.* | Noms. | Valeurs. |
|---|---|---|---|
| ࠀ | א | *Aleph.* | *a.* |
| ࠁ | ב | *Beth.* | *b.* |
| ࠂ | ג | *Ghimel.* | g guttural |
| ࠃ | ד | *Daleth.* | *d.* |
| ࠄ | ה | *Hé.* | *é.* |
| ࠅ | ו | *Ouaou.* | *ou.* |
| ࠆ | ז | *Zaïn.* | *z.* |
| ࠇ | ח | *Heth.* | *hê* |
| ࠈ | ט | *Teth.* | *t.* |
| ࠉ | י | *Iod.* | *i.* |
| ࠊ | כ | *Chaph.* | *kh.* |
| ࠋ | ל | *Lamed.* | *l.* |
| ࠌ | מ | *Mem.* | *m.* |
| ࠍ | נ | *Noun.* | *n.* |
| ࠎ | ס | *Samech.* | *s.* |
| ࠏ | ע | *Aïn.* | *ha.* |
| ࠐ | פ | *Phé.* | *ph. f.* |
| ࠑ | צ | *Tſadé.* | *ts.* |
| ࠒ | ק | *Kouph.* | *k.* |
| ࠓ | ר | *Reſch.* | *r.* |
| ࠔ | ש | *Schin.* | *ch.* franç |
| ࠕ | ת | *Thau.* | *th.* |

Il faut remarquer 1°. au sujet de l'alphabet hébreu, que quelques-unes des consonnes en ont été confondues dans la *Grammaire générale & raisonnée* (*u*) ; on y a donné au *beth* le caractère כ du *chaph*, & au *chaph* le caractère ב du *beth* ; on y a représenté le *daleth* par la figure ר du *resch*, & le *resch* par la figure ד du *daleth* ; le *heth*, qui n'y est envisagé que comme une aspiration forte ou l'esprit rude des grecs, y est représenté par ה (*hé*), au lieu de l'être par ח ; le *mem* n'y est désigné que par sa figure finale ם approchante de celle du *samech*, & l'on n'y a pas montré le *mem* ordinaire מ.

CH. XI.

(*u*) Part. I. ch. ij.

Il faut remarquer 2°. que M. Masclef a été mon guide sur les noms & sur la valeur des lettres en général ; mais que j'ai pourtant cru devoir l'abandonner sur la valeur du ש, que je regarde comme notre *ch* françois dans *cheval*, *chemin*, &c. Je suis autorisé en cela, non seulement par l'exemple des hébraïsants attachés à la ponctuation massorétique, mais par la comparaison des remarques mêmes de M. Masclef. (*x*) S. Jérôme, selon lui, reconnoît que les hébreux avoient trois S, qui avoient des sons différents, & que le ש représentoit un sifflement qui ne se trouve point en latin, *stridor quidam non nostri sermonis interstrepit* : or le son de SS n'étoit pas in-

(*x*) *Gramm. hébr.* cap. 1. n. *ij.* litt. ש

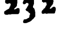
LIV. I. connu en latin, & le son de notre *ch* n'y étoit point connu ; pourquoi ne seroit-ce pas celui du ש des hébreux, de qui nous pourrions bien l'avoir emprunté comme bien d'autres choses que nous tenons d'eux ? Si les septante & autres anciens interprètes ont représenté ce caractère par le Σ grec où par le S latin, c'étoit uniquement faute d'un caractère plus propre.

Il faut remarquer 3°. qu'en conséquence de la règle proposée par M. Masclef pour lire l'hébreu sans points, lorsque les consonnes n'y sont suivies d'aucune voyelle écrite, il faut les prononcer avec la voyelle qui se trouve au nom qu'elles ont dans l'alphabet, en cette manière : ב *bé* ; ג *ghi* ; ד *da* ; ז *za* ; ט *té* ; כ *kha* ; ל *la* ; מ *mé* ; נ *nou* ; ס *sa* ; פ *fé* ou *phé* ; צ *tsa* ; ק *kou* ; ר *ré* ; ש *chi* ; ת *tha*. Il faut seulement observer de ne rien ajoûter après une consonne finale, que le simple schéva ou *e* muet. Ainsi pour lire le mot פלשת, où il n'y a que quatre consonnes ; il faut commencer par la droite & prononcer *Phé-la-chi-th*, *Phélachith*. De même pour lire le mot גדלים, il n'y a à suppléer qu'après les deux premières consonnes en commençant par la droite, parce que la troisième est suivie d'un י ; il faut donc dire *Ghi-da-lim*, & sans interruption *Ghidalim*.

Il faut remarquer 4°. que tout ce qui a été dit ici de l'hébreu, peut & doit s'appliquer sans exception à la lecture du samaritain, du syriaque, du chaldéen. Ainsi pour lire ces deux mots [samaritain] que l'on trouve sur d'anciens sicles hébreux, il faut commencer pareillement par le mot de la droite & par les lettres qui sont à la droite de ce mot, & prononcer *I-rou-chi-lim é-kou-da-ché*, c'est-à-dire, *Irouchilim ékoudaché* ( Jérusalem sainte ). CH. IX.

Quoique je ne prétende pas justifier ici le systême de M. Masclef, dont les fondements sont suffisamment établis dans les ouvrages que j'ai indiqués; je ne puis me dispenser d'observer qu'anciennement les latins n'écrivoient pas, après une consonne, la voyelle qu'elle modifie dans sa dénomination alphabétique : ils écrivoient *dcimus* pour *decimus* ; *bne* pour *bene* ; *cra* pour *cera* ; *krus*, *knus*, pour *carus*, *canus* ; &c. Nous tenons cette observation de Scaurus. (*y*) Elle est d'un préjugé favorable pour le systême dont il s'agit; & il pourroit bien n'être pas si éloigné qu'on l'imagine de l'ancienne manière de lire.

(*y*) *De Orthogr.*



# LIVRE II.

## *Des éléments de l'Oraison*

### INTRODUCTION.

LIV. II. Les éléments de la parole, considérés en soi, ne sont que des sons physiques, purement matériels, & vides de sens; *dat inania verba, dat sine mente sonum :* (*a*) ils sont, comme le remarque Lancelot, communs aux hommes & aux perroquets (*b*). Le sens propre du mot *parole* ne comporte rien autre chose. Les meilleurs étymologistes le font venir, par syncope, du mot *parabola*, employé dans le même sens par les écrivains de la basse latinité; d'où est venu *parabolare*, que l'on trouve dans les *Capitulaires* de Charles le chauve (*c*), puis *paroler*, qui est dans le *Roman de la rose*, & enfin *parler*. Or le mot *parabola* vient du grec παραβολὴ, qui a pour racines la préposition παρὰ & le verbe βάλλω, *jacio ;* de sorte que παραβολὴ signifie littéralement *ejectio* ou *emissio*, ce qui caractérise très-bien l'émission physique des sons. Aussi disons-nous dans le sens propre, *l'organe*

(*a*) *Virg. Æn.* X. 639, 640.

(*b*) Gramm. gén. II. *j.*

(*c*) *Tit.* xij *ch.* 1. xxj. 23. & xxiij. 4.

*de la parole, avoir la parole gracieuse ou rude*, &c. ce qui ne peut être relatif qu'au physique. CH. I.

L'*Oraison*, dans le langage des grammairiens, c'est l'exercice actuel de la faculté de la parole appliqué à la manifestation des pensées. Le mot *Oraison* est tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, supin d'*orare*; & *orare* a une première origine dans le génitif *oris* du nom *os* (bouche), qui est le nom de l'instrument organique du matériel de la parole : *orare*, faire de l'organe de la bouche l'usage naturel pour exprimer sa pensée; *oratio* (Oraison) l'usage actuel de l'organe de la parole pour l'énonciation des pensées.

Les éléments de la parole, qui ne peuvent être en soi que des sons simples ou articulés, longs ou brefs, graves ou aigus, *&c.* ne peuvent donc devenir éléments de l'Oraison, qu'autant qu'ils sont destinés, par l'usage de quelque langue, à être les signes des idées que l'on a à manifester, c'est-à-dire, entant que ce sont des mots. » C'est pour faire usage de la » *parole*, dit très-bien l'abbé Girard (*d*) que » le *mot* est établi. La première est naturelle, générale, & universelle chez les » hommes; le second est arbitraire, & » varie selon les divers usages des peuples... » On a le don de la *parole* & la science

(*d*) Syn. fr. *Parole*, *mot*.

LIV. II. » des *mots*. « C'eft que la nature a accordé à tous les hommes bien conftitués la faculté de produire les fons élémentaires de la parole ; au lieu que, pour produire des mots proprement dits, il faut connoître les ufages de la langue dont on veut fe fervir, ce qui ne peut s'acquérir que par ceux qui y font attentifs.

Le détail de la fignification ufuelle de chacun des mots d'une langue eft la matière d'un dictionnaire. La Grammaire générale, qui n'embraffe que les principes généraux & communs à toutes les langues, doit envifager les mots fous un autre afpect : fon véritable office eft d'affigner les caractères fpécifiques des différentes claffes primitives & fubalternes dans lefquelles on les a rangés, & de trouver le fondement de ces divifions dans la nature & la diverfité des fonctions communes des mots par rapport à l'expreffion analytique de la penfée.

C'eft l'objet propre de ce fecond livre, où il va être traité fucceffivement des *noms*, des *pronoms*, des *adjectifs*, des *verbes*, des *prépofitions*, des *adverbes*, des *conjonctions*, & des *interjections*, qui font, comme on le verra dans la fuite, les feuls & véritables éléments de l'Oraifon, quoique les grammairiens ayent coutume d'en préfenter le fyftème un peu différemment.

## CHAPITRE I.

### *Des Noms.*

DÈS que l'on veut communiquer ses pensées, on se trouve dans l'obligation de faire connoître les êtres qui en sont les objets : on le fait par le moyen des Noms imposés à chaque chose ; le Nom les rend reconnoissables, en rappelant à l'esprit l'idée de leur nature : *NOMEN dictum quasi NOTAMEN, quod nobis vocabulo suo Notas efficiat ; nisi enim NOMEN scieris, cognitio rerum perit.* (*e*) On peut donc dire que les *Noms* sont des mots qui expriment déterminément les êtres, en les désignant par l'idée de leur nature. CH. I.

(*e*) Isidor. hispal. *Origin.*

La seule division des Noms ainsi entendus, qui convienne aux vûes de la Grammaire générale, est celle des Noms *appellatifs* & des Noms *propres.*

Les Noms *appellatifs* sont ceux qui désignent les êtres par l'idée générale d'une nature commune à plusieurs. Tels sont les Noms *homme*, *brute*, *animal*, dont le premier convient également à chacun des individus de l'espèce humaine ; le second, à chacun des individus de l'espèce des brutes ; & le troi-

sième à chacun des individus de ces deux espèces.

Les Noms *propres* sont ceux qui désignent les êtres par l'idée singulière d'une nature individuelle. Tels sont les Noms *Louis*, *Paris*, *Meuse*, dont le premier désigne la nature individuelle d'un seul homme déterminé ; le second, celle d'une seule ville ; & le troisième, celle d'une seule rivière.

Il est essenciel de remarquer deux choses dans les Noms ; la compréhension de l'idée, & l'étendue de la signification.

Par la *compréhension de l'idée*, il faut entendre la totalité des idées partielles qui constituent l'idée totale de la nature commune exprimée par les Noms. Par exemple, l'idée totale de la nature humaine, qui est exprimée par le Nom appellatif *homme*, comprend les idées partielles de *corps vivant* & d'*ame raisonnable* : celles-ci en renferment d'autres qui leur sont subordonnées ; par exemple, l'idée d'*ame raisonnable* suppose les idées de *substance*, d'*unité*, d'*intelligence*, de *volonté*, &c. La totalité de ces idées partielles, parallèles ou subordonnées les unes aux autres, est la compréhension de l'idée de la nature commune exprimée par le Nom appellatif *homme*.

Par l'*étendue de la signification*, on entend la quantité des individus auxquels on

applique actuellement l'idée de la nature commune énoncée par les Noms. Pour bien entendre ceci, il faut obſerver qu'il n'exiſte réellement dans l'univers que des individus ; que chaque individu a ſa nature propre & incommunicable ; & que nulle part la nature commune n'exiſte ſeule, telle qu'elle eſt énoncée par le Nom appellatif : c'eſt une idée factice, que l'eſprit humain compoſe en quelque ſorte de toutes les idées des attributs ſemblables qu'il diſtingue par abſtraction dans les individus ; & elle demeure ainſi abſtraite dans les Noms appellatifs, pris en eux-mêmes, de manière qu'ils n'énoncent rien autre choſe que l'idée générale qui en conſtitue la ſignification, à moins que, par le ſecours de quelque autre mot ou au moyen des circonſtances de la phraſe, ils ne ſoient déterminément appliqués aux individus, dont ils ſont par eux-mêmes abſtraction.

Le Nom appellatif *homme*, par exemple, ne montre, pour ainſi dire, que la compréhenſion de l'idée générale dont il eſt le ſigne, quand on dit *agir en homme ;* cela ſignifie *agir conformément à la nature humaine*, & il n'eſt abſolument queſtion d'aucun individu ; l'abſtraction eſt générale, & le Nom *homme* eſt ici ſans étendue. C'eſt tout autre choſe, ſi l'on dit *l'avis d'un homme*, *la mort de cet homme*, *la vigilance de mon homme*,

*le témoignage de trois hommes*, *une garde de plusieurs hommes*, *les caprices des hommes*, &c. Dans les trois premiers exemples, le Nom appellatif *homme* eſt appliqué à un ſeul individu, diverſement déſigné par les mots *un*, *cet*, *mon*; dans le quatrième, le Nom eſt appliqué à trois individus, ſans autre détermination que la préciſion numérique; dans le cinquième, il eſt appliqué à un nombre vague d'individus; & dans le ſixième, à la totalité des individus auxquels peut convenir l'idée générale du Nom appellatif *homme*. Ainſi la ſignification du même Nom appellatif peut en effet recevoir différents degrés d'étendue, ſelon la différence des moyens qui la déterminent.

Moins il entre d'idées partielles dans celle de la nature générale énoncée par le Nom appellatif, plus il y a d'individus auxquels elle peut convenir; & plus au contraire il y entre d'idées partielles, moins il y a d'individus auxquels la totalité puiſſe convenir. Par exemple, l'idée de *figure* eſt applicable à un plus grand nombre d'individus, que celle de *triangle*, de *quadrilatère*, &c; parce que cette idée ne renferme que les idées partielles d'eſpace, de bornes, de côtés, & d'angles, qui ſe retrouvent dans toutes les eſpèces ſubalternes; au lieu que l'idée de *triangle*, qui renferme les mêmes idées partielles, comprend encore l'idée préciſe de

trois côtés & de trois angles ; l'idée de *quadrilatère*, outre les mêmes idées partielles, renferme de plus celle de quatre côtés & de quatre angles ; *&c.*

D'où il ſuit 1°. que tous les Noms appellatifs n'étant pas applicables à des quantités égales d'individus, on peut dire qu'ils n'ont pas la même *latitude* d'étendue : & l'on voit bien que j'appelle ainſi la quantité plus ou moins grande des individus auxquels peut convenir chaque Nom appellatif ; ce qui, en m'épargnant par la ſuite de longues circonlocutions, peut ſervir à mettre plus de clarté dans mes diſcours. 2°. Que ſi l'on compare des Noms qui expriment des idées ſubordonnées les unes aux autres, comme *animal* & *homme*, ou *figure* & *triangle*, la compréhenſion de ces Noms & la latitude de leur étendue ſont, ſi je le puis dire, en raiſon inverſe l'une de l'autre ; parce que, comme je viens de le remarquer, moins il entre d'idées partielles dans la compréhenſion, plus il y a d'individus auxquels on peut appliquer l'idée générale ; & qu'au contraire plus la compréhenſion renferme d'idées partielles, moins il y a d'individus auxquels on puiſſe l'appliquer. 3°. Que tout changement fait à la compréhenſion d'un Nom appellatif, ſuppoſe & entraîne un changement contraire dans la latitude de l'étendue ; que, par exemple, l'idée d'*homme* eſt applicable

LIV. II. à plus d'individus, que celle d'*homme ſavant*, par la raiſon que celle-ci comprend plus d'idées partielles que la première. 4°. Que la latitude des Noms propres, ſi l'on peut dire qu'ils en ayent une, eſt la plus reſtreinte qu'il ſoit poſſible ; puiſqu'ils déſignent les êtres par l'idée d'une nature individuelle : que par conſéquent la compréhenſion de ces Noms eſt au contraire la plus complexe & la plus grande, & qu'il n'eſt pas poſſible d'y ajoûter aucune autre idée partielle, ſans ceſſer de regarder comme Nom propre celui dont on augmenteroit ainſi la compréhenſion.

Comme il n'exiſte en effet que des êtres individuels & ſinguliers, & que les Noms n'expriment déterminément les êtres qu'en les déſignant par l'idée de leur nature ; il ſemble qu'il ne devroit y avoir dans les langues que des Noms propres, pour déſigner chaque être par l'idée de ſa nature individuelle ; & nous voyons cependant qu'il y a au contraire plus de Noms appellatifs que de Noms propres. D'où vient cela ?

1°. S'il falloit un Nom propre à chacun des individus, réels ou abſtraits, qui compoſent le monde phyſique ou intellectuel ; aucune intelligence créée ne ſeroit capable, je ne dirai pas d'imaginer, mais ſeulement de retenir la totalité de cette prodigieuſe nomenclature. D'ailleurs l'organe de la parole

tole ne peut fournir qu'un nombre assez borné de sons élémentaires simples ; & il ne pourroit subvenir à l'infinie nomenclature des individus, qu'en multipliant à l'infini les combinaisons de ces éléments simples : or, sans entrer fort avant dans les profondeurs de l'infini, imaginons seulement quelques milliers de Noms propres composés de 100000 syllabes ; & voyons ce qu'il faut penser d'un langage, qui de quinze ou vingt de ces Noms rempliroit un volume *in-folio* assez considérable.

2°. L'usage des Noms propres suppose déja une connoissance des individus, sinon détaillée & approfondie, du moins très-précise, très-positive, & à la portée de ceux qui parlent & de ceux à qui l'on parle. C'est pour cela que les individus que la société a intérêt de connoître & qu'elle connoît plus particuliérement, y sont communément désignés par des Noms propres ; comme les empires, les royaumes, les provinces, les régions, certaines montagnes, les rivières, les hommes, *&c.* Si la distinction précise des individus est indifférente, on se contente de les désigner par le Nom appellatif : ainsi chaque grain de *sable* est un grain de sable, chaque *perdrix* est une perdrix, chaque *étoile* est une étoile, chaque *cheval* est un cheval, *&c.* Voilà l'usage de chaque société nationale, parce que son intérêt ne va pas plus loin.

Mais chaque société particulière comprise dans la nationale a ses intérêts plus marqués & plus détaillés. La connoissance des individus d'une certaine espèce y est-elle plus nécessaire ? ils ont leurs Noms propres dans le langage de cette société particulière. Montez à l'Observatoire : chaque étoile n'y est plus simplement une étoile ; c'est l'étoile β du Capricorne, c'est le γ du Centaure, c'est le ζ de la grande Ourse, &c. Entrez dans un Manège : chaque cheval y a son Nom propre ; le *Brillant*, le *Fougueux*, le *Lutin*, &c. Chaque particulier établit de même dans son écurie une nomenclature propre ; mais il ne s'en sert que dans son domestique, parce que l'intérêt & le moyen de connoître individuellement n'existent plus hors de cette sphère.

Si l'on ne vouloit donc admettre dans les langues que des Noms propres, il faudroit admettre autant de langues différentes que de sociétés particulières : chacune de ces langues seroit bien pauvre, parce que la somme des connoissances individuelles de chaque petite société n'est qu'une portion presque imperceptible de la somme des connoissances individuelles possibles, & une partie très-petite de la somme des connoissances individuelles répandues dans la société universelle ; d'ailleurs une langue n'auroit avec une autre aucun moyen de communication,

parce que les individus connus d'une part ne seroient pas connus de l'autre.

Si l'on excepte donc certains individus, dont la connoissance est plus importante à la société, il est bien plus commode & plus avantageux de désigner les êtres par des idées générales, telles que celles des Noms appellatifs ; parce que les êtres individuels ne différant entre eux que par les différentes combinaisons de ces idées communes, on vient aisément à bout de les déterminer avec précision, par les différentes combinaisons des mots appellatifs & généraux : par là on est toujours à la portée de toute la nation qui parle la même langue ; & la communication qui lie les hommes n'est point arrêtée.

Cette préférence, due aux Noms appellatifs sur les Noms propres, se fait remarquer jusques dans l'étymologie de ceux-ci. Dans toutes les langues ce n'est qu'en vertu d'un usage postérieur que les Noms propres acquièrent une signification individuelle ; & l'on peut regarder comme un principe général qu'ils descendent tous de quelque racine qui a un sens général & appellatif. Peut-être en trouveroit-on plusieurs sur lesquels on ne pourroit vérifier ce principe, parce qu'il seroit impossible d'assigner la première origine de ces mots ; mais, pour la même raison, on ne pourroit point prou-

ver le contraire : au lieu qu'il n'y a pas un seul Nom propre dont on puisse assigner l'origine, dans quelque langue que ce soit, que l'on n'y retrouve une signification appellative & générale.

Tout le monde sait, par rapport à l'hébreu, que tous les Noms propres de l'ancien Testament sont dans ce cas : on peut en voir la preuve dans une table qui se trouve à la fin de toutes les éditions de la Bible vulgate. Phaleg, פלג (*divisio*) ; ce fut du temps de Phaleg que se fit la division des langues : Adam, חדם (*terrestris*), fils de la terre : Cham, חם (*ardor*) ; il habita l'Egypte & peupla l'Afrique, pays très-chaud : *&c.*

C'étoit la même chose en grec : Alexandre, Αλεξανδρος, (*fortis auxiliator*), du verbe αλεξω (*auxilior*) & de ανδρος génitif d'ανηρ (*vir fortis*) : Aristote, Αριστοτελης, (*optimus finis*), d'αριστος (*optimus*), & de τελος (*finis*) : Nicolas, Νικολαος, (*victor populi*), de νικαω (*vinco*) & de λαος (*populus*) : Platon, Πλατων, de πλατυς (*latus*), parce que ce philosophe avoit les épaules larges : Philippe, Φιλιππος, (*amator equorum*), de φιλεω (*amo*) & de ιππος (*equus*) : Achéron, fleuve d'enfer, (*fluvius doloris*), de αχος (*dolor*) & de ροος (*fluvius*) : Afrique (*sine frigore*), d'α privatif, & de φρικη (*frigus*) : &c.

Les Noms propres des latins étoient dans le même cas : *Lucius* vouloit dire *cum luce natus*, né au point du jour ; *Tiberius*, né près du Tibre ; *Servius*, né dans l'esclavage ; *Quintus*, *Sextus*, *Septimus* & *Septimius*, *Octavius*, *Nonnius*, *Decimus*, sont évidemment des adjectifs ordinaux employés originairement à caractériser les individus d'une même famille par l'ordre de leur naissance ; *Cicero*, l'homme aux pois chiches, de *cicer* ; *Piso*, l'homme aux pois, de *Pisum* ; *Fabius*, l'homme aux fèves, de *Faba* ; *Brutus*, le stupide, par allusion sans doute à la stupidité simulée du premier Brutus ; *Catulle*, de *Catulus* ( petit chien ) ; *Scipion*, de *scipio* ( bâton ) ; &c.

Chez nos voisins c'est la même chose. On trouve des allemands qui s'appellent *Wolf* ( le loup ), *Schwartz* ( le noir ), *Meier* ( le maire ), *Feind* ( l'ennemi ), *Bar* ( l'ours ), *Hofman* ( homme de cour ), &c. Combien leur langue ne nous a-t-elle pas fourni de Noms propres d'une signification appellative ? *Bernard* ( homme courageux ), de *Bern* ( homme dans le sens du *vir* latin ) & de *hart* ( courageux ) : *Léonard* ( courageux comme un lion ) : *Gérard* ( courageux en guerre ), de *ger* ( guerre ) : *Sigebert* ( illustre par la victoire ), de *sieg* ( victoire ) & de *bert* ( illustre ) : *Dagobert* ( guerrier illustre ), de *degen* ( soldat ) : *Albert* ( très-illus-

LIV. II. tre) ; à cause de *all* particule ampliative : *Léopold* (hardi comme un lion), de *bald* (hardi) : *Baudouin*, en latin *Balduinus* (hardi au combat), de *bald* (hardi) & de *winnen* (combattre) ; &c. (*f*)

Il n'y a guères de Noms propres dans notre langue, auxquels on ne puisse assigner une signification appellative : *le Noir*, *le Blanc*, *le Rouge*, *le Maître*, *Chrétien*, *Coutelier*, *Désormeaux*, *Marchand*, *Maréchal*, *Moreau*, *Potier*, *Sauvage*, &c. *Ferté*, syncopé de *fermeté*, signifioit anciennement *force* ou *citadelle* ; de là les Noms de *la Ferté sous Jouarre*, de *la Ferté-Imbaut*, de *la Ferté-Milon*, &c.

En un mot il est si général, en tous les temps & dans tous les idiomes, de ne faire des Noms propres qu'avec des mots & des racines d'une signification appellative, que l'on ne peut douter que ce ne soit une suggestion de la nature, accommodée aux vûes de l'analyse & des procédés constants de l'esprit humain. Mais cette généralité de la signification primitive des Noms propres pouvoit quelquefois faire obstacle à la distinction individuelle, qui étoit l'objet de cette nomenclature ; & l'on a cherché partout à y remédier, surtout à l'égard des Noms d'hommes, parce que la quantité prodigieuse des individus met souvent dans la nécessité d'en désigner plusieurs par le même Nom.

(*f*) Voyez *Wachteri Glossar. germanic.* verb. BALD, BERN, BRECHT, &c

Les Grecs individualisoient le Nom propre par le génitif de celui du père ; Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου, en sousentendant le Nom appellatif υἱὸς annoncé par l'article ὁ ; *Alexander Philippi*, suppléez *filius* ; Alexandre (fils) de Philippe.

Nos ancêtres produisoient le même effet par l'addition du Nom du lieu de la naissance, ou de l'habitation, ou de l'illustration du sujet ; *Antoine de Pade* ou *de Padoue*, *Thomas d'Aquin*, *Ives de Chartres*, *Grégoire de Tours*, *Jérome de Prague*, &c : ou par un adjectif qui désignoit la province ; *Lyonnois*, *Picard*, *le Normand*, *le Lorrain*, &c : ou par le Nom appellatif de la profession ; *Ladvocat*, *Drapier*, *Ferrant*, *Mercier*, *Teinturier*, *Bouteiller*, &c : ou par un sobriquet qui désignoit quelque chose de remarquable dans l'individu ; *le Bossu*, *Camus*, *le Doux*, *le Fort*, *le Grand*, *le Gras*, *le Gros*, *le Nain*, *Petit*, *le Roux*, *Ronsleur*, *Voisin*, &c. C'est l'origine la plus probable de la meilleure partie des Noms qui distinguent aujourdhui les familles dans toute l'Europe.

Dans la même intention, les romains accumuloient jusqu'à trois ou quatre dénominations, qu'ils distinguoient en *Nomen*, *Prænomen*, *Cognomen*, & *Agnomen*.

Le Nom (*Nomen*) étoit commun à tous les descendants d'une même maison (*Gentis*,) & à toutes ses branches ; *Julii*, *An-*

LIV. II. *tonii*, &c. C'étoit probablement le Nom propre & individuel du premier auteur de la maison, & il demeuroit exclusivement propre à cette maison : ainsi voyons-nous que les *Jules* descendoient ou prétendoient descendre d'*Iülus* fils d'Enée.

Le Surnom étoit destiné à caractériser une branche particulière d'une maison (*familiam*) : ainsi les *Scipions*, les *Lentulus*, les *Dolabella*, les *Cinna*, les *Sylla*, étoient autant de branches de la maison des Corneilles (*Cornelii*). On distinguoit deux sortes de Surnoms, le *Cognomen*, & l'*Agnomen*. Le *Cognomen* distinguoit une branche principale d'une autre branche parallèle de la même maison ; l'*Agnomen* caractérisoit une soudivision d'une branche : l'un & l'autre étoit fondé communément sur quelque goût particulier, sur quelque phénomène remarquable, ou sur quelque événement propre à distinguer le chef de la division ou de la soudivision. *Scipio* étoit un Surnom (*cognomen*) d'une branche cornélienne ; *Africanus* fut un Surnom (*agnomen*) du Scipion vainqueur de Carthage, & feroit devenu l'*agnomen* de sa descendance, qui auroit été distinguée par là de celle de son frère qui auroit porté l'*agnomen* d'*Asiaticus*.

Pour ce qui est du Prénom (*Prænomen*), c'étoit le Nom individuel de chaque enfant d'une même famille. Ainsi les deux frères

*Scipion* dont je viens de parler, étoient distingués dans leur famille par les Prénoms de *Publius* & de *Lucius*. La dénomination de *Prænomen* vient de ce qu'il se mettoit à la tête des autres, immédiatement avant le *Nomen*, qui étoit suivi du *Cognomen*, & ensuite de l'*Agnomen* : CH. I.

*Publius Cornelius Scipio Africanus ;*
*Lucius Cornelius Scipio Asiaticus.*

Les adoptions, & dans la suite des temps la volonté des empereurs, occasionnèrent quelques changements dans ce système, qui est celui de la République (g).

Ce que l'on vient de remarquer sur l'étymologie des Noms propres dans tous les idiomes connus, où il est constant qu'ils sont tous tirés de notions générales adaptées par accident à des individus ; cela, dis-je, paroît confirmer la pensée de l'abbé Girard (h), que le premier objet de la nomenclature fut de distinguer les sortes ou les espèces, & que ce ne fut qu'au second pas que l'on pensa à distinguer les individus compris sous l'espèce. Mais, comme le remarque très-bien M. Rousseau, (i) « pour ranger les » êtres sous des dénominations communes & » génériques, il en falloit connoître les pro» priétés & les différences ; il falloit des ob» servations & des définitions, c'est-à-dire, » de l'histoire naturelle & de la métaphysi-

(g) *Voyez* la Méth. lat. de P. R. *Observ. partic.* ch. I.

(h) Vrais princip. *Tom.* I. *Disc.* V. *p.* 219.

(i) Disc. sur l'orig. & les fondem. de l'inégalité parmi les hommes. *Part.* I.

LIV. II. » que, beaucoup plus que les hommes de ce » temps-là n'en pouvoient avoir. « Il en conclut que chaque objet reçut d'abord un Nom individuel, sans égard aux genres ni aux espèces, parce que les individus se présentèrent isolés à l'esprit des premiers instituteurs, comme ils le sont dans le tableau de la nature ; qu'ils appellèrent un chêne A, & un autre B ; & que les premiers Noms ne purent jamais être que des Noms propres. L'auteur de la *Lettre sur les sourds & muets*

(i) p. 4. (i) est de même avis : Scaliger long-temps auparavant avoit dit, *Qui nomen imposuit rebus, individua nota priùs habuit quàm species.* (k)

(k) De causis L. L. lib. IV, cap. 91.

Or on ne doit pas être surpris que cette question ait fixé l'attention des philosophes. La nomenclature est la base de tout langage ; & il n'y a que ceux qui ne sont ni ne peuvent être philosophes, qui ignorent l'étroite liaison du langage avec la Philosophie. Il semble cependant qu'elle ait eu jusqu'à présent assez peu de succès dans ses recherches sur la question dont il s'agit : ni l'un ni l'autre des deux systèmes opposés ne la résout en effet d'une manière satisfaisante. Le philosophe de Genève est obligé lui-même de convenir qu'il ne conçoit pas les moyens par lesquels les premiers nomenclateurs commencèrent à étendre leurs idées & à généraliser leurs mots.

C'est qu'effectivement, quelque système de formation qu'on imagine, en supposant l'homme né muet, on ne peut qu'y rencontrer des difficultés insurmontables, & se convaincre de l'impossibilité que les langues ayent pu naître & s'établir par des moyens purement humains. Le seul système qui puisse prévenir les objections de toute espèce, me semble être celui qui établit, que Dieu donna tout à la fois à nos premiers pères la faculté de parler & une langue toute faite. CH. I.

Dans cette première langue, comme dans toutes les autres, les Noms propres étoient tirés des Noms appellatifs ; parce que le premier langage fut nécessairement adapté à notre manière invariable d'analyser la pensée, afin de pouvoir en devenir la peinture ; & que le langage étant une affaire d'imitation, nous parlons nécessairement tous comme on a parlé dès le commencement, sauf les changements que les révolutions des temps & des idées amènent nécessairement dans le matériel des mots & dans quelques tours de phrase.

L'espèce des Noms propres aura donc, si l'on veut, la priorité de nature à l'égard des appellatifs, parce que nos connoissances naturelles, étant toutes expérimentales, doivent commencer par les individus. Mais cela ne doit influer en aucune façon sur les procédés d'aucune langue ; parce que toute

LIV. II. langue est chargée de représenter dans ses procédés, non la manière dont les idées arrivent dans notre esprit, comme le pense
(l) p. 10. l'auteur de la *Lettre sur les sourds & muets* (l); mais la manière dont elles y sont actuellement combinées.

Or il y a une grande différence entre la manière d'acquérir des notions & la manière de communiquer nos pensées. Pour acquérir ces notions, il nous a fallu décomposer les idées complexes afin de parvenir aux plus simples, qui sont & les plus générales & les plus faciles à saisir : ces généralités, ces abstractions, sont, pour ainsi dire, le méchanisme de notre raisonnement, & un artifice pour tirer parti de notre mémoire & de notre intelligence ; c'est la méthode d'analyse. Mais pour abréger la communication, nous partons du point où nous sommes arrivés par dégrés, & nous allons de l'idée la plus simple à la plus composée, par des additions qui ménagent la vûe de l'esprit : de sorte que le tableau que présente la suite des mots dont le concours exprime la pensée, est en quelque sorte, si je puis risquer cette expression, la contr'épreuve de l'image qui existe dans notre esprit ; c'est la méthode de synthèse.

Les Noms propres, qui ont la priorité dans l'ordre analytique, parce que la connoissance des individus est la première dans

l'ordre expérimental, ſont donc poſtérieurs dans l'ordre ſynthétique, parce que les idées les plus générales & les plus ſimples y ont néceſſairement la priorité. Mais commes ces deux ordres ſont inſéparables, parce que parler & penſer ſont liés inſéparablement; que parler c'eſt, pour ainſi dire, penſer extérieurement, & que penſer c'eſt parler intérieurement: le Créateur, en formant les hommes raiſonnables, leur donna enſemble les deux inſtruments de la raiſon, penſer & parler; & ſi l'on ſépare ce que le Créateur a uni ſi étroitement, on riſque de tomber dans des erreurs oppoſées, ſuivant que l'on s'occupe de l'un des deux excluſivement à l'autre. 

Quelque importante au reſte qu'ait paru à la Philoſophie la queſtion dont il s'agit; elle l'eſt peut-être aſſez peu dans le fond, & ſûrement la ſolution n'en peut être d'aucune utilité pour la Grammaire: il ne lui importe que de bien diſtinguer les deux eſpèces, parce que chacune a ſes uſages particuliers dans l'élocution.

Quelques grammairiens ont cru néanmoins devoir pouſſer plus loin cette diviſion, ou même l'enviſager ſous un autre aſpect. M. du Marſais ſoudiviſe les Noms appellatifs en Noms *génériques* ou de genre, & en Noms *ſpécifiques* ou d'eſpèce. Les Noms génériques, pour employer ſes pro-

LIV. II. pres termes, » conviennent à tous les in» dividus ou êtres particuliers de différentes » espèces ; par exemple, *arbre* convient à » tous les *noyers*, à tous les *orangers*, à tous » les *oliviers*, &c. Les spécifiques ne con» viennent qu'aux individus d'une seule es» pèce ; tels sont *noyer*, *olivier*, *oranger* ; » &c. « (*m*). C'est-à-dire que les Noms génériques désignent les êtres par l'idée générale d'une nature commune & appliquable aux individus de toutes les espèces comprises sous un même genre ; & que les Noms spécifiques désignent les êtres par une idée moins générale, qui n'est commune & applicable qu'aux individus d'une seule espèce.

(*m*) Encyclop. au *mot* APPELLATIF.

Cette soudivision ne peut être d'aucune utilité dans la Grammaire générale. Les Noms génériques & les spécifiques sont également appellatifs ; ils désignent également avec abstraction des individus ; ils sont également applicables aux individus, & en conséquence susceptibles des variations numériques, comme on le verra dans la suite ; & l'on ne peut assigner aucune règle de Grammaire qui soit fondée sur la différence de ces deux espèces, comme on peut en assigner qui portent sur la différence des Noms appellatifs & des Noms propres.

M. l'abbé Girard (*n*) adopte, comme tous les autres grammairiens, cette dernière division des Noms, mais sous les dénomina-

(*n*) Vrais princip. *Tom.* I. *Disc.* ij. *p.* 219.

tions de *génériques* & d'*individuels*. C'eſt, ſi je ne me trompe, une entrepriſe illicite contre l'uſage, auquel il n'eſt jamais permis de déroger dans le langage didactique, qu'autant que les termes qu'on abandonne peuvent induire en erreur en indiquant des idées qui ne conviennent point à la choſe. Or il me ſemble que les termes d'*appellatifs* & de *propres* n'ont point ce défaut, quoiqu'ils n'ayent peut-être pas toute l'énergie déſirable : mais il y a bien de la différence entre ne pas tout dire & dire faux.

Le même auteur ſoudiviſe enſuite les Noms qu'il appelle génériques, en *appellatifs*, *abſtractifs*, & *actionnels*, ſelon qu'ils ſervent, dit-il, à dénommer des ſubſtances, des modes, ou des actions : diviſion inutile, mal priſe, & mal caractériſée.

1°. Elle eſt tout auſſi inutile que celle de M. du Marſais en génériques & ſpécifiques, & pour les mêmes raiſons. Une diviſion vraiment grammaticale des Noms doit porter ſur la diverſité de leurs ſervices ; & cette diverſité de ſervices dépend, non de la nature des objets nommés, mais de la manière dont ils ſont exprimés par les Noms : en un mot elle doit ſervir à caractériſer l'analyſe de nos penſées plutôt que les êtres qui en ſont l'objet, parce que l'Oraiſon doit être l'image de cette analyſe.

2°. La ſoudiviſion de l'académicien eſt

LIV. II. veaux, il donne une idée très-fausse des Noms auxquels on l'applique ; & le mot *personnel* auroit été plus convenable. Mais il ne falloit ni l'un ni l'autre.

## CHAPITRE II.

### *Des Pronoms.*

» DEPUIS le temps qu'on parle du *Pro-* » *nom*, on n'est point parvenu à le bien » connoître ; comme si sa nature étoit, dit » le P. Buffier, (*o*) un de ces secrets im- » pénétrables qu'il n'est jamais permis d'ap- » profondir. Pour faire sentir, continue-t-il, » que je n'exagère rien, il ne faut que lire » le savant Vossius, la lumière de son temps » & le héros des grammairiens. Après avoir » déclaré [ & avec raison ] que toutes les dé- » finitions, qui avoient été données du Pro- » nom jusqu'alors, n'étoient nullement jus- » tes, il prononce que *le Pronom est un mot* » *qui en premier lieu se rapporte au nom*, & » *qui en second lieu signifie quelque chose*. Pour » moi, avec le respect qui est dû au mérite » d'un si grand homme, j'avoue que je ne » comprends rien à sa définition du Pronom «

(*o*) Gramm. fr. *n.* 4.

Quoique l'abbé Regnier prétende (*p*) que Vossius en cela a très-bien désigné la

(*p*) Gramm. fr. *pag.* 216.

nature du Pronom, je suis cependant de l'avis du P. Buffier. Car s'il ne s'agit, pour être Pronom, que de se rapporter au nom & de désigner quelque chose ; il y a trois Pronoms dans ce vers (*q*) : CH. II. *in-12* ; 228, *in-4°.*

*Vulgare amici nomen, sed rara est fides.*

(*q*) *Phædr.* III. ix.

*Vulgare* se rapporte au nom *nomen*, & il signifie quelque chose ; *rara* & *est* se rapportent au nom *fides*, & signifient aussi quelque chose : ainsi *vulgare*, *rara*, & *est* sont des Pronoms, s'il en faut juger d'après la définition de Vossius.

L'abbé Regnier lui-même, en la louant, fournit des armes pour la combattre : il avoue qu'elle n'exprime pas toutes les propriétés du Pronom, surtout à l'égard du Pronom françois, qui semble, dit-il, avoir besoin d'une définition plus étendue. Or une définition du Pronom qui ne convient pas à ceux de toutes les langues, & qui n'exprime point le fondement de toutes les propriétés du Pronom, n'en est pas une définition. Au surplus, ce qu'ajoûte ce grammairien à celle de Vossius, la charge inutilement sans la rectifier.

Sanctius (*r*) prétend que le Pronom n'est pas une partie d'Oraison différente du nom. Mais les raisons qu'il allègue de ce sentiment, sont si foibles & prouvent si peu, qu'à peine méritent-elles d'être examinées :

(*r*) *Minerv.* I. ij.

 c'est pourquoi je me contenterai d'avertir que l'abbé Regnier, au commencement de son *Traité des Pronoms*, y donne des réponses victorieuses.

Le P. Buffier adopte le même système que le grammairien espagnol ; mais il le présente sous un jour beaucoup plus spécieux.. » Tous les mots, dit-il (s), qui sont » employés pour marquer simplement un » sujet dont on veut affirmer quelque chose, » doivent être tenus pour des noms : ils ré» pondent dans le langage à cette sorte de » pensées qu'on appelle *idées* dans la logi» que. La plûpart des sujets dont on parle, » ont des noms particuliers ; mais il faut » reconnoître d'autres noms, qui, pour n'ê» tre pas toujours atttachés au même sujet » particulier, ne laissent pas d'être vérita» blement des noms. Ainsi outre le nom » particulier que chacun porte & par lequel » les autres le désignent, il s'en donne un » autre quand il parle lui-même de soi ; & » ce nom en françois est *moi* ou *je*, selon » les diverses occasions...... Le nom qu'il » donne à la personne à qui il parle, c'est » *vous*, ou *tu*, ou *toi* ; &c. Le nom qu'il » donne à l'objet dont il parle, après l'avoir » nommé par son nom particulier ou in» diqué autrement, est *il*, ou *lui*, ou *elle*, » &c. Les noms plus particuliers ont rete» nu, seuls dans la Grammaire, la qualité

(s) Gramm. fr. n. 80-84.

» de noms ; & les noms plus communs de » *moi*, *vous*, *lui*, &c. se sont appelés *Pro-* » *noms*, parce qu'ils s'emploient pour les » noms particuliers & en leur place. « CH. II.

A l'occasion des *Principes généraux & particuliers de la langue françoise* par M. de Wailly, on trouve dans *l'Année litté-raire* (t), une difficulté contre l'opinion commune, dont l'auteur reconnoît devoir le germe à M. l'abbé de Condillac (u), & dont il auroit également pu avoir obligation au P. Buffier ou à Sanctius, puisque la nature des Pronoms y est envisagée à peu près sous le même point de vûe. » Il » y a, dit le journaliste, trois sortes de Pro- » noms personnels, *je*, *me*, *moi*, *nous*, *tu*, » *te*, *toi*, *vous*, pour la première & la seconde » personne. C'est le cri général de toutes les » Grammaires.... Tous ces mots sont les » noms de la première & de la seconde per- » sonne, tant au pluriel qu'au singulier, & » ne sont point des Pronoms. Tout mot quel- » conque, excepté ceux-ci, appartiennent à » la troisième personne ; ce qu'on démon- » tre en ajoûtant à un mot quelconque un » verbe, qui aura toujours la terminaison de » la troisième personne, *Antoine revient*, *le* » *marbre est dur*, *le froid se fait sentir*, &c. » Les mots *je*, *me*, *moi*, &c. considérés » comme Pronoms, représenteroient donc » des noms, & conséquemment des noms

(t) 1754. *Tom.* vij. *lettr.* 10.

(u) Essai sur l'origine des connoissanc. hum. *Part.* II. *ch.* x. § 109.

LIV. II. » de la troisième personne, puisqu'il est certain que la troisième personne s'empare » de tout. Or ces mots *je*, *me*, *moi*, &c. » représentant des noms de la troisième personne, comment seroient-ils des Pronoms » de la première personne & de la seconde ? » Ces mots sont donc les véritables noms » & non les Pronoms de la première & de » la seconde personne. «

La principale source des incertitudes où paroissent être les grammairiens sur la matière présente, c'est la supposition, répétée sans examen par tous ceux qui en ont traité, comme par autant d'échos, que les Pronoms représentent les noms, c'est-à-dire, pour me servir des termes de l'abbé Girard, (x) que *leur propre valeur n'est qu'un renouvellement d'idées qui désignent sans peindre*; qu'ils *ne sont que de simples vicegérents des noms*, & que le sujet qu'ils expriment *n'est déterminé que par le ressouvenir de la chose nommée ou supposée entendue.*

(x) Vrais princip. Tom. I. Disc. vj. p. 283.

Cette supposition est née de la dénomination même de cette espèce de mots. On a cru qu'un *Pronom* étoit un mot employé *pour le nom*, représentant le nom, & n'ayant par lui-même d'autre valeur que celle qu'il emprunte du nom dont il devient le vicegérent ; comme un *proconsul* étoit un officier employé *pour le consul*, représentant le consul, & n'ayant par lui-même d'au-

tre pouvoir que celui qu'il empruntoit du consul, dont il devenoit le vicegérent. C'est la comparaison que fait lui-même l'abbé Regnier (*y*), pour trouver dans l'étymologie du mot *Pronom* la définition de la chose. CH. II.

(*y*) Gramm. fr. *pag.* 216. *in*-12; 228. *in* 4°.

J'avoue que le Pronom fait dans le discours le même effet que le nom, parce que l'un, comme l'autre, exprime déterminément les êtres. Je conviens encore avec le P. Buffier, que tous les mots qui sont employés à marquer simplement un sujet dont on veut affirmer quelque chose, ou en d'autres termes, à exprimer déterminément les êtres soit réels soit abstraits; que tous ces mots, dis-je, doivent être tenus pour être de même nature à cet égard. C'est en cela même que les Pronoms vont de pair avec les noms, & qu'ils sont comme des noms, *Pronomina*. Mais pourquoi les tiendroit-on pour des noms, puisque le langage usuel des grammairiens les distingue en deux classes, l'une des noms & l'autre des Pronoms? On ne se seroit jamais avisé de cette distinction, si ces mots exprimoient en effet les êtres de la même manière & les présentoient sous le même aspect; & si l'on n'avoit senti, du moins confusément, qu'il y a entre les deux espèces des différences caractéristiques.

Je dis *confusément*, & j'ajoûte qu'il n'étoit pas possible que l'on vînt à bout d'assi-

LIV. II. gner diſtinctement ces caractères, en ſuivant la route fauſſe qu'ont ſuivie tous les grammairiens ſans exception. Ils ont tous adopté, ſur la foi les uns des autres, un catalogue de prétendus Pronoms, auxquels il eſt difficile d'aſſigner un caractère commun qui les fixe dans une claſſe particulière de mots : on y trouve, & je le prouverai, des Pronoms, des noms, des adjectifs, & même des adverbes ; & l'on a cherché à juſtifier cet inventaire par des raiſonnements qui décèlent le déſordre. En voici des exemples.

On regarde communément les noms comme un genre qui comprend deux eſpèces, les ſubſtantifs & les adjectifs ; & l'on obſerve que de certains noms ſubſtantifs il ſe forme des adjectifs, comme de *roi*, *royal* ; de *terre*, *terreſtre* ; &c. Or dans le ſyſtême des grammairiens qui raiſonnent de la ſorte, le ſubſtantif primitif & l'adjectif qui en eſt dérivé ſont également des noms : donc, diſent-ils, *meus*, *tuus*, *ſuus*, *noſter*, &c. formés des génitifs *mei*, *tui*, *ſui*, *noſtri*, &c. des Pronoms *ego*, *tu*, *ſui*, *nos*, &c. ſont auſſi des Pronoms.

J'eſpère montrer par la ſuite (z) d'une manière ſatisfaiſante, que ce que l'on appelle communément le ſubſtantif & l'adjectif ſont des parties d'Oraiſon eſſentiellement différentes ; & ſi cela eſt, le raiſonnement précé-

(z) Voyez *Liv.* III. *ch.* vij.

dent porte sur un principe absolument faux. CH. II.
En attendant je puis en remarquer ici quelques autres défauts. Les mots, *tuus*, *amabilis*, *anterior*, sont soumis à la même analogie générale pour la déclinaison; supposent également un sujet déterminé auquel on les rapporte dans la phrase; & sont également nécessités à s'accorder en genre, en nombre, & en cas avec le nom qui exprime ce sujet déterminé : si donc la nature des mots doit dépendre de la nature & de l'analogie de leur service, on doit regarder les trois dont il s'agit, & tous ceux qui leur ressembleront à cet égard, comme étant de la même espèce. Cette conséquence paroît la plus légitime & la plus sûre; cependant le commun des grammairiens objectera que *tuus*, étant dérivé du Pronom *tu*, doit être réputé Pronom. A la bonne heure : mais qu'ils me permettent aussi d'adopter leur logique; & de regarder *amabilis* comme un verbe parce qu'il est dérivé d'*amo*, & *anterior* comme une préposition parce qu'il vient d'*ante*.

Je sais bien qu'on ne m'accordera pas ma conséquence, & que l'on cherchera quelque disparité : il n'y a point d'analogie dans le service d'*anterior* & celui d'*ante*, puisque l'un est essentiellement indéclinable, & que l'autre se décline par cas, par nombres, & par genres; il n'y en a pas plus entre *amabilis* & *amo*, puisque le premier se décline

par cas, par nombres, & par genres, & que le second se conjugue par voix, par modes, par temps, par nombres, & par personnes. Mais si l'on revient à l'analogie pour se dérober à mon objection, j'ai droit d'exiger une analogie entière ; car pourquoi se contenteroit-on d'une analogie incomplette ? & comment en détermineroit-on le degré suffisant ? Or *meus*, *tuus*, *suus*, &c. supposent un sujet déterminé auquel on les applique dans la phrase, & doivent s'accorder en genre, en nombre, & en cas avec le nom qui exprime ce sujet déterminé : *ego*, *tu*, *sui*, &c. expriment eux-mêmes un sujet déterminé, & ne sont soumis à aucune concordance. On ne peut donc pas dire que les mots dérivés soient de la même espèce que leurs radicaux, nonobstant l'évidence de la dérivation.

Si le défaut d'analogie ne permet pas de laisser dans la cathégorie des Pronoms *ego*, *tu*, *sui*, &c. les possessifs *meus*, *tuus*, *suus*, &c. quoique ceux-ci tiennent aux premiers par leur génération ; avec combien plus de fondement doit-on retrancher de cette classe les adjectifs *hic*, *hæc*, *hoc* ; *is*, *ea*, *id* ; *ille*, *illa*, *illud* ; *iste*, *ista*, *istud* ; *qui*, *quæ*, *quod* ; *aliquis*, &c. qui ont le même défaut d'analogie, & qui n'ont pas même le prétexte de la dérivation ?

Pour justifier à sa manière le système qu'il

copioit des prétendus Pronoms possessifs, M. Restaut en a raisonné le principe tout autrement. (*a*) Les possessifs, selon lui, doivent être mis au rang des Pronoms, parce qu'ils tiennent la place des Pronoms personnels ou des noms au génitif : ainsi, dit-il, *mon ouvrage*, *notre devoir*, *ton habit*, *votre maître*, *son cheval* en parlant de Pierre, *leur roi* en parlant des françois, signifient *l'ouvrage de moi*, *le devoir de nous*, *l'habit de toi*, *le maître de vous*, *le cheval de lui* ou *de Pierre*, *le roi d'eux* ou *des françois*. CH. II.

Ce principe prétendu raisonné a bien des défauts. 1°. Il n'a pas l'universalité qui est nécessaire à tout principe fondamental, puisque l'auteur n'a pu en faire usage pour la justification des prétendus Pronoms *indéfinis*; qu'il dit que l'on pourroit appeler autrement Pronoms *impropres*, parce qu'ils s'emploient aussi souvent comme adjectifs que comme Pronoms (*b*) : ce qui signifie en bon françois que ces Pronoms ne sont pas des Pronoms ; mais qu'on les maintient Pronoms, afin de répéter en écho fidèle ce qu'on a trouvé dit par les grammairiens dont on suit les errements. 2°. Il peut sortir de ce principe des conséquences, que M. Restaut sans doute ne voudroit pas admettre : *regius satelles*, *humana fides*, *evandrius ensis*, &c. signifient certainement *regis satelles*, *hominum fides*, *Evandri ensis*, &c. de sorte que

(*a*) *Chap.* V. *Art.* iij.

(*b*) Ibid. *Art.* vij

LIV. II. les adjectifs *regius*, *humana*, *evandrius* tiennent la place des génitifs *regis*, *hominum*, *Evandri* : s'il en faut conclure que ces mots sont des Pronoms, le catalogue va s'en accroître au delà des vûes & de l'attente de M. Restaut; mais il faut qu'il rejette son principe, s'il ne veut pas en admettre cette application.

Quand on supprimeroit de ce principe l'idée du génitif, dont M. Restaut avoit besoin dans le cas présent; quand on s'en tiendroit à l'assertion la plus commune, que les Pronoms sont des mots qui se mettent à la place des noms : il y auroit toujours à répondre à la difficulté faite il y a longtemps par Sanctius (c), & fortifiée depuis par le tour qu'y a donné M. du Marsais (d). Ces deux grammairiens ont judicieusement remarqué que, d'après cette définition, tous les noms employés dans un sens figuré seroient autant de Pronoms, parce que ce seroient des mots mis à la place d'autres noms : ainsi quand on dit *cent voiles* pour *cent vaisseaux*, *voiles* mis pour *vaisseaux* seroit un Pronom. Il faut admettre cette conséquence & introduire la confusion dans toutes les notions grammaticales qu'elle renverse, ou rejeter la définition des Pronoms qui seule autorise cette conséquence.

(c) *Minerv.* I. ij.

(d) *Voyez* suppl. à la *Gramm. gén.* II. viij.

La source de toutes les méprises est dans la manière dont on s'y est pris pour déterminer les classes de mots : essayons d'une

autre. Les noms & les Pronoms ont quelque chose de commun, puisqu'ils sont dans le discours le même effet, qu'ils ont dans la phrase les mêmes fonctions ; & il paroît que ce caractère commun consiste en ce que les uns comme les autres expriment déterminément les êtres dont on veut parler. Les noms expriment déterminément les êtres, en les désignant par l'idée de leur nature : ce n'est pas la même chose des Pronoms, puisque le même Pronom peut désigner des êtres de diverses natures ; *tu*, par exemple, désigne un homme quand on adresse la parole à un homme ; il désigne un cheval, un chien, un arbre, un ruisseau, le ciel, la terre, la république, un être abstrait, un être réel, la divinité même, selon que le discours est dirigé ; toutes les natures sont indifférentes à la signification de *tu*. Mais *tu* désigne toujours l'être auquel on adresse la parole, quelle qu'en soit la nature ; *je* désigne toujours l'être qui parle ou qui est censé parler ; &c. Nous voilà, si je ne me trompe, sur la bonne voie : les noms expriment des êtres déterminés, en les désignant par l'idée de leur nature ; les *Pronoms* expriment des êtres déterminés, en les désignant par l'idée de leur personne. 

Ce mot de *personne*, pour ôter lieu à toute équivoque, a besoin d'être expliqué. Il y a trois relations générales que peut avoir

LIV. II. à l'acte de la parole le ſujet de la propoſition : car ou il prononce lui-même la propoſition dont il eſt le ſujet, ou la parole lui eſt adreſſée par un autre, ou il eſt ſimplement ſujet ſans prononcer le diſcours & ſans être apoſtrophé.

Dans cette propoſition : *Je ſuis le Seigneur ton Dieu*, (*e*) c'eſt Dieu qui en eſt le ſujet, & à qui il eſt attribué d'être le Seigneur Dieu d'Iſraël ; mais en même temps c'eſt lui qui produit l'acte de la parole, c'eſt lui qui prononce le diſcours. Dans celle-ci : *Dieu, ayez pitié de moi ſelon votre grande miſéricorde*, (*f*) c'eſt encore Dieu qui eſt le ſujet ; mais ce n'eſt pas lui qui parle, c'eſt à lui que la parole eſt adreſſée. Enfin dans celle-ci : *Dieu a créé l'homme de terre & l'a fait à ſon image*, (*g*) Dieu eſt encore le ſujet ; mais il ne parle point, & le diſcours ne lui eſt point adreſſé.

(*e*) *Exod.* XX. 2.

(*f*) *Pſalm.* L. 1.

(*g*) *Eccli.* XVII. 1.

Les grammairiens latins ont donné à ces trois relations générales le nom de *Perſonnes*. Le mot latin *perſona*, qui y répond, ſignifie proprement le maſque que prenoit un acteur, ſelon le rôle dont il étoit chargé dans une pièce de théâtre ; & ce nom eſt dérivé de *ſonare* (rendre du ſon), & de la particule ampliative *per*, d'où *perſonare* (rendre un ſon éclatant). Baſſus, dans Aulu-Gelle, (*h*) nous apprend que le maſque étoit conſtruit de manière que toute la tête

(*h*) *Noct. att.* V. vij.

en étoit enveloppée, & qu'il n'y avoit d'ouverture que celle qui étoit néceſſaire à l'émiſſion de la voix ; qu'en conſéquence de la conformation du maſque, la voix étoit répercutée par les parois intérieurs & portée avec retentiſſement vers l'unique iſſue qui y étoit ménagée, ce qui rendoit les ſons plus clairs & plus réſonnants. On peut donc dire que ſans maſque, *vox ſonabat*, mais qu'avec le maſque, *vox perſonabat* ; & de là le nom de *perſona* donné à l'inſtrument qui facilitoit le retentiſſement de la voix, & qui n'avoit peut-être été inventé qu'à cette fin, à cauſe de la vaſte étendue des lieux où l'on repréſentoit les pièces dramatiques. 

Le même nom de *perſona* fut employé enſuite pour exprimer le rôle même dont l'acteur étoit chargé ; & c'eſt une métonymie du ſigne pour la choſe ſignifiée, parce que la face du maſque étoit adaptée à l'âge & au caractère de celui qui étoit cenſé parler, & que quelquefois c'étoit ſon portrait même ; ainſi le maſque étoit un ſigne non équivoque du rôle.

C'eſt dans ce dernier ſens de *perſonnage* ou de *rôle*, que l'on donne en Grammaire le nom de *perſonnes* aux trois relations dont on vient de parler ; parce qu'en effet ce ſont comme autant de rôles accidentels dont les ſujets ſe revêtent, ſuivant l'occurrence, dans la production de la parole, qui eſt la re-

LIV. II. préſentation ſenſible de la penſée. On appelle *première perſonne*, la relation du ſujet qui parle de lui-même ; *ſeconde perſonne*, la relation du ſujet à qui l'on parle de lui-même ; *troiſième perſonne*, la relation du ſujet dont on parle, qui ne prononce ou qui n'eſt pas cenſé prononcer le diſcours, & à qui il n'eſt point adreſſé : & c'eſt en déſignant les êtres par l'idée préciſe de l'une de ces trois perſonnes, que les Pronoms expriment, comme les noms, des êtres déterminés, ſans être cependant de la même eſpèce que les noms.

Cette différence, qui diſtingue en effet les deux eſpèces, eſt le juſte fondement de ce cri général de toutes les Grammaires, contre lequel s'élève avec une ſorte de pitié le grammairien de l'*Année littéraire* : ſi l'on diſtingue les Pronoms de la première, de la ſeconde, & de la troiſième perſonne ; c'eſt que rien n'eſt plus raiſonnable que de différencier les eſpèces de Pronoms par les différences mêmes de leur nature commune.

Il eſt donc faux de dire que les Pronoms ne ſont que de ſimples vicegérents des noms, & que le ſujet qu'ils expriment n'eſt déterminé que par le reſſouvenir de la choſe nommée : le ſujet en eſt déterminé par l'idée préciſe de l'une des trois perſonnes, avec abſtraction de la nature du ſujet ; mais dans chaque occaſion, l'idée de la perſonne réveille

éveille le souvenir de celle de la nature du même sujet, parce qu'elle est inséparable du sujet. Ainsi quand, au sortir du spectacle, je dis qu'Ariane m'a vivement intéressé; chacun se rappelle l'action pathétique de l'inimitable *Clairon*, quoique je ne l'aye désignée par aucun trait qui lui soit individuellement propre : le rôle dont elle étoit chargée dans la représentation, rappelle nécessairement le souvenir de l'actrice, parce qu'il l'indique individuellement, quoiqu'accidentellement. C'est de la même manière que l'idée du rôle dont est chargé un sujet dans la représentation de la pensée, indique alors ce sujet individuellement & rappelle le souvenir de sa nature propre : mais ce souvenir n'est rappelé qu'accidentellement; parce que le rôle est lui-même accidentel au sujet; & qu'en passant à un autre il réveillera l'idée d'une autre nature. 

Il est pareillement faux que les mots *je*, *me*, *moi*, &c. soient les noms, & non les Pronoms, de la première & de la seconde personne : parce qu'aucun de ces mots ne détermine les êtres par l'idée de la nature, en quoi consiste le caractère spécifique des noms; mais qu'ils les déterminent par l'idée de la personne ou du rôle, ce qui est le caractère propre & exclusif des Pronoms.

Quant à l'objection du grammairien de l'*Année littéraire*, que tout mot, excepté

LIV. II. ceux-ci, appartient à la troisième personne, & qu'il est certain que la troisième personne s'empare de tout ; je crois qu'il peut être de quelque utilité d'en approfondir le véritable sens. Il n'y a point d'être déterminé par un nom, qui ne puisse être le sujet du discours, & chargé conséquemment du troisième rôle ou de la troisième personne : c'est principalement pour cette fin que les noms ont été introduits dans le langage ; il seroit inutile de nommer les êtres, si ce n'étoit pour en parler ; & l'on a plus d'occasions d'en parler sans leur adresser la parole qu'en la leur adressant. Il est donc naturel que tous les noms, sous leur forme primitive, soient du ressort de la troisième personne, & que cette troisième personne s'en empare, puisqu'on veut le dire ainsi. Mais ce n'est pas par l'idée de cette relation personnelle que les sujets nommés sont déterminés dans les noms ; c'est par l'idée de leur nature. Aussi cette disposition primitive des noms, à être de la troisième personne, n'y a pas l'effet d'une propriété essencielle, je veux dire l'immutabilité : les noms, dans le besoin, peuvent se revêtir d'un autre rôle ; le vocatif des noms grecs & des noms latins, est un cas qui ajoûte à l'idée primitive du nom, l'idée accessoire de la seconde personne, & jamais la troisième ne pourra s'emparer, par exemple, du nom *Domine*, ni du nom Κυριε. (*i*)

(*i*) Voyez *Liv.* III. *ch.* V. *art.* 2.

Il suit évidemment de tout ce qui précède, qu'on ne doit regarder comme des Pronoms, que les mots qui expriment des êtres déterminés par l'idée de leur personne.

Les Pronoms de la première personne sont, en françois, *je*, *me*, *moi* au singulier ; & *nous* au pluriel.

Ceux de la seconde sont *tu*, *te*, *toi* au singulier ; & *vous* au pluriel.

Pour la troisième personne, il y a deux espèces de Pronoms dans notre langue ; l'un *direct*, & l'autre *réfléchi*.

Le Pronom *direct* est celui qui détermine directement & simplement les êtres par l'idée de la troisième personne : c'est *il*, *elle*, & *lui* au singulier ; *ils*, *eux*, *elles*, & *leur* au pluriel.

Le Pronom *réfléchi* est celui qui détermine les êtres par l'idée de la troisième personne, avec l'idée accessoire de réflexion ou de réaction sur le même objet ; c'est *se* & *soi* pour les deux nombres.

Remarquez qu'il auroit pu arriver qu'il y eût aussi des Pronoms réfléchis des deux premières personnes, puisque les sujets de l'une & de l'autre peuvent être envisagés sous les mêmes aspects que ceux de la troisième ; par exemple, *je me flatte*, *tu te vantes*, *vous vous promenez*, &c. Mais l'usage n'introduit guères de choses superflues dans les langues ; & les Pronoms réfléchis

des deux premières personnes ne pourroient servir à rien : il n'y a que le sujet qui parle ou qui est censé parler de lui-même, qui soit de la première personne ; il n'y a que le sujet à qui l'on parle de lui-même, qui soit de la seconde ; cela est sans équivoque : mais tous les différents objets dont on parle sont de la troisième ; & il étoit raisonnable qu'il y eût un Pronom de cette personne qui marquât nettement l'identité avec le sujet de la proposition, telle que *se* & *soi*. Aussi ce Pronom a-t-il été adopté partout.

Il n'en est pas de même du Pronom direct ; & c'est pour cela que j'ai dit, qu'il y a deux sortes de Pronoms de la troisième personne *dans notre langue*, afin qu'on n'aille pas croire que ce soit la même chose dans tous les idiômes. Les Latins, par exemple, n'ont point de Pronom direct ; ils n'ont que le réfléchi *sui*, *sibi*, *se*. La raison en est que, le Pronom direct étant surtout destiné à présenter sous le rôle de la troisième personne le sujet de la proposition, un mot exprès pour cela seroit superflu dans une langue qui désigne toujours ce point de vûe sans équivoque par les terminaisons de ses verbes : *amat*, *amabit*, *amentur*, *audiebat*, *audient*, *audientur*, &c. supposent toujours, & sans incertitude à cet égard, un sujet de la troisième personne. Ce n'est pas la même chose parmi nous : *aime*, *ouvre*, *fasse*, *vienne*, &c.

servent également pour la première & pour la troisième personne ; *aimois*, *ouvris*, *fais*, *viendrois*, &c. servent également pour la première & pour la seconde : il n'y a que l'énonciation expresse des Pronoms qui puisse lever ces équivoques. CH. II.

Je m'attends bien que les rudimentaires me citeront *is*, *ea*, *id* ; *hic*, *hæc*, *hoc* ; *ille*, *illa*, *illud* ; *iste*, *ista*, *istud* ; &c. Mais que puis-je dire à ceux qui n'ont d'autre raison de regarder ces mots comme des Pronoms, si ce n'est que tous les rudiments le disent ainsi ? Je me contenterai de leur demander comment ils peuvent concevoir qu'*ille* soit un Pronom de la troisième personne dans ce premier vers de l'Enéide, *Ille ego qui quondam*, &c.

Tout le monde sait que les livres latins sont pleins d'exemples où ces mots sont en concordance de genre, de nombre, & de cas avec des noms qu'ils accompagnent ; ce qui, comme on le verra par la suite, est un caractère propre aux adjectifs. Si on les trouve quelquefois employés seuls, c'est par ellipse ; & la concordance à laquelle ils demeurent soumis, même dans ces occasions, décèle assez leur nature, leur fonction, & leur relation à un sujet déterminé auquel ils sont actuellement appliqués, quoiqu'il ne soit pas expressément énoncé.

On peut objecter qu'il en est de même

Liv. II. de notre Pronom direct, *il* pour le masculin, *elle* pour le féminin, qui d'ailleurs vient du latin *ille*, *illa*. Mais il est aisé de répondre solidement à cette objection.

Premierement, on n'a jamais employé notre *il* & notre *elle* comme un adjectif joint à quelque nom par appofition; jamais on n'a dit en françois *il moi*, *il je*, comme on dit en latin *ille ego*; ni *il homme*, *elle femme*, comme *ille vir*, *illa mulier*. Puisque *il* & *elle* ne peuvent être joints aux noms par appofition, & que c'est, comme on le verra bientôt, la principale destination des adjectifs; on ne doit donc pas les regarder comme des adjectifs.

Secondement, les noms en anglois n'ont point de genres, & avec raison, puisque les adjectifs y sont constamment indéclinables; cependant il y a un Pronom direct de la troisième personne pour le masculin, qui est *hè*, *him*, & un pour le féminin, qui est *shè*, *her*. Il en est en françois comme en anglois de cette distinction : comme toutes sortes d'objets peuvent être à la troisième personne, c'est uniquement pour lever l'incertitude des applications, que l'idée principale du Pronom est modifiée par l'idée accessoire du genre, qui tient jusqu'à certain point à la nature des êtres; & la concordance grammaticale n'y a influé en rien.

Troisiémement, quoique notre *il* & notre

*elle* viennent du latin, *ille*, *illa*, ce n'eſt pas à dire pour cela qu'ils en ayent conſervé le ſens & la nature : toutes les langues prouvent en mille manières que des mots de diverſes eſpèces & de ſignifications très-différentes ont une même racine.

Quelques grammairiens font deux claſſes de nos Pronoms, vus ſous un autre aſpect ; ils nomment les uns *perſonnels*, & les autres *conjonctifs*.

Les Pronoms *perſonnels* de la première perſonne, ſelon M. Reſtaut, ſont *je* & *moi* pour le ſingulier, & *nous* pour le pluriel : ceux de la ſeconde perſonne ſont *tu* & *toi* pour le ſingulier, & *vous* pour le pluriel : ceux de la troiſième perſonne ſont *il*, *lui*, & *elle* pour le ſingulier ; *ils*, *eux*, & *elles* pour le pluriel ; & *ſoi* pour les deux nombres. Les Pronoms *conjonctifs* de la première perſonne ſont *me* pour le ſingulier, & *nous* pour le pluriel : ceux de la ſeconde perſonne ſont *te* pour le ſingulier, & *vous* pour le pluriel : ceux de la troiſième perſonne ſont *lui* pour le ſingulier, *leur* pour le pluriel, & *ſe* pour les deux nombres.

Tous les Pronoms indiſtinctement déterminent les êtres par l'idée préciſe d'une perſonne, ils ſont tous *perſonnels* ; & dès là ils doivent tous perdre cette dénomination, qui n'ajoûteroit rien à celle de *Pronoms* : les diſtinguer en perſonnels & con-

LIV. II. jonctifs ; c'eſt donner à entendre que les premiers ſeulement ſont perſonnels ; & poſer par conſéquent une diſtinction fauſſe & abuſive. M. Reſtaut devoit d'autant moins l'adopter, qu'il commence l'article des prétendus Pronoms conjonctifs par une définition qui les rappelle néceſſairement aux perſonnels : » Ce ſont, dit-il, des Pronoms qui » ſe mettent ordinairement pour les cas des » Pronoms perſonnels. «

Une diſtinction doit prévenir toute confuſion, en aſſignant à chaque individu la claſſe qui lui convient. Pourquoi trouve-t-on donc les mêmes mots *nous*, *vous*, *lui* dans les deux claſſes dont il s'agit ? Un même mot, pris dans le même ſens ſpécifique, ne ſauroit appartenir à deux différentes claſſes.

La dénomination de *conjonctifs* donnée aux Pronoms de la ſeconde claſſe, n'eſt pas plus heureuſement trouvée que la diſtinction même. C'eſt, dit-on, parce qu'on les joint toujours à quelque verbe dont ils ſont le régime. Mais on pourroit dire de même que *je*, *tu*, *il*, *elle*, *ils*, & *elles* ſont conjonctifs, parce qu'on les joint toujours à quelques verbes dont ils ſont le ſujet ; & qu'il en eſt de même de *moi*, *toi*, & *ſoi*, parce qu'on les joint toujours à quelque prépoſition, exprimée ou ſouſentendue, dont ils ſont le complément : car le ſujet n'eſt pas moins joint au verbe, ni le complément à

la préposition, que le régime au mot qui le régit. D'ailleurs la dénomination de *conjonctif* n'a pas le sens qu'on lui donne ici. Ce qui est joint à un autre doit s'appeler *adjoint* ou *conjoint*; & c'est ainsi qu'en a usé le P. Buffier à l'égard des Pronoms mêmes dont il s'agit (*j*); & l'on doit appeler *conjonctif*, non ce qui est joint, mais ce qui sert à joindre; c'est le sens que l'usage a donné à ce mot d'après l'étymologie. (3.) CH. II.

(*j*) Gramm. fr. n°. 387.

Tous les autres mots qu'il a plu aux grammairiens d'insérer dans le catalogue des Pronoms, n'y ont été admis qu'en conséquence de l'idée fausse que l'on s'étoit formée de cette partie d'oraison. Je remarquerai en leur lieu les adjectifs & les adverbes que l'on avoit ainsi déplacés : je vais reconnoître ici les noms pris faussement pour des Pronoms, sans suivre aucun autre ordre que celui de l'alphabet.

*AUTRUI*. La signification du nom *hom-*

---

(3) Tous les mots terminés en latin par *ivus*, *iva*, *ivum*, & en françois par *if*, *ve*, paroissent avoir tiré cette terminaison de *juvare* (aider). Le sens général de tous ces mots confirme cette conjecture : *augmentatif*, qui sert à augmenter; *adjectif*, qui sert à ajoûter; *conjonctif*, qui sert à joindre; *diminutif*, qui sert à diminuer; *palliatif*, qui sert à couvrir, à cacher, comme un manteau (*pallium*); &c. On trouve dans tous l'idée de service, de *juvare*.

LIV. II. *me* y eſt évidemment renfermée & modifiée par l'idée d'*autre* : ainſi quand on dit, *ne faire aucun tort à AUTRUI, ne deſirez pas le bien d'AUTRUI* ; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *ne faire aucun tort à UN AUTRE HOMME* ou *aux AUTRES HOMMES, ne deſirez pas le bien d'UN AUTRE HOMME* ou *des AUTRES HOMMES*. Ce mot doit donc être de même nature que le nom *homme*; nonobſtant l'idée acceſſoire rendue par *autre* ; & il eſt néceſſairement de la même claſſe, par la raiſon même que l'un ſe met pour l'autre. Car outre que je crois avoir ſuffiſamment montré que l'eſſence des Pronoms ne conſiſte point à pouvoir être mis pour les noms ; je penſe que l'intérêt de la clarté, néceſſaire à tout diſcours, exige que les mots ne puiſſent y être remplacés que par d'autres mots homogènes.

*CECI* & *CELA* ſont deux noms démonſtratifs qui ſignifient *cette choſe-ci* & *cette choſe-là* ; de ſorte que le premier déſigne une choſe préſente ou plus prochaine, & le ſecond une choſe abſente ou plus éloignée : mais il eſt certain que dans tous deux l'idée de *choſe* eſt la principale, & que celles de démonſtration & de diſtinction ne ſont qu'acceſſoires. *CECI eſt bon, CELA eſt meilleur* ; c'eſt-à-dire, *CETTE CHOSE-CI eſt bonne, CETTE CHOSE-LA eſt meilleure.*

*ON*. C'eſt encore un nom qui ſignifie

*homme*, de l'aveu même de ceux qui le regardent comme Pronom. » Il y a lieu de croire, » ſelon M. Reſtaut (*k*) qu'il s'eſt formé par » abbréviation ou par corruption de celui » d'*homme* : ainſi lorſque je dis *ON étudie*, » *ON joue*, *ON mange*, c'eſt comme ſi je » diſois *homme étudie*, *homme joue*, *homme* » *mange*. Je fonde cette conjecture ſur deux » raiſons : 1°. ſur ce que dans quelques lan» gues étrangères, comme en italien, en » allemand, & en anglois, on trouve les » mots qui ſignifient *homme* employés au » même uſage que notre *on* : 2°. ſur ce que » *on* reçoit quelquefois l'article..... *le* avec » l'apoſtrophe, comme le nom *homme* : ainſi » nous diſons *l'ON étudie*, *l'ON joue*, *l'ON* » *mange*, ſans doute parce qu'on diſoit au» trefois *l'homme étudie*, *l'homme joue*, *l'hom*» *me mange*. « Ce que dit ici M. Reſtaut de l'italien, de l'allemand, & de l'anglois, eſt prouvé dans la *Grammaire françoiſe* de l'abbé Regnier l'un de ſes guides. (*l*) Comment M. Reſtaut, qui vouloit donner des *Principes raiſonnés*, s'en eſt-il tenu ſimplement aux raiſonnements des maîtres qu'il a conſultés, ſans pouſſer le ſien juſqu'à conclure que notre *on* eſt un ſynonyme du nom *homme* ? Il l'eſt en effet pour les cas où l'on ne veut indiquer que l'eſpèce, comme *on naît pour mourir* ; ou une partie vague des individus de l'eſpèce, comme *on nous écoute*.

CH. II.

(*k*) *Chap.* V. *art.* j.

(*l*) *In*-12. p. 245. *in* 4°. p. 258.

LIV. II. *PERSONNE*. De tous les noms qu'il a plu à nos grammairiens de prendre pour des Pronoms, il n'y en avoit peut-être aucun qui dût moins les tromper que celui-ci. Nous disons en françois, *une PERSONNE m'a dit;* & nul homme ne pense que le mot *personne* soit ici un Pronom : c'est un nom généralement reconnu, qui signifie *un homme déterminé en soi mais qu'on ne détermine pas dans le discours*. On n'imagine pas plus qu'il y ait un Pronom dans cette phrase, *aucune PERSONNE de marque ne l'a dit ;* & l'on a raison. Comment peut-il donc se faire que le même mot, non seulement quant au matériel mais quant au sens, soit tout à coup métamorphosé en Pronom dans cette autre phrase, si approchante de la précédente, *PERSONNE ne l'a dit ?* N'est-il pas évident que c'est ici le même nom, employé sans article, afin qu'il soit pris dans un sens indéterminé ou général ? N'est-ce pas la même tournure que dans cette autre phrase, *AME qui vive ne le sait ?* Mais on ne s'avisera jamais de croire que le mot *ame* cesse ici d'être un nom pour devenir Pronom : on ne doit donc pas plus le dire du nom *personne*, quand il est employé dans des circonstances pareilles & sous la même analogie. C'est d'ailleurs, dans ce cas-là même & avec la négation, le correspondant exact du *nemo* des latins ; mais *nemo* est visible-

ment une contraction de *ne homo*, dans le développement de laquelle on voit sensiblement le nom *homo* : jugez de *personne* par son correspondant, & trouvez, si cela se peut, comment *personne* est un Pronom. CH. II.

*QUICONQUE.* C'est un mot équivalent à *tout homme qui* : l'idée d'*homme* est évidemment la principale ; *tout* n'énonce qu'une idée accessoire & qui suppose celle d'*homme* ; *qui* indique réduplicativement la même idée d'*homme* & avec conjonction, pour ajoûter à *tout homme* une proposition incidente déterminative : *quiconque*, par son idée principale, est donc un nom ; & par les idées accessoires, c'est un nom conjonctif. *Je le dis à QUICONQUE veut l'entendre*, c'est-à-dire, *je le dis à tout homme qui veut l'entendre*. Les grammairiens avoient jugé que *qui* étoit un Pronom ; il falloit bien en faire un de *quiconque*, qui en est dérivé. Mais moi, je crois également faux & le principe & la conséquence : *qui* est un adjectif; (*m*) & j'ai déjà fait voir que la dérivation ne prouve point identité d'espèce entre le radical & le dérivé.

(*m*) Voyez le *Ch.* III. *Art.* ij.

*QUOI.* C'est un autre nom conjonctif, équivalent à *quelle chose*, ou à *laquelle chose* : il est évident que l'idée de *chose* est dans ce développement la principale ; & que l'idée de démonstration, aussi bien que celle de conjonction, lui sont subordonnées. *Je*

*ne ſais à* QUOI *vous penſez, de* QUOI *parlez-vous?* c'eſt-à-dire, *je ne ſais à* QUELLE CHOSE *vous penſez, de* QUELLE CHOSE *parlez-vous?*

*Rien.* Il en eſt de *rien* à l'égard des choſes, comme de *perſonne* à l'égard des hommes, dans le cas où celui-ci a été pris pour un Pronom. *Rien* vient du latin *rem* (choſe), prononcé d'abord par la voyelle naſale comme *rein*, ainſi qu'on le prononce encore dans pluſieurs patois de la France; l'*i* s'y eſt enſuite introduit comme dans *miel*, *fiel* venus des mots latins *mel*, *fel*. (n) Cette origine du mot en décide la claſſe, & ſa nature eſt confirmée par le ſens: *rien* eſt équivalent à *aucune choſe*; & quand on dit *RIEN n'eſt moins éclairci que la Grammaire*, c'eſt comme ſi l'on diſoit *AUCUNE CHOSE n'eſt moins éclaircie que la Grammaire*, ou même plus ſimplement, *CHOSE n'eſt moins éclaircie que la Grammaire. Rien* eſt donc un nom comme ſon ſynonyme *choſe*, à moins qu'on ne trouve encore quelque fauſſe raiſon pour faire de *choſe* un Pronom comme on en a fait un de *rien*; ce qui me paroît difficile.

(n) Diction. étymol. de *Ménage*, au mot Rien.

Ce détail, minutieux en apparence, où je ſuis entré ſur les prétendus Pronoms de notre langue, n'a pas uniquement pour objet notre Grammaire particulière; j'y ai enviſagé la Grammaire générale & toutes les

langues. On a, presque partout, regardé comme des Pronoms, les mots correspondants de ceux que j'ai examinés ici ou dont je remets ailleurs l'examen : il est facile d'y appliquer les mêmes remarques ; & cette application est d'autant plus nécessaire, qu'on ne doit compter sur la clarté d'aucune méthode d'enseignement, qu'autant que chaque chose y sera vue à sa place. CH. II.

## CHAPITRE III.

### *Des Adjectifs.*

QUOIQUE nos connoissances soient essenciellement fondées sur des idées particulières & individuelles, elles supposent pourtant & elles amènent même des vûes & des idées générales. CH. III.

Généraliser une idée, c'est la séparer, par la pensée, de toutes les autres auxquelles elle se trouve associée dans tel ou tel individu, afin de la considérer à part & de la mieux approfondir. C'est au moyen de cette espèce de méchanisme que l'on remonte de l'individu au genre suprême, par une sorte de gradation que l'on nomme ascendante ; *médor*, *chien*, *brute*, *animal*, *substance*, *être*. L'idée de *médor* renferme nécessaire-

Liv. II. rement plus d'attributs que l'idée ſpécifique de *chien* ; parce que tous les attributs de l'eſpèce conviennent à l'individu, qui a de plus ſes attributs propres & individuels : par une raiſon ſemblable, & que l'on peut appliquer à chaque dégré de cette progreſſion, l'idée de *chien* renferme plus d'attributs que l'idée générique de *brute* ; parce que tous les attributs du genre conviennent à l'eſpèce, & que l'eſpèce a de plus ſes attributs différenciels & caractériſtiques, incommunicables aux autres eſpèces compriſes ſous le même genre.

La gradation aſcendante de l'individu à l'eſpèce, de l'eſpèce au genre prochain, de celui-ci au genre plus éloigné, & ſucceſſivement juſqu'au genre ſuprême, eſt donc une véritable décompoſition d'idées, que l'on ſimplifie par l'abſtraction, afin de les mettre plus à la portée de l'eſprit, en les débaraſſant de toute complication. C'eſt la méthode d'analyſe, qui nous procure ainſi des idées élémentaires, que l'on peut appeler ſimples par rapport à nous : le nombre n'en eſt pas, à beaucoup près, ſi prodigieux que celui des diverſes combinaiſons qui peuvent en réſulter, & qui caractériſent les eſpèces ſubalternes & les individus ; par là elles peuvent devenir l'objet d'une nomenclature générale, & qui ſoit à la portée de tous les hommes.

La

La gradation descendante du genre suprême à l'espèce prochaine, de celle-ci à l'espèce la plus éloignée, & successivement jusqu'aux individus, est au contraire une véritable composition d'idées que l'on réunit par la pensée, pour les rapprocher davantage de la vérité & de la nature. C'est la méthode de synthèse, au moyen de laquelle, en rapprochant les unes des autres les idées élémentaires & générales, nous parvenons à composer les idées moins générales, & même les individuelles que présente la nature & qui entrent dans le système de nos connoissances. CH. III.

Nos mots sont donc comme les résultats de la décomposition analytique des idées; ce sont les signes sensibles des idées élémentaires. Nos phrases, qui rapprochent souvent plusieurs mots pour l'expression d'une seule idée totale, sont autant d'opérations synthétiques qui nous ramènent aux idées plus composées & à la nature des choses, & qui par conséquent donnent à nos discours plus de justesse, en en faisant des images plus vraies. Les noms appellatifs & les autres mots généraux, combinés entre eux comme les idées simples qu'ils représentent, nous donnent la représentation exacte des idées les plus complexes.

On prend d'abord un nom appellatif, afin de fixer l'attention de l'esprit sur l'idée

LIV. II. de la nature commune à laquelle on veut rapporter l'être dont on doit parler; on ajoûte ensuite à ce nom appellatif un mot qui désigne un être quelconque par une idée précise, à la vérité, mais générale, accidentelle, & applicable à plusieurs natures. Par exemple, au lieu de dire simplement *homme*; on dit *homme pieux*, *homme impie*, *homme savant*, *homme ignorant*, ou bien *cet homme*, *deux hommes*, *plusieurs hommes*, &c. Les mots *pieux*, *impie*, *savant*, *ignorant*, désignent des êtres quelconques par les idées précises de *piété*, d'*impiété*, de *savoir*, d'*ignorance*, mais qui sont accidentelles à la nature d'*homme* & également applicables à toute autre nature : les mots *cet*, *deux*, *plusieurs*, désignent aussi des êtres quelconques par des idées qui sont précises, mais qui sont encore plus accidentelles à la nature d'*homme* & à toute autre, & par là plus généralement applicables à quelque nature que ce soit.

C'est sur ce méchanisme métaphysique qu'est fondée la nécessité des *Adjectifs*, espèce de mots ainsi nommés d'*adjectum*, supin d'*adjicere* (ajoûter); en sorte qu'*adjectivus* (adjectif) signifie proprement *qui sert à ajoûter*. C'est caractériser très-bien la distinction de cette espèce de mots, puisqu'ils servent en effet à modifier les noms appellatifs, en ajoûtant à l'idée de la nature com-

mune qu'ils énoncent quelqu'autre idée accidentelle. CH. III.

Les *Adjectifs* sont donc des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par une idée précise, mais accidentelle à la nature commune déterminément énoncée par les noms appellatifs auxquels on les joint.

Les noms propres expriment des natures individuelles, que l'analyse n'a pas décomposées, & auxquelles par conséquent la synthèse n'a rien à ajoûter : la méthode synthétique n'est chargée que de combiner les idées élémentaires & générales ; & voilà pourquoi les Adjectifs ne s'ajoûtent qu'aux noms appellatifs. Mais ces Adjectifs, n'exprimant les êtres que d'une manière indéterminée, n'ont un sens décidé qu'autant qu'ils sont effectivement appliqués à quelque nom appellatif, qu'ils supposent essenciellement. Or il n'y a que deux choses qui puissent être modifiées dans la signification des noms appellatifs, savoir la compréhension & l'étendue : de là deux espèces générales d'Adjectifs, que j'appellerai *Adjectifs physiques* & *Articles*.

## Article I.

### *Des Adjectifs physiques.*

Les *Adjectifs physiques* sont ceux qui ajoûtent à la compréhension du nom appellatif, une idée accessoire qui devient partielle dans l'ensemble. Tels sont les Adjectifs *pieux*, *rond*, *semblable* : car quand on dit, par exemple, *homme pieux*, *vase rond*, *figures semblables*, on énonce des idées totales, qui renferment dans leur compréhension plus d'attributs partiels que n'en comprennent les simples idées énoncées par les noms appellatifs *homme*, *vase*, *figures* ; la compréhension du premier exemple, outre tous les attributs qui constituent la compréhension du nom *homme*, renferme encore l'attribut partiel de *piété* désigné par l'Adjectif *pieux* ; dans le second exemple, outre les attributs propres à la compréhension du nom *vase*, la totalité renferme encore l'attribut partiel de *rondeur* exprimé par l'Adjectif *rond* ; enfin dans le troisième exemple, outre les idées partielles qui constituent la compréhension du nom *figures*, la compréhension totale renferme encore l'idée partielle de *similitude* ajoûtée au tout par l'Adjectif *semblables*.

Je donne à ces Adjectifs le nom de *Physiques*, du grec φυσις, *natura* ; parce qu'ils

CH. III.

exprimment une idée partielle de la nature totale énoncée par l'ensemble de l'Adjectif avec le nom appellatif.

Par la dénomination d'*Adjectifs physiques*, je n'entends donc pas les mêmes que M. du Marsais a distingués par ce nom : il ne le donne (o) qu'à ceux qui désignent par l'idée précise de quelqu'une des impressions que font immédiatement sur nos sens les objets physiques, comme *blanc*, *rouge*, *quarré*, *rond*, *doux*, *amer*, *dur*, *moux*, *sec*, *humide*, *chaud*, *froid*, &c. Par opposition, il nomme *métaphysiques* les Adjectifs qui désignent par l'idée précise d'une qualité qui n'est que le résultat de quelque considération de notre esprit à l'égard des êtres, comme *premier*, *second*, *dernier*, *grand*, *petit*, *différent*, *pareil*, *semblable*, *parfait*, *beau*, *nécessaire*, *utile*, *possible*, *mien*, &c.

(o) Encyclop. au mot ADJECTIF.

Une sorte de Philosophie peut s'accommoder peut-être de cette distinction ; mais je ne crois pas qu'elle puisse être d'aucune utilité dans la Logique grammaticale ; ni servir en aucun cas à rendre raison des usages de cette partie d'oraison. Tous les Adjectifs que je viens de citer, & en général tous ceux qui servent à ajoûter une idée accessoire à la compréhension du nom appellatif auquel on les joint, sont pour moi des Adjectifs physiques ; & je ne les distingue que de ceux qui, sans modifier la compré-

LIV. II. henſion, déterminent ſeulement l'étendue d'une manière ou d'une autre. On ſent bien que cette diſtinction tient à la nature des noms appellatifs, pour leſquels ſont faits les Adjectifs : & l'on verra bien par la ſuite qu'elle n'eſt pas ſans utilité.

Il eſt eſſenciel de remarquer que, dans toutes les langues, les Adjectifs phyſiques ont la propriété d'être quelquefois pris *ſubſtantivement*, c'eſt-à-dire, à la manière des noms : » ce qui ne peut arriver, dit M. du » Marſais, (p) que parce qu'il y a alors » quelque autre nom ſouſentendu qui eſt » dans l'eſprit : par exemple, *le* VRAI *per-* » *ſuade*, c'eſt-à-dire, *ce qui eſt vrai*, *l'être* » *vrai*, ou *la vérité*; *le* TOUT-PUISSANT » *vengera les* FOIBLES *qu'on opprime*, c'eſt- » à-dire, *Dieu, qui eſt tout-puiſſant, ven-* » *gera les hommes foibles.* «

(p) Trop. III. j.

Il me ſemble que cette explication n'a pas toute la juſteſſe qu'on a droit d'attendre de notre grammairien philoſophe. Quand un Adjectif phyſique eſt employé ſeul dans une phraſe, ſi on le rapporte à quelque nom ſouſentendu qu'on a dans l'eſprit, il eſt évident qu'alors il eſt véritablement employé comme Adjectif, qu'il exprime en ſoi un être d'une nature indéterminée, lequel, dans le cas préſent, eſt déterminé accidentellement par l'application actuelle de l'Adjectif au nom ſouſentendu;

l'Adjectif n'est donc pas pris alors, comme on dit, *substantivement.* Ainsi dans cette phrase; *le* TOUT-PUISSANT *vengera les foibles*, les deux Adjectifs *tout-puissant* & *foibles* demeurent purs & véritables Adjectifs, parce que l'on sousentend nécessairement avec l'un le nom *Dieu*, & avec l'autre le nom *hommes*, que l'on a dans l'esprit, comme si l'on disoit, *le* Dieu *tout-puissant vengera les* hommes *foibles.*

Il est cependant des cas où les Adjectifs physiques deviennent véritablement noms: c'est lorsqu'on s'en sert comme de mots propres à exprimer d'une manière déterminée la nature des êtres dont on veut parler, & dont on ne veut parler que relativement à l'idée qui constitue la signification propre de ces Adjectifs, abstraction faite de toute autre nature. C'est effectivement en cela que consiste la notion des noms; mais pour cela même il feroit inutile & déraisonnable de prétendre qu'il y eût aucun autre nom de sousentendu.

Que je dise, par exemple, *une* VRAIE *définition est le germe de toutes les connoissances possibles sur l'objet défini; ce discours est* VRAI: l'Adjectif *vrai* demeure Adjectif, parce qu'il énonce une idée qui, dans ces exemples, doit être ajoûtée à celle de ce qu'on y appelle *discours* & *définition*, laquelle n'est que partielle dans la nature to-

LIV. II. tale que l'on y exprime, & que cette idée ajoûtée demeure applicable à toute autre chose selon l'occurrence, à une *nouvelle*, à un *récit*, à un *systême*, &c.

Mais dans le premier exemple de M. du Marsais, *le VRAI persuade*, le mot *vrai* est un véritable nom, parce qu'il exprime déterminément une espèce d'être, qu'il désigne par l'idée de sa nature : la nature de l'espèce d'être à laquelle on attribue de *persuader*, c'est la *vérité* ; mais il n'est pas plus raisonnable de substituer dans cette phrase *la vérité* à *le vrai*, que de substituer *l'humanité* à *l'homme* dans celle-ci, *l'homme est sociable*, quoique la nature de l'être auquel on attribue d'être sociable, soit *l'humanité*. C'est qu'il y a entre le *vrai* & la *vérité* la même différence qu'entre l'*homme* & l'*humanité* ; les deux noms *vérité* & *humanité* expriment d'une manière abstraite la nature des deux espèces d'êtres énoncées par les noms concrets *vrai* & *homme* ; le *vrai* est le suppôt de la *vérité*, & l'*homme* est le suppôt de l'*humanité*.

En général, ce n'est jamais quand il s'agit des êtres animés, que l'on peut dire qu'un Adjectif est pris substantivement ; & la preuve en est, que ces Adjectifs suivent toujours le genre & le nombre des noms dont ils paroissent tenir la place, & en rappellent ainsi le souvenir. Ainsi en françois,

*l'Eternel*, *le Tout-puissant* sont pour *le* (Dieu) *éternel*, *le* (Dieu) *tout-puissant* ; *le sage*, *les savants*, *les élus*, pour *l'*(homme) *sage*, *les* (hommes) *savants*, *les* (hommes) *élus* ; *une mariée*, *une prude*, *une dévote*, c'est-à-dire, *une* (femme) *mariée*, *une* (femme) *prude*, *une* (femme) *dévote* ; *faire le beau* ou *la belle*, *l'important* ou *l'importante*, c'est-à-dire, *faire l'*(homme) *beau* ou *la* (femme) *belle*, *l'*(homme) *important* ou *la* (femme) *importante*.

J'avoue qu'en pareil cas l'Adjectif est quelque fois accompagné d'un autre Adjectif, qui paroît le modifier comme il modifieroit un nom appellatif. C'est une imitation de la syntaxe des noms, dont l'Adjectif modifié paroît tenir la place : au fond l'Adjectif modificatif ne fait sur l'autre que l'office d'adverbe ; *un véritable* SAGE, *une fausse* DÉVOTE, c'est *un* (homme) *véritablement sage*, *une* (femme) *faussement dévote*.

Quand même l'Adjectif ne se rapporteroit à aucun être animé, dès qu'il énonce un attribut propre à une classe déterminée d'êtres que l'on peut désigner par un nom appellatif, il doit toujours être réputé Adjectif. Ainsi *le* FORT *de l'épée*, *le* TRANCHANT *du rasoir*, *les* ACIDES *de l'estomac*, *les* PURGATIFS, *deux* PARALLÈLES, *une* PERPENDICULAIRE, *une* ANTIQUE, c'est *l'*(endroit) *fort de l'épée*, *le* (côté) *tranchant*

LIV. II. *d'un rasoir*, *les* (sucs) *acides de l'estomac*, *les* (remèdes) *purgatifs*, *deux* (lignes) *parallèles*, *une* (ligne) *perpendiculaire*, *une* (statue *ou* médaille) *antique*.

L'Adjectif n'est donc véritablement pris substantivement, que quand il énonce une idée qui peut effectivement être actuellement appliquée à des êtres de différentes espèces, que l'on pourroit désigner par différents noms appellatifs ; mais que l'on fait réellement abstraction de tous ces êtres, & que l'on n'envisage que le point de vûe commun qui caractérise la signification de l'Adjectif ; comme quand on dit, *le* VRAI *persuade*, *l'*HONNÊTE *doit être préféré à l'*AGRÉABLE *& à l'*UTILE : la première proposition est vraie d'un *récit*, d'un *systême*, d'un *argument*, d'un *geste*, d'un *repentir*, d'une *tristesse*, d'un *désir*, d'un *soupir*, &c ; mais elle ne désigne déterminément aucun de ces objets, elle en fait abstraction, & ne présente ce dont elle parle que comme un être dont l'essence est la *vérité* : c'est la même chose de la seconde proposition par rapport à ce qui y est appelé *honnête*, *agréable*, *utile* ; & c'est ainsi qu'il faut entendre ce vers d'Horace, (*q*)

*Omne tulit punctum qui miscuit* UTILE DULCI.

(*q*) *Art. poet. v.* 343.

L'Adjectif pris substantivement fait donc envisager les êtres auxquels il peut conve-

nir, ſous le point de vûe qui conſtitue ſa ſignification propre ; & l'idée qu'il exprime devient l'idée de la nature commune à tous ces êtres, au moins dans la propoſition dont il s'agit, parce que l'attribut qui y eſt énoncé ne leur convient qu'en vertu de cette nature commune.

Comme il y a des Adjectif qui ſe transforment quelquefois en noms, on a cru remarquer qu'au contraire certains mots reçus généralement pour noms ſont de véritables Adjectifs. » Il y a, dit Lancelot (r) une » autre ſorte de noms qui paſſent pour ſubſ» tantifs, quoiqu'en effet ils ſoient Adjectifs, » puiſqu'ils ſignifient une forme accidentelle, » & qu'ils marquent auſſi un ſujet auquel » convient cette forme : tels ſont les noms » de diverſes profeſſions des hommes, com» me *Roi*, *Philoſophe*, *Peintre*, *Soldat*, &c. » Et ce qui fait que ces noms paſſent pour » ſubſtantifs, c'eſt que ne pouvant avoir pour » ſujet que l'homme ſeul, au moins pour » l'ordinaire & ſelon la première impoſition » des noms, il n'a pas été néceſſaire d'y » joindre leur ſubſtantif, parce qu'on l'y peut » ſousentendre ſans aucune confuſion, le rap» port ne s'en pouvant faire à aucun autre ; » & par là ces mots ont eu dans l'uſage ce » qui eſt particulier aux ſubſtantifs, qui eſt » de ſubſiſter ſeuls dans le diſcours. «

(r) Gramm. gén. II, *ij*.

Si la remarque du ſavant Lancelot étoit

LIV. II. vraie, elle n'iroit pas moins qu'à faire passer de la classe des noms dans celle des Adjectifs, tous les noms appellatifs. Ils signifient tous une forme accidentelle au genre supérieur, & marquent tous un sujet auquel convient cette forme. Il en est, par exemple du nom *homme* à l'égard d'*animal*, du nom *animal* à l'égard de *substance*, &c. comme des mots *Roi*, *Peintre*, *Philosophe*, *Soldat* à l'égard du nom *homme* : de même que la *royauté*, la *profession de peindre*, la *philosophie*, le *métier des armes*, sont des formes accidentelles pour l'*homme* en général ; de même aussi l'*humanité* est une forme accidentelle pour l'*animal* en général, l'*animalité* une forme accidentelle pour la *substance* en général, parce que les caractères de l'espèce sont accidentels au genre, qui en fait abstraction : de même que les mots *Roi*, *Peintre*, *Philosophe*, *Soldat* marquent confusément un *homme* comme sujet des formes qu'ils énoncent clairement ; de même aussi le nom *homme* marque confusément un *animal* comme sujet de la forme spécifique qu'il exprime clairement, & le nom *animal* marque confusément une *substance* comme sujet de la forme clairement énoncée par sa signification propre.

Or il est évident qu'il n'y a point de noms appellatifs, dont on ne puisse raisonner comme on vient de faire des noms *homme*,

*animal*, *ſubſtance* ; & par conſéquent il n'y en a point, qu'on ne fît paſſer dans la claſſe des Adjectifs : ce qui ſeroit contre l'uſage de toutes les langues connues, & conſéquemment contre les vrais principes de la Grammaire générale. 

Je dis l'uſage de toutes les langues, parce que l'unanimité des temps & des nations eſt, ce me ſemble, en fait de langage, la preuve la plus sûre. Or il n'y a en effet aucune langue où il ne ſe trouve des noms qui déterminent les êtres par l'idée générale d'une nature commune à pluſieurs, & qui ſuivent des règles de ſyntaxe toutes différentes de celles qui règlent l'emploi des Adjectifs.

Dans les idiomes, par exemple, qui ont admis la diſtinction des genres, les noms appellatifs n'ont communément qu'une forme générique & un ſeul genre, à la différence des Adjectifs qui, pour l'ordinaire, ont autant de formes particulières que de genres. Dans les idiomes qui déclinent par cas, ſi la différence des genres n'eſt quelquefois pas marquée au nominatif des Adjectifs, elle reparoît dans les cas obliques : ainſi l'Adjectif latin *felix* n'a que cette terminaiſon au nominatif pour les trois genres ; mais il fait à l'accuſatif *felicem* pour le maſculin & le fémin, & *felix* pour le neutre.

C'eſt aſſûrément une ſuggeſtion de la na-

LIV. II. ture, & conséquemment la force de la vérité, qui a réglé partout une différence si propre à décider la question présente.

Tout mot destiné par l'usage d'une langue à exprimer une nature commune, avec une étendue d'une latitude fixe & une compréhension susceptible d'augmentation par le moyen des Adjectifs; tout mot, dis-je, de cette espèce est un nom appellatif; & ces caractères se reconnoissent, dans les langues qui ont admis des genres, par l'unité & l'invariabilité du genre de ces mots.

Tout mot destiné par l'usage d'une langue à être ajoûté à un nom appellatif, & à présenter comme accessoire à sa compréhension l'idée particulière que ce mot exprime, est un Adjectif physique; & ces caractères, dans les langues qui ont admis des genres, se reconnoissent par la diversité des terminaisons génériques accordées à la plûpart de ces mots, & dans presque toutes, par la concordance en nombre.

L'opinion de P. R. sur la nature de quelques noms appellatifs, est donc fausse & sans fondement. M. du Marsais la défend néanmoins en l'envisageant sous un autre aspect. (s) » Ces mots *roi*, *reine*, *père*, *mère*, sont, » dit-il, substantifs ou Adjectifs, selon l'usage » qu'on en fait. Quand ils sont sujets de la » proposition, ils sont pris substantivement; » quand ils sont l'attribut de la proposition, » ils sont pris adjectivement. «

(s) Tropes, III. *j*.

Il me ſemble que c'eſt chercher la nature des Adjectifs dans une idée qui leur eſt totalement étrangère. La nature de chaque mot eſt indépendante de l'uſage que l'on en fait dans l'enſemble d'une propoſition ; ce qui eſt une fois nom eſt toujours nom, ce qui eſt une fois Adjectif eſt toujours Adjectif, de quelque fonction qu'il puiſſe être chargé dans la propoſition : ſi le même mot matériellement pris ſe trouve placé dans deux eſpèces, c'eſt qu'indépendamment de l'enſemble l'uſage y a attaché des ſignifications ſpécifiques différentes, ſoit par une raiſon d'analogie, ſoit par le ſecours de quelque abſtraction, ou enfin à cauſe des différentes origines du même mot matériel. 

D'ailleurs quand je dis, par exemple, *Louis XV eſt un roi juſte ;* ces mots *un roi juſte*, ſelon M. du Marſais, ſont l'attribut, & conſéquemment le mot *roi* eſt Adjectif. Or les Adjectifs *un* & *juſte* s'accordent en nombre & en genre avec le mot *roi ;* il faut donc dire que les Adjectifs ſont en concordance avec d'autres Adjectifs : principe inoui en Grammaire, & qui apparemment n'y fera pas fortune.

Prenons un exemple plus frappant encore. *Triſte lupus ſtabulis*, dit Virgile ; c'eſt-à-dire, *Lupus* eſt negotium *triſte* in *ſtabulis :* le mot *negotium* eſt attribut ; peut-on dire ſérieuſement qu'il ſoit Adjectif ? à quel nom

 appellatif eſt-il ajoûté ? comment en modifie-t-il la compréhenſion ? comment s'accorde-t-il avec ce nom, ou même comment peut-il s'accorder en genre ; puiſqu'il eſt conſtamment du genre neutre ? Mais ſi *negotium* eſt toujours un nom, quoiqu'il ſoit attribut ; quelle raiſon peut l'empêcher de devenir Adjectif, qui ne puiſſe également ſauver de cette métamorphoſe les exemples cités par M. du Marſais, & tout autre mot de même eſpèce ?

---

## ARTICLE II.

### *Des Articles.*

Les noms appellatifs, ainſi qu'il a été remarqué, (t) font abſtraction des individus, & n'expriment par eux-mêmes que l'idée générale de la nature commune qui peut convenir à ces individus. Les Adjectifs phyſiques ne détruiſent point cette abſtraction des noms appellatifs ; ils ajoûtent ſeulement à leur compréhenſion l'idée acceſſoire dont ils ſont les ſignes propres.

(t) Chap. I.

C'eſt toute autre choſe des Adjectifs de la ſeconde eſpèce dont il va être queſtion : ils n'ajoûtent aucune idée à la compréhenſion du nom appellatif ; mais ils font diſparoître l'abſtraction des individus, & ils indiquent poſitivement l'application du nom aux individus

vidus auxquels il peut convenir dans les circonstances actuelles. CH. III.

Que l'on dise, par exemple, *roi*, *livre*, *cheval*, *chapeau*, *soldat*, ou bien *roi pacifique*, *livre rare*, *cheval fougueux*, *chapeau rouge*, *soldat courageux*; on ne présente à l'esprit que l'idée générale de la nature commune énoncée dans chacun de ces exemples, avec abstraction de tout individu déterminé.

Que l'on dise au contraire, *le roi*, *ce livre*, *plusieurs chevaux*, *un chapeau*, *trois soldats*, ou bien *le roi pacifique*, *ce livre rare*, *plusieurs chevaux fougueux*, *un chapeau rouge*, *trois soldats courageux*; la compréhension est encore la même que dans les premiers exemples, parce qu'on y retrouve les mêmes noms appellatifs, ou seuls ou modifiés par les seuls Adjectifs physiques: mais les autres Adjectifs *le*, *ce*, *plusieurs*, *un*, *trois*, font disparoître l'abstraction & désignent une application actuelle aux individus.

Cette différence considérable entre les Adjectifs de la seconde espèce & ceux de la première, me semble exiger qu'on assigne à la seconde une dénomination distinctive. L'abbé Girard avoit nommé Adjectifs *pronominaux* tous ceux qu'il avoit envisagés sous le point de vûe qui caractérise cette seconde espèce; & c'étoient les mêmes,

LIV. II. à la réserve de quelques-uns, qu'il avoit vus sous un autre aspect. » Les Adjectifs » *pronominaux*, dit-il, (*u*) qualifient par » un attribut de désignation individuelle, » c'est-à-dire, par une qualité qui.... n'est » qu'une pure indication de certains indi- » vidus; *&c.* «

(*u*) *Disc.* vij. *Tom.* I. *p.* 368.

Mais la dénomination de *pronominal* ne porte que sur l'origine des mots compris dans cette classe, sans rien indiquer de leur destination, de leur service, de leur nature; & il me semble que l'origine seule n'est pas une raison suffisante pour fonder une dénomination. Que faut-il donc en penser si l'origine même est fausse? Celle-ci l'est assûrément, puisqu'il a été prouvé ci devant (*x*) qu'une infinité d'Adjectifs, pris jusqu'à présent pour des pronoms, n'ont rien en soi de commun avec ce qui en constitue la nature: & ce sont précisément ceux dont il s'agit ici, comme on le verra dans le détail.

(*x*) *Ch.* II.

M. du Marsais a observé (*y*) que tous ces Adjectifs doivent faire bande à part, & être réunis sous un même nom comme sous un point de vûe commun. Il les nomme tantôt Adjectifs *métaphysiques*, tantôt Adjectifs *prépositifs* ou *prénoms*; & il remarque expressément qu'on ne leur donne pas le nom d'*Articles*, affecté spécialement par nos grammairiens à ces trois mots *le*, *la*, *les*,

(*y*) Encyclop. au *mot* ARTICLE.

» peut-être, dit-il, parce que ces trois » mots sont d'un usage plus fréquent. «

La dénomination d'Adjectifs *métaphysiques* seroit trop générale, & conséquemment trop équivoque; parce que l'on pourroit, conformément à la notion qu'en a donnée M. du Marsais, y rapporter tous les Adjectifs qui désignent par l'idée d'une qualité qui n'est que le résultat d'une considération de notre esprit à l'égard des êtres, comme *grand*, *petit*, *différent*, *pareil*, *semblable*, *borné*, *terminé*, *fini*, *infini*, *parfait*, *imparfait*, *beau*, *laid*, *nécessaire*, *accidentel*, *possible*, *impossible*, &c : ce sont les exemples mêmes de cet auteur. Il est vrai qu'au moyen d'une définition exacte on pourroit ôter l'équivoque; mais on ne sauveroit pas l'inutilité du mot, qui par lui-même n'indique rien de la nature des objets qu'il faut nommer.

Les dénominations de *prénoms* & d'Adjectifs *prépositifs* ne sont pas plus heureuses. Outre que le mot de *prénom* est universellement consacré à signifier le premier & le plus individuel des noms propres que portoit chaque romain; ni cette dénomination, ni celle de *prépositifs*, ne peuvent convenir assez généralement aux Adjectifs que l'on veut désigner, puisque le génie de toutes les langues ne les place pas, comme dans la nôtre, avant les noms

LIV. II. qu'ils modifient. Nous disons véritablement *MON père*, *touchant CETTE musicienne*; mais les latins disoient fort bien, *pater MEUS*, *de fidicinâ ISTHAC*.

Quant à la dénomination d'*Articles*, il me semble que l'usage plus ou moins fréquent des mots *le*, *la*, *les*, n'y a guères de trait; & que, quand pour justifier l'exclusion des autres Adjectifs de la seconde espèce à l'égard de cette dénomination, on n'allègue qu'une pareille raison, on est bien près d'avouer que l'on n'en connoît point de bonne.

C'est en effet le seul nom que je croye convenable à l'espèce de mot dont il s'agit, le seul du moins dont on puisse faire usage, pour ne pas introduire gratuitement un terme nouveau & pour suivre néanmoins les principes immuables d'une nomenclature raisonnée.

1°. Les individus sont comme les membres du corps entier dont la nature est exprimée par le nom appellatif: or le mot grec ἄρθρον, & le mot latin *articulus*, tous deux employés ici par les grammairiens, signifient également ces jointures, qui non seulement attachent les membres les uns aux autres, mais qui servent encore à les distinguer les uns des autres. Sous ce dernier aspect, le même mot peut servir avec succès à caractériser tous les Adjectifs qui,

ans toucher à la compréhension, ne servent qu'à la distinction plus ou moins précise des individus auxquels on applique le nom appellatif. CH. III.

2°. L'un des Adjectifs compris dans cette classe est déjà en possession de ce nom dans les grammaires particulières de toutes les langues où il est usité. On connoît dans notre grammaire l'Article *le*, *la*, *les*; dans celle des italiens, *il*, *lo*, *la*; dans celle des espagnols, *el*, *lo*, *la*; dans celle des allemands *der*, *die*, *das*; en anglois *the*; en grec ὁ, ἡ, τό; *&c.*

3°. Le principal caractère, que personne ne peut se dispenser de reconnoître dans la nature de ce premier Article, est aussi une partie essencielle de la nature commune de tous les autres Adjectifs qu'on lui associe ici; je veux dire la propriété de fixer déterminément l'attention de l'esprit sur les individus auxquels on applique la signification abstraite des noms appellatifs: caractère qui distingue en effet ces Adjectifs de ceux de la première espèce.

4°. Enfin en réunissant dans une même classe & sous une même dénomination, tous ces Adjectifs déterminatifs des individus, on évite l'inconvénient d'établir, comme les grammairiens ont été jusqu'ici forcés de le faire, une partie d'Oraison distincte de toutes les autres, & qui n'est

LIV. II. pourtant pas essencielle à l'Oraison, puisqu'elle ne se trouve pas usitée dans toutes les langues. On sait qu'en latin, lorsqu'il n'est pas question de déterminer par quelque point de vûe particulier quelque quotité d'individus, ce n'est que par les circonstances générales du discours que l'on juge si le nom appellatif est employé dans le sens vague & avec abstraction des individus, ou s'il est appliqué aux individus.

Or le génie d'une langue peut bien assujettir quelque partie d'Oraison à des modifications inconnues dans d'autres idiômes, ou la soustraire à des usages autorisés dans d'autres langues ; il peut donner lieu à quelque tournure singulière, à quelque construction surprenante : mais il n'ira jamais jusqu'à créer une nouvelle partie d'Oraison. Ce qui est essenciel dans une langue, l'est dans toutes, parce qu'elles ont toutes pour fondement la raison immuable de Dieu même, dont l'influence se fait remarquer dans tous les idiômes sans exception, par l'unité constante & la simplicité invariable de ses vûes, par l'identité des principes nécessaires à l'analyse & à la manifestation de la pensée, enfin par l'analogie des usages communs qui en dépendent & des exceptions mêmes qui paroissent y déroger.

Notre *le*, *la*, *les*, & les correspondants qu'il peut avoir dans d'autres idiômes, ne

forme donc point une partie d'Oraiſon diſ- CH. III.
tinguée de toute autre ; c'eſt ſimplement un individu d'une eſpèce néceſſaire partout, quoique cet individu ne ſoit pas abſolument néceſſaire à l'intégrité de l'eſpèce, puiſque l'on s'en paſſe dans bien des langues. Cette eſpèce eſt celle des Adjectifs qui déſignent l'application actuelle du nom appellatif aux individus, & que je crois, pour toutes les raiſons que l'on vient de voir, pouvoir caractériſer par la dénomination commune d'*Articles*.

Je les diviſe en deux claſſes générales, à raiſon de deux différences que l'on peut remarquer dans la manière dont ils fixent l'attention ſur les individus. Un nom appellatif, ou ſeul, ou modifié par quelque addition ſoit explicite ſoit implicite, ne préſente, dans ſa compréhenſion, que l'idée générale d'une nature commune, avec abſtraction des individus auxquels elle peut convenir. Si l'on veut en faire l'application aux individus, on peut enviſager cette application ſous deux aſpects : ſous le premier aſpect, on peut ſe contenter d'une indication vague des individus, ſans aucune autre détermination plus préciſe ; ſous le ſecond aſpect, on peut ajoûter à l'indication générale quelque idée de préciſion plus ou moins déterminée. Tel eſt le fondement de la diviſion générale des Articles.

LIV. II. en deux espèces : notre *le*, *la*, *les*, qui répond au grec ὁ, ἡ, τὸ, à l'allemand *der*, *die*, *das*, à l'anglois *the*, à l'italien *il*, *lo*, *la*, à l'espagnol, *el*, *lo*, *la*, &c. constitue seul la première classe ; & je l'appelle Article *indicatif* : tous les autres forment la seconde classe, & je les nomme Articles *connotatifs*.

§. I. L'Article *indicatif* est ainsi nommé, parce qu'il indique seulement d'une manière vague que la compréhension du nom appellatif doit être envisagée dans les individus. Il y a quelques langues qui n'ont point admis cette espèce, parce que, dans bien des cas, les circonstances du discours désignent suffisamment la nécessité de l'application aux individus, & qu'en toute autre occurrence ces idiômes ont trouvé, dans leur méchanisme propre ou dans leurs usages, des moyens sûrs pour désigner cette application sans équivoque.

Nous disons, par exemple, *une robe de femme*, & *une robe de la femme*, dans des sens très-différents ; & c'est l'emploi ou la suppression de l'Article, qui caractérise cette différence. Les latins n'ont pas été sans ressource pour la marquer : *toga mulieris* répond exactement à notre seconde phrase ; & pour la première ils auroient dit *toga muliebris*, où l'on voit que l'Adjectif *muliebris* empêche l'application à tout

individu femme, au contraire de *mulieris* CH. III. qui suppose cette application. De là vient que M. Duclos (z) dit que *de femme*, dans le premier exemple, est un qualificatif Adjectif, & que *de la femme*, dans le second, est un qualificatif individuel : distinction à laquelle il auroit été à désirer que les rudimentaires fissent attention, pour ne pas décider que quand il y a *de* entre deux noms, il faut en latin mettre le second au génitif ; ce qui n'est pas toujours vrai, comme on le voit ici.

(z) Rem. sur la *Gramm. génér.* II. vij.

D'autres langues ont trouvé d'autres moyens de marquer le sens individuel dans les noms appellatifs. Nous disons *l'homme*, *le seigneur*, *la femme*, en mettant l'Article indicatif avant le nom ; & les basques désignent le même sens par une particule enclitique qu'ils mettent à la fin des noms, *guizon-á* ou *guizon-ác*, *jaun-á*, ou *jaun-ác*, *emacume-á*, ou *emacume-ác*.

Les suédois, dépourvus, comme les latins, de l'Article indicatif, sont pourtant parvenus à la même précision qu'il met dans nos langues modernes, au moyen de deux formes différentes que leur usage a données aux noms appellatifs : *yngling* (jeune homme), *dygd* (vertu), *bock* (livre), *quinna* (femme), *broed* (pain) ; voilà des noms appellatifs sous la forme indéfinie, & avec abstraction des individus ;

Liv. II. *ynglingen*, ( le jeune homme ) *dygden* ( la vertu ), *bocken* ( le livre ), *quinnan* ( la femme ), *broedet* ( le pain ); voilà les mêmes noms appellatifs ſous la forme définie & avec application aux individus. La manière ſuédoiſe n'eſt peut-être pas fort différente de la manière baſque; quoique les grammairiens des deux langues, d'après leſquels je viens de parler, s'expriment bien diverſement.

Quoi qu'il en ſoit, dans notre langue & dans pluſieurs autres, on a admis l'Article indicatif, dont on fait uſage nonobſtant les circonſtances, qui, en déterminant de manière ou d'autre les individus, peuvent quelquefois rendre inutile l'indication marquée par l'Article. C'eſt peut-être de là qu'eſt venue la difficulté qu'ont eue tous les grammairiens, de bien définir la nature de l'Article indicatif, en lui attribuant des effets qui ne réſultent que du concours des circonſtances. Car il n'indique en effet, comme je viens de le dire, que l'application du nom appellatif aux individus; & s'il ſe trouve alors quelque autre détermination plus préciſe des individus, elle tient ou à la nature de l'attribut ou à quelque autre circonſtance du diſcours.

Quand on dit, par exemple, *l'homme eſt mortel;* l'Article *le* indique ſeulement que le mot *homme* doit être pris avec appli-

cation aux individus : mais comme il s'agit ici d'une propriété de l'eſpèce entière, & qui ſuit néceſſairement de la nature commune d'*homme* ; cette circonſtance détermine l'application du nom appellatif à la totalité des individus de l'eſpèce. 

Quand on dit, *les hommes ſont méchants* ; l'Article *les* indique, tant par ſa nature que parce qu'il eſt au pluriel, que le nom *hommes* doit s'entendre des individus de l'eſpèce humaine : mais comme on leur attribue ici une qualification accidentelle, qui pourroit bien ne pas convenir à quelques-uns ſi l'on en faiſoit l'examen détaillé ; il réſulte de là que l'étendue du nom *homme* n'eſt pas priſe ici dans toute ſa latitude, qu'il n'eſt queſtion que de la plus grande partie des individus, c'eſt-à-dire, de la totalité morale, & non de la totalité phyſique, comme dans l'exemple précédent.

Dans ces deux exemples, l'Article tombe ſur un nom appellatif ſeul : en voici d'autres où il tombe ſur un nom appellatif dont la compréhenſion eſt modifiée par quelque addition explicite.

*L'homme éclairé qui pèche eſt plus coupable qu'un autre* : ici l'Article *le* indique que l'idée générale exprimée par *homme éclairé qui pèche*, eſt actuellement appliquée aux individus en qui ſe trouve la

LIV. II. nature énoncée par cet ensemble : mais parce que l'attribut est une suite nécessaire de la nature commune d'*homme éclairé qui pèche*; l'étendue de la signification de cet ensemble est nécessairement prise dans toute sa latitude, & il s'agit ici de la totalité physique des individus à qui convient cette nature.

Que l'on dise au pluriel, *les hommes éclairés sont plus sages que les autres*; l'Article *les*, & par sa nature & par le nombre pluriel, indique qu'il s'agit ici de plusieurs individus qui sont *hommes éclairés* : mais comme il est question d'un attribut accidentel & qui n'admet que trop d'exceptions dans le détail ; les individus ne sont pris ici que dans leur totalité morale, & non dans leur totalité physique.

Voici d'autres exemples où l'Article tombe sur un nom appellatif dont la compréhension est modifiée par quelque addition implicite.

*Les rois ont fondé les principales abbayes de France*; c'est comme si l'on disoit *les rois de France*, & l'Article, tant par sa nature que par le nombre pluriel, indique plusieurs individus *rois de France* : mais l'attribut fait assez connoître qu'il ne s'agit pas de la totalité physique des *rois de France*, mais seulement de quelques-uns qui ont concouru à cette œuvre.

Si nous disons en France, *le roi a le titre de fils aîné de l'Église*; on entend implicitement *le roi de France*, & dans ce cas, *le* fait disparoître, de l'expression appellative *roi de France*, l'abstraction des individus : mais l'attribut, appartenant à l'espèce entière & énonçant un droit inaliénable de la couronne de France, prouve que *le* désigne ici la totalité physique des individus *rois de France*, depuis le premier qui fut décoré de ce titre jusqu'au dernier de ses successeurs.

Si l'on dit encore en France, *le roi désire la paix*; il se fait implicitement au nom appellatif *roi* une autre addition que dans le cas précédent, laquelle est suffisamment marquée par la circonstance du lieu & par la nature de l'attribut : c'est comme si l'on disoit, *le roi qui règne actuellement en France désire la paix*, ce qui réduit l'application à l'unité individuelle & au seul roi *Louis XV*.

On voit par ces deux derniers exemples, combien ces additions implicites sont dépendantes des circonstances, & quelle en est l'influence sur la valeur des expressions. *Le roi*, dans le premier exemple, indique tous les individus de l'espèce désignée par l'expression générale *roi de France*; dans le second, il ne marque qu'un seul individu. C'est que le second exemple tient

LIV. II. encore des circonstances une autre addition implicite qui n'appartient pas au premier, je veux dire l'addition de *régnant actuellement*.

Il n'y a donc pas assez d'exactitude dans ce que dit M. Duclos, d'après l'opinion commune de tous les grammairiens, » qu'il » n'y a que la circonstance de lieu qui dé» termine *Louis XV* qand nous disons *le* » *roi*. « (*a*). On vient de voir évidemment que ce principe n'est pas toujours vrai, & qu'outre la circonstance du lieu où l'on parle, il faut encore avoir égard à la nature de l'attribut.

(*a*) Ibid.

Remarquez qu'il peut arriver que le nom appellatif soit sousentendu, & qu'il n'y ait d'exprimé que l'addition qui y est faite, parce qu'elle désigne suffisamment la nature commune qu'elle peut modifier, & qui seroit exprimée par le nom appellatif.

Quelquefois le nom appellatif déterminé par l'Article est réellement sousentendu, quoique l'Article paroisse tomber sur un autre nom appellatif exprimé. Par exemple, *le poisson est un aliment fort sain*, *le vin est une liqueur dangereuse* : il est évident que *poisson* exprime ici une espèce d'aliment, & *vin*, une espèce de liqueur; les attributs en sont la preuve : c'est donc comme si l'on disoit, *l'*aliment *poisson*, *la* liqueur *vin*; & c'est pour marquer cette

détermination que l'on emploie l'Article, Ch. III.
parce que les espèces sont à l'égard du genre ce que les individus sont à l'égard de l'espèce.

D'autres fois l'addition faite au nom appellatif sousentendu est un nom propre; & il indique d'une manière bien plus précise le nom appellatif. *La Gaussin*, *Le Tasse*, *Le Titien*; c'est-à-dire, *L'*actrice appelée *Gaussin*, *Le* poète appelé *Tasse*, *Le* peintre appelé *Titien* : Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου, c'est-à-dire, Ἀλέξανδρος ὁ (υἱὸς) Φιλίππου, *Alexandre le* (fils) *de Philippe.*

Il faut pourtant observer que, si par synecdoque on transforme un nom propre en appellatif, pour le rendre significatif par l'idée de la qualité qui a distingué l'individu auquel il appartient, l'Article alors est à sa place naturelle. *Louis XIV fut l'Auguste de la France, Louis XV en est le Tite*; *l'Auguste*, c'est-à-dire, *le prince ami & protecteur des sciences & des arts*; *le Tite*, c'est-à-dire, *le prince ami & bienfaiteur des hommes :* dans les deux phrases, l'Article détermine à un seul individu l'étendue des noms appellatifs *Auguste* & *Tite*; & cette détermination est décidée par les circonstances.

Enfin l'addition faite au nom appellatif sousentendu, est souvent un Adjectif physique, sur lequel l'Article semble alors tom-

dicatif avant l'Adjectif afin de le faire prendre substantivement ; on l'y met, parce que le mot n'est plus un Adjectif mais un nom appellatif.

Il y a donc aussi de l'inexactitude dans la remarque de M. Fromant, quand il dit, (*c*) que » les simples Adjectifs, lorsqu'ils » sont éloignés de leur substantif, & qu'ils » servent à spécifier une différence, *ad-* » *mettent l'Article* pour marquer un sens » distributif : « & il cite cet exemple ; *se ce sont deux sœurs que la langue italienne & l'espagnole, celle-ci est la prude, l'autre est la coquette.* Jamais un Adjectif, demeurant Adjectif, n'admet pour son compte l'Article indicatif ; c'est pour le compte du nom appellatif auquel il se rapporte : il est évident que, dans l'exemple en question, *la* ne tombe point sur les Adjectifs *prude* & *coquette*, mais qu'il tombe uniquement sur le nom appellatif *sœur*, comme si l'on disoit, *celle-ci est la sœur prude, l'autre est la sœur coquette,*

Dans le rapport analysé dont j'ai parlé ci-devant, (*d*) M. du Boullay dit que l'Article pluriel fait considérer le nom dans un sens collectif, & le singulier au contraire dans un sens individuel distributif. » Quand » on dit, *les hommes sont raisonnables*, » c'est-à-dire, ajoûte-t-il, de tous les hom- » mes collectivement, qu'ils sont raisonna-

(*c*) Suppl. à la *Gramm. génér.* II. vij.

(*d*) *Liv.* I. *chap.* j.

ber immédiatement. *Le savant trouve ses plaisirs dans l'étude*, c'est-à-dire, *l'*homme *savant : les impies trouvent leur punition dans leurs propres égarements*, c'est-à-dire, *les* hommes *impies : le riche Luculle*, c'est-à-dire, *l'*homme *riche* appelé *Luculle.*

Cette manière d'expliquer l'usage de l'Article avant un Adjectif physique, me paroît plus naturelle & plus vraie que celle de M. Duclos, qui dit (*b*) que l'Article, se joignant à un Adjectif seul, le fait prendre substantivement, c'est-à-dire, qu'il le métamorphose en un nom appellatif. Il est vrai que *le*, *la*, *les*, comme Adjectif, suppose un nom appellatif auquel il doit être ajoûté; & que, comme Article, il doit en déterminer l'étendue sans toucher à la compréhension : mais il est vrai aussi que *savant*, étant Adjectif, suppose pareillement un nom appellatif auquel il doit être ajoûté; & qu'étant Adjectif physique, il doit en modifier la compréhension sans égard à l'étendue. Les droits respectifs de ces deux mots sont donc égaux; aucun des deux ne doit être sacrifié à l'autre; chacun des deux suppose un nom appellatif, qui est simplement sousentendu; ni l'un ni l'autre n'en prend la place ni la fonction, hors les cas où j'ai déjà remarqué que l'Adjectif physique est pris substantivement : mais dans ces cas-là mêmes, on ne met pas l'Article indicatif

(*b*) Ibid.

dicatif avant l'Adjectif afin de le faire prendre substantivement ; on l'y met, parce que le mot n'est plus un Adjectif mais un nom appellatif. CH. III.

Il y a donc aussi de l'inexactitude dans la remarque de M. Fromant, quand il dit, (*c*) que » les simples Adjectifs, lorsqu'ils » sont éloignés de leur substantif, & qu'ils » servent à spécifier une différence, *ad-* » *mettent l'Article* pour marquer un sens » distributif : « & il cite cet exemple ; *si ce sont deux sœurs que la langue italienne & l'espagnole, celle-ci est la prude, l'autre est la coquette.* Jamais un Adjectif, demeurant Adjectif, n'admet pour son compte l'Article indicatif ; c'est pour le compte du nom appellatif auquel il se rapporte : il est évident que, dans l'exemple en question, *la* ne tombe point sur les Adjectifs *prude* & *coquette*, mais qu'il tombe uniquement sur le nom appellatif *sœur*, comme si l'on disoit, *celle-ci est la sœur prude, l'autre est la sœur coquette*,

(*c*) Suppl. à la *Gramm. génér.* II. vij.

Dans le rapport analysé dont j'ai parlé ci-devant, (*d*) M. du Boullay dit que l'Article pluriel fait considérer le nom dans un sens collectif, & le singulier au contraire dans un sens individuel distributif. » Quand » on dit, *les hommes sont raisonnables*, » c'est-à-dire, ajoûte-t-il, de tous les hom- » mes collectivement, qu'ils sont raisonna-

(*d*) *Liv.* I. *chap.* j.

» bles : quand on dit, *l'homme eſt raiſon-*
» *nable*, c'eſt-à-dire de chaque individu
» quelconque diſtributivement, qu'il eſt rai-
» ſonnable ; ce qui revient au même pour
» le ſens. «

Cette aſſertion me ſemble répréhenſible par plus d'un endroit. En premier lieu, elle paroît ſuppoſer que l'Article indicatif *le*, *la*, *les* détermine toujours l'étendue à la totalité des individus, & qu'il n'a pris les inflexions du ſingulier & du pluriel que pour repréſenter cette totalité en détail ou en gros. Mais les différents exemples que l'on vient de voir, prouvent ſuffiſamment qu'il n'eſt pas toujours queſtion de la totalité des individus après *le*, *la*, *les* : *les rois ont fondé les principales abbayes de France*, il ne s'agit ici que de quelques rois de France : *le roi déſire la paix*, il n'eſt ici queſtion que de Louis XV.

En ſecond lieu, il n'eſt pas vrai que *le*, *la*, *les*, détermine aucune quotité d'individus ; c'eſt un Article purement indicatif, parce qu'il ne fait qu'avertir qu'il s'agit d'individus, & que l'abſtraction qu'en fait par lui-même le nom appellatif n'a pas lieu dans le cas préſent ; du reſte c'eſt aux circonſtances du diſcours à déterminer les quotités, ainſi qu'on l'a vu dans les explications précédentes.

En troiſième lieu, il peut véritablement

rencontrer des cas où il s'agit de la to- CH. III.
ité des individus désignés par l'Article
dicatif. Mais 1°. il n'est pas possible alors
ie les deux nombres reviennent au même
our le sens, comme le dit nettement M.
Boullay. Il paroît établi sur de trop so-
les raisons qu'il n'y a point de synony-
ie exacte dans les langues ; & l'auteur
i-même assigne des différences entre les
ux expressions où il croit voir identité
sens : il est constant qu'un écrivain atten-
ne dira pas indifféremment *l'homme est*
*isonnable*, ou *les hommes sont raisonna-*
*es*, & que la différence de ces deux ex-
essions doit tenir à celle des deux nom-
es qui y sont employés. 2°. Je crois
ie cette différence n'est pas telle que l'a
signée le secrétaire de Rouen. Quand il
agit de l'universalité des individus ; le sin-
ılier est plus propre à en marquer la to-
lité physique sans restriction, parce qu'il
ı fait naturellement naître l'idée par celle
l'unité. Le pluriel au contraire est plus
ropre à désigner l'universalité morale :
arce que ce nombre avertit naturellement
u détail en montrant la pluralité ; & que,
détail n'étant nécessaire que quand l'uni-
ormité manque, le pluriel indique, par
ne conséquence assez analogue, que l'u-
iversalité n'est pas si entière qu'il ne puisse
avoir des exceptions.

LIV. II. L'uſage de l'Article indicatif au ſingulier eſt donc particuliérement propre aux cas où l'attribut eſt, comme diſent les philoſophes, en matière néceſſaire ; l'uſage du pluriel ſuppoſe au contraire que l'attribut eſt en matière contingente. Ainſi il faut dire, *l'homme eſt raiſonnable*, pour faire entendre que la faculté de raiſonner, qui eſt en effet de l'ordre des choſes néceſſaires, appartient à toute l'eſpèce humaine & en eſt un attribut eſſenciel ; c'eſt comme ſi l'on diſoit *l'*animal *homme eſt* un animal *raiſonnable*, excluſivement à toute autre eſpèce de même genre : mais on doit dire, *les hommes ſont raiſonnables*, ſi l'on veut parler du bon uſage de la raiſon, parce que cet attribut eſt en matière contingente, & que dans le détail des individus, pluſieurs ſe trouveroient exceptés de l'univerſalité. On reconnoîtra, ſi l'on y prend garde, que cette diſtinction explique réellement l'uſage conſtant de ceux qui parlent & qui écrivent avec préciſion ; & la voilà, par là même, mieux juſtifiée que par toute autre raiſon.

Je ne dois pas diſſimuler ici ce qu'a remarqué M. Duclos, qu'il y a beaucoup de biſarrerie dans l'emploi de l'Article indicatif, que le caprice en a décidé dans pluſieurs circonſtances, & qu'il y a une infinité d'occaſions où il n'eſt que d'une

nécessité d'usage. Mais ce n'est pas assez pour justifier le jugement indécent & faux qu'en a porté Jules-César Scaliger, en l'appelant *otiosum loquacissimæ gentis instrumentum.* (*e*) Jugement indécent : parce que Scaliger n'a pas dû croire répréhensible tout ce qui n'étoit pas conforme à son latin, & moins encore préférer son opinion isolée & apparemment aveugle, à celle des grecs anciens, si bons juges en fait de langage, & à celle de tant de nations modernes qui ne sont pas sans lumières. Jugement faux : parce qu'il n'est pas vrai que l'Article indicatif soit toujours inutile dans le discours ; qu'il y a mille circonstances où il détermine le sens avec une précision, qui disparoitroît si on le supprimoit ; & peut-être mille autres où il est d'une utilité dont ne peuvent se douter les érudits, qui ont calqué toutes les grammaires particulières sur celle du latin.

CH. III.

(*e*) *De causis Ling. lat.* Lib. III. cap. 5. totius op. 72.

Tous les grammairiens conviennent que notre Article indicatif tire son origine du latin *ille*, *illa*, *illud*, de même que l'Article indicatif des italiens & celui des espagnols. Or cet Adjectif latin est généralement regardé comme pronom : de là vient apparemment que M. l'abbé d'Olivet dit que l'Article est une sorte de pronom adjectif ; (*f*) & que M. l'abbé Fromant qui le cite, appuye cette décision par ce raisonnement :

(*f*) Suppl. à la *Gramm. gén.* II. vij.

LIV. II. » l'Article est, dit-il, une sorte de pronom » lorsqu'il précède un verbe, & par con» séquent lorsqu'il précède un nom. *Avez-» vous lu* la *Grammaire nouvelle? Non, je* » la *lirai bientôt.* Pourquoi voudroit-on » que *la* ne fût pas de même nature dans » ces deux endroits ?

Le principe qui termine ce raisonnement est très-bon, & je crois en effet que *la* dans les deux cas est exactement de la même espèce. Mais dans le premier cas, c'est un véritable Adjectif qui fixe l'attention de l'esprit sur un individu, dont la nature est énoncée d'une manière générale par le nom *Grammaire*: c'est donc, dans le second cas, un Adjectif de même espèce; & la suppression même du nom est un avertissement que la nature de l'individu désigné vaguement par *la*, a déjà été exprimée par le nom *Grammaire*, qui précède accompagné du même mot. Or un adjectif exprime essenciellement une sorte d'être indéterminé; & un pronom au contraire exprime essenciellement un être déterminé : l'Adjectif *le*, *la*, *les* ne peut donc jamais devenir pronom, parce que les natures des mots sont immuables comme celles des choses.

De là vient que, dans le détail que j'ai fait des pronoms de la troisième personne, je n'ai fait aucune mention de *le*, *la*, *les*,

& que je n'ai indiqué que *il*, *elle*, & *lui* pour le ſingulier, *ils*, *elles*, *eux*, & *leur* pour le pluriel. Je ſentois bien que de n'en point parler, ce pouvoit être un ſcandale pour la plûpart des grammairiens; mais il m'étoit bien difficile de les ſatisfaire avant que j'euſſe examiné la vraie nature de cet Article. Cependant les objections que je me ſuis propoſées là même, au ſujet des prétendus pronoms démonſtratifs latins, appartiennent à pareil titre à *le*, *la*, *les*; & ſi quelque lecteur ſe trouvoit encore arrêté à cet égard, j'oſe croire qu'en retournant ſur ſes pas, il verra diſparoître les difficultés. CH. III.

§. II. Je nomme *connotatifs* les Articles dont il eſt queſtion, parce qu'outre l'indication générale des individus qui caractériſe l'Article indicatif, ils marquent en même temps quelque point de vûe particulier, qui détermine avec plus ou moins de préciſion la quotité des individus. Cette détermination peut comprendre toute la latitude de l'étendue du nom appellatif, ou ne tomber que ſur une partie des individus : de là deux ſortes d'Articles connotatifs, les *univerſels* & les *partitifs*.

I. Les Articles *univerſels* ſont ceux qui déſignent la totalité des individus auxquels convient la compréhenſion de l'idée générale énoncée par le nom appellatif. Il y

Liv. II. a deux Articles universels *positifs*, & un *négatif*.

*j*. Les Articles universels *positifs* sont ainsi nommés, parce qu'ils ne supposent point la négation, quoiqu'on puisse les employer dans des propositions négatives aussi bien que dans les positives ou affirmatives. L'un est *collectif*, l'autre est *distributif*.

1°. Le *collectif* marque la totalité des individus considérés sous le même aspect, & comme susceptibles du même attribut sans aucune différence distinctive : c'est *tout* ou *toute*, *tous* ou *toutes*, comme dans les exemples suivants :

*TOUT homme peut mentir, mais TOUT homme ne ment pas ;*

*TOUS les soldats reparurent, mais TOUS les bagages ne revinrent pas.*

En françois, *tout* n'est Article au singulier, & n'exprime la totalité des individus de l'espèce, qu'autant qu'il est employé seul & sans l'Article indicatif avant le nom appellatif ; il répond alors à l'*omnis* des latins, & approche de *quivis*, *quilibet*, *quicunque* : si *tout* se joint à l'Article indicatif, c'est alors un Adjectif physique qui exprime la totalité, non des individus de l'espèce, mais des parties intégrantes qui constituent l'individu ; & il répond au *totus*

des latins. Delà vient l'énorme différence de ces deux phrases : *TOUT homme est sujet à la mort*, & *TOUT l'homme est sujet à la mort* : la première veut dire qu'*il n'y a pas un seul homme qui ne soit sujet à la mort*, vérité dont la méditation peut avoir une influence utile sur la conduite des hommes ; la seconde signifie qu'*il n'y a aucune partie de l'homme qui ne soit sujette à la mort*, erreur dont la croyance pourroit entraîner les plus grands désordres. **CH. III.**

On a vu que l'Article indicatif, au singulier, peut marquer la totalité physique des individus de l'espèce, dans le cas où l'attribut est en matière nécessaire ; *tout* désigne aussi la totalité des individus, mais il la marque & en matière nécessaire & en matière contingente. Si l'on réunissoit donc ces deux Articles au singulier ; quand l'attribut seroit en matière nécessaire, il y auroit périssologie, puisqu'il y auroit inutilement double indication du même point de vûe ; & quand l'attribut seroit en matière contingente, il y auroit antilogie, puisque l'Article indicatif marqueroit au contraire une matière nécessaire. Il faut donc qu'avec l'Article indicatif, *tout* soit pris dans un autre sens ; & c'est celui que j'ai assigné : au lieu d'être Article collectif, il devient Adjectif physique collectif.

Au pluriel, c'est toute autre chose. On

sait que *les* est plus propre à désigner l'universalité morale, & plus convenable aux cas où l'attribut est en matière contingente ; parce que la pluralité indique naturellement un détail, qui n'est nécessaire que quand l'uniformité manque ou peut manquer : *les* est donc le signe convenu de la possibilité des exceptions. Mais cette possibilité peut exister sans le fait ; & pour le marquer, quand le cas y échet, on joint le pluriel de *tout* avec *les*, afin de déclarer formellement exclues les exceptions que *les* pourroit faire soupçonner.

S'il est question, par exemple, d'un détachement de 300 hommes, que l'on a d'abord crus enlevés avec leurs équipages ; il y aura bien de la différence entre dire, *LES soldats reparurent, mais LES bagages ne revinrent pas*, & dire *TOUS LES soldats reparurent, mais TOUS LES bagages ne revinrent pas.* Par la première phrase, on fait entendre seulement que le gros de la troupe reparut, sans répondre numériquement des 300 ; & que rien des bagages ne revint, ou du moins qu'il en revint bien peu de chose : par la seconde phrase, on assûre sans exception que les 300 soldats reparurent ; mais on fait entendre qu'il ne revint qu'une partie des bagages. Dans la première, on affirme la rentrée de la totalité morale des soldats, & l'on nie le retour

de la totalité morale des bagages ; dans la seconde, on affirme la rentrée de la totalité physique des 300 soldats, & l'on nie le retour de la totalité physique des bagages. CH. III.

L'abbé Girard avance (g) que *tout*, au singulier & sans l'Article indicatif, désigne une quotité vague ; & qu'au pluriel avec l'Article indicatif, il désigne une quotité précise. Ou je n'entends pas le langage de cet académicien, ou il étoit dans l'erreur. Rien n'est moins vague, rien n'est plus précis que la totalité physique : or, selon les notions que je viens d'établir, *TOUT homme* & *TOUS LES hommes* marquent également la totalité physique des individus de l'espèce humaine, quoique la première expression soit plus convenable en matière nécessaire, & la seconde en matière contingente.

(g) Vrais princip. *Disc.* vij. *Tom.* I. *p.* 399.

2°. L'Article universel positif *distributif* marque aussi la totalité des individus considérés sous un point de vûe commun, mais en indiquant néanmoins dans le détail des différences distinctives. C'est *chaque*, qui ne s'employe jamais qu'au singulier.

*CHAQUE pays a ses usages* ; c'est-à-dire, *TOUT pays a des usages*, *mais les usages de l'un sont différents des usages de l'autre.*

Liv. II. Quoique cet Article indique la totalité des individus, à cause du point de vûe commun; il insinue en même temps qu'ils doivent être considérés un à un dans le détail, à cause des différences qui distinguent l'un de l'autre, même sous le point de vûe commun: & c'est précisément à cause de cette seconde considération que cet Article n'a point de pluriel, parce que voir les êtres un à un, c'est les voir successivement au singulier. Ce double service de *chaque* est parfaitement marqué par l'Article distributif des italiens *ogniuno*, qui est composé de *ogni* (tous) & de *uno* (un), comme s'ils avoient voulu dire *tous un à un*.

M. Restaut dit positivement (h) que *tout* au singulier, & employé sans l'Article indicatif, a la signification de *chaque*. C'est une assertion hasardée & fausse. Il est vrai que *tout* & *chaque* désignent également la totalité des individus; & voilà jusqu'où va la synonymie de ces deux Articles. Mais *tout* suppose uniformité dans le détail, & exclut les exceptions & les différences; *chaque* au contraire suppose & indique nécessairement des différences. Voilà sans doute des caractères assez sensibles & assez opposés pour n'être pas confondus sans distinction: l'un est l'*omnis* des latins, l'autre est leur *unusquisque*; & celui-ci, qui

(h) Gramm. fr. ch. V. art. vij.

eſt très-différent du premier, ne l'eſt pas moins des mots *quiſque*, *quilibet*, & *quivis*, tous ſynonymes les uns des autres quant à l'idée principale qui les réunit ſous le même point de vûe, mais diſtingués entre eux par des nuances délicates qui les caractériſent. CH. III.

Quand le nom appellatif qui doit être modifié par l'Article diſtributif ne doit pas être exprimé avec l'Article, ſoit pour avoir été exprimé auparavant, ſoit pour être ſuffiſamment indiqué par les circonſtances; alors au lieu de *chaque*, on dit *chacun* ou *chacune*. C'eſt toujours le même mot & la même valeur quant au ſens; la différence matérielle en diſtingue l'uſage: *chaque* s'emploie ſans ellipſe du nom; *chacun* ou *chacune* ne s'emploient que quand on ſupprime le nom, & c'eſt pour cela que dans ce cas la terminaiſon indique le genre, pour rendre plus ſenſible & plus aiſée à connoître la relation au nom ſupprimé.

Quand on dit, *nous avons* CHACUN *notre folie*, c'eſt comme ſi l'on diſoit, *nous avons tous de la folie*, & CHAQUE homme *d'entre nous a ſa folie.* De même quand Virgile (*i*) a dit: QUISQUE *ſuos patimur manes*, c'eſt comme s'il avoit dit, *omnes patimur aliquos manes*, QUISQUE *homo ex nobis patitur manes ſuos.* Sans ce développement, on ne ſauroit expliquer la con-

(*i*) Æn. VI. 743.

cordance de *chacun* au ſingulier avec *nous* qui eſt au pluriel ; ni celle de *quiſque* pareillement au ſingulier, avec *nos*, ſujet pluriel de *patimur* ; ni enfin la relation de *ſuos*, qui eſt eſſenciellement de la troiſième perſonne, avec ce même pronom *nos*, qui eſt invariablement de la première.

*ij.* Il y a un Article univerſel *négatif*, ainſi nommé, parce qu'on ne peut l'employer que dans des propoſitions négatives : c'eſt en françois *nul* ou *nulle*, & en latin *nullus, a, um.*

> *NULLE raiſon ne peut juſtifier le menſonge.*
> *NUL contretemps ne doit altérer l'amitié.*

Il y a cependant, par rapport à cet Article, une différence remarquable dans les deux langues. *Nullus* renferme tellement la négation dans ſa ſignification, qu'il l'exclut entiérement du reſte de la phraſe ; ou ſi l'on exprime la négation, elle tombe alors ſur *nullus* même, dont elle détruit l'univerſalité, de manière que *nonnullus* eſt à peu près ſynonyme d'*aliquis* (quelque) : mais *nul*, en françois, n'exclut pas *ne*, il l'exige même ; la ſeule choſe qu'il exclue eſt *pas* ou *point*, qui accompagne d'ordinaire *ne* & le rend plus énergique.

L'Article *nul* n'a point de pluriel, même ſelon le Dict. de l'Académie, *édit.* 1762.

Cependant on trouve de bons auteurs qui se sont permis d'en user autrement ; mais mal à propos.

*Commençons*, dit La Bruyère, (*k*) *par excepter ces ames nobles & courageuses, s'il en reste encore sur la terre, secourables, ingénieuses à faire du bien, que* NULS *besoins*, NULLE *disproportion*, NULS *artifices ne peuvent séparer de ceux qu'ils se sont une fois choisis pour amis.*

*Il n'y a*, dit-il encore (*l*), NULS *vices extérieurs &* NULS *défauts du corps qui ne soient apperçus par les enfants.*

*La langue chinoise ne connoît* NULLES *inflexions grammaticales.* (*m*)

Le même mot *nul* est quelquefois un Adjectif physique, qui a à peu près le sens d'*inutile* ou d'*inefficace ;* comme quand on dit, *un testament* NUL, *les procédures ont été* NULLES, *vos efforts sont* NULS. De là est formé le nom abstrait *nullité*, comme on a formé *bonté* de *bon*, *prudence* de *prudent*, *sagesse* de *sage*, *rondeur* de *rond*, &c.

La différence de l'emploi du mot *nul* caractérise la différence des sens : quand il est Article, il se met immédiatement avant le nom appellatif, suppose toujours la négation *ne* & n'a point de pluriel ; quand il est Adjectif physique, sa place naturelle est après le nom appellatif, il peut s'employer

(*k*) Caract. ch. VI.

(*l*) Ibid. ch. XI.

(*m*) Hist. de l'Acad. des Belles-Lettr. *Tom.* V. p. 305.

LIV. II. avec négation ou ſans négation, ſelon que la phraſe doit être ou n'être pas négative, & il a un pluriel.

II. Les Articles *partitifs* ſont ceux qui ne déſignent qu'une partie des individus compris dans la latitude de l'étendue du nom appellatif, ſoit ſeul, ſoit modifié par quelque addition explicite ou implicite. Il y en a de deux ſortes ; les uns ſont *indéfinis*, & les autres ſont *définis*.

*j*. Les Articles partitifs *indéfinis* ſont ceux qui déſignent une partie indéterminée des individus de l'eſpèce. Ce ſont *pluſieurs* ; *aucun* ou *aucune*, *aucuns* ou *aucunes* ; *quelque* ou *quelques* ; *certain* ou *certaine*, *certains* ou *certaines* ; *tel* ou *telle*, *tels* ou *telles*.

*Pluſieurs* ne s'employe qu'au pluriel, & ſon unique deſtination eſt d'indiquer une pluralité partielle & indéfinie : *PLUSIEURS hommes de génie ont profeſſé, en connoiſſance de cauſe, notre religion, aujourd'hui blaſphémée par tant d'eſprits médiocres qui ne la connoiſſent pas*. L'idée de pluralité eſt purement acceſſoire aux autres Articles indéfinis, puiſqu'ils ont un ſingulier : ils doivent donc différer de celui-ci, & les uns des autres, par des idées particulières & propres, que la diverſité des nombres ne doit point altérer.

*Aucun* & *quelque* déſignent les indivi-

dus

dus comme indéterminés à tous égards ; *certain* & *tel* les désignent comme indéterminés dans le discours, mais comme tenant à des circonstances décidées, dont on pourroit se servir pour les déterminer.

Il semble que *quelque* désigne plus vaguement les individus, & laisse subsister la possibilité d'un choix ; & qu'*aucun* ait un sens plus restreint, plus exclusif, & moins vague. *QUELQUE passion secrète fut le principe & la cause de cette révolution : si j'apprends que vous ayez tenu AUCUN propos sur cette matière.*

Cette différence au surplus est assez conforme à l'étymologie de l'un & de l'autre. *Quelque* me paroît venir de *qualiscunque*, traduit tout simplement dans *quelconque*, & syncopé dans *quelque*. *Aucun* vient de l'Italien *alcuno*, en changeant *al* en *au*, selon notre coutume ; & *alcuno* paroît composé de *aliquis unus* : or *aliquis* est à peu près l'équivalent de notre *quelque*, & *unus* y ajoûte l'idée de précision & d'exclusion, qui distingue *aucun* de *quelque* & qui lui fait signifier à peu près *un quel qu'il soit*.

De là vient qu'*aucun*, avec une négation, rend la proposition aussi universelle que *nul*, exclut le pluriel comme *nul*, & qu'à cet égard c'est presque la même chose de dire, *AUCUN soldat n'a paru*; ou de dire, *NUL soldat n'a paru*; parce que la première phrase signifie à

LIV. II. la lettre, *un soldat, quel qu'il fût, n'a paru*, ce qui est précisément le sens de la seconde. Mais même avec la négation, *quelque* conserve toujours le sens partitif, & l'on ne parle en effet que d'un soldat vaguement désigné, quand on dit, *QUELQUE soldat n'a point paru.*

Le Dict. de l'Acad. *édit.* 1763, remarque qu'*aucun* n'a de pluriel que dans le style marotique ou dans le style du palais, & qu'alors *aucuns* signifie *quelques-uns*. Peut-être auroit-il fallu dire qu'il signifie *quelques* : mais quoi qu'il en soit, cela prouve que j'ai raison d'associer ces deux articles.

Au reste il n'y a pas grande erreur à confondre *quelqu'un* & *quelque* : ces deux mots sont entre eux comme *chacun* & *chaque* ; le premier suppose l'ellipse du nom appellatif, le second se joint au nom appellatif exprimé : une personne dit, *j'ai acheté QUELQUES livres* ; une autre répond, *& moi j'en ai vendu QUELQUES-UNS.*

*Certain* désigne les individus d'une manière vague, mais en indiquant qu'ils tiennent à des circonstances qui pourroient les déterminer, & que l'on supprime : *on doit bien prendre garde au sens de CERTAINS mots ; défiez-vous de CERTAIN penchant que je vous connois* : c'est le *quidam* des Latins.

*Tel* désigne un individu vague, en indiquant seulement qu'on le compare à lui-

même sous deux aspects différents, ou même sous deux points de vûe opposés : ce mot exige en conséquence une addition incidente qui énonce l'un des deux aspects comparés : *TEL soldat qui fait le brave en duel, est souvent bien lâche devant les ennemis ; TELLES opinions autrefois ont subjugué les meilleurs esprits, qui sont aujourdhui décriées parmi le peuple.* CH. III.

Les deux mots *certain* & *tel* ont encore de commun, d'être quelquefois Adjectifs physiques : dans ce cas, ils se placent après le nom appellatif qu'ils modifient. *Certain*, Adjectif physique, approche de la signification d'*assûré, indubitable* ; comme quand on dit, *un état CERTAIN, une nouvelle CERTAINE* : c'est en Latin *certus*. *Tel*, Adjectif physique, annonce identité de qualité, & suppose une comparaison dont le second terme est toujours annoncé par *que* ; comme quand on dit, *votre état est TEL que vous l'avez souhaité, la nouvelle n'est pas TELLE qu'on la débitoit d'abord* : quelquefois il est Adjectif physique, quoique placé avant le nom appellatif ; mais alors on le répète deux fois, parce que l'on compare deux objets ; *TEL maître, TEL valet ; TELLE vie, TELLE mort.*

Il est bon d'observer que ces deux mots conservent, étant Articles, quelque chose de leur signification physique ; mais ce qu'ils en conservent alors tombe sur l'étendue, pour la

 déterminer, & non sur la compréhension pour la modifier.

*ij.* Les Articles partitifs *définis* sont ceux qui désignent une partie des individus, déterminée par quelque point de vûe particulier compris dans la signification même de ces Articles. Il y en a de trois sortes, à raison de trois points de vûe généraux déterminatifs, qui servent à les caractériser : les uns sont *numériques*, les autres sont *possessifs*, & les derniers sont *démonstratifs*.

1°. Les Articles définis *numériques*, sont ceux qui déterminent les individus avec la précision numérique, en assignant juste le nombre des individus qu'ils désignent. Ce sont *un* ou *une*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *onze*, *douze*, *treize*, *quatorze*, *quinze*, *seize*, *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *soixante*, *cent*, *mille*, & tous les autres, composés de ceux-là, qui sont les seuls Articles numériques simples.

On a coutume de les appeler *Noms de nombre cardinaux* : mais cette dénomination ne sauroit convenir au système de Grammaire que l'on adopte ici, puisqu'ils ne sont point des noms. Il est évident que ce sont des Adjectifs, puisqu'ils expriment des êtres d'une nature indéterminée, en les désignant seulement comme des individus dont ils fixent la quotité : ce sont des Articles, puisqu'ils désignent l'application actuelle du nom appel-

latif qu'ils accompagnent, à un nombre précis d'individus. CH. III.

L'abbé Girard a imaginé une partie d'Oraison, qu'il appelle des *Nombres* : il en admet deux espèces ; les uns qu'ils appelle *calculatifs*, & les autres qu'il nomme *collectifs*. Les premiers sont les mots que je nomme ici Articles définis numériques ; les autres sont des noms abstraits qui désignent numériquement des collections, comme *couple*, *dixaine*, *douzaine*, &c. (*n*)

(*n*) Vrais princip. *Disc.* X. *Tom.* ij. *p.* 168.

Je crois avoir suffisamment justifié le parti que je prends sur les Articles numériques. Quant aux mots numéraux de la seconde espèce, ce sont si visiblement des noms, que l'auteur lui-même en a été frappé : il avoue (*o*) que la réflexion ne lui en a pas échappé, & qu'il a même été tenté de les placer dans la catégorie des noms. » Mais » un examen plus sérieux, dit-il, m'a persuadé » qu'ils seroient ici à leur vraie place...... » J'ai vu que leur essence consistoit également » dans l'expression de la quotité : que » d'ailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analogique à la dénomination, portoit néanmoins un caractère différent de celui des » substantifs ; ne demandant point d'Articles » par eux-mêmes, & ne se laissant point » qualifier par les Adjectifs nominaux, non » plus que par les verbaux, & rarement par » les autres. «

(*o*) Ibid *p.* 178.

Les Articles dont parle ici l'académicien, sont les Articles indicatifs *le*, *la*, *les*, les seuls qu'il reconnoisse sous ce nom. Pour les Adjectifs qu'il appelle nominaux & verbaux, & dont je crois la distinction fort inutile aux véritables vûes de la Grammaire, voici comment il les définit lui-même (*p*) ; car il faut bien entendre ce que l'on censure. » Les » Adjectifs nominaux sont ceux qui qualifient » par un attribut d'espèce, c'est-à-dire, par » une qualité inhérente & permanente, soit » qu'elle naisse de la chose, de sa forme, » de sa situation, ou de son état, tels que » *bon*, *noir*, *simple*, *beau*, *rond*, *&c* : c'est » d'eux que se forment ordinairement les » substantifs abstractifs, comme *bonté*, *noir-* » *ceur*, *simplicité*, *beauté*, *rondeur*. Les Ad- » jectifs verbaux qualifient par un attribut » d'événement, c'est-à-dire, par une qualité » accidentelle & survenue, qui paroît être » l'effet d'une action qui se passe ou qui s'est » passée dans la chose ; tels sont *rampant*, » *dominant*, *liant*, *caressant*, *bonifié*, *simpli-* » *fié*, *noirci*, *embelli*, *arrondi* : ils tirent leur » origine des verbes. «

(*p*) *Disc.* VII. *Tom.* j. *p.* 366.

Ce n'est pas pour faire remarquer ce qui saute aux yeux dans ces définitions, je veux dire le peu d'effet qu'elles ont pour mettre dans l'esprit des idées bien distinctes & bien précises, que je les mets sous les yeux du lecteur ; c'est pour montrer qu'à partir même

de ses principes, l'abbé Girard est dans l'erreur à l'égard des caractères qu'il assigne aux noms numéraux collectifs. Ces noms, quoi qu'il en dise, prennent l'Article indicatif comme les autres, & se laissent modifier par toutes les espèces d'Adjectifs que ce grammairien paroît exclure : par les nominaux; *une* BELLE *douzaine*, *une* BONNE *douzaine*, *une douzaine* SEMBLABLE : par les verbaux; *une douzaine* CHOISIE, *une douzaine* REBUTÉE, *une douzaine* EMBELLIE : & par tous les autres; UNE *douzaine*, TROIS *douzaines*, *la* CINQUIÈME *douzaine*, MA *douzaine*, CETTE *douzaine*, CHAQUE *douzaine*, QUELQUES *douzaines*, *&c.* CH. III.

Quand au surplus il seroit vrai que ces noms collectifs admettroient les caractères qu'on leur assigne, ce ne seroit pas une raison pour les tirer de la classe des noms. Les noms propres y ont été conservés, quoiqu'ils ne prennent sur leur compte ni Articles ni Adjectifs d'aucune espèce; car il est constant que, quand ils en sont accompagnés, ou ils cessent d'être des noms propres, ou ces Adjectifs se rapportent à des noms appellatifs sous-entendus, comme on l'a déjà vu dans plusieurs exemples, & comme on le verra encore plus d'une fois par la suite.

Quant au premier argument de l'académicien, il est vrai que l'essence des noms collectifs numéraux consiste dans l'expres-

LIV. II. ſion de la quotité : mais la quotité eſt une nature abſtraite, dont le mot même *quotité* eſt le nom appellatif ; *couple*, *douzaine*, *vingtaine*, *&c.* ſont des noms moins généraux compris ſous le premier, comme les eſpèces ſous le genre : c'eſt ainſi que la nature abſtraite de vertu eſt exprimée par le nom appellatif *vertu*, & par les noms propres *prudence*, *courage*, *chaſteté*, *&c.* Si l'on n'a fait ni dû faire une claſſe à part, des mots dont l'eſſence conſiſte également dans l'expreſſion de la vertu ; on n'a ni pu ni dû en faire une des mots dont l'eſſence conſiſte également dans l'expreſſion de la quotité.

J'ajoûte que, ſi l'on croit devoir réunir dans la même catégorie, des mots auſſi peu ſemblables que *deux* & *couple*, *dix* & *dixaine*, *cent* & *centaine*, *&c.* par la ſeule raiſon qu'ils expriment également la quotité ; il falloit auſſi raſſembler dans la même claſſe une infinité d'autres mots qui expriment pareillement la quotité ſous d'autres aſpects : & cela auroit formé un ſyſtème plus conſéquent & une claſſe plus nombreuſe. On auroit mis à contribution la claſſe des Adjectifs, celle des noms, celle des verbes, & celle des adverbes, comme on va le voir par le détail ſuivant.

*Adjectifs numéraux*. Il y en a de quatre ſortes en françois ; & il y en a d'autres eſpèces poſſibles, adoptées en effet dans d'au-

tres langues. 1°. Les Articles numériques, *un* ou *une*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *&c* : la dénomination de *cardinaux*, qu'on a coutume de leur donner, vient de ce que, dans la plupart des langues, ils sont les racines principales & fondamentales des autres mots numéraux ; c'est pourquoi j'en commence le détail par les Adjectifs, & celui des Adjectifs par ces Articles. (4) 2°. Les Adjectifs ordinaux, *premier*, *second* (5) ou *deuxième*, *troisième*, *quatrième*, *&c.* qui désignent par la détermination numérique de l'ordre. 3°. Les Adjectifs multiplicatifs, qui désignent par la détermination numérique de la quantité appréciée par multiplication ; *double*, *triple*,



(4) *Cardo*, gond, pivot sur lequel tourne une porte : de là dans Cicéron, *Cardo rei*, le point fondamental de l'affaire ; & du génitif *Cardinis*, l'Adjectif *Cardinal*, pour dire *principal*, *radical*, *fondamental*.

(5) Les Adjectifs *premier* & *second* sont ordinaux par le sens, mais ils ne sont numéraux que par la décision de l'usage. Ils ne sont point dérivés, comme les autres, des Articles numériques ; on diroit *unième*, comme on le dit dans *vingt & unième*. Dans la rigueur étymologique, *premier* veut dire *qui est avant* ; & la préposition latine *præ* (avant) en est la racine : *second* veut dire *qui suit* du verbe latin *sequi* (suivre). Ainsi dans un ordre de choses, chacune est *première*, suivant le sens étymologique, à l'égard de celle qui est immédiatement après ; chacune est pareillement *seconde* à l'égard de celle qui précède immédiatement. Mais l'usage ayant attaché à ces deux Adjectifs la précision numérique de l'unité & de la dualité, l'étymologie perd ses droits sur le sens.

LIV. II. *quadruple*, &c. (6) 4°. Les Adjectifs partitifs, qui déſignent par la détermination numérique appréciée par la diviſion : ils ne diffèrent point en françois des Adjectifs ordinaux quant au matériel ; mais ils en diffèrent par le ſens qu'il eſt toujours aiſé de reconnoître : c'étoit la même choſe en latin & en grec ; *pars duodecima*, ἡ μερὶς δυοκαιδεκάτη, (la douzième partie). Il étoit très-poſſible de caractériſer ce point de vûe par des mots numéraux formés expreſſément pour cette fin. 5°. Les mots latins *ſecundanus* (appartenant au ſecond corps), *tertianus* (appartenant au troiſième corps), *quartanus*, *quintanus*, &c. nous donnent l'idée d'une autre ſorte d'Adjectifs numéraux, qu'on auroit pu appeler *ſubordinatifs*, parce qu'ils déſignent par l'idée de dépendance à l'égard d'un corps fixé par la détermination numérique de l'ordre. 6°. Les allemands ont un ſyſtème particulier d'Adjectifs numéraux, que l'on peut nommer *itératifs*, parce qu'ils déſignent par la détermination du nombre de fois que la choſe eſt arrivée ; *zwey* (deux), *drey* (trois), *vier* (quatre) : en ajoûtant à la fin de ces mots *mal* (fois), ils ont les adverbes itératifs *zweymal* (deux

(6) L'Adjectif *ſimple*, conſidéré comme exprimant une relation à l'unité, peut être enviſagé comme multiplicatif par le ſens, & numéral par l'uſage. Le mot allemand qui y correſpond eſt numéral par l'etymologie : *einfach* ou *einfaltig*, de *ein* (*un*), comme ſi nous diſions *uniple*.

fois), *dreymal* (trois fois), *viermal* (quatre fois); & en y ajoûtant la finale *ig*, ils forment les Adjectifs itératifs *zweymalig* (arrivé deux fois), *dreymalig* (arrivé trois fois), *viermalig* (arrivé quatre fois), &c. CH. III.

*Noms numéraux.* Il y a trois sortes de noms numéraux bien connus. 1°. Les noms collectifs, *couple*, *dixaine*, *douzaine*, *quinzaine*, *&c.* qui expriment des quotités déterminées numériquement. 2°. Les noms multiplicatifs, qui expriment des quantités déterminées numériquement par un rapport de multiplication ; dans notre langue, ils ne diffèrent pas, pour le matériel, de l'Adjectif multiplicatif correspondant, si ce n'est qu'ils prennent l'Article indicatif *le*, comme *le double*, *le triple*, *le quadruple*, *&c.* 3°. Les noms partitifs, qui expriment des quantités déterminées numériquement par un rapport de division, comme *la moitié*, *le tiers*, *le quart* ; les autres, en françois, sont semblables à l'Adjectif ordinal & au partitif, *le cinquième*, *le sixième*, *&c* : mais il y a plus de régularité en allemand ; on y ajoûte *l* à la fin de l'adjectif ordinal, & l'on a le nom partitif qui prend l'article *das* ; *dritte* (troisième), *das drittel* (le tiers) ; *vierte* (quatrième), *das viertel* (le quart) ; *fünfte* (cinquième), *das fünftel* (le cinquième), &c. Cette formation, plus régulière que la nôtre, prouve que l'on pouvoit partout mettre des dis-

LIV. II. tinctions plus marquées dans les différentes claſſes de mots numéraux. Au reſte, ces trois ſortes de noms ſont abſtractifs.

*Verbes numéraux.* 1°. Il y a en françois des verbes multiplicatifs, comme *doubler*, *tripler*, *quadrupler*, & les autres qui ſont formés immédiatement des Adjectifs multiplicatifs autoriſés par l'uſage. 2°. Le verbe *biner*, qui marque une ſeconde action, eſt itératif, & nous fait concevoir la poſſibilité d'un ſyſtème plus complet en ce genre. 3°. Le verbe latin *bipartiri* (partager en deux) nous montre qu'il peut y avoir des verbes partitifs numéraux.

*Adverbes numéraux.* 1°. Nous avons en françois le ſyſtème complet des adverbes ordinaux, *premièrement*, *ſecondement*, *troiſiémement*, *&c.* 2°. Nous pourrions avoir celui des adverbes multiplicatifs, puiſque nous avons *doublement* & *triplement* ; les autres ſont remplacés par *au* avec le nom multiplicatif, *au quadruple*, *au quintuple*, *au centuple*, *&c* ; nous diſons même *au double* & *au triple*. 3°. Les adverbes latins *bifariam* (en deux parties), *trifariam* (en trois parties), *quadrifariam* (en quatre parties), &c. ſont des adverbes partitifs, qui nous manquent ; les allemands en ſont pourvus, & ils les forment en ajoûtant *erley* à la fin des articles numériques ; *zweyerley* (en deux parties, en deux eſpèces), *dreyerley* (en trois parties, en trois

eſpèces), *viererley* (en quatre parties, en quatre eſpèces), &c. Nous avons déjà vu que les allemands ont auſſi les adverbes itératifs, *zweymal* (deux fois), *dreymal* (trois fois), *viermal* (quatre fois), &c. Ils ſont auſſi en latin; *ſemel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, *ſexies*, *ſepties*, *octies*, *&c.*

Je m'en ſuis tenu, dans tout ce détail, aux ſeuls mots numéraux dont l'idée propre eſt une idée de quotité préciſe; je n'ai pas parlé de ceux qui réuniſſent encore d'autres idées particulières : par exemple, de dignité, comme *duumvir*, *triumvir*, *decemvir*; *duumviratus*, *triumviratus*, *decemviratus*; *duumviralis*, *triumviralis*, *decemviralis* : de temps, comme *biduum*, *triduum*, *quatriduum*, (l'eſpace de deux, de trois, de quatre jours); *bimatus*, *trimatus*, *quadrimatus*, (l'âge de deux, de trois, de quatre ans); *biennis*, *triennis*, *quadriennis*, (âgé de deux, de trois, de quatre ans) : de forme, comme *biformis*, *triformis*, *quadriformis*, (qui a deux, trois, quatre formes), *&c.* L'idée de nombre n'eſt que ſecondaire dans toutes ces eſpèces de mots.

Pour ceux où elle eſt primitive, chaque langue auroit pu étendre ou reſtreindre davantage ſon ſyſtème numéral; & en examinant bien les uſages de chaque idiôme, on ſeroit étonné de l'étendue que pourroit recevoir ce ſyſtème. Mais chaque langue a été déterminée par ſon génie propre, qui n'eſt

LIV. II. que le résultat d'une infinité de circonstances, dont les combinaisons peuvent varier sans fin.

Quoi qu'il en soit, si l'on envisage l'expression de la quotité comme un caractère suffisant pour constituer une partie d'Oraison distincte des autres ; toutes les espèces de mots numéraux que l'on vient de voir, ont dû être comprises dans les *nombres* de l'abbé Girard. Si au contraire il a trouvé quelque inconséquence dans cet assortiment, en effet trop bizarre & nullement fondé ; il a dû trouver le même défaut dans le système qu'il a adopté.

2°. Les Articles définis *possessifs* sont ceux qui déterminent les individus par l'idée précise d'une dépendance relative à l'une des trois personnes. Ce sont *mon*, *ma*, *mes*, qui se rapportent à la première personne du singulier ; & *notre*, *nos*, qui se rapportent à la première du pluriel : *ton*, *ta*, *tes*, qui se rapportent à la seconde personne du singulier ; & *votre*, *vos*, qui se rapportent à la seconde du pluriel : *son*, *sa*, *ses*, qui se rapportent à la troisième personne du singulier ; & *leur*, *leurs*, qui se rapportent à la troisième du pluriel.

Dans la plûpart des langues, en grec, en latin, en italien, en espagnol, *&c* ; il n'y a point d'Articles possessifs, quoiqu'il y ait des Adjectifs physiques possessifs. Dans la nôtre,

nous avons les deux eſpèces de poſſeſſifs; je viens de détailler les Articles, voici les Adjectifs phyſiques : *mien*, *mienne*, *miens*, *miennes*, pour la première perſonne du ſingulier ; *nôtre*, *nôtres*, pour la première du pluriel : *tien*, *tienne*, *tiens*, *tiennes*, pour la ſeconde perſonne du ſingulier ; *vôtre*, *vôtres*, pour la ſeconde du pluriel : *ſien*, *ſienne*, *ſiens*, *ſiennes*, pour la troiſième perſonne du ſingulier ; *leur*, *leurs*, pour la troiſième du pluriel.

La langue allemande a, comme la nôtre, ces deux eſpèces de poſſeſſifs : mais, dans chaque eſpèce, elle a deux ſortes de poſſeſſifs pour la troiſième perſonne du ſingulier. C'eſt que ces poſſeſſifs y ſont dérivés du génitif ſingulier du pronom de la troiſième perſonne, qui eſt *ſeiner* (de lui) pour le maſculin & le neutre, & *ihrer* (d'elle) pour le féminin : de là vient que, ſi la troiſième perſonne eſt du maſculin ou du neutre, l'Article poſſeſſif qui s'y rapporte eſt *ſein*, m. *ſeine*, f. *ſein*, n. (ſon); & l'Adjectif phyſique poſſeſſif eſt *ſeiner*, m. *ſeine*, f. *ſeines*, n. ou bien *ſeinige*, m. f. n. (ſien) : mais ſi la troiſième perſonne ſingulière eſt du féminin, l'Article poſſeſſif qui s'y rapporte eſt *ihr*, m. *ihre*, f. *ihr*, n. (ſon) ; & l'Adjectif phyſique poſſeſſif eſt *ihrer*, m. *ihre*, f. *ihres*, n. ou bien *ihrige*, m. f. n. (ſien).

Cette remarque peut faire voir en paſſant, combien l'uſage a de reſſources pour enrichir

Liv. II. les langues, pour y mettre de la clarté, de la précision, de la justesse ; & combien il importe d'examiner de près les idiotismes, pour en démêler les finesses & le véritable sens.

Presque tous les grammairiens regardent comme des pronoms les Adjectifs possessifs de l'une & de l'autre espèce ; & je crois avoir montré suffisamment (q) l'origine & la futilité de leur méprise. Elle a donné lieu à celle des dénominations par lesquelles ils ont distingué les deux espèces.

(q) *Ch.* II.

Nos grammairiens françois appellent *mon, ton, son, &c.* possessifs absolus ; & ils regardent *mien, tien, sien, &c.* comme des possessifs *relatifs*. Ceux-ci sont nommés *relatifs*, parce que n'étant pas joints avec leur substantif, dit M. Restaut, (r) ils le supposent énoncé auparavant & y ont relation. Mais personne ne dit pourquoi on appelle *absolus* les possessifs de la première espèce ; & M. l'abbé Regnier semble avoir éludé l'embarras de cette dénomination, en les nommant simplement *non-relatifs*.

(r) Gramm. fr. *ch.* V. *art.* iij.

Le mot de *relatif* est un terme dont il paroît que l'on ne connoît pas assez la valeur, puisqu'on en abuse si souvent ; car dans un moment nous le trouverons encore employé à une autre distinction, & aussi mal à propos. Tout Adjectif est essenciellement relatif au nom appellatif auquel on l'applique, soit que ce nom soit positivement exprimé, soit

ſoit que l'ellipſe l'ait fait diſparoître & qu'il faille le retrouver par l'analyſe. Ainſi les deux ſortes d'Adjectifs poſſeſſifs ſont également relatives, & nos grammairiens en ont mal caractériſé la diſtinction par cette dénomination.

Les grammairiens allemands ont apparemment voulu éviter ce défaut; & M. Gottſched appelle *conjonctifs* ceux de la première eſpèce, & *abſolus* ceux de la ſeconde. Les premiers ſont nommés *conjonctifs*, parce qu'ils ſont toujours unis avec le nom auquel ils ſe rapportent (*s*) ; les autres ſont appelés *abſolus*, parce qu'ils ſont employés ſeuls & ſans le nom auquel ils ont rapport. Voilà comment les différentes manières de voir une même choſe amènent des dénominations différentes, & même oppoſées. M. de la Touche, qui a compoſé en Angleterre *l'Art de bien parler françois*, a adopté cette ſeconde manière de diſtinguer les Adjectifs poſſeſſifs.

(*s*) Voyez au *ch.* II, ce qui a donné lieu à la *note* 3. *p.* 281.

Avec un peu plus de juſteſſe que la première, elle ne doit pas faire plus de fortune. Les termes techniques de Grammaire ne doivent pas être fondés ſur des ſervices accidentels, qui peuvent changer au gré de l'uſage : la nomenclature des ſciences & des arts doit être immuable comme les natures dont elle eſt chargée de réveiller les idées, & ne doit pas par conſéquent tenir uniquement à ce qui eſt accidentel dans les choſes. Or il eſt évi-

LIV. II. dent que *mien*, *tien*, *ſien*, &c. ne ſont abſolus, au ſens des grammairiens allemands, que dans l'uſage préſent de leur langue & de la nôtre : ces mêmes mots étoient conjonctifs, lorſqu'il étoit en uſage de dire, *un mien frère*, *un ſien livre*, comme Vaugelas obſerve (*t*) qu'on le diſoit autrefois : l'Adjectif poſſeſſif des italiens répond à celui que les allemands appellent abſolu, & il s'emploie cependant avec le nom auquel il a rapport ; *il mio fratello*, *il ſuo libro*, ou bien *il fratello mio*, *il libro ſuo*, comme ſi nous diſions, *le mien frère*, *le ſien livre*, ou bien *le frère mien*, *le livre ſien*, & comme ſi l'on diſoit en allemand *der meinige bruder*, *das ſeinige* ou *irhige buch*, ou bien *der bruder meiner*, *das buch ſeines* ou *irher*.

(*t*) *Rem.*

M. Duclos, qui apparemment a ſenti le vice des deux nomenclatures dont je viens de parler, a pris un autre parti. » *Mon*, *ton*, » *ſon*, ne ſont point des pronoms, dit-il, (*u*) » puiſqu'ils ne ſe mettent pas à la place des » noms, mais avec les noms mêmes : ce ſont » des Adjectifs poſſeſſifs. *Le mien*, *le tien*, *le* » *ſien*, ſont de vrais pronoms. «

(*u*) Rem. ſur la *Gramm. génér.* II. viij.

Ce ſavant académicien juge que ces derniers mots ſe mettent au lieu du nom qui n'eſt point exprimé. Il ne s'enſuivroit pas pour cela qu'ils fuſſent de vrais pronoms, parce que, comme je crois l'avoir prouvé, ce n'eſt point là le caractère diſtinctif des

pronoms. Mais d'ailleurs *mien*, *tien*, *ſien*, **CH. III.**
&c. ne ſe mettent pas au lieu du nom : on les employe ſans nom à la vérité ; mais ils ont à un nom une relation marquée, qui, en les aſſujettiſſant, comme tous les autres Adjectifs, aux loix de la concordance, les diſtingue du nom avec lequel ils s'accordent, dont ils ſont, ſi l'on veut, les compléments, mais non les vice-gérents ; l'Article indicatif, qui les accompagne néceſſairement, eſt la preuve qu'il y a alors ellipſe du nom appellatif, la ſeule eſpèce de mot qui puiſſe recevoir la détermination qui eſt indiquée par l'Article indicatif.

Il ſuit de là que *mon*, *ton*, *ſon*, &c. *mien*, *tien*, *ſien*, &c. ſont également des Adjectifs poſſeſſifs, & qu'il faut trouver les caractères qui les différencient dans ceux des diviſions de l'eſpèce à laquelle ils appartiennent, & les preuves de ces différences dans les divers uſages que l'on en fait. C'eſt ſur ce principe que je regarde *mien*, *tien*, *ſien*, &c. comme des Adjectifs phyſiques poſſeſſifs, & *mon*, *ton*, *ſon*, &c. comme des Articles poſſeſſifs. Outre qu'il n'y a pas d'autre diviſion grammaticale des Adjectifs ; il eſt évident que les Articles poſſeſſifs renferment dans leur ſignification, celle de l'Article indicatif qui y eſt fondamentale, & celle des Adjectifs phyſiques poſſeſſifs ; en ſorte que *mon* ſignifie *le mien*, *ton* ſignifie *le tien*, *ſon* ſignifie *le ſien*, *nos*

LIV. II. ſignifie *les nôtres*, &c. *Mon livre*, ſelon cette explication, veut donc dire *le mien livre* ou *le livre mien ; nos livres*, c'eſt *les livres nôtres ;* juſtement comme diſent les italiens, *il mio libro*, *i noſtri libri*, ou bien *il libro mio*, *i libri noſtri.*

C'eſt pour cela que l'Article poſſeſſif exclut l'Article indicatif, quand il ſe trouve lui-même avant le nom appellatif ; l'uſage contraire ſeroit une vraie périſſologie, puiſque le poſſeſſif comprend l'indicatif dans ſa ſignification.

C'eſt encore là que ſe trouve la raiſon de (x) Rem. 513. ce que dit Vaugelas (x), qu'il faut répéter l'Article poſſeſſif comme on répète l'Article indicatif, & aux mêmes endroits où l'on le répéteroit : par exemple, on dit *LE père & LA mère*, & non pas *LES père & mère ;* & il faut dire de même, *SON père & SA mère*, & non pas *SES père & mère ;* ce qui eſt, ſelon M. Chapelain, du ſtyle de pratique, & ſelon Vaugelas, une des plus mauvaiſes façons de parler qu'il y ait dans toute notre langue. On dit auſſi, *LES plus beaux & LES plus magnifiques habits*, ou *LES plus beaux & plus magnifiques habits*, ſans répéter l'Article indicatif au ſecond Adjectif ; & l'on doit dire de même, *SES plus beaux & SES plus magnifiques habits*, ou *SES plus beaux & plus magnifiques habits.*

Cette identité de pratique eſt raiſonnable

& même néceſſaire, puiſque l'Article poſſeſſif n'eſt autre choſe que l'Article indicatif auquel on a ajoûté l'idée acceſſoire d'une dépendance relative à l'une des trois perſonnes. Cette idée de dépendance, acceſſoire dans les Articles poſſeſſifs, eſt principale ou même unique dans les Adjectifs phyſiques poſſeſſifs: & c'eſt ce qui établit en effet & caractériſe ces deux eſpèces. De là vient qu'anciennement les Adjectifs phyſiques poſſeſſifs étoient modifiés comme les autres de la même eſpèce; & on lit dans les *Eſſais de Montaigne* (y), au ſujet de ceux qui ſont obligés à des reſtitutions, *ils doivent du plus leur*, pour dire *du plus proprement appartenant à eux*, comme il auroit dit, *du plus beau*, *du plus cher*, *du plus néceſſaire*, *&c.*

(y) *Liv.* I. *ch.* vij.

Les Articles poſſeſſifs ſont, pour ainſi dire, l'Article indicatif fondu, par une ſorte de contraction, avec les Adjectifs phyſiques poſſeſſifs, du moins quant au ſens, ſi ce n'eſt quant au matériel: cette contraction donne de la briéveté & de la vivacité à l'expreſſion, & conſéquemment plus de vérité à l'image; *mon livre* eſt plus court, plus énergique, plus approchant de notre manière de concevoir, & plus vrai, que l'italien *il mio libro.*

Mais quand on ne doit pas répéter le nom, déjà exprimé auparavant; il eſt de l'intérêt de la clarté d'exprimer ſéparément l'Article indicatif & l'Adjectif phyſique poſſeſſif: l'énon-

LIV. II. ciation diſtincte de l'Article réveille plus sûrement l'idée du nom dont il y a ellipſe ; & l'Adjectif phyſique poſſeſſif rentre ainſi dans l'analogie de tous les autres, devant leſquels on ſe ſert de l'Article indicatif quand le nom eſt ſous-entendu. De même donc que l'on dit, en parlant de ſœurs, *celle-ci eſt* LA *prude*, *celle-là eſt* LA *coquette*, on dira pareillement, *celle-ci eſt* LA *vôtre*, *celle-là eſt* LA *mienne*.

3°. Les Articles définis *démonſtratifs* ſont ceux qui déterminent les individus par l'idée d'une indication préciſe. Il y en a de deux ſortes : les uns ſont *purement démonſtratifs*, les autres ſont *conjonctifs*.

*Articles purement démonſtratifs.* Ceux-ci n'ont rien de plus que ce que je viens d'aſſigner pour les Articles *démonſtratifs* en général ; & c'eſt ce que je prétends faire entendre en ajoûtant qu'ils ſont *purement démonſtratifs*. Ce ſont *ce* ou *cet*, *cette*, *ces*, comme quand on dit : CE *livre*, CET *habit*, CETTE *femme* ; CES *livres*, CES *habits*, CES *femmes*.

Quelque préciſe que ſoit l'indication dont l'idée détermine les individus dans ces Articles ; il arrive pourtant quelquefois que l'on a beſoin d'ajoûter quelque degré à la préciſion, afin d'établir, entre différents individus également indiqués, une diſtinction plus marquée. Nous y parvenons en françois au moyen des particules *ci* & *là*, dont la première dé-

ſigne des individus préſents ou plus prochains, & la ſeconde des individus abſents ou plus éloignés : elles ſe placent à la fin du nom appellatif qui eſt précédé de l'Article démonſtratif : *CE livre-CI*, *CE livre-*LÀ ; *CET homme-CI*, *CET homme-*LÀ ; *CETTE femme-CI*, *CETTE femme-*LÀ ; *CES livres-CI*, *CES livres-*LÀ, &c.

D'autres langues ſont parvenues à la même diſtinction par d'autres voies. En latin, par exemple, *is*, *ea*, *id*, eſt l'Article démonſtratif ſans aucune diſtinction : *hic*, *hæc*, *hoc*, déſigne les individus préſents, ou plus prochains, ou relatifs à la première perſonne ; il répond à notre Article avec *ci : ille*, *illa*, *illud*, déſigne les individus abſents, ou plus éloignés, ou relatifs à la troiſième perſonne ; il répond à notre Article avec *là : iſte*, *iſta*, *iſtud*, déſigne les individus relatifs à la ſeconde perſonne, ou avec l'idée acceſſoire du mépris ou du dédain.

Nous n'avons rien exprès pour cette dernière eſpèce d'indication : nous nous ſervons alors de la particule *là*, qui eſt, comme je l'ai dit, la marque de l'éloignement phyſique, & qui peut aiſément s'appliquer à l'éloignement moral ; le ton fait le reſte : *emmenez CE coquin-*LÀ.

Si le nom appellatif eſt ſuffiſamment connu par quelque circonſtance, on ne le répète pas avec l'Article démonſtratif ; mais on em-

LIV. II. ploie alors *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*, qui veut toujours être suivi de quelque addition déterminative. Cette addition est quelquefois une proposition incidente, comme quand on dit en général, *CELUI qui ment est détestable*, c'est-à-dire, *CELUI homme*, ainsi qu'il paroît par l'attribut de *mentir*; ou quand on dit, après avoir parlé de livres, *CELUI que j'ai composé*, *CEUX que j'ai consultés*. L'addition est quelquefois marquée par l'une des particules *ci* & *là*: ainsi l'on dit, en parlant de tableaux, *je prendrai CELUI-CI*, *gardez CEUX-LÀ*; & en parlant de femmes, *CELLES-CI sont coquettes*, *CELLE-LÀ est prude*.

*Articles démonstratifs conjonctifs.* Le commun des grammairiens ne manquera pas d'être bien surpris de trouver ici, sous le titre que je présente, les mots *qui*, *que*, *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*; car c'est, dit-on unanimement, un pronom relatif.

» Ce pronom relatif, dit la *Grammaire* » *générale* (z), a quelque chose de commun » avec les autres pronoms, & quelque chose » de propre.

(z) Gramm. gén. II. ix.

» Ce qu'il a de commun, est qu'il se met » au lieu du nom, & plus généralement même » que tous les autres pronoms, se mettant » pour toutes les personnes. *Moi QUI suis* » *chrétien*; *vous QUI êtes chrétien*; *lui QUI* » *est roi*.

» Ce qu'il a de propre peut être considéré » en deux manières.

» La première, en ce qu'il a toujours rap- CH. III.
» port à un autre nom ou pronom qu'on ap-
» pelle antécédent, comme *Dieu QUI est*
» *saint; Dieu* est l'antécédent du relatif *qui*.
» Mais cet antécédent est quelquefois sous-
» entendu & non exprimé; surtout dans la
» langue latine, comme on l'a fait voir dans
» la *nouvelle Méthode* pour cette langue.

» La seconde chose que le relatif a de
» propre, & que je ne sache point avoir
» encore été remarquée par personne, est
» que la proposition dans laquelle il entre
» (qu'on peut appeller *incidente*), peut faire
» partie du sujet ou de l'attribut d'une autre
» proposition, qu'on peut appeller *princi-*
» *pale*. «

1°. J'avance hardiment, contre ce que l'on vient de lire, que *qui*, *quæ*, *quod* (pour m'en tenir au latin seul par économie) n'est pas un pronom, & n'a rien de ce qui constitue la nature de cette partie d'oraison.

Je crois avoir bien établi (*a*) que les pronoms sont des mots qui expriment des êtres déterminés par l'idée précise d'une personne, ou d'une relation à l'acte de la parole. Or *qui*, *quæ*, *quod* renferme si peu dans sa signification l'idée précise d'une relation personnelle, que, de l'aveu même de D. Lancelot & apparemment de l'aveu de tous les grammairiens, il se met pour toutes les personnes. Ce mot d'ailleurs n'exprime

(*a*) Ch. II.

aucun être déterminé par la nature, puisqu'il reçoit différentes terminaisons génériques, afin de pouvoir prendre, dans l'occasion, celle qui convient au genre & à la nature de l'objet au nom duquel on l'applique. Je le demande donc : à quels caractères pourra-t-on montrer que c'est un pronom ?

C'est, dit-on, qu'il se met au lieu du nom. Je pourrois me contenter d'observer ici, comme je l'ai montré ailleurs, que ce n'est point en cela que consiste l'essence des pronoms. Mais je demanderai au lieu de quel nom est mis *quæ* dans cette phrase d'Ovide, *Tibi QUÆ est facundia, confer in illud ut doceas ?* Il accompagne ici le nom même *facundia*, avec lequel il s'accorde en genre, en nombre, & en cas : il n'est donc pas mis au lieu de *facundia*, mais avec *facundia*.

Cicéron regardoit-il *qui*, *quæ*, *quod* comme pronom, ou du moins le traitoit-il en pronom, lorsqu'il disoit, (b) *Bellum tantum, QUO bello omnes premebantur, Pompeius confecit ?* On voit encore ici *quo* avec *bello*, & non pas au lieu de *bello*.

Je sais qu'on me citera mille autres exemples, où ce mot est employé seul & sans être accompagné d'un nom, parce que ce nom, dit D. Lancelot, (c) est assez exprimé par le relatif même qui tient toujours sa place & le représente, comme *cognosces ex iis litteris QUAS liberto tuo dedi.* Mais cet écrivain

(b) *Pro lege Manil.* xij. 35.

(c) Méthod. lat. *Synt. Régl.* 2.

convient lui-même ſur le champ que cela eſt dit pour *ex iis litteris QUAS litteras.* Si donc on peut dire que *quas* tient ici la place de *litteras*, & qu'il le repréſente, c'eſt comme *avarus* tient la place d'*homo*, & le repréſente dans cette phraſe, *ſemper avarus eget : avarus* repréſente *homo*, parce qu'il eſt au même genre, au même nombre, & au même cas, & qu'il renferme dans ſa ſignification l'idée d'une qualité qui convient *non omni ſed ſoli naturæ humanæ*, comme parlent les logiciens ; mais *avarus* n'eſt pas pour cela un pronom. Pareillement *quas* repréſente *litteras*, parce qu'il eſt au même genre, au même nombre, & au même cas, & que l'idée démonſtrative, qui en conſtitue la ſignification principale, comme je le ferai voir dans un moment, eſt déterminée ici à tomber ſur *litteras*, par le voiſinage de l'antécédent *litteris* qui lève l'équivoque : mais *quas* n'eſt pas non plus pour cela un pronom ; 1°. parce qu'il n'empêche pas que l'on ne ſoit obligé d'exprimer *litteras* dans la conſtruction analytique de la phraſe ; 2°. parce que la nature du pronom ne conſiſte pas dans la fonction de repréſenter les noms & d'en tenir la place, mais dans celle d'exprimer des êtres déterminés par l'idée d'une relation perſonnelle. CH. III.

2°. Je dis que *qui*, *quæ*, *quod* ne doit point être appelé *relatif*, quoique ſes ter-

 minaiſons, miſes en concordance avec le nom auquel il eſt appliqué, ſemblent prouver & prouvent en effet qu'il ſe rapporte à ce nom. C'eſt que ſi l'on fondoit ſur cette propriété la dénomination de *relatif:* il faudroit, par une conſéquence néceſſaire, l'accorder à tous les Adjectifs, aux participes, aux Articles; puiſque toutes ces eſpèces s'accordent en genre, en nombre, & en cas avec le nom auquel ils ſe rapportent effectivement. Or que faire d'une dénomination plus propre à confondre les eſpèces qu'à les diſtinguer? Diſons la vérité : *quas* n'eſt pas plus relatif dans *quas litteras*, que *iis* n'eſt relatif dans *iis litteris*.

3°. Aucun des deux termes par leſquels on déſigne ordinairement *qui*, *quæ*, *quod*, ni l'union des deux, ne fait entendre la vraie nature de ce mot. C'eſt un *Article démonſtratif conjonctif;* & c'eſt ainſi qu'il faut le nommer, ſi l'on veut s'en tenir à une nomenclature raiſonnable & lumineuſe.

C'eſt un *Article;* voilà ce qu'il a véritablement de commun avec tous les autres mots de cette claſſe. Comme eux, il préſente à l'eſprit un être d'une nature indéfinie, en le montrant ſeulement avec la détermination individuelle; & comme eux, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas avec le nom auquel on l'applique; *QUI vir*, *LEQUEL homme; QUÆ mulier*, *LAQUELLE*

*femme*; *QUOD bellum*, *LAQUELLE guerre*: Ch. III.
*QUI consules*, *LESQUELS consuls*; *QUÆ litteræ*, *LESQUELLES lettres*; &c.

Il est *démonstratif*; parce que l'idée précise qui en caractérise la signification propre, est une idée métaphysique d'indication ou de démonstration, telle qu'elle se trouve dans *is*, *ea*, *id*, dans notre *ce* françois, ou même dans notre Article indicatif *le*, *la*, *les*. Cela se manifestera de plus en plus par la suite, dans le développement de différents exemples: mais on peut remarquer en attendant, que cette propriété est physiquement sensible en allemand, où *der*, m. *die*, f. *das*, n. répond également à notre Article indicatif, à notre Article purement démonstratif, & à celui dont il s'agit; si ce n'est que l'Article indicatif (*le*, *la*, *les*,) fait au génitif singulier *des*, m. *der*, f. *des*, n. & que les deux autres font au génitif singulier *dessen*, m. *deren*, f. *dessen*, n; que l'Article indicatif fait au génitif pluriel *der*, m. f. n, que le démonstratif y fait *derer*, m. f. n, & que le conjonctif y fait *deren*, m. f. n; enfin que le datif pluriel de l'Article indicatif est *den*, celui du démonstratif & du conjonctif *denen*, pour les trois genres. Dans ces différences mêmes, l'Article conjonctif & le pur démonstratif font ceux qui ont entre eux le plus d'analogie: & ces distinc-

tions sont assez récentes pour n'être pas encore reçues unanimement, ce qui ne prouve que mieux mon opinion.

Enfin, *qui*, *quæ*, *quod* est *conjonctif*; c'est-à-dire qu'outre l'idée démonstrative qui en constitue principalement la signification, il comprend encore dans sa valeur totale celle d'une conjonction; ce qui, en le différenciant d'*is*, *ea*, *id*, le rend propre à unir la proposition dont il fait partie à une autre proposition. Cette propriété conjonctive est telle, que l'on peut toujours décomposer *qui*, *quæ*, *quod* par *is*, *ea*, *id*, & par une conjonction telle que peuvent l'exiger les circonstances du discours.

D. Lancelot, qui convient qu'il y a des cas où la possibilité de cette décomposition est visible, cite cet exemple tiré de T. Live, qui parle de Junius Brutus: *is quum primores civitatis, in QUIBUS fratrem suum ab avunculo interfectum audisset;* & il le réduit ainsi, *is quum primores civitatis, ET in HIS fratrem suum ab avunculo interfectum audisset;* ce qui est très-clair & très-raisonnable.

Mais il ne faut pas croire que ce soit toujours par la conjonction copulative que cet Article se décompose; c'est par celle qui caractérise le mieux le rapport des deux propositions liées. *Æsopus auctor QUAM materiam repperit, hanc ego polivi versibus*

*ſenariis* ; (*d*) c'eſt comme ſi Phédre avoit dit, *Hanc ego materiam polivi verſibus ſenariis*, SED *Æſopus auctor* EAM *repperit* : il y a de la différence entre le mérite d'inventer un ſujet & celui de le mettre en vers ïambiques de ſix pieds ; la conjonction adverſative *ſed* marque cette différence. *Les ſavants*, QUI *ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, *devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe* ; la propoſition dont *qui* fait partie, eſt la raiſon juſtificative de l'aſſertion énoncée par l'autre ; c'eſt donc à dire, *les ſavants*, CAR CES (ſavants) *ſont plus inſtruits que le commun des hommes*, *devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*. Autre exemple : *la gloire* QUI *vient de la vertu a un éclat immortel* : ici *qui* fait partie d'une propoſition qui énonce une condition néceſſaire à la gloire dont on parle ; c'eſt pourquoi la décompoſition doit ſe faire par une conjonction conditionnelle ; *la gloire*, SI CETTE ( gloire ) *vient de la vertu*, *a un éclat immortel*.

CH. III.

(*d*) Phædr. *Fab.* I. *Prol.*

» Le relatif, nous dit-on, (*e*) perd » quelquefois ſa force de démonſtratif, & » ne fait plus que l'office de conjonction. » Ce que nous pouvons conſidérer en deux » rencontres particulières. La première eſt » une façon de parler fort ordinaire dans la » langue hébraïque, qui eſt que, lorſque le » relatif n'eſt pas le ſujet de la propoſition

(*e*) Gramm. gén. II. *ſuite du chap.* jx.

LIV. II. » dans laquelle il entre, mais seulement » partie de l'attribut, comme lorsque l'on » dit, *pulvis* QUEM *projicit ventus;* les » hébreux alors ne laissent au relatif que » le dernier usage, de marquer l'union de » la proposition avec une autre: & pour » l'autre usage, qui est de tenir la place » du nom, ils l'expriment par le pronom » démonstratif, comme s'il n'y avoit point » de relatif, de sorte qu'ils disent *QUEM* » *projicit* EUM *ventus*........ Les gram- » mairiens n'ayant pas bien distingué les » deux usages du relatif, n'ont pu rendre » aucune raison de cette façon de parler, » & ont été réduits à dire que c'étoit un » pléonasme, c'est-à-dire, une superfluïté » inutile.

Le grammairien de P. R. n'ayant pas assez approfondi la nature du prétendu relatif des hébreux, rend lui-même un fort mauvais compte de leur syntaxe à cet égard, & ne fait au fonds qu'établir le pléonasme qu'il reproche aux autres d'avoir vu dans la phrase hébraïque. Quiconque lit cet endroit de la Grammaire générale, s'imagine qu'il y a en hébreu un Article démonstratif conjonctif, correspondant exactement au *qui*, *quæ*, *quod* latin, & pouvant s'accorder en genre & en nombre avec son antécédent; & dans ce cas, comment pourroit-on expliquer l'hébraïsme autrement

trement que par le pléonasme ; qui est, par exemple, très-sensible dans ce passage de S. Pierre, cité par Lancelot, οὗ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε (*cujus livore ejus sanati estis*) ? (f)



Surpris d'un usage si peu raisonnable & si difficile à expliquer, j'ouvre les *Grammaires hébraïques ;* & je trouve dans celle de M. Ladvocat (g) que » le pronom relatif en hébreu est אשר, & qu'il sert pour » tous les genres, pour tous les nombres, » pour tous les cas, & pour toutes les personnes. « Je passe à celle de Masclef, (h) & j'y trouve : *pronomen relativum est* אשר *quod omnibus generibus, casibus, ac numeris inservit, significans, pro variâ locorum exigentiâ*, qui, quæ, quod, cujus, cui, quem, quorum, quos, *&c.*

Cette indéclinabilité du prétendu pronom relatif, combinée avec l'usage constant des hébreux, d'y joindre l'Article purement démonstratif lorsqu'il n'est pas le sujet de la proposition, donne lieu de conjecturer que le mot hébreu n'est en effet qu'une conjonction ; que c'est pour cela qu'il est essenciellement indéclinable ; que ce que les grecs, les latins, & tant d'autres peuples expriment en un seul mot démonstratif & conjonctif tout à la fois, les hébreux l'expriment en deux mots, dont l'un est la conjonction & l'autre énonce l'idée démonstrative ; & qu'enfin si les hébreux ne

(f) Petri ij. 24.

(g) pag. 67.

(h) Tom. I. cap. iij. n°. 4. p. 69.

LIV. II. font pas usage de l'Article purement démonstratif dans le cas où il modifie le sujet de la proposition incidente, c'est que la terminaison du verbe désigne suffisamment le sujet, & que d'ailleurs l'ellipse même peut souvent tenir lieu d'un signe exprès quand elle ne laisse point d'équivoque.

Je trouve en effet que Masclef compte parmi les conjonctions causales אשר, qu'il traduit par *quod*. Puisque cette conjonction est toujours employée dans les occasions où les autres langues font usage de l'Article démonstratif-conjonctif; pourquoi ne pourroit-on pas croire que c'est une conjonction indéfinie, qui peut se rendre tantôt d'une manière & tantôt de l'autre, selon l'occurrence, précisément comme celle du *qui*, *quæ*, *quod* des latins?

Je ne traduirois donc point le texte hébreu par *pulvis quem projicit eum ventus*, mais par *pulvis*, *&* ou *quoniam projicit eum ventus*; & le *pulvis quem projicit ventus* de la vulgate en est, sous la forme autorisée en latin, une autre traduction littérale & fidèle.

De même le passage de S. Pierre, pour répondre fidélement à l'hébraïsme, auroit dû être καὶ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε, (*& livore ejus sanati estis*); ou bien, en réduisant à un même mot la conjonction &

l'Article démonstratif, τοῦ τῷ μώλωπι ἰάθητε, CH. III.
( *cujus livore sanati estis* ). Le texte grec ne présente le pléonasme, que parce que le traducteur ne connoissoit pas assez la nature intrinsèque, & pour ainsi dire, grammaticale du prétendu pronom relatif hébraïque.

Pour ce qui est des exemples tirés immédiatement du latin, comme la même explication ne peut pas y avoir lieu, il faut prononcer hardiment qu'il y a périssologie, soit par une imitation mal entendue de la phrase hébraïque, soit par la faute de l'auteur ou l'inattention de ses copistes.

On cite cet exemple de T. Live : *ut in tusculanos animadverteretur, QUORUM EORUM ope ac consilio veliterni populo romano bellum fecissent.* Qu'y a-t-il de mieux que d'adopter la correction proposée de *quod* ou de *quoniam* au lieu de *quorum*, ou la suppression d'*eorum*? On ne peut pas plus rejeter en Grammaire qu'ailleurs le principe nécessaire de l'immutabilité des natures. Le mot que l'on nomme communément pronom relatif, est, dans toutes les langues, Article démonstratif & conjonctif; & l'usage, dans aucune, ne peut en aucun cas le dépouiller de l'idée démonstrative pour ne lui laisser que la force conjonctive : une conjonction déclinable est un phénomène impossible.

La grammaire de P. R. se trompe donc encore dans la manière dont elle interprète le *quod* de cette phrase de Cicéron, *non tibi objicio QUOD hominem spoliasti.* » Pour moi, dit Lancelot, je crois que c'est » le relatif, qui a toujours rapport à un an- » técédent, mais qui est dépouillé de son » usage de pronom; n'enfermant rien dans » sa signification qui fasse partie ou du su- » jet ou de l'attribut de la proposition in- » cidente, & retenant seulement son second » usage, d'unir la proposition où il se trouve » à une autre.... Car dans ce passage de » Cicéron, *non tibi objicio QUOD homi-* » *nem spoliasti*, ces derniers mots *hominem* » *spoliasti*, font une proposition parfaite, » où le *quod* qui la précède n'ajoûte rien, » & ne suppose pour aucun nom : mais » tout ce qu'il fait est que cette même » proposition où il est joint ne fait plus » que partie de la proposition entière, *non* » *tibi objicio QUOD hominem spoliasti*; au » lieu que sans le *quod* elle subsisteroit par » elle-même, & feroit toute seule une » proposition.

Le *quod* dont il s'agit est, dans cet exemple & dans tous les autres pareils, un véritable Article démonstratif & conjonctif, comme il l'est en toute occurrence; & voici, pour le prouver, comment je crois que l'on doit faire la construction

analytique du texte de Cicéron : *non objicio tibi hoc crimen QUOD crimen est tale ; spoliasti hominem.* Ces derniers mots *spoliasti hominem* sont, si l'on veut, une proposition parfaite, quand on la considère avec abstraction des rapports qu'elle peut avoir à ce qui précède : mais pour peu que l'on veuille la lier, comme il convient, avec ce qui précède ; il est aisé de voir qu'elle est le développement déterminatif de l'Adjectif physique indéfini *tale*, avec lequel elle ne fait, pour ainsi dire, qu'un : *quòd crimen* est donc le sujet d'une proposition incidente, dont l'attribut est exprimé par *est tale, spoliasti hominem.* Mais il est évident qu'en ce cas *quod crimen* est équivalent à *& hoc crimen ;* & que cette décomposition rend très-sensible dans *quod* la vertu conjonctive rendue par *&*, & la signification démonstrative rendue par *hoc.* CH. III.

Le même auteur prétend au contraire qu'il y a des rencontres où *qui*, *quæ*, *quod*, ne conserve que sa signification démonstrative & perd sa vertu conjonctive. » Par exemple, dit-il, Pline commence » ainsi son panégyrique : *Benè ac sapienter,* » *P. C. majores instituerunt, ut rerum agen-* » *darum, ita dicendi initium à precationibus* » *capere, quod nihil ritè nihilque providen-* » *ter homines, sine Deorum immortalium* » *ope, consilio, honore, auspicarentur. QUI*

LIV. II. » *mos, cui potiùs quam consuli, aut quando* » *magis usurpandus colendusque est ?* Il est » certain que ce *qui* commence plutôt une » nouvelle période, qu'il ne joint celle-ci » à la précédente ; d'où vient même qu'il » est précédé d'un point : & c'est pourquoi » en traduisant cela en françois, on ne met» troit jamais *laquelle coutume*, mais *cette* » *coutume*, commençant ainsi la seconde » période : *ET par qui CETTE coutume* » *doit-elle être plutôt observée que par un* » *consul ?* &c. «

Remarquez cependant que l'auteur de la *Grammaire générale* conserve lui-même la conjonction dans sa traduction : *ET par qui CETTE coutume ;* de sorte qu'en disputant contre, il avoue assez clairement que le *qui* latin est la même chose que *& is :* c'est une vérité qu'il sentoit sans la voir.

Je crois pourtant que la conjonction est mal rendue par *&* dans cet exemple ; il ne s'agit pas d'associer les deux propositions consécutives pour une même fin, & par conséquent la conjonction copulative y est déplacée : la première proposition est un principe de fait qui est général, & la seconde semble être une conclusion que l'on en déduit par cette sorte de raisonnement que les rhéteurs appellent *à minori ad majus ;* ainsi je croirois que la conjonction qui convient ici est conclusive, &

qu'on peut la suppléer par l'adverbe *igitur* (donc); *qui mos*, c'est-à-dire, *hic igitur mos*; & en françois, pour ne pas trop m'écarter d'ailleurs de la version de P. R. *par qui* DONC CETTE *coutume doit-elle être plutôt observée que par un consul?* &c. CH. III.

On ajoûte que Cicéron est plein de semblables exemples; & l'on auroit pû dire la même chose de tous les bons auteurs latins. On cite celui-ci. *Itaque alii cives romani, ne cognoscerentur, capitibus obvolutis, à carcere ad palum atque ad necem rapiebantur: alii, cùm à multis civibus romanis recognoscerentur, ab omnibus defenderentur, securi feriebantur.* QUORUM *ego de acerbissimâ morte crudelissimoque cruciatu dicam, cùm eum locum tractare cœpero.* (*i*) Ce *quorum*, dit-on, se traduiroit en françois comme s'il y avoit *de illorum morte.* Je n'en crois rien; & je suis d'avis que qui le traduiroit de la sorte, n'en rendroit pas toute l'énergie & ôteroit l'âme du discours, puisqu'elle consiste surtout dans la liaison. Quelle est cette liaison? Cicéron remettant à parler ailleurs de cet objet, semble par là désapprouver le peu qu'il en a dit, ou du moins s'opposer à l'attente qu'il a pu faire naître dans l'esprit des auditeurs: il faut donc, pour entrer dans ses vûes, décomposer *quorum* par la conjonction adversative *sed*, & construire

(*i*) *Orat.* V. *in Verrem* XXVIII. alit. 72.

LIV. II. ainſi : *SED ego dicam de morte acerbissimâ atque de cruciatu crudeliſſimo* ILLORUM ; ce qui me paroît être d'une néceſſité indiſpenſable, & prouver que, dans l'exemple en queſtion, *quorum* n'eſt pas dépouillé de ſa vertu conjonctive, qu'en effet il ne perd nulle part.

A ces exemples de Cicéron j'en joindrai un autre où Cornélius Népos parle de Néocles. (k) *Is uxorem halicarnaſſiam civem duxit, ex quâ natus eſt Themiſtocles.* QUI *cùm minùs eſſet probatus parentibus, quod & liberiùs vivebat & rem familiarem negligebat, à patre exhæredatus eſt.* QUÆ *contumelia non fregit eum, ſed erexit.* Voilà un *qui* & un *quæ*, qui commencent chacun une phraſe. Il me ſemble qu'il faut interpréter le premier comme s'il y avoit, ATQUI IS, *cùm minùs eſſet probatus* &c ; ( OR CE *jeune homme* n'étant pas dans les bonnes graces de ſes parents ) : c'eſt une remarque que l'hiſtorien veut joindre à ce qui précède, par une ſimple tranſition. Quant au *quæ* de la ſeconde phraſe, QUÆ *contumelia non fregit eum, ſed erexit*, c'eſt-à-dire, VERUM HÆC *contumelia non fregit eum, ſed erexit :* l'effet naturel de l'exhérédation devoit être d'affliger Thémiſtocles & de l'abattre, & il en arriva le contraire ; il faut donc joindre cette remarque au récit du fait par une conjonc-

(k) *In* Themiſt. *cap.* I.

tion adversative, de même que les deux parties de la remarque pareillement opposées entre elles : ainsi, je traduirois ; *MAIS cet affront, au lieu de l'abattre, lui éleva l'ame :* la conjonction *mais* indique l'opposition qu'il y a entre l'effet & la cause ; & *au lieu de* désigne l'opposition respective de l'effet attendu & de l'effet réel.

Il n'y a pas une seule occasion où le *qui, quæ, quod* ainsi employé, ou de quelque autre manière que ce soit, ne conserve & sa signification démonstrative & sa vertu conjonctive. Outre qu'on vient de le voir dans l'analyse des exemples mêmes allégués par Lancelot en faveur de l'opinion contraire : c'est une conséquence naturelle de l'aveu que fait cet auteur, que *qui, quæ, quod* est souvent revêtu de ces deux propriétés ; & c'est lui-même qui établit le principe incontestable qui attache cette conséquence au fait, je veux dire l'invariabilité de la signification des mots ; » car c'est par accident, dit-il, (*l*) si elle » varie quelquefois, par équivoque, ou par » métaphore. «

(*l*) Gramm. gén. II, jx.

Si l'on est donc souvent obligé de reconnoître dans *qui, quæ, quod*, la force conjonctive & la signification démonstrative ; si dans tous les cas on peut, par une analyse raisonnable, retrouver dans ce mot cette double propriété : rien ne doit plus

empêcher qu'on ne faſſe conſiſter en cela l'eſſence & la nature de cet Adjectif. Mais cela poſé, à quoi bon le déſigner par la dénomination de *relatif*, qui eſt vague, qui convient également à tous les Adjectifs, qui convient même à tous les mots d'une phraſe, puiſqu'ils ſont tous liés par les rapports reſpectifs qui les font concourir à l'expreſſion de la penſée ?

Il vaut donc mieux dire tout ſimplement que c'eſt un Article démonſtratif-conjonctif. Ce ſera en déterminer clairement la deſtination, & poſer, dans la dénomination même, le principe juſtificatif de tous les uſages que les langues en ont faits, & le fondement des règles de ſyntaxe qui ſont propres à cette ſorte de mot, comme on le verra par la ſuite.

Je ne dois pas diſſimuler ici une objection qui paroît naître du fond même du ſyſtème que j'établis. En m'accordant que tout ce que je viens de dire convient à l'Article *lequel*, *laquelle*, *leſquels*, *leſquelles*, puiſque ſouvent il accompagne les noms appellatifs qu'il modifie ; ne peut-on pas prétendre avec fondement qu'il n'en eſt pas de même de *qui* & de *que*, puiſqu'ils n'accompagnent jamais aucun nom appellatif ? On pourroit même fortifier ceci d'une autre remarque ; c'eſt que ces deux mots paroiſſent être dans le même cas que *quoi*,

lequel eſt réellement placé dans la même catégorie par tous les grammairiens françois : or j'ai reconnu *quoi* pour un nom conjonctif; pour quelle raiſon ne diroit-on pas la même choſe de *qui* & de *que* ?

Il eſt clair que je n'ai point cherché à affoiblir l'objection, & qu'elle paroît me réduire à opter, pour *qui* & *que*, d'en faire ou un pronom, comme tous les grammairiens, ou un nom conjonctif, comme il ſemble néceſſaire en conſéquence du parti que j'ai moi-même pris ſur *quoi*. Mais ni l'un ni l'autre n'eſt poſſible. 1°. Pour pouvoir être réputés pronoms, il faudroit qu'ils déterminaſſent les êtres par l'idée préciſe de quelqu'une des trois perſonnes : or l'auteur même de la *Grammaire générale* nous a fait obſerver que *qui* ſe met pour toutes les perſonnes; *moi* QUI *ſuis chrétien, vous* QUI *êtes chrétien, lui* QUI *eſt roi ;* & l'on peut dire la même choſe de *que; moi* QUE *vous aimez, vous* QUE *je conſulte, lui* QUE *je connois peu :* ces deux mots, au lieu de déterminer les êtres par l'idée préciſe de l'une des trois perſonnes, font abſtraction de toutes les perſonnes, & par conſéquent ne peuvent être des pronoms. 2°. Il n'eſt pas plus poſſible de les prendre pour des noms, parce qu'ils devroient déterminer les êtres par l'idée préciſe de quelque nature : or ils font abſtrac-

tion de toute nature, comme de toute personne; *l'homme* QUI *pense*, *l'homme* QUE *nous avons choisi*, *l'arbre* QUI *fleurit*; *l'arbre* QUE *je cultive*; *la raison* QUI *démontre*, *la raison* QUE *vous alléguez*; &c: si, dans tous ces exemples, on vouloit substituer *lequel* à *qui* ou à *que*, & y joindre un nom, ce feroit le nom antécédent; *l'homme lequel homme*, *l'arbre lequel arbre*, *la raison laquelle raison*: il n'en est pas de même de *quoi*, qui signifie toujours *laquelle chose*, & qui détermine conséquemment par l'idée de la même nature que le nom *chose*.

Il ne reste donc à regarder *qui* & *que* que comme des Articles démonstratifs-conjonctifs, destinés par l'usage à n'être jamais accompagnés du nom appellatif qu'ils modifient, & caractérisés par des terminaisons différentes pour des raisons de syntaxe que l'on verra ailleurs. Quant au parti qu'ont pris, à l'égard de ces mots & de *quoi*, tous les grammairiens françois & autres encore si l'on veut; cela vient de ce qu'il y en a très-peu qui ayent réfléchi sérieusement sur les principes de la classification des mots, & qu'ils se sont à peu près copiés les uns les autres, sans croire que l'on pût voir les choses autrement, ou sans ôser se permettre de les examiner: c'est ici l'un des cas où l'on peut appliquer la maxime de Sénèque (*m*); *Non tam benè*

(*m*) *De vitâ beatâ*, cap. 2.

*cùm rebus humanis agitur ut meliora pluribus placeant : argumentum pessimi turba est* : il y a dans la Grammaire bien des cas pareils. CH. III.

§. III. Il est évident que tous les Articles dont on vient de parler, sont en effet des Adjectifs qui servent à déterminer l'étendue de la signification des noms appellatifs auxquels ils sont joints. Voilà l'idée générale & commune qui rapproche sous un seul point de vûe toutes les espèces que j'ai distinguées ; & ces espèces diffèrent entre elles par les idées accessoires qui font envisager le genre sous différents aspects.

L'Article *indicatif*, *le*, *la*, *les*, détermine d'une manière vague l'étendue des noms appellatifs ; les Articles *connotatifs* déterminent avec plus ou moins de précision la quotité des individus, & ils sont universels ou partitifs.

Les Articles *universels* déterminent la totalité des individus ; & les Articles *partitifs* n'en déterminent qu'une partie.

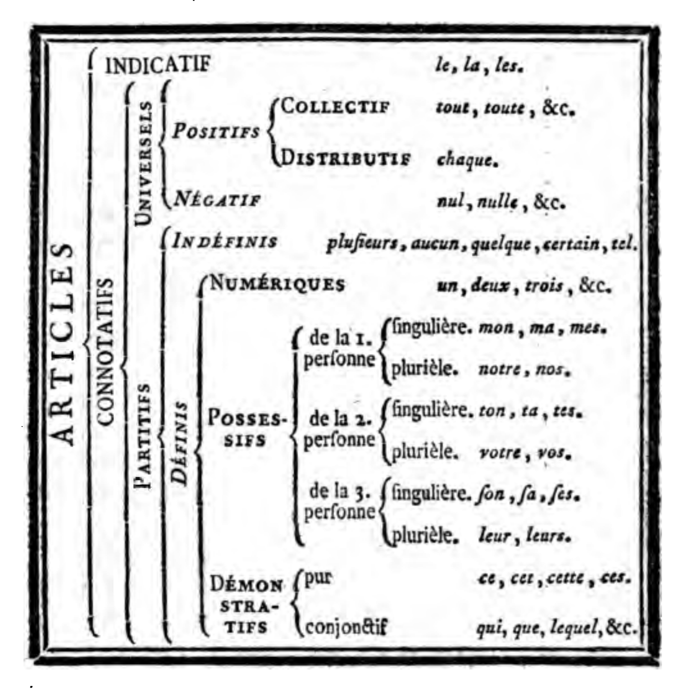
Les universels sont positifs ou négatifs : les Articles *positifs* servent avec négation ou sans négation indifféremment ; l'un est *collectif*, parce qu'il détermine la totalité des individus, envisagés sous le même aspect sans aucune différence, & c'est *tout* ; l'autre est *distributif*, parce qu'il détermine

LIV. II. la totalité des individus, envisagés à la vérité sous le même aspect, mais avec des différences dans le détail, & c'est *chaque:* l'Article *négatif*, qui est *nul*, est ainsi nommé parce qu'il ne peut s'employer qu'avec négation.

Les Articles partitifs sont *indéfinis*, s'ils déterminent une partie incertaine & indéfinie des individus, comme *plusieurs*, *aucun*, *quelque*, *certain*, *tel*; ils sont *définis*, s'ils déterminent une partie des individus fixée par quelque point de vûe particulier, ce qui les soudivise en numériques, possessifs, & démonstratifs.

Les Articles *numériques*, qui sont *un*, *deux*, *trois*, &c. déterminent une partie des individus avec la précision numérique: les Articles *possessifs* déterminent une partie des individus caractérisée par l'idée précise d'une dépendance relative à l'une des trois personnes; *mon*, *notre*, *ton*, *votre*, *son*, *leur:* les Articles *démonstratifs* déterminent une partie des individus fixée par l'idée d'une indication précise; l'un est *purement démonstratif*, parce qu'il l'est simplement & sans autre idée accessoire, c'est *ce* ou *cet*, *cette*, *ces*; l'autre, *qui*, *que*, *lequel*, est *démonstratif-conjonctif*, parce qu'outre la signification démonstrative, il a encore la vertu conjonctive, servant à joindre à une autre proposition celle dont il fait partie.

Voici le Tableau de tout ce ſyſtème des Articles. CH. III.




Voici néanmoins une objection directe contre la notion générale des Articles ; elle eſt tirée du *Supplément à la Grammaire générale.* (*n*) » L'Article, dit M. Fromant, » ne détermine point l'étendue de la ſigni- » fication des mots, & je le prouve. L'Ar- » ticle n'annonce que d'une manière va-

(*n*) Suppl. II. *vij.*

LIV. II. » gue ce que le nom ſpécifie bien préciſé-
» ment; l'Article ne détermine donc point
» la ſignification du nom, c'eſt le nom au
» contraire qui détermine la ſignification
» de l'Article..... En effet quand vous di-
» tes *l'homme ſage prend garde à ce qu'il*
» *dit & à ce qu'il fait*, CET *homme eſt*
» *bien prudent; le*, *cet* ſont des expreſſions
» qui indiquent d'une façon incertaine &
» générale ce que le mot *homme* préſente
» d'une façon fixe & particulière.

Ce n'eſt point à cauſe de ſon importance que je relève cette objection; ce n'eſt qu'un paralogiſme dont le faux ſe manifeſte dans tous les ſens : mais ſi le ſavant principal de Vernon s'y eſt mépris, les obſervations que je vais y faire empêcheront que d'autres ne tombent dans la même erreur.

Il eſt vrai que l'Article, étant Adjectif, n'exprime par ſoi-même qu'un être indéterminé, & que c'eſt par le nom appellatif auquel il eſt joint que la nature en eſt déterminée. Mais en accordant ceci à M. Fromant, je ne lui accorderai pourtant pas que *l'Article annonce d'une manière vague ce que le nom ſignifie bien préciſement*; & la raiſon en eſt fort ſimple : l'Article annonce des individus d'une nature quelconque, ou avec abſtraction de toute nature; le nom exprime l'idée d'une nature com-

mune

mune avec abſtraction des individus : ce ſont évidemment deux ſignifications très-différentes, indépendantes l'une de l'autre, mais reſpectivement modificatives l'une de l'autre quand elles ſont réunies : la ſignification du nom détermine la nature vague des individus annoncés par l'Article ; & la ſignification de l'Article détermine, à être enviſagée dans les individus, l'idée abſtraite exprimée par le nom : mais comme les individus déterminés par l'Article ne ſont exprimés en aucune manière par le nom, de même la nature générale exprimée par le nom n'eſt annoncée par l'Article ni d'une manière vague ni d'aucune autre. CH. III.

Ajoûtons que l'auteur ne va point à ce qu'il ſemble ſe propoſer : il entreprend de prouver que l'Article ne détermine point l'étendue de la ſignification des noms ; & il ne prouve rien autre choſe, ſinon que l'Article ne détermine pas la nature énoncée par le nom, ou, comme il le dit lui-même, la ſignification du nom ; ce qui eſt bien différent, & fait de tout le raiſonnement un vrai paralogiſme.

Cette erreur me ſemble venir de la confuſion des termes : je vais les expliquer.

*Déterminer la ſignification des mots* peut avoir deux ſens différents. Si l'on entend par là que c'eſt les deſtiner à être ſignes

LIV. II. de telle ou telle idée vue sous tel ou tel aspect, c'est l'usage dans chaque langue qui détermine la signification de tous les mots qui y sont usités: ou si un mot est déterminé par l'usage à plusieurs significations, comme *son* qui signifie en françois quelquefois *le sien*, d'autres fois *l'écorce du blé moulu*, & souvent *une sorte de bruit*; ce sont les circonstances de la phrase où il est employé, qui déterminent la signification individuelle qu'il doit alors y avoir. Si, par déterminer la signification des mots, on entend que c'est expliquer les idées dont ils sont les signes; ce sont des définitions bien faites qui, d'après les décisions de l'usage, déterminent la signification des mots. On ne peut donc dire dans aucun de ces deux sens, ni que le nom détermine la signification de l'Article, ni que l'Article détermine la signification du nom.

*Déterminer l'étendue* d'un nom appellatif, c'est tourner l'attention de l'esprit sur les individus en qui se trouve la nature générale énoncée par le nom appellatif; & il est très-évident que c'est l'office des Articles, tels que je les ai détaillés dans ce chapitre.

Nos grammairiens avoient imaginé mille propriétés chimériques, qu'ils accumuloient sur *le*, *la*, *les*, pour faire à cet Article un caractère propre & incommunicable; on le

chargeoit de faire connoître le genre & le nombre des noms; on vouloit même qu'il en marquât les cas, quoique nos noms n'en ayent point. Tout cela étoit pour le distinguer des autres Adjectifs que je lui ai associés, & que l'on ne vouloit pas reconnoître pour Articles, quoiqu'on les jugeât propres à déterminer l'étendue, comme l'Article indicatif. Mais au milieu des efforts que l'on faisoit contre la vérité, elle perçoit néanmoins & réclamoit ses droits : il se trouvoit toujours des occasions où l'on réunissoit tous ces mots sous le point de vûe commun qui en fait le caractère spécifique. CH. III.

On a déjà vu ce qu'en pensoit M. du Marsais; il ne seroit pas difficile de recueillir les suffrages de tous nos grammairiens qui l'ont précédé, & de trouver qu'il n'y en a pas un seul qui n'ait vu que tous ces mots sont propres à déterminer avec plus ou moins de précision l'étendue des noms appellatifs. Je me contenterai de citer la *Grammaire générale*, à cause du poids de son autorité, & la Grammaire françoise d'Antoine Caucie, à cause de son ancienneté.

Dans le premier de ces deux ouvrages, on lit : (o) » *Ce*, *quelque*, *plusieurs*, les » noms de nombre, comme *deux*, *trois*, &c. » *tout*, *nul*, *aucun*, &c. déterminent aussi

(o) Gramm. gén. II. x.

LIV. II. » bien que les Articles. Cela est trop clair » pour s'y arrêter. «

Après avoir donné la prétendue déclinaison des deux noms *prince* & *princesse* sans l'Article indicatif, Caucie ajoûte (*p*) : *Hoc pacto flectuntur etiam omnia ea quæ præ se uoculam* un *habent, uel aliam quampiam, quæ appellatiui latè patentem significationem restringat, cujusmodi sunt omnia pronomina significationis demonstratiuæ, & hæc possessiua*, mon, ton, son, ma, ta, sa, *atque non rarò* nostre, uostre, leur, *cum substantiuis expressis.* C'est dire nettement que tous ces mots ont la valeur de l'Article *le, la, les*, non seulement en ce qu'ils ont le même effet dans la prétendue déclinaison, mais en ce qu'il leur attribue la même propriété fondamentale, *quæ appellatiui latè patentem significationem restringant.*

(*p*) Anton. Caucii *Grammat. gallica.* Paris. 1570. p. 82.

Il ajoûte un peu plus bas : *Jam uerò tenenda est energia rectorum Articulorum : nam restringunt suorum nominum amplitudinem, & efficiunt quodammodo ut appellatiua latéque patens dictio angustiùs capiatur.* On voit que cet auteur fait consister la principale force des Articles directs (*energia rectorum Articulorum*), c'est-à-dire de l'Article indicatif, à modifier l'étendue de la signification des noms ; ce qui est le point de vûe commun sous lequel

il a réuni avec *le*, *la*, *les*, les autres mots dont il a parlé plus haut. CH. III.

Ce grammairien se trompe, quand il ne parle que de *restreindre* l'étendue : l'Article indicatif ne fait en quelque sorte que la montrer ; les Articles universels l'assignent toute entière & sans restriction ; il n'y a que les Articles partitifs qui la restreignent : tous la déterminent, parce que tous y font faire une attention expresse. Mais quoi qu'il en soit des erreurs des uns & des autres, il est constant par les faits, que, si la vérité que j'établis ici n'a pas été entiérement connue, elle a du moins été sentie & apperçue depuis longtemps.

Faute de l'avoir nettement envisagée, les grammairiens sont tombés dans la confusion : ils ont trouvé, par exemple, qu'il y avoit un Article défini dans cette phrase, *un château* DU *roi*, & un Article indéfini dans celle-ci, *un château* DE *roi* ; selon eux, DU *roi* désigne un roi déterminé, & DE *roi* ne marque aucun roi déterminé ; & c'est pour cela que *du* est un Article défini, & *de* un Article indéfini. Le fait qui leur sert de principe est vrai, mais la conclusion qu'ils en tirent n'y tient aucunement.

DU *roi* veut dire *de* LE *roi*, précisément comme on dit *de* LA *reine*, & il n'y a d'Article dans chacune de ces deux phra-

 ses que *le* & *la* ; *de*, comme on le verra ci-après, est une simple préposition : quand on dit donc *un château* DE *roi*, c'est simplement la même préposition *de* & le nom *roi* sans Article.

Il est donc vrai qu'un nom appellatif peut être pris dans un sens indéfini, c'est-à-dire, avec abstraction des individus ; ou dans un sens défini, c'est-à-dire, avec une application déterminée aux individus. Dans ce dernier cas, il est juste que le nom soit modifié par un Article ; mais pour le premier cas, le nom seul suffit, parce que dans son état naturel & primitif il fait essenciellement abstraction des individus : or c'est une inconséquence insoutenable d'imaginer un Article indéfini dans des phrases où il n'y a aucun Article.

D'autres grammairiens ont regardé *un*, *une*, comme Article indéfini, & comme très-différent en cela de celui que j'appelle numérique. M. Restaut demande (q) si *un* est toujours Article : » Non, répond-il ; il » est nom de nombre, quand il exprime » une unité déterminée, comme quand on » dit, *il n'y a qu'*UN *Dieu ;* mais il est Ar» ticle, quand il n'exprime qu'une unité » vague, comme si je dis, UN *sujet doit* » *obéir à son prince.* «

(q) Gramm. fr. ch.IV. art. iv.

J'avoue que je ne conçois pas comment *un* ne marque pas toujours *un*, ni com-

ment il peut ſignifier quelquefois une unité déterminée & quelquefois une unité vague : il me ſemble qu'*un* étant Adjectif, exprime toujours une unité d'une nature vague, & qui n'eſt jamais déterminée que par le nom appellatif auquel on le joint ; & qu'étant Article numérique, il exprime l'unité juſte avec excluſion de toute autre quotité : & ces deux points ſont également vrais dans chacun des deux exemples de M. Reſtaut.

Je ſais bien que l'Article *un*, ainſi que tous les autres Articles numériques, ne détermine les individus qu'avec la préciſion numérique, & les laiſſe indéterminés à tout autre égard : *UN homme*, par exemple, en toute occaſion eſt *un ſeul homme*, & cette phraſe exclut l'idée de toute autre quotité ; mais cet homme unique n'y eſt déterminé à être ni grand ni petit, ni foible ni vigoureux, ni ſavant ni ignorant, ni libre ni eſclave, ni européen ni aſiatique, ni Pierre ni Paul, *&c.* Cependant on ne peut pas dire que les Articles numériques ſoient indéfinis, par la raiſon qu'ils ne le ſont pas dans tous les ſens.



# CHAPITRE IV.

## *Des Verbes.*

La première & la plus frappante de toutes les propriétés du Verbe, c'est qu'il est, en quelque sorte, l'ame de nos discours, & qu'il entre nécessairement dans chacune des propositions qui en sont les parties intégrantes.

De là vient le nom emphatique donné par les grecs, par les latins, & par nous, à cette partie d'oraison. Les grecs l'appeloient ῥῆμα ; mot qui caractérise le pur matériel de la parole, puisque ῥέω, qui en est la racine, signifie proprement *fluo* (je coule), comme ῥῆμα signifie *fluxus* (écoulement) : l'un & l'autre a été appliqué à la parole & même à l'Oraison, par une sorte d'abus fondé néanmoins sur une comparaison ; la bouche étant comme le canal par où s'écoule la parole &, pour ainsi dire, la pensée dont elle devient l'image.

Nous donnons à la même partie d'oraison le nom de *Verbe*, du latin *Verbum*, qui signifie encore la parole prise matériellement, en tant qu'elle est le produit de l'im-

pulsion de l'air chassé des poûmons, & modifié tant par la disposition particulière de la bouche que par les mouvements subits & instantanées des parties mobiles de cet organe. C'est Priscien (r) qui est le garant de cette étymologie : *VERBUM à verberatu aëris dicitur, quod commune accidens est omnibus partibus Orationis.* Priscien a raison : toutes les parties d'Oraison, étant produites par le même méchanisme, pouvoient également être nommées *Verba* (Verbes); & elles l'étoient effectivement en latin : c'étoit alors un nom générique, au lieu qu'il étoit spécifique quand on l'appliquoit à l'espèce dont il est ici question; *præcipuè in hac dictione quasi proprium ejus accipitur quâ frequentiùs utimur in oratione.* Telle est la raison que Priscien donne de cet usage : mais il me semble que c'est ne l'expliquer qu'à demi, puisqu'il reste encore à dire pourquoi nous employons si fréquemment le Verbe dans tous nos discours. Essayons d'y parvenir.

(r) *Lib.* VII. *de Verbo.* init.

---

## ARTICLE I.

### *De la nature du Verbe.*

Nous parlons pour transmettre aux autres nos connoissances; & nos connoissances ne sont rien autre chose que la vûe intellec-

tuelle ou la perception des êtres ſous leurs attributs. Ce ſont ces perceptions des êtres ſous leurs attributs que les logiciens nomment jugements ; en ſorte qu'un jugement eſt l'acte par lequel l'eſprit apperçoit en ſoi l'exiſtence d'un être ſous tel ou tel attribut. Si un être a véritablement la relation ſous laquelle il exiſte dans notre eſprit, nous en avons une connoiſſance vraie ; mais notre jugement eſt faux, ſi l'être qui en eſt l'objet n'a pas en ſoi la relation ſous laquelle il exiſte dans notre eſprit.

Une propoſition doit être l'image de ce que l'eſprit apperçoit par ſon jugement, & par conſéquent elle doit énoncer avec exactitude ce qui ſe paſſe alors dans l'eſprit, & montrer ſenſiblement un ſujet déterminé, un attribut déterminé, & l'exiſtence intellectuelle du ſujet avec relation à l'attribut.

Je dis *exiſtence intellectuelle*, parce qu'en effet il ne s'agit primitivement dans aucune propoſition de l'exiſtence réelle qui ſuppoſe les êtres hors du néant ; il ne s'agit que d'une exiſtence telle que l'ont dans notre entendement tous les objets de nos penſées, tandis que nous nous en occupons. Un *cercle-quarré*, par exemple, ne peut avoir aucune exiſtence réelle ; mais il a dans mon entendement une exiſtence intellectuelle, tandis qu'il eſt l'objet de ma

pensée & que je vois qu'*un cercle-quarré est impossible*. Les idées abstraites & générales ne sont ni ne peuvent être réalisées dans la nature ; il n'existe réellement ni il ne peut exister nulle part un *animal en général*, qui ne soit ni homme ni brute : mais les objets de ces idées factices existent dans notre intelligence, tandis que nous nous en occupons pour en découvrir les propriétés. CH. IV.

Or c'est précisément l'idée de cette existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut, qui fait le caractère distinctif des Verbes, & qui en rend l'usage si fréquent : car il n'y a point de discours sans propositions ; point de proposition qui n'exprime un jugement ; point d'expression du jugement qui n'énonce un sujet déterminé, un attribut également déterminé, & l'existence intellectuelle du sujet avec relation à cet attribut ; par conséquent point de proposition sans Verbe. L'idée de l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut est donc, non seulement le caractère distinctif du Verbe, mais encore ce qui en fait, entre tous les mots, le *Mot* par excellence, *Verbum*.

C'est aussi cette idée même qu'entrevoyoit l'auteur de la *Grammaire générale*, dans la signification commune à tous les Verbes & propre à cette seule espèce,

Liv. II. lorsqu'après avoir remarqué les défauts respectifs des définitions du Verbe données avant lui, il s'est arrêté à l'idée d'*affirmation*. Il sentoit que la nature du Verbe devoit le rendre nécessaire à la proposition; mais il n'a pas vu assez nettement l'idée de l'existence intellectuelle, parce qu'il n'avoit pas une notion assez juste du jugement intérieur que la proposition doit exprimer; & il s'en est tenu à l'*affirmation*, parce qu'il n'a pris garde qu'à la proposition même. Qu'il me soit permis de faire là-dessus quelques observations qui me paroissent assez naturelles.

1°. L'*affirmation* est un acte propre à celui qui parle, & Lancelot en convient lui-même. (*s*) » Et l'on peut, dit-il, re» marquer en passant que l'*affirmation*, en» tant que conçue, pouvant être aussi l'at» tribut du Verbe, comme dans *affirmo*, » ce Verbe signifie deux *affirmations*, dont » l'une regarde la personne qui parle, & » l'autre la personne de qui on parle, soit » que ce soit de soi-même, soit que ce soit » d'un autre. Car quand je dis *Petrus affir» mat*, *affirmat* est la même chose que *est* » *affirmans*; & alors *est* marque *mon affir» mation* ou le jugement que je fais tou» chant Pierre, & *affirmans*, l'*affirmation* » que je conçois & que j'attribue à Pierre. «

(*s*) Gramm. gén. II. *xiij*.

Or le Verbe est, de l'aveu de tout le

monde, un mot déclinable, ſujet aux lois de la concordance relativement au ſujet déterminé auquel on le rapporte & qu'il déſigne d'une manière vague par une idée générale applicable à tout ſujet déterminé auquel on pourra le rapporter. Cette idée générale ne peut donc pas être celle de l'*affirmation*; puiſqu'on reconnoît qu'elle regarde la perſonne qui parle, & qu'elle ne peut appartenir au ſujet dont on parle qu'autant qu'elle eſt l'attribut propre & individuel compris dans la ſignification du Verbe. 

Dans *Petrus eſt affirmans*, ſelon notre grammairien, *eſt* marque *MON AFFIRMATION*. Mais je le demande, comment *eſt*, à la troiſième perſonne, peut-il marquer l'*affirmation* de la première perſonne? Il eſt évident que ce qu'il marque primitivement & clairement, appartient au ſujet dont on parle à la troiſième perſonne. Si quelque choſe dans *eſt* peut ſe rapporter à moi, c'eſt qu'il exprime l'exiſtence d'une troiſième perſonne dans *MON ENTENDEMENT*; ce qui rend en effet mon jugement, & confirme ce que j'ai avancé de la nature du Verbe.

2°. L'*affirmation* eſt certainement oppoſée à la *négation*: l'une eſt la marque que la relation du ſujet à l'attribut eſt une relation de convenance; l'autre, que c'eſt

LIV. II. une relation de diſconvenance. C'eſt à peu près l'idée que l'on en prendroit dans la *Logique de P. R.* (*t*) Je l'étendrois encore davantage dans le grammatical; & je dirois que l'*affirmation* eſt la ſimple poſition de la ſignification de chaque mot, & que la *négation* en eſt, en quelque manière, la deſtruction.

(*t*) La Logiq. ou l'Art de penſer. II. iij.

Auſſi l'*affirmation* ſe manifeſte aſſez par l'acte même de la parole, ſans avoir beſoin d'un mot particulier pour devenir ſenſible, ſi ce n'eſt quand elle eſt l'objet ſpécial de la penſée & de l'Oraiſon : il n'y a que la *négation* qui doive être exprimée ou plutôt indiquée. C'eſt pour cela même que, dans aucune langue, il n'y a aucun mot deſtiné à donner aux autres mots un ſens affirmatif, parce qu'ils l'ont tous eſſenciellement; il y en a au contraire qui les rendent négatifs, parce que la *négation* eſt contraire à l'acte ſimple de la parole, & qu'on n'y penſeroit jamais ſi elle n'étoit indiquée : *malè*, NON *malè*; *doctus*, NON *doctus*; *audio*, NON *audio*; &c.

Or ſi tout mot eſt affirmatif par ſa nature, comment l'*affirmation* peut-elle être le caractère diſtinctif du Verbe ?

3°. Il ſemble que l'auteur ait ſenti lui-même l'inſuffiſance de ſa définition pour rendre raiſon de tout ce qui appartient au Verbe. C'eſt, ſelon lui, *un mot dont le*

*PRINCIPAL USAGE est de signifier l'affirmation.... L'on s'en sert encore pour signifier d'autres mouvements de notre ame;.... mais ce n'est qu'en changeant d'inflexion & de mode; & ainsi nous ne considérons le Verbe dans tout ce chapitre que selon sa principale signification, qui est celle qu'il a à l'indicatif.* (*u*) *Il faut remarquer*, dit-il ailleurs, (*x*) *que quelquefois l'infinitif retient l'affirmation, comme quand je dis*, scio malum esse fugiendum; *& que souvent il la perd & devient nom, principalement en grec & dans les langues vulgaires, comme quand on dit* je veux boire ( *volo bibere* ). L'infinitif cesse donc alors d'être Verbe, selon cet auteur; il faut qu'il avoue que le même mot, avec la même signification, est quelquefois Verbe & cesse quelquefois de l'être, selon ses principes. *Les participes*, regardés par tout le monde comme faisant partie du Verbe, *sont*, dit-il, (*y*) *de vrais noms adjectifs.... La liaison qu'ils ont avec des Verbes consiste.... en ce qu'ils signifient la même chose que le Verbe, hors l'affirmation qui en est ôtée.*

CH. IV.

(*u*) Gramm. gén. II. *xiij.*

(*x*) Ibid. II. *xvij.*

(*y*) Ibid. II. *xx.*

Que veulent dire tant d'exceptions & de restrictions, si ce n'est un aveu qu'on n'est pas dans les voies de la vérité? Tous les modes, sans exception, ont été, dans tous les temps & pour toutes les langues cultivées, réputés appartenir au Verbe & en

LIV. II. être des parties néceſſaires : tous les grammairiens les ont diſpoſés ſyſtématiquement dans la conjugaiſon ; & ils y ont été forcés par l'unanimité des uſages de tous les idiômes, qui en ont toujours formé les diverſes inflexions par des générations régulières & analogiques entées ſur un radical commun. Or cette unanimité, ne pouvant être le réſultat d'une convention formelle & réfléchie, ne ſauroit venir que des ſuggeſtions ſecrètes de la nature, qui valent beaucoup mieux que toutes nos réflexions. Une définition qui ne peut concilier des parties que la nature elle-même ſemble avoir liées, doit être bien ſuſpecte à quiconque connoît les véritables fondements de l'art de penſer : & j'eſpère que l'on ſera content de la fécondité de celle que je vas propoſer, pour rendre raiſon de toutes les variations du Verbe & de toutes les eſpèces dans leſquelles on le diviſe.

4°. On doit regarder comme vicieuſe, toute définition du Verbe qui n'aſſigne, pour objet de ſa ſignification, qu'une ſimple modification qui peut être compriſe dans la ſignification de pluſieurs autres eſpèces de mots. Or l'idée de l'*affirmation* eſt dans ce cas ; puiſque les mots *affirmation*, *affirmatif*, *affirmer*, *affirmativement*, *oui*, expriment tous l'*affirmation*, chacun à ſa manière.

Je

Je sais que l'auteur a prévu cette objection, & qu'il croit la résoudre en distinguant l'*affirmation* conçue de l'*affirmation* produite, & prenant celle-ci pour caractériser le Verbe. Mais j'ose dire que c'est proprement se payer de mots, & laisser subsister un vice qu'on avoue. Quand on supposeroit cette distinction bien claire, bien précise, & bien fondée : le besoin d'y recourir pour justifier la définition générale du Verbe, est une preuve que cette définition est au moins louche ; qu'il falloit la rectifier par cette distinction ; & que peut-être l'eût-on fait, si l'on n'avoit craint de la rendre d'ailleurs trop obscure. Mais il faut convenir de bonne foi que cette distinction même manque ou de justesse ou de clarté, en un mot qu'elle est insuffisante, puisqu'elle n'a pas empêché l'abbé Girard, tout métaphysicien qu'il étoit, de chercher une autre définition du Verbe.

5°. Quand on dit que le Verbe est *un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation*, cette idée de l'*affirmation* n'est pas la seule chose que l'on puisse reprocher à cette définition. Elle a un autre vice, qui lui est commun avec celle de l'abbé Girard, qui dit que le Verbe est *une espèce de mots caractérisée par l'idée d'événement*. Je ferois la même faute, & je définirois mal le Verbe, quand je subs-

tituerois, à l'idée de l'*affirmation* ou à celle d'*événement*, l'idée de *l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut*; si je me contentois de dire comme Lancelot, que le Verbe est *un mot dont le principal usage est de signifier*, & même plus briévement ou avec plus de justesse, *un mot qui signifie l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut*, ou comme l'abbé Girard, *une espèce de mots caractérisée par l'idée de l'existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut.*

Je n'énoncerois, comme ont fait ces deux écrivains, que l'idée différencielle de l'objet défini, sans toucher à ce que les logiciens appellent le genre prochain: ainsi ma définition ne suffiroit pas pour expliquer tout ce qui appartient au Verbe. Je dis donc que les *Verbes* sont des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut.

Je m'attends bien que cette définition sera trouvée longue par ceux qui n'ont point d'autre moyen que la toise pour juger de la briéveté des expressions: mais j'ose espérer qu'elle contentera ceux qui n'exigent point d'autre briéveté que de ne rien dire de trop, & qui veulent d'ailleurs qu'une définition soit le germe de toutes les propriétés génériques & spécifiques de l'objet

défini ; & c'eſt principalement à ce titre que je crois admiſſible celle que je propoſe. CH. IV.

Je dis en premier lieu que les Verbes ſont des mots qui expriment des êtres indéterminés : on voit bien que ceci eſt l'expreſſion du genre prochain ; j'ai dit la même choſe des adjectifs, & les deux eſpèces ont en effet des propriétés communes fondées ſur ce caractère commun, comme on le verra dans la ſyntaxe. Les noms, les pronoms, les adjectifs, & les Verbes expriment tous des êtres ; c'eſt pourquoi ils ſont tous ſuſceptibles de la diſtinction des nombres, & quelquefois de celle des genres. Les noms & les pronoms expriment des êtres déterminés, au lieu que les adjectifs & les Verbes expriment des êtres indéterminés : de là vient, comme on le verra par la ſuite, que la ſyntaxe ne preſcrit rien ſur le choix des nombres pour les noms & les pronoms, parce qu'il ne dépend que des beſoins & des vûes de celui qui parle ; au lieu qu'elle aſſujettit à cet égard les adjectifs & les Verbes aux lois de la concordance avec le ſujet déterminé auquel on les applique, parce qu'ils ne peuvent perdre l'indétermination qui les caractériſe, que par une application dont la concordance devient le ſigne.

Je dis en ſecond lieu que les Verbes dé-

 signent par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut ; & c'est ici l'expression de ce qu'on appelle en Logique la différence spécifique, qui est la source des propriétés qui conviennent exclusivement à l'espèce. On verra en effet, quand il sera question de syntaxe, que c'est sur ce fondement que porte la distinction des modes, qui, en multipliant les usages du Verbe dans le discours, justifient de plus en plus le nom que lui ont donné par excellence les grecs & les romains, & que nous lui avons conservé nous-mêmes : on va voir d'ailleurs dans les deux articles suivants, que cette idée spécifique du Verbe est aussi le principe de la division que l'on en fait en toutes ses espèces primitives & subalternes, & la source des formes temporelles qui sont exclusivement propres au Verbe.

J'ose donc croire que la définition que je propose ici ne renferme rien que de nécessaire à une définition exacte, & qu'elle a toute la briéveté compatible avec la clarté, l'universalité, & la propriété qui doivent lui convenir : *clarté*, qui doit la rendre propre à faire connoître la nature du Verbe, & à en expliquer toutes les propriétés essencielles & accidentelles ; *universalité*, qui doit la rendre applicable à toutes les espèces comprises sous le genre dé-

fini, & à tous les individus de ces espèces, sous quelque forme qu'ils paroissent; *propriété* enfin, qui la rend incommunicable à tout ce qui n'est pas Verbe. CH. IV.

---

ARTICLE II.

*Des différentes espèces de Verbes.*

La définition que je viens de donner du Verbe se prête avec succès aux divisions reçues de cette partie d'Oraison; elle en est le fondement le plus raisonnable; & elle en reçoit, comme par réflexion, un surcroît de lumière, qui en met la vérité dans un plus grand jour.

I. La première division du Verbe est celle qui le distingue en *substantif* & *adjectif;* dénominations auxquelles je voudrois que l'on substituât celles d'*abstrait* & de *concret*, pour les raisons que je dirai dans un moment.

Le Verbe *substantif* ou *abstrait* est celui qui désigne par l'idée précise de l'existence intellectuelle, avec relation à un attribut quelconque: de manière que, comme les mots ne demeurent jamais indéterminés dans les phrases où ils entrent, il faut exprimer séparément l'attribut particulier auquel on a besoin de faire rapporter le Verbe; comme quand on dit, *Dieu* EST *éter-*

 *nel*, *les hommes* SONT *mortels*. Les deux mots *eſt* & *ſont* ſont différentes formes du Verbe abſtrait, leſquelles, dans ces phraſes, déſignent les ſujets *Dieu* & *les hommes* par l'idée préciſe de l'exiſtence intellectuelle avec relation aux attributs exprimés ſéparément par les adjectifs *éternel* & *mortels*.

Le Verbe *adjectif* ou *concret* eſt celui qui déſigne par l'idée préciſe de l'exiſtence intellectuelle, avec relation à un attribut déterminé, qui eſt compris dans la ſignification totale du Verbe; comme quand on dit, *Dieu* VEUT, *les hommes* TREMBLERONT. Les deux mots *veut* & *trembleront* ſont différentes formes des Verbes adjectifs ou concrets *vouloir* & *trembler*, leſquelles, dans ces phraſes, déſignent les ſujets *Dieu* & *les hommes* par l'idée préciſe de l'exiſtence intellectuelle avec relation aux attributs *voulant* & *tremblants* compris dans la ſignification de ces Verbes, comme ſi l'on diſoit, *Dieu* EST VOULANT, *les hommes* SERONT TREMBLANTS.

Il ſuit de ces deux définitions, qu'il n'y a point de Verbe concret qui ne puiſſe ſe décompoſer par le Verbe abſtrait, avec un autre mot qui exprimera ſéparément l'attribut déterminé compris dans la ſignification du Verbe concret. C'eſt une conſéquence avouée par tous les grammairiens, & fondée ſur ce que les deux eſpèces déſignent

également par l'idée de l'existence intellectuelle, mais que le Verbe adjectif ou concret renferme de plus dans sa signification l'idée accessoire d'un attribut déterminé, qui n'est point comprise dans celle du Verbe substantif ou abstrait. CH. IV.

On doit donc trouver dans le Verbe abstrait la pure nature du Verbe en général; & c'est pour cela que les philosophes enseignent qu'il auroit été possible, dans chaque langue, de n'employer que ce seul Verbe, le seul en effet qui soit demeuré dans sa simplicité originelle, ainsi que l'a remarqué le savant Lancelot: (z) & c'est apparemment cette considération qui avoit déterminé M. du Marsais (*a*), à donner à ce Verbe le nom de Verbe *simple*, & par opposition le nom de Verbes *composés* à ceux que l'on appelle communément adjectifs & que je nomme ici concrets.

(z) Gramm. gén. II. *xiij.*

(*a*) Exposition d'une méth. raison-née pour apprendre la langue lat. *Quest. de Synt. sur le poème sécul. d'Hor. p.* 25.

Quelle est donc la nature du Verbe *être*, ce Verbe essenciellement fondamental dans toutes les langues? Il y a près de 200 ans que Robert Estienne nous l'a dit, avec la naïveté qui ne manque jamais à ceux qui ne sont point préoccupés par les intérêts d'un système particulier. Après avoir distingué les Verbes en actifs, passifs, & neutres, il s'explique ainsi: (*b*) » Outre ces » trois sortes, il y a le Verbe nommé » substantif, qui est *estre*: qui ne signifie ne

(*b*) Traicté de la Gramm. franç. *Paris.* 1569. *p.* 37.

» action ne passion : mais seulement il dé-
» note l'estre & existence ou subsistance
» d'une chascune chose qui est signifiée par
» le nom ioinct avec lui : comme *ie suis*,
» *tu es*, *il est*. Toutesfois il est si nécessaire
» à toutes actions & passions, que nous ne
» trouuerons Verbes qui ne se puissent ré-
» souldre par luy. «

Ce savant typographe, qui ne pensoit pas à faire entrer dans la signification de ce Verbe l'idée de l'*affirmation*, n'y a vu que ce qui y est en effet, l'idée de l'*existence*; & sans les préjugés, personne n'y verroit rien autre chose.

J'ajoûte cependant que c'est l'idée de l'existence intellectuelle. Je me fonde 1°. sur ce que j'ai déjà allégué, que les êtres abstraits & généraux, qui n'ont & ne peuvent avoir aucune existence réelle, & les êtres même de raison, peuvent néanmoins devenir & sont souvent sujets déterminés du Verbe abstrait *être*; comme quand on dit, *l'homme* (être abstrait & général) *EST un animal raisonnable*, *un cercle-quarré* (être de raison) *EST impossible* : 2°. sur ce qu'il n'y a point de langue cultivée, qui n'ait admis dans son vocabulaire un Verbe concret, différent du Verbe abstrait, pour exprimer positivement l'existence réelle ; ce qui ne seroit point arrivé, si le Verbe abstrait avoit compris cette idée dans

ſa ſignification, parce que c'eſt un fait qu'il n'y a point de ſynonymie parfaite dans les langues. CH. IV.

On peut cependant objecter, que le Verbe *être* eſt quelquefois abſtrait & quelquefois concret; que, quand il eſt concret, outre ſa ſignification eſſencielle, il comprend encore celle de l'exiſtence, comme dans cette phraſe, *ce qui* EST *touche plus que ce qui* A ÉTÉ, c'eſt-à-dire, *ce qui* EST EXISTANT *touche plus que ce qui* A ÉTÉ EXISTANT; & que par conſéquent on ne peut pas dire que l'idée de l'exiſtence conſtitue la ſignification ſpécifique du Verbe *être*, puiſque c'eſt au contraire l'addition acceſſoire de cette idée déterminée qui rend concret ce même Verbe.

Je me fais cette objection, parce qu'elle peut entrer ſous cette forme dans plus d'une tête; mais elle n'eſt rien moins que victorieuſe, & j'en ai preſque montré la ſolution quand j'ai diſtingué l'exiſtence intellectuelle & l'exiſtence réelle. *Etre* eſt un Verbe abſtrait, quand il n'exprime que l'exiſtence intellectuelle : quand je dis, par exemple, *Dieu* EST *tout-puiſſant*, il ne s'agit point ici de l'exiſtence réelle de Dieu, mais ſeulement de ſon exiſtence dans mon eſprit ſous la relation de convenance à la toute-puiſſance; par conſéquent *eſt*, dans cette phraſe, eſt un Verbe abſ-

 trait. *Etre* eſt un Verbe concret, quand à l'idée fondamentale de l'exiſtence intellectuelle on ajoûte acceſſoirement l'idée déterminée de l'exiſtence réelle, comme quand on dit *Dieu* EST, ce qui veut dire *Dieu* EST EXISTANT RÉELLEMENT, ou *Dieu* EST *préſent à mon eſprit avec relation à l'attribut déterminé de l'*EXISTENCE RÉELLE. Au reſte quand le Verbe *être* devient concret, il n'eſt ſynonyme d'*exiſter*, que comme un mot figuré eſt ſynonyme du mot primitif dont il prend la place ; il y a toujours une nuance de ſens qui différencie l'un de l'autre : je croirois volontiers que le Verbe *être*, devenu concret, exprime une exiſtence réelle, plus indépendante ou plus certaine que celle qu'exprime le Verbe *exiſter*.

Quoi qu'il en ſoit ; de ce que le Verbe *être* peut devenir concret au moyen de l'idée acceſſoire de l'exiſtence réelle, il ne s'enſuit pas que l'idée de l'exiſtence intellectuelle ne ſoit pas l'idée propre de ſa ſignification ſpécifique. Que dis-je ? Il s'enſuit au contraire qu'il ne déſigne par aucune autre idée, quand il eſt abſtrait, que par celle de l'exiſtence intellectuelle, puiſque l'exiſtence n'eſt réelle que quand le Verbe devient concret : l'idée acceſſoire doit être la même que l'idée fondamentale, ſauf la différence des aſpects ; puiſque le mot eſt

le même dans les deux cas, hors la différence des constructions. CH. IV.

Cette réflexion est d'autant plus *pondérante* (7), qu'elle porte sur un usage universel & commun à toutes les langues connues & cultivées ; & que, dans aucune, on ne s'est avisé de changer le Verbe abstrait en concret, par l'addition accessoire d'une idée déterminée autre que celle de l'existence réelle, parce qu'aucune autre n'est si analogue à celle qui constitue l'essence du Verbe abstrait, savoir l'existence intellectuelle. Dans tous les autres Verbes adjectifs ou concrets, le radical du Verbe substantif ou abstrait est détruit ; il ne paroît que celui de l'idée accessoire de l'attribut déterminé, & les seules terminaisons rappellent l'idée fondamentale de l'existence intellectuelle, qui est un élément nécessaire dans la signification totale des Verbes concrets.

Les grammairiens ont coutume de distinguer les noms en deux espèces, qu'ils appellent noms *substantifs* & noms *adjectifs* ; & voyant que ceux qu'ils appellent *adjectifs* servent à ajoûter quelque chose à la signification des *substantifs*, ils ont cru pou-

(7) Ne peut-on pas dire que ce mot est *signatum præsente notâ ?* Nous avons un composé qui le suppose, *prépondérant.*

Liv. II. voir désigner par la même dénomination d'*adjectifs* les Verbes que j'appelle concrets, parce qu'ils ajoûtent un attribut déterminé à la signification du Verbe abstrait qu'ils appellent *substantif*.

Je ferai voir en temps & lieu quel cas il faut faire de la distinction des noms en substantifs & adjectifs; & si l'on a lu avec attention le premier & le troisième chapitre de ce livre, on est déjà en état de voir par soi-même qu'elle est sans raison: & voilà par conséquent le fondement des dénominations de nos deux espèces de Verbes, réduit par contrecoup à bien peu de chose. Mais quand la distinction des noms en substantifs & adjectifs seroit absolument irréprochable, on n'en seroit pas plus autorisé à transporter ces dénominations aux deux espèces de Verbes dont il s'agit.

Les noms prétendus substantifs expriment ou des substances, ou des êtres considérés comme subsistants par eux-mêmes à l'imitation des substances; le Verbe substantif n'exprime point ces êtres, ou ne les exprime pas plus que les Verbes nommés adjectifs: premier défaut dans la comparaison.

Les prétendus noms adjectifs servent à ajoûter quelque idée accessoire à celles des noms substantifs, mais sans exclure les noms substantifs, ou plutôt en les supposant né-

cessairement ; les Verbes adjectifs au contraire renferment en eux-mêmes la valeur du Verbe substantif & en excluent absolument l'expression hors d'eux-mêmes : l'adjectif *felix*, par exemple, suppose nécessairement hors de soi le substantif *vir*, ou *mulier*, ou *omen*, &c ; mais le Verbe adjectif *curro* ne suppose pas *sum*, puisqu'il seroit ridicule de dire *sum curro* ; il le renferme en soi, & il est équivalent à *sum currens*. Il me semble que ce second défaut de ressemblance doit faire rejeter les dénominations qui tiennent à la comparaison ; & qu'on doit le faire avec d'autant moins de peine, que le nom de Verbe adjectif est assez récent dans le langage des grammairiens : c'est une remarque que je dois à M. l'abbé d'Olivet ; & l'on ne trouve en effet aucune trace de ce nom dans les anciens grammairiens, ni même dans quelques-uns qui sont assez modernes, comme Robert Estienne, le savant Sanctius, Scioppius, *&c.* Je crois que c'est un terme introduit par l'auteur de la *Grammaire générale*, II. xviij. 

Il est vrai que la distinction même des deux espèces de Verbes est aussi récente ; mais il n'en est pas des idées comme des mots. Quand les idées sont vraies & utiles ; il faut les admettre nonobstant la nouveauté, qui est toujours un reproche suffisant contre les mots : si ces mots, outre

LIV. II. la nouveauté, manquent encore de vérité ou de justesse, comme ceux dont il s'agit; il n'y a pas de doute qu'on doit les rejeter sans ménagement.

Je crois donc qu'il seroit plus raisonnable d'appeller *abstrait*, le Verbe que l'on nomme substantif; parce qu'en effet il fait abstraction de tout attribut déterminé: & alors ceux que l'on nomme adjectifs devroient s'appeller *concrets;* parce qu'ils expriment tout à la fois l'existence & l'attribut déterminé, comme *aimer*, *partir*, &c.

Le Verbe abstrait a néanmoins, chez les plus anciens grammairiens, le nom de substantif; mais c'étoit dans un autre sens que celui qui a amené le nom parallèle d'adjectif; c'est, comme le dit Robert Estienne, parce qu'*il dénote l'estre & existence ou subsistance d'une chascune chose qui est signifiée par le nom ioinct avec luy*; de même que les autres Verbes étoient nommés actifs, ou passifs, parce qu'ils dénotoient des actions ou des passions. Mais ces autres Verbes renfermant, comme on l'a vu, la valeur de ce Verbe substantif avec l'attribut déterminé qui leur est propre; le nom de substantif ne peut convenir exclusivement au premier, à moins qu'on ne l'entende dans le sens de l'abstraction: ce qui revient à la dénomination que j'ai indiquée, & demande une dénomination parallèle

qui indique le ſens concret, comme ſi l'on oppoſoit les Verbes *connotatifs* au Verbe *ſubſtantif*. CH. IV.

Je n'aimerois pas que l'on appellât Verbe *ſimple*, le ſubſtantif ou abſtrait, & Verbes *compoſés*, les connotatifs ou concrets, comme l'a fait M. du Marſais: ces termes ſont conſacrés à caractériſer les différentes formations étymologiques des Verbes & des autres ſortes de mots, & ne peuvent par conſéquent être employés ſans équivoque à caractériſer d'autres points de vûe. Ainſi *dire* eſt un Verbe ſimple; *contredire*, *dédire*, *interdire*, *prédire*, *redire* ſont des Verbes compoſés : mais *dire*, qui eſt ſimple dans le ſens étymologique, ſeroit compoſé dans le ſens ſpécifique, puiſqu'il ſignifie *être diſant;* ce qui n'eſt bon qu'à amener de la confuſion.

II. Les Verbes connotatifs ou concrets ſe ſoudiviſent communément en *actifs*, *paſſifs*, & *neutres;* ſelon que l'attribut déterminé compris dans leur ſignification eſt une action du ſujet même, ou une impreſſion produite dans le ſujet ſans concours de ſa part, ou un ſimple état qui n'eſt dans le ſujet ni action ni paſſion. Ainſi *aimer*, *battre*, *courir* ſont des Verbes actifs; parce qu'ils comprennent dans leur ſignification des attributs déterminés qui ſont des actions du ſujet : *être aimé*, *être battu*,

LIV. II. ( qui se disent en latin *amari*, *verberari*) *tomber*, *mourir*, sont des Verbes passifs ; parce qu'ils énoncent des attributs déterminés qui sont des impressions produites dans le sujet sans concours de sa part ou même malgré lui : *demeurer*, *exister*, sont des Verbes neutres, qui ne sont ni actifs ni passifs ; parce que les attributs déterminés qu'ils expriment sont de simples états du sujet, & ne sont en lui ni actions ni passions.

Cette division s'accommode très-bien avec la définition générale du Verbe, & s'en déduit très-aisément ; puisqu'elle porte immédiatement sur l'idée accessoire de l'attribut déterminé qui rend concret le sens des Verbes connotatifs. On peut ajoûter que c'est une division complette, puisqu'elle partage toute l'étendue du genre en trois espèces caractérisées sans confusion & avec toute la précision exigible.

Cependant Sanctius ne veut reconnoître que des Verbes actifs & des Verbes passifs, & rejette entiérement les Verbes neutres. L'autorité de ce grammairien est si grande & tellement fondée, qu'il n'est pas possible d'abandonner sa doctrine sans examiner & réfuter ses raisons. *Philosophia*, dit-il (*c*) *id est*, *recta & incorrupta judicandi ratio*, *nullum concedit medium inter* agere & pati ; *omnis namque motus aut actio*

(*c*) *Minerv.* III. ij.

*est*

*est aut passio.... Quare quod in rerum natura non est, ne nomen quidem habebit.... Quid igitur agent Verba neutra, si nec activa nec passiva sunt? nam si agit, aliquid agit.... cur enim concedas rem agentem in Verbis quæ neutra vocas, si tollis quid agant? An nescis omnem causam efficientem debere necessariò effectum producere; deinde etiam effectum non posse consistere sine causâ?... Itaque Verba neutra neque ulla sunt, neque naturâ esse possunt, quoniam illorum nulla potest demonstrari definitio.* CH. IV.

Il me semble 1°. qu'il n'est rien moins que démontré que la Philosophie ne connoisse point de milieu entre *agir* & *pâtir*. On peut, au moins par abstraction, concevoir un être dans une inaction entière, & sur lequel aucune cause n'agisse actuellement. Dans cette hypothèse, qui est du ressort de la Philosophie, parce que son domaine s'étend sur tous les possibles; on ne peut pas dire de cet être ni qu'il *agisse* ni qu'il *pâtisse*, sans contredire l'hypothèse même : & l'on ne peut pas rejeter l'hypothèse, sous prétexte qu'elle implique contradiction; puisqu'il est évident que ni l'une ni l'autre des deux parties de la supposition ne renferme rien de contradictoire, & qu'elles ne le sont point entre elles. Il y a donc entre *agir* & *pâtir*, ou du moins

 outre *agir* & *pâtir*, un état qui n'eſt ni l'un ni l'autre, un état neutre ; & cet état eſt dans la nature telle que la Philoſophie l'enviſage, c'eſt-à-dire qu'il eſt de l'ordre des poſſibles.

Mais quand on ne permettroit à la Philoſophie que l'examen des réalités, on n'en pourroit rien conclure encore contre les Verbes neutres. On ne pourra jamais diſputer à notre intelligence la faculté de faire des abſtractions & de parcourir à ſon gré les immenſes régions du pur poſſible. Or les langues ſont faites pour rendre les opérations de notre intelligence, & par conſéquent ſes abſtractions mêmes. Elles doivent donc fournir à l'expreſſion des attributs qui ſeront de purs états, différents d'*agir* & de *pâtir :* & de là la néceſſité des Verbes neutres dans les idiômes qui admettent des Verbes connotatifs ou concrets.

Le ſens propre, par exemple, du Verbe *exiſter* eſt un & invariable ; & les différences que la Métaphyſique pourroit y trouver, ſelon la diverſité des ſujets auxquels on en feroit l'application, ne viennent que de la nature même des ſujets, & nullement de la ſignification propre du Verbe. Or l'exiſtence en Dieu n'eſt point une paſſion, puiſqu'il ne l'a reçue d'aucune cauſe ; dans les créatures ce n'eſt point une action, puiſqu'elles la tiennent de Dieu : c'eſt donc, par rapport

au Verbe *exister*, un attribut qui fait abstraction d'action & de passion, puisque ce ne peut être qu'en conséquence de ce sens abstrait & général que le Verbe est applicable à un sujet agissant ou à un sujet pâtissant, selon l'occurrence ; ainsi le Verbe *exister* est véritablement neutre. CH. IV.

J'observe 2°. que, quand il seroit vrai qu'il n'y ait point de milieu entre *agir* & *pâtir*, par la raison qu'allègue Sanctius, que *omnis motus aut actio est aut passio* : on ne pourroit jamais en conclure qu'il n'y ait point de Verbes neutres, renfermant dans leur signification concrète l'idée d'un attribut qui ne soit ni action ni passion ; à moins que l'on ne supposât encore que l'essence des Verbes connotatifs consiste à exprimer les mouvements des êtres, *motus*. Or il est visible que cette supposition est inadmissible, parce qu'il y a plusieurs de ces Verbes, comme *existere*, *stare*, *quiescere*, &c. qui n'expriment aucun mouvement ni actif ni passif. Sanctius lui-même n'a point pensé à réunir tous les Verbes sous ce point de vûe général : *Verbum*, dit-il, (*d*) *est vox particeps numeri personalis cum tempore ; hæc definitio vera est & perfecta, reliquæ omnes grammaticorum ineptæ.* Quelque jugement qu'il faille porter de cette définition, il est difficile d'y voir l'idée du mouvement exclusivement à toute autre, à moins qu'on ne la conclue de

(*d*) Minerv. I. xij.

LIV. II. celle du temps, ſelon le ſyſtême de ſaint Auguſtin (*u*) : mais cela même mérite encore quelque examen, nonobſtant l'autorité du ſaint docteur ; parce que les vérités naturelles ſont ſoumiſes à notre déciſion & non à aucune autorité.

(*u*) Confeſſ. xj.

Il eſt eſſenciel de remarquer 3°. que les grammairiens ont coutume d'entendre par Verbes neutres, non ſeulement ceux dont la ſignification comprend l'idée d'un attribut déterminé qui, ſans être action ni paſſion, n'eſt qu'un ſimple état du ſujet ; mais encore ceux dont l'attribut eſt, ſi vous voulez, une action, mais une action qu'ils nomment *intranſitive* ou *permanente*, parce qu'elle n'opère point ſur un autre ſujet que celui même qui la produit, comme *dormir*, *courir*, *marcher*, &c : & ils n'appellent au contraire Verbes actifs, que ceux dont l'attribut eſt une action *tranſitive*, pour me ſervir de l'expreſſion des modernes, c'eſt-à-dire, qui opère ou qui peut opérer ſur un ſujet différent de celui qui la produit, comme *battre*, *porter*, *aimer*, *inſtruire*, &c.

C'eſt premiérement un vice dans le procédé des grammairiens modernes, d'avoir réuni, ſous la même dénomination de *neutres*, les Verbes qui ne ſont en effet ni actifs ni paſſifs, avec ceux qu'ils ont reconnus pour actifs intranſitifs. Il falloit s'en tenir pour ceux-ci à cette derniere déno-

mination : car s'ils sont actifs, on ne doit pas faire entendre qu'ils ne le sont pas ; & on le fait entendre en les appelant *neutres*, puisque ce mot, quand on l'applique aux Verbes, veut dire *qui n'est ni actif ni passif*. Sans y prendre trop garde, on a encore réuni, dans la même cathégorie, des Verbes véritablement passifs, comme *tomber*, *pâlir*, *mourir*, &c. C'est le même vice, & il vient de la même cause. Les uns & les autres ont été envisagés sous le même aspect que les Verbes véritablement neutres, parce que tous également présentent un sens fini sans exiger aucun complément : comme on dit, par exemple, sans complément, *Dieu existe*; on dit de même sans complément dans le sens actif, *ce lièvre court*, & dans le sens passif, *cet homme pâlit*.

Cette propriété, d'exiger ou de ne pas exiger un complément pour la plénitude du sens, n'admet que deux parties contradictoires, & ne peut jamais servir de fondement à la distinction des Verbes en actifs, passifs, & neutres. On a confondu deux aspects généraux, qui pouvoient fournir deux divisions différentes : la première, fondée sur la nature de l'attribut, donne les Verbes *actifs*, *passifs*, & *neutres*, tels que je viens de les expliquer; la seconde, fondée sur la manière dont l'attribut peut être énoncé dans le Verbe, donne des Verbes *absolus* ou des Verbes *relatifs*,

 felon que le fens en eft complet en foi ou qu'il exige un complément. Cette dernière divifion tient furtout à la fyntaxe, & c'eft là qu'elle fera difcutée plus profondément : il fuffit de la marquer ici, pour faire connoître les idées que les grammairiens ont confondues, & dont la confufion a trompé Sanctius même.

C'eft un fecond défaut dans celui-ci, d'appliquer, à tous les Verbes prétendus neutres, un raifonnement qui ne peut faire que contre les Verbes actifs intranfitifs : *Cur enim concedas*, dit-il, *rem agentem in Verbis quæ neutra vocas, fi tollis quid agant ?* Ou je n'entends pas la Minerve, ou ceci veut dire que les Verbes réputés intranfitifs ne le font pas en effet ; car il en vient enfin à conclure que tout Verbe a néceffairement un complément, que l'on doit fuppléer quand il manque. C'eft un troifième point qui fera difcuté ailleurs.

---

## Article III.

### *Des Temps du Verbe.*

Le Verbe eft la feule efpèce de mots qui paroiffe fufceptible de la diftinction des Temps. Jules-Céfar Scaliger les jugeoit fi effenciels à cette partie d'Oraifon, qu'il les a pris pour le caractère fpécifique qui la dif-

tingue de toutes les autres : *Tempus autem*, dit-il, *non videtur esse affectus Verbi, sed differentia formalis propter quam Verbum ipsum Verbum est.* (*f*) Cette considération, dont nous apprécierons bientôt la juste valeur, avoit porté ce savant critique à définir ainsi cette partie d'Oraison : *Verbum est nota rei sub tempore.* (*g*)

(*f*) *De caus. Ling. lat.* Lib. V. *cap.* 121.

(*g*) *Ibid. cap.* 110.

Il s'est trompé, en ce qu'il a pris une propriété accidentelle du Verbe, pour l'essence même. Ce ne sont point les Temps qui constituent la nature spécifique du Verbe : autrement, il faudroit dire que la langue franque, la langue chinoise, & apparemment bien d'autres, sont destituées de Verbes ; puisqu'il n'y a dans ces idiômes aucune espèce de mots qui y prenne en effet des formes temporelles. Mais puisque les Verbes sont d'une nécessité absolue pour exprimer nos jugements, qui sont nos principales pensées & les seules dont la communication soit nécessaire ; il n'est pas possible d'admettre des langues sans Verbes, à moins de dire que ce sont des langues avec lesquelles on ne sauroit exprimer ses pensées, avec lesquelles on ne sauroit parler. La vérité est qu'il y a des Verbes dans toutes les langues ; que, dans toutes, ils sont caractérisés par l'idée générale de l'existence intellectuelle d'un sujet indéterminé avec relation à un attribut ; que, dans toutes, la

Liv. II. déclinabilité par Temps en est une propriété essencielle ; mais que cette propriété n'est qu'en puissance dans quelques langues, comme la franque, la chinoise, &c, tandis qu'elle est en acte dans les autres, comme le grec, le latin, le françois, l'allemand, &c.

Les grammairiens allemands ont donné au Verbe, dans leur langue, le nom de *zeit-wort*, composé de *zeit* (temps) & de *wort* (mot) ; de manière que *das zeit-wort* signifie littéralement *le mot du temps.* Il y a apparence que ceux qui introduisirent les premiers cette dénomination, pensoient sur le Verbe comme Scaliger. Néanmoins, quoique l'on doive rejeter la définition de celui-ci, la dénomination adoptée par ceux-là peut très-bien subsister, en l'interprétant par la Métonymie ; *zeit* est le nom de la mesure employé pour celui de la chose mesurée, le nom du temps pour celui de l'existence.

Selon M. de Gamaches, que l'on peut en ce point regarder comme l'organe de toute l'école cartésienne, *le temps est la succession même attachée à l'existence de la créature.* (*h*) Si cette notion du temps a quelque défaut d'exactitude, il faut pourtant avouer qu'elle tient de bien près à la vérité ; puisque l'existence successive des êtres est la seule mesure du temps qui soit à notre portée, comme le temps devient à son tour la mesure de l'existence successive.

(*h*) Differt. sur la nature du Mouv.

Cette mobilité ſucceſſive de l'exiſtence ou du temps, nous la fixons en quelque ſorte pour la rendre commenſurable, en y établiſſant des points fixes caractériſés par quelques faits particuliers ; de même que nous parvenons à ſoumettre à nos meſures & à nos calculs l'étendue intellectuelle, quelque impalpable qu'elle ſoit, en y établiſſant des points fixes caractériſés par quelque corps palpable & ſenſible. CH. IV.

On donne à ces points fixes de la ſucceſſion de l'exiſtence ou du temps, le nom d'*époques ;* du grec ἐποχὴ, qui vient du Verbe ἐπέχειν, *morari*, arrêter : parce que ce ſont des inſtants dont on arrête, en quelque manière, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on obſerve, pour ainſi dire, ce qui coexiſte, ce qui précède, & ce qui ſuit.

On appelle *période*, une portion de temps dont le commencement & la fin ſont déterminés par des époques, de περὶ, *circùm*, autour, & ὁδὸς, *via*, chemin : une portion de temps bornée de toutes parts, eſt comme un eſpace autour duquel on peut tracer un chemin, pour obſerver ce qui y eſt enfermé & ce qui l'environne.

Ces notions, qui ſans doute paroîtront déplacées à la plûpart des grammairiens, ne ſont pourtant point jetées ici au haſard ; elles ſont préalablement néceſſaires pour

LIV. II. établir celles des Temps du Verbe, que l'on n'a connus jusqu'ici que d'une manière bien confuse. Pour ne pas suivre en aveugle le torrent de la multitude, & pour n'en adopter ou n'en rejeter les décisions qu'en connoissance de cause, qu'il me soit permis, 1°. de recourir au flambeau de la Métaphysique, qui seule peut indiquer & développer toutes les idées élémentaires comprises dans la nature des Temps; 2°. d'établir ensuite la conformité du système métaphysique des Temps avec les usages combinés des langues; puis 3°. d'en confirmer la vérité par sa concordance avec les différents systèmes d'analogie adoptés dans différents idiômes; enfin 4°. de terminer cet article par l'examen des difficultés qui pourroient encore laisser subsister quelques doutes, & des objections qui m'ont été directement adressées.

§. I. *Système métaphysique des Temps du Verbe.* Les *Temps* sont des formes qui ajoûtent, à l'idée fondamentale de la signification du Verbe, l'idée accessoire d'un rapport d'existence à une époque.

On voit par cette définition, qui va trouver sa justification dans les détails suivants, que les Temps du Verbe ont en effet leur fondement dans ce qui constitue la différence spécifique de cette partie d'Oraison, je veux dire l'existence; & l'on peut remarquer en même temps que l'idée de l'af-

firmation, adoptée par P. R. & ses partisans, n'en est aucunement susceptible, & qu'effectivement Lancelot n'a montré d'autre liaison entre l'affirmation & les formes temporelles, que l'envie d'abréger qui a porté les hommes à réunir ces idées comme ils auroient pu en réunir tout autre dont ils se seroient avisés. CH. IV.

Il n'en est pas de même ici : c'est l'existence qui caractérise les Verbes, qui sert de fondement à la définition des Temps, & qui sert à en caractériser les espèces, comme je vais le montrer.

Je dis en premier lieu, que les Temps sont des *formes ;* afin de comprendre sous ce nom, non seulement les simples inflexions ou terminaisons consacrées à cet usage, mais encore toutes les locutions qui y sont exclusivement destinées & qui auroient pu être remplacées par des inflexions ; en sorte qu'elle peut convenir également à ce qu'on appelle des Temps *simples*, des Temps *composés* ou *sur-composés*, & même à quantité d'idiotismes qui ont une destination analogue, comme en françois, *je viens d'entrer*, *j'allois sortir*, le monde *doit finir*, &c.

Je dis ensuite que ces formes ajoûtent à l'idée fondamentale de la signification du Verbe *une idée accessoire ;* & par là je fais entendre que les formes temporelles sont en effet accidentelles aux Verbes, quoique les Verbes en soient essenciellement susceptibles.

LIV. II. De là vient que certaines langues ont admis plus de Temps que d'autres ; que les grecs, par exemple, en ont un grand nombre qui ſont inconnus en latin ; que les hébreux n'en ont qu'un très-petit nombre ; que les chinois n'en ont point, &c.

Je dis enfin que cette idée acceſſoire eſt celle *d'un rapport d'exiſtence à une époque:* & c'eſt ici la différence ſpécifique de cette eſpèce de forme ; c'en eſt la ſignification caractériſtique, dans laquelle il y a deux choſes à conſidérer, ſavoir le rapport d'exiſtence à une époque, & l'époque même qui eſt le terme de comparaiſon. Des différents aſpects de ces deux choſes, naiſſent, comme on va le voir, les différentes eſpèces de Temps.

I. *Première diviſion générale des Temps.* L'exiſtence peut avoir, en général, trois ſortes de rapports à l'époque de comparaiſon : rapport de *ſimultanéité*, lorſque l'exiſtence eſt coïncidente avec l'époque ; rapport d'*antériorité*, lorſque l'exiſtence précède l'époque ; & rapport de *poſtériorité*, lorſque l'exiſtence ſuccède à l'époque. De là trois eſpèces générales de Temps, les *Préſents*, les *Prétérits*, & les *Futurs*.

Les *Préſents* ſont les Temps qui expriment la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard de l'époque de comparaiſon. On leur donne le nom de *Préſents;* parce qu'ils déſignent une exiſtence qui, dans le temps même de

l'époque, est réellement présente, puisqu'elle est simultanée avec l'époque. CH. IV.

Les *Prétérits* sont les Temps qui expriment l'antériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *Prétérits*, parce qu'ils désignent une existence qui, dans le temps même de l'époque, est déja passée (*præterita*), puisqu'elle est antérieure à l'époque.

Les *Futurs* sont les Temps qui expriment la postériorité d'existence à l'égard de l'époque de comparaison. On leur donne le nom de *Futurs ;* parce qu'ils désignent une existence qui, dans le temps même de l'époque, est encore avenir (*futura*), puisqu'elle est postérieure à l'époque.

C'est véritablement du point de l'époque qu'il faut envisager les autres parties de la durée successive, pour apprécier l'existence ; parce que l'époque est le point d'observation : ce qui coexiste est présent, ce qui précède est passé ou prétérit, ce qui suit est avenir ou futur. Rien donc de plus heureux que les dénominations ordinaires, pour désigner les idées que l'on vient de développer ; rien de plus analogue que ces idées pour expliquer d'une manière plausible les termes que l'on vient de définir. L'idée de simultanéité caractérise très-bien les Présents ; celle d'antériorité est le caractère exact des Prétérits ; & l'idée de postériorité offre nettement la différence des Futurs.

LIV. II. Il n'eſt pas poſſible que les Temps des Verbes expriment autre choſe que des rapports d'exiſtence à quelque époque de comparaiſon ; il eſt également impoſſible d'imaginer quelque eſpèce de rapport, autre que ceux que l'on vient d'expoſer : il ne peut donc en effet y avoir que trois eſpèces générales de Temps, & chacune doit être différenciée par l'un de ces trois rapports généraux.

II. *Seconde diviſion générale des Temps.* La ſoudiviſion la plus générale des Temps doit ſe prendre dans la manière d'enviſager l'époque de comparaiſon, ou ſous un point de vûe général & indéterminé, ou ſous un point de vûe ſpécial & déterminé.

Sous le premier aſpect, les Temps expriment tel ou tel rapport d'exiſtence à une époque quelconque & indéterminée : ſous le ſecond aſpect, les Temps expriment tel ou tel rapport d'exiſtence à une époque préciſe & déterminée.

Les noms d'*indéfinis* & de *définis*, employés ailleurs abuſivement par le commun des grammairiens, me paroiſſent aſſez propres à caractériſer ces deux différences de Temps. On peut donner le nom d'*indéfinis* à ceux de la première eſpèce ; parce qu'ils ne tiennent effectivement à aucune époque préciſe & déterminée, & qu'ils n'expriment en quelque ſorte que l'un des trois rapports

généraux d'exiſtence, avec abſtraction de toute époque de comparaiſon. Ceux de la ſeconde eſpèce peuvent être nommés *définis*; parce qu'ils ſont eſſenciellement relatifs à quelque époque préciſe & déterminée. CH. IV.

Chacune des trois premières eſpèces générales de Temps eſt ſuſceptible de cette diſtinction ; parce qu'on peut également conſidérer & exprimer la ſimultanéité, l'antériorité, & la poſtériorité, ou avec abſtraction de toute époque, ou avec relation à une époque préciſe & déterminée. On peut donc diſtinguer en *indéfinis* & *définis*, les Préſents, les Prétérits, & les Futurs.

Un Préſent *indéfini* eſt celui qui exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque : un Préſent *défini* eſt celui qui exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque préciſe & déterminée.

Un Prétérit *indéfini* eſt celui qui exprime l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque : un Prétérit *défini* eſt celui qui exprime l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque préciſe & déterminée.

Un Futur *indéfini* eſt celui qui exprime la poſtériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque quelconque : un Futur *défini* eſt celui qui exprime la poſtériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque préciſe & déterminée.

III. *Troiſième diviſion des Temps.* Il n'y a qu'une manière de faire abſtraction de toute époque ; & c'eſt pour cela qu'il ne peut y avoir métaphyſiquement qu'un Préſent, un Prétérit, & un Futur indéfini. Mais il peut y avoir fondement à la ſoudiviſion de toutes les eſpèces de Temps définis, dans les diverſes poſitions de l'époque préciſe de comparaiſon, je veux dire dans les diverſes relations de cette époque à un point fixe de la durée.

Ce point fixe doit être le même pour celui qui parle & pour ceux à qui le diſcours eſt tranſmis, ſoit de vive voix ſoit par écrit : autrement, une langue ancienne ſeroit, ſi je puis le dire, *intraduiſible* pour les modernes ; le langage d'un peuple ſeroit incommunicable à un autre peuple ; celui même d'un homme ſeroit inintelligible pour un autre homme, quelque affinité qu'ils euſſent d'ailleurs.

Mais dans cette ſuite infinie d'inſtants, qui ſe ſuccèdent rapidement & qui nous échapent ſans ceſſe, auquel doit-on s'arrêter, & par quelle raiſon de préférence ſe déterminera-t-on pour l'un plutôt que pour l'autre ? Il en eſt du choix de ce point fondamental, dans la Grammaire, comme de celui d'un premier méridien, dans la Géographie : rien de plus naturel que de ſe déterminer pour le méridien du lieu même où le géographe opère ;

opère ; rien de plus raiſonnable que de ſe fixer à l'inſtant même de la production de la parole. C'eſt en effet celui qui, dans toutes les langues, ſert de dernier terme à toutes les relations d'exiſtence que l'on a beſoin d'exprimer, ſous quelque forme que l'on veuille les rendre ſenſibles.

On peut donc dire que la poſition de l'époque de comparaiſon eſt ſa relation à l'inſtant même de l'acte de la parole. Or cette relation peut être auſſi ou de ſimultanéité, ou d'antériorité, ou de poſtériorité ; ce qui peut faire diſtinguer trois ſortes d'époques déterminées : une époque *actuelle*, qui coïncide avec l'acte de la parole ; une époque *antérieure*, qui précède l'acte de la parole ; & une époque *poſtérieure*, qui ſuit l'acte de la parole.

De là la diſtinction des trois eſpèces de Temps définis en trois eſpèces ſubalternes, qui me ſemblent ne pouvoir être mieux caractériſées que par les dénominations d'*actuel*, d'*antérieur* & de *poſtérieur*, tirées de la poſition même de l'époque déterminée qui les différencie.

Un Préſent défini eſt donc *actuel*, *antérieur*, ou *poſtérieur*, ſelon qu'il exprime la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure, ou poſtérieure.

Un Prétérit défini eſt *actuel*, *antérieur*,

LIV. II. ou *postérieur*, selon qu'il exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure, ou postérieure.

Enfin un Futur défini est pareillement *actuel*, *antérieur*, ou *postérieur*, selon qu'il exprime la postériorité d'existence à l'égard d'une époque déterminément actuelle, antérieure, ou postérieure.

§. 2. *Application du système métaphysique des Temps aux usages des langues.* On conviendra peut-être que le système que je présente est raisonné, que les dénominations que j'y emploie en caractérisent très-bien les parties, puisqu'elles désignent toutes les idées élémentaires qui y sont combinées & l'ordre même selon lequel elles sont combinées. Mais on voudra voir mes définitions justifiées par des exemples. On a vu s'élever & périr tant de systèmes ingénieux & réguliers, que l'on est aujourdhui bien fondé à se défier de ceux mêmes qui ont les plus belles apparences de régularité : une belle hypothèse n'est souvent qu'une belle fiction; & celle-ci se trouve si éloignée du langage ordinaire des grammairiens, soit dans le nombre des Temps qu'elle semble admettre, soit dans les noms qu'elle leur assigne, qu'on peut bien la soupçonner d'être purement idéale & de s'accorder assez peu avec les usages des langues.

Je conviens que la raiſon autoriſe cette défiance ; mais elle exige un examen avant que de paſſer condamnation. L'expérience eſt la pierre de touche des ſyſtèmes, & c'eſt aux faits à juſtifier ou à proſcrire les hypothèſes. Je vais donc entrer dans le détail des exemples, & juſtifier mon ſyſtème par l'application de chaque eſpèce de Temps aux uſages connus. CH. IV.

I. *Application du ſyſtème des Préſents aux uſages reçus.* Il eſt un Temps unanimement reconnu pour Préſent par tous les grammairiens ; c'eſt *ſum* (je ſuis), *laudo* (je loue), *miror* (j'admire), *&c.* Il s'agit ici d'en fixer l'eſpèce avec préciſion, afin de nous en ſervir enſuite pour reconnoître les autres.

*j.* Il a, dans les langues qui l'admettent, tous les caractères d'un Préſent véritablement indéfini, ſelon le ſens que j'ai donné à ce terme, c'eſt-à-dire, d'un Préſent qui en ſoi fait abſtraction de toute époque, quoiqu'il ne puiſſe jamais être employé ſans application à quelque époque déterminée, mais qui eſt rapporté tantôt à une époque & tantôt à une autre.

1°. On l'emploie comme Préſent actuel, c'eſt-à-dire, comme exprimant la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'une époque actuelle : quand je dis, par exemple, à quelqu'un, *je vous* LOUE *d'avoir fait cette action ;* mon action de *louer* eſt énoncée

 comme coexistente avec l'acte même de la parole.

2°. On l'emploie comme Présent antérieur, c'est-à-dire, comme exprimant la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque antérieure. Que l'on dise dans un récit, *je le RENCONTRE en chemin, je lui DEMANDE où il VA, je VOIS qu'il S'EMBARRASSE :* » En tout cela, dit l'abbé Re» gnier, (*i*) où il n'y a que des Temps » présents, *je le rencontre* est dit pour *je le* » *rencontrai ; je demande* pour *je demandai ;* » *où il va* pour *où il alloit ; je vois* pour *je* » *vis ;* & *qu'il s'embarrasse* pour *qu'il s'em*» *barrassoit.* « En effet, dans cet exemple, les Verbes *je rencontre, je demande, je vois,* désignent évidemment mon action de *rencontrer, de demander, de voir,* comme coexistente avec le période antérieur indiqué par quelque circonstance précédente du récit : & les Verbes *il va, il s'embarrasse,* énoncent l'action d'*aller* & de *s'embarrasser,* comme coexistente avec l'époque indiquée par les Verbes précédents *je demande* & *je vois ;* puisque ce que *je demandai* c'est où il *alloit* dans l'instant même de ma demande, & ce que *je vis* c'est *qu'il s'embarrassoit* dans le moment même que je le *voyois :* or l'instant où *je demandai* & celui où *je vis* sont des époques également antérieures à l'acte de la parole. Tous les Verbes de cette phrase

(*i*) Gramm. franç. *in*-12. p. 343. *in*-4°. p. 360.

sont donc réellement employés comme des Présents antérieurs, ou comme exprimant la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque antérieure au moment de la parole. CH. IV.

3°. Le même Temps s'emploie encore comme Présent postérieur. *Je* PARS *demain; je* FAIS *tantôt mes adieux*, c'est-à-dire, *je* PARTIRAI *demain, je* FERAI *tantôt mes adieux : je pars* & *je fais* énoncent mon action de *partir* & de *faire* comme simultanée avec l'époque nettement désignée par les mots *demain* & *tantôt*, qui ne peut être qu'une époque postérieure au moment où je parle.

4°. Enfin l'on trouve ce Temps employé avec une égale relation à toutes les époques possibles. C'est dans ce sens qu'il sert dans les propositions d'éternelle vérité, comme *Dieu* EST *juste, les trois angles d'un triangle* SONT *égaux à deux droits :* c'est que ces vérités sont les mêmes dans tous les temps, qu'elles coexistent avec toutes les époques; & le Verbe, en conséquence, se met à un Temps qui exprime la simultanéité d'existence avec abstraction de toute époque, afin de pouvoir être rapporté à toutes les époques. Il en est de même des vérités morales, qui contiennent, en quelque sorte, l'histoire du passé & la prédiction de l'avenir : ainsi dans cette maxime de M. de la Rochefoucault, (*k*) *La haine pour les favoris n'*EST

(*k*) Pensées

LIV. II. *autre chose que l'amour de la faveur;* le Verbe *est* exprime une simultanéité relative à une époque quelconque, & actuelle, & antérieurieure, & postérieure.

IV. édit. de 1741. par l'abbé de la Roche.

Le Temps auquel on donne communément le nom de Présent est donc en effet un Présent indéfini, un Temps qui, n'étant naturellement astreint à aucune époque, peut être rapporté indifféremment à toute époque déterminée, pourvu qu'on lui conserve toujours sa signification essencielle & inamissible, je veux dire, la simultanéité d'existence.

*ij.* Les différents usages que nous venons de remarquer dans le Présent indéfini, peuvent nous conduire à reconnoître les Présents définis : & il ne doit point y en avoir d'autres que ceux pour lesquels le Présent indéfini lui-même est employé; parce qu'exprimant essenciellement la simultanéité d'existence avec abstraction de toute époque, s'il sort de cette généralité, ce n'est point pour ne plus signifier la simultanéité, mais c'est pour l'exprimer avec rapport à une époque déterminée : le Présent indéfini est donc toujours employé pour un Présent défini.

Or 1°. nous avons vu le Présent indéfini employé pour le Présent actuel, comme quand on dit, *je vous* LOUE *d'avoir fait cette action :* mais dans ce cas-là même, il n'y a aucun autre Temps que l'on puisse

subſtituer à *je loue.* Cette obſervation, commune à toutes les langues dont les Verbes ſe conjuguent par Temps, nous montre qu'aucune n'a admis une forme excluſivement deſtinée au Préſent actuel, & que partout c'eſt le Préſent indéfini qui en fait la fonction. CH. IV.

La raiſon en eſt ſimple : le Préſent indéfini ne ſe rapporte lui-même à aucune époque déterminée, ce ſont les circonſtances du diſcours qui déterminent celle à laquelle on doit le rapporter en chaque occaſion ; ici, c'eſt à une époque antérieure ; là, à une époque poſtérieure ; ailleurs, à toutes les époques poſſibles. Si donc les circonſtances du diſcours ne déſignent aucune époque préciſe, le Préſent indéfini ne peut plus ſe rapporter alors qu'à l'inſtant qui ſert eſſenciellement de dernier terme de comparaiſon à tous les rapports d'exiſtence, c'eſt-à-dire, à l'inſtant même de la parole. Cet inſtant, dans toutes les autres occurrences, n'eſt que le terme éloigné de la relation ; dans celle-ci, il en eſt le terme prochain & immédiat, puiſqu'il eſt le ſeul.

2°. Nous avons vu le Préſent indéfini employé comme Préſent antérieur, *je le* RENCONTRE *en chemin, je lui* DEMANDE *où il* VA, *je* VOIS *qu'il* S'EMBARRASSE. Dans ce cas, nous trouvons d'autres Temps que l'on peut ſubſtituer au Préſent indéfini, & qui ſont, ſans aucun doute, les Préſents

LIV. II. définis dont il tient la place : *je rencontrai* pour *je rencontre*, *je demandai* pour *je demande*, & *je vis* pour *je vois*, sont donc des Présents antérieurs ; *il alloit* pour *il va*, & *il s'embarrassoit* pour *il s'embarrasse*, sont encore d'autres Présents antérieurs.

Ainsi nous voilà forcés à admettre deux sortes de Présents antérieurs : l'un, dont on trouve des exemples dans presque toutes les langues, *eram* (j'étois), *laudabam* (je louois), *mirabar*, (j'admirois), *&c* ; l'autre, qui n'est connu que dans quelques langues modernes de l'Europe, *je fus*, *je louai*, *j'admirai*.

Voici, sur la première espèce, comment s'explique le plus célèbre des grammairiens philosophes, en parlant des Temps que j'appelle *définis*, & qu'il nomme *composés dans le sens*. » Le premier, dit-il, (*l*) est celui » qui marque le passé avec rapport au pré» sent, & on l'a nommé *Prétérit imparfait*, » parce qu'il ne marque pas la chose sim» plement & proprement comme faite, mais » comme présente à l'égard d'une chose qui » est déjà néanmoins passée. Ainsi quand je » dis *cùm intravit* CŒNABAM (je soupois » lorsqu'il est entré), l'action de *souper* est » bien passée au regard du temps auquel je » parle, mais je la marque comme présente » au regard de la chose dont je parle, qui » est l'entrée d'un tel. «

(*l*) Gramm. génér. II. *xv*.

De l'aveu même de cet auteur, ce Temps qu'il nomme *Prétérit*, marque donc la chose comme présente à l'égard d'une autre qui est déja passée. Or quoique cette chose en soi doive être réputée passée à l'égard du temps où l'on parle ; vu que ce n'est pas là le point de vûe indiqué par la forme du Verbe dont il est question, il falloit conclure que cette forme *marque le présent avec rapport au passé*, plutôt que de dire au contraire qu'elle *marque le passé avec rapport au présent*. 

Cette inconséquence est due à l'habitude de donner à ce Temps, sans examen & sur la foi des grammairiens, le nom abusif de *Prétérit* : on y trouve aisément une idée d'antériorité que l'on prend pour l'idée principale, & qui semble en effet fixer ce Temps dans la classe des Prétérits ; on y apperçoit ensuite une idée de simultanéité, que l'on croit secondaire & modificative de la première. C'est une méprise, qui, à parler exactement, renverse l'ordre des idées ; & on le sent bien par l'embarras qui naît de ce désordre, & par les aveux qu'il laisse encore échapper. Mais que faire ? Le préjugé prononce que le Temps en question est Prétérit ; la raison reclame, on la laisse dire : mais on lui donne, pour ainsi dire, acte de son opposition, en donnant à ce prétendu Prétérit le nom d'*imparfait* ; dénomination qui caractérise moins l'idée qu'il faut prendre de

 ce Temps, que la manière dont on l'a envisagé.

Le préjugé paroît encore plus fort sur la seconde espèce de Présent antérieur. Mais dépouillons-nous de toute préoccupation, & jugeons de la véritable destination de ce Temps par les usages des langues qui l'admettent, plutôt que par les dénominations hasardées & peu réfléchies des grammairiens. Leur unanimité même, déjà prise en défaut sur leur prétendu Prétérit imparfait, a encore ici des caractères d'incertitude qui la rendent justement suspecte de méprise.

En s'accordant pour placer au rang des Prétérits *je fus*, *je louai*, *j'admirai*, les uns veulent que ce Prétérit soit *défini*, & les autres, qu'il soit *indéfini* ou *aoriste;* termes qui, avec un sens très-clair, ne paroissent pas appliqués ici d'une manière trop précise. Laissons-les disputer sur ce qui les divise, & profitons de ce dont ils conviennent sur l'emploi de ce Temps ; ils sont, à cet égard, des témoins irrécusables de sa valeur usuelle, & c'est cette valeur usuelle qui doit en déterminer la nature. Or, en le regardant comme un Prétérit, tous les grammairiens conviennent qu'il n'exprime que les choses passées dans un période de temps antérieur à celui dans lequel on parle.

Cet aveu, combiné avec le principe fondamental de la notion des Temps, suffit

pour décider la queſtion. Il faut conſidérer dans les Temps, 1°. une relation générale d'exiſtence à un terme de comparaiſon, 2°. le terme même de comparaiſon. C'eſt en vertu de la relation générale d'exiſtence, qu'un Temps eſt Préſent, Prétérit, ou Futur; ſelon qu'il exprime la ſimultanéité, l'antériorité, ou la poſtériorité d'exiſtence : c'eſt par la manière d'enviſager le terme, ou ſous un point de vûe général & indéfini, ou ſous un point de vûe ſpécial & déterminé; que ce Temps eſt indéfini ou défini : & c'eſt par la poſition déterminée du terme, qu'un Temps défini eſt actuel, antérieur, ou poſtérieur; ſelon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de la parole. 

Or le Temps dont il s'agit a, pour terme de comparaiſon, non une époque inſtantanée, mais un période entier; ce période, dit-on, doit être antérieur à celui dans lequel on parle; le Temps en queſtion eſt donc 1°. de la claſſe des définis, puiſque le terme de comparaiſon en eſt déterminé; 2°. entre ceux-ci, il eſt de l'ordre des Temps antérieurs, puiſque le terme de comparaiſon eſt antérieur au moment de la parole. Il reſte donc à déterminer l'eſpèce générale de rapport que ce Temps exprime relativement à ce période antérieur : mais il eſt évident qu'il exprime la ſimultanéité d'exiſtence;

 puisqu'il marque la chose comme passée *dans* ce période, & non *avant* ce période : *je* LUS *hier votre lettre*, c'est-à-dire, que mon action de *lire* étoit simultanée avec le jour d'hier. Ce Temps est donc en effet un Présent antérieur.

On sent bien qu'il diffère assez du Premier, pour n'être pas confondu sous le même nom. C'est par le terme de comparaison qu'ils diffèrent, & c'est de là qu'il convient de tirer la différence de leurs dénominations : je dirois donc que *j'étois*, *je louois*, *j'admirois*, sont au Présent antérieur *simple* ; & que *je fus*, *je louai*, *j'admirai*, sont au Présent antérieur *périodique*.

Je ne doute pas que plusieurs ne regardent comme un paradoxe de placer parmi les Présents, ce Temps que l'on a toujours regardé comme un Prétérit. Cette opinion peut néanmoins compter sur le suffrage d'un grand peuple, & trouver un fondement dans une langue plus ancienne que la nôtre. La langue allemande, qui n'a point de Présent antérieur périodique, se sert du Présent antérieur simple pour exprimer la même idée : *ich war* (j'étois *ou* je fus) ; c'est ainsi qu'on le trouve dans la conjugaison du Verbe substantif ou abstrait *seyn* (être), de la *Grammaire allemande* de M. Gottsched, par M. Quand (*m*) ; & l'auteur, prévoyant bien que cela pourroit surprendre, dit ex-

(*m*) Paris, 1754. *chap.* VII. *p.* 41.

pressément dans une note, que *l'Imparfait exprime en même temps en allemand le Prétérit & l'Imparfait des françois.* Il est aisé de s'en appercevoir dans la manière de parler des allemands qui ne sont pas encore assez maîtres de notre langue : presque partout où nous employons le Présent antérieur périodique, ils se servent du Présent antérieur simple, & disent, par exemple, *je le trouvois hier en chemin, je lui demandois où il va, je voyois qu'il s'embarrasse ;* au lieu de dire, *je le trouvai hier en chemin, je lui demandai où il alloit, je vis qu'il s'embarrassoit :* c'est le germanisme qui perce à travers les mots françois, & qui dépose que nos Verbes *je trouvai, je demandai, je vis* sont en effet de la même classe que *je trouvois, je demandois, je voyois.* Les allemands, nos voisins & nos contemporains, & peut-être nos pères ou nos frères en fait de langage, ont mieux saisi l'idée caractéristique de notre Présent antérieur périodique, l'idée de simultanéité, que ceux de nos méthodistes qui se sont attachés servilement à la Grammaire latine, plutôt que de consulter l'usage, auquel seul appartient la législation grammaticale. CH. IV.

La langue angloise est encore dans le même cas que l'allemande : *i had* (j'avois ou j'eus) ; *i was* (j'étois *ou* je fus). On peut voir la *Grammaire françoise-angloise* de Mauger, (*n*) & la *Grammaire angloise-françoise*

(*n*) pag. 69. 70.

LIV. II. de Festeau, (o) réunies en un seul volume. (p)

(o) pag. 43. 45. 58.

(p) in-8°. Bruxelles, 1693.

3°. Continuons & achevons de lutter contre les préjugés, en proposant encore un paradoxe. Nous avons vu le Présent indéfini employé comme Présent postérieur, comme dans cette phrase, *je PARS demain*: dans ce cas, nous trouvons un autre Temps que l'on peut substituer au Présent indéfini, & qui ne peut être que le présent postérieur lui-même; *je partirai* est donc un Présent postérieur.

Un Présent postérieur doit exprimer la simultanéité d'existence à l'égard d'une époque déterminément postérieure; & c'est précisément l'usage naturel du Temps dont il s'agit ici. Écoutons encore l'auteur de la *Grammaire générale*. » On auroit pu de même, dit-il, (q) ajoûter un quatrième Temps » composé, savoir, celui qui eût marqué » l'avenir avec rapport au présent; ...... » néanmoins dans l'usage on l'a confondu,... » & en latin même on se sert pour cela du » Futur simple, *cùm cœnabo*, *intrabis* (vous » entrerez, quand je souperai); par où je » marque mon *souper* comme futur en soi, » mais comme présent à l'égard de votre » entrée. «

(q) Gramm. génér. II. xv.

On retrouve encore ici le même défaut que j'ai déjà relevé à l'égard du Présent antérieur simple. L'auteur dit que le Temps

dont il parle *eût marqué l'avenir avec rapport au présent :* & il prouve lui-même qu'il falloit dire, qu'il *eût marqué le présent avec rapport à l'avenir ;* puisque, de son aveu, *cœnabo*, dans la phrase qu'il allègue, marque mon *souper* comme présent à l'égard de votre entrée, qui en soi est avenir. *Cœnabo* (je souperai) est donc un Présent postérieur.

Non, dit Lancelot ; le Présent postérieur n'existe point ; c'est le Futur simple qui en fait l'office dans l'occurrence. Si je prenois l'inverse de la thèse, & que je disse que le Futur n'existe point, mais que le Présent postérieur en fait la fonction ; je crois qu'il seroit difficile de décider d'une manière raisonnable entre les deux assertions. Mais sans recourir à un faux-fuyant qui n'éclairciroit rien, qu'on me dise seulement pourquoi on ne tient aucun compte, dans la conjugaison des Verbes, des Temps très-réels, *cœnaturus sum*, *cœnaturus eram*, *cœnaturus ero*, qui sont évidemment des Futurs ? Or s'il existe d'autres Futurs que *cœnabo*, pourquoi refuseroit-on à *cœnabo* la dénomination de Présent postérieur, puisqu'il est avoué & prouvé qu'il en fait réellement les fonctions ? (8)

(8) Ceux qui auront lu l'*article* FUTUR de l'*Encyclopédie*, m'objecteront peut-être que je suis en contradiction avec moi-même, puisque j'y regarde comme Futur le même

 II. *Application du systême des Prétérits aux usages reçus.* Comme nous avons reconnu quatre Présents dans notre langue, quoique l'on n'en trouve que trois dans quelques autres; nous y allons pareillement reconnoître quatre Prétérits, que nous examinerons dans le même ordre que les Présents.

*j.* Le premier, *fui* (j'ai été), *laudavi* (j'ai loué), *miratus sum* (j'ai admiré), &c. généralement reconnu pour Prétérit, & décoré par tous les grammairiens du nom de *Prétérit parfait*, a tous les caractères exigibles d'un Prétérit indéfini; & les différents usages auxquels il est employé, démontrent qu'il renferme fondamentalement l'abstraction de toute époque, en quoi consiste l'essence des Temps indéfinis.

---

Temps que je nomme ici Présent postérieur. J'avoue volontiers cette contradiction; & j'ai prévenu dès le commencement que, cherchant de bonne foi la vérité, je n'aurois pas dans cet ouvrage la mauvaise honte de ne pas abandonner ce que j'aurois dit dans l'*Encyclopédie*, si de nouvelles réflexions me présentoient des idées plus vraies ou des raisons plus lumineuses. Je puis ajoûter, qu'ayant travaillé en société aux articles du Tome VII, mes idées, contraintes alors par la concurrence de celles de mon collègue & par les égards que m'imposoit notre association, n'ont ni pu ni dû se développer avec toute l'aisance que donne une liberté entière : on ne doit donc regarder comme à moi, dans cet article, que ce qui peut faire partie de mon systême; je désavoue le reste ou je le rétracte.

1°. On fait usage de ce Prétérit pour désigner le Prétérit actuel. *J'AI LU l'excellent livre des Tropes*, c'est-à-dire, *mon action de lire ce livre est antérieure au moment où je parle.* CH. IV.

Aucune langue n'a établi dans ses Verbes un Prétérit actuel proprement dit; le Prétérit indéfini en fait partout les fonctions : & c'est par la même raison qui fait que le Présent indéfini tient lieu du Présent actuel.

2°. On emploie fréquemment le Prétérit indéfini pour le Prétérit postérieur. *J'AI FINI dans un moment; si vous AVEZ RELU cet ouvrage demain, vous m'en direz votre avis :* dans le premier exemple, *j'ai fini* énonce l'action de *finir* comme antérieure à l'époque désignée par ces mots *dans un moment*, laquelle est nécessairement une époque postérieure; & c'est comme si l'on disoit, *J'AURAI FINI dans un moment*, ou bien *dans un moment je pourrai dire J'AI FINI :* dans le second exemple, *vous avez relu* énonce l'action de *relire* comme antérieure à l'époque postérieure désignée par le mot *demain ;* & c'est comme si l'on disoit, *si demain vous pouvez dire, J'AI RELU cet ouvrage*, ou bien *lorsque vous AUREZ RELU demain cet ouvrage, vous m'en direz votre avis.*

3°. Le Prétérit indéfini est quelquefois employé pour le Prétérit antérieur. Que je

LIV. II. dise dans un récit : *sur les accusations vagues & contradictoires qu'on alléguoit contre lui, je prends sa défense avec feu & avec succès : à peine* AI-JE PARLÉ, *qu'un bruit sourd s'élève de toutes parts* &c. Dans cet exemple, *ai-je parlé* énonce mon action de *parler* comme antérieure à l'époque désignée par ces mots, *un bruit sourd s'élève ;* mais le Présent indéfini *s'élève* est mis ici pour le Présent antérieur périodique *s'éleva*, & par conséquent l'époque est réellement antérieure à l'acte de la parole : *ai-je parlé* est donc employé pour *avois-je parlé ;* & il énonce l'antériorité de mon action de *parler* à l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment actuel de la parole.

4°. Le Présent indéfini est quelquefois employé dans le sens totalement indéfini & avec relation à toutes les époques : il n'en est pas de même du Prétérit indéfini. C'est que les propositions d'éternelle vérité, essenciellement présentes à l'égard de toutes les époques, ne sont ni ne peuvent être antérieures ni postérieures à aucune ; & que par conséquent on ne peut employer dans ces propositions ni Prétérit ni Futur indéfini dans le sens indéfini. Quant aux propositions d'une vérité contingente, elles ont nécessairement des rapports différents aux diverses époques ; rapport de

simultanéité pour l'une, d'antériorité pour l'autre, de postériorité pour une troisième ; par conséquent on ne peut y employer que des Temps définis ; ou si l'on y emploie les indéfinis, ce ne peut être que dans un sens défini & avec application à des époques déterminées. CH. IV.

*ij*. Nous avons, pour les Prétérits définis, le même système que pour les Présents définis : savoir deux Prétérits antérieurs, l'un simple & l'autre périodique ; & un prétérit postérieur. Nous avons aussi les mêmes moyens pour les vérifier.

1°. Le premier de nos Prétérits définis, est le Prétérit antérieur simple, *fueram* (j'avois été), *laudaveram* (j'avois loué), *miratus eram* (j'avois admiré). Les grammairiens ont donné à ce Temps le nom de *Prétérit plus-que-parfait*, parce qu'ayant nommé *parfait* le Prétérit indéfini, dont le caractère est d'exprimer l'antériorité d'existence, ils ont cru devoir ajoûter quelque chose à cette qualification, pour désigner un Temps qui exprime l'antériorité d'existence & l'antériorité d'époque.

Mais qu'il me soit d'abord permis de remarquer que le nom de *plus-que-parfait* a tous les vices les plus propres à le faire proscrire. 1°. Il implique contradiction ; parce qu'il suppose le parfait susceptible de plus ou du moins, quoiqu'il n'y ait rien

 de mieux que ce qui eſt parfait. 2°. Il emporte encore une autre ſuppoſition également fauſſe, ſavoir qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la ſimultanéité & la poſtériorité. 3°. Ces conſidérations donnent lieu de croire que les noms des Prétérits *parfait* & *plus-que-parfait* n'ont été introduits, que pour les diſtinguer du prétendu prétérit *imparfait :* mais comme il a été remarqué plus haut, que cette dénomination ne peut ſervir qu'à déſigner l'imperfection des idées des premiers nomenclateurs ; il faut porter le même jugement des noms de *parfait* & de *plus-que-parfait*, qui ont le même fondement, & qui participent au même vice, de ne rien dire à l'eſprit ſur la nature des choſes nommées.

Le ſecond Prétérit, dont il s'agit, exprime en effet l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole. Ainſi quand je dis, *cœnaveram cùm intravit* (j'avois ſoupé lorſqu'il eſt entré) ; *cœnaveram* (j'avois ſoupé) exprime l'antériorité de *mon ſouper* à l'égard de l'époque déſignée par *intravit* (il eſt entré) ; & cette époque eſt elle-même antérieure au moment où je le dis : *cœnaveram* eſt donc véritablement un prétérit antérieur ſimple, ou relatif à une ſimple époque.

2°. En françois, en italien, en espagnol, & peut-être en d'autres langues, on trouve encore un Prétérit antérieur périodique, qui est propre à ces langues, & qui diffère du précédent par le terme de comparaison, comme le Présent antérieur périodique diffère du Présent antérieur simple. *J'eus été*, *j'eus loué*, *j'eus admiré*, sont des Prétérits antérieurs périodiques ; & pour s'en convaincre, il ne faut qu'examiner toutes les idées partielles désignées par ces formes des Verbes *être*, *louer*, *admirer*, &c.

Quand je dis, par exemple, *J'EUS SOUPÉ hier avant qu'il entrât :* il est évident 1°. que j'indique l'antériorité de *mon souper* à l'égard de l'entrée dont il est question ; 2°. que cette entrée est elle-même antérieure au moment où je parle, puisqu'elle est annoncée comme simultanée avec le jour d'hier ; 3°. enfin que l'on ne peut dire *j'eus soupé*, que pour marquer l'antériorité du *souper* à l'égard d'une époque prise dans un période antérieur à celui dans lequel on parle : il est donc constant que *j'eus soupé*, & tout autre Verbe sous la même forme, est au Prétérit antérieur périodique.

3°. Enfin nous avons un Prétérit postérieur, qui exprime l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque postérieure au mo-

LIV. II. ment où l'on parle ; comme *fuero* ( j'aurai été ), *laudavero* ( j'aurai loué ), *miratus ero* ( j'aurai admiré ).

» Le troisième Temps composé, dit encore Lancelot, (r) est celui qui marque » l'avenir avec rapport au passé, savoir le » *Futur parfait*, comme *cœnavero* ( j'aurai » soupé ) ; par où je marque mon action » de *souper* comme future en soi, & com» me passée au regard d'une autre chose » avenir qui la doit suivre ; comme *quand* » *J'AURAI SOUPÉ il entrera* : cela veut » dire que mon souper, qui n'est pas encore » venu, sera passé, lorsque son entrée, » qui n'est pas encore venue, sera pré» sente. «

(r) Ibid.

La prévention pour les noms reçus fait toujours illusion à cet auteur ; il est persuadé que le Temps dont il parle est un Futur, parce que tous les grammairiens s'accordent à lui donner ce nom : c'est pour cela qu'il dit que ce Temps *marque l'avenir avec rapport au passé ;* au lieu qu'il suit de l'exemple même de la *Grammaire générale*, qu'il *marque le passé avec rapport à l'avenir.* Quelle est en effet l'intention de celui qui dit, *quand J'AURAI SOUPÉ il entrera ?* C'est évidemment de fixer le rapport du temps de son *souper* au temps de l'entrée de celui dont il parle ; cette entrée est l'époque de comparaison, & le *souper*

est énoncé comme antérieur à cette époque : c'est l'unique destination de la forme que prend le Verbe en cette occurrence, & par conséquent cette forme marque réellement l'antériorité à l'égard d'une époque postérieure au temps de la parole ; ou, pour me servir des termes de D. Lancelot, mais d'une manière conséquente à l'observation, elle *marque le passé avec rapport à l'avenir*. CH. IV.

Une autre erreur de cet écrivain célèbre, est de croire que *cœnavero* ( j'aurai soupé ) marque mon action de *souper* comme future en soi, & comme passée au regard d'une autre chose avenir qui doit la suivre. Ce Temps n'exprime absolument que le second de ces deux rapports ; & loin d'exprimer le premier, il ne le suppose pas même. En voici la preuve dans un auteur, qu'on n'accusera pas de mal écrire ou de ne pas sentir la force des termes de notre langue ; c'est M. Pluche.

» Si le tombeau, dit-il, (*s*) est pour » lui ( l'homme ) la fin de tout ; le genre » humain se divise en deux parties, dont » l'une se livre impunément au crime, l'au- » tre s'attache sans fruit à la vertu...... » Les voluptueux & les fourbes..... seront » ainsi les seules têtes bien montées ; & » le créateur, qui a mis tant d'ordre dans » le monde corporel, n'AURA ÉTABLI ni

(*s*) Spect. de la Nat. *Tom.* VIII. Disc. prél. *pag.* 8.

LIV. II. » règle ni justice dans la nature intelli-
» gente, même après lui avoir inspiré une
» très-haute idée de la règle & de la
» justice. «

Dès le commencement de ce discours, on trouve une époque postérieure, fixée par un fait hypothétique ; *si le tombeau est pour l'homme la fin de tout*, c'est-à-dire en termes clairement relatifs à l'avenir, *si le tombeau* DOIT ÊTRE *pour l'homme la fin de tout*. Quand on ajoûte ensuite que *le Créateur n'*AURA ÉTABLI *ni règle ni justice*, on veut simplement désigner l'antériorité de cet établissement à l'égard de l'époque hypothétique ; & il est constant qu'il ne s'agit point ici de rien statuer sur les actes futurs du Créateur, mais qu'il est question de remonter à ce qui a dû précéder une supposition absurde qui tend à anéantir la providence. Le Verbe *aura établi* n'exprime donc en soi aucune futurition, & l'on auroit même pû dire, *le Créateur n'a établi ni règle ni justice*, ce qui exclut entiérement & incontestablement toute idée d'avenir : mais on a préféré avec raison le Prétérit postérieur, parce qu'il étoit essenciel de rendre sensible la liaison de cette conséquence avec l'hypothèse de la destruction totale de l'homme, que l'on suppose future ; & que rien ne convient mieux pour cela que

le Prétérit poſtérieur, qui exprime eſſenciellement l'antériorité à l'égard d'une époque poſtérieure.

III. *Application du ſyſtème des Futurs aux uſages reçus.* L'idée de ſimultanéité, celle d'antériorité, & celle de poſtériorité ſe combinent également avec l'idée du terme de comparaiſon. De là la diſtinction des Futurs en indéfini & définis, comme celle des Préſents & des Prétérits.

*j.* Le Futur indéfini doit exprimer la poſtériorité d'exiſtence avec abſtraction de toute époque de comparaiſon : & c'eſt préciſément le caractère des Temps latins & françois, *futurus ſum* (je dois être), *laudaturus ſum* (je dois louer), &c.

1°. On l'emploie quelquefois avec relation à toutes les époques. Dans cette phraſe, par exemple, *tout homme* DOIT MOURIR, qui énonce une vérité morale confirmée par l'expérience de tous les temps; ces mots *doit mourir* expriment la poſtériorité de *la mort* avec relation à toutes les époques, & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *tous les hommes nos prédéceſſeurs* DEVOIENT MOURIR, *ceux d'aujourd'hui* DOIVENT MOURIR, *& ceux qui nous ſuccéderont* DEVRONT MOURIR.

2°. Ce Futur indéfini ſert excluſivement à l'expreſſion du Futur actuel, de la même manière & pour la même raiſon que le

LIV. II. Présent & le Prétérit actuels n'ont point d'autres formes que celles du Présent & du Prétérit indéfinis. Ainsi quand je dis, par exemple, *je redoute le jugement que le public* DOIT PORTER *de cet ouvrage* ; ces mots *doit porter* marquent évidemment la postériorité de l'action de *juger* à l'égard du temps même où je parle, & font par conséquent l'office d'un futur actuel : c'est comme si je disois simplement, *je redoute le jugement* avenir *du public sur cet ouvrage.*

3°. On trouve quelquefois la même forme employée dans le sens d'un Futur postérieur. Par exemple, dans cette phrase, *si je* DOIS *jamais* SUBIR *un nouvel examen, je m'y préparerai avec soin* ; ces mots *je dois subir* désignent clairement la postériorité de l'action de *subir* à l'égard d'une époque postérieure elle-même au temps où je parle, & indiquée par le mot *jamais* : ces mots font donc ici l'office du Futur postérieur ; & c'est comme si je disois, *s'il est jamais un temps où je* DEVRAI SUBIR &c.

*ij.* Nous n'avons que deux Futurs définis, l'un antérieur & l'autre postérieur.

1°. Le Futur antérieur doit exprimer la postériorité à l'égard d'une époque antérieure à l'acte de la parole. C'est ce qu'il est aisé de reconnoître dans *futurus eram* (je devois être), *laudaturus eram* (je devois louer), *&c.*

Ainsi quand on dit, *je* DEVOIS *hier* SOUPER *avec vous, l'arrivée de mon frère m'en empêcha;* ces mots *je devois souper* expriment la postériorité de mon *souper* à l'égard du commencement du jour d'*hier*, qui est une époque antérieure au moment où je parle : *je devois souper* est donc un Futur antérieur. CH. IV.

2°. Le Futur postérieur doit marquer la postériorité à l'égard d'une époque postérieure elle-même à l'acte de la parole; & il est facile de remarquer cette combinaison d'idées dans *futurus ero* (je devrai être), *laudaturus ero* (je devrai louer), *miraturus ero* (je devrai admirer), &c.

Ainsi quand je dis, *lorsque je* DEVRAI SUBIR *un examen, je m'y préparerai avec soin;* il est évident que mon action de *subir* l'examen est désignée ici comme postérieure à une époque avenir indiquée par *lorsque : je devrai subir* est donc en effet un Futur postérieur, puisqu'il exprime la postériorité à l'égard d'une époque postérieure elle-même à l'acte de la parole.

§. 3. *Confirmation du système métaphysique des Temps par les analogies des langues.* Des analogies adoptées avec une certaine unanimité, doivent avoir un fondement dans la raison même : car, comme dit Varron, (*t*) *qui in loquendo consuetudinem quâ oportet uti sequitur, non sine*

(*t*) *De ling. lat.* VIII. 3.

Liv. II. *ea ratione.* Il ſemble même que ce ſavant romain n'ait mis aucune différence entre ce qui eſt analogique & ce qui eſt fondé en raiſon, puiſqu'un peu plus haut (u) il emploie indifféremment les mots *ratio* & *analogia*. Voici comment il s'explique : *Sed hi qui in loquendo partim ſequi jubent nos conſuetudinem partim rationem, non tam diſcrepant ; quod conſuetudo & analogia conjunctiores ſunt inter ſe quam hi credunt.*

(u) *Ibid.* 1.

Ce grammairien philoſophe, car il mérite ce nom, ne jugeoit ainſi de l'analogie qu'après l'avoir examinée & approfondie. Il y avoit entrevu le fondement de la diviſion des Temps telle que je l'ai propoſée ; & il s'en explique d'une maniere ſi poſitive & ſi préciſe, que je ſuis extrémement ſurpris que perſonne n'ait ſongé juſqu'ici à faire uſage d'une idée qui ne peut que répandre beaucoup de jour ſur la génération des Temps dans toutes les langues. Ecoutons Varron lui-même ; ſes paroles ſont remarquables. (x)

(x) *Ibid.* 56.

*Similiter errant qui dicunt ex utrâque parte Verba omnia commutare ſyllabas oportere ; ut in his*, pungo, pungam, pupugi ; tundo, tundam, tutudi : *diſſimilia enim conferunt, Verba* INFECTA *cùm* PERFECTIS. *Quod ſi* IMPERFECTA *modo conferrent, omnia Verbi principia incommutabilia viderentur ; ut in his*, pungebam, pungo,

pungam : *& contrà ex utrâque parte commutabilia, si* PERFECTA *ponerent ; ut* pupugeram, pupugi, pupugero. CH. IV.

On voit que Varron distingue ici bien nettement les trois Temps que je comprends sous le nom général de Présents, des trois que je distingue par la dénomination commune de Prétérits ; qu'il annonce une analogie commune aux trois Temps de chaque espèce, mais différente d'une espèce à l'autre ; enfin qu'il distingue ces deux espèces par des noms différents, donnant aux Temps de la première le nom d'*Imparfaits* ( infecta ), & à ceux de la seconde le nom de *Parfaits* ( perfecta ).

Ce n'est point par le choix des dénominations que je voudrois juger de la philosophie de cet auteur : avec de l'érudition, de l'esprit, de la sagacité même, il n'avoit pas assez de métaphysique pour débrouiller la complication des idées élémentaires, si je puis parler ainsi, qui constituent le sens total des formes usuelles du Verbe ; ce n'étoit pas le ton de son siècle : mais il étoit observateur attentif, intelligent, patient, scrupuleux même ; & c'est peut-être le meilleur fonds sur lequel puisse porter la saine philosophie. Justifions celle de Varron par le développement du principe qu'il vient de nous présenter.

Remarquons d'abord que, dans la plu-

Liv. II. part des langues, il y a des Temps simples & des Temps composés.

Les Temps simples sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot, & qui, entés tous sur une même racine fondamentale, diffèrent entre eux par les inflexions & les terminaisons propres à chacun.

Je dis *inflexions* & *terminaisons*; & j'entends, par le premier de ces termes, les changements qui se font ou au commencement ou dans le corps même du mot, avant la dernière syllabe; & par le second, les changements de la dernière syllabe ou des dernières syllabes. *Pung*-o & *pung*-am ne diffèrent que par les terminaisons, & il en est de même de *pupuger*-o & *pupuger*-am : au contraire *pu*-ng-*o* & *pu*-puger-*o* ne diffèrent que par les inflexions, de même que *pu*-ng-*am* & *pu*-puger-*am*, puisqu'ils ont des racines & des terminaisons communes: enfin *pu*-ng-am & *pu*-puger-o diffèrent & par les inflexions & par les terminaisons.

Les Temps composés sont ceux qui résultent de plusieurs mots, dont l'un est un Temps simple du Verbe même, & le reste est emprunté de quelque Verbe auxiliaire.

On entend par Verbe *auxiliaire*, un Verbe dont les Temps servent à former ceux des autres Verbes; & l'on peut en distinguer deux espèces, le naturel & l'usuel.

Le Verbe auxiliaire *naturel*, eſt celui qui exprime ſpécialement & eſſenciellement l'exiſtence, & que l'on connoît ordinairement ſous le nom de Verbe ſubſtantif; *ſum* en latin, *je ſuis* en françois, *io ſono* en italien, *yo soy* en eſpagnol, *ich bin* en allemand, εἰμὶ en grec. Je dis que ce Verbe eſt auxiliaire naturel, parce qu'exprimant eſſenciellement l'exiſtence, il paroît plus naturel d'en employer les Temps, que ceux de tout autre Verbe, pour marquer les différents rapports d'exiſtence qui caractériſent les Temps de tous les Verbes.

Le Verbe auxiliaire *uſuel*, eſt celui qui a une ſignification originelle toute autre que celle de l'exiſtence, & dont l'uſage le dépouille entiérement quand il ſert à la formation des Temps d'un autre Verbe, pour ne lui laiſſer que celle qui convient aux rapports d'exiſtence qu'il eſt alors chargé de caractériſer. Tels ſont, par exemple, les Verbes françois *avoir* & *devoir*, quand on dit *j'ai loué*, *je devois ſortir*; ces Verbes perdent alors leur ſignification originelle; *avoir* ne ſignifie plus proprement poſſeſſion, & *devoir* ne marque plus obligation. Je dis que ces Verbes ſont auxiliaires uſuels, parce que leur ſignification primitive ne les ayant pas deſtinés à cette eſpèce de ſervice, ils n'ont pu y être

 assujettis que par l'autorité de l'usage ;

*Quem penes arbitrium est, & jus, & norma loquendi.* (y)

(y) Horat. Art. poët. 72.

Les langues modernes de l'Europe font bien plus d'usage des Verbes auxiliaires que les langues anciennes : mais les unes & les autres sont également guidées par le même esprit d'analogie.

I. *Analogie des Temps dans quelques langues modernes de l'Europe.* Commençons par reconnoître cet esprit d'analogie dans les trois langues modernes qui nous intéressent le plus, la françoise, l'italienne, & l'espagnolle.

*j.* On trouve dans ces trois langues les mêmes Temps simples ; & dans l'une comme dans l'autre, il n'y a de simples que ceux que je regarde comme des Présents.

| | | | François. | Italien. | Espagnol. |
|---|---|---|---|---|---|
| Présent | indéfini | | *je loue*, | *lodo*, | *alabo.* |
| | antérieur | simple | *je louois*, | *lodava*, | *alabàva.* |
| | | périodique | *je louai*, | *lodài*, | *alabé.* |
| | postérieur | | *je louerai*, | *lodéro*, | *alabaré.* |

*ij.* Tous les Temps où nous avons reconnu pour caractère fondamental & commun l'idée d'antériorité, & dont, en conséquence, j'ai formé la classe des Prétérits, sont composés dans les trois langues : dans

toutes

toutes trois, c'eſt communément le Verbe qui ſignifie originellement poſſeſſion, quelquefois l'auxiliaire naturel, qui eſt employé comme auxiliaire des Prétérits, & toujours avec le ſupin ou le participe paſſif du Verbe conjugué.

CH. IV.

| | | | François. | | Italien. | | Eſpagnol. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Prétérit | indéfini | | *j'ai* | | *hó* | | *hé* | |
| | antérieur | ſimple | *j'avois* | *loué,* | *havévo* | *lodato,* | *avía* | *alabado.* |
| | | périodique | *j'eus* | | *hébbi* | | *uve* | |
| | poſtérieur | | *j'aurai* | | *havero* | | *uviéré* | |

*iij.* Les Futurs ont encore leur analogie diſtinctive dans les trois langues, quoiqu'il y ait quelque différence de l'une à l'autre. Nous nous ſervons en françois de l'auxiliaire *devoir*, avec le Préſent de l'infinitif du Verbe que l'on conjugue. Les eſpagnols emploient le Verbe *aver* (avoir), ſuivi de la propoſition *de* & de l'infinitif du Verbe principal; tour elliptique qui ſemble exiger que l'on ſousentende *el hado* (la deſtination), ou quelque autre nom ſemblable. Les italiens ont adopté le tour françois & pluſieurs autres: Caſtelvetro, dans ſes notes ſur le Bembe (z) cite comme expreſſions ſynonymes, *debbo amare* (je dois aimer), *ho ad amare* (j'ai à aimer), *ho da amare* (j'ai d'aimer), *ſono per amare* (je ſuis pour aimer): je crois cependant

(z) *Edit. de Naples*, 1714 *in-4°. p.* 220.

qu'il y a quelque différence, parce que les langues n'admettent ni mots ni phrases entiérement synonymes; & apparemment le tour italien semblable au nôtre est le seul qui y corresponde exactement.

| | | François. | Italien. | Espagnol. |
|---|---|---|---|---|
| | | *louer,* | *lodare,* | *de alabar.* |
| Futur | indéfini | *je dois* | *devo* | *he* |
| | antérieur | *je devois* | *doveva* | *avía* |
| | postérieur | *je devrai* | *doverò* | *uviére* |

II. *Analogie des Temps dans la langue latine.* La langue latine, dont le génie paroît d'ailleurs si différent de celui des trois langues modernes, nous conduit encore aux mêmes conclusions par ses analogies propres; & l'on peut même dire qu'elle ajoûte quelque chose de plus en faveur de mon systême des Temps.

*j.* Chacune des trois espèces y est caractérisée par des analogies particulières, qui sont communes à chacun des Temps compris dans la même espèce.

1°. Tous ceux dont l'idée caractéristique commune est la simultanéité, & que je comprends, pour cette raison, sous le nom de Présents, sont simples en latin, tant à la voix active qu'à la voix passive; & ils ont tous une racine immédiate commune.

| | | Actif. | Passif. |
|---|---|---|---|
| Présent | indéfini | *laud - o*, | *laud - or.* |
| | antérieur | *laud - abam*, | *laud - abar.* |
| | postérieur | *laud - abo*, | *laud - abor.* |

2°. Tous les Temps que je nomme Prétérits, parce que l'idée fondamentale qui leur est commune est celle d'antériorité, sont encore simples à la voix active; mais le changement d'inflexions à la racine commune, leur donne une racine immédiate toute différente, & qui caractérise leur analogie propre : d'ailleurs les Temps correspondants de la voix passive sont tous composés de l'auxiliaire naturel & du Prétérit du participe passif.

| | | Actif. | | Passif. |
|---|---|---|---|---|
| Prétérit | indéfini | *laudav - i*, | *laudatus, a, um* | *sum* ou *fui.* |
| | antérieur | *laudav - eram*, | | *eram* ou *fueram.* |
| | postérieur | *laudav - ero*, | | *ero* ou *fuero.* |

3°. Enfin tous les Temps que je nomme Futurs, à cause de l'idée de postériorité qui les caractérise, sont composés en latin du Verbe auxiliaire naturel, & du Futur du participe actif pour la voix active, ou du Futur du participe passif pour la voix passive.

| | | | Actif. | | Passif. |
|---|---|---|---|---|---|
| Futur | indéfini | *laudaturus, a, um* | *ſum,* | *laudandus, a, um* | *ſum.* |
| | antérieur | | *eram,* | | *eram.* |
| | poſtérieur | | *ero,* | | *ero.* |

*ij.* Nous trouvons dans les Temps ſimples de la même langue une autre eſpèce d'analogie, qui ſemble entrer encore plus ſpécialement dans les vûes de mon ſyſtème.

Les Préſents & les Prétérits actifs ſont également ſimples, & ont par conſéquent une racine commune, qui eſt comme le type de la ſignification propre à chaque Verbe : cette racine paſſe enſuite par différentes métamorphoſes, au moyen des additions que l'on y fait, pour ajoûter à l'idée propre du Verbe les idées acceſſoires communes à tous les Verbes. Ainſi *laud* eſt la racine commune de tous les Temps ſimples du Verbe *laudare* (louer) ; c'en eſt le fondement immuable, ſur lequel on poſe enſuite tous les divers caractères des idées acceſſoires communes à tous les Verbes.

Ces additions ſe font de manière que les différences de Verbe à Verbe caractériſent les différentes conjugaiſons, mais que les analogies générales ſe retrouvent partout.

Ainsi *o* ajoûté simplement à la racine commune, est le caractère du Présent indéfini, qui est le premier de tous: cette racine subissant ensuite l'inflexion qui convient à chaque conjugaison, prend un *b* pour désigner les Présents définis, qui diffèrent entre eux par des terminaisons qui dénotent ou l'antériorité ou la postériorité. CH. IV.

Prétérits

| Conjugaisons | indéfini | antérieur | postérieur |
|---|---|---|---|
| 1. | *Laud- o.* | *Lauda- b-am.* | *Lauda- b-o.* |
| 2. | *Doce- o.* | *Doce- b-am.* | *Doce- b-o.* |
| 3. | *Reg- o.* | *Rege- b-am.* | *Rege- b-o.* anciennem[t]. |
| 4. | *Expedi-o.* | *Expedie-b-am.* | *Expedi- b-o.* anciennem[t]. |

Au reste il ne faut point être surpris de trouver ici *regebo* pour *regam*, ni *expedibo* pour *expediam ;* on en trouve des exemples dans les auteurs anciens, & il est vraisemblable que l'analogie avoit d'abord introduit *expedie-b-o*, comme *expedie-b-am.* (*a*)

(*a*) *Voyez* la Méth. lat. de P. R. *Remarques sur les Verbes*, *ch.* II. *art.* j. *des Temps.*

La terminaison *i* ajoûtée à la racine commune modifiée par l'inflexion qui convient en propre à chaque Verbe, caractérise le premier des Prétérits, le Prétérit indéfini. Cette terminaison est remplacée par l'inflexion *er* dans les Prétérits définis, qui sont distingués l'un de l'autre par des

terminaisons qui dénotent ou l'antériorité ou la postériorité.

Présents

| Conjugaisons. | indéfini | antérieur | postérieur |
|---|---|---|---|
| 1. | *Laudav - i.* | *Laudav - er - am.* | *Laudav - er - o.* |
| 2. | *Docu - i.* | *Docu - er - am.* | *Docu - er - o.* |
| 3. | *Rex - i.* | *Rex - er - am.* | *Rex - er - o.* |
| 4. | *Expediv - i.* | *Expediv - er - am.* | *Expediv - er - o.* |

Il résulte de tout ce qui vient d'être remarqué,

1°. Qu'en retranchant la terminaison du Présent indéfini, il reste la racine commune des Présents définis; & qu'en retranchant la terminaison du Prétérit indéfini; il reste pareillement une racine commune aux Prétérits définis.

2°. Que les deux Temps que je nomme Présents définis, ont une inflexion commune *b*, qui leur est exclusivement propre, & qui indique dans ces deux Temps une idée commune, laquelle est évidemment la simultanéité relative à une époque déterminée: qu'il en est de même de l'inflexion *er*, commune aux deux Temps que j'appelle Prétérits définis; qu'elle indique dans ces deux Temps une idée commune, différente de la précédente, & qui est l'antériorité relative à une époque déterminée.

3°. Que l'antériorité ou la postériorité de l'époque étant la dernière des idées élémentaires renfermées dans la signification des Temps définis, elle y est indiquée par la terminaison même ; que l'antériorité, soit dans les Présents soit dans les Prétérits, est également désignée par *am*, *laudab-am*, *laudaver-am* ; & que la postériorité y est également indiquée par *o*, *laudab-o*, *laudaver-o*. CH. IV.

L'espèce de parallélisme que j'établis ici entre les Présents & les Prétérits, que je dis également indéfinis ou définis, antérieurs ou postérieurs, se confirme encore par un autre usage qui est une espèce d'anomalie : c'est que *novi*, *memini*, & autres pareils, servent également pour le Présent & le Prétérit indéfini ; *noveram*, *memineram*, pour le Présent & le Prétérit antérieur ; *novero*, *meminero*, pour le Présent & le Prétérit postérieur. Rien ne prouve mieux, ce me semble, l'analogie commune que j'ai indiquée entre ces Temps, & la distinction que j'y ai établie. Il en résulte effectivement que le Présent est au Prétérit, précisément comme ce qu'on appelle *Imparfait* est au Temps que l'on nomme *Plus-que-parfait*, & comme celui que l'on nomme ordinairement *Futur* est à celui que les anciens appeloient *Futur du subjonctif*, & que la *Grammaire générale* nomme *Fu-*

LIV. II. *tur parfait :* or le *Plus-que-parfait* & le *Futur parfait* ſont évidemment des eſpèces de Prétérits ; donc l'*Imparfait* & le prétendu *Futur* ſont en effet des eſpèces de Préſents, comme je l'ai avancé.

*iij.* La langue latine eſt dans l'uſage de n'employer dans les conjugaiſons que l'auxiliaire naturel, ce qui donne auſſi le développement naturel des idées élémentaires de chacun des Temps compoſés.

1°. Examinons d'abord les Futurs du Verbe actif.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Futur | indéfini | *Laudaturus*, *a*, *um* | *ſum.* |
| | antérieur | *Laudaturus*, *a*, *um* | *eram.* |
| | poſtérieur | *Laudaturus*, *a*, *um* | *ero.* |

On voit que le Futur du participe eſt commun à ces trois Temps ; ce qui annonce une idée commune aux trois. Mais *laudaturus*, *a*, *um*, adjectif qui, comme on ſait, doit être en concordance avec le ſujet, exprime le rapport d'exiſtence ou la poſtériorité à l'égard de l'époque.

On voit d'autre part les Préſents du Verbe auxiliaire, ſervir à la diſtinction de ces trois Temps ; ce qui prouve qu'ils déſignent les différentes poſitions de l'époque.

Le Préſent indéfini *ſum*, fait enviſager la futurition exprimée par le participe,

dans le ſens indéfini & ſans rapport à aucune époque déterminée : ce qui, dans l'occurrence, la fait encore rapporter à une époque actuelle ; *laudaturus* nunc *ſum*.

Le Préſent antérieur *eram*, fait rapporter la futurition du participe à une époque déterminément antérieure, d'où cette futurition pouvoit être envisagée comme actuelle ; *laudaturus eram*, c'eſt-à-dire, *poteram* tunc *dicere*, *laudaturus* nunc *ſum*.

C'eſt à proportion la même choſe du Préſent poſtérieur *ero ;* il rapporte la futurition du participe à une époque déterminément poſtérieure, d'où elle pourra être enviſagée comme actuelle ; *laudaturus ero*, c'eſt-à-dire, *potero* tunc *dicere*, *laudaturus* nunc *ſum*.

2°. C'eſt pour les Prétérits la même analyſe : on le voit ſenſiblement dans ceux des Verbes déponents.

| | | |
|---|---|---|
| Prétérit | indéfini | *Precatus, a, um ſum.* |
| | antérieur | *Precatus, a, um eram.* |
| | poſtérieur | *Precatus, a, um ero.* |

Le Prétérit du participe, commun aux trois Temps & aſſujetti à être en concordance avec le ſujet, en exprime l'antériorité d'exiſtence à l'égard de l'époque, qui eſt en effet le caractère commun des trois Temps.

Les trois Préſents du Verbe auxiliaire y ſont pareillement relatifs aux différents aſpects de l'époque. *Precatus ſum* doit quelquefois être pris dans le ſens indéfini ; d'autres fois dans le ſens actuel, *precatus* nunc *ſum. Precatus eram*, c'eſt à-dire, *poteram* tunc *dicere*, *precatus* nunc *ſum.* Et *precatus ero*, c'eſt *potero* tunc *dicere*, *precatus* nunc *ſum.*

3°. Quoique les Préſents ſoient ſimples dans tous les Verbes latins, cependant l'analyſe précédente des Futurs & des Prétérits nous indique comment on peut décompoſer & interpréter les Préſents.

*Precor*, c'eſt-à-dire, *precans ſum ;* ou *precans* nunc *ſum.*

*Precabar*, c'eſt-à-dire, *precans eram ;* ou *poteram* tunc *dicere*, *precans* nunc *ſum.*

*Precabor*, c'eſt-à-dire, *precans ero ;* ou *potero* tunc *dicere*, *precans* nunc *ſum.*

On voit donc encore ici l'idée de ſimultanéité commune à ces trois Temps & déſignée par le Préſent du participe ; cette idée eſt enſuite modifiée par les divers aſpects de l'époque, leſquels ſont déſignés par les divers Préſents du Verbe auxiliaire.

III. *Analogie de quelques diviſions des Temps particulières à la langue françoiſe.* Notre langue a adopté quelques Temps qui lui ſont propres, & qui dès là méritent d'être également approfondis, moins

encore parce qu'ils nous appartiennent, que parce que la réalité de ces Temps dans une langue en prouve la possibilité dans toutes, & que la sphère d'un système philosophique doit comprendre tous les possibles. Nous examinerons donc d'abord d'une manière générale une division des Temps en *prochains* & *éloignés*; puis nous passerons à une autre division en *positifs* & *comparatifs*. CH. IV.

*j.* Sous le rapport de simultanéité, l'existence est coïncidente avec l'époque; mais sous les deux autres rapports, d'antériorité & de postériorité, l'existence est séparée de l'époque par une distance, que l'on peut envisager d'une manière vague & générale ou d'une manière spéciale & précise; ce qui peut faire distinguer les Prétérits & les Futurs en deux classes.

Dans l'une de ces classes, on considéreroit la distance d'une manière vague & indéterminée, ou plutôt on y considéreroit l'antériorité ou la postériorité sans aucun égard à la distance, & conséquemment avec abstraction de toute distance déterminée. Pour ne point multiplier les dénominations, on pourroit conserver aux Temps de cette classe les noms simples de Prétérits ou de Futurs, parce qu'on n'y exprime effectivement que l'antériorité ou la postériorité. Tels sont les Prétérits & les Futurs que nous avons vus jusqu'ici.

LIV. II. Dans la seconde classe, on considéreroit la distance d'une manière précise & déterminée. Mais il n'est pas possible de donner à cette détermination la précision numérique ; ce seroit introduire dans les langues une multitude infinie de formes, plus embarrassantes pour la mémoire qu'utiles pour l'expression. La distance à l'époque ne peut donc être déterminée dans les Temps des Verbes, que par les caractères généraux d'éloignement & de proximité. De là la distinction des Temps de cette seconde classe en *éloignés* & en *prochains*.

Les Prétérits & les Futurs éloignés, seroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la postériorité d'existence, avec l'idée accessoire d'une grande distance à l'égard de l'époque de comparaison. Sous cet aspect, les Prétérits & les Futurs pourroient être indéfinis & définis, & ceux-ci antérieurs & postérieurs. Telles seroient, par exemple, les formes du Verbe *lire*, qui signifieroient l'antériorité éloignée que nous rendons par ces phrases, *il y a longtemps que j'ai lu*, *il y avoit longtemps que j'avois lu*, *il y aura longtemps que j'aurai lu ;* ou la postériorité éloignée que nous exprimons par celles-ci, *je dois être longtemps sans lire*, *je devois être longtemps sans lire*, *je devrai être longtemps sans lire*.

Je ne sache pas qu'aucune langue ait

admis des formes exclusivement propres à exprimer cette espèce de Temps ; mais, comme je l'ai déjà observé, la seule possibilité suffit pour en rendre ici l'examen nécessaire. CH. IV.

Les Prétérits & les Futurs prochains, seroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la postériorité d'existence, avec l'idée accessoire d'une courte distance à l'égard de l'époque de comparaison. Sous ce nouvel aspect, les Prétérits & les Futurs peuvent encore être indéfinis & définis, & ceux-ci antérieurs & postérieurs. Telles seroient, par exemple, les formes du Verbe *lire*, qui signifieroient l'antériorité prochaine que les latins rendent par ces phrases, *vix legi*, *vix legeram*, *vix legero ;* ou la postériorité prochaine que les latins expriment par celles-ci, *jamjam lecturus sum*, *jamjam lecturus eram*, *jamjam lecturus ero.*

La langue françoise, qui paroît n'avoir tenu aucun compte des Temps éloignés, n'a pas négligé de même les Temps prochains. Elle en reconnoît trois dans l'ordre des Prétérits & deux dans l'ordre des Futurs ; & chacune de ces deux espèces de Temps prochains est distinguée des autres Temps de la même classe, par son analogie particulière.

Les Prétérits prochains sont composés

LIV. II. du Verbe auxiliaire *venir* & du Préſent de l'infinitif du Verbe conjugué, à la ſuite de la prépoſition *de*. *Venir* ne ſignifie plus alors le tranſport d'un lieu en un autre, comme quand il eſt employé ſelon ſa deſtination originelle ; ſes Temps ne ſervent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité, & le point de vûe particulier ſous lequel on enviſage l'époque.

Le Préſent indéfini du Verbe *venir* ſert à compoſer le Prétérit indéfini prochain du Verbe conjugué : *je viens d'être*, *je viens de louer*, &c.

Le Préſent antérieur du Verbe *venir* ſert à compoſer le Prétérit antérieur prochain du Verbe conjugué : *je venois d'être*, *je venois de louer*, &c.

Le Préſent poſtérieur du Verbe *venir* ſert à compoſer le Prétérit poſtérieur prochain du Verbe conjugué : *je viendrai d'être*, *je viendrai de louer*, &c.

Depuis quelque temps on dit en italien, *io vengo di lodare*, *io venivo di lodare*, &c : cette expreſſion eſt un gallicíſme, qui a été blâmé par M. l'abbé Fontanini ; mais l'autorité de l'uſage l'a enfin conſacré dans la langue italienne, qui ſe trouve ainſi pourvûe, comme la nôtre, des Prétérits prochains.

Les Futurs prochains ſont compoſés du Verbe auxiliaire *aller* ſuivi ſimplement du

Préſent de l'infinitif du Verbe conjugué. **CH. IV.** Le Verbe auxiliaire perd encore ici ſa ſignification originelle, pour ne plus marquer que la proximité de la futurition ; & ſes divers Préſents déſignent les divers points de vûe ſous leſquels on enviſage l'époque.

Le Préſent indéfini du Verbe *aller* ſert à compoſer le Futur indéfini prochain du Verbe conjugué : *je vais être*, *je vais louer*, &c.

Le Préſent antérieur du Verbe *aller* ſert à compoſer le Futur antérieur prochain du Verbe conjugué : *j'allois être*, *j'allois louer*, &c.

Quand je dis que notre langue n'a point admis de Temps éloignés ni de Futurs poſtérieurs prochains, je ne veux pas dire qu'elle ſoit privée de tous les moyens d'exprimer ces différents points de vûe ; il ne lui faut qu'un adverbe, un tour de phraſe, pour ſubvenir à tout : je veux dire qu'elle n'a autoriſé pour cela, dans ſes Verbes, aucune forme ſimple, ni aucune forme compoſée réſultante de l'aſſociation d'un Verbe auxiliaire qui ſe dépouille de ſa ſignification originelle, pour marquer uniquement l'antériorité ou la poſtériorité d'exiſtence éloignée, ou la poſtériorité d'exiſtence prochaine à l'égard d'une époque poſtérieure. Je fais cette remarque, afin

d'éviter toute équivoque & d'être entendu.

*ij.* Pour ne rien omettre de tout ce qui peut appartenir à la langue françoise, il me reste encore à examiner quelques Temps qui y sont quelquefois usités, quoique rarement, parce qu'ils y sont rarement nécessaires. C'est ainsi qu'en parle M. l'abbé de Dangeau, le premier de nos grammairiens qui les ait observés & nommés. (*b*) Il les appelle Temps *surcomposés*, & il en donne le tableau pour les Verbes qu'il nomme actifs, neutres-actifs, & neutres-passifs. (*c*) Tels sont les Temps *j'ai eu chanté*, *j'avois eu marché*, *j'aurai été arrivé.*

(*b*) Opusc. sur la langue franç. *p.* 177. 178.

(*c*) Ibid. *Tables* E. N. Q. *pag.* 128. 142. 148.

Je commencerai par observer, que la dénomination de Temps *surcomposés* est trop générale, pour exciter dans l'esprit aucune idée précise, & conséquemment pour figurer dans un système vraîment philosophique.

J'ajoûterai en second lieu, que cette dénomination n'a aucune conformité avec les lois que le simple bon sens prescrit sur la formation des noms techniques. Ces noms, autant qu'il est possible, doivent indiquer la nature de l'objet : c'est la règle que j'ai tâché de suivre à l'égard des termes que les besoins de mon système m'ont paru exiger ; & c'est celle dont l'observation paroît le plus sensiblement dans la nomenclature

clature des ſciences & des arts. Or il eſt évident que le nom de *ſurcompoſés* n'indique abſolument rien de la nature des Temps auxquels on le donne, & qu'il ne tombe que ſur leur forme extérieure, qui eſt purement accidentelle. Il peut donc être utile, pour la génération des Temps, de remarquer cette propriéte dans ceux que l'uſage y a ſoumis; mais en faire comme le caractère diſtinctif, c'eſt une mépriſe & peut-être une erreur de Logique. Car enfin n'étoit-il pas poſſible que ces mêmes Temps, avec les mêmes idées qui les caractériſent, euſſent été rendus par un Temps ſimple de quelque auxiliaire choiſi exprès, ou même par le radical ſeul du Verbe conjugué, modifié par des inflexions & terminaiſons propres aux idées dont il s'agit? Dans le premier cas, ces Temps ſeroient ſimplement compoſés; dans le ſecond, ils ſeroient ſimples. La dénomination qui leur conviendroit dans l'une de ces hypothèſes, eſt celle qu'il faut leur donner dans toute autre. CH. IV.

Je remarquerai en troiſième lieu, que les relations d'exiſtence qui caractériſent les Temps dont il s'agit ici, ſont bien différentes de celles des Temps moins compoſés que nous avons vus juſqu'à préſent: par exemple, *j'ai eu aimé*, *j'avois eu entendu*, *j'aurois eu dit*, ſont très-différents

LIV. II. de *j'ai aimé*, *j'avois entendu*, *j'aurois dit.* Or nous avons des Temps surcomposés qui répondent exactement à ces derniers quant aux relations d'existence ; ce sont ceux de la voix passive, *j'ai été aimé*, *j'avois été entendu*, *j'aurois été dit.* Ainsi la dénomination de *surcomposés* comprendroit des Temps qui exprimeroient des relations d'existence tout-à-fait différentes, & deviendroit par là très-équivoque ; ce qui est le plus grand vice d'une nomenclature technique.

Une quatrième remarque encore plus considérable, c'est que les tables de conjugaison, proposées par M. l'abbé de Dangeau, semblent insinuer, que les Verbes qu'il nomme pronominaux n'admettent point de Temps surcomposés ; & il le dit nettement dans l'explication qu'il donne ensuite de ses tables. » Les parties surcomposées » des Verbes se trouvent, dit-il, (*d*) dans » les neutres-passifs, & on dit, *quand il a* » *été arrivé :* elles ne se trouvent point » dans les Verbes pronominaux neutrisés ; » on dit bien, *après m'être promené*, mais » on ne peut pas dire, *après que je m'ai* » *été promené longtemps.* « Je conviens qu'avec cette sorte de Verbes on ne peut pas employer les Temps composés du Verbe auxiliaire *être*, ni dire, *je m'ai été souvenu*, comme on diroit *j'ai été arrivé :* mais de

(*d*) Ibid. p. 210.

ce que l'uſage n'a point autoriſé cette formation des Temps ſurcompoſés, il ne s'enſuit point du tout qu'il n'en ait autoriſé aucune autre. CH. IV.

On dit, *après que j'ai eu parlé*, avec l'auxiliaire *avoir; après que j'ai été arrivé*, avec l'auxiliaire *être;* l'un & l'autre ſans la répétition du pronom perſonnel : mais il eſt conſtant que les mêmes points de vûe que l'on marque dans ces deux exemples, on peut avoir beſoin de les déſigner auſſi quand le Verbe eſt pronominal ou réfléchi ; & il n'eſt guères moins ſûr que l'analogie du langage n'aura pas privé cette ſorte de Verbe d'une forme établie dans tous les autres. De même que l'on dit, *dès que* J'AI EU CHANTÉ, *je ſuis parti pour vous voir* (c'eſt un exemple du ſavant académicien); *dès que* J'AI ÉTÉ *ſorti, vous êtes arrivé:* pourquoi ne diroit on pas dans le même ſens, & avec autant de clarté, de préciſion, & peut-être de fondement, *dès que* JE *me* SUIS EU INFORMÉ, *je vous ai écrit?* Au lieu donc de dire, *après que je m'ai été promené longtemps*, expreſſion juſtement condamnée par M. de Dangeau; on dira, *après que je me ſuis eu promené longtemps*, ou *après m'être eu promené longtemps.*

Il eſt vrai que je ne garantirois pas qu'on trouvât dans nos bons écrivains des exem-

ples de cette formation : mais je ne déseſpérerois pas non plus d'y en rencontrer quelques-uns, ſurtout dans les comiques, dans les épiſtolaires, & dans les auteurs de romans ; & je ſuis bien aſſûré que tous les jours, dans les converſations des puriſtes les plus rigoureux, on entend de pareilles expreſſions ſans en être choqué, ce qui eſt la marque la plus certaine qu'elles ſont dans l'analogie de notre langue. Si elles ne ſont pas encore dans le langage écrit, elles méritent du moins de n'en être pas rejetées : tout les y reclame, les intérêts de cette préciſion philoſophique qui eſt un des caractères de notre langue, & ceux même de la langue, qu'on ne ſauroit trop enrichir dès qu'on peut le faire ſans contredire les uſages analogiques.

Mais, me dira-t-on, l'analogie même n'eſt pas trop obſervée ici. Les Verbes ſimples qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, prennent un Temps compoſé de cet auxiliaire, pour former leurs Temps ſurcompoſés, *j'ai eu chanté*, *j'aurois eu chanté*, &c ; ceux qui ſe conjuguent avec l'auxiliaire *être*, prennent un Temps compoſé de cet auxiliaire, pour former leurs Temps ſurcompoſés, *j'ai été arrivé*, *j'aurois été arrivé*, &c : au contraire les Temps ſurcompoſés des Verbes pronominaux prennent un Temps ſimple du Verbe *être* avec le

supin du Verbe *avoir ;* ce qui est ou paroît du moins être une véritable anomalie. CH. IV.

Je réponds qu'il faut prendre garde de regarder comme anomalie, ce qui n'est en effet qu'une différence nécessaire dans l'analogie. Le Verbe *aimer* fait *j'ai aimé*, *j'ai eu aimé.* S'il devient pronominal, il fera *je me suis aimé* ou *aimée* au premier de ces deux Temps, où il n'est plus question du supin, mais du participe : quant au second, il faudra donc pareillement substituer le participe au supin ; & pour ce qui est de l'auxiliaire *avoir*, il doit, à cause du double pronom personnel, se conjuguer lui-même par le secours de l'auxiliaire *être*, *je me suis eu*, comme *je me suis aimé ;* mais ce supin du Verbe *avoir* ne change point & demeure indéclinable, parce que son véritable complément est le participe *aimé* dont il est suivi : ainsi *aimer* fera très-analogiquement *je me suis eu aimé* ou *aimée.*

Mais quelle est enfin la nature de ces Temps, que nous ne connoissons encore que sous le nom de Prétérits surcomposés ? L'un des deux auxiliaires y caractérise, comme dans les autres, l'antériorité ; le second, si nos procédés sont analogiques, doit désigner encore un autre rapport d'antériorité, dont l'idée est accessoire à l'égard

LIV. II. de la première, qui eſt fondamentale. L'antériorité fondamentale eſt relative à l'époque que l'on enviſage primitivement; & l'antériorité acceſſoire eſt relative à un autre événement mis en comparaiſon avec celui qui eſt directement exprimé par le Verbe, ſous la relation commune à la même époque primitive. Quand je dis, par exemple, *dès que* J'AI EU CHANTÉ, *je ſuis parti pour vous voir ;* l'exiſtence de mon *chant* & celle de mon *départ* ſont également préſentées comme antérieures au moment où je parle; voilà la relation commune à une même époque primitive, & c'eſt la relation de l'antériorité fondamentale : mais l'exiſtence de mon *chant* eſt encore comparée à celle de mon *départ*, & le tour particulier *j'ai eu chanté* ſert à marquer que l'exiſtence de mon *chant* eſt encore antérieure à celle de mon départ; c'eſt l'antériorité acceſſoire.

C'eſt donc cette antériorité acceſſoire, qui diſtingue des Prétérits ordinaires ceux dont il eſt ici queſtion ; & la dénomination qui leur convient doit indiquer, s'il eſt poſſible, ce caractère qui les différencie des autres. Mais comme l'antériorité fondamentale de l'exiſtence eſt déjà exprimée par le nom de *Prétérit*, & celle de l'époque par l'épithète d'*antérieur ;* il eſt difficile de marquer une troiſième fois la

même idée, ſans courir les riſques de tomber dans une ſorte de battologie. Pour l'éviter, je donnerois à ces Temps le nom de *Prétérits comparatifs*, afin d'indiquer que l'antériorité fondamentale, qui conſtitue la nature commune de tous les Prétérits, eſt miſe en comparaiſon avec une autre antériorité acceſſoire; car les choſes comparées doivent être homogènes. Or il y a quatre Prétérits comparatifs: CH. IV.

1. Le Prétérit indéfini comparatif, *j'ai eu chanté.*

2. Le Prétérit antérieur ſimple comparatif, *j'avois eu chanté.*

3. Le Prétérit antérieur périodique comparatif, *j'eus eu chanté.*

4. Le Prétérit poſtérieur comparatif, *j'aurai eu chanté.*

Il ſemble que les Prétérits qui ne ſont point comparatifs ſoient ſuffiſamment diſtingués de ceux qui le ſont, par la ſuppreſſion de l'épithète même de *comparatifs*: car c'eſt être en danger de ſe payer de paroles, que de multiplier les noms ſans néceſſité. Mais d'autre part on court riſque de n'adopter que des idées confuſes, quand on n'en attache pas les caractères diſtinctifs à un aſſez grand nombre de dénominations: & cette remarque me détermineroit aſſez à appeler *poſitifs*, tous les Prétérits qui ne ſont pas *comparatifs*, ſurtout

dans les occurrences où l'on parleroit des uns relativement aux autres.

Tirons la conséquence naturelle de tout ce qui vient de faire la matière de ce §. III. Toutes les espèces d'analogies, prises dans diverses langues, ramènent constamment les Temps du Verbe aux mêmes classes qui ont été indiquées par le développement métaphysique des idées comprises dans la signification de ces formes. Ceux qui connoissent, dans l'étude des langues, le prix de l'analogie, sentent toute la force que donne à mon systême cette heureuse concordance de l'analogie avec la métaphysique ; & ils avoueront aisément que c'étoit à juste titre que Varron confondoit l'analogie & la raison.

Seroit-ce en effet le hasard, qui reproduiroit si constamment & qui assortiroit si heureusement des analogies si précises & si marquées, dans des langues d'ailleurs très-différentes ? Il est bien plus raisonnable & plus sûr d'y reconnoître le sceau du génie qui préside à l'art de la parole, qui dirige l'esprit particulier de chaque langue, & qui, en abandonnant au gré des nations les couleurs dont elles peignent la pensée, s'est réservé le dessein du tableau, parce qu'il doit toujours être le même, comme la pensée qui en est l'original. Je ne doute pas qu'on ne retrouve dans telle au-

tre langue formée, où l'on en voudra faire l'épreuve, les mêmes analogies ou d'autres équivalentes, également propres à confirmer mon ſyſtème & à faciliter l'étude des langues. CH. IV.

§. 4. *Réflexions générales ſur les Temps.* Avant que d'en venir aux obſervations générales qui peuvent confirmer les vûes de ce ſyſtème, je commencerai par l'examen de quelques objections qui m'ont été faites.

I. *Objections réſolues.* La ſociété littéraire d'Arras m'ayant fait l'honneur de m'inſcrire ſur ſes regiſtres comme aſſocié honoraire, le 4 Fevrier 1758; je crus devoir lui payer mon tribut académique, en lui communiquant les principales idées du ſyſtème que je viens d'expoſer, & que je préſentai alors ſous le titre d'*Eſſai d'analyſe ſur le Verbe.* Le 27 Octobre ſuivant, M. Harduin, ſecrétaire perpétuel de cette compagnie, & connu dans la république des lettres comme un grammairien du premier ordre, écrivit ce qu'il en penſoit à M. Bauvin notre confrère & notre ami commun. Après quelques éloges, dont je ſuis plus redevable à ſa politeſſe qu'à toute autre cauſe, & après quelques obſervations pleines de ſageſſe & de vérité, il termine ainſi ce qui me regarde.

» J'ai peine à croire que ce ſyſtème puiſſe

LIV. II. » s'accorder en tout avec le méchanisme » des langues connues. Il m'est venu à ce » sujet beaucoup de réflexions, dont j'ai » jeté plusieurs sur le papier ; mais j'ignore » quand je pourrai avoir le loisir de les » mettre en ordre. En attendant, voici quel- » ques remarques sur les Prétérits, que j'a- » vois depuis longtemps dans la tête, mais » qui n'ont été rédigées qu'à l'occasion de » l'écrit de M. Beauzée. Je serois bien aise » de savoir ce qu'il en pense. S'il les trouve » justes, je ne crois pas qu'il puisse per- » sister à regarder notre *Aoriste françois* com- » me un Présent (9) ; à moins qu'il ne » dise aussi que notre *Prétérit absolu* (10) » exprime plus souvent une chose présente » qu'une chose passée. «

Trop flatté du desir que montre M. Harduin de savoir ce que je pense de ses remarques sur nos Prétérits, je suis bien aise moi-même de déclarer publiquement, comme je l'ai déjà fait, (e) que je les regarde comme les observations d'un homme qui fait bien voir : talent très-rare, parce qu'il exige dans l'esprit une attention forte, une sagacité exquise, un jugement droit ; qualités rarement portées au degré convena-

(e) Encyclop. *art.* TEMPS.

---

(9) Je l'appelle *Présent antérieur périodique.*

(10) C'est celui que je nomme *Prétérit positif indéfini.*

ble, & plus rarement encore réunies dans un même ſujet. CH. IV.

Au reſte, que M. Harduin ait peine à croire que mon ſyſtème puiſſe s'accorder en tout avec le méchaniſme des langues connues; je n'en ſuis point ſurpris, puiſque je n'oſerois moi-même l'aſſûrer : il ſaudroit pour cela les connoître toutes, & il s'en faut beaucoup que j'aye cet avantage. Mais je l'ai vu s'accorder parfaitement avec les uſages du latin, du françois, de l'eſpagnol, de l'italien; on m'aſſûre qu'il peut s'accorder de même avec ceux de l'allemand & de l'anglois, & je ſuir sûr que le méchaniſme de la langue ſuédoiſe s'y prête avec facilité. Il fait découvrir, dans toutes les langues où il eſt applicable, une analogie bien plus étendue & plus régulière que ne faiſoit l'ancien ſyſtème; & cela même me fait eſpérer que les ſavants & les étrangers, qui voudront ſe donner la peine d'en faire l'application aux Verbes des idiômes qui leur ſont naturels ou qui ſont l'objet de leurs études, y trouveront la même concordance, le même eſprit d'analogie, la même facilité à rendre la valeur des Temps uſuels.

Je les prie même avec la plus grande inſtance d'en faire l'eſſai : parce que, plus on trouvera de reſſemblance dans les principes des langues, qui paroiſſent diviſer les

Liv. II. hommes ; plus on facilitera les moyens de la communication univerfelle des idées, & conféquemment des fecours mutuels qu'ils fe doivent comme membres d'une même fociété, formée par l'auteur même de la nature.

Mais il faut obferver 1°. que l'analogie des idées peut être marquée par des caractères très-différents d'une langue à l'autre : par exemple, les Prétérits font fimples en latin, & ils font compofés en françois, en efpagnol, en italien ; en latin, les Futurs font compofés de l'auxiliaire naturel ; dans les trois langues du midi de l'Europe, ils font compofés d'un auxiliaire ufuel ; *&c.* 2°. Que l'analogie matérielle eft quelquefois différente d'une voix à l'autre dans la même langue ; en latin, les Prétérits actifs font fimples, les Prétérits paffifs font compofés. 3°. Que l'analogie des idées élémentaires peut être très-différente dans divers idiômes ; ce qui peut diverfifier confidérablement les fignes analogiques, & doit tenir très-attentifs ceux qui en feroient la recherche : les Temps prochains & les Temps comparatifs, inconnus en latin, font une des richeffes du françois, & y ont des caractères marqués & une analogie propre ; d'autres langues pourroient avoir ajoûté d'autres idées acceffoires à celles qui font communes à tous les idiômes. 4°.

Que les caractères matériels de l'analogie peuvent ſe rapporter uniquement à l'idée fondamentale du rapport qui conſtitue l'eſpèce, ou uniquement aux idées ſecondaires de l'époque qui différencient les Temps d'une même eſpèce, ou enfin aux unes & aux autres de ces idées. 5°. Qu'il eſt très-poſſible que l'analogie des idées ne ſe trouve marquée, dans certaines langues, par aucune analogie matérielle, ſoit que cela vienne de la première inſtitution, ſoit que le mêlange des dialectes d'une même langue ou l'euphonie en ait altéré les caractères ou totalement effacé les traces: dans ce cas, on aura un moyen de moins pour reconnoître l'analogie des idées; mais il ne faut pas douter pour cela qu'elle n'exiſte, ni renoncer à l'eſpérance de la trouver, ſi l'on compare avec intelligence & avec ſoin les différents textes des meilleurs écrivains.

Je reviens à M. Harduin. Ses réflexions, quoique tournées peut-être contre mes vûes, ne manqueront pas du moins de répandre beaucoup de lumière ſur le fonds de la choſe, au moyen des remarques que j'y joindrai. Puiſſe-t-il avoir bientôt cet utile loiſir, qui doit nous valoir le précis de ſes penſées ſur la matière dont il s'agit!

» Il eſt de principe, dit-il, qu'on doit » ſe ſervir du Prétérit abſolu, c'eſt-à-dire,

LIV. II. » de celui dans la compoſition duquel entre un Verbe auxiliaire, lorſque le fait » dont on parle ſe rapporte à un période » de temps où l'on eſt encore. Ainſi il » faut néceſſairement dire, *telle bataille s'eſt* » *donnée dans ce ſiècle-ci ; j'ai vu mon frère* » *cette année ; je lui ai parlé aujourdhui :* » & l'on s'exprimeroit mal en diſant avec » l'Aoriſte, *telle bataille ſe donna dans ce* » *ſiècle-ci ; je vis mon frère cette année ; je* » *lui parlai aujourdhui.* «

C'eſt que dans les premières phraſes, on exprime ce qu'on a effectivement deſſein d'exprimer, l'antériorité d'exiſtence à l'égard d'une époque actuelle; ce qui exige les Prétérits dont on y fait uſage : dans les dernières on exprimeroit tout autre choſe, la ſimultanéité d'exiſtence à l'égard d'un période de temps antérieur à celui dans lequel on parle, ce qui exige en effet le Préſent antérieur périodique ; mais les mots *ce ſiècle-ci*, *cette année*, *aujourdhui* énoncent au contraire des périodes actuels.

M. Harduin demande enſuite ſi ce n'eſt pas abuſivement que nous avons fixé les périodes antérieurs qui précèdent le jour où l'on parle ; puiſque dans ce même jour, les diverſes heures qui le compoſent, la matinée, l'après-midi, la ſoirée, ſont autant de périodes qui ſe ſuccèdent : d'où il conclut que comme on dit, *je le vis hier*, on

pourroit dire aussi, *je le vis ce matin*, quand la matinée est finie à l'instant où l'on parle. CH. IV.

C'est arbitrairement sans doute, que nous n'avons aucun égard aux périodes compris dans le jour même où l'on parle ; & la preuve en est, que ce qu'on appelle ici Aoriste ou Prétérit indéfini, & que je nomme Présent antérieur périodique, s'emploie quelquefois, dans la langue italienne, en parlant du jour même où l'on est ; *io lo viddi sta mane* ( je le vis ce matin. ) L'auteur de la *Méthode italienne*, qui fait cette remarque (*f*) observe en même temps que cela est rare même dans l'italien. Mais quelque arbitraire que soit la pratique des italiens & la nôtre, on ne peut jamais la regarder comme abusive ; parce que ce qui est fixé par l'usage n'est jamais contraire à l'usage, ni par conséquent abusif.

(*f*) *Part.* II. *ch.* iij. 3. 4. *p.* 86.

» Plusieurs grammairiens, continue M. » Harduin, font entendre par la manière » dont ils s'énoncent sur cette matière, que » le Prétérit absolu & l'Aoriste ont chacun » une destination tellement propre, qu'il » n'est jamais permis de mettre l'un à la » place de l'autre. Cette opinion me paroît » contredite par l'usage, suivant lequel on » peut toujours substituer le Prétérit absolu » à l'Aoriste, quoiqu'on ne puisse pas tou- » jours substituer l'Aoriste au Prétérit ab-

» solu. « Ici l'auteur indique, avec beaucoup de justesse & de précision, les cas où l'on ne doit se servir que du Prétérit absolu, sans pouvoir y substituer l'Aoriste ; puis il reprend ainsi : » Mais hors les cas que je » viens d'indiquer, on a la liberté du choix » entre l'Aoriste & le Prétérit absolu. Ainsi » on peut dire, *je le vis hier*, ou bien » *je l'ai vu hier au moment de son départ.*

C'est que, hors les cas indiqués, il est presque toujours indifférent de présenter la chose dont il s'agit, ou comme antérieure au moment où l'on parle, ou comme simultanée avec un période antérieur à ce moment de la parole ; parce que, comme on le dit dans le langage de l'École, *quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se.* S'il est donc quelquefois permis de choisir entre le Prétérit positif indéfini & le Présent antérieur périodique ; c'est que l'idée d'antériorité, qui est alors la principale, est également marquée par l'un & par l'autre de ces Temps, quoiqu'elle soit diversement combinée dans chacun d'eux ; & c'est pour la même raison que, suivant une dernière remarque de M. Harduin, » il y a des » occasions où l'Imparfait même (11) entre » en concurrence avec l'Aoriste & le Pré-

(11) C'est-à-dire, le *Présent antérieur simple.*

» térit

» térit absolu, & qu'il est à peu près égal » de dire, *César fut un grand homme*, ou » *César a été un grand homme*, ou enfin » *César étoit un grand homme :* « L'antériorité est également marquée par ces trois Temps, & c'est la seule chose que l'on veut exprimer dans ces phrases.

Mais cette espèce de synonymie ne prouve point, comme M. Harduin semble le prétendre, & comme bien d'autres pourroient le croire après lui, que ces Temps ayent une même destination, ni qu'ils soient de la même classe & qu'ils ne diffèrent entre eux que par de très-légères nuances. Il en est des différents usages & des diverses significations de ces Temps, comme de l'emploi & des différents sens, par exemple, des adjectifs, *fameux*, *illustre*, *célèbre*, *renommé :* tous ces mots marquent la réputation, & l'on pourra peut-être s'en servir indistinctement lorsqu'on n'aura besoin de désigner rien de plus précis; mais, pour peu que l'on veuille mettre de précision dans cette idée primitive, il faudra bien choisir & ne pas confondre les sens accessoires qui caractérisent chacun de ces quatre mots. (*g*) M. Harduin lui-même, en assignant les cas où il faut employer le Temps qu'il appelle Prétérit absolu, plutôt que celui qu'il nomme Aoriste, fournit une preuve suffisante que chacune de ces formes

(*g*) *Voyez les* Synonymes françois.

LIV. II. a une destination exclusivement propre. Je puis donc adopter toutes ses observations pratiques comme vraies, sans cesser de regarder comme un Présent ce qu'il appelle Aoriste, & sans être forcé de convenir que notre Prétérit exprime plus souvent une chose présente qu'une chose passée.

Je crois, à cette occasion, devoir prévenir ceux qui essaieront d'appliquer aux Verbes de quelque langue le système analogique dont il s'agit, de se tenir en garde contre les illusions de cette fausse synonymie ; elle peut en imposer aux meilleurs esprits, même avec une grande attention.

II. *Observations générales.* Après une exposition si détaillée & des discussions si longues sur la nature des Temps, sur les différentes espèces qui en constituent le système, & sur les caractères qui les différencient ; bien des gens pourront croire que j'ai trop insisté sur un objet qui peut leur paroître minutieux, & que le fruit que l'on en peut tirer n'est pas proportionné à la peine qu'il faut prendre pour démêler nettement toutes les distinctions délicates que j'ai assignées. Le savant Vossius, qui n'a écrit sur les Temps que ce qui étoit reçu & qui avoit été dit cent fois avant lui, a craint lui-même cette objection. Que n'aura-t-on pas à dire contre un système qui renverse en effet la plupart des idées les plus

communes & les plus accréditées, qui exige absolument une nomenclature toute neuve, & qui, au premier aspect, ressemble plus aux entreprises séditieuses d'un hardi novateur qu'aux méditations paisibles d'un philosophe modeste ?

C'est encore une objection, ou plutôt, un corps d'objections générales, qui n'attaquent le système des Temps dans aucune de ses parties en particulier. J'y réponds 1o. que la nouveauté n'est pas une raison suffisante pour le rejeter ; 2o. que la manière dont j'ai procédé en le construisant, & les vices de l'ancien système auquel je le substitue, le sauvent également de l'inculpation de témérité ; 3°. que l'utilité en fait l'apologie ; 4°. qu'on ne peut pas en regarder la doctrine comme minucieuse & méprisable. Je reprends chacun de ces points.

*j.* La nouveauté d'un système ne sauroit être une raison suffisante pour le rejeter : parce qu'autrement, les hommes une fois engagés dans l'erreur ne pourroient plus en sortir ; & que la sphère de leurs lumières n'auroit jamais pu s'étendre au point où nous la voyons aujourdhui, s'ils avoient toujours regardé la nouveauté comme un signe de faux. Que l'on soit en garde contre les opinions nouvelles, & que l'on n'y acquiesce qu'en vertu des preuves qui les

LIV. II. étaient ; à la bonne heure : c'eſt un conſeil que ſuggère la ſaine Logique. Mais, par une conſéquence néceſſaire, elle autoriſe en même temps ceux qui propoſent de nouvelles opinions, à prévenir & à détruire toutes les impreſſions des anciens préjugés, par les détails les plus propres à juſtifier ce qu'ils mettent en avant.

*ij*. Quant à l'imputation de témérité dont on pourroit peut-être ſe prévaloir, deux raiſons puiſſantes vont la faire tomber.

1°. Si l'on prend garde à la manière dont j'ai procédé dans mes recherches ſur la nature des Temps, un lecteur équitable s'appercevra aiſément, que je n'ai ſongé qu'à trouver la vérité ſur une matière qui ne ſembloit pas encore avoir ſubi l'examen de la Philoſophie. Si ce qui avoit été répété juſqu'ici par tous les grammairiens, s'étoit trouvé au réſultat de l'analyſe qui m'a ſervi de guide ; je l'aurois expoſé ſans détour & démontré ſans apprêt. Mais cette analyſe, ſuivie avec le plus grand ſcrupule, & fondée ſur les uſages les mieux conſtatés, m'a montré, dans la décompoſition des Temps uſités chez les différents peuples de la terre, des idées élémentaires qu'on n'avoit pas aſſez démêlées juſqu'à préſent ; dans la nomenclature ancienne, des imperfections d'autant plus grandes, qu'elles étoient tout-à-fait contraires à la vérité ; dans tout le

ſyſtème enfin, un déſordre, une confuſion, des incertitudes, d'après leſquelles j'ai cru pouvoir expoſer ſans ménagement ce qui m'a ſemblé être plus conforme à la vérité, plus ſatisfaiſant pour l'eſprit, plus marqué au coin de la bonne analogie : *Amicus Ariſtoteles, amicus Plato ; magis amica veritas.* CH. IV.

2°. Si l'on conſerve aux Temps leurs anciennes dénominations, & que l'on en juge par les idées que ces dénominations préſentent : il faut en convenir, les cenſeurs de notre langue en jugent raiſonnablement ; & en examinant les divers emplois des Temps, l'abbé Regnier a bien fait d'écrire en titre, *que l'uſage confond quelquefois les Temps des Verbes*, (*h*) & d'aſſûrer en effet que le Préſent a quelquefois la ſignification du Futur, d'autres fois celle du Prétérit, & que le Prétérit, à ſon tour, eſt quelquefois employé pour le Futur.

(*h*) Gramm. franç. *in*-4°. *p*. 359. *in*-12. *p*. 342.

Mais ſi les choſes étoient réellement telles que les noms ſemblent l'indiquer ; ces étonnantes permutations ne pourroient qu'apporter beaucoup de confuſion dans le diſcours, & faire obſtacle à l'inſtitution même de la parole. Cette faculté n'a été donnée à l'homme que pour la manifeſtation de ſes penſées ; & cette manifeſtation ne peut ſe faire que par une expoſition claire, débarraſſée de toute équivoque, &, à plus forte raiſon,

 de toute contradiction. Cependant, rien de plus contradictoire que d'employer le même mot pour exprimer des idées aussi incommutables & même aussi opposées que celles qui caractérisent les différentes espèces de Temps.

Ce n'est pas là le seul inconvénient. A s'en tenir à la nomenclature ordinaire, au catalogue reçu & à l'ordre commun des Temps, notre langue n'est pas la seule à laquelle on puisse reprocher l'anomalie; elles sont toutes dans ce cas, & il est même difficile d'assigner les Temps qui se répondent exactement dans les divers idiômes, ou de déterminer précisément le vrai sens de chaque Temps dans une seule langue.

J'ouvre la *Méthode grecque* de P.R., (*i*) & j'y trouve sous le nom de Futur premier, τίσω, & sous le nom de Futur second, τιῶ, tous deux traduits en latin par *honorabo :* le premier Aoriste est ἔτισα; le second, ἔτιον; & le Prétérit-parfait, τέτικα; tous trois rendus par le même mot latin *honoravi.* Est-il croyable que des mots si différents dans leur formation, & distingués par des dénominations différentes, soient destinés à signifier absolument la même idée totale que désigne le seul mot latin *honorabo* ou le seul mot *honoravi ?* Il faut donc reconnoître des synonymes parfaits, nonobstant les raisons les plus pressantes de ne les regarder dans

(*i*) Edit. de 1754. p. 120.

les langues que comme un superflu embarrassant & contraire à l'esprit du langage ? CH. IV.

Je sais bien que l'on dira que les latins n'ayant pas les mêmes Temps que les grecs, il n'est pas possible de rendre avec toute la fidélité désirable les uns par les autres, du moins dans le tableau des conjugaisons. Mais je répondrai qu'en ce cas on ne doit point entreprendre une traduction qui est nécessairement infidèle, & que l'on doit faire connoître la véritable valeur des Temps par de bonnes définitions, qui contiennent exactement toutes les idées élémentaires qui leur sont communes & celles qui les différencient. Mais cette méthode, la seule qui puisse conserver sûrement la signification précise de chaque Temps, exige indispensablement un système & une nomenclature toute différente : si cette espèce d'innovation a quelques inconvénients, ils ne seront que momentanées, & ils sont rachetés par des avantages bien plus considérables.

*iij*. Cette dernière réflexion nous conduit naturellement à la discussion des avantages & de l'utilité réelle du nouveau système. Je réduis cette apologie à trois points principaux.

1°. Au moyen du développement analytique des idées élémentaires comprises dans chaque espèce de Temps & dans chaque Temps individuel, on n'est point obligé,

 pour faire entendre la valeur des Temps d'une langue, de recourir à ceux d'une autre & de s'exposer aux risques d'une traduction louche ou même infidèle, comme il est arrivé aux grammairiens grecs qui ont traduit les Verbes grecs en latin. Une définition exacte & construite d'après les usages les mieux constatés, est la seule interprétation sûre que l'on puisse donner de chaque Temps dans chaque langue : c'est le seul moyen d'éviter dans les livres élémentaires les équivoques, les fausses interprétations, les a-peu-près également embarrassants & faux. *Amavi* signifie-t-il en effet *j'aimai*, *j'ai aimé*, *j'eus aimé*, comme cela est marqué dans les rudiments ? *Amor* veut-il dire *je suis aimé*, comme le disent tous les livres élémentaires ? Si ce dernier article est vrai, *aqua effunditur* signifie donc *l'eau est répandue ?* Or je le demande, *est répandue* est-ce un Présent ou un Prétérit ?

2°. Si l'on distingue avec moi les trois espèces générales de Temps en *indéfinis* & *définis*, & ceux-ci en *antérieurs* & *postérieurs ;* il est aisé de rendre compte des différents emplois d'un même Temps, sans imaginer pour cela ni merveille ni figure, & sans faire soupçonner le langage d'impuissance ou de contradiction. Quand on dit *je demande* pour *je demandai*, *où il va* pour *où il alloit*, *je pars* pour *je partirai ;* le Présent indéfini

eſt employé ſelon ſa deſtination naturelle : 
çe Temps fait eſſenciellement abſtraction de tout terme de comparaiſon déterminé ; il peut donc, ſuivant l'occurrence, ſe rapporter tantôt à un terme & tantôt à un autre, & devenir, en conſéquence, actuel, antérieur, ou poſtérieur, ſelon l'exigence des cas.

Il en eſt de même du Prétérit indéfini ; ce n'eſt point le détourner de ſa ſignification naturelle, que de dire, par exemple, *j'ai bientôt fait* pour *j'aurai bientôt fait* : ce Temps eſt eſſenciellement indépendant de tout terme de comparaiſon, & peut par conſéquent ſe rapporter à tous les termes poſſibles, ſelon les beſoins du langage.

Ce choix des Temps indéfinis au lieu des définis n'eſt pourtant pas arbitraire : il n'a lieu bien ſouvent, que quand il convient de rendre plus ſenſible le rapport général d'exiſtence, que le terme de comparaiſon. C'eſt pour cela que l'uſage du Préſent indéfini eſt ſi fréquent dans les récits, ſurtout quand on ſe propoſe de les rendre intéreſſants : c'eſt en lier plus intimement les parties en un ſeul tout, par l'idée de coexiſtence, rendue en quelque ſorte plus ſaillante par l'uſage perpétuel du Préſent indéfini, qui n'indique que cette idée & qui fait abſtraction de celle du terme.

Cette manière ſimple de rendre raiſon des différents emplois d'un même Temps,

LIV. II. doit paroître, à ceux qui veulent être éclairés & qui aiment des solutions raisonnables, plus satisfaisante & plus lumineuse que l'*Enallage*, nom mystérieux sous lequel se cache pompeusement l'ignorance de l'analogie, & qui ne peut pas être plus utile dans la Grammaire, que ne l'étoient dans la Physique les qualités occultes du Péripathétisme. Pour détruire le prestige, il ne faut que traduire en françois ce mot, grec d'origine, & voir quel profit on en tire quand il est dépouillé de cet air scientifique qu'il tient de sa source. Est-on plus éclairé, quand on a entendu dire que *je pars*, par exemple, est mis pour *je partirai* par un *changement ?* car voilà ce que signifie le mot *Enallage*. Si l'on s'entend, on a dans la tête une erreur de plus ; puisque j'ai fait voir que dans *je pars demain* il n'y a en effet aucun changement par rapport à *je pars*, qui y est employé selon sa destination naturelle.

3°. Le même système des Temps est encore un moyen sûr de conciliation entre les langues qui, pour exprimer la même chose, employent constamment des Temps différents. Par exemple, nous disons en françois, *si* JE LE TROUVE, *je le lui dirai ;* les italiens disent, *se lo* TROVERÒ, *glie lo dirò*. Selon les idées ordinaires la langue italienne est en règle, & la langue françoise

autorise une faute contre les principes de la Grammaire générale, en admettant un Présent au lieu d'un Futur. Mais si l'on consulte la saine Philosophie, il n'y a dans notre tour ni figure ni abus ; il est naturel & vrai. Les italiens se servent du Présent postérieur, qui convient en effet au point de vûe particulier que l'on veut rendre ; & nous, nous employons le Présent indéfini, parce qu'indépendant par nature de toute époque, il peut s'adapter à toutes les époques & conséquemment à une époque postérieure. CH. IV.

Mille autres idiotismes pareils s'interpréteroient aussi aisément & avec autant de vérité par les mêmes principes. Le succès en démontre donc la justesse à tous égards, & la nécessité d'admettre le nouveau systême avec sa nomenclature. Les grammairiens auront peine à se faire un nouveau langage : mais elle n'est que pour eux, cette peine, qui doit au fond être comptée pour rien, dès qu'il s'agit de l'intelligence & de la propagation de la vérité : leurs successeurs entendront sans peine ce nouveau langage, parce que l'ancien ne leur aura point donné de préjugés contraires ; & ils l'entendront plus aisément que celui qui est reçu aujourdhui, parce qu'il sera plus vrai, plus expressif, plus raisonné, plus systématique.

» Le dernier point de perfection, dit » M. Freret, seroit de s'exprimer de telle

LIV. II. » façon que chaque mot dérivé fît connoître, » à la première vûe, non seulement la com- » position de l'idée correspondante, mais » encore en quelles idées simples il la fau- » droit résoudre en la décomposant. (*k*) « Il me semble que j'ajoûte même au degré de perfection que ce savant homme regardoit comme le dernier; puisque ma nouvelle nomenclature fait connoître, à la première vûe, non seulement la composition de l'idée correspondante & les idées simples auxquelles il faudroit la résoudre en la décomposant, mais encore l'ordre analytique de ces idées élémentaires. Or la fidélité de la transmission des idées d'une langue en une autre, la facilité & la netteté du systême des conjugaisons fondé sur une analogie admirable & universelle, l'introduction aux langues dégagée par là d'une foule d'embarras, sont, si je ne me trompe, autant de motifs favorables à mes vûes.

(*k*) Mém. de l'Acad. des Inscript. *Tome* VI. *p.* 621.

*jv.* Il ne me reste donc qu'à établir, que ce ne seroit pas juger des choses avec équité, que de regarder comme minutieuse la doctrine des Temps. Il ne peut y avoir rien que d'important dans tout ce qui appartient à l'art de la parole, qui diffère si peu de l'art de penser, de l'art d'être homme. » Quoique les questions de Grammaire pa- » roissent peu de chose à la plupart des » hommes, dit l'abbé des Fontaines, (*l*) &

(*l*) Racine vengé. *Préf.*

» qu'ils les regardent avec dédain, comme » des objets de l'enfance, de l'oisiveté, ou » du pédantisme ; il est certain cependant » qu'elles sont très-importantes à certains » égards, & très-dignes de l'attention des » esprits les plus délicats & les plus solides. « La Grammaire a une liaison immédiate » avec la construction des idées, en sorte » que plusieurs questions de Grammaire sont » de vraies questions de Logique & même » de Métaphysique. « CH. IV.

Écoutons Vossius sur le même sujet. (*m*) *Majoris nunc apud me sunt judicia augustæ antiquitatis ; quæ existimabat, ab horum notitiâ non multa modo poëtarum aut historicorum loca lucem fœnerare, sed & gravissimas juris controversias. Hæc propter nec Q. Scevolæ pater, nec Brutus Manliusque, nec Nigidius figulus, Romanorum post Varronem doctissimus, disquirere gravabantur utrum vox* surreptum erit *in postfacta an antefacta valeat, hoc est, Futurine an Præteriti sit Temporis, quando in veteri lege atiniâ legitur ;* quod surreptum erit, ejus rei æterna auctoritas esto. *Nec puduit A. Gellium hâc de re caput integrum contexere* xvij Atticarum noctium libro. *Apud eundem*, cap. 2, lib. xviij, *legimus, inter saturnalicias quæstiones eam fuisse postremam :* SCRIPSERIM, VENERIM, LEGERIM, cujus Temporis verba sint, Præteriti, an Futuri, an utriusque. *Quamobrem eos mirari satis non*

(*m*) *Analog.* III. xiij.

*possum, qui hujusmodi sibi à pueris cognitissima fuisse parum prudenter aut pudenter adserunt; cùm in iis olim hæsitârint viri excellentes, & quidem romani, suæ sine dubio linguæ scientissimi.*

Ce que dit ici Vossius au sujet de la langue latine, peut s'appliquer avec trop de fondement à la langue françoise, dont le fond est si peu connu de la plupart même de ceux qui parlent le mieux; parce qu'accoutumés à suivre en cela l'usage du grand monde, comme à en suivre les modes dans l'habillement, ils ne réfléchissent pas plus sur les fondements de l'usage de la parole que sur ceux de la mode dans les vêtements. Que dis-je? Il se trouve même des gens de lettres, qui osent s'élever contre leur propre langue, la taxer d'anomalie, de caprice, de bizarrerie, & en donner pour preuve les bornes des connoissances où ils sont parvenus à cet égard. » En lisant nos » grammaires, dit ailleurs l'abbé des Fon- » taines, (n) il est fâcheux de sentir, malgré » soi, diminuer son estime pour la langue » françoise, où l'on ne voit presque aucune » analogie; où tout est bizarre pour l'ex- » pression, comme pour la prononciation, & » sans cause; où l'on n'apperçoit ni prin- » cipes, ni règles, ni uniformité; où enfin » tout paroît avoir été dicté par un capri- » cieux génie. En vérité, dit-il encore ail-

(n) Jugements sur quelques ouvrages nouv. *Tom.* IX. *p.* 73.

» leurs, (*o*) l'étude de la Grammaire fran- CH. IV.
» çoise inspire un peu la tentation de mé-
» priser notre langue ! «

(*o*) Racine vengé, *Iphig.* II. 46.

Je pourrois sans doute détruire cette calomnie par une foule d'observations victorieuses. Pour faire avec succès l'apologie d'une langue, déjà assez vengée des nationaux qui ont la mal-adresse de la mépriser, par l'accueil honorable qu'on lui fait dans toutes les cours étrangères : je n'aurois qu'à ouvrir les chef-d'œuvres qui ont fixé l'époque de sa gloire, & faire voir avec quelle facilité & avec quel succès elle s'y prête à tous les caractères; naïveté, justesse, clarté, précision, délicatesse, pathétique, sublime, harmonie, *&c.*

Mais pour ne pas trop m'écarter de mon sujet, je me contenterai de rappeler ici l'harmonie analogique des Temps, telle que nous l'avons observée dans notre langue : tous les Présents y sont simples ; les Prétérits positifs y sont composés d'un Temps simple du même Verbe, & d'un Présent du Verbe auxiliaire *avoir* ou *être ;* les comparatifs y sont doublement composés ; les prochains y prennent l'auxiliaire *venir ;* les Futurs positifs y empruntent constamment le secours de l'auxiliaire *devoir ;* & les prochains celui de l'auxiliaire *aller :* & cette analogie est vraie dans tous les Verbes de la langue, comme on verra qu'elle l'est dans tous les modes de chaque Verbe.

 Ce qu'on lui a reproché comme un défaut, d'employer les mêmes Temps ici avec relation à une époque, & là avec relation à une autre, loin de la déshonorer, devient au contraire, à la faveur du nouveau ſyſtème, une preuve d'abondance, puiſque c'eſt le moyen de rendre avec la juſteſſe la plus rigoureuſe les idées les plus préciſes & les plus délicates.

Mais ne ſera-t-il tenu aucun compte à notre langue de cette foule de Prétérits & de Futurs, ignorés dans la langue latine, au prix de laquelle on la regarde comme pauvre ? Les regardera-t-on encore comme des bizarreries, comme des effets ſans cauſe, comme des expreſſions dépourvues de ſens, comme des ſuperfluïtés introduites par un luxe aveugle & inutile aux vûes de l'élocution ? La langue italienne, en imitant à la lettre nos Prétérits prochains, ſe ſera-t-elle donc chargée d'une pure battologie ?

J'avouerai cependant à l'abbé des Fontaines, qu'à juger de notre langue par la manière dont le ſyſtème en eſt expoſé dans nos Grammaires, on pourroit bien conclure comme il a fait lui-même. Mais cette concluſion eſt-elle ſupportable à qui a lu Boſſuet, Bourdaloue, la Bruyère, la Fontaine, Racine, Boileau, Paſcal, *&c* ? Voilà où eſt notre langue, & d'où il faut partir pour en juger. On conclurra alors

avec

avec bien plus de vérité, que le désordre, CH. IV. l'anomalie, les bizarreries sont dans nos Grammaires; & que nos grammairiens n'ont pas encore saisi avec assez de justesse ni approfondi dans un détail suffisant le méchanisme & le génie de notre langue. Par quel principe de Logique peut-on lui voir produire tant de merveilles sous différentes plumes, quoiqu'elle ait dans nos Grammaires un air maussade, irrégulier, & barbare; & cependant ne pas soupçonner le moins du monde l'exactitude de nos grammairiens, mais invectiver contre la langue même de la manière la plus indécente & la plus injuste? C'est que toutes les fois qu'un seul homme voudra tenir un tribunal pour y juger les ouvrages de tous les genres de littérature, & faire seul ce qui ne doit & ne peut être bien exécuté que par une société assez nombreuse de gens de lettres choisis avec soin: il n'aura jamais le loisir de rien approfondir; il sera toujours pressé de décider d'après des vûes superficielles; il portera souvent des jugements iniques & faux; il altérera ou détruira entiérement les principes du goût & le goût même des bonnes études, dans ceux qui auront le malheur de prendre confiance en lui, & de juger de ses lumières par l'assûrance de son ton & par l'audace de son entreprise.

## CHAPITRE V.

### *Des mots supplétifs, qui sont les Prépositions & les Adverbes.*

Il y a des mots dont le sens général est susceptible de différents degrés de détermination & de restriction : tels sont les noms appellatifs, les adjectifs physiques, les verbes, &, comme on va le voir, la plupart des adverbes.

Il arrive fréquemment que la détermination de ces mots se fait par la désignation de quelque rapport : *roi DE FRANCE, VÉRITABLEMENT roi; honnête SANS AFFECTATION, SINCÉREMENT honnête; aimer AVEC TENDRESSE, aimer TENDREMENT;* &c. Il paroît que les expressions *de France, véritablement, sans affectation, sincérement, avec tendresse*, & *tendrement*, ajoûtent à la signification du nom *roi*, de l'adjectif *honnête*, & du verbe *aimer*, des idées accessoires de relation à *la France*, à *la vérité*, à *l'affectation*, à *la sincérité*, à *la tendresse;* & que ces idées font envisager le sens principal de ces mots tout autrement qu'il ne se présente dans les mots seuls, *roi*, *honnête*, *aimer*.

Il s'est donc introduit dans le langage deux sortes de mots, que l'on peut appeler *Supplétifs*, parce qu'ils servent également à suppléer les idées accessoires de relation ou de rapport qui ne se trouvent point comprises dans la signification primitive des mots généraux qui en sont susceptibles : ce sont les *Prépositions* & les *Adverbes*. CH. V.

---

## ARTICLE I.

### *Des Prépositions.*

Les *Prépositions* sont des mots qui désignent des rapports généraux, avec indétermination de tout terme antécédent & conséquent.

Qu'il me soit permis ici d'emprunter un langage, étranger sans doute à la Grammaire, mais qui peut convenir à la Philosophie, parce que de droit elle s'accommode de tout ce qui peut mettre la vérité en évidence. Les calculateurs disent que 3 est à 6, comme 5 est à 10, comme 8 est à 16, comme 25 est à 50, *&c.* Que veulent-ils dire ? Que le rapport de 3 à 6 est le même que le rapport de 5 à 10, que le rapport de 8 à 16, que le rapport de 25 à 50 : mais ce rapport n'est aucun des nombres dont il s'agit ici ; & on le considère

LIV. II. ſans détermination d'aucun terme, quand on dit que 2 en eſt l'expoſant.

C'eſt la même choſe d'une Prépoſition; c'eſt, pour ainſi dire, l'expoſant d'un rapport conſidéré d'une manière abſtraite & générale, & indépendamment de tout terme antécédent & de tout terme conſéquent. De là vient que l'on peut employer la même Prépoſition avec différents mots, comme le même expoſant déſigne le rapport de différents nombres : nous diſons, *la main* DE *Dieu*, *la colère* DE *ce prince*, *les déſirs* DE *l'ame* ; & de même, *contraire* À *la paix*, *utile* À *la nation*, *agréable* À *mon père* ; & encore, *penſer* AVEC *juſteſſe*, *parler* AVEC *vérité*, *écrire* AVEC *netteté* ; &c.

Les grammairiens appellent analogues, les phraſes de cette eſpèce qui renferment la même Prépoſition appliquée à des mots de même eſpèce : ainſi les trois premières ſont analogues, parce que la même Prépoſition *de* y eſt appliquée aux noms appellatifs *main*, *colère*, *déſirs* ; les trois ſuivantes ſont pareillement analogues, parce que la même Prépoſition *à* y eſt appliquée aux adjectifs phyſiques *contraire*, *utile*, *agréable* ; il en eſt de même des trois dernières, parce que la même Prépoſition *avec* y eſt appliquée aux verbes *penſer*, *parler*, *écrire*. C'eſt le pur langage des mathémati-

ciens, qui disent que les nombres 3 & 6, 5 & 10 sont proportionnels, parce que le rapport des deux premiers est égal à celui des deux derniers; car analogie & proportion c'est la même chose, selon la remarque même de Quintilien: (p) *Analogia præcipuè, quam, proximè ex græco transferentes in latinum, proportionem vocaverunt.*

(p) *Instit. orat.* l. 6.

Tout ceci doit faire entendre comment les Prépositions désignent avec indétermination de tout terme antécédent & conséquent. Ce n'est pas à dire que cette espèce de mot doive conserver dans le discours l'indétermination qui en fait le caractère; ce n'est qu'un moyen d'en rendre l'usage plus général, par la liberté d'appliquer l'idée de chaque rapport à tel terme, soit antécédent soit conséquent, qui peut convenir aux vûes de l'énonciation.

Il résulte de là que nulle Préposition ne peut entrer dans la structure d'une phrase, sans être actuellement appliquée à un terme antécédent, dont elle détermine le sens général par l'idée accessoire du rapport dont elle est le signe: & ce terme antécédent ne peut être qu'un nom appellatif, un adjectif physique, un verbe, ou un adverbe; parce que ce sont les seules espèces de mots qui soient susceptibles d'être modifiées par des idées accessoires de rapport.

Il réſulte encore de là qu'une Prépoſition ne peut être employée ſans être ſuivie d'un terme conſéquent, qui achève d'individualiſer le rapport indiqué d'une manière vague & indéfinie par la Prépoſition. Or un rapport ne peut avoir pour terme qu'un être, ſoit réel ſoit abſtrait ; & par conſéquent une Prépoſition eſt néceſſairement ſuivie d'un mot qui puiſſe préſenter à l'eſprit un être déterminé, c'eſt-à-dire, d'un nom ou d'un pronom, à quoi ſe rapportent encore les infinitifs des verbes, comme on le verra dans la ſuite.

Le terme conſéquent, ſervant à completter l'idée totale du rapport individuel que l'on ſe propoſe d'énoncer, eſt appelé, dans le langage grammatical, le *complément* de la Prépoſition. Ainſi dans ces phraſes, *la main de* DIEU, *avantageux pour* NOUS, *travailler pour* VIVRE, le nom *Dieu*, le pronom *nous*, & l'infinitif *vivre*, ſont les compléments des Prépoſitions *de* & *pour*.

La plupart de nos grammairiens diſtinguent deux ſortes de Prépoſitions par rapport à la forme : des Prépoſitions *ſimples*, qui ſont exprimées par un ſeul mot, comme *à*, *avec*, *chez*, *contre*, *dans*, &c ; & des *compoſées*, qui comprennent pluſieurs mots pour l'expreſſion du rapport, comme *vis-à-vis de*, *à l'égard de*, *à la réſerve*

*de*, &c. Telle est, à cet égard, la doctrine de l'abbé Regnier (*q*), celle de M. Restaut (*r*), celle du P. Buffier (*s*).

CH. V.

(*q*) Gramm. franç. *in*-12, p. 565. *in*-4°, p. 595.

(*r*) Princip. génér. *ch.* V.

(*s*) Gramm. franç. n°. 647-651.

On ne doit pas regarder comme une Préposition, même en y ajoûtant l'épithète de composée, une phrase qui renferme plusieurs mots. La Préposition est une sorte de mot; & chacun des mots qui entrent dans la structure des phrases que l'on prend pour des Prépositions, doit être rapporté à la classe qui lui est propre: ainsi dans *à l'égard de*, il y a quatre mots; *à* qui est une Préposition, *le* qui est article, *égard* qui est un nom appellatif & complément de *à*, enfin *de* qui est une autre Préposition & qui a le nom *égard* pour terme antécédent. C'est confondre les idées les plus claires & les plus fondamentales, que de prendre des phrases pour des sortes de mots; & si l'on ne veut avancer que des principes qui se puissent justifier, on ne doit reconnoître que des Prépositions simples.

M. du Marsais ne se contente pas de dire que les Prépositions sont simples; il avance encore (*t*) qu'elles sont toutes primitives. Il semble tenir cette opinion de Vorbroec, plus connu sous le nom de Périzonius, qui (*u*) se fonde sur la forme adverbiale de *propter* pour l'exclure du catalogue des Prépositions latines, & qui,

(*t*) Encyclop. *au mot* ACCIDENT.

(*u*) *Sanctii Minerv.* I. xvj. *not.* I.

LIV. II. pour juſtifier le parti qu'il prend ſur cette partie d'Oraiſon, poſe ce principe : *Neque enim ex uſu & conſtructione ſolâ vocum judicandum de earum naturâ, ſed vel maximè ex analogiâ derivationum.*

Mais il eſt conſtant que la forme analogique des mots eſt la choſe du monde qui leur eſt la plus accidentelle, & que l'analogie ne doit entrer pour rien dans les déciſions ſur la nature des mots, à moins qu'elle ne préſente un ſyſtème ſoutenu & concordant avec celui des idées primitives, comme on l'a vu à l'égard des Temps du verbe. Le haſard peut préſenter quelques fauſſes analogies iſolées : mais un ſyſtème complet d'analogies, qui ſuit parallélement un ſyſtème complet d'idées, ne peut être l'effet du haſard ; c'eſt néceſſairement l'effet & le ſigne de la vérité.

D'autre part on ne peut diſconvenir que les mots ne ſoient comme les inſtruments de la manifeſtation de nos penſées : or il eſt certain que la nature d'un inſtrument tient principalement à la ſorte de ſervice à quoi il eſt deſtiné ; & qu'elle ne peut dépendre de la forme, qu'autant que le ſervice même en dépendroit. Mais je ne vois d'eſſenciel au ſervice des Prépoſitions que l'indéclinabilité, qu'elles ont en effet dans toutes les langues, & qui y caractériſe la généralité & l'identité du rap-

port, toujours le même pour les termes comparés. Qu'au surplus les Prépositions soient primitives ou dérivées, peu importe à leur destination ; & le détail que je vais donner des Prépositions françoises, fera voir qu'on n'y a eu aucun égard au principe de Périzonius & de M. du Marsais. **CH. V.**

Mais afin de mieux constater les véritables Prépositions, commençons par renvoyer dans la classe des noms, quelques mots qu'on avoit mis dans celle-ci, à cause de l'irrégularité de leur emploi dans la phrase : ce sont *avant*, *deça* & *dela*, *dedans* & *dehors*, *derrière* & *devant*, *dessous* & *dessus*, *devers*.

*AVANT*. On ne peut douter que ce mot ne soit nom dans ces phrases, que le dictionnaire même de l'Académie autorise : *l'avant* d'un vaisseau, qui est opposé à *l'arrière ;* le château *d'avant*, pour dire, le château *de proue*. Ce n'est pas moins un nom quand on dit, pousser *en avant*, aller *en avant*, de là *en avant*, mettre *en avant :* car il n'y a qu'un nom qui puisse être le complément de la Préposition *en*. Mais pourra-t-on dire aussi que c'est un nom dans ces phrases, où l'on a coutume de le regarder comme Préposition, *avant* trois heures, *avant* l'examen, *avant* moi, *avant* toutes choses ? Sera-ce un nom dans celles-ci, où tout le monde le traite d'ad-

LIV. II. verbe, bien *avant* dans la nuit, fort *avant* dans la terre, aſſez *avant* dans la géométrie ?

C'eſt un principe inconteſtable que la nature des mots eſt immuable : & il faut en conclure que, ſi *avant* eſt une fois nom, il le ſera toujours. Quand il eſt employé d'une manière qui ſemble en faire une autre eſpèce de mot; l'ellipſe eſt la cauſe de cette irrégularité apparente, & le ſupplément remet tout dans l'ordre: à l'*avant* de *trois heures*, à l'*avant* de *l'examen*, à l'*avant* de *moi*, à l'*avant* de *toutes choſes ; bien* en *avant* dans la nuit, *fort* en *avant* dans la terre, *aſſez* en *avant* dans la géométrie.

Mais ſi *avant* eſt un nom, comment pourra-t-on regarder *arrière* comme un adverbe ? Et ſi *arrière* eſt adverbe, pourquoi vouloit-on qu'*avant* fût Prépoſition ? Ces deux mots ſont de même eſpèce, comme oppoſés, & ils ſont tous deux noms. Il ne faut pour s'en convaincre que voir le dictionnaire même de l'Académie, au *mot ARRIÈRE*, & les mots compoſés de l'un & de l'autre; *arrière-garde*, ou *garde de l'arrière; avant-garde*, ou *garde de l'avant.*

Quand un infinitif eſt complément du mot *avant*, Vaugelas ($x$) eſt d'avis qu'il faut mettre *que de* entre *avant* & le Verbe;

($x$) Rem. 274.

& cette décision a passé dans l'*Encyclopédie :* (y) il faut donc dire, suivant cette règle, *avant que de mourir*, & non pas *avant de mourir*, & encore moins *avant mourir*, dont personne ne s'avise aujourdhui. Cependant bien des écrivains estimables disent aujourdhui *avant de ;* & M. de Voltaire vient de dire *avant que de* & *avant de* dans sa tragédie de Tancrède:

Mes yeux seront témoins de votre fier courage,
Et vous auront vu vaincre *avant de* se fermer. (z)
Ma chère Aménaïde, *avant que de* quitter
Ce jour, ce monde affreux que je dois détester (a).

M. de Voltaire regarde donc l'usage du moins comme douteux à cet égard; sans quoi il se chargeroit volontairement d'un barbarisme, que nulle licence poétique ne sauroit autoriser. Or si l'usage est une fois partagé, je ne doute pas qu'*avant de* ne l'emporte bientôt sur *avant que de*, 1°. par la raison même de la nouveauté, 2°. à cause du plus de brièveté, 3°. parce que l'explication analytique de la nouvelle phrase est plus facile & plus simple que celle de l'ancienne, comme je le ferai voir ailleurs.

*DEÇA* & *DELA*. Ce sont des noms, puisqu'on les emploie comme compléments des Prépositions; *au deça*, *au dela*, *de*

(y) Au mot AVANT.

(z) *Act.* I. *sc.* j.

(a) *Act.* V. *sc.* v.

*deça*, *de dela*, *par deça*, *par dela*, *en deça*, *en dela* : on leur donne d'ailleurs, comme aux noms, des compléments amenés par la Préposition *de* ; *au deça* ou *au dela* de la rivière, *en deça* des monts, *au dela* de mes espérances.

Quand ces mots sont suivis immédiatement d'un nom, il y a, entre deux, ellipse de la Préposition *de* : *par deça les monts*, *par dela les Pyrenées*, c'est-à-dire, *par* le *deça* de *les monts* ou *des monts*, *par* le *dela* de *les Pyrénées* ou *des Pyrénées* ; comme on dit *l'église S. Louis*, pour *l'église* de *S. Louis*.

Quand ces mots ne sont suivis d'aucun complément, il est entiérement sousentendu ; car ce sont des mots néceſſairement relatifs : *c'est bien encore par deça* ou *en dela*, c'est-à-dire, *par* le *deça* ou *en dela* du terme dont on a parlé auparavant.

(b) Diction. 1762.

L'Académie (*b*) écrit *de-çà*, *de-là* en deux mots & avec l'accent grave. Je conviens qu'originairement chacun de ces noms peut être formé de la Préposition *de* & du mot *çà* ou *là* : mais aujourdhui chacun est un nom, par conséquent un mot unique, & dont on doit ôter l'accent pour ne laiſſer aucune incertitude.

*Dedans* & *dehors*, *derrière* & *devant*, *dessous* & *dessus*. Ce sont des noms : car ils reçoivent l'article indicatif *le*, *les* ; ils deviennent compléments des

Prépositions ; ils en deviennent même les termes antécédents, pour être déterminés par des compléments. *Le* dedans *de la maison*, *pour les* dehors *du château ; sur les* derrières *de l'armée*, *en* devant *de la maison ; le* dessous *des cartes*, *le* dessus *de la lettre.*

Les suppléments de l'ellipse les ramèneront encore à cette destination dans les cas où l'on croit qu'ils sont des Prépositions ou des adverbes. *Ni DEDANS ni DEHORS la ville, par DEDANS l'église, pour DEHORS l'enceinte, il est DEHORS, restez DEDANS ; DERRIÈRE l'autel, DEVANT la porte, de DEVANT nous, marchez DERRIÈRE ; DESSUS ou DESSOUS la table, par DESSOUS la porte, de DESSUS la voûte, montez DESSUS, cachez-vous DESSOUS :* c'est-à-dire, *ni* en *DEDANS ni* en *DEHORS* de *la ville*, *par* le *DEDANS* de *l'église*, *pour* le *DEHORS* de *l'enceinte*, *il est* en *DEHORS*, *restez* en *DEDANS ;* au *DERRIÈRE* de *l'autel*, au *DEVANT* de *la porte*, *de* le *DEVANT* de *nous*, *marchez* par le *DERRIÈRE ;* au *DESSUS ou* au *DESSOUS* de *la table*, *par* le *DESSOUS* de *la porte*, *de* le *DESSUS* de *la voûte*, *montez* au *DESSUS*, *cachez-vous* au *DESSOUS*.

*DEVERS*. C'est également un nom, puisqu'il est très-souvent à la suite des Prépositions *de* ou *par*, comme leur complé-

ment; *il vient de* DEVERS *Lyon, il a quelque argent par* DEVERS *ſoi, nous paſſâmes par* DEVERS *Nanci.* C'eſt donc un nom partout, & il ſuppoſe la Prépoſition *de* après ſoi: *il eſt* DEVERS *Rome*, c'eſt-à-dire, *il eſt* au DEVERS de *Rome.*

A propos du mot *dedans*, employé comme dans cette phraſe, *il eſt* DEDANS; l'abbé Regnier (*c*) dit que depuis cinquante ans c'eſt l'uſage de le traiter d'adverbe, & que l'uſage eſt un maître ou un tyran, auquel il faut toujours obéir en matière de langue. On pourroit peut-être étendre cette objection à tous les noms dont je viens de parler, & inſiſter encore ſur ce qu'aujourdhui l'uſage a encore ſoixante ans de plus. Mais je crois que cette maxime n'eſt pas vraie ſans reſtriction. S'il falloit s'y conformer ſans appel: il faudroit, contre l'évidence du fait, continuer de dire que nos noms ont des cas; puiſque c'eſt, dans notre Grammaire, un uſage auſſi ancien que notre Grammaire même. La vérité eſt que l'uſage n'a de pouvoir que ſur le langage national; & que c'eſt à la raiſon, éclairée par des principes ſolides & réfléchis, à diriger le langage didactique: dès que l'on remarque qu'un terme technique préſente une idée fauſſe ou obſcure, ou qu'il eſt appliqué d'une manière abuſive; on peut & on doit, ou l'abandonner,

(*c*) Gramm. fr. *in-12. p.* 590. *in-4°. p.* 622.

ou en ſubſtituer un autre plus convenable. D'ailleurs à bien examiner l'état de la queſtion, il ne s'agit pas ici de nommer ſimplement les mots dont on vient de parler : mais les notions des eſpèces de mots une fois admiſes, il s'agit de décider ſi ces mots ſont de telle ou telle eſpèce ; ce qui eſt une affaire, non d'uſage, mais de pur raiſonnement.

Il y a véritablement trente-cinq Prépoſitions françoiſes, que je vais rapporter dans l'ordre alphabétique, en y joignant quelques exemples.

1. *A.* À *midi*, à *Paris*, à *l'office*, à *la manière des grecs*, à *nous*, à *nos amis*, *difficile* à *concevoir*, *deſtiné* à *être brûlé*.

2. *APRÈS.* Après *le roi*, après *vous*, après *midi*, après *avoir pris conſeil*.

3. *ATTENDU. Le jugement fut différé* attendu *nos prétentions*. Ce mot eſt dérivé d'*attendre :* mais il en a perdu la ſignification dans les cas où il eſt employé comme Prépoſition ; d'ailleurs il eſt évident qu'alors il exprime un rapport général avec indétermination de tout terme antécédent & conſéquent, & que l'exemple propoſé eſt analogue à ceux-ci dont les Prépoſitions ſont inconteſtables, *le jugement fut différé* ſur *nos prétentions*, contre *nos prétentions*, nonobſtant *nos prétentions*, pour *nos prétentions :* le mot *attendu* en pareil cas eſt donc une Prépoſition.

4. *Avec.* Avec *serment*, avec *les précautions requises*, avec *un bâton*, avec *lui*, avec *sa troupe*.

5. *Chez.* Chez *soi*, chez *vous*, chez *les grecs*, chez *les romains*.

6. *Concernant.* *J'ai lu plusieurs écrits* concernant *cette dispute*. Cette Préposition vient du verbe *concerner*, & n'en est pas moins une Préposition, puisqu'elle en a le sens & l'analogie; on diroit de même, *j'ai lu plusieurs écrits* sur *cette dispute*.

7. *Contre.* Elle se prend dans deux sens généraux fort différents: 1°. dans un sens d'opposition; *plaider* contre *quelqu'un*, *écrire* contre *les philosophes*, *il est parti* contre *mon avis*: 2°. dans un sens de voisinage ou de contiguïté; *sa maison est* contre *la mienne*, contre *l'église*, *collé* contre *la muraille*.

8. *Dans.* Dans *trois jours*, dans *l'année*, dans *la ville*, dans *nos affaires*, dans *les SS. Peres*, dans *l'Écriture sainte*.

9. *De.* De *grand matin*, de *bonne heure*, *l'heure* de *midi*, *la ville* de *Paris*, *la rivière* de *Seine*, *loin* de *moi*, *parler* de *ce que l'on sait*, *l'obligation* de *se taire*, *la crainte* d'*avoir déplu*.

Les Prépositions *à* & *de* se contractent en un seul mot avec *le* quand il est suivi d'un mot qui commence par une consonne ou par un *h* muet, & avec *les* dans tous

les

les cas ; on dit *au* pour *à le*, *du* pour *de le*, *aux* pour *à les*, & *des* pour *de les* : au *pape*, au *héros* ; du *pape*, du *héros* ; aux *rois*, aux *reines*, aux *héros*, aux *hallebardes*, aux *amis*, aux *épées*, aux *honneurs*, aux *humeurs* ; des *rois*, des *reines*, des *héros*, des *hallebardes*, des *amis*, des *épées*, des *honneurs*, des *humeurs*.

10. DEPUIS. Depuis *la création du monde*, depuis *Pâques*, depuis *deux heures*, depuis *quel temps*, depuis *le premier jusqu'au dernier*, depuis *moi*.

11. DÈS. Dès *le commencement*, dès *les premiers temps*, *à prendre cette rivière* dès *sa source*.

L'abbé Girard a fait de ce mot une conjonction : mais, je le demande, est-ce une conjonction dans les phrases que je viens de rapporter ? Quand on les rend littéralement en latin, *AB initio*, *A primis temporibus*, *AB origine* ; peut-on dire que *à* & *ab* soient des conjonctions ? *Dès* n'est pas plus conjonction dans les phrases de l'académicien, dès *qu'elles entrent sous le pouvoir d'un mari*, dès *que les dames s'en mêlent*, dès *que le prince demande* : la vraie conjonction dans ces phrases, c'est *que*, qui lie les propositions incidentes dont il est suivi, à son antécédent sous-entendu ; par exemple, *le moment*, qui est le complément immédiat de *dès* ; ainsi *dès* est

LIV. II. toujours Prépoſition, & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *DÈS* le moment *qu'elles entrent ſous le pouvoir d'un mari*, *DÈS* le moment *que les dames s'en mêlent*, *DÈS* le moment *que le prince demande*.

12. *DURANT*. Cette Prépoſition eſt dérivée du verbe *durer*, mais elle a le ſens ſpécifique & l'effet analogique des autres Prépoſitions : durant *la paix*, durant *la guerre*, durant *les troubles domeſtiques*.

13. *EN*. En *paix*, en *guerre*, en *combattant*, en *retraite*, en *père*, en *roi*, en *anglois*, en *italien*, en *un moment*, en *dix ans*, en *temps & lieu*, en *oraiſon*, en *ſilence*, en *mouvement*, en *plaine*, en *mer*, en *France*, en *Aſie*.

14. *ENTRE*. Entre *vos bras*, entre *mes livres*, entre *nous*, entre *la vie & la mort*, entre *promettre & tenir*.

15. *ENVERS*. Ce mot eſt quelquefois un nom, comme quand on dit *l'*envers *d'une étoffe*, *d'une robe*, *d'une manchette*. C'eſt une Prépoſition, quand elle exprime le rapport d'un terme antécédent à un complément dont elle eſt ſuivie : envers *Dieu*, envers *le prochain*, envers *nous*, envers *qui*, envers *&* contre *tous*.

16. 17. *EXCEPTÉ*, *HORMIS*. Je joins ces deux Prépoſitions, parce qu'elles ſont à peu près ſynonymes : excepté *cela*, *il eſt d'un très-bon commerce ; il eut tous les ſuffr*

ges hormis *deux ou trois*. La Préposition excepté est dérivée du verbe *excepter ;* & la Préposition *hormis*, qui s'écrivoit il n'y a pas longtemps *horsmis*, est composée de l'adverbe simple *hors*, & de *mis* dérivé du verbe *mettre*. CH. V.

18. *JOIGNANT*. Cette Préposition est dérivée du verbe *joindre*, mais elle a l'indéclinabilité & l'analogie des autres Prépositions : *sa maison est* joignant *la mienne*.

19. *MALGRÉ*. Cette Préposition est composée de *mal* pour *mauvais*, & de *gré ;* elle a, comme toutes les autres, l'indéclinabilité & l'analogie : malgré *moi*, malgré *l'hyver*, malgré *son père*, malgré *mes avis*, malgré *tout ce que j'ai dit*.

20. *MOYENNANT*. Moyennant *la grace de Dieu*, moyennant *cinquante pistoles*, moyennant *ceci*, moyennant *quoi*. Ce mot vient du verbe *moyenner*.

21. *NONOBSTANT*. Nonobstant *toute opposition*, nonobstant *l'appel*, nonobstant *ses craintes*. Mot dérivé, ou plutôt composé des deux mots latins *non obstans*.

22. *OUTRE*. Outre *cela*, outre *les mauvais ouvrages qu'il a faits*, outre *mesure*, outre *mer*.

23. *PAR*. *Passer* par *la ville*, *passer* par *les épreuves les plus rudes*, *prouver* par *témoignage*, par *écriture*, *avoir mille écus* par *an*, *plaire* par *son esprit*, *commençons* par *réfléchir*.

24. *PARMI.* Parmi *les hommes*, parmi *les animaux*, parmi *nous*, parmi *lesquels.*

25. *PENDANT.* Pendant *le sermon*, pendant *le carême*, pendant *les vacances*, pendant *la guerre*, pendant *la paix.* Cette Préposition vient du verbe *pendre*, pris dans le sens de *durer* ou de *n'être pas terminé*, comme quand on dit, *un procès* pendant *au parlement.*

26. *POUR. Il combat* pour *la patrie*, *il est parti* pour *Rome*, *vous oubliez tout* pour *la chasse*, *il passe* pour *habile*, *j'ai eu ce livre* pour *quarante sols*, *donner de mauvaises pointes* pour *des traits d'esprit*, *j'étois allé* pour *vous voir*, *on n'est jamais puni* pour *avoir bien fait.*

Les deux Prépositions opposées *pour* & *contre* se prennent comme des noms, & le sont en effet, quand on les oppose l'une à l'autre : *dire en même temps le* pour *& le* contre, c'est se contredire, avancer des choses contradictoires.

27. *SANS.* Sans *faute*, sans *secours*, sans *la violence*, sans *les menaces*, sans *elles*, sans *parler*, sans *avoir entendu.*

28. *SAUF.* Sauf *le respect que je vous dois*, sauf *votre meilleur avis*, sauf *correction*, sauf *les apparences*, sauf *toute erreur de calcul.*

Il est évident que, dans tous ces exemples, *sauf* a une signification spécifique

bien différente de celle qu'il a dans ceux-ci ; *nous échapâmes ſains & ſaufs*, *avoir la vie* ſauve : c'eſt ici un adjectif qui répond au latin *ſalvus*, & qui en eſt dérivé. CH. V.

29. *SELON.* Selon *l'occaſion*, ſelon *l'hiſtoire*, ſelon *vous*, ſelon *S. Auguſtin*, ſelon *l'iſſue.*

30. *SOUS.* Sous *le conſulat de Cicéron*, ſous *Louis le bien aimé*, ſous *vingt-quatre heures*, ſous *le ciel*, ſous *le manteau*, *enfermé* ſous *la clé*, *retiré* ſous *le canon de la place*, ſous *condition*, ſous *la protection du ciel*, ſous *la conduite de Socrate.*

31. *SUIVANT.* Suivant *la loi*, ſuivant *mes conſeils*, ſuivant *les maximes de la ſageſſe.* Ce mot eſt dérivé de *ſuivre* pris dans le ſens d'*obéir*, comme quand on dit, *je* ſuivrai *vos ordres.*

32. *SUR.* Sur *le midi*, ſur *les trois heures*, ſur *le point de partir*, ſur *le déclin de l'âge*, ſur *le champ*, ſur *votre parole*, *je compte* ſur *vous*, *dominer* ſur *les foibles*, *une ville ſituée* ſur *la ſeine*, *un appartement* ſur *la rue*, *mettez cela* ſur *la table*, *notes* ſur *l'Encyclopédie.*

33. *TOUCHANT.* Mot dérivé du verbe *toucher. Un traité* touchant *les bornes de la critique*, *des obſervations* touchant *l'indécence & l'injuſtice des ſatyres perſonnelles.*

34. *VERS.* Vers *l'Orient*, vers *Midi*, vers *Toulouſe*, vers *Pâques*, *ſe tourner* vers *Dieu.*

35. *Vu*, dérivé du verbe *voir*. Vu *l'état des affaires*, vu *les mesures que vous prenez*, vu *les détails où je suis entré*.

Ce tableau des Prépositions, que je viens de mettre sous les yeux du lecteur, & qui est ici plus complet & plus exact que dans aucun de nos grammairiens, est moins un hommage rendu à notre langue, qu'un catalogue de Prépositions bien connues, pour servir de fondement à quelques remarques didactiques sur cet objet.

I. Je crois qu'il ne faut pas trop s'attacher à réduire toutes les Prépositions d'une langue à des classes générales: une même Préposition a reçu trop de significations différentes, pour se prêter sans obstacle à des classifications régulières.

On observe non seulement qu'une même Préposition marque plusieurs rapports, mais encore qu'un même rapport est exprimé par plusieurs Prépositions. Si l'on prétendoit donc réduire en classes les Prépositions, tant que les choses seront ou paroîtront être dans cet état; on s'exposeroit à la nécessité de tomber souvent dans des redites, dans des obscurités, & de dépécer sous différents titres les divers usages d'une même Préposition.

Je dis, *tant que les choses seront ou paroîtront être dans cet état*, parce que je ne doute pas qu'il n'y ait bien du préjugé

dans les plaintes des grammairiens sur les prétendus abus des Prépositions. De quelque bisarrerie qu'on accuse l'usage, ce prétendu tyran des langues : j'ai reconnu dans un si grand nombre de ses décisions, taxées trop légérement d'irrégularité, l'empreinte d'une raison éclairée, fine, & en quelque sorte infaillible ; que je ne puis croire le systême des Prépositions aussi inconséquent qu'on l'imagine dans notre langue, & qu'il le seroit en effet dans toutes, si la manière commune d'envisager les choses est fondée en raison. CH. V.

II. Ces réflexions me conduisent à une autre. Ne seroit-il pas avantageux de penser à réduire sous un point de vûe unique & général, tous les usages d'une même Préposition ? On ne sauroit disconvenir qu'il n'y ait de grandes difficultés dans la solution de ce problême ; & j'avoue d'autant plus volontiers mon insuffisance à cet égard, que je viens de parler plus librement des méprises des autres grammairiens. Mais les réflexions précédentes doivent faire espérer, que cette solution ne sera pas impossible à quiconque saura bien faire usage de l'analyse ; & quand ce ne seroit de ma part qu'un préjugé, il ne faut pas, par un préjugé contraire, renoncer à une recherche dont le succès auroit de grands avantages. Car il est certain que, si la réduc-

tion que je propoſe étoit exécutée, on ne pourroit plus dire qu'une même Prépoſition exprime des rapports différents ou même contraires.

La Prépoſition *vers*, par exemple, indique également, dit-on, rapport au lieu, au temps, & au terme. *Vers* eſt Prépoſition de lieu dans cette phraſe, *aller* vers *la citadelle ;* de temps dans celle-ci, *il eſt mort* vers *midi ;* de terme dans cette troiſième, *ſe tourner* vers *Dieu.* Diſons-le de bonne foi, ces différentes ſignifications ne ſont point dans le mot *vers :* les rapports ſont compris dans la ſignification des termes antécédents, & c'eſt l'ordre ; les termes conſéquents les déterminent ſpécifiquement ; & la Prépoſition ne fait qu'indiquer que ſon complément eſt le terme conſéquent du rapport qui appartient au terme antécédent & dont elle eſt le ſigne. Nous diſons rapport au temps, quand le complément eſt un nom de temps ; rapport au lieu, quand c'eſt un nom de lieu; *&c.* Dans le fait, *vers* indique un rapport d'approximation ; & l'approximation ſe meſure ou par la durée, ou par l'eſpace, ou par l'inclination de la volonté.

Ce que je dis ſur *vers* eſt un eſſai pour développer ma penſée, & pour diriger les vûes des grammairiens ſur les autres Prépoſitions. Chacun peut juger à ſon gré de la

valeur de cette explication ; mais soit de celle-là, soit d'une plus heureuse faite dans les mêmes vûes, il pourroit enfin résulter que chaque Préposition n'exprime en effet qu'un rapport général, qui est ensuite modifié par les différents compléments.

Ecoutons M. Duclos (*d*) : » Dans ces » deux phrases, dont le sens est opposé, » *Louis a donné* à *Charles*, *Louis a ôté* à *Charles*, la Préposition *à* lie les deux termes de » la proposition ; mais le vrai rapport n'est » pas marqué par *à*, il ne l'est que par le » sens total ».

(*d*) Rem. sur la *Gramm. gén.* II. xj.

Les verbes *donner* & *ôter* présentent des sens opposés sans doute, & de là vient l'opposition des deux phrases : mais rien n'empêche que ces deux verbes n'ayent absolument la même espèce de relation à *Charles*, & que par conséquent on ne puisse employer la même Préposition après chacun de ces verbes. Etre l'objet affecté par les actions qu'expriment *donner* & *ôter*, voilà le rôle de *Charles*, envisagé comme terme du rapport de ces deux verbes ; si le terme conséquent a un même rapport à chacun des antécédents, les rapports inverses des antécédents au conséquent sont donc aussi les mêmes, & la même Préposition est très-propre à les exprimer tous deux. Ce qui a donc fait dire à M. Duclos que le vrai rapport n'est pas marqué par *à*, c'est qu'il a confondu l'idée ac-

LIV. II. ceſſoire du rapport avec les deux idées principales & oppoſées qui caractériſent la ſignification propre de chacun des deux verbes : ces idées ſont indépendantes de celle du rapport, qui eſt aſſûrément le même dans les deux phraſes ; & peut-être peut-on en donner pour preuve, l'identité même de la Prépoſition qui y eſt autoriſée par l'uſage, à l'inſtinct duquel il eſt ſouvent aſſez ſûr & aſſez raiſonnable de s'en rapporter.

Mais je vais eſſayer d'éclaircir ma penſée par deux autres exemples également oppoſés ; *dire du mal* de *quelqu'un*, *dire du bien* de *quelqu'un*. *Dire du mal* & *dire du bien* ſont deux choſes auſſi oppoſées que *donner* & *ôter :* on employe la Prépoſition *de* après chacun des deux premiers ; pourquoi ne feroit-on pas uſage de *à* après chacun des deux derniers ? C'eſt, me dira-t-on, que dans les deux premiers exemples, c'eſt également *dire* de *quelqu'un*, & que l'oppoſition entre les deux phraſes vient de la différence des choſes que l'on dit ; au lieu que *donner* & *ôter*, qui ſont les antécédents du rapport, ſont eux-mêmes oppoſés entre eux, indépendamment de toute addition. J'obſerverai là-deſſus, que *dire du bien* & *dire du mal* ſont deux idées totales exprimées analytiquement, & qui auroient pu être rendues ſynthétiquement par un ſeul mot, comme *louer* & *blâmer ;* qu'au contraire *donner* & *ôter* ſont

deux idées totales rendues synthétiquement, & qui pouvoient être exprimées analytiquement par l'exposition détaillée & successive des idées élementaires dont elles sont composées; que cette analyse nous y montreroit probablement une idée élémentaire commune aux deux idées totales, comme *dire* est commun aux deux premiers exemples, & justifieroit l'identité de la Préposition *à* dans les deux derniers.

III. En supposant que la même Préposition sert à exprimer des rapports différents, il est utile de rechercher quel est celui qui lui est le plus propre, & par quels degrés on en est venu à lui en faire signifier d'autres. M. l'Abbé de Dangeau nous a laissé (*e*) un exemple de la maniere de procéder dans cette recherche, que je vais rapporter en entier, tant pour mettre sous les yeux du lecteur un modèle bien entendu, que pour avoir occasion d'y joindre mes propres réflexions. Il s'agit de la Préposition *après*.

» *Après* est une Préposition, qui marque » premiérement postériorité de lieu entre des » personnes ou des choses qui sont en mou» vement: *Pierre marchoit* après *Jacques; les* » *chevaux marchoient* après *les bœufs.*

» On se sert de la Préposition *après*, quand » on veut marquer qu'un homme marche » *après* un autre dans le dessein de l'attein» dre, soit pour le prendre, soit pour se

(*e*) Opusc. sur la langue franç. *p.*227.

LIV. II. » joindre à lui, soit pour lui parler : ainsi on
» dit que *des archers marchoient* ou *couroient*
» après *des voleurs ; le valet courut* après *son*
» *maître pour lui dire une nouvelle.*

» De ce sens on a formé un figuré, qui
» sert à marquer que l'on veut obtenir quel-
» que chose, *il court* après *les honneurs* :
» & quelquefois ôtant de ce figuré le verbe
» qui marque mouvement, comme *courir*,
» on se sert d'un verbe qui ne marque autre
» chose que le desir d'obtenir : ainsi l'on dit,
» *il soupire* après *les honneurs ; il soupire*
» après *sa liberté ; crier* après *quelqu'un, at-*
» *tendre* après *quelqu'un*. On dit à peu près
» dans ce même sens, *il est* après *cet ouvra-*
» *ge ; il est* après *à bâtir sa maison.*

» Au figuré, on l'employe en des choses
» morales ; *il faut faire marcher le soin des*
» *choses temporelles* après *celui de notre salut.*

» On employe aussi *après* à marquer posté-
» riorité de lieu entre des choses qui ne sont
» pas en mouvement ; *les conseillers sont assis*
» après *les présidents.*

» Dans ce sens il s'employe dans des
» choses morales, pour marquer infériorité
» d'estime.

» *Après* marque aussi postériorité de temps,
» par une espèce d'extension de la quantité
» de lieu à celle de temps, comme dans
» cette phrase, *Pierre est arrivé* après *Jacques.*
» Ce mot *après* paroît avoir quelque rapport

» à la postériorité de lieu entre les choses qui » sont en mouvement; ce qui peut avoir été » cause de l'extension qu'on a donnée à cette » Préposition, la faisant aller de la postério- » rité de lieu à celle de temps.

» Quand un homme marche *après* un au- » tre, il arrive ordinairement plus tard que » lui; c'est ce qui fait que du premier sens » de la Préposition *après*, qui est pour mar- » quer postériorité de lieu, on est venu à lui » faire signifier, par extension, la postério- » rité de temps.

» C'est de la Préposition *après*, prise dans » la signification de postériorité de temps, » que se forment quelques composés, com- » me *ci-après*, adverbe; *après-dîné*, adverbe; » *après-dînée*, substantif [ ou nom ] féminin; » *après-soupé*, adverbe; *après-soupée*, substan- » tif [ ou nom ] féminin.

» Il y a une signification de ce mot d'*après*, » qui a quelque rapport à la posteriorité de » temps. *Ce tableau est fait d'*après *le Titien*, » *ce paysage est fait d'*après *nature;* cela » marque postériorité de temps: le Titien » avoit fait le tableau avant que le peintre le » copiât: la nature avoit formé le paysage » avant que le peintre le représentât.

» Il y a peut-être plusieurs autres usages » du mot *après*, qu'on pourroit ranger ici » sous quelqu'un des articles que j'ai marqués, » & faire voir comment ils en viennent, ou

» par figure, ou par extension. Il me semble » qu'il seroit fort utile de faire voir comment » on est venu à donner tous ces divers usages » à un même mot : ce qui est commun à la » plûpart des langues, & qui vient de ce qu'il » y a de la raison dans cette espèce de gé- » néalogie des divers usages des mêmes » mots. La raison étant de tous les pays & » de tous les temps, elle a produit des effets » à peu près semblables en divers temps & » en divers pays «.

Je ne sais pas comment on prouveroit qu'*après* marque premiérement postériorité de lieu, plutôt que postériorité de temps ; ni pourquoi cette Préposition marqueroit postériorité, plutôt entre des objets en mouvement qu'entre des objets en repos. La vérité est probablement qu'elle marque postériorité, avec abstraction de temps & de lieu, de mouvement & de repos ; ce qui la rend propre à désigner l'ordre dans toutes les circonstances dont il s'agit : telle est sa première & principale destination ; l'ordre moral se joint aisément à l'ordre physique, c'est la même idée ; & le sens figuré s'établit aisément sur le sens propre.

IV. Si, par des analyses bien entendues, on peut s'assûrer qu'il n'est pas vrai qu'une même Préposition exprime différents rapports ; il est encore plus aisé de faire voir que plusieurs Prépositions n'expriment pas absolu-

ment le même rapport. Celles que l'on a crues synonymes, ont en effet une même idée principale ; mais elles diffèrent entre elles par des idées accessoires qui sont propres à chacune : & de très-habiles gens ont déjà fait, sur ces caractères communs & propres des Prépositions synonymes, des recherches fort utiles. CH. V.

Le P. Bouhours (*f*) a comparé sous cet aspect les deux Prépositions *à* & *dans*.

Le même écrivain (*g*) a discuté la synonymie des deux Prépositions *en* & *dans* ; & l'abbé Girard, dans ses *Synonymes françois*, en a pareillement examiné les différences (*h*).

*Contre*, *malgré*, *nonobstant*, ont un fonds commun & des différences caractéristiques, que ce même académicien expose avec netteté dans ses *Vrais principes* (*i*) : & il approfondit encore davantage les différences de *contre* & de *malgré* dans ses *Synonymes* (*k*). L'abbé Regnier en a aussi touché quelque chose (*l*).

On trouvera, dans les *Vrais principes* de l'abbé Girard (*m*) & dans la *Grammaire françoise* de l'abbé Regnier (*n*), en quoi conviennent & en quoi diffèrent les deux Prépositions synonymes *durant* & *pendant*. Il seroit bon d'examiner en même temps jusqu'à quel point *de* peut être synonyme des deux autres mots, quand on dit, par exemple, *de jour*, *de nuit*.

(*f*) Rem. nouv. *Tom.* I. *p.* 113, 433.

(*g*) Ibid. *p.* 67.

(*h*) Edit. 3. *p.* 123.

(*i*) *Tom.* II. *p.* 193.

(*k*) *p.* 115.

(*l*) Gramm. franç. *p.* 626. *in* 12. *p.* 658. *in*-4.

(*m*) *Tom.* II. *Disc.* xj. *p.* 190.

(*n*) *P.* 607, *in*-12. *p.* 639, *in*-4°.

 On lira pareillement dans les *Vrais principes* de l'abbé Girard (o), ce qu'il a écrit sur les synonymes *selon*, *suivant*; & ce qu'il a dit d'*excepté*, *hormis*, & *hors*.

(o) Tom. II. p. 189. 192.

Cet écrivain doit servir de modèle à ceux qui voudront tenter la comparaison des autres Prépositions synonymes, telles que *joignant*, & *contre*; *après* & *depuis*; *avec*, *moyennant*, & *par*; *vu* & *attendu*; *entre* & *parmi*; *envers* & *pour*; *touchant*, *concernant*, & *de*; &c.

Il ne peut être que très-utile aussi d'insister sur les Prépositions opposées, comme *sans* & *avec*, *sous* & *sur*, *pour* & *contre*, &c. L'opposition suppose toujours un fonds commun; & rien n'est plus propre à faire bien sentir les différences des synonymes, que celles de leurs opposés.

---

## ARTICLE II.

### *Des Adverbes.*

Par rapport aux Adverbes, c'est une observation importante, que l'on en trouve dans une langue, plusieurs qui n'ont dans une autre langue aucun équivalent sous la même forme, mais qui s'y rendent par une Préposition avec un complément; & ce complément énonce la même idée qui constitue la signification individuelle de l'Adverbe : *eminùs*,

*eminùs*, de loin; *cominùs*, de près; *utrinque*, des deux côtés; *&c.* CH. V.

Cette remarque, qui se présente d'elle-même dans bien des cas, a excité l'attention des meilleurs grammairiens. L'auteur de la *Grammaire générale* dit (*p*) que la plupart des Adverbes ne sont que pour signifier en un seul mot ce qu'on ne pourroit marquer que par une préposition & un nom; sur quoi M. Duclos remarque que *la plupart* ne dit pas assez; que tout mot qui peut être rendu par une préposition & un nom est un Adverbe; & que tout Adverbe peut s'y rappeler: M. du Marsais avoit établi le même principe (*q*).

Selon M. Batteux (*r*), » on peut regarder les prépositions comme des caractères » séparés, pour ajoûter aux substantifs la manière de signifier qui convient à l'Adverbe... » Vous dites *justement;* c'est la dernière syllabe qui est le caractère adverbial: placez » la préposition *avec* avant le nom *justice;* » elle donnera la même manière de signifier » au nom substantif *justice*, que la syllabe » *ment* a donnée au nom adjectif *juste.* Ainsi » les prépositions rentrent dans l'Adverbe: » on les a inventées pour en tenir lieu, pour » en exercer la fonction avec le secours du » substantif; parce qu'on y a trouvé l'avantage de la variété ».

(*p*) Gramm. génér. II. xij.

(*q*) Encyclop. au mot ADVERBE.

(*r*) Cours de Belles-Lettres, *Part.* III. *sect.* jv. § 2.

Cette observation est vraie jusqu'à un cer-

LIV. II. tain point; & elle a pour fondement l'analogie réelle qu'il y a entre la nature de la préposition & celle de l'Adverbe. Les prépositions, comme on l'a vu, sont des mots qui expriment des rapports généraux avec indétermination de tout terme antécédent & conséquent; & les *Adverbes* sont des mots qui expriment des rapports généraux déterminés par la désignation du terme conséquent, avec indétermination de tout terme antécédent.

Si l'on compare donc les deux espèces; on verra que les mots de l'une & de l'autre énoncent des rapports généraux, avec abstraction du terme antécédent, parce que le même rapport pouvant se trouver dans différents êtres, on peut l'appliquer sans changement à tous les sujets qui se présenteront dans l'occasion. Telle est l'idée générique & commune des deux espèces. Les caractères différenciels consistent en ce que les prépositions font abstraction de tout terme conséquent, & que les Adverbes sont déterminés par l'idée expresse d'un terme conséquent: c'est à peu près ainsi que le verbe abstrait ou substantif diffère des verbes concrets ou connotatifs; en ce que l'un fait essenciellement abstraction de tout attribut, & que les autres renferment expressément l'idée de quelque attribut déterminé.

De même donc que le verbe substantif,

étant joint à un attribut déterminé, quoiqu'exprimé séparément, est équivalant à un verbe connotatif; de même aussi toute locution qui renferme une préposition avec son complément, est équivalante à un Adverbe, & prend, en Grammaire, le nom de phrase *adverbiale*. On auroit donc pu réunir les prépositions & les Adverbes, comme deux espèces d'un même genre; ainsi qu'on a réuni, à pareil titre, le verbe substantif & les verbes connotatifs, l'article indicatif & les articles connotatifs: & dans ce cas, les prépositions auroient pu prendre le nom d'Adverbes indicatifs; & les Adverbes, celui d'Adverbes connotatifs. C'étoit peut-être le parti le plus raisonnable & le plus philosophique; & c'est pour cela que j'ai du moins traité des deux espèces dans un même chapitre, quoique je n'aye pas osé toucher aux noms reçus. CH. V.

Au reste quoiqu'on dise que la phrase adverbiale est équivalante à l'Adverbe; il ne faut pourtant pas croire que les deux locutions soient absolument synonymes, & que la différence de l'une à l'autre ne soit que dans les sons. L'éloignement que toutes les langues ont naturellement pour une synonymie entière, qui n'enrichiroit un idiôme que de sons inutiles à la justesse & à la clarté de l'expression, donne lieu de présumer que la phrase adverbiale & l'Adverbe doivent diffé-

 rer par quelques idées accessoires. Par exemple, je serois assez porté à croire que, quand il s'agit de mettre un acte en opposition avec l'habitude, l'Adverbe est plus propre à marquer l'habitude, & la phrase adverbiale à indiquer l'acte; & je dirois: *Un homme qui se conduit* sagement *ne peut pas se promettre que toutes ses actions seront faites* avec sagesse.

De ce que les prépositions & les Adverbes énoncent également avec indétermination du terme antécédent, il s'ensuit un principe essenciel & fondamental: c'est que tout Adverbe & toute phrase adverbiale sont des expressions qui se rapportent essenciellement à un mot antécédent selon l'ordre analytique; & qu'elles ajoûtent, à la signification de ce mot, une idée de relation, qui en fait envisager le sens tout autrement qu'il ne se présente dans le mot seul: *aimer tendrement* ou *avec tendresse*, c'est autre chose qu'*aimer* tout simplement.

A l'occasion de cette application nécessaire de l'Adverbe à un mot antécédent, j'observerai que l'étymologie du nom *Adverbe*, telle que la donne Sanctius, (*s*) n'est bonne qu'autant que le mot latin *verbum* sera pris dans son sens propre pour signifier *mot*, & non pas *verbe*; parce que l'Adverbe supplée aussi souvent à la signification des Adjectifs, & même à celle d'au-

(*s*) Minerv. III. xiij.

tres Adverbes, qu'à celle des verbes. *Adverbium*, dit ce grammairien, *videtur dici quasi ad verbum, quia verbis velut adjectivum adhæret.* La *Grammaire générale* (*t*), & tous ceux qui l'ont adoptée, ont souscrit à la même erreur. CH. V.

(*t*) Gramm. génér. II. xij.

On sent bien que la dénomination d'*Adverbe*, prise dans le sens que j'assigne ici à ce mot, pouvoit également convenir aux prépositions, puisqu'elles supposent de même un terme antécédent. Mais on a séparé les deux classes de mots en deux espèces, & l'on a donné à celle-ci le nom de *Préposition*, par allusion à la nécessité de mettre ensuite le terme conséquent ou le complément, qui la suppose *posée auparavant* (præpositam).

De ce que les Adverbes renferment dans leur signification l'idée expresse du terme conséquent, il s'ensuit que tout Adverbe peut être décomposé par une préposition & un nom appellatif, ou même par une préposition & un nom appellatif accompagné d'un adjectif : *prudenter* (prudemment) signifie *cum prudentiâ* (avec prudence); *convenienter* (convenablement) veut dire *ad modum convenientem* (d'une manière convenable).

Or le nom appellatif, ainsi que l'adjectif compris dans la signification concrète de l'Averbe, peuvent, selon l'occurrence, avoir besoin d'être eux-mêmes déterminés par

 quelque addition. Les Adverbes peuvent donc quelquefois avoir ce qu'on appelle communément un régime, c'est-à-dire un complément : ainsi dans *ubi terrarum*, *tunc temporis*, on peut dire que *terrarum*, *temporis*, sont les compléments déterminatifs des Adverbes *ubi*, *tunc* ; parce qu'ils déterminent en effet les noms généraux renfermés dans la signification de ces Adverbes : *ubi terrarum*, c'est-à-dire, en prenant l'équivalant de l'Adverbe, *in quò loco terrarum ; tunc temporis* veut dire *in hoc puncto* ou *in hoc spatio temporis*. Il est évident qu'il n'y a là ni rédondance ni pléonasme, comme le dit Scioppius (*u*). Il prétend encore que, dans *naturæ convenienter vivere*, le datif *naturæ* est régi par le verbe *vivere*, de la même manière que quand Plaute a dit, *vivere sibi & amicis* : mais il est clair que les deux exemples sont bien différents ; & si l'on rend l'Adverbe *convenienter* par son équivalant *ad modum convenientem*, tout le monde verra bien que le datif *naturæ* est le complément de l'adjectif *convenientem* ; il l'est donc aussi de l'Adverbe *convenienter*, qui comprend la valeur de cet adjectif dans sa signification concrète.

(*u*) *Grammat. philosoph.* De syntaxi Adverbii.

C'est sur les différences du terme conséquent renfermé dans la signification des Adverbes, qu'on les a distingués en Adverbes de temps, de lieu, d'ordre, de quantité, de

cauſe, de manière, ſelon que l'idée individuelle du terme conſéquent a rapport au temps, au lieu, à l'ordre, à la quantité, à la cauſe, à la manière. Mais comme je ne conçois pas de quel uſage peut être, dans la Grammaire, cette diviſion entiérement métaphyſique; je ne la remarque que pour obſerver que les grammairiens n'en doivent tenir aucun compte. CH. V.

Je crois beaucoup plus important de fixer par de bonnes raiſons, dans la claſſe des Adverbes, pluſieurs mots que l'on a rangés mal à propos dans la claſſe des prépoſitions. M. Reſtaut, qui a copié le ſyſtème de ſes prédéceſſeurs, diſtingue celles qui régiſſent, dit-il (*x*), le génitif ou l'ablatif, celles qui régiſſent le datif, & celles qui régiſſent l'accuſatif. Lorſque quelques-unes des deux premières claſſes comprennent plus de deux mots; ce ſont des phraſes compoſées d'une première prépoſition, d'un nom qui en eſt le complément, & d'une autre prépoſition, ſavoir *de* ou *à*, qui exige un autre complément; comme *à côté de*, *à l'égard de*, *au deçà de*, *à cauſe de*, *par rapport à*, &c: ce ſont là, ſelon cet auteur & ſelon ceux qu'il a imités, des prépoſitions; quoique, ſelon lui auſſi (*y*), la prépoſition ſoit une ſorte de mot ou une partie d'Oraiſon.

(*x*) Gramm. fr. ch. IX. p. 366. Edit. Ve. 1745.

(*y*) Ibid. ch. I. art. V. p. 31.

Si ces prétendues prépoſitions ne comprennent que deux mots: le ſecond eſt en

LIV. II. effet la prépoſition *de* ou la prépoſition *à* ; & le premier eſt toujours ou un nom ou un véritable Adverbe. Les exemples que l'on en donne ſont *loin de*, *près de*, *proche de*, *auprès de*, *autour de*, *hors de*, *indépendamment de*, &c ; *juſqu'à* ou *juſques à*, *quant à*, *conformément à*, *relativement à*, *préférablement à*, &c ; & toute autre expreſſion analogue. Examinons les premiers mots de chacune de ces phraſes.

*LOIN* eſt un nom, qui ſignifie *terme éloigné*. *PRÈS*, qui en eſt l'oppoſé, eſt un autre nom, qui ſignifie *terme voiſin*. C'eſt à cauſe du nom *terme*, que ces mots peuvent devenir compléments de diverſes prépoſitions ; *de loin*, *de près*, *au loin*, *loin à loin*, *près à près* : c'eſt à cauſe des adjectifs *éloigné* & *voiſin* que ces mots reçoivent des modificatifs qui marquent des degrés ; *bien loin*, *bien près*, *fort loin*, *fort près*, *aſſez loin*, *aſſez près*, *auſſi loin*, *auſſi près*, *trop loin*, *trop près*, *au plus loin*, *au plus près*, &c. Ces mots, conſidérés ſeuls, paſſent ordinairement pour des Adverbes : c'eſt qu'ils ſont employés comme compléments de quelque prépoſition ſousentendue, avec laquelle ils forment une expreſſion adverbiale ; *tenez-vous LOIN de moi*, c'eſt-à-dire, *tenez-vous à LOIN de moi*, *à terme éloigné de moi* ; &c.

*PROCHE* eſt généralement reconnu pour

adjectif dans. ces phrases, *la ville la plus proche*, *sa dernière heure est proche*, *mes proches parents*. L'immutabilité reconnue de la nature des mots, prouve donc que *proche* est toujours adjectif. S'il a quelquefois l'air d'un Adverbe, c'est qu'il est partie d'une phrase adverbiale elliptique : *proche le palais*, c'est-à-dire, À une distance *proche* de *le palais*; *ici proche*, c'est-à-dire, *ici* à une distance *proche*, ou À une distance *proche* d'*ici*. CH. V.

*AUPRÈS*, *AUTOUR* indiquent, par leur propre formation, qu'ils sont Adverbes; puisqu'ils sont composés de la préposition *à*, de l'article *le*, & de l'un des noms *près* ou *tour*: *à le près*, *à le tour*, en trois mots, puis *au près*, *au tour*, en deux mots; & enfin *auprès*, *autour* en un seul mot. Ainsi l'un veut dire *à un terme voisin*, *dans le voisinage*; & l'autre, *dans le contour*.

*HORS* est un Adverbe essenciellement relatif à l'étendue ou à la durée, & à tout ce qui peut se mesurer par l'une ou par l'autre; il signifie à peu près *en dehors*: hors *de la ville*, hors *de saison*, hors *de péril*, c'est-à-dire, *en dehors* de la ville, de la saison, du péril.

Quelquefois ce mot s'emploie de manière qu'il ressemble à une préposition; & les grammairiens n'ont pas manqué de s'y méprendre: par exemple, *La loi de Mahomet*

LIV. II. *permet tout* HORS *le vin*. Mais on vient de voir que c'est un Adverbe, il l'est donc partout; l'analyse l'y ramène au moyen de l'ellipse : *La loi de Mahomet permet tout*, si on met *le vin* HORS (en latin *foras*).

(z) Rem. 514. (a) Dictionn. (b) Vrais princip. *Tom.* II. *Disc.* xij. p. 272.

*JUSQUE*, regardé par Vaugelas (z) & par l'Académie même (a) comme une préposition, & par l'abbé Girard (b) comme une conjonction, est en effet un Adverbe de quantité, qui marque principalement une tendance continue à un terme : *travailler depuis le matin* jusqu'*au soir*, *cette force agit* jusqu'*au centre de la terre*, *il aime* jusqu'*à ses ennemis ;* c'est-à-dire, *avec une tendance continue* au soir, au centre de la terre, à ses ennemis. C'est à cause de cette idée de tendance, qui est essenciellement relative, que cet Adverbe exige toujours à sa suite ou un autre Adverbe ou une préposition avec son complément, qui serve à exprimer le rapport général & le terme conséquent : *jusque hors des murs ; jusqu'à aujourdhui*, *jusqu'à Pâques*, *jusqu'à Rome*, *jusque dans la maison*, *jusque sur l'autel.*

Cette néceffité de donner un complément à *jusque*, est précisément ce qui l'a fait prendre pour une préposition. Mais j'ai déjà remarqué, que le complément immédiat d'une préposition est nécessairement un nom, un pronom, ou un infinitif; au lieu que *jusque* n'est suivi immédiatement

que d'un Adverbe ou d'une phrase adverbiale.

On réplique à la vérité, que nous avons bien d'autres exemples de prépositions suivies immédiatement par d'autres prépositions; *pour de* l'argent, *pour après* le dîner, *avec de* la patience. Mais l'usage & la connoissance des prépositions nous avertissent que, dans les exemples cités & autres pareils, il y a ellipse du complément de la première préposition; *pour* ( le prix ) *de* l'argent, *pour* ( être terminé ) *après* le dîner, *avec* ( la vertu ) *de* la patience: au contraire on ne peut imaginer entre *jusque* & la préposition suivante aucun complément raisonnable, parce que ni la nature du mot ni l'usage n'en autorisent aucun.

*Jusque*, m'a-t-on dit, est une demi-préposition, qui ne marque complettement le rapport qu'elle désigne, qu'au moyen d'une autre préposition qui la suit. Comment prouveroit-on une maxime nécessairement inconnue dans la Grammaire? Tout mot y est déterminé à une espèce, & en est un individu complet: *jusque* seroit-il seul une exception à une loi nécessaire?

*QUANT* signifie *pour ce qui appartient*: ainsi *QUANT à votre affaire*, *QUANT à moi*, c'est-à-dire, *pour ce qui appartient* à votre affaire, à moi.

Tous les autres mots terminés en *ment*

LIV. II. ne peuvent laisser aucun doute sur leur nature : ils sont formés d'adjectifs dont ils conservent la signification propre, de manière qu'ils exigent les mêmes compléments avec les mêmes prépositions ; *dépendamment* des conditions, *indépendamment* du titre, *conformément* à la loi, *préférablement* à mes livres, *relativement* à l'expression : ces mots viennent des adjectifs *dépendant*, *indépendant*, *conforme*, *préférable*, *relatif* ; ils en conservent la signification propre, & peuvent se résoudre par une préposition avec son complément ; *sous la dépendance* des conditions, *avec indépendance* du titre, *d'une manière conforme* ou *avec conformité* à la loi, *avec préférence* à mes livres, *avec relation* à l'expression. Ce sont donc de véritables Adverbes.

Ajoûtons encore à tous ces mots, deux autres véritables Adverbes, que tous les grammairiens ont cependant placés au rang des Pronoms ; ce sont *en* & *y*.

*EN*, quand il se met avant le verbe, vient du latin *inde*, & s'écrivoit autrefois *end*, selon M. Huet. Tous nos grammairiens le décomposent par la préposition *de* suivie d'un complément : j'*EN parle*, c'est-à-dire, selon les circonstances, *je parle DE MOI, DE NOUS, DE TOI, DE VOUS, DE LUI, D'ELLE, D'EUX, D'ELLES, DE CELA, DE CETTE CHOSE, ou DE*

*CES CHOSES.* Suivant le principe établi ſur la nature des Adverbes, *en* eſt donc un véritable Adverbe : & c'eſt parce que le terme conſéquent en eſt toujours relatif à ce qui a été dit auparavant, que les grammairiens, l'ont mis au rang des pronoms, regardant comme pronom tout mot qui rappelle l'idée d'un nom ou d'un pronom perſonnel. Mais nous ſavons maintenant ce que l'on doit penſer de ce principe.

*Y* ſe décompoſe par la prépoſition *à* avec un complément ; *je m'Y applique*, c'eſt-à-dire, *je m'applique* À *CELA*, À *CETTE CHOSE*, ou À *CES CHOSES* : quelquefois par la prepoſition *en ; vous Y allez, nous Y ſerons*, c'eſt-à-dire, *vous allez, nous ſerons EN CE LIEU.* C'eſt donc un Adverbe, que l'on ne s'eſt aviſé de mettre au rang des pronoms, que parce qu'il rappelle l'idée d'un nom ou d'un pronom déja employé auparavant ; & que l'on n'avoit pas d'autre notion que celle-là de la nature du pronom.

On a mis encore au rang des Adverbes, d'autres mots qui ſont de véritables noms ; & ce qui a trompé à cet égard, c'eſt qu'ils ne ſe conſtruiſent pas comme les autres noms. Eſſayons de leur rendre leur état, dont l'erreur les a privés, & dont la privation peut devenir la ſource de mille autres erreurs.

 Il y a deux sortes de ces prétendus Adverbes : les uns de temps, comme *hier*, *avant-hier*, *aujourdhui*, *demain*, *après-demain*, *jadis*, *jamais*, *longtemps*, *lors*, *tard*, *toujours*; les autres de quantité, comme *beaucoup*, *peu*, *assez* & *trop*, *tant* & *autant*, *plus* & *moins*, *guères*.

*HIER*, *AVANT-HIER*, *AUJOURDHUI*, *DEMAIN*, & *APRÈS-DEMAIN* sont évidemment des noms, puisqu'ils deviennent compléments de diverses prépositions ; comme on le voit dans ces exemples, pris du *Dictionnaire* même de l'Académie : *d'HIER en huit jours*, *il est arrivé d'AVANT-HIER*, *la journée d'AUJOURDHUI est plus belle que celle d'HIER*, *j'ai différé jusqu'à AUJOURDHUI*, *il m'a remis à DEMAIN*, *l'affaire est remise à APRÈS-DEMAIN*. On diroit de même par analogie, *dès HIER*, *pour HIER*, *dès AVANT-HIER*, *pour AVANT-HIER*, *depuis AVANT-HIER*, *dès AUJOURDHUI*, *pour AUJOURDHUI*, *dès DEMAIN*, *pour DEMAIN*, *de DEMAIN en DEMAIN*, *dès APRÈS-DEMAIN*, *pour APRÈS-DEMAIN*, &c.

Ces mots peuvent être modifiés par des adjectifs, ce qui prouve encore que ce sont des noms : on trouve dans le *Dictionnaire* de l'Académie, *tout AUJOURDHUI*, *AUJOURDHUI passé*, *tout DEMAIN*; & l'on diroit de même par analogie, *tout HIER*,

*tout* AVANT-HIER, *tout* APRÈS-DEMAIN, CH. V.
HIER *passé*, AVANT-HIER *passé*, DEMAIN *passé*, APRÈS-DEMAIN *passé*.

Enfin ils sont employés comme sujets des propositions, ce qui ne peut convenir qu'à des noms & à des pronoms : c'est encore l'Académie qui en fournit des exemples ; *avant que* DEMAIN *soit passé* ; DEMAIN *est un jour de fête* ; & l'on sent bien que l'analogie étendroit les mêmes tours aux autres mots, qui désignent également des jours déterminés.

Quand ces mots sont donc employés seuls, & c'est surtout alors qu'on les croit Adverbes ; ils sont véritablement partie d'une expression adverbiale, parce qu'ils sont compléments d'une préposition sousentendue : *il partit* HIER, *vous viendrez* DEMAIN, *restez* AUJOURDHUI, c'est-à-dire, *il partit* dans HIER, *vous viendrez* dans DEMAIN, *restez* pendant AUJOURDHUI.

JADIS. L'Académie le déclare Adverbe, & cite cependant ces deux exemples, *les bonnes gens du temps* JADIS, *cela étoit bon au temps* JADIS. Il me semble que de pareilles expressions prouvent que *jadis* est un adjectif, à peu près synonyme de *passé depuis longtemps* ( jam diu elapsum ). Quand *jadis* est employé seul ; il y a ellipse du nom *temps* & de la préposition convenable à la circonstance, ou bien il n'y a ellipse

que dans la préposition, & l'adjectif *jadis* est pris substantivement.

*Jamais*. C'est assûrément un nom, puisqu'il est complément de *à* & de *pour* dans les phrases, *à* JAMAIS, *pour* JAMAIS. L'Académie reconnoît qu'il est quelquefois nom; & elle cite *à tout* JAMAIS, *au grand* JAMAIS : or un mot qui est une fois nom, l'est toujours; il ne s'agit que de bien analyser la phrase pour ne pas s'y méprendre.

*Longtemps*. C'est dans l'origine le nom *temps* & l'adjectif *long* : réunis en un, ces deux mots n'ont rien perdu de leur signification primitive. C'est à cause du nom *temps*, que *longtemps* peut être complément de diverses prépositions; *de* LONGTEMPS, *depuis* LONGTEMPS, *pendant* LONGTEMPS : c'est à cause de l'adjectif *long*, que *longtemps* est susceptible de modificatifs qui marquent des degrés; *assez* LONGTEMPS, *trop* LONGTEMPS, *plus* ou *moins* LONGTEMPS, *aussi* LONGTEMPS. Des deux parties réunies, la principale est le nom; ainsi *longtemps* est un nom; & s'il paroît quelquefois Adverbe, c'est qu'il y a ellipse de la préposition.

*Lors*. C'est un véritable nom. Il est l'antécédent de *que* dans *lors.... que*, comme quand on dit, LORS *même que vous êtes absent ;* & dans *lorsque* en un seul mot, les deux éléments conservent leur valeur primitive,

mitive, de manière qu'il en résulte un nom conjonctif. *Lors* est le terme antécédent de la préposition *de* dans *lors de.*

Enfin il est le complément de diverses prépositions: *dès* LORS, *pour* LORS; & *alors*, qui s'écrivoit anciennement *à* LORS en est un autre exemple. Les étymologistes le tirent d'*illa hora*; en sorte que *lors* s'est dit pour *la ors*, ou *l'ors*, ou *l'ores* dont les traces sont restées jusqu'à nos jours dans *dorénavant*, que j'ai entendu prononcer comme *d'ores en avant.* L'Académie traduit *lors* par *ce temps-là*; & conséquemment c'est un nom.

*TARD.* C'est originairement un adjectif, venu du latin *tardus*, & employé avec ellipse du nom: on peut donc le regarder aujourdhui comme un nom, qui signifie à peu près *temps avancé.* L'Académie dit qu'il s'emploie substantivement, & en donne des exemples: or s'il est une fois nom, il le sera toujours; dans les cas où on le croit Adverbe, l'analyse n'a qu'à suppléer une préposition convenable, & elle retrouvera le nom.

*TOUJOURS.* C'est encore un nom, puisqu'il est quelquefois complément de la préposition *pour*, comme *ils se sont dit adieu pour* TOUJOURS; c'est le même sens que *pour* JAMAIS, comme si l'on disoit *pour toute la suite du temps.* Dès que *toujours* se met une fois à la suite d'une préposition;

LIV. II. quand on le trouve ſeul, on doit en ſuppléer une : alors *toujours* eſt véritablement partie d'une phraſe adverbiale, mais il n'eſt point Adverbe. Communément c'eſt *pendant* qui doit être ſouſentendu avant *toujours*.

*BEAUCOUP*, traduit littéralement du latin *bella copia* ( belle quantité, grande quantité ), eſt un vrai nom ; & il s'emploie comme ſujet du verbe, & comme complément des prépoſitions. *BEAUCOUP de gens l'ont cru, à BEAUCOUP de perſonnes, avec BEAUCOUP de précaution, après BEAUCOUP de réſiſtance, dans BEAUCOUP de livres, par BEAUCOUP de détours, pour BEAUCOUP d'argent*, &c.

*PEU* eſt le contraire de *beaucoup* ; il ſe conſtruit de même, & ſignifie *petite quantité.*

*ASSEZ* veut dire *quantité ſuffiſante*, & ſe conſtruit de la même manière.

*TROP* ſignifie *quantité qui excède la meſure néceſſaire*, & il s'emploie comme les précédents.

*TANT* veut dire *ſi grande quantité ; AUTANT* ſignifie *auſſi grande quantité ; PLUS*, c'eſt *quantité ſupérieure ; MOINS*, c'eſt *quantité inférieure :* ce ſont quatre noms comparatifs de quantité, qui ſont employés & comme ſujets des verbes, & comme compléments des prépoſitions.

*Guères.* On regarde communément ce mot comme synonyme de *peu* ou de *pas beaucoup :* c'est le contraire ; il est synonyme de *beaucoup*, puisqu'on y joint *ne* pour lui faire signifier *peu* (12). La différence qu'il y a entre *beaucoup* & *guères*, par rapport à la négation ; c'est que l'on met *ne pas* avec *beaucoup*, & l'on ne met que *ne* avec *guères*. Il résulte de là que *guères* est un nom comme *beaucoup*. Ch. V.

## CHAPITRE VI.

### *Des Conjonctions.*

Les différentes espèces de mots que l'on a considérées jusqu'ici, sont en effet les éléments ou parties intégrantes des propositions ; & elles y entrent plus ou moins nécessairement, à raison de la nature propre de chacune & des besoins différents de l'énonciation. Il n'en est pas de même des Ch. VI.

(12) Le mot allemand *gar*, que Wachter, dans son *Glossaire germanique*, explique par *totus* & *totaliter*, est aussi employé dans le sens ampliatif ; d'où viennent *Gertraut* ou *Gertrude* ( toute-aimée ), *Gerbert* (tout-illustre), *Gerhart* ou *Gerard* ( tout-courageux ). Le même mot, employé substantivement, signifiera *grande quantité ;* & il sera synonyme & racine de notre *guères*.

Conjonctions. Ce sont à la vérité des éléments de l'Oraison, puisqu'elles sont des parties nécessaires & indispensables dans nos discours; mais elles ne sont pas éléments des propositions, elles servent seulement à les lier les unes aux autres.

Plusieurs Conjonctions semblent, au premier aspect, ne servir qu'à lier un mot avec un autre : mais si l'on y prend garde de près, on verra qu'en effet elles servent à lier les propositions partielles qui constituent l'ensemble d'un même discours. Cela est sensible à l'égard de celles qui amènent des propositions incidentes, comme dans cet exemple de Cicéron (*c*), *Præceptum Apollinis monet* ( proposition principale ) *UT se quisque noscat* ( proposition incidente ).

(*c*) *Tuscul.* I. 22.

Ce principe n'est pas moins évident à l'égard des autres, quand toutes les parties des deux propositions liées sont différentes entre elles; par exemple, *Moïse prioit* ET *Josué combattoit.*

Il ne peut donc y avoir de doute que dans le cas où divers attributs sont énoncés du même sujet, ou quand le même attribut est énoncé de différents sujets; par exemple, *Cicéron étoit orateur* ET *philosophe; Alexandre* ET *César étoient courageux.* Mais il est aisé de ramener à la loi commune les Conjonctions de ces exemples: le premier se réduit aux deux propositions

liées, *Cicéron étoit orateur* ET *Cicéron étoit* CH. VI.
*philoſophe*, leſquelles ont un même ſujet; le ſecond veut dire pareillement *Alexandre étoit courageux* ET *Céſar étoit courageux*, les deux mots attributifs ſemblables *étoit* ſe trouvant compris dans le pluriel *étoient.*

Commençons par établir ici quelques principes pour fixer la nature & le ſyſtème des Conjonctions.

Le premier eſt celui que j'ai déjà prouvé par rapport aux prépoſitions; qu'on ne doit pas regarder comme une Conjonction compoſée, une phraſe qui renferme pluſieurs mots, ainſi que l'ont fait tous les grammairiens, hors l'abbé Girard. Ainſi *ſi ce n'eſt*, *c'eſt-à-dire*, *pouvu que*, *parce que*, *à condition que*, *au ſurplus*, *c'eſt pourquoi*, *par conſéquent*, &c. ne ſont point des Conjonctions; & celles de ces phraſes, qui ſervent à lier les propoſitions partielles d'un même diſcours, ſont tout au plus des phraſes conjonctives, ſi l'on veut ſe permettre cette expreſſion. Chaque mot appartient à une claſſe, & une phraſe n'eſt point un mot.

En adoptant ce principe, l'abbé Girard eſt tombé dans une autre mépriſe (*d*): il écrit de ſuite les mots élémentaires de pluſieurs de ces phraſes, comme ſi chacune n'étoit qu'un ſeul mot; & l'on trouve dans ſon ſyſtème des Conjonctions (*e*) *deplus*, *dailleurs*, *pourvuque*, *amoins*, *bienque*,

(*d*) Vrais princip. *Tom.* II. *Diſc.* xj. *p.* 246.

(*e*) Ibid. *Diſc.* xij.

LIV. II. *nonplus, tandisque, parceque, dautantque, parconséquent, entantque, aureste, dureste;* ce qui est contraire à l'usage de notre orthographe, & conséquemment aux véritables idées des choses. On doit écrire *de plus, d'ailleurs, pourvu que, à moins, bien que, non plus, tandis que, parce que, d'autant que, par conséquent, en tant que, au reste, du reste:* car c'est ainsi que le décide l'usage, auquel s'en rapporte cet académicien, parce qu'il *est*, dit-il, *en cette matière le maître & le juge né du bon & du vrai, aussi sage que puissant.*

Un second principe, qu'il ne faut plus que rappeler, c'est que tout mot qui peut être rendu par une préposition avec son complément, est un adverbe: d'où il suit qu'aucun mot de cette espèce ne doit entrer dans le système des Conjonctions, à moins que la décomposition du mot n'y montre sensiblement quelque chose de conjonctif.

Cette conséquence est évidente d'abord pour toutes les phrases où notre orthographe montre distinctement & séparément une préposition & son complément, comme *à moins, au reste, du reste, d'ailleurs, de plus, par conséquent.* L'abbé Girard lui-même s'explique ainsi (*f*): » *Parconséquent* » n'est mis au rang des Conjonctions qu'autant qu'on l'écrit de suite sans en faire

(*f*) Ibid. p. 284.

» deux mots ; autrement, chacun doit être » rapporté à sa classe : & alors *par* sera une » préposition, *conséquent* un adjectif pris » substantivement ; ces deux mots ne chan- » gent point de nature, quoiqu'employés » pour énoncer le membre conjonctif de la » phrase ». Mais il est constant qu'une pré- position avec son complément, est l'équiva- lant d'un adverbe ; & que tout mot qui est l'équivalant d'une préposition avec son com- plément, est un adverbe : quand on écriroit de suite *parconséquent*, il n'en seroit donc pas moins un adverbe, parce que l'étymo- logie y retrouveroit toujours les mêmes éléments, & la Logique le même sens.

C'est par la même raison que l'on doit regarder comme de simples adverbes, les mots suivants, réputés communément Con- jonctions.

*Donc* n'est pas moins adverbe que *par conséquent*, qui en est l'explication, sauf quelque différence fine que l'usage a mise entre les deux expressions.

*Cependant, néanmoins, pourtant, toutefois*, sont des adverbes : l'abbréviateur de Richelet le dit expressé- ment des deux derniers, quoiqu'à l'article *néanmoins* il désigne ce mot comme Con- jonction. Lorsque *cependant* est relatif au temps, c'est un adverbe qui veut dire *pen- dant ce temps-là* : quand il est synonyme

LIV. II. de *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*; il signifie, comme les trois autres, *nonobstant cela* (g), avec les différences délicates que l'on peut voir dans les *synonymes françois* de l'abbé Girard (h).

(g) Dictionn. de l'Acad. au mot CEPENDANT.

(h) P. 277.

*ENFIN*, c'est évidemment *en fin* (*in fine* ou *in finem*), c'est-à-dire, *à la fin*, *pour fin*, *pour article final*, *finalement*; & tout cela indique bien la nature adverbiale.

*AFIN*, à quoi l'on ajoûte *que* ou *de*, pour en faire, dit-on, une Conjonction, n'est rien autre chose que la préposition *à* avec le nom *fin*; on disoit anciennement *à celle fin*, qui subsiste encore dans les patois de plusieurs provinces, & qui en est la vraie interprétation, *in hunc finem*: c'est donc un adverbe: mais qui est toujours l'antécédent de la Conjonction *que*, ou d'un rapport exprimé par *de*; afin *qu'il comprenne*, afin *de comprendre*.

*POURVU* est aussi l'antécédent de la Conjonction *que*; mais en soi c'est un adverbe, qui signifie, selon l'abbréviateur de Richelet, *sous cette condition*, *sous la condition*; & selon le *Dictionnaire* de l'Académie, *en cas*, *à condition*; ce qui revient au même.

*SURTOUT* vient de *sur tout*, c'est-à-dire, *sur toutes choses*, *principalement*: il est si évidemment adverbe, qu'il est surprenant qu'on se soit avisé d'en faire une Conjonction.

*TANTÔT* répété veut dire, la première fois, *dans un temps*, & la seconde fois, *dans un autre temps* : tantôt *careſſante & tantôt dédaigneuſe*, c'eſt-à-dire, careſſante *dans un temps* & dédaigneuſe *dans un autre temps*. Les latins répètent dans le même ſens l'adverbe *nunc*, qui ne devient pas pour cela Conjonction. CH. VI.

*PARCE*, qui eſt toujours ſéparé & diſtingué du *que* qui le ſuit immédiatement, eſt un adverbe évidemment compoſé de la prépoſition *par* & du mot *ce* : au lieu de *parce*, on diſoit anciennement *pource* & *pour ce*, qui a pareillement une génération adverbiale (*i*).

(*i*) Vaugelas, *Rem.* 55.

*AINSI* eſt généralement reconnu pour un adverbe, & il ſignifie *de cette manière* ou *en cette manière* : quand on dit donc, *puiſque la choſe eſt AINSI*, c'eſt comme ſi l'on diſoit, *puiſque la choſe eſt DE CETTE MANIÈRE* ou *EN CETTE MANIÈRE*. Les mêmes grammairiens néanmoins qui en font un adverbe, en font encore une Conjonction ; & quelques-uns même, deux ſortes de Conjonctions : c'eſt, dit-on, une Conjonction comparative, quand elle exprime parité entre deux propoſitions ; & l'on cite ce vers :

AINSI que la vertu, le crime a ſes degrés ;

on peut citer encore cet endroit, où M. de

Voltaire parlant des ſeize, dit : (*k*).

(*k*) Henriade, *Chant* IV.

Et juſques ſous le dais par le peuple portés,
Maïenne en frémiſſant les voit à ſes côtés;
Des jeux de la Diſcorde ordinaires caprices;
Qui ſouvent rend égaux ceux qu'elle rend complices.
AINSI lorſque les vents, fougueux tyrans des eaux,
De la Seine ou du Rhône ont ſoulevé les flots;
Le limon croupiſſant dans leurs grottes profondes
S'élève en bouillonnant ſur la face des ondes :
AINSI dans les fureurs de ces embraſements,
Qui changent les cités en de funeſtes champs;
Le fer, l'airain, le plomb, que les feux amoliſſent;
Se mêlent dans la flamme à l'or qu'ils obſcurciſſent.

Le même mot, ajoûte-t-on, eſt une Conjonction illative ou concluſive, quand elle ſert pour tirer une induction ou une conſéquence d'une propoſition précédente : *il n'y a point de véritable bonheur ſans la vertu, AINSI il n'y a point de pécheur qui ſoit véritablement heureux;* c'eſt l'exemple de M. Reſtaut.

Le dirai-je ſans détour ? Ces déciſions ont échappé à un premier grammairien ſur quelque lueur de vrai-ſemblance; les autres les ont répétées aveuglément & ſans examen ultérieur. Mais la ſaine raiſon & les vûes de l'inſtitution du langage exigent qu'*ainſi*, une fois reconnu adverbe, demeure invariablement dans cette claſſe.

*AINSI que la vertu, le crime a ſes degrés*, c'eſt à-dire, *le crime a ſes degrés* DE LA MANIÈRE *que la vertu a ſes degrés*; il n'y a de conjonctif, dans cette analyſe & dans la phraſe qu'elle développe, que le mot *que*, dont l'antécédent eſt le nom *manière* compris comme terme conſéquent dans la ſignification de l'adverbe *ainſi*.

Les deux *ainſi* de la belle tirade de M. de Voltaire ſignifient ſimplement *de cette manière*; & ce ſont deux expreſſions purement adverbiales & nullement conjonctives: les membres de cette belle comparaiſon ſont liés logiquement par le ſens; l'adverbe *ainſi* eſt bien le ſigne grammatical de la comparaiſon, mais il n'y a aucun ſigne de liaiſon entre les membres comparés; peut-être même y auroit-il quelque pléonaſme, ſi l'on employoit un ſigne exprès pour une choſe que la raiſon préſente ſi clairement & qui s'entend d'elle-même.

*Ainſi* n'eſt pas plus une Conjonction concluſive dans le dernier exemple, *AINSI il n'y a point de pécheur qui ſoit véritablement heureux*: il y a ici une ellipſe ſuffiſamment indiquée par *ainſi*; c'eſt comme ſi l'on diſoit, *cela étant* AINSI, ou *puiſque la choſe eſt* AINSI. Quoique la Conjonction *puiſque* ne ſoit point expreſſément énoncée, l'adverbe *ainſi* la rappelle & en rend l'effet ſenſible: de là vient qu'il a

 été pris lui-même pour une Conjonction.

*AUSSI* est un adverbe, qui sert à caractériser le degré d'égalité, & qui signifie *à un point* ou *en un degré égal:* c'est dans ce sens que l'on dit *AUSSI sage*, *AUSSI souvent.*

Cependant quelques grammairiens regardent comme des Conjonctions, les phrases *aussi bien que*, *aussi peu que*, *aussitôt que;* quelque évident qu'il soit qu'il n'y a de conjonctif que le mot *que*, qui sert à lier la suite avec les mots *bien*, *peu*, *tôt*, également modifiés par l'adverbe *aussi* qui marque le degré d'égalité.

(*l*) Vrais princip. *Tom.* II. *Disc.* xij. *p.* 282.

L'abbé Girard (*l*) regarde comme une Conjonction motivale, le mot *aussi*, dans les façons de parler semblables à celle-ci : *c'est une chose de conséquence pour elle, AUSSI m'en a-t-elle bien prié.* » Son caractère, dit-il, » consiste à pouvoir présenter indifféremment la liaison de l'effet au motif, comme dans l'exemple précédent, ou la liaison du motif à l'effet, comme dans le suivant : *elle m'a fort recommandé cette affaire, AUSSI est-elle de grande conséquence* «.

Il me semble que cet académicien décèle son erreur, en expliquant l'usage de sa prétendue Conjonction : si, quand on s'en sert, on peut mettre indifféremment le motif avant l'effet, comme dans le pré-

mier exemple, ou l'effet avant le motif, comme dans le ſecond; cela vient de ce qu'*auſſi* eſt un adverbe d'égalité, qui, dans ces phraſes, indique l'égalité du motif & de l'effet, ou bien de l'effet & du motif, ce qui eſt indifférent. Mais *auſſi* n'exprime grammaticalement aucune liaiſon; il n'eſt en ſoi qu'un ſigne de comparaiſon, d'où s'enſuit à la vérité une liaiſon logique entre les ſens comparés. Le premier exemple veut dire analytiquement, *c'eſt une choſe de conſéquence pour elle; elle m'en a prié* à un degré égal: le ſecond exemple veut dire, *elle m'a fort recommandé cette affaire; elle eſt* à un point égal *de grande conſéquence.* La liaiſon eſt devenue moins ſenſible dans ces deux analyſes, parce qu'on n'y a pas conſervé l'inverſion, qui avoit placé l'adverbe *auſſi* à la tête du ſecond membre, afin de montrer d'abord la comparaiſon, qui eſt le véritable lien des deux membres. CH. VI.

Le même grammairien fait encore d'*auſſi* une Conjonction extenſive (*m*). » Elle préſente, dit-il, une extenſion qui naît tout » à la fois de la conformité & de la diver» ſité, c'eſt-à-dire, qu'elle adapte deux ac» tions à un même ſujet, ou qu'elle attri» bue à deux ſujets une même action: » *les ennemis ſe ſont retirés en déſordre, ils* » *nous ont* AUSSI *abandonné leur artillerie:*

(*m*) Ibid. p. 273.

Liv. II. » *ſi monſieur ſouhaite de vous plaire, je le* » *deſire* AUSSI «.

Il eſt évident que c'eſt toujours l'adverbe *auſſi* pris pour Conjonction, à cauſe de la liaiſon naturelle qu'il y a entre les choſes comparées: l'auteur même remarque ici la conformité, qui eſt le ſens propre d'*auſſi;* & la diverſité eſt néceſſairement dans les membres comparés. Ses deux exemples peuvent s'analyſer de la même maniere que tous les autres: *les ennemis ſe ſont retirés en déſordre*, par le même événement *ils nous ont abandonné leur artillerie : ſi monſieur ſouhaite de vous plaire, je le deſire* à un point égal.

(n) Gramm. franç. in-12, p.681. in-4°, p. 715.

» ENCORE, dit l'abbé Regnier (n), » outre les ſignifications qu'il a comme ad- » verbe, peut être conſidéré comme ap- » partenant à diverſes claſſes de Conjonc- » tions. Il peut être regardé comme Con- » jonction copulative, ou comme Con- » jonction augmentative dans la phraſe ſui- » vante; *ce n'eſt pas aſſez d'aimer ſes amis,* » *il faut* ENCORE *les ſervir dans l'occaſion;* » parce que dans cette phraſe *encore* ſe peut » rendre également bien par *auſſi*..... Il » peut être auſſi regardé comme Conjonc- » tion adverſative, quand on dit: *Il eſt* » *comblé de biens,* ENCORE *n'eſt-il pas con-* » *tent*..... car dans cette phraſe il peut fort » bien être rendu par *cependant, néan-*

» *moins*, Conjonctions adverſatives. Mais CH. VI.
» il eſt en même-temps Conjonction dimi-
» nutive & Conjonction de reſtriction,
» quand on dit, *ENCORE s'il ſavoit les cho-*
» *ſes dont il veut parler* «.

L'aveu de ce grammairien eſt aſſez formel: quand il regarde *encore* comme Conjonction copulative ou augmentative, il le regarde comme équivalant d'*auſſi*, qui, comme je l'ai montré, eſt toujours adverbe: s'il le regarde comme Conjonction adverſative, il le rend par *cependant*, *néanmoins*, que j'ai également prouvé être des adverbes: dans les cas où il le croit Conjonction diminutive ou de reſtriction, il le fait équivalant à *du moins* ou *au moins*, qui ſont évidemment des expreſſions adverbiales.

Mais il y a toujours à redire à ces explications variées d'un même mot, qui ne me paroiſſent jamais venir que de ce que l'on ignore la véritable. Il me ſemble qu'*encore*, dans tous les cas préſentés, peut ſe rendre à peu près par *malgré cela*, comme les adverbes *cependant*, *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*, ſauf les idées acceſſoires qui peuvent diſtinguer *encore* des quatre autres: on diroit en effet, & dans le même ſens, *ce n'eſt pas aſſez d'aimer ſes amis*, *il faut* malgré cela *les ſervir dans l'occaſion*; *il eſt comblé de biens*, malgré cela *il n'eſt*

LIV. II. *pas content ;* malgré cela *s'il savoit les choses dont il veut parler.* Peut-être que *malgré* dit trop, & qu'il suffiroit de dire *avec cela ;* mais les deux phrases sont également adverbiales.

Puisqu'*encore* est un adverbe, il en est de la phrase *encore que* comme des phrases déjà appréciées, *afin que*, *pourvu que*, *parce que ;* & l'on peut y joindre *bien que*, pour les mêmes raisons : tous ces adverbes sont les antécédents de *que*, qui est dans ces phrases le seul mot conjonctif.

Le même tour d'esprit qui a porté les grammairiens à prendre pour des prépositions & pour des adverbes, des phrases qui en ont effectivement la valeur, les a conduits aussi à prendre pour des Conjonctions, des phrases qui ont en effet une valeur conjonctive. On pourroit sans doute remarquer ces sortes de phrases, & les nommer prépositives, adverbiales, & conjonctives, à raison de leur utilité logique dans le discours. Mais c'est une méprise insoutenable, de les avoir regardées comme différentes espèces de mots ; il me semble que c'est une véritable inconséquence.

Voici une erreur d'un autre genre, je veux dire celle qui a fait placer des noms & des adverbes dans la classe des prépositions ou des Conjonctions ; c'est l'ignorance des principes fondamentaux : on n'a-

voit

voit pas examiné suffisamment quels sont les caractères communs des espèces que l'on a confondues, & quels sont les caractères propres de chacune. CH. VI.

Tout mot qui exprime un rapport général avec indétermination du terme antécédent & du terme conséquent, & qui par là même exige un complément, est une préposition.

Tout mot qui exprime un rapport général avec indétermination seulement du terme antécédent, & qui, renfermant dans sa signification l'idée du terme conséquent, n'exige après soi ni nom, ni pronom, ni infinitif pour lui servir de complément, est un adverbe.

L'adverbe peut donc se décomposer par une préposition avec son complément; & en conséquence il ne doit point être confondu avec la préposition, qui ne renferme aucun complément. On ne doit pas plus le confondre avec la Conjonction, à moins, comme je l'ai déjà dit, que la décomposition analytique du mot n'y montre sensiblement quelque chose de conjonctif: car comme l'expression déterminée du complément d'un rapport, fait qu'un mot, sous cet aspect, n'est plus une préposition, quoiqu'il la renferme encore, mais un adverbe; de même l'expression de la liaison ajoûtée à la signification de l'adverbe, doit

 faire que le mot, sous ce nouvel aspect, n'est plus un adverbe, quoiqu'il renferme encore l'adverbe, mais une Conjonction.

Tout mot qui peut être le complément immédiat d'une préposition, & qui ne peut être regardé ni comme pronom ni comme infinitif, est un véritable nom : & quand la décomposition analytique de ce mot y montreroit quelque chose de conjonctif; il ne cesseroit pas d'être nom, il faudroit seulement le ranger dans la classe des noms conjonctifs.

Appliquons ces principes à quelques mots que l'on a coutume de regarder comme de simples Conjonctions.

*QUAND. Il faut travailler QUAND on est jeune*, c'est-à-dire, *au temps, auquel temps* on est jeune.

Il paroît que *quand* est véritablement un nom conjonctif. La Conjonction y est sensible; & la preuve que c'est un nom, c'est qu'on le fait complément de diverses prépositions, *de quand, depuis quand, jusqu'à quand, pour quand;* comme on diroit, *de quel temps, depuis quel temps, jusqu'à quel temps, pour quel temps.* Si l'on emploie ce mot sans préposition, elle est sous entendue : *dites-moi QUAND vous viendrez*, c'est-à-dire, *à QUAND* ou *à quel temps.*

*OU.* Ce que l'on vient de dire de *quand*

est également applicable au mot *où*. On le fait souvent complément d'une préposition ; *d'où*, *par où*, *pour où*, *vers où* : *d'où*, c'est-à-dire, *duquel point* ; *par où*, c'est-à-dire, *par lequel point* ; *pour où*, c'est-à-dire, *pour lequel point* ; *vers où* c'est-à-dire, *vers lequel point* : & le nom *point* doit s'entendre ici dans sa plus grande généralité, relativement à l'étendue, à la durée, & à l'ordre moral des choses. *Où* signifie donc *lequel point* ; & c'est par conséquent un nom conjonctif, qui, dans le développement analytique de la phrase, suppose pour antécédent *le point* : *dites-moi d'où vous venez*, c'est-à-dire, *dites-moi le point* DUQUEL POINT *vous venez*. CH. VI.

On s'est donc trompé 1°. en le regardant comme une simple Conjonction ; 2°. en le marquant de l'accent grave, qui ne me paroît destiné, dans le système de notre orthographe, qu'aux mots indéclinables par nature, comme *déjà*, *là*, &c ; à moins qu'il ne faille déterminer la prononciation d'un *e* final, comme *accès*, *procès*, &c. Il auroit mieux valu écrire *où*, quand c'est une Conjonction disjonctive, venant du latin *aut* ; & *ou* sans accent, quand c'est un nom conjonctif.

*COMBIEN*. C'est un nom conjonctif, qui signifie *laquelle quantité*, & qui, dans la plénitude de la phrase, suppose pour an-

LIV. II. técédent *la quantité:* ainsi quand on dit, *je sais* COMBIEN *de livres vous avez*, c'est comme si l'on disoit, *je sais* la quantité LAQUELLE QUANTITÉ *de livres vous avez.* C'est parce que c'est un nom, qu'il est quelquefois complément des prépositions: *de combien, à combien, en combien, pour combien*, &c.

LORSQUE, c'est-à-dire, *la circonstance où* ou bien *les circonstances où: Nous devons être dociles* lorsqu'*on nous reprend à propos*, c'est-à-dire, *dans les circonstances où* l'on nous reprend à propos.

Une preuve de la nécessité de décomposer *lorsque* pour en connoître la juste valeur, c'est qu'anciennement on disoit en trois mots *à lors que*, puis en deux mots *alors que*, d'où nous est venu l'adverbe *alors*, qui nous est resté pour signifier *dans cette circonstance:* & la phrase conjonctive *alors que* n'est pas encore surannée au point que M. de Voltaire n'ait pu dire tout récemment (*o*):

(o) Tancrède, *Act.* II. *sc.* j.

Mais l'amour est bien foible *alors qu*'il est timide.

*Lorsque*, est donc un nom conjonctif, qui suppose avant soi la préposition *à*, assez récemment supprimée par l'usage. Cependant on le regarde avec beaucoup de fondement comme une simple Conjonction, parce que dans cet état on n'exprime jamais *à*, & on

ne le rapporte jamais à aucune autre pré- CH. VI.
position.

*PUISQUE*, c'est-à-dire, *par la raison supposée* ou *posée que ;* en latin *posito quod*, qui est peut-être l'origine de notre *puisque*, plutôt que *postquam* assigné comme tel par Ménage : *Nous devons de la bienveillance à tous les hommes*, puisque *nous sommes tous frères*, c'est-à-dire, *par la raison posée que* nous sommes tous frères. *Puisque* est donc vraiment un adverbe ; mais il est aussi conjonctif & peut rester parmi les Conjonctions.

*QUOIQUE*, c'est-à-dire, *malgré la raison*, ou *la cause*, ou *le motif que*, ce que nous indiquons même assez souvent par la phrase elliptique *malgré que*, en supprimant le complément de la préposition *malgré*, afin de laisser à l'expression toute son indétermination à cet égard : *Il parle peu* quoiqu'*il soit habile*, c'est-à-dire, *malgré qu*'il soit habile. Autre adverbe conjonctif, & par conséquent une véritable Conjonction.

La Conjonction *que* a été si explicitement envisagée par l'usage dans la valeur analytique des mots *quand*, *lorsque*, *puisque* & *quoique*, que, si l'on a à mettre sous leur dépendance plusieurs membres semblables qui doivent y être réunis par une Conjonction, ou copulative, ou adversative, ou disjonctive, à la tête de chacun de ces

LIV. II. membres on ne répète que la Conjonction *que* pour rappeller l'idée entière de *quand*, de *lorsque*, de *puisque*, où de *quoique*. Quand *vous aurez fini votre lecture & que vous serez prêt à sortir*; lorsqu'*on vous instruit de vos devoirs ou que l'on vous avertit de vos défauts*; puisque *j'ai fait toutes les avances possibles mais* qu'*il persévère dans son injustice*; quoiqu'*il ait donné des preuves de sagesse & que l'on puisse prendre confiance en lui.*

La facilité avec laquelle on a confondu les adverbes & les Conjonctions, est une première indication assez sûre que ces deux sortes de mots ont quelque affinité naturelle : les réflexions détaillées qui précèdent ne permettent plus d'en douter, & nous apprennent assez clairement que toute la signification de l'adverbe est dans la Conjonction, qui y ajoûte de plus l'idée de liaison entre des prépositions.

Concluons donc que les *Conjonctions* sont des mots qui désignent entre les propositions, une liaison fondée sur les rapports qu'elles ont entre elles.

De là la distinction des Conjonctions en *copulatives*, *adversatives*, *disjonctives*, *explicatives*, *circonstancielles*, *conditionnelles*, *causatives*, *transitives*, & *déterminatives*, selon la différence des rapports qui fondent la liaison des propositions.

1. Les Conjonctions *copulatives* sont celles qui désignent entre des propositions semblables, une liaison d'unité, fondée sur leur similitude. Elles sont ainsi nommées du latin *copulare* ( accoupler, lier, ) parce qu'on ne peut unir que des choses homogènes & semblables.

Nous avons en françois une Conjonction copulative qui sert dans l'affirmation ; c'est *&*, qui avoit en latin bien des synonymes *&*, *ac*, *que* ( enclitique ), *atque*, dont le choix sans doute n'étoit pas indifférent, soit qu'il fallût s'en rapporter aux loix délicates de l'harmonie, ou entrer dans les vûes fines de la plus exacte précision. Nous nous servons de la copulative *ni* pour la négation ; les latins avoient à choisir entre les deux mots *nec* & *neque*, dont le premier semble n'être que l'abrégé du second, & le second, un composé de la pure négation & de la copulative enclitique *que*. *Cicéron & Quintilien sont les auteurs les plus judicieux de l'antiquité ; On ne doit imiter le style ni de Pline ni de Sénèque.*

2. Les Conjonctions *adversatives* sont celles qui désignent entre des propositions opposées à quelques égards, une liaison d'unité, fondée sur leur compatibilité intrinsèque. Elles sont ainsi nommées du latin *adversus* ( opposé ), parce qu'elles lient malgré l'opposition.

LIV. II. Nous avons en françois deux Conjonctions adversatives, *mais* & *quoique* : les Conjonctions latines *sed*, *at*, *autem*, *verùm*, *verò* répondent à la première ; *quamvis*, *etsi*, *quanquam*, &c. répondent à la seconde. *Il n'est pas riche*, mais *il ne fait aucun pas pour la fortune* ; quoiqu'*il ne soit pas riche*, *il ne fait aucun pas pour la fortune*.

3. Les Conjonctions *disjonctives* sont celles qui désignent entre des propositions incompatibles, une liaison de comparaison & de choix, fondée sur l'incompatibilité même. Elles sont ainsi nommées du latin *disjungere* ( séparer, désunir ), parce qu'elles ne rapprochent les propositions que pour en énoncer l'incompatibilité. *C'est le soleil* OU *la terre qui tourne* ; *lisez* OU *sortez*.

Les latins avoient plusieurs synonymes correspondants de notre *ou*, savoir *seu*, *sive*, *aut*, *vel*, & l'inclitique *ve*. Nos grammairiens ont bien pensé aussi à nous en pourvoir, mais je crois qu'ils se sont trompés. *Sinon* & *soit* sont les prétendues disjonctives dont ils ont grossi leur catalogue : examinons-les avec soin.

*SINON* est composé de *si* & de *non* ; personne n'ignore que *non* est une négation qui s'emploie seule & avec relation à une proposition exprimée auparavant ; comme

quand on demande à quelqu'un, *avez-vous été à Rome?* & qu'il répond simplement *non*, au lieu de dire, en répétant la proposition *je n'ai point été à Rome*. Il résulte delà, 1°. que *sinon* est une Conjonction de même espèce que *si*, c'est-à-dire, une conditionnelle; 2°. que *sinon* tient seule la place d'une proposition déjà énoncée auparavant, & qu'elle n'est pas le lien des deux propositions entre lesquelles on la place: ainsi quand on dit, *obéissez*, SINON *vous serez puni*, c'est comme si l'on disoit, *obéissez*, si vous n'obéissez pas, *vous serez puni*. Il y a bien là matière à disjonction & à choix, mais la forme grammaticale n'en dit rien; il faudroit dire pour cela, *obéissez* OU *vous serez puni*. 

*SOIT* est partout, ce qu'il est dans la conjugaison du verbe *être*, la troisième personne singulière du présent indéfini du subjonctif; c'est l'ellipse de tout ce qui doit naturellement l'amener dans la phrase, qui a trompé nos grammairiens sur la nature de ce mot, dans les circonstances où ils en ont fait une Conjonction disjonctive. Prenons un exemple : *SOIT goût, SOIT raison, SOIT caprice, il aime la retraite;* on conserveroit le même sens, si l'on disoit, *que ce SOIT goût, que ce SOIT raison, que ce SOIT caprice, il aime la retraite;* or il est certain que dans cette dernière phrase *soit*

est la troisième personne singulière du présent indéfini du subjonctif du verbe *être;* c'est donc la même chose dans la première, qui ne diffère de la seconde que par l'ellipse. Remarquez encore que quoiqu'il y ait ici matière de choix, la forme grammaticale n'en dit rien; cela n'est indiqué que par le sens.

4. Les Conjonctions *explicatives* sont celles qui désignent entre les propositions, une liaison d'identité, fondée sur ce que l'une est le développement de l'autre. Elles sont ainsi nommées du latin *explicare* (expliquer), parce qu'en effet le développement d'une proposition en est l'explication.

Les Conjonctions explicatives latines sont *nempe, nimirum, quippe, scilicet, videlicet :* pour nous, quoi qu'en ayent dit nos grammairiens, nous n'en avons aucune. Pour le montrer, je ne m'arrêterai pas aux phrases que quelques-uns nous ont données pour des Conjonctions; c'est un point suffisamment éclairci : mais je m'en tiendrai aux mots simples, qui sont *surtout, savoir,* & *comme.*

J'ai déjà observé plus haut que *surtout* est un simple adverbe, sans aucune idée de Conjonction; & j'ajoûterai ici qu'étant destiné à faire remarquer une chose plus que les autres, il ne sauroit convenir à marquer

une liaison d'identité, comme doivent le CH. VI.
faire les Conjonctions explicatives.

*SAVOIR* est connu pour être le présent de l'infinitif d'un verbe, & ce devoit être une raison pour n'en vouloir pas faire une Conjonction: mais notre usage est souvent de ne mettre que ce mot, à la place de quelqu'une des Conjonctions explicatives des latins; & l'attachement servile à la Grammaire latine a fait décider qu'en pareil cas *savoir* est une Conjonction. *La terre est divisée en quatre parties, SAVOIR l'Europe, l'Asie, l'Afrique, & l'Amérique:* on pourroit dire de même, *c'est à SAVOIR l'Europe*, &c. Je sais bien que dans un besoin nos grammairiens me répondroient que *c'est à savoir* est encore une Conjonction: ce n'est donc pas à ceux-là que je parle; c'est à ceux qui ont compris que chaque mot individuel est une partie distincte d'Oraison, & que tout assemblage de mots est une phrase. Ils concevront en conséquence que *savoir* dans *c'est à savoir*, est un verbe, comme tout le monde convient que c'en est un dans *cela est à savoir.* Quand *savoir* est employé seul, c'est qu'il y a ellipse des autres mots qui en feroient reconnoître la nature; il ne cesse donc pas pour cela d'être verbe, il ne cesse que de le paroître aux yeux inattentifs.

Pour ce qui est de *comme*, je le regarde bien comme une Conjonction, mais qui appartient à la classe suivante.

LIV. II. 5. Les Conjonctions *circonstancielles* sont celles qui désignent entre les propositions, une liaison positive d'existence, fondée sur ce que l'une énonce une circonstance de l'autre ; & c'est de là que leur vient le nom de *circonstancielles*

Nous n'avons en françois qu'une seule Conjonction circonstancielle, savoir *comme.*

Notre mot *lorsque*, sert aussi à lier avec ce qui précède une circonstance incidente ; & c'est pour cela que l'on peut en rigueur le regarder comme une Conjonction circonstancielle. Je n'ai rien à ajoûter à l'analyse déjà faite de ce mot *lorsque*, si ce n'est que les latins ont, par rapport au temps, deux Conjonctions différentes, *quando* & *quandiu*, que les grammairiens ont mises au rang des adverbes : *quando* est relatif aux époques des événements ; *quandiu* se rapporte à la durée des choses permanentes. Mais elles ne sont circonstancielles ni l'une ni l'autre ; elles sont, comme on le verra bientôt, des Conjonctions déterminatives, parce qu'elles lient des propositions incidentes à des antécédents. *Ego TANDIU requiesco QUANDIU ad te scribo*: Cic. *Utinam TUNC natus essem QUANDO Romani dona cepissent !* Id. Ces deux mots ne sont pas de la même nature que notre *quand* : celui-ci est un vrai nom, ceux-là sont de vrais adverbes conjonctifs, dont les antécé-

dents ſont *tandiu* ( tandis ) & *tunc* ( alors ). CH. VI.

» COMME, ſelon Th. Corneille (*p*) a » beaucoup d'acceptions différentes. Il ſi- » gnifie *ainſi que, de même que, dans le* » *temps que, par exemple, à cauſe que,* » *preſque, en quelque ſorte. Il ſera puni* » COMME *les autres, je le traiterai* COMME » *il le mérite*, pour dire, *ainſi que* les au- » tres, *ainſi qu*'il le mérite. COMME *l'hu-* » *milité eſt le fondement de toutes les ver-* » *tus, ainſi*, &c. pour dire, *de même que* » l'humilité, *&c.* COMME *il arrivoit on vint* » *l'avertir*, &c. pour dire, *dans le temps* » *qu*'il arrivoit, *&c. Ceux qui parlent bien* » *diſent toujours* vers *& non pas* devers, » COMME, ſe tournant *vers* lui, pour dire, » *par exemple*, ſe tournant *vers* lui. *On le* » *trouva* COMME *mort*, pour dire, *preſque* » mort. *Il eſt* COMME *l'ame qui fait mou-* » *voir ce grand corps*, pour dire, il eſt *en* » *quelque façon* l'ame qui, *&c.* «

(*p*) Note ſur la Rem. 297. de Vaugelas.

Th. Corneille n'a fait que rapprocher les divers aſpects ſous leſquels on a coutume d'enviſager le mot *comme* dans nos Grammaires, où il eſt tantôt adverbe de comparaiſon, tantôt Conjonction ou comparative, ou cauſale, ou circonſtancielle. Mais qu'il eſt vraiſemblable que l'on s'eſt encore mépris à cet égard! Il me ſemble que *comme* eſt toujours une Conjonction circonſtancielle qui a rapport à la manière, & que

partout on peut le rendre par la phrase adverbiale & conjonctive *de la même manière que*. Essayons l'analyse des exemples de l'académicien.

*Il sera puni* COMME *les autres ; je le traiterai* COMME *il le mérite*, c'est-à-dire, il sera puni *de la même manière* que les autres (ont été *ou* seront punis) ; je le traiterai *de la même manière* qu'il le mérite, *ou* qu'il mérite (d'être traité). Cela est sans difficulté.

COMME *l'humilité est le fondement de toutes les vertus, ainsi*, &c. c'est-à-dire, *de la même manière que* l'humilité est le fondement de toutes les vertus, *de la même manière*, &c. car c'est là, comme on l'a vu ci-devant, le développement analytique d'*ainsi*, lequel, en conséquence, ne diffère de *comme*, que parce qu'il ne comprend pas dans sa valeur la Conjonction *que* : de-là vient que l'on dit quelquefois *ainsi que* au lieu de *comme ;* nous dirions en prose, *le crime a ses degrés* COMME *la vertu ;* & le poète dit, AINSI QUE *la vertu le crime a ses degrés.*

COMME *il arrivoit on vint l'avertir.* Qui empêche que cette phrase ne veuille dire, *de la même manière qu*'il arrivoit on vint l'avertir ? Le nom *manière* a une signification si générale, qu'il peut bien être pris ici pour la façon de concourir au même

inſtant. Mais ſi l'on aimoit mieux que *comme* fût ici rendu par *dans le même temps que;* il n'en ſeroit pas moins vrai que ce mot ſeroit encore une Conjonction circonſtancielle, & à peu près ſynonyme de *quand:* ce qui les différencie en ce cas, c'eſt que *quand* paroît être plus relatif aux périodes, & *comme* avoir plus de rapport aux époques. CH. VI.

*Ceux qui parlent bien diſent toujours* vers *& non pas* devers, *COMME*, ſe tournant *vers* lui; c'eſt-à-dire, *de la même manière que* (l'on dit) ſe tournant *vers* lui. La Phraſe *par exemple*, que l'on veut ſubſtituer ici à *comme*, eſt une preuve que l'exemple qu'on allègue doit ſervir de modèle, afin que l'on diſe *de la même manière* dans les occaſions ſemblables.

*On le trouva COMME mort*, c'eſt-à-dire, on le trouva *de la même manière que* mort; ou bien, en développant davantage l'analyſe, on le trouva (immobile, pâle, froid, &c.) *de la même manière que* (s'il eût été) mort.

*Il eſt COMME l'ame qui fait mouvoir ce grand corps;* c'eſt-à-dire, il eſt *de la même manière que* l'âme qui fait mouvoir ce grand corps: ce qui eſt évident.

Le *Dictionnaire* de l'Académie dit que *comme* eſt auſſi une Conjonction qui ſignifie *parce que*, *vu que*, & il cite cet exemple:

LIV. II. ***COMME** il a toujours aimé le bien public, il n'a jamais voulu consentir*, &c. Dans cette signification, dit-on ensuite, il est quelquefois suivi de la particule *aussi*; & on ajoûte cet exemple: ***COMME** cet homme est inconstant dans ses projets, **AUSSI** voit-on qu'il réussit rarement en quelque chose.*

Cette dernière remarque de l'Académie sert à prouver que *comme* a ici le même sens que je lui ai toujours assigné. *Aussi*, comme je l'ai montré plus haut, est un adverbe de comparaison qui marque l'égalité; & on ne l'employe dans le dernier exemple, que pour mettre de niveau *la manière*, dont l'homme en question soutient ses projets & *la manière* dont il réussit. Si l'on distingue une cause dans le premier membre, & un effet dans le second; ce n'est pas que la forme grammaticale caractérise en aucune façon cette distinction: c'est la logique qui la trouve dans les choses mêmes qui sont mises en comparaison.

***COMME***, dit le même *Dictionnaire*, signifie aussi *tant que, autant que*. Exemple: *Rien n'anime le soldat*, ***COMME** l'espoir du pillage.* N'est-il pas encore évident que cela signifie, que rien n'anime le soldat, *de la même manière que* (l'anime) l'espoir du pillage?

6. Les Conjonctions *conditionnelles* sont celles qui désignent entre les propositions,

une

une liaison conditionnelle d'existence, fondée sur ce que la seconde est une suite de la supposition de la première. Elles sont ainsi nommées, parce qu'elles servent à énoncer *conditionnellement*, & non positivement, la première des deux propositions. CH. VI.

Les latins ont trois Conjonctions conditionnelles bien reconnues, *si*, *nisi*, & *sin* : nous n'en avons que deux en françois, *si* & *sinon*. Le *si* latin étoit une Conjonction conditionnelle positive ; *nisi* étoit négative. Pour nous, nous nous servons de *si* dans les deux cas : *il viendra, SI ses affaires le permettent, SI son devoir ne le retient pas*.

C'est encore le même *si* conditionnel que nous employons dans les phrases où les latins se servoient de *an*, d'*utrum*, ou de l'enclitique *ne* ; comme, *je ne sais SI cela est vrai*. Les grammairiens ont coutumé de dire que, dans ce cas, c'est une particule dubitative ; & le *Dictionnaire* de l'Académie l'a dit de même. Mais le doute & l'incertitude des phrases où *si* est employé dans ce sens, sont toujours marqués par le verbe qui précède cette Conjonction : *je ne sais SI*, *je doute SI*, *on demande SI*, *dites-moi SI* ; & la Conjonction est toujours conditionnelle. *Je ne sais*, *je doute*, *on demande*, *dites-moi SI cela est vrai* ; c'est-à-dire, *SI cela est vrai*, *je ne le sais pas*,

LIV. II. *j'en doute, on le demande, dites-le-moi :* & nous employons même assez souvent ce second tour en françois. Ce qui a trompé nos grammairiens, c'est qu'en effet *an* est une Conjonction conditionnelle, qui renferme en outre l'idée accessoire du doute; & c'est pour cela qu'elle s'emploie à la tête des phrases interrogatives; *an audis ?* & dans les dubitatives; *nescio*, ou *dubito an venturus sit.* Mais d'ailleurs elle avoit le même sens que *si.* 1°. Il est évident que c'est la conditionnelle grecque ἄν; & qu'elle ne diffère, que par une nasale différente à la fin, de la conditionnelle hébraïque םא (am), qui est ןא (an) en Syriaque, en Chaldéen, & en Samaritain. 2°. Il y a apparence que les latins employoient sans scrupule *si* pour *an ;* en voici la preuve dans le discours que Virgile (*q*) fait tenir à Vénus :

(*q*) Æn. iv. 110.

*Sed fatis incerta feror si Jupiter unam*
*Esse velit Tyriis urbem Trojâque profectis ;*
*Misceri've probet populos aut fœdera jungi.*

Ce tour n'étoit pas extraordinaire en latin : car Servius ne fait sur cela aucune remarque ; ce qu'il auroit fait sans doute, si c'eût été une licence contre le génie de sa langue. Ne trouve-t-on pas dans Cicéron (*r*) : *Quæritur... si expetendæ divitiæ, si fugienda paupertas ?*

(*r*) Topic. xxii. alit. 84.

Mais nous avons en françois un autre *si*, qui n'est pas Conjonction, qui est un véritable adverbe, & qui répond à peu près à l'*adeo* des latins; comme dans ces phrases: *il est SI savant que tout le monde l'admire, je ne connus jamais un SI savant homme, il n'est pas SI savant qu'on le pense.* Cet adverbe, quoique matériellement semblable à la Conjonction conditionnelle, n'a pas la même origine: ce seroit, dans l'ordre de la génération des mots, un véritable monstre; & l'usage n'en admet dans aucune langue. Le *si* conditionnel c'est le *si* même des latins; & le *si* adverbe vient du *sic* latin, dont nous avons retranché le *c* final, afin d'adoucir la prononciation.

Je ne dois plus parler ici de *sinon*; j'ai analysé cette Conjonction en parlant des disjonctives, parmi lesquelles quelques grammairiens ont voulu la placer.

7. Les Conjonctions *causatives* sont celles qui désignent entre les propositions, une liaison nécessaire d'existence, fondée sur ce que la première est renfermée éminemment dans la seconde, comme l'effet est renfermé éminemment dans la *cause*; d'où vient à ces Conjonctions le nom de *causatives*.

Nous avons en françois deux Conjonctions causatives, *car* & *puisque*.

*Car* ( en latin *nam*, *enim*, *etenim* ) sert à joindre à une proposition, une autre proposition qui en contient la raison. *Ce discours ne peut pas manquer de réussir*, *CAR il est fort éloquent*. Il vient du latin *quare*, & s'écrivoit anciennement *quar*.

*Puisque* ( en latin *quoniam*, *quia* ) sert à la même fin que *car*, mais avec cette différence méchanique, qu'avec *puisque* l'on peut placer avant ou après, à son gré, la proposition dont *puisque* amène la raison. *Je le ferai*, *PUISQUE vous le voulez*, ou bien *PUISQUE vous le voulez*, *je le ferai*.

Cette différence méchanique me paroît tenir à une autre plus métaphysique, dont on trouve des traces dans plusieurs langues. C'est que la Conjonction *puisque* semble lier plus étroitement les deux propositions, & désigner par conséquent une cause plus nécessaire que la Conjonction *car*. De là vient qu'en allemand, le verbe de la proposition amenée par *weil* ( puisque ) se met à la fin de la phrase; ce qui est, dans l'usage de cette langue, une marque de la dépendance où est une proposition à l'égard d'une autre : & au contraire le verbe garde sa place naturelle dans la proposition amenée par *denn* ( car ); ce qui caractérise en allemand ou l'indépendance entière, ou au moins une dépendance moins considérable.

On peut faire la même remarque sur les deux Conjonctions adversatives *mais* & *quoique*. Celle-ci suppose une plus grande opposition que *mais*, & serre davantage le lien des deux propositions réunies : c'est pourquoi en allemand, dans la proposition amenée par *aber* ( mais ), le verbe garde sa place naturelle ; & il se met au contraire à la fin de la proposition amenée par *obwohl* ou *obschon* ( quoique ).

8. Les Conjonctions *transitives* sont celles qui désignent entre les propositions, une liaison d'affinité, fondée sur ce qu'elles concourent à une même fin. Elles sont ainsi nommées du latin *transitus* ( passage ), parce qu'elles servent à justifier le passage de l'une à l'autre, en indiquant l'affinité de concurrence qui en autorise la réunion.

Nous n'avons en françois qu'une Conjonction transitive, qui est *or* ( en latin *atqui* ). *Il n'y a d'heureux que le sage,* OR *il n'y a de véritablement sage que celui qui craint Dieu, donc il n'y a d'heureux que celui qui craint Dieu.*

9. Les Conjonctions *déterminatives* sont celles qui désignent entre les propositions, une liaison de détermination, fondée sur ce que l'une, qui est incidente, détermine le sens vague de quelque partie de l'autre, qui est principale ; d'où vient à ces Conjonctions le nom de *déterminatives*.

Liv. II. Nous en avons quatre en françois ; *pourquoi*, *comment*, *dont*, & *que*.

*Pourquoi* est évidemment composé de la préposition *pour* & de *quoi*, qui lui sert de complément ; le *Dictionnaire* de l'Académie françoise l'explique par *pour laquelle chose*, expression vraiment adverbiale. Mais le complément *quoi* ou *laquelle chose* est conjonctif & suppose nécessairement un antécédent : *pourquoi* n'est donc pas un simple adverbe ; c'est un adverbe conjonctif, ou plus simplement une Conjonction, ainsi que je l'ai remarqué dès le commencement de ce chapitre.

L'Académie place ce mot au rang des Conjonctions causatives : mais il n'a pas les caractères analogiques des autres Conjonctions de cette espèce. *Car* & *puisque* se mettent à la tête de la phrase qui énonce la raison ou la cause de la chose énoncée dans l'autre proposition : *ce discours plaira*, *CAR il est éloquent* ; *je le ferai*, *PUISQUE vous le voulez*. Au contraire *pourquoi* se met à la tête de la proposition qui énonce la chose dont il faut expliquer la cause ou la raison : *dites-moi POURQUOI vous confondez ces objets ?* D'ailleurs les propositions énoncées avec *car* ou *puisque* conservent toute leur indépendance grammaticale, & sont toujours principales ; au lieu que la proposition amenée par *pourquoi* est

toujours incidente, & se rapporte à quelque mot d'une autre proposition principale, exprimée ou sous-entendue.

Or il me semble que cette dernière considération, étant en effet très-grammaticale, & pouvant servir, comme on le verra par la suite, au développement analytique des phrases, doit servir à caractériser cette espèce de Conjonction, que j'appelle pour cela *déterminative*.

*Comment* est de la même classe, par une raison pareille; il signifie *de laquelle manière*, & suppose par conséquent le même nom *manière* pour antécédent. *Je sais COMMENT la chose se passa, dites-moi COMMENT il subsiste;* c'est-à-dire, *je sais* la manière *DE LAQUELLE MANIÈRE la chose se passa, dites-moi* la manière *DE LAQUELLE MANIÈRE il subsiste.*

*Dont*, que les grammairiens ont également placé parmi les pronoms, est aussi un adverbe conjonctif ou une Conjonction déterminative, qui équivaut à une préposition avec son complément. *La maison DONT j'ai fait l'acquisition, les livres DONT vous m'avez fait présent;* c'est-à-dire, *la maison DE LAQUELLE* MAISON *j'ai fait l'acquisition, les livres DESQUELS* LIVRES *vous m'avez fait présent.*

*Que* est de toutes les Conjonctions déterminatives la plus simple & la plus pure;

 c'est, pour ainsi dire, une Conjonction élémentaire, qui ne peut plus se décomposer, parce qu'elle est au terme le plus simple. Mais elle est déterminative, en ce qu'elle suppose toujours un antécédent, auquel elle attache une proposition incidente qui en détermine le sens.

L'abbé Girard lui donne le nom de *conductive* (*s*), » parce que son service, dit-» il, est de conduire le sens à sa perfection; » étant toujours placée entre deux choses, » dont celle qui précède est énoncée de » manière qu'elle en demande une autre » pour former une proposition entière; en » sorte que leur liaison ne consiste pas dans » une pure jonction ou dans un simple rap-» port de dépendance, mais dans une union » qui fait continuité de sens «.

(*s*) Vrais principes, *Tom.* II. *Disc.* xij. *p.* 291.

Cette exposition emphatique du service de *que* se réduit évidemment à dire, que cette Conjonction suppose un antécédent auquel elle joint une proposition incidente déterminative. Le même grammairien ajoûte qu'elle devient *subséquente*, *comparative*, & *restrictive*, selon la diversité des voies par lesquelles elle conduit le sens à son terme. C'est gratifier la Conjonction *que* des propriétés qui appartiennent aux différents sens dans l'expression desquels on la met en œuvre, quoiqu'elle n'y ait jamais que le sens conjonctif-déterminatif que je lui assigne ici.

L'antécédent de *que* est quelquefois un adverbe, dont la signification seroit indéterminée sans cette addition : *afin que, parce que, autant que, plus que, moins que, aussi* ( savant ) *que*, ( il n'est pas ) *si* ( savant ) *que*, ( il est ) *si* ( savant ) *que, alors que.* CH. VI.

L'antécédent est quelquefois un adjectif; *autre que, tel que :* ou un adverbe dérivé de l'adjectif; *autrement que, tellement que.*

D'autres fois l'antécédent de *que* est l'un des deux mots généraux *ce* ou *il* : *c'*est une belle chose *que de garder le secret ; il* convient *que nous suivions l'usage ; il* est important *que les juges soient instruits.*

Mais il arrive souvent que l'ellipse fait disparoître le véritable antécédent de *que* ; ce qui a trompé bien des grammairiens sur la nature de cette Conjonction, & spécialement l'abbé Girard, qui (*t*) en a fait en conséquence une *particule précursive.* Rétablissez ce que l'ellipse a fait disparoître, & tout revient au même point.

(*t*) Ibid. *Disc.* xiij. *p.* 318.

QUE *cette princesse est bonne !* c'est-à-dire, je suis en admiration de ce QUE *cette princesse est bonne.*

QUE *de fourbes à la Cour ! Que de sots à la ville !* c'est-à-dire, je suis en admiration de ce QUE tant *de fourbes* sont *à la Cour ;* de ce QUE tant *de sots* sont *à la ville.*

*QUE ne veniez-vous plutôt?* c'eſt-à-dire; dites-moi la raiſon pourquoi *vous ne veniez* pas *plutôt?*

*QUE l'on obéiſſe ſans réplique*, c'eſt comme ſi l'on diſoit, je veux *ou* il faut *QUE l'on obéiſſe ſans réplique:* mais *je veux QUE l'on obéiſſe* ſignifie *je veux* ceci, *QUE l'on obéiſſe;* & *ceci* eſt l'antécédent; & dans *il faut QUE l'on obéiſſe*, c'eſt *il* qui eſt l'antécédent de *que*.

*QUE le ciel le comble de ſes faveurs*, c'eſt-à-dire, j'aſpire à ce *QUE le ciel le comble de ſes faveurs.*

*QU'il faſſe le moindre excès, il tombe malade;* c'eſt-à-dire, *s'il* arrive *QU'il faſſe le moindre excès.*

*QU'il perde ou QU'il gagne, rien ne l'émeut;* c'eſt-à-dire, *s'il* arrive *QU'il perde ou s'il* arrive *QU'il gagne, rien ne l'émeut.*

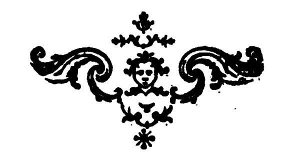
Il y a encore ellipſe de l'antécédent de *que*, quand cette Conjonction ſe trouve à la ſuite d'une prépoſition, comme *avant que, après que, dès que, depuis que, pour que, ſans que, attendu que, excepté que, hormis que, outre que, pendant que, ſelon que, ſuivant que, vu que.* La choſe eſt évidente en conſéquence de la nature des prépoſitions, dont le complément doit toujours être un nom ou un pronom; ce nom ou ce pronom, étant ſuppléé conformément aux principes que l'on verra dans la

suite (*u*), deviendra en même temps l'antécédent de la Conjonction *que*. CH. VI.

(*u*) Liv. III. ch. VIII. art. j. §. I.

On voit par le détail où l'on vient d'entrer sur les Conjonctions, & la suite ne fera que le confirmer, » que les Conjonc» tions, ainsi que l'observe l'abbé Girard (*x*), » sont proprement la partie systématique » du discours ; puisque c'est par leur moyen » qu'on assemble les phrases, qu'on lie les » sens, & que l'on compose un tout de plu» sieurs portions, qui, sans cette espèce, » ne paroîtroient que comme des énuméra» tions ou des listes de phrases, & non com» me un ouvrage suivi & affermi par les » liens de l'analogie «. Tout discours en effet, si l'on en ôtoit les Conjonctions, deviendroit un squelette sans couleur & sans vie ; les Conjonctions l'animent, lui donnent de l'ame, de la force, & en constituent le caractère.

(*x*) Vrais princ. *Tom.* II. *Disc.* xij. *p.* 257.



## CHAPITRE VII.

### *Des Interjections.*

L'INTERJECTION, étant considérée par rapport à la nature, dit l'abbé Regnier (y), est peut-être la première voix articulée dont les hommes se soient servis. Ce qui n'est que conjecture chez ce grammairien, est affirmé positivement par M. le Président de Brosses, dans ses *Observations sur les langues primitives*, qu'il a communiquées à l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & dont je vais extraire ce qui a rapport à l'objet présent.

(y) Gramm. franç. p. 534. in-12. p. 562. in-4°.

» Les premières causes, dit-il, qui excitent la voix humaine à faire usage de ses » facultés, sont les sentiments ou les sensa» tions intérieures, & non les objets du » dehors, qui ne sont, pour ainsi dire, ni » apperçus ni connus. Entre les huit parties » d'Oraison, les noms ne sont donc pas la » première, comme on le croit d'ordinaire; » mais ce sont les Interjections, qui expri» ment la sensation du dedans, & qui sont » le cri de la nature. L'enfant commence » par elles à montrer qu'il est tout à la fois » capable de sentir & de parler.

» Les Interjections, même telles qu'elles » sont dans nos langues formées & articu- » lées, ne s'apprennent pas par la simple » *audition* (13), & par l'intonation d'au- » trui; mais tout homme les tient de soi- » même & de son propre sentiment, au » moins dans ce qu'elles ont de radical » & de significatif, qui est le même par- » tout, quoiqu'il puisse y avoir quelque va- » riété dans la terminaison. Elles sont cour- » tes, elles partent du mouvement machi- » nal, & tiennent partout à la langue pri- » mitive. Ce ne sont pas de simples mots, » mais quelque chose de plus, puisqu'elles » expriment le sentiment qu'on a d'une cho- » se, & que par une simple voix promte, » par un seul coup d'organe, elles peignent » la manière dont on s'est trouvé intérieure- » ment affecté. Toutes sont primitives, en » quelque langue que ce soit; parce que » toutes tiennent immédiatement à la fabri- » que générale de la machine organique & » au sentiment de la nature humaine, qui » est partout le même dans les grands & pre- » miers mouvements corporels.

---

(13) Le mot d'*audition* n'est d'usage que dans le style de pratique; *audition de témoins*, *audition de comptes*. Cependant M. de Brosses a peut-être bien fait de l'employer pour exprimer l'opération physique de l'organe. En tout cas j'ai dû conserver fidèlement son texte.

LIV. II. » Mais les Interjections, quoique primi» tives, n'ont que peu de dérivés. « [ La raison en est simple. Elles sont, non du langage de l'esprit, mais de celui du cœur; elles n'expriment pas les idées des objets extérieurs, mais elles peignent les sentiments intérieurs. Essenciellement bornés, l'acquisition de nos connoissances est nécessairement discursive; c'est-à-dire, que nous sommes obligés de nous étayer d'une première perception pour parvenir à une seconde, & de passer ainsi par des degrés successifs, en courant, pour ainsi dire, d'idée en idée (*discurrendo*). Cette marche progressive & traînante fait obstacle à la curiosité naturelle de l'esprit humain: il cherche à tirer de son fonds même des ressources contre sa propre foiblesse; il lie les idées qui lui viennent des objets extérieurs; il groupe, pour ainsi dire, sur un même mot radical, celles de ses idées qui ont entre elles quelque affinité, quelque analogie; & dans chaque groupe, il caractérise par des variations semblables du mot radical, les idées qui ont des différences analogues. Telle est l'origine de l'affinité & de l'analogie des mots primitifs & dérivés: c'est une espèce de méchanisme, par lequel l'esprit humain est en état de se rappeler à propos les idées nécessaires à ses opérations; ] » il les tire » les unes après les autres, comme avec

» un cordon, les combine & les mêle en- CH. VII.
» semble. Mais les mouvements intérieurs
» de notre ame, qui appartiennent à notre
» existence, y sont fort distincts; y restent
» isolés chacun dans leur classe, selon le
» genre d'affection qu'ils ont produit tout
» d'un coup, & dont l'effet, quoique per-
» manent, a été subit. La douleur, la surprise,
» le dégoût, n'ont rien de commun; cha-
» cun de ces sentiments est un, & son effet
» a d'abord été ce qu'il devoit être : il n'y
» a ici ni dérivation dans les sentiments, ni
» progression successive, ni combinaison fac-
» tice, comme il y en a dans les idées.

» C'est une chose curieuse sans doute
» que d'observer sur quelles cordes de la
» parole se frappe l'intonation des divers
» sentiments de l'ame, & de voir que ces
» rapports, se trouvant les mêmes partout
» où il y a des machines humaines, éta-
» blissent ici, non plus une relation pure-
» ment conventionnelle, telle qu'elle est
» d'ordinaire entre les choses & les mots,
» mais une relation vraiment physique &
» de conformité entre certains sentiments
» de l'ame & certaines parties de l'instru-
» ment vocal.

» La voix de la douleur frappe sur les
» basses cordes : elle est traînée, aspirée, &
» profondément gutturale; *eheu*, *hélas*. Si la
» douleur est tristesse & gémissement, ce

» qui eſt la douleur douce, ou, à propre-
» ment parler, l'affliction; la voix, quoi-
» que toujours profonde, devient naſale.

» La voix de la ſurpriſe touche la corde
» ſur une diviſion plus haute; elle eſt fran-
» che & rapide: *ah ah! eh! oh oh!* Celle
» de la joie en diffère, en ce qu'étant auſſi
» rapide, elle eſt fréquentative & moins
» brève: *ha ha ha ha, hi hi hi hi.*

» La voix du dégoût & de l'averſion eſt
» labiale; elle frappe au-deſſus de l'inſtru-
» ment ſur le bout de la corde, ſur les lèvres
» allongées: *fi! væ! pouah!* Au lieu que
» les autres Interjections n'emploient que
» la voyelle, celle-ci ſe ſert auſſi de la con-
» ſonne labiale la plus extérieure de toutes,
» parce qu'il y a ici tout à la fois ſenti-
» ment & action; ſentiment qui répugne,
» & mouvement qui repouſſe: ainſi il y a
» dans l'Interjection voix & articulation;
» voix qui exprime la répugnance, & arti-
» culation, qui rejette par le mouvement
» extérieur des lèvres allongées.

» La voix du doute & du *diſſentiment*
» (14) eſt volontiers naſale: à la différen-
» ce que le doute eſt allongé, étant un ſen-

(14) Le mot de *diſſentiment* n'eſt pas d'uſage ; mais *ſignatum præſente notâ*; il mérite d'être reçu, pour exprimer répugnance à un ſentiment, comme dans le cas préſent.

» timent

» timent incertain, *hum*, *hom*; & que le CH. VII.
» pur dissentiment est bref, étant un mouve-
» ment tout déterminé, *in*, *non*.

» Cependant il seroit absurde de se figu-
» rer que ces formules, si différentes en ap-
» parence & les mêmes au fonds, se fus-
» sent introduites dans les langues ensuite
» d'une observation réfléchie telle que je
» viens de la faire. Si la chose est arrivée
» ainsi, c'est tout naturellement & sans y
» songer; c'est qu'elle tient au physique
» même de la machine, & qu'elle résulte
» de sa conformation, du moins chez une
» partie considérable du genre humain....

» Le langage d'un enfant, avant qu'il
» puisse articuler aucun mot, est tout d'In-
» terjections.... La peinture d'aucun objet
» n'est encore entrée en lui par les portes
» des sens extérieurs, si ce n'est peut-être
» la sensation d'un toucher fort indistinct:
» il n'y a que la volonté, ce sens intérieur
» qui naît avec l'animal, qui lui donne des
» idées, ou plutôt des sensations, des affec-
» tions; ces affections, il les désigne par la
» voix, non volontairement, mais par une
» suite nécessaire de sa conformation mécha-
» nique & de la faculté que la nature lui
» a donnée de proférer des sons. Cette fa-
» culté lui est commune avec quantité d'au-
» tres animaux; aussi ne peut-on pas dou-
» ter que ceux-ci n'ayent reçu de la nature

LIV. II. » le don de la parole, à quelque petit de-» gré plus ou moins grand, « [proportionné sans doute aux besoins de leur économie animale, & à la nature des sensations dont elle les rend susceptibles. D'où il doit résulter que le langage des animaux est vrai-semblablement tout interjectif, & semblable en cela à celui des enfants nouveaunés, qui n'ont encore à exprimer que leurs affections & leurs besoins].

Toute la doctrine précédente est une preuve incontestable que l'Interjection est véritablement une partie d'Oraison, si, par *Oraison*, l'on entend la manifestation orale de tout ce qui peut appartenir à l'état de l'ame; car l'Interjection est en effet l'expression des situations même les plus intéressantes de l'ame. Sanctius néanmoins est d'un avis différent; & voici son raisonnement (z): *Quod naturale est, idem est apud omnes; sed gemitus & signa lætitiæ idem sunt apud omnes; sunt igitur naturales.* J'accorderai sans peine à Sanctius la conclusion de ce premier raisonnement, mais seulement en conséquence de ce que j'ai établi d'abord; car son raisonnement est vicieux, puisque le terme moyen y est pris deux fois particuliérement: il auroit dû dire dans la majeure, *quod idem est apud omnes, est naturale*. Mais passons à un autre raisonnement. *Si verò naturales*, ajoûte-t-il, *non sunt partes Orationis: nam*

(z) *Minerv.* I. ij.

*tæ partes, secundum Aristotelem*, ex instituto, non naturâ, *debent constare*. Eh qu'importe qu'Aristote ait pensé que les parties de l'Oraison doivent être d'institution arbitraire, & non pas naturelles, si la raison en juge autrement ? Le témoignage de ce philosophe peut être d'un grand poids dans les choses de fait, parce qu'il étoit bon observateur ; comme il paroît même en ce qu'il a bien vu que les Interjections étoient des signes naturels & non d'institution : mais dans les choses de pur raisonnement, c'est à la raison seule à prononcer définitivement.

Il y a donc en effet des parties d'Oraison de deux espèces : les premières sont les signes naturels des sentiments ; les autres sont les signes arbitraires des idées : celles-là constituent le langage du cœur, elles sont *affectives* ; celles-ci appartiennent au langage de l'esprit, elles sont *discursives*. Je mets au premier rang, avec Jules-César Scaliger, les expressions du sentiment ; parce qu'elles sont de première nécessité, les besoins du cœur étant antérieurs & supérieurs à ceux de l'esprit : d'ailleurs elles sont l'ouvrage de la nature, & les signes des idées ne doivent leur existence & leur signification qu'à la convention usuelle & fortuite de chaque nation ; ce qui est un second titre de prééminence, fondé sur celle de la nature même à l'égard de l'art.

LIV. II. Il y a encore une différence notable entre ces deux espèces. Les parties d'Oraison discursives excitent, dans l'esprit de ceux qui entendent, les idées dont elles sont les signes usuels & arbitraires : mais les parties d'Oraison affectives, ou les Interjections, désignent dans celui qui s'en sert une affection, un sentiment, & elles ne l'excitent pas dans l'ame de celui qui les entend ; elles ne lui en présentent que l'idée. Vous conversez avec votre ami, que la goutte retient au lit ; tout à coup il vous interrompt par *aïe, aïe !* Ce cri, arraché par la douleur, est le signe naturel de l'existence de ce sentiment dans son ame ; mais il n'indique aucune idée dans son esprit : par rapport à vous, ce mot vous communique-t-il la même affection ? Non, vous n'y tiendriez pas plus que votre ami, & vous deviendriez son écho : l'Interjection ne fait naître en vous que l'idée de l'existence d'un sentiment douloureux dans votre ami, précisément comme s'il vous eût dit, *Voilà que je ressens une vive & subite douleur.* Néanmoins vous êtes bien plus persuadé par le cri interjectif, que vous ne le seriez par la proposition froide que je viens d'y substituer ; parce qu'un effet naturel suppose bien plus nécessairement sa cause, qu'un signe arbitraire ne suppose l'objet de sa signification. Cette proposition n'est donc point,

comme le paroît dire le P. Buffier (*a*), l'équivalent de l'Interjection *ouf*, ni d'aucune autre; le langage du cœur se fait principalement entendre au cœur, & ce n'est que par occasion qu'il éclaire l'esprit.

L'abbé Girard a cru devoir abandonner le mot *Interjection*, par deux motifs: » l'un » de goût, dit-il (*b*), parce que ce mot » me paroissoit n'avoir pas l'air assez fran- » çois; l'autre fondé en raison, parce que » le sens en est trop restreint pour com- » prendre tous les mots qui appartiennent » à cette espèce. Voilà pourquoi j'ai pré- » féré celui de *Particule*, qui est également » en usage. « Il explique ailleurs ce que c'est que les *Particules*. » Ce sont tous les » mots, dit-il, (*c*) par le moyen desquels » on ajoûte à la peinture de la pensée cel- » le de la situation, soit de l'ame qui sent, » soit de l'esprit qui peint. Ces deux situa- » tions ont produit deux ordres de Parti- » cules: les unes de sensibilité, à qui l'on » donne le nom d'*interjectives;* les autres » de tournure de discours, que par cette rai- » son je nomme *discursives*. «

On peut remarquer sur cela 1°. que l'académicien s'est trompé, quand il n'a pas trouvé au mot *Interjection* un air assez françois: un terme technique n'a pas besoin, pour être admis, d'être usité dans la conversation ordinaire; il suffit qu'il soit usité par-

(*a*) Gramm. franç. nn°. 163, 164.

(*b*) Vrais princip. *Tom.* I. *Disc.* ij. *p.* 80.

(*c*) Ibid. *Tom.* II. *Disc.* xiij. *p.* 313.

 mi les gens de l'art; & celui-ci l'eſt autant en Grammaire, que les mots *pronom*, *adverbe*, *prépoſition*, &c. l'Auteur même convient qu'il l'eſt autant que le mot *particule*; & il eſt certain que les uns ne ſont pas plus en uſage que les autres dans le langage familier. 2°. Le mot d'*interjective*, adopté enſuite par ce grammairien, devoit lui paroître du moins auſſi voiſin du barbariſme que le mot *Interjection*, puiſqu'il eſt beaucoup moins ordinaire que ce dernier dans les livres mêmes de Grammaire. 3°. Le terme de *particule* n'eſt pas plus connu dans le langage du monde avec le ſens que les grammairiens y ont attaché, & beaucoup moins encore avec celui que lui donne l'auteur des *Vrais principes*. 4°. Ce terme eſt employé abuſivement par ce ſubtil métaphyſicien, puiſqu'il prétend réunir ſous la dénomination de *particule*, & les expreſſions du cœur, & des termes qui n'appartiennent qu'au langage de l'eſprit; ce qui eſt confondre abſolument les eſpèces les plus différentes & les moins rapprochées.

Au reſte le même auteur eſt tombé dans une mépriſe bien plus grande encore, quand, à l'imitation de tous les autres grammairiens, il a rapporté aux expreſſions du cœur des termes qui ſont originairement & conſtamment du langage de l'eſprit. Tels ſont, *adieu*, *allons*, *alerte*,

*bon*, *dame*, *courage*, *gare*, *tout-beau*, *paix*, &c. Je conviens que ces mots ſont ſouvent employés ſans aucune relation grammaticale à d'autres mots exprimés, & qu'alors ils déſignent en effet quelque affection de l'ame, ou quelque degré de force & d'énergie que l'on veut donner au reſte du diſcours. Mais ce n'eſt point par eux-mêmes qu'ils ont cette ſignification; c'eſt en vertu de l'ellipſe des autres mots auxquels ils ſe rapportent, & que l'on peut toujours ſuppléer. *Courage*, *mes amis*, c'eſt-à-dire, *ayez* ou *prenez courage* : *Paix ! qu'on m'écoute*, c'eſt-à-dire, *je veux que chacun ſoit* ou *demeure en paix*, *& qu'on m'écoute : Bon*, *continuez*, c'eſt-à-dire, *cela eſt bon*, *continuez* ; cela ſe dit ſérieuſement : *Bon*, *j'ai caſſé ma montre ;* c'eſt-à-dire, *ceci eſt bon*, *j'ai caſſé ma montre ;* & c'eſt une ironie ou une antiphraſe. CH. VII.

Les deux mots latins *en* & *ecce* ſont des Interjections, diſent les grammairiens ; elles gouvernent le nominatif ou l'accuſatif ; *ecce homo* ou *hominem :* elles ſignifient en françois, dit-on, *voici* ou *voilà*, que l'on regarde auſſi comme des Interjections.

Quelle que ſoit la nature des deux mots latins, on auroit dû, ce me ſemble, en diſtinguer l'uſage, afin de les mieux caractériſer. *En*, ſi je ne me trompe, indique des objets plus éloignés ; *ecce*, des objets

 plus prochains : en ſorte que Pilate montrant aux juifs Jéſus flagellé, dut leur dire, *Ecce homo ;* mais un juif, qui auroit voulu fixer ſur ce ſpectacle l'attention de ſon voiſin diſtrait par les rumeurs de la multitude, auroit dû lui dire, *En homo* ou *hominem.* Cette diſtinction artificielle porte ſur les vûes diverſes de l'eſprit : *en* & *ecce* ſont donc du langage de l'eſprit, & ne ſont pas des Interjections ; ce ſont des adverbes, comme *hîc* & *illic.*

C'eſt une autre erreur que de croire que ces mots gouvernent le nominatif ou l'accuſatif ; la deſtination de ces cas eſt toute différente. Le nominatif, comme on le verra ailleurs, (*d*) doit être le ſujet d'un verbe perſonnel ; & l'accuſatif, le complément d'une prépoſition, ou, ſi l'on veut, d'un verbe : quand les apparences ſont contraires, il y a ordinairement ellipſe. *Ecce homo*, c'eſt-à-dire, *ecce* adeſt *homo ; ecce hominem*, c'eſt-à-dire, *ecce* vide *hominem*, ou *ecce* videte *hominem.*

(*d*) Voyez Liv. III. ch. jv. art. 1. & 5.

Enfin c'eſt une troiſième erreur que de croire que *voici* & *voilà* ſoient en françois les correſpondants des mots latins *en* & *ecce*, & que ce ſoient des Interjections. Nous n'avons pas en françois la valeur numérique de ces mots latins ; ceux qui en approchent le plus ſont *ici* & *là*. *Voici* & *voilà* ſont des mots compoſés qui renfer-

ment ces mêmes adverbes, & le verbe *voi*, dont il y a souvent ellipse en latin : *voici*, c'est *voi ici ; voilà*, c'est *voi là*. C'est pour cela que ces mots se construisent comme les verbes avec leurs compléments : *voilà l'homme, voici des livres ; l'homme que voilà, les livres que voici ; vous voilà, me voici*. Les mots *voici* & *voilà* ne sont donc à bien prendre d'aucune espèce, puisqu'ils comprennent des mots de plusieurs espèces, comme *du*, *des*, &c. qui signifient *de le*, *de les*, &c. 

On voit, par tout ce qui précède, que les véritables Interjections, en quelque langue que ce soit, sont en très-petit nombre. Mais irons-nous pour cela conclure avec l'abbé Regnier, qu'elles ne méritent pas de faire une classe à part dans la distribution des parties de l'Oraison, & les placerons-nous dans la classe des adverbes, comme il a fait, à l'exemple des grammairiens grecs, de quelques latins, & de Sanctius ?

Il me semble que ce que l'on a vu jusqu'ici de la nature des adverbes & des Interjections, caractérise très-distinctement ces deux parties d'Oraison, & ne permet pas de les confondre. Le petit nombre des Interjections ne peut jamis en être une raison suffisante : les loix de la division n'ont jamais exigé proportion ni symmétrie ; elles ne demandent que des caractères distinc-

tifs; & l'abbé Regnier lui-même, qui ne reconnoissoit comme véritables articles que *le*, *la*, *les*, les a regardés comme une partie d'Oraison distincte de toutes les autres.

Au reste, vouloir faire un corps systématique des diverses espèces d'Interjections, & chercher entre elles des différences spécifiques bien caractérisées; c'est, je crois, s'imposer une tâche où il est très aisé de se méprendre, & dont l'éxécution ne seroit pour le grammairien d'aucune utilité.

Je dis d'abord qu'il est très-aisé de s'y méprendre, parce que » comme un même » mot, selon qu'il est différemment prononcé, peut avoir différentes significations; » aussi une même Interjection, selon qu'elle est proférée, sert à exprimer divers » sentiments de douleur, de joie, ou d'admiration. « C'est une remarque de l'abbé Regnier (*e*).

(*e*) Gramm. franç. *p.* 535. *in*-12. *p.* 563. *in*-4°.

J'ajoûte que le succès de cette division ne seroit d'aucune utilité pour le grammairien: en voici les raisons. Les Interjections sont des expressions du sentiment, dictées par la nature, & qui tiennent à la constitution physique de l'organe de la parole: la même espèce de sentiment doit donc toujours opérer dans la même machine le même mouvement organique, & produire constamment le même mot sous la même forme. De là l'indéclinabilité essencielle des Inter-

jections, & l'inutilité de vouloir en préparer l'usage par aucun art, lorsqu'on est sûr d'être bien dirigé par la nature. D'ailleurs l'énonciation claire de la pensée est le principal objet de la parole, & le seul que puisse & doive envisager la Grammaire; parce qu'elle ne doit être chargée de diriger que le langage de l'esprit: le langage du cœur est sans art, parce qu'il est naturel. Or il n'est utile au grammairien de distinguer les espèces de mots, que pour en spécifier ensuite plus nettement les usages: ainsi n'ayant rien à remarquer sur les usages des Interjections, la distinction de leurs différences spécifiques est absolument inutile au but de la Grammaire. CH. VII.

*Fin du Tome premier.*

